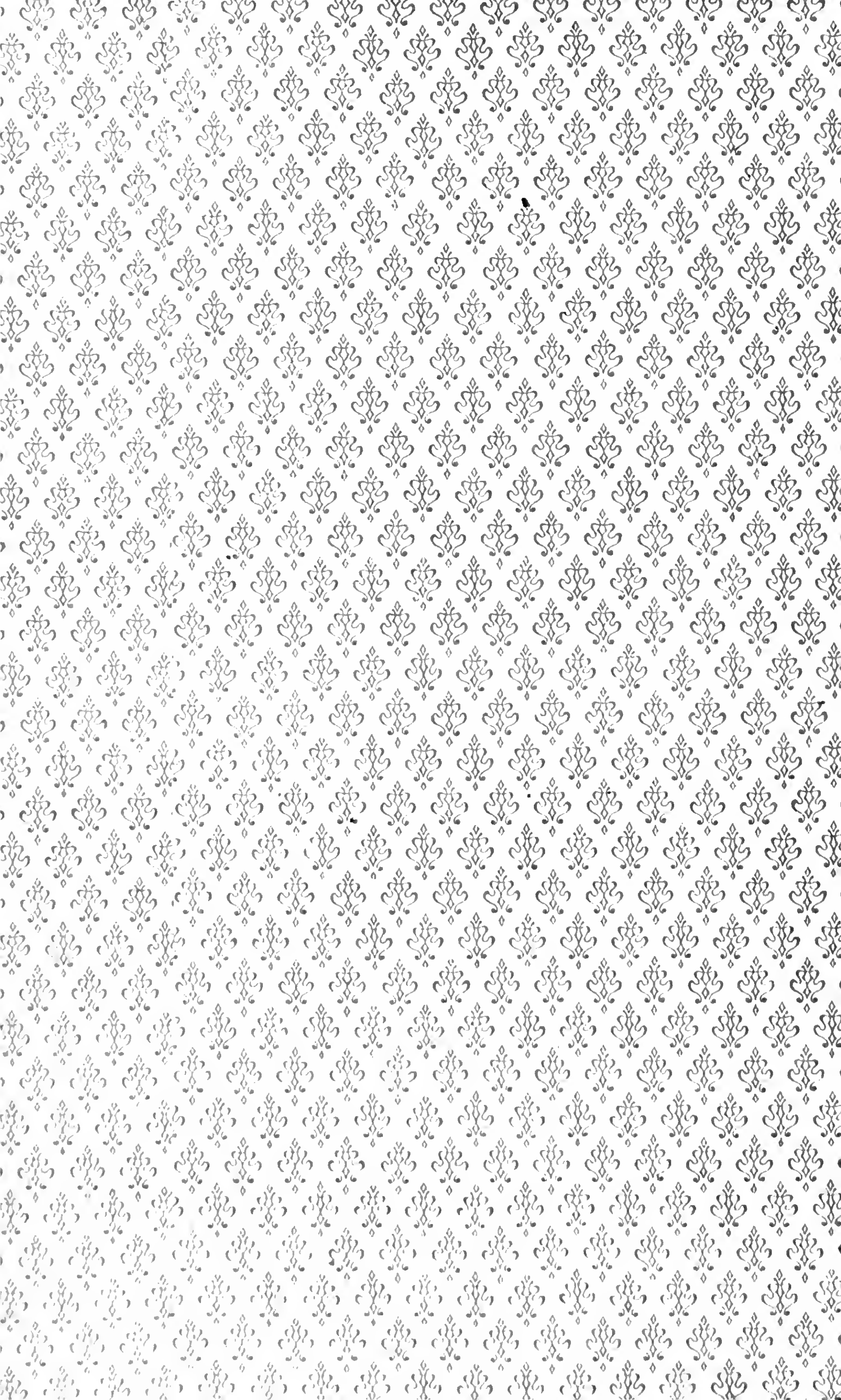
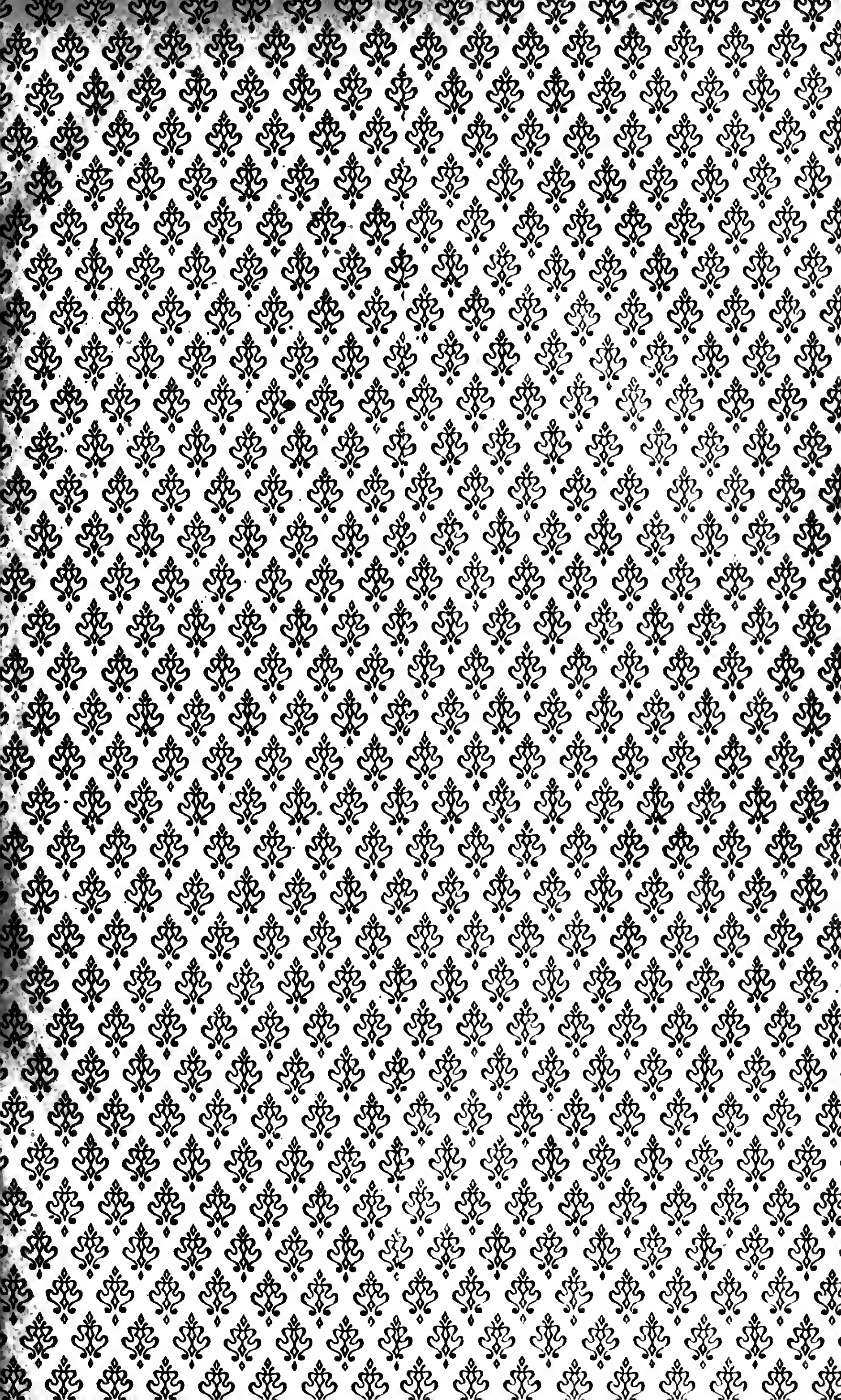






ARCHIVES

OU

CORRESPONDANCE INÉDITE

DE LA MAISON

D'ORANGE-NASSAU

ARCHIVES

OU

CORRESPONDANCE INÉDITE

DE LA MAISON

D'ORANGE-NASSAU

RECUEIL

PUBLIÉ AVEC AUTORISATION DE S. M. LE ROI

PAR

Mr. G. GROEN VAN PRINSTERER

ARCHIVES

OU

CORRESPONDANCE INÉDITE

DE LA MAISON

D'ORANGE-NASSAU

QUATRIÈME SÉRIE

PUBLIÉE AVEC AUTORISATION DE S. M. LA REINE

PAR

Th. BUSSEMAKER

Docteur ès Lettres, Professeur à l'Université de Leyde

TOME II

Sept. 1749—Sept. 1751 (Affaires étrangères)
Oct. 1751—1755

LEYDE
A. W. SIJTHOFF
1909

Ce tome contient 240 documents, qui s'étendent de septembre 1749 jusqu'à la fin de 1755. Ceux qui se rapportent aux années 1749—1751 ne sont relatifs qu'aux affaires étrangères, les autres pièces portant sur ces années ayant été déjà publiées dans le tome I. Dans la préface du tome I j'ai dit les raisons pour lesquelles, l'ordre strictement chronologique n'étant pas applicable aux documents de 1747 à 1751, j'ai préféré une classification d'après les sujets. Ces mêmes raisons n'existant pas par rapport aux documents des années 1752 à 1755, je n'ai pas hésité à y appliquer la classification chronologique, qui, en général, est sans doute la plus commode pour ceux qui désirent étudier une époque.

En septembre 1749 W. Bentinck se mit en route pour Vienne, où il aurait à traiter, outre ses affaires privées, deux points importants: 1° les négociations en vue de faire passer le prince Louis de Brunsvic Wolfenbüttle au service de la République; 2° l'arrangement des difficultés relatives au traité de la Barrière. Chemin faisant il s'informa des dispositions des princes allemands envers la France et la Prusse d'un côté, les Puissances Maritimes et l'Autriche de l'autre, car, après tout, le but

principal de sa mission à Vienne était de raffermir et de renforcer „l'ancien système", en conformité du plan dressé par Newcastle [1]) et approuvé par le prince d'Orange. En s'efforcant de gagner Louis de Brunsvic pour le service de la République, Bentinck se flattait non seulement de faciliter la tâche du prince d'Orange mais aussi d'assurer un soutien à la famille stadhoudérienne, au cas que Guillaume mourût prématurément, et de resserrer les liens entre l'Autriche et la République. On lira avec intérêt les documents assez nombreux, relatifs à cette partie des négociations de Bentinck à Vienne, qui mettent en lumière les promesses faites à Brunsvic au sujet du rôle qui lui serait réservé dans la République. Quant aux efforts de Bentinck pour faciliter les négociations sur l'exécution du traité de la Barrière, il ne réussit que très imparfaitement. Bien que j'aie laissé de côté les documents, publiés par Beer dans les *Aufzeichnungen des Grafen William Bentinck* et utilisés par Gachard dans son *Histoire de la Belgique au commencement du XVIIIe siècle*, j'ai inséré dans ce recueil plusieurs pièces qui éclaircissent les commencements de ces négociations, qui, dans peu de temps, acquièrent une importance capitale tant pour l'ancien système en général que pour la République en particulier.

Tandis que Bentinck à Vienne se donna beaucoup de peine pour rétablir des relations

[1]) Cf. t. I, p. 190.

intimes entre les Puissances Maritimes et l'Autriche, le prince d'Orange, sous l'influence de Gronsfeld et de De Back [1]), hésita à poursuivre la voie, où il s'était engagé plein de zèle. Il se laissa persuader à écrire une lettre au roi de France, qui, à coup sûr, ne visa pas une défection de l'ancien système, mais qui pourtant trahit la préoccupation d'être en bonne intelligence avec la Cour de France [2]). Le duc de Newcastle, qui en 1750 passa quelques jours à La Haye, ne fut pas du tout content de ce qu'il y remarquait et s'alarma des influences fatales que subit le prince d'Orange et qui se firent valoir de plus en plus durant l'absence de Bentinck. Par l'intermédiaire de Gronsfeld, qui était intimement lié avec Hasselaer, bourgmestre d'Amsterdam, c'était la politique des bourgmestres de cette ville qui parla dans le conseil du Prince, et ainsi on voit déjà reparaître en quelque sorte les deux tendances contraires, qui se sont combattues autrefois et se combattront dans quelques années de nouveau, l'une qui, en maintenant avant tout l'ancien système contre la France, veut faire jouer à la République un rôle actif dans la politique générale, l'autre qui, désirant éviter des dépenses et craignant avant tout la guerre, veut renoncer à la grande politique et être pour cela en bons termes tant avec la France qu'avec l'Angleterre et l'Autriche.

---

[1]) Cf. t. I, p. 385 svv. [2]) p. 81.

Les influences contraires à Bentinck, le défenseur infatigable de l'ancien système, s'étant accrues pendant son absence, les circonstances n'étaient pas favorables à l'arrivée de Louis de Brunsvic, qui était, pour ainsi dire, l'élu de Bentinck. On lui montra assez de froideur, on ne remplit pas les promesses qu'on lui avait faites, et il apparaît par une lettre de Newcastle, combien était grande l'inquiétude de ce ministre tant par rapport à la position du prince Louis que touchant la situation générale du „bon parti" [1]). Cependant Bentinck remporta bientôt une victoire qui put rassurer un peu son ami; c'était l'établissement par le prince d'Orange d'une commission ou conseil, où serait traité et préparé tout ce qui était relatif aux affaires étrangères, conseil où Gronsfeld et De Back ne furent pas admis. Le 19 mars 1751 cette commission se réunit pour la première fois; à la première page du procès-verbal de ses délibérations on lit: „Conférence du Vendredi au soir 19e mars 1751. Son Altesse Sérénissime désirant de mettre autant d'ordre et de méthode qu'il est possible dans la conduite et dans la direction des affaires étrangères, a trouvé bon de nommer les personnes, qui composeront provisionellement à l'avenir la Conférence, à laquelle ces affaires seront portées, pour y être préparées et préalablement discutées. Ces personnes sont: Messieurs de Roon, de Catwijk, le Conseiller-Pen-

[1]) p. 131.

sionnaire Steyn, le Greffier Fagel et Larrey. Ce dernier a été chargé de tenir des registres exacts de ce qui sera proposé et résolu dans les Conférences, qui se tiendront à l'avenir régulièrement deux fois par semaine, assavoir les lundis entre midi et une heure, les vendredis au soir entre huit et neuf heures. En conséquence de ces arrangemens la première conférence a été ouverte en présence de Son Altesse Sérénissime, plus Messieurs de Catwijk, Steyn, Fagel, Larrey" [1]). — A partir de ce jour jusqu'à la mort de la princesse Anne en 1759 la Conférence — c'est ainsi qu'on nommait d'ordinaire cette commission — s'est assemblée regulièrement, et Larrey s'est bien acquitté de sa charge de secrétaire. Aux archives royales se trouvent les registres, qui renferment le procès-verbal des séances, et de plus des recueils de pièces qui furent lues à la Conférence. Mais tandis que le procès-verbal est complet, ceux-ci ont des lacunes considérables; ils manquent pour les années 1753, 1754 et 1755. Toutefois tous ces documents relatifs à la Conférence forment une collection intéressante pour l'histoire des relations de la République avec les autres Puissances pendant cette époque, dont jusqu'à présent on n'a pas profité. Pour ce tome II j'y ai puisé plusieurs fois et j'appelle l'attention des historiens sur ces matériaux.

Le nombre des membres de la Conférence s'accrut par l'admission de Louis de Brunsvic en

[1]) Archives de la princesse Anne, nº. 450 I.

juillet 1751 et du trésorier-général Hop en septembre 1753. De temps en temps d'autres personnes assistent aux délibérations; Charles Bentinck s'y trouve très fréquemment, parfois Van Borssele, représentant du Prince d'Orange en qualité de premier noble de Zélande, De la Bassecour, le prédécesseur de Hop, Van Royen, premier secrétaire du Conseil d'Etat, mais celui-ci rarement. Naturellement le Prince, et plus tard la Gouvernante, pouvaient y appeler tous ceux qu'ils voulaient, car c'était toujours un conseil privé à eux, ne faisant pas partie des corps d'état. Malgré ce caractère privé, la Conférence était à même d'influer considérablement sur la direction des affaires étrangères, grâce aux fonctions publiques de ses membres — à l'exception de Larrey, qui n'avait aucun emploi publique et n'était que secrétaire au service du prince et de la princesse — et à leurs relations avec les gouvernements étrangers. Le Greffier y communiquait les missives secrètes qui lui furent adressées par les envoyés de la République; les Cours de Londres et de Vienne traitaient par préférence les affaires de quelque importance par l'intermédiaire de W. Bentinck et de Louis de Brunsvic, et en outre l'envoyé anglais Yorke, qui succéda en 1751 à Holdernesse, avait reçu l'ordre de se concerter régulièrement avec Bentinck et ses amis [1]). Ainsi c'était le petit cercle des deux Bentinck, du Prince Louis, du greffier,

---

[1]) p. 171.

du conseiller-pensionnaire, qui savait le fin mot des affaires étrangères. Quand une affaire avait été discutée dans la Conférence, on pouvoit agir auprès de la Besogne Secrète des Etats-Généraux. Toutefois l'établissement de la Conférence ne mit pas fin à d'autres influences que subissaient le Prince et la Princesse, et personne ne pouvait les empêcher de parler sur les affaires étrangères à leurs favoris. On trouve dans ce tome la preuve, que parfois on ne fit pas part au prince d'un avis important, de peur que le secret ne fût trahi [1]).

Dans la préface au tome I j'ai expliqué que la création de cette commission pour les affaires étrangères n'était que le premier pas dans une voie, tracée par W. Bentinck pour former une administration forte et centralisée. La mort assez inattendue du Prince trompa les espérances de ceux qui s'étaient flattés de la réalisation de ces projets. Guillaume IV n'avait jamais joui d'une santé forte, mais bien qu'il l'avait minée encore par un travail excessif, on ne s'inquiéta pas trop, lorsque dans les premiers jours de septembre 1751 il partit pour Aix la Chapelle afin d'y prendre les bains et de se reposer nn peu. Le 3 septembre Bentinck écrit dans une lettre à Newcastle: „The Prince of Orange has left de Back here and seems determined to give his time at Aix wholly to his health and amusement, which no body must grudge him, for he passes a miserable life here. I own, I wonder how he

---

[1]) p. 152, 156, 157.

bears it, and the more because it depends on him to be the happyest man on earth." Guillaume passa quatre semaines à Aix et se porta passablement bien à son retour; mais le 18 octobre „il fut frappé d'une erisipèle au cerveau, accompagnée d'une espèce de létargie, dont il expira le cinquième jour d'une douce et tranquille mort, sans donner aucun signe de souffrance ni de convulsion" [1]).

A la mort de Guillaume la transmission de l'autorité à sa veuve en qualité de Gouvernante pour son fils — le jeune Guillaume V, né en 1748 — se passa tranquillement; il n'y eut aucune tentative de s'opposer à l'exécution des arrangements arrêtés en 1747 et 1748. Louis de Brunsvic en attribue le mérite surtout à l'habileté et à l'énergie de W. Bentinck, qui fut aussi très content de lui-même et reçut de grandes louanges de Newcastle et du roi George [2]). Bientôt cependant des conséquences malheureuses du changement survenu se firent sentir. Le caractère de la Gouvernante, dont j'ai parlé dans la préface au tome I, n'était pas fait pour faciliter la direction des affaires. Très jalouse de son autorité, ayant toujours peur d'être menée, elle n'osa donner une

---

[1]) J'emprunte ces mots à une „Ebauche du Portrait de S. A. S. le Prince d'Orange", écrite par G. D. van Burmania et envoyée par lui à la Princesse; elle se trouve pourtant dans les archives de Guillaume IV, nº. 301 C. C'est du reste un panégyrique de ce „Prince incomparable."

[2]) P. 163, 166.

confiance entière à personne; et bien qu'elle eût beaucoup de savoir et ne manquât pas de jolis talents, le sens politique et la fermeté nécessaire pour donner elle-même une direction forte aux affaires lui faisaient défaut. Au lieu du sens politique elle avait le goût de l'intrigue, au lieu de la fermeté elle montrait trop souvent de l'entêtement. D'un tempérament irritable elle pouvait s'emporter au point de perdre tout à fait l'empire de soi-même et d'être en danger d'attraper une attaque d'apoplexie [1]). Pour se mettre à l'abri du danger d'être dominée, elle aimait de susciter des rivalités entre ses conseillers et collaborateurs divers, afin de les tenir en balance; le manque de suite dans la conduite des affaires en fut la conséquence inévitable et fatale. Dans ce tome il y a des considérations très peu flatteuses de W. Bentinck sur le caractère de la Princesse [2]); et bien qu'il la jugeât plus favorablement, après l'avoir observée dans le calme de sa villégiature à Soestdijk [3]), libre des tracas irritants du séjour à La Haye, au bout du compte les considérations sévères expriment sans doute son opinion générale. Avec Yorke on peut être d'avis que Bentinck était trop passionné contre elle pour la juger équitablement [4]); mais il y a les opinions de plusieurs autres, de son père, de Brunsvic, de Larrey, de Steyn, de Yorke lui-même, qui sont conformes en grande partie à celle de Bentinck; et les documents publiés dans ce tome

---

[1]) p. 486. [2]) p. 266, 408, 513, 656, 665. [3]) p. 321. [4]) p. 516.

donnent les preuves de ce qui a été dit de l'incohérence de sa conduite. Que dire de sa tentative pour placer De Back dans la régence de Rotterdam [1]), ou de la manière dont elle traita les affaires d'Overyssel, forçant Charles Bentinck de donner sa démission [2]).

Après la mort du prince, Louis de Brunsvic était en droit de s'attendre à remplir le rôle de conseiller intime de la veuve, que les négociations à Vienne l'avaient fait entrevoir. Il n'en fut rien. Anne lui montra beaucoup de froideur, en partie peut-être parce qu'il était l'ami de W. Bentinck, qu'elle avait en aversion depuis longtemps, mais sans doute aussi de peur qu'il ne devînt trop puissant. Sa situation était assez pénible, desorte qu'à Londres et à Vienne on craignit qu'il ne quittât la partie [3]). Il avait son rang de feld-maréchal et était admis, depuis juillet, à la Conférence; mais au reste il ne fut consulté en rien, à l'exception de l'arrangement de la tutelle, où il était intéressé personnellement. Et la conduite de la Gouvernante dans cette affaire, qui, eu égard à sa mauvaise santé, demandait à être réglée le plus tôt possible, était très peu rassurante; ce ne fut qu'en 1756 que les négociations y relatives aboutirent. Toutefois les ennuis de sa situation furent diminués réellement par l'amitié de W. Bentinck, qui lui donna toute sa confiance et le mit au courant de tout ce qui se passa. Bientôt aussi les négociations

---

[1]) p. 235, 238. [2]) p. 275, 376, 378, 379. [3]) p. 171, 172.

sur la Barrière, les ouvertures secrètes que la Cour de Vienne fit par son intermédiaire lui donnèrent plus de poids; toutefois par rapport aux affaires intérieures il fut pendant cette époque plutôt un spectateur intéressé.

Quoique les relations entre la Gouvernante et W. Bentinck, assez tendues pendant les premiers mois de la régence, s'améliorassent peu à peu, elles ne furent jamais tout à fait bonnes; mais la situation de celui-ci était trop considérable pour permettre à la Gouvernante de le négliger. Par la mort de 's Gravemoer, en 1753, il devint encore le membre le plus ancien de la „Ridderschap", qui dirigeait les délibérations de ce corps et en outre le représentait au collège des „Gecommitteerde Raden". Cette position lui donna beaucoup de poids en Hollande, d'autant plus que jusqu'à la fin de 1755 il y eut les meilleurs rapports entre lui et le conseiller-pensionnaire, P. Steyn. Celui-ci, qui était redevable de son emploi aux recommandations de W. Bentinck, n'était pas à coup sûr une forte personnalité, faite pour mener l'assemblée des Etats de Hollande à sa volonté; timide, ayant peur d'assumer des responsabilités, sans expérience des affaires étrangères, il joua un rôle assez modeste; mais il était de bonne volonté, plein de zèle pour rétablir l'ordre dans les finances de sa province, et son office le mit à même d'exercer une influence considérable sur les délibérations en Hollande. C'est pourquoi la Gouvernante aurait dû l'appuyer et se concerter avec lui pour diriger, autant que

possible, cette province puissante. Mais bien qu'elle ne pût se passer de lui, elle ne lui donnait non plus sa confiance et aimait mieux se servir d'autres personnes pour en venir à ses fins. Peu à peu l'influence de Larrey grandit considérablement; outre à son tact, son application, ses talents, il faut l'attribuer sans doute aussi à ce qu'il fut tout à fait dépendant de sa faveur, parce qu'il n'avait aucun emploi publique et était entièrement au service d'elle. De plus en plus il devint son factotum, dont elle se servit surtout pour ses affaires dans les autres provinces; toute la négociation par rapport au réglement de la tutelle passa par ses mains. Cette faveur croissante ne laissa pas de causer de l'humeur à son ancien protecteur W. Bentinck et au conseiller-pensionnaire, qui se moquaient de son air d'importance et de son ambition; et lorsqu'à la fin de 1755 il fit part à Bentinck de ses considérations sur la politique, peu conformes aux vues de celui-ci, il eut à essuyer une réprimande très rude [1]), qui ne pouvait manquer de troubler à jamais les rapports autrefois amicaux et assez intimes entre les deux hommes.

Dans les provinces la Gouvernante a ses confidents pour diriger les affaires à son gré, mais parfois elle ne réussit pas trop bien; dans celles où son autorité est plus grande qu'ailleurs, en Utrecht, en Gueldre, en Overyssel, elle frappe les récalcitrants ou ceux qui montrent de l'indé-

[1]) p. 637.

pendance en Hollande, où elle se sert pour les affaires de ce genre surtout de Katwyk, elle agit auprès des régents des petites villes, quelquefois aussi auprès d'autres, mais malheureusement elle est très mal avec les bourgmestres d'Amsterdam. Après la mort de Guillaume IV plusieurs villes de Hollande se montrèrent fort disposées à reprendre les droits qu'ils avaient cédés à contre-coeur en 1748, et Amsterdam prêcha d'exemple en annulant le droit de recommandation [1]). S'il faut en croire Bentinck, la Gouvernante l'aurait pu prévenir [2]); quoi qu'il en soit, des rapports fort tendus en furent la conséquence. La Princesse se venge des bourgmestres d'Amsterdam en élisant des échevins dont ils ne veulent pas [3]); mais une pareille guerre contre la ville de beaucoup la plus puissante ne laisse pas d'avoir de sérieux inconvénients; car au bout du compte, en Hollande on ne peut rien sans le concours d'Amsterdam, et aux Etats-Généraux le concours de la Hollande est indispensable pour toute affaire d'importance. C'est ce qui fut compris parfaitement bien par Bentinck; j'appelle l'attention sur ces tentatives pour s'entendre avec les bourgmestres d'Amsterdam [4]).

Dans l'histoire des relations extérieures de la République pendant cette époque, ce sont les

---

[1]) p. 186.
[2]) p. 189.
[3]) 333, 368.
[4]) 315, 489, 552, 658.

négociations relatives au traité de la Barrière qui offrent le plus grand intérêt. Avec la France on continua à négocier un nouveau traité de commerce, mais les démarches de Marselis, dont on trouve point ou peu de traces dans ce volume et qu'on peut étudier assez bien dans le *Secrete Resolutien der Staten van Holland,* restèrent sans résultat. Cependant elles donnèrent lieu à une explication de Newcastle [1]) au sujet des traités, conclus entre l'Angleterre et la République en 1674 et 1678, explication qui ne manque pas d'intérêt, si l'on pense aux événements qui eurent lieu dans peu d'années. En effet, le gouvernement français n'avait pas sujet d'être complaisant pour la République, qui, quant à la politique générale, persista dans le système, basé sur la méfiance et l'hostilité contre la France; car c'était là le caractère véritable de „l'ancien système", c'était là aussi le principe du programme dressé par Newcastle en 1748. La République aida à exécuter ce programme, pour la réalisation duquel on s'attendait en premier lieu à la collaboration empressée de la Cour de Vienne. On sait que cette attente fut trompée. Entre la froideur, que la Cour de Vienne montra aux propositions de Newcastle en général et aux sollicitations néerlando-anglaises relatives au traité de la Barrière en particulier, d'un côté, et les délibérations bien connues de Marie-Thérèse et de ses ministres sur le système politique en 1749

[1]) p. 269.

de l'autre, il y a sans doute un rapport assez étroit. Je ne m'étends pas sur les discussions auxquelles ces délibérations ont donné lieu et qui ont été renouvelées, il y a peu d'années, par M. Strieder à l'aide de documents nouveaux. Quoiqu'il en soit de la portée des résolutions, prises alors à Vienne, de l'opinion de Marie Thérèse, du but de l'ambassade de Kaunitz à Paris, il n'est pas douteux qu'alors l'Autriche fît un effort sérieux de se rapprocher de la France, et que cette politique fût en opposition avec l'ancien système. Ce système avait d'ailleurs des inconvénients, dont on s'était plaint plusieurs fois à Vienne: tant que la politique autrichienne regardait la France comme l'ennemie par excellence, elle ne pouvait pas se passer de l'assistance des Puissances Maritimes, qui, d'après la manière de voir de Marie Thérèse et de plusieurs ministres, en abusaient en tenant l'Autriche dans une espèce de dépendance, dont ils voulaient l'affranchir. Cet ancien système leur pèse; toutefois ils ne désirent nullement rompre les liens qui attachent l'Autriche à l'Anglettere et à la République, mais ils veulent les desserrer un peu. On comprend que dans de telles circonstances le programme de Newcastle, qui tourna la pointe de nouveau contre la France, ne trouva pas un accueil favorable à Vienne, et que Marie Thérèse ne fut nullement prête à faire des sacrifices pour contenter les Puissances Maritimes au sujet du traité de la Barrière. Car sans compter son désir très réel de favoriser le développement commer-

cial et industriel des Pays-Bas autrichiens et d'y maintenir strictement ses droits souverains vis à vis de la République, ce même traité de la Barrière n'avait sa raison d'être que dans la méfiance contre la France. Les Pays-Bas autrichiens et le traité de la Barrière faisaient „la principale connexion" entre l'Autriche et les Puissances Maritimes, mais précisément parce qu'on avait un intérêt commun de les maintenir contre la France.

Toutefois, lorsque les résultats peu satisfaisants de l'ambassade de Kaunitz à Paris avaient prouvé clairement qu'on ne réussirait pas à détacher la France de la Prusse et que les tentatives de rapprochement n'aboutiraient pas, le besoin d'une entente intime avec les Puissances Maritimes s'accrut de nouveau et l'arrangement des difficultés relatives au traité de la Barrière devint un sujet du premier intérêt. Ce n'est pas seulement Bentinck qui y attribue une importance capitale, les ministres anglais le regardent de la même manière, et déjà en mars 1752 Kaunitz, faisant la critique des mesures proposées par Bartenstein, écrit dans une lettre, qui a un grand intérêt pour l'appréciation de sa politique: „De toutes les matières d'Etat, dont il peut être question, il n'y a point de plus digne de l'attention la plus sérieuse de L.L. M.M. que celle de la Barrière" [1]). De 1752 à 1755, au moment où ces négociations furent absorbées par celles sur l'assis-

---

[1]) *Schlitter, Correspondance secrète entre le comte A. W. Kaunitz—Rietberg et le baron Ignaz de Koch* (1899); p. 196.

tance à donner à l'Angleterre contre la France, on s'est efforcé sérieusement de part et d'autre de s'entendre, et on sait qu'au bout du compte ce fut à cause des Pays-Bas autrichiens, que se rompirent les pourparlers entre l'Angleterre et la Cour de Vienne, de sorte que la non-réussite des négociations sur le traité de la Barrière a une part considérable au renversement des alliances. Ces négociations sont assez inconnues; M. Gachard, dans l'ouvrage nommé ci-dessus, et M. Hubert, dans l'étude intéressante intitulée; *Les garnisons de la Barrière dans les Pays-Bas autrichiens,* ne parlent que des conférences de Bruxelles, qui pourtant n'ont que très peu d'intérêt, parce que les négociations sérieuses se poursuivirent secrètement de Cour à Cour. On trouve beaucoup de pièces y relatives dans ce tome, dont j'ai cherché à faciliter l'étude par l'indication des documents déjà publiés, de sorte qu'en les consultant on peut suivre tout le cours de cette affaire importante.

On verra combien l'avortement de ces négociations fut fatal à la République et décisif par rapport à sa conduite en 1755. J'appelle l'attention sur les documents de ce tome, relatifs aux délibérations de la Gouvernante et de ses conseillers et aux discussions des Etats de Hollande pendant cette année; grâce aux notes, prises par W. Bentinck, on peut assister à ces discussions, qui, à vrai dire, décidèrent du rôle que devait jouer la République dans le grand conflit qui allait éclater.

Ce sont toujours les matériaux, recueillis par M. Groen van Prinsterer, qui forment la base de cette publication; toutefois, de même que dans le tome I, et plus souvent, j'ai remplacé dans ce tome II des pièces du recueil de M. Groen van Prinsterer, qu'on peut déjà lire ailleurs ou qui manquent d'intérêt, par d'autres que j'ai puisées dans les archives de la Gouvernante et dans celles de W. Bentinck.

Th. B.

TABLE DES DOCUMENTS.

TOME II.

1749.

Affaires étrangères.

1750.

Affaires étrangères.

1751.

Affaires étrangères.

***

ERRATA DU TOME PREMIER.

Page 64, note: au lieu de *Peut-être le général des Drosses* lire: Probablement le général de Debrose, envoyé extraordinaire du roi de Pologne à La Haye.

„ 85, note: au lieu de *Inconnu* etc. lire: Probablement A. W. von Schwichelt, ministre hanovrien.

„ 406, ligne 22: au lieu de *Welderen* lire: Melderen.

„ 533, ligne 16: Lord Cartcart (?). Apparemment il faut lire: Lord Cathcart. Celui-ci était à Paris en qualité d'otage pour l'exécution de la paix d'Aix la Chapelle (Cf. *Mahon, History of England*, t. III, p. 365).

„ 573, ligne 15: au lieu de *1749* lire: 1746.

ERRATA DU TOME SECOND.

Page IX, ligne 14: regulièrement lire: régulièrement.

„ XI, ligne 24: nn lire: un.

„ XVII, ligne 1: l'indépendauce en Hollande lire: l'indépendance, en Hollande.

„ 2, note 3: suise lire: suisse.

„ 14, note 2: M. P. de Voyez de Pauling lire: M. P. de Voyer de Paulmy.

„ 154, note 1: exposées lire: exposés.

„ 162. Whitehall, Oct. 14th (N. S.) lire: Whitehall, Oct. 14th (V. S.)

„ 177, note 2: des subsides lire: de subsides.

„ 182, note 1: D. Ailly lire: D'Ailly.

„ 342. Bois le Duc, 27 Oct. 1753 lire: Bois le Duc, 17 Oct. 1753.

„ 376, note 1: de ce temps lire: depuis ce temps.

„ 387, note 1: la procès-verbal lire: le procès-verbal.
décidemment lire: décidément.

CCXXVIII.

Notes de W. Bentinck [1]. *Entretiens à Francfort et à Aschaffenbourg sur l'état des affaires en Allemagne.*

—

Francfort, 7 Sept. 1749.

Dans une visite que je fis au Comte de Degenfeld [2], il me parla, d'abord que la comtesse fut sortie de la chambre, de la nouvelle alliance entre la France, la Suède, le Danemarc et la Prusse. Il me dit que la France travailloit à y faire entrer le Palatin, Hesse et Wirtemberg; que son frère, qui étoit au service de Hesse, avoit représenté au Prince Stadhalter de Hesse [3]) l'impossibilité de tenir l'état actuel

[1]) Bentinck était en route pour Vienne (cf. t. I, nos CCXXIV, CCXXX) 1° pour y négocier le passage du prince Louis de Brunsvic au service de la République; 2° pour faire avancer les négociations sur la Barrière et affermir les liens entre l'Autriche et les Puissances Maritimes; 3° pour ses affaires privées (procès contre son épouse).

[2]) Peut-être Christ. Mart. comte de Degenfeld-Schomberg, mort à Francfort en 1762. — Il y avait aussi Fr. Christ., comte de Degenfeld-Schomberg qui, après avoir servi pendant quelques années comme colonel dans l'armée de la République, fut nommé envoyé extra-ordinaire à la Cour de Vienne (Avril 1766).

[3]) Guillaume de Hesse-Cassel, qui succéda en 1751.

des troupes de Hesse plus longtems que jusqu'au mois d'avril prochain. Le Prince Guillaume lui avoit répondu qu'il ne s'en mit pas en peine; que l'on savoit déjà qui les payeroit après cela; que Mayence étoit mécontent de Vienne; qu'il y avoit quelque chose qui clochoit à Trèves; qu'il devoit y avoir une entrevue bientôt entre les Electeurs de Mayence, de Trève [1]) et le Palatin [2]), dont il appréhendoit les suites, vu la vigilance et l'habilité de la France; que de tous les ministres de l'Electeur Palatin il n'y en avoit pas un, qui eut un pouce de terre dans les états du Palatin; qu'ils étoient tous aux gages de la France, qui leur faisoit en un au plus de bien qu'ils n'en recevoient en dix de leur maître, qui ne leur donnoit que 4000 écus par an à chacun; que le confesseur du Palatin étoit vendu à la France et que de lieutenant qu'il étoit, il avoit obtenu de plein saut un régiment suisse au service de France [3]); que le Prince Frédéric de Hesse alloit à Paris, où il avoit loué une maison pour huit mois; que de là il vouloit aller à Rome; que le Prince Guillaume, quand on lui avoit fait des représentations, avoit dit qu'il ne pouvoit pas gouverner son fils comme un enfant; que l'opinion générale étoit que le Prince Frédéric étoit catholique ou du moins fort disposé à le devenir [4]); que dans le Wirtemberg les choses étoient

[1]) F. G. de Schönborn.

[2]) Charles Théodore, de la maison de Pfalz-Sulzbach.

[3]) Apparemment il y a quelque omission dans le texte. Le confesseur de l'électeur était le père Seedorff S. J., d'origine suise. Son frère était entré au service du roi de France; dans une instruction de 1753 il est parlé du père Seedorff, frère de feu M. de Seedorff, lieutenant-général au service du Roi. (*Recueil des Instructions. Bavière, Palatinat, Deux-Ponts*, p. 465).

[4]) Il le devint en 1754

mieux disposées; que tous ceux qui étoient autour de la personne du Duc [1]) étoient protestants, le seul confesseur excepté, et que l'on soûloit tous les jours celui-ci; que l'Electeur de Bavière [2]) étoit très bon Allemand, n'avoit jamais approuvé la conduite de son père et avoit été si suspect aux François qu'ils ne l'avoient jamais perdu de vue, ni permis qu'il sortit de Francfort, sous prétexte de craindre qu'il ne fût enlevé, mais dans le fond craignant qu'il n'échappat; que ce Prince étoit encore dans les meilleures dispositions du monde à cet égard; qu'il étoit à craindre qu'il n'eût point de lignée, qu'il falloit aussi qu'il manquat quelque chose à l'Electrice; que ce Prince donnoit dans la grisette, sans avoir la vigueur pour y fournir; que Thöring [3]) étoit son maquereau, après l'avoir été du père et du grand-père ....

Afschaffenburg, 7 Sept. 1749.

.... [4]) L'Electeur [5]) entra d'abord en matière sur le mauvais état des affaires en Allemagne, sur les intrigues et sur les menées de la France dans tout l'Empire pour y maintenir et étendre les liaisons, qu'elle s'y étoit formés, déclarant en même tems que pour lui il resteroit toujours ferme dans ses anciens principes; que quand les affaires avoient la plus mauvaise apparence, c'étoit quelquefois justement alors qu'elles prenoient tout d'un coup le meilleur tour; qu'il ne falloit pas désespérer, mais préparer peu à peu les circonstances pour de meilleurs tems et cela sous main et

[1]) Charles Eugène.

[2]) Maximilian Joseph.

[3]) I. F. J. Törring-Jettenbach, ministre bavarois.

[4]) Etant arrivé à 12½, Bentinck avait demandé une audience.

[5]) De Mayence.

sans bruit; qu'en attendant l'Allemagne étoit dans une triste situation, ouverte depuis la Suisse jusqu'au Païs-Bas, sans places, sans forteresses, sans union. Je lui parlai de la nouvelle alliance entre les 4 Couronnes [1]). Il la savoit par Burrish [2]) et je remarquai que cette affaire lui faisoit une grande peine. Il dit qu'il faloit pourtant voir ce qu'il y avoit à faire. Il témoigna en termes très forts sa vénération pour le Prince Stadhouder et sa disposition à agir en tout de concert avec lui et avec l'Angleterre pour le soutien de la liberté. Je lui répondis que le Prince étoit dans les mêmes sentimens et convins de ses principes. Il ajouta qu'il falloit aller doucement. Je dis que cela nous convenoit très fort dans l'état où étoient nos finances. Il dit qu'il falloit suppléer aux places par des hommes; qu'il falloit une canonisation [3]) des cercles; qu'il ne falloit désespérer d'acquérir l'Electeur Palatin.

Afschaffenburg, 9 Sept. 1749.

L'Electeur de Mayence m'a dit que la France, depuis la paix faite, continue ses intrigues dans toutes les Cours d'Allemagne, aussi bien qu'à la diète et aux assemblées des cercles, avec autant de soin et d'activité que pendant la guerre et même d'avantage, s'il est possible; que, s'il y a quelque chose à faire en fait d'association des cercles, il faut que cela soit fait avant le 1r Janvier 1752, parce que les deux maisons d'Anspach et de Baireuth alternent de 3 en 3 ans dans le codirectoriat de Franconie; que le Margrave d'Anspach [4]) est à présent sur le banc de co-

[1]) Cf. t. I, n°. CCXXVI.

[2]) Onslow Burrish, ministre anglais à Munich, qui était à ce moment à Aschaffenburg pour négocier avec l'Electeur.

[3]) l. *association*.

[4]) Charles Guill. Frédéric de Brandenbourg-Ansbach.

directeur depuis le 1r Janvier 1749 et qu'il fait tout de concert avec l'Evêque de Bamberg, [1]) Directeur du cercle, au lieu que le Margrave de Baireuth [2]) agit de concert avec le Roi de Prusse; que, si l'on ne profite pas du tems que la France a besoin de repos pour renouveller nos liaisons, la chose sera impossible lorsque la France se remuera, parce que l'état, où se trouvent tous les païs qui bordent la France, depuis Bâle jusques aux Païs-Bas, est tel qu'aucun Prince ni Etat le long du Rhin n'osera, ni ne pourra entrer dans aucun engagement, qui put donner aucune ombrage à la France; que si le an in puncto associationis est une fois décidé, le quo modo l'est par les associations précédentes; que dans deux entrevues, qu'il avoit eues avec l'Electeur Palatin à Wisbaden et à la Favorite [3]), où ils avoient applani des différents sur la navigation du Rhin et du Mein, il avoit trouvé l'Electeur Palatin disposé de façon qu'il croyoit pouvoir se flatter de le faire entrer dans l'association, quoiqu'il faudroit du tems et de l'art pour cela; qu'il étoit fâcheux que la France eut à cette Cour un ministre (Tilly) [4]), qui y étoit fort assidu, et que de la part des P. P. M. M. il n'y en avoit pas un pour lui contredire; que la France avoit des ministres à presque toutes les Cours d'Allemagne, excepté à la sienne, parce qu'elle savoit qu'il n'y avoit rien à faire; qu'à la diette de l'Empire la France avoit un ministre; que l'Angleterre n'en avoit point; qu'il seroit fort à souhaiter qu'elle en eût un et que ce fût Mr. Burrish, qui étoit très bien au fait des affaires de l'Allemagne, au lieu que, si l'on envoyoit quelqu'un

[1]) J. Ph. Ch. Christ. de Franckenstein.

[2]) Frédéric de Brandenburg-Baireuth.

[3]) Résidence de l'électeur de Mayence.

[4]) B. de Tilly, marquis de Blaru.

tout neuf, tout le tems, qu'il lui faudroit pour prendre des informations et pour s'instruire, seroit perdu pour la cause commune, et la commission à la diette devroit être conjointement à celle aux cercles.

CCXXIX.

Réponse de S. A. S. donnée à Mylord Holdernesse [1]).

9 Sept. 1749.

S. A. S. est extrêmement sensible aux marques de confiance que S. M. a bien voulu lui donner, en lui communiquant ce qui a été traité par Mr. Titley en Dannemarck touchant les subsides, etc. Elle est mortifiée d'apprendre que cette négociation n'a pas eu un meilleur succès. Elle a vu cependant avec plaisir, que S. M. a pris occasion de la réponse du Danemarc pour sonder cette cour sur les mesures à prendre pour la conservation du repos dans le Nord. S. A. ne voit rien de plus expédient que de poursuivre cette affaire tant auprès du Dannemarc qu'auprès de la Russie et de se servir en même tems de cette occasion pour approfondir, si, outre le traité de subside avec la France, il s'est fait encore une alliance avec les Cours de France, de Prusse et de Suède, chose qui paroit encore incertaine jusqu'à présent.

Comme S. M. souhaite d'apprendre à cette occasion les sentimens de S. A. S. au sujet d'un système défensif à former, Elle s'empresse d'y répondre qu'Elle sent parfaitement l'utilité et la nécessité de l'ancien système et que c'est avec la plus sensible satisfaction qu'Elle remarque en chaque occasion les soins infati-

[1]) Cf. le journal de Ch. Bentinck, le 9 Sept. 1749, t. I, p. 387.

gables, que S. M. se donne pour le maintien et l'avancement de la cause commune, et que par ces mêmes principes S. M. a déjà songé préalablement aux moyens de renforcer ce système par des alliances plus étroites entre les Puissances déjà unies et par l'acquisition de nouveaux alliés. S. A. S. est autant portée par inclination, par conviction et par ce qu'Elle doit à la République, à concourir sincèrement et cordialement au maintien et au rétablissement de cet ancien système, mais l'état présent des affaires de la République et l'extrême épuisement de ses finances à l'issue d'une guerre la plus coûteuse et la plus fâcheuse tout à la fois, qu'elle ait jamais essuyé depuis son érection, et la grande attention que requiert le redressement de ses affaires domestiques, exige que S. A. représente à S. M. et la prie instamment de considérer, avant toute chose, que dans la situation actuelle la République ne sauroit donner quelque poids à l'alliance, si préalablement on n'effectue qu'elle obtienne satisfaction sur ce qu'elle est en droit de prétendre en vertu du Traité de barrière, et surtout aussi si les Puissances contractantes de ce traité ne tâchent de concourir ensemble à remettre cette barrière dans un état à pouvoir mériter de porter ce nom en réalité et qu'on prenne des mesures efficaces pour sa défense et sa sûreté, dont on puisse se promettre de plus heureux succès pour l'avenir. S. A. S. employera en attendant volontiers tout son zèle et tous ses efforts à rétablir les affaires dans l'intérieur de la République sur un pied à la mettre en état [d'être] à l'avenir de plus d'utilité à l'alliance.

LETTRE CCXXX.

Le greffier Fagel au Prince d'Orange. La Barrière.

A la Haye, le 21 de Septembre 1749.

Monseigneur.

.... Mylord Holdernesse m'a communiqué une lettre, qu'il a reçu du Duc de Newcastle, touchant l'affaire de la Barrière. Le Duc nous fait attendre une réponse formelle à la résolution de Leurs Hautes Puissances, [1]) mais il paroit toujours dans l'opinion que Monsieur Bentinck a des ordres de faire des instances préalables à la Cour de Vienne, et il croit que Mr. Keith est suffisament authorisé à se joindre avec lui. Quoique ceci ne tombe pas dans notre idée, j'ai cru, après en avoir consulté avec Mr. Ch. Bentinck, que je pouvois écrire à son frère pour lui donner en considération, si, avant que Mr. Burmania reçoive un ordre de la part de l'Etat, il ne pourroit pas, de concert avec lui et Mr. Keith, commencer à entretenir le Comte d'Ulfeld sur cette affaire et lui faire

[1]) Résolution du 27 Août 1749. La République fera savoir à Londres que tous les efforts pour avoir satisfaction de l'Impératrice dans les choses relatives à la Barrière restent sans succès, et demandera une démonstration commune à Vienne (*Secr. Resol. Staten-Gener.*, le 27 Août 1749. Arch. du royaume) Le gouvernement de la République réclamait le payement régulier du subside de cinq cent mille écus, stipulé par le traité de la Barrière, à compter du jour où Marie Thérèse était rentrée en possession des Pays-Bas autrichiens, et de plus les arrérages depuis 1744. L'Angleterre avait garanti le traité et prenait un vif intérêt dans une autre demande, faite par la République; pendant l'occupation française le tarif des douanes avait été modifié au préjudice des Puissances Maritimes, qui réclamaient maintenant l'abrogation de ces modifications.

ensemble les représentations les plus convenables. C'est alors que Mr. Keith pourra juger par la réponse, qui lui sera donnée directement, quels sont les véritables sentiments de la Cour de Vienne, après quoi ils pourront se régler mieux en Angleterre sur le parti qu'il y aura à prendre. J'espère que V. A. S. ne désapprouvera pas ceci....

H. FAGEL.

CCXXXI.

Notes de W. Bentinck. Le Prince Louis de Brunsvic.

Mardy, 23 Sept. 1749.

Je communiquai à Mr. d'Ulfeld ce qui s'étoit passé avec l'Empereur et l'Impératice. Le Comte d'Ulfeld crut d'abord, que l'on demandoit le Prince Louis simplement comme général pour remettre la discipline et l'ordre dans nos troupes. Je cherchai l'après-diné à redresser un peu son idée sur le pied, sur lequel on demandoit le Prince Louis, mais il étoit prévenu. Le Vendredi ensuite je trouvai le Comte d'Ulfeld tout autre. Je pris cette occasion pour lui expliquer au long, quel étoit le but et l'intention de la demande que je faisois, et lui fis comprendre que ce n'étoit pas sur le pied de général comme les autres que le Prince d'Orange souhaitoit le Prince Louis, mais pour servir à soutenir l'établissement présent, dont la solidité devoit faire la sûreté des liaisons entre la Maison d'Autriche et les P. P. M. M.; que dans ce point de vue il importoit autant à la Cour de Vienne qu'à nous, que le système et le gouvernement présent de la République fut établi sur des fondemens solides; que la Cour de Vienne avoit vu et senti les effets du gouvernement précédent;

que, si un malheur arrivoit au Prince d'Orange, surtout dans l'état où sont à présent les choses, il seroit fort à craindre que l'on ne trouvat des difficultés, qu'il ne seroit presque pas possible de surmonter, vu le manque de gens capables; que le Prince Louis avoit toutes les qualités requises, les liaisons du sang avec l'Impératrice, avec le Roy d'Angleterre, l'estime et la confiance de L. L. M. M. I. I., du Roy d'Angleterre et du Prince d'Orange, des troupes Impériales, Angloises et Hollandoises; que dans une affaire aussi sérieuse il ne falloit pas laisser aller les choses à l'extrémité, mais prévenir le mal, au lieu d'en chercher remède quand il seroit arrivé, c'est à dire trop tard; qu'il falloit pour cet effet mettre d'avance et au plutôt le Prince Louis dans le train, où il devoit se trouver si un pareil malheur arrivoit; que le Prince d'Orange étoit mortel; que la prudence ne permettoit pas de laisser dépendre tout le système de l'Europe de la vie d'une seule personne, qui ne pend qu'à un fil; que le Prince Louis, venant en Hollande et y étant placé à la tête de tout le militaire sous le Prince d'Orange, serviroit au soutien de tout le parti et qu'en cas de malheur il se trouveroit tout placé où il devroit opérer, au lieu que, si l'on attendoit que le mal fut arrivé, tout tomberoit dans une confusion, dont il seroit impossible de se tirer; qu'il n'y avoit personne dans notre service, qui eut la tête ni le coeur fait pour des circonstances pareilles; que la plus grande marque de confiance, qu'il étoit possible de donner à cette Cour-ci, étoit la demande que je venais faire; que mes propres affaires m'avoient fait venir ici, mais que, si je n'avois pas eu cette raison naturelle et connue, j'aurois cherché un autre prétexte et serois pourtant venu ici pour cette affaire seule, dont l'importance par rapport à ses suites devoit, j'étois sûr, le frapper autant que

moi; que je lui pouvois assurer, que je n'aurois pas fait un voyage de 300 lieues pour un message aussi plat et aussi fade et aussi mal entendu que de demander le Prince Louis pour le mettre de pair avec les généraux, que nous avons déjà et qui lui étoient connus.

LETTRE CCXXXII.

W. Bentinck au greffier Fagel. Audiences à Vienne.

Vienne, ce 25 Septembre 1749.

Monsieur.

Mardi passé j'eus mon audience de l'Empereur et de l'Impératrice. On ne peut rien imaginer de plus gracieux ni de plus obligeant que la réception, que l'on m'a faite. J'avoue que, non obstant tout ce que j'avois entendu de l'Impératrice, j'en ai été étonné. Elle a surpassé mon attente et j'en ai été frappé. Je n'ai jamais rien vu de plus distingué, ni de plus aimable. En remettant les lettres du Prince, j'ai fait un compliment de sa part, auquel l'un et l'autre ont répondu avec toute l'affection et tout l'égard imaginable. L'Impératrice a paru fort sensible à ce que je lui ai rapporté de ce que j'avois entendu dire d'Elle au Prince à son retour de Francfort. J'ai aussi fait ma cour à la Princesse Charlotte [1]) et à l'Archiduc [2]). L'Impératrice-Douarière ne voit personne, de sorte que je suis obligé de me contenter de me présenter à son Grand Maître et de lui remettre ma lettre. J'espère de pouvoir par une autre occasion sûre vous écrire sur quelques sujets intéressants. En attendant je suis....

W. BENTINCK.

[1]) La soeur de l'Empereur, Charlotte de Lorraine.

[2]) L'Archiduc Joseph.

LETTRE CCXXXIII.

W. Bentinck au greffier Fagel. Négociations a Vienne.

Vienne, ce 25 Septembre 1749.

Secrète.

Monsieur.

Dès ma première audience j'ai fait ouverture à l'Empereur et à l'Impératrice de ce qui regarde le Prince Louis de Wolfenbuttel. L'un et l'autre m'ont répondu de la manière la plus obligeante pour la République et pour le Prince d'Orange. Quant au fond de la demande que j'ai faite, l'un et l'autre m'ont dit que c'étoit une affaire à quoi l'on devoit penser, et qu'ils ne pouvoient me répondre sur le champ, témoignant tous deux [faire] beaucoup de cas du Prince Louis et le distinguer beaucoup. L'Impératrice surtout s'est exprimée sur son sujet très fortement et avec beaucoup d'affection. Il faudra laisser passer quelques jours avant de revenir à la charge, mais soyez sûr que je ne perdrai pas un instant de tems. Je n'ai pas trouvé encore l'occasion de parler d'aucune autre affaire, parce que je suis fort observé par Blondel[1]), qui est fort inquiet, à ce que j'apprens par les ministres, de me voir ici et secoue la tête, quand on luy dit que j'y suis venu pour mes affaires domestiques.

Mr. Keith n'a pas encore d'ordre sur l'affaire de la Barrière et jusqu'à ce qu'il en aye, je ne puis faire aucune démarche ici; par bonheur qu'on ne m'en a parlé qu'en passant et sans me presser.

Je vous prie de ne me rien écrire d'aucune importance par la poste, mais d'attendre l'occasion d'un courier pour les choses qui ne pressent pas, et quant à celles qui pressent, de me les mander en chiffre.

[1]) L'envoyé français à Vienne. Cf. *Recueil des instructions. Autriche par A. Sorel.*

CCXXXIV.

Journal de W. Bentinck. Conversation avec Ulfeld.

A Vienne, Lundi, le 30 Septembre 1749.

.... (Ulfeld) me dit qu'une difficulté, que je pourrois rencontrer, seroit l'idée où l'on est que le Prince d'Orange est quelque fois sujet à changer d'opinion. „Et vous même", dit il, „en avez des preuves par devers vous." J'avois résolu d'éviter avec lui le détail sur ce point-là et de le réserver pour l'Empereur et pour l'Impératrice seul, s'il étoit possible. Je ne pus pourtant pas exécuter mon dessein, parce qu'il allégua l'exemple de la différence entre le tems que je fus en Angleterre en 1747 et celui que mon frère y fut en 1748, et je fus obligé d'essuyer une conversation très désagréable, que je raccourcis autant qu'il étoit possible.

Nous parlâmes des affaires générales et en particulier de celles de l'Empire, des menées et des intrigues de la France, de l'argent qu'elle donnoit de tous côtés pour conserver ses amis et pour s'en acquérir de nouveaux. Et à cette occasion il me dit, que le Roi de Prusse avoit des correspondants en Angleterre parmi les gens du premier ordre. Je lui dis que je croyois qu'il en avoit eu un très zélé en Chesterfield, mais qu'à présent j'en doutois. Il m'assura qu'il en avoit encore, qu'il en avoit averti Keith et que celui-ci l'ayant pressé de savoir qui, afin d'en avertir par lettre particulière le Duc de Newcastle, il avoit été obligé de refuser de le lui dire, parce que cela découvriroit et rendroit inutile le canal, par lequel il avoit son information [1])

[1]) Le lendemain chez lui il me nomma le Duc de Bedford et m'assura qu'il le savoit. (Note de Bentinck).

LETTRE CCXXXV.

Larrey au greffier Fagel. Nouvelles de la Cour de France.

Paris, ce 2 d'Octobre 1749.

Monsieur.

.... Rien [1]) n'est plus ordinaire et souvent plus frivole que les bruits de Cour et de ville, rien n'est communément plus trompeur.

C'est ce qui m'a empêché de vous rendre compte de quelques bruits qui courrent et qui ne sont que de simples bruits à présent.

Ce qui me paroit vrai, c'est que Mr. le Comte d'Argenson [2]) gagne du terrain. Il est bien avec Madame la Princesse de Pompadour. Il est courtisan. J'ignore comment il est avec Mr. le Maréchal de Bel-Isle [3]); je tâcherai de le découvrir, mais peut-être la chose ne sera-t-elle pas aisée.

Leur union me paroissoit fort naturelle, si leurs intérêts les obligeoient à se réunir. Tel a été le cas pour faire tête au Maréchal de Saxe, mais dans les circonstances présentes, où tout plie devant le ministre de la guerre et où le général n'a plus qu'un simple crédit, qui n'influe point dans les affaires, je ne conçois point que Mr. d'Argenson voulut attirer Mr. Bel-Isle; ils courrent la même carrière; tous deux ambitieux, ils désirent le même poste de premier Ministre: du moins c'est l'idée que je m'en fais. Mr. de Bel-Isle est remuant; il désire d'avoir entrée dans les

[1]) Le greffier avait demandé des avis sur le crédit de Belle-Isle, d'Argenson et Puysieulx.

[2]) M. P. de Voyez de Pauling, comte d'Argenson, ministre de la guerre.

[3]) L. Ch. A. de Belle-Isle, duc de Vernon.

Conseils du Roi. Il me semble qu'il n'est pas de l'intérêt de ceux qui s'y trouvent, de l'y admettre. Peut-être ce raisonnement est il mauvais, parce que les hommes ne sont pas toujours conséquens, mais il me paroit raisonnable.

Je n'ai rien vu jusqu'ici qui prouve que le crédit de Mr. le Marquis de Puysieulx baisse, mais ce sont là de ces choses sur lesquelles on ne sauroit jamais prononcer, parce qu'on ne voit pas le dessous des cartes. Sa probité et les sentimens d'honneur et de délicatesse lui gagnent les suffrages de ceux, qui traitent avec lui. Il est mesuré et sage; par cela même on souhaite sa conservation et la France doit le souhaiter par les mêmes raisons....

T. J. DE LARREY.

LETTRE CCXXXVI.

Wartensleben au greffier Fagel (Extrait). Sentiments excellents de l'Electeur de Trève.

Coblence, le 3 d'Octobre 1749.

Monsieur.

Je ne saurois vous dire combien gracieusement et amiablement j'ay été reçu de l'Electeur de Trève, et la joye que ce seigneur a ressenti de cette commission dans l'Empire, qu'il juge nécessaire et utile. Il m'a dit en termes précis, qu'il avoit craint que l'on auroit tardé à penser au sistème formé par feu le Roi Guillaume III de glorieuse mémoire, sistème ménagé depuis le commencement du siècle jusqu'à l'année 9 très soigneusement, et qui du tems de la

mission du Comte de Rechteren [1]) dans l'Empire étoit parvenu au point de ratification, lorsque par malheur la paix d'Utregt fit tomber la République dans les idées françoises, qui tâchoit de dissoudre cet excellent ouvrage, le seul et unique qui peut produire quelqu'heureux changement dans l'Empire et y rétablir l'harmonie si nécessaire entre l'Auguste Chef et les membres. S. A. E. est assuré de la façon la plus forte des sentimens des Cours de Vienne et de Londres, qu'il[s] ne désisteroi[en]t jamais de ces principes, et sera charmé si la République pense de même.

LETTRE CCXXXVII.

Charles Bentinck au Prince d'Orange. Envoi d'une lettre secrète de Keith à Newcastle. Rapport d'une lettre de W. Bentinck.

A la Haye, ce 4 Oct. 1749.

Monseigneur.

Il arriva hier au matin un courier Anglois de Vienne et Mylord Holdernesse m'a prié de faire parvenir à V. A. S. la copie incluse de la lettre de Mr. Keith au Duc de Newcastle. S'il m'est permis de faire mes remarques, il me paroit que l'envoy de ce courier a été un peu précipité, car l'Empereur ne

[1]) Le comte A. H. van Rechteren, seigneur d'Almelo, fut envoyé en 1711 en Allemagne pour saluer l'empereur Charles VI. Apparemment l'Electeur vise les négociations relatives à l'Association des cercles et les traités de Francfort de 1697, de Nördlingen de 1702 et les renouvellements de celui-ci en 1709, 1710, 1711; les Puissances Maritimes s'étaient alliées avec ces Associations. Cf. *Kopp, Gründliche Abhandlung von der Association derer vorderen Reichs-Craysse* etc. (1739); *Schulte, Markgraf Ludwich Wilhelm von Baden.*

répond pas fort grand chose. Je crois pourtant qu'il n'y a pas grand mal, parce que, si l'on veut faire quelque plan, il me semble qu'il vaut mieux qu'il soit entamé et ébauché par l'Angleterre et la République de concert, que par la Cour de Vienne.

J'ai reçu par le même courier des nouvelles de mon frère, qui me mande, Monseigneur, qu'il avoit fait ouverture à l'Empereur et à l'Impératrice du véritable sujet qui l'amenoit à Vienne, et que l'Impératrice lui avoit dit, qu'elle ne pouvoit cacher qu'elle aimoit beaucoup le Prince Louis et qu'elle se feroit beaucoup de peine de s'en défaire, parce qu'elle avoit dans les armées fort peu de gens capables de commander. Cette réponse me paroit fort éloignée d'un refus et ne fait pas voir de difficultez insurmontables....

C. BENTINCK.

Very private.

Vienna, Sept. 25th 1749.

After I had forwarded your Graces dispatch to my Lord Hyndford, I took the occasion of the Emperor's absence to go into the country for a few days purposely, that it might not appear that my courier had brought any thing material, besides the letter which went to Moscow. However I took care to come back to town about the time, that I knew His Imperial Majesty was to return to Schoenbrun; and in a day or two afterwards having laid hold of the opportunity of telling the Emperor at the drawing-room, that I had orders to communicate some papers to His Majesty but that it would require an hours time at least to go thro' them, He was pleased to order me to meet Him the next day in a room, which is behind His box at the opera. I went accordingly and having found the Emperor there, I read over your Graces very private letter of Aug. 15th and all its enclosures. When I had done, the Emperor said, that He was very sorry the negociation with Denmark had failed,

which would have been of such consequence to the common cause, that however this did not at all lessen the obligation, which the Kings allies had to Him for this new and very extraordinary mark of His attention to their interests; that however He was not at all surprized at it, as He had always expected every thing that was great and good from His Majesty, who, He was certain, would always act well in every respect, and He desired I would return His most sincere thanks to the King for this signal proof of His friendship and that I would assure His Majesty in the strongest terms, in His name, that He might depend upon their doing every thing that was right on their side. The Emperor added that He agreed with His Majesty in His opinion, that it imported highly the King, their Imperial Majesties and the States General to form a defensive system, in order to preserve the peace and to discourage the schemes of those powers, who might have an intention to disturb it. But that this was a very delicate matter and must, if undertaken at all, be gone about with the greatest caution. I said I had the honour to think as His Imperial Majesty did, that the greatest secrety and prudence was absolutely necessary in carrying on a negociation of that kind, and I repeated the orders I had to assure His Imperial Majesty, that the King would at all times be glad to know their Imperial Majesties thoughts upon this head, to which His Majesty would give the greatest attention.

B. KEITH.

LETTRE CCXXXVIII.

Wartensleben au Prince d'Orange. Les princes de l'Empire et les Puissances Maritimes.

A Francfort, le 10 d'Octobre 1749.

.... Je sai les difficultés qui se trouvent pour s'assurer de S. A. S. et Electorale de Cologne, surtout en Angleterre. Je sai que les traités onéreux nous

conviennent moins que jamais et peuvent tirer à conséquence, mais je donne à considérer à V. A. S., qu'en négligeant l'occasion présente nous perdrons pour toujours un voisin dont nous avons besoin, qui nous peut tenir une sortie et communication libre, puisque nous sommes quasi entourés par une autre puissance. Je suis persuadé que ce Prince, se voyant abandonné et négligé avec les bonnes dispositions où il est, sera piqué au vif et je le connois assez vindicatif pour chercher les moyens de se venger à la première occasion, de sorte que je crois qu'il faudroit continuer à presser les Anglois en attendant l'issue et l'effet de nos arrangemens domestiques, ce qui doit se développer l'année prochaine, qui décidera, selon moi, du système politique général, ainsi que de notre situation. Il faudroit même remontrer aux Hanovriens, qu'ils sont intéressés à concourir et à contribuer pour tirer ce Prince totalement des principes où il a été, ce qui donneroit une grande facilité pour exécuter le plan de feu S. M. Brit. Guillaume III de gl. mémoire, où il s'agissoit d'une association et d'une liaison étroite entre les Electeurs et cercles de l'Empire.

Je sai que ces idées ne font pas d'abord impression; qu'en les découvrant on croit découvrir d'un même coup d'oeil les conditions onéreuses et cela seul suffit pour être prévenu pour la négative, mais selon ma façon de penser rien n'est difficile et peu de choses [sont] impossibles aux hommes, lorsqu'ils veulent et peuvent se servir de la méthode, du tems et du secret.

Je sai la corruption qui règne dans les cours de l'Empire. Je sai que jusques ici l'association des cercles ne paroit avoir guères de solidité, mais je suis très éloigné de croire que les affaires soyent dans un état désespéré. Je suis convaincu que le système et les mesures, que les Electeurs de Mayence et de Trèves

ont pris de longue main, sont bonnes; qu'il convient même que la solidité de ce système, pour qu'il réussisse, ne paroisse pas aux yeux du public. Votre A. S. doit considérer que, la question de l'association ayant été reconnue presque généralement, il ne s'agit pas du quo modo, parce que cette première question une fois avouée et reconnue, la seconde suit naturellement, puisque cette question est fondée sur les recès de 1681 [1]), 1697 et 1702 et sur les points arrêtés à Nördlingen le 22 de Mars 1707 [2]), qui ont tout réglé et dont les Puissances Maritimes ont été les auteurs et qui ont été suivis jusques à la paix d'Utrecht, où la France réussit à détacher ces Puissances de ces idées, voyant le mal que cela lui avoit causé durant toute cette guerre. L'on voit même que l'on en a fait usage en 1722 et 1727, lorsqu'après la dissolution du congrès de Cambray le traité particulier qui se fit entre la maison d'Autriche et la cour d'Espagne, quand il étoit question de la compagnie d'Ostende [3]), ainsi qu'en 1733 quand il s'agissoit de la Couronne de Pologne, de sorte qu'il n'y a point de doute sur cet article.

L'on peut compter sur le cercle Electoral, quoiqu'il y a une pluralité moins considérable que dans les autres, ensuite sur ceux du Haut-Rhin, de Franconie et de Souabe, où la pluralité est trop marquée, surtout

[1]) Cf. *P. L. Muller, Wilhelm III von Oranien und Georg Friedrich von Waldeck,* I, 58 sqq.

[2]) Il faudra lire *1702*; le 22 Mars 1702, par le traité de Nördlingen, les cercles d'Autriche, de Souabe et de Franconie et les membres de l'Empire du Rhin-supérieur et du Rhin-électoral accédèrent à la Grande Alliance.

[3]) La phrase a été corrompue par le déchiffrement; peut-être il faut biffer le mot qui. En 1727 l'Association fut renouvelée à Francfort. En 1733 à Francfort l'assemblée des cercles résolut de mettre sur pied les contingents.

en Franconie, puisque S. A. E. de Trèves, pendant son voyage à Ellwangen, a levé toutes les petites brouilleries qui étoient entre les cours de Würtsbourg, Bamberg et Anspach, même entre la noblesse, de façon que l'on est fort d'accord à l'exception de l'Electeur de Cologne, comme Grand Maître Teutonique. La Cour de Bayreuth et la Cour Palatine ne s'opposent point publiquement, et toutes les deux s'addoucissent. En Souabe il n'y a que la Maison de Wirtemberg opposée. Il y a beaucoup à espérer de la Bavière, ainsi qu'avec le cercle d'Autriche on peut compter sur six cercles.

Je connois la façon de penser des Electeurs de Trèves et de Mayence, qui sont éloignés de vouloir engager les Puissances Maritimes à des dépenses couteuses et dans des traités onéreux, qui feroient que l'amitié leur deviendroit à charge, étant persuadés avec moi qu'ils sont obligés par devoir à veiller à leurs sûretés et au bien de l'Empire.

Je sai que cette guerre et la démolition des forteresses de l'Empire sur le Rhin et sur la Moselle ont désillé les yeux à plusieurs Princes et même à leurs ministres dans l'Empire. Qu'il y en a qui entreront dans les vues des Puissances Maritimes, dès lors qu'ils seront assurés que V. A. S., de concert avec la Grande Bretagne et la Cour de Vienne, dont on est tout à fait persuadé, veut entrer dans le système dont j'ai fait mention.

L'on y travaillera pendant la paix consécutivement, l'on profitera du tems que le Marggrave d'Anspach a le directoire du cercle de Franconie, ce qui dure encore un an et demi, ainsi petit à petit on conduira les affaires à la sourdine le plus sûrement qu'il sera possible, au point à pouvoir donner quelque forme réelle, dont on pourra sentir la solidité en tems et lieu, sans qu'il soit besoin de débuter par des subsides et dépenses.

Aussi l'Etat de nos affaires intérieures n'est pas tel au tems présent, que nous pouvons agir avec poids et efficacement et faire grande impression sur le public.

Je sçai d'un autre côté qu'il y a des cercles, dont le dérangement domestique ne vise qu'à des moyens pour satisfaire leurs plaisirs ordinairement peu raisonnables, et loin de dépenser de l'argent, il faut leur parler raison et leur exposer que l'on n'employe ses moyens que pour le bien public et non pour de babioles. Mes vues sont que, dans le même tems que V. A. S. sera occupée à corriger le défectueux chez nous, à arranger nos finances et à mettre notre militaire sur un pied solide et imposant, si ce n'est pas par le nombre, du moins par la qualité, l'on soit en même tems appliqué à travailler d'un pas égal à faire revenir les Allemands de leur létargie et de ce désordre, qui les conduit aux précipices et qui doit nous entraîner infailliblement avec eux.

Je ne sai si je suis dans l'erreur, mais je crois toujours que, si l'on ne cesse de représenter la vérité avec douceur et la bonne manière, qu'à la fin elle doit se faire jour dans les plus grandes ténèbres, et dans cette supposition nous pouvons espérer de voir revivre l'harmonie et l'union dans une grande partie de l'Empire, au moins pour être assuré de la pluralité, moyennant quoi je crois qu'il nous convient d'entrer dans l'association des cercles avec la Cour de Vienne et de Londres, puisqu'il n'y a que dans l'Empire où nous pouvons trouver les moyens à portée, à propos et convenables, pour nous soutenir contre quelque agresseur inopiné; ainsi je ne sçai s'il convient de faire une démarche telle qu'est un rappel entier de la commission, puisque cela dénotera une indifférence ou impuissance trop marquée...

Cte DE WARTENSLEBEN.

LETTRE CCXXXIX.

Larrey au Prince d'Orange. Nouvelles de la Cour de France.

—

Fontainebleau, 13 Octobre 1749.

Monseigneur.

.... Monsieur Fagel m'a fait dernièrement une question sur le plus ou le moins de crédit de Monsr. de Belle-Isle, le Comte d'Argenson et le Marquis de Puysieulx. J'y ai répondu et je persiste dans mes idées, cependant avec cette observation qu'assurément le Comte d'Argenson a gagné du terrain et nommément à la Cour; il va à la faveur; il est excellent courtisan et mieux que jamais chez Madame de Pompadour. Le Marquis de Puysieulx a un peu perdu de ce côté, mais je ne vois pas que cela influe le moins du monde sur son crédit. Peut-être est il plus affermi que jamais dans son poste: je le crois. La haute faveur expose à de terribles jalousies; le Comte d'Argenson y vise; cela me fait toujours croire qu'il peut être uni avec M^r^. de Belle-Isle mais qu'il ne cherchera pas à le mettre dans une carrière qu'il court lui-même ....

T. J. DE LARREY.

LETTRE CCXL.

Newcastle à W. Bentinck. Froideur de la Cour de Vienne. Mauvaises influences à La Haye.

—

Newcastle House, Oct. 3 (S. V.) 1749.

.... As Mr. Keith has orders to communicate everything to you, I doubt not but you have seen all that has passed in consequence of that ample com-

munication, which he was directed to make to the Emperor of the Danish negotation, and the overture of a defensive system to be formed amongst the allies for the preservation of the peace. You will, I am persuaded, have been surprised at the cool reception this last proposal met with; and that the Emperor, so far from suggesting anything that might tend to the carrying such a measure into executing, flung out the delicacy and difficulty of it and the jealousies it might occasion [1]). Such a reception of such a friendly overture, so necessary for almost their own being, could not but extremely surprise us. However, His Majesty will not on that account let the thing drop. If nothing comes of it, we shall always have the satisfaction of having made the overture and consequently nothing to reproach ourselves with.

I must own, I was a little surprised also at what passed upon this subject in the deliberation at the Hague (of which you will have had a full account of your brother) and particularly at the part, taken in the conferences by certain people [2]). It is a bad setting out. But us you are a better judge than I and know best what remedy to apply, I doubt not but you have or will take effectual means to prevent anything of that kind for the future, or at least any ill consequence that might arise from it. Could you know all the difficulties I meet with here in any measure, tending to a future system (the impracticability of which is in the opinion of many here founded upon the utter disability of the Republic and the weak and exhausted state of the House of Austria); could you, I say, be apprised of these difficulties,

[1]) Cf. n°. CCXXXVII.

[2]) Gronsfeld et De Back. Cf. t. I, Journal de Ch. Bentinck, le 8 Sept. 1749 et svv.

you would better judge of my uneasiness at meeting so frequently with such returns, both from Vienna and the Hague, as greatly contribute (and with a colour of reason) to strengthen and justify those opinions. I depend much upon your being able to do good at Vienna and to convince the Austrian ministers and even their Imperial Majesties themselves, that, if they will not come into the reasonable proposals that may be made by the king, they must for ever after renounce the hopes of forming a defensive system....

HOLLES NEWCASTLE.

LETTRE CCXLI.

Charles Bentinck au Prince d'Orange. Copie d'une lettre de Newcastle à Holdernesse relative aux affaires de Cologne.

A La Haye, ce 14 Oct. 1749
à 10 heures du soir.

Monseigneur.

La poste qui vient d'arriver d'Angleterre a porté une nouvelle, que j'ai cru devoir prendre la liberté d'envoyer sur le champ à V. A. S. par un courier [1]). Mylord Holdernesse, qui vient de me porter cette copie de la lettre du Duc de Newcastle, part demain matin de bonne heure pour avoir l'honneur d'entretenir V. A. sur ce sujet....

C. BENTINCK.

Lettre secrète du Duc de Newcastle au Comte de Holdernesse.

Mylord.

Tho' the extracts of Monsieur Wartensleben's letters, transmitted in Your Lordship's letter of the 3d of October n. s.,

[1]) Cf. t. I. Journal de Ch. Bentinck, le 14 Oct. 1749.

do not quite come up to the account, I sent you of them, yet it appears plainly by them, that there is no time to be lost; and that, if a resolution is not immediately taken, the affair may be lost and the Elector engaged by France. His Majesty thinks it necessary to prevent that, if possible, which would not only secure the present Elector, but by engaging him to name a coadjutor, recommended by France, fix a successor also in the French interest. And as not only a successor to the Electorate of Cologn in the French interest, but [also] to the other bishopricks, may be greatly to be feared, the consequence of which might be very prejudicial to the common cause and must most materially affect the Republick of Holland, whose frontier is already, on the other side, so exposed to France, the King, to give the Republick a proof of His Majestys concern for their interest and also to prevent such an accession to France in the Empire and on the frontiers of Holland, is pleased to consent to pay a moiety of the subsidy of 200 hundred thousand florins, for four years. As His Majesty chooses to carry on this negociation in His Electoral capacity only and to become a party to this treaty as Elector, jointly with the Republick, Baron Steinbergh has orders to repair fortwith to Osnabrug (where it is supposed the Elector is arrived by this time), and to act in concert with Mr. Wartensleben and sign the treaty jointly with him.

Your Lordship will acquaint the Prince of Oranje with this (if His Highness is returned to the Hague) and the Greffier and Mr. Charles Bentinck, and desire the Greffier that Mr. Wartensleben may be forthwith acquainted with the King's intention, and that orders may be sent to him to act in perfect concert with Baron Steinbergh. I am very glad to be able to give Your Lordship this extraordinary proof of His Majesty's particular attention to what is so much pressed by the Prince of Oranje and His friends. I am persuaded it will give great joy to the Greffier, Mr. Charles Bentinck and all the well intentioned ....

HOLLES NEWCASTLE.

LETTRE CCXLII.

Le greffier Fagel au Prince d'Orange. Affaires de Cologne.

Hage, den 17 October 1749.

Doorlugtigste Furst en Heer.

.... Hier koomende, heeft de Heer Ch. Bentinck mij gecommuniceert de brief van den Hertog van Newcastle, alsmeede degeen die van U H. deese morgen heeft ontvangen [1]), met de ingesloote copie [2]) aan de Graaf van Wartensleben. Het komt mij voor dat U. H. best gedaan heeft met aanstonds aan den Graaf van Wartensleben te schrijven en ik geloof dat het geen swarigheid sal vinden de vereyschte ordre uit het besogne te laaten afgaan, hoewel de heer van Bottestein [3]), die wegens Utrecht present is, misschien nog eenige hæsitatie sal hebben. Wij sullen te samen overleggen op wat manier de Heer Raadpensionaris de propositie sal doen om met de meeste spoed tot een conclusie te koomen en sal de ordre als dan ten spoedigste afsenden en niet manqueeren van den uitslag U. H. kennis te geven....

H. FAGEL.

LETTRE CCXLIII.

W. Bentinck au greffier Fagel. Méfiance contre W. van Haren, envoyé à Bruxelles. Affaires de Vienne.

Vienne, le 18 Octobre 1749.

Monsieur.

.... Je vois que Mr. de Haren va à Brusselles [4]); cela me rendra encore plus circonspect dans toutes

[1]) Cf. t. I, 408, Journal de Ch. Bentinck, le 18 Oct. 1749.

[2]) Manque.

[3]) J. J. van Utenhoven, seigneur de Bottestein, membre de la noblesse d'Utrecht et député aux Etats-Généraux.

[4]) Cf. t. I, p. 390 sqq.

mes démarches ici sur les affaires des Païs-Bas. Je vois qu'il est lié ou, pour mieux dire, dépendant de son frère O. de Haren, dont les principes me sont connus, et par conséquent je ne me fierai plus du tout à lui. Si l'on suivoit dans la conduite des affaires avec cette Cour et avec l'Angleterre les principes de O. de Haren, l'on verroit par l'événement que l'on a donné lourdement à gauche, et la République et la cause commune en souffriroient, mais le mal seroit fait et peut-être irréparable. J'attens que M^r^. de Burmania soit rétabli et en état de parler d'affaires pour lui dire tout ce que je pense là-dessus; c'est par lui que les affaires doivent se faire ici; il connoit les gens, leur humeur, leur caractère et c'est ce qu'il faut pour réussir en affaires.

C'est du général qu'il s'agit et non pas de satisfaire sa propre vanité et rapacité ou de faire avoir de quoi vivre à des parens indigens. Je vois que c'est la Hollande, qui a porté aux Etats Généraux l'envoy de Mr. de Haren à Brusselles. J'ai sçu avant mon départ ce qu'on pensoit en Hollande là-dessus et j'en ai averti le Prince et la Princesse Royale, et j'ose dire que tous deux ont été très mal conseillés de pousser cette affaire. L'on n'a consenti en Hollande que parce qu'on ne croioit pas pouvoir faire autrement et point par conviction, et il n'y a que la conviction qui établisse et maintienne la confiance, qui est ce que le Prince doit surtout chercher.

Mr. Keith n'a point encore reçu d'ordres sur la résolution des Etats Généraux du 27 Août [1]), que j'ai communiqué à Mr de Burmania en arrivant. Il n'y a pas encore réponse du Prince Louis; d'abord qu'il en aura, je vous informerai de tout ce qui s'est passé à ce sujet, sur lequel l'Empereur et l'Impératrice-Reine

[1]) Cf. n°. CCXXX.

ont témoigné toute l'amitié et tous les sentimens que l'on pourroit souhaiter, tant pour Monseigneur le Prince d'Orange que pour la République. J'ai l'honneur....

W. BENTINCK.

LETTRE CCXLIV.

Larrey à W. Bentinck (?) Négociations sur le commerce.

Fontainebleau, ce 30 Oct. 1749.

Le 27 nous avons eu une conférence avec les commissaires françois: nous leur avons fait nos propositions [1]) et avons demandé une réponse catégorique. Ils ont fait rapport au ministère; leur réponse a été donnée le 28. On refuse de nous accorder provisoirement ce qu'on n'a pas dessein de nous accorder en définitif. On examinera incessament jusques où on pourra aller en notre faveur sans préjudicier aux intérêts des sujets françois. Nous aurons l'ultimatum à la fin de novembre; il sera conçu de manière que l'acceptation ou le refus terminera la négociation, pour nous convaincre qu'on ne cherche pas à nous amuser. Nous en avons fait rapport. J'en ai fait un en mon particulier d'une conversation que j'ai eue avec Mr. de Puisieulx, qui m'a dit confidemment, qu'il avoit eu une conférence sur nos demandes avec quelques uns des ministres, et entre autres avec Noailles [2]) et Rouillé; qu'il avoit été résolu de nous accorder le traicté de 1739, sans augmenter [les droits] à proportion des changemens de la monnoye; que l'exemption des 50 sols par tonneau continueroit; que notre hareng ne seroit pas sujet au rempaquetage, ni à être sallé de sel de

[1]) Cf. *Secr. Resol. Holland,* le 4 Oct. 1749.

[2]) A. M. duc de Noailles, maréchal.

Brouage; qu'on nous donneroit l'ultimatum pour quelques articles, sur lesquels ils augmenteront les droits, à savoir morue, baleine et fanons, cuirs et toiles; qu'on ne désiroit charger ces articles qu'autant que l'intérêt des sujets du Roi l'exigeroit absolument; qu'à la fin de novembre cela nous seroit remis. Vous savez que les 4 sols par livre ont été relâché par l'Etat tant que les François eux-mêmes les payeront.

Voilà où en sont nos affaires de commerce; la compensation entre les dettes de nos prisonniers et ce qui est dû à l'Etat pour les munitions de guerre aura lieu. Séchelles est instruit à cet égard et autorisé à finir tout avec Cornabé; mais on ne veut pas rendre l'artillerie en nature. On désire ici le renouvellement du cartel; je conçois pourtant, qu'il faudroit que la Cour de Vienne y entrat. J'espère que vous êtes content.

LETTRE CCXLV.

W. Bentinck au Prince d'Orange. Négociations à Vienne.

—

Vienne, ce 30 Oct. 1749.

Monseigneur.

Dès le lendemain de mon arrivée ici je fis ouverture à Mr. de Burmania de la commission, que j'avois de V. A. S. pour demander le Prince Louis de Wolfenbuttel à l'Empereur et à l'Impératrice, et je le priai de m'aider de ses conseils sur la méthode d'entamer cette affaire.

Mr. de Burmania, après avoir pris du tems pour y penser, me conseilla d'en parler directement à l'Empereur et à l'Impératrice, avant que d'en faire mention à aucun des Ministres. Je me déterminai d'abord à suivre

son conseil, parce qu'il pouvoit mieux que moi juger de ce qui étoit le plus convenable. Nous allâmes ensemble à Schönbrun chez le Comte de Kevenhüller [1]), Ministre de conférence et Grand Chambellan de l'Empereur, pour demander une audience de l'Empereur, et chez le Prince Trautson [2]), Grand Chambellan de l'Impératrice, pour en obtenir une de sa Souveraine. Le jour fut fixé au mardi suivant 23 Sept. Nous nous rendimes à Schönbrun à l'heure marquée.

Nous trouvâmes dans l'antichambre de l'Empereur le Comte de Kevenhüller, qui, après m'avoir annoncé, me fit d'abord entrer. L'Empereur étoit debout au fond de la chambre. Je m'approchai, je lui fis un compliment très court. Je lui dis le sujet de mon voyage [3]) et je me recommandais à sa protection! L'Empereur me répondit d'une façon très obligeante et dit, qu'il seroit charmé de pouvoir me rendre service, mais que je devois me souvenir qu'il étoit lui-même soumis à de certaines règles, qu'il ne pouvoit pas passer. Je lui répondis, que les difficultés qu'il y avoit dans mon affaire m'étoient connues, mais que je me flattois de les pouvoir lever et que je serois au désespoir de demander à Sa Ma^{té} quelque chose, qui fut contre l'ordre ou contre les règles. J'ajoutai que mes affaires particulières n'étoient pas le seul motif de mon voyage; que j'étois chargé de remettre à Sa Maj^{té} une lettre de V. A. S., dans laquelle elle verroit les sentiments de V. A. S. touchant la personne et l'auguste Maison de Sa Maj^{té}, aussi bien que touchant les affaires générales, ajoutant ce que je crus devoir dire pour satisfaire aux ordres, que j'avois reçus de V. A. S. L'Empereur dit

[1]) Le comte Joseph de Khevenhüller.

[2]) Le prince Jean Guillaume de Trautson.

[3]) Le procès contre son épouse Charlotte Sophie, née comtesse d'Aldenbourg.

qu'il étoit extrêmement sensible à ce que je lui disois de la part de V. A. S., me fit plusieurs questions touchant votre personne et votre famille, avec beaucoup d'affection et d'amitié. Je dis à l'Empereur que j'avois une faveur à lui demander de votre part, c'étoit de céder le Prince Louis de Wolfenbüttel, que V. A S. avoit dessein de mettre à la tête du département militaire dans la République, immédiatement après votre personne; que V. A. S. souhaitoit fort d'avoir le secours d'un Prince d'un mérite si distingué et si généralement reconnu, parce que tout rouloit à présent sur vous seul; qu'outre cela il étoit fort à souhaitter pour la République d'avoir, en cas qu'il arrivat un malheur à V. A. S., un Prince tel que le Prince Louis, auquel pût être confiée l'autorité nécessaire pour soutenir le gouvernement et la régence de Madame la Princesse pendant une minorité. L'Empereur ne me laissa pas continuer, me dit qu'il étoit extrêmement porté à donner des marques de son amitié et de son attachement à V. A. S. et à la République. Il parla avec beaucoup d'amitié et de distinction du Prince Louis et dit, que je jugerois bien que c'étoit une affaire, sur laquelle on devoit faire quelques réflexions, et que je devois en parler à l'Impératrice. A quoi je dis que je ne manquerois pas d'obéir à ses ordres, et après avoir demandé la permission d'en parler aussi aux Ministres, je me retirai. Je passai à l'appartement de l'Impératrice, où nous attendimes une demie heure, après quoi le Chambellan de jour, Comte Palfi [1]), m'ouvrit la porte de la chambre, où l'Impératrice étoit debout au fond. Je lui fis un compliment très court, étant informé qu'elle ne les aimoit pas autrement. Elle prit d'abord la parole et de l'air le plus aimable et le plus engageant elle dit, qu'elle étoit très aise de voir

[1]) Probablement le comte Charles Palffy.

quelqu'un, qui s'étoit tant intéressé pour elle et pour sa Maison dans les tems les plus critiques et les plus difficiles, aussi bien que pour le soutien de la cause commune. Je lui témoignai combien j'étois sensible à l'honneur qu'elle me faisoit, et je lui demandai la permission de lui remettre une lettre dont V. A. S. m'avoit chargé. Je la lui présentai, en lui faisant des assurances du respect et de la vénération de V. A. S. pour elle; à quoi elle dit qu'elle connaissoit V. A. S. personnellement; qu'elle avoit infiniment d'estime pour vous et continua à en parler avec un air d'affection et de cordialité que je ne saurois décrire, et dans des termes que je ne saurois répéter sans les altérer ou affoiblir. Elle me dit qu'elle avoit parlé à l'Empereur depuis que je l'avois quitté, et qu'il lui avoit dit sur quel sujet je l'avois entretenu. Surquoi j'entrai en matière sur le Prince Louis de Wolfenbüttel, et je dis que ce seroit le plus grand service, qu'il fut possible de rendre à V. A. S et à la République, aussi bien qu'à la cause commune, que de céder le Prince Louis pour aider V. A. S. et pour servir, en cas de besoin, au soutien de votre Maison et au système présent, dont la solidité pouvoit seule faire la sûreté de toutes les liaisons entre sa Maison et les Puissances Maritimes. L'Impératrice me dit que je lui demandois un grand sacrifice; qu'elle aimoit beaucoup le Prince Louis; qu'elle avoit dans son service fort peu de gens capables d'être mis à la tête d'une armée. Je lui dis qu'en le cédant à la République, elle ne le perdoit pas, mais qu'elle en pourroit retirer plus d'utilité que s'il restoit à son service, et que servant la République il la serviroit toujours également, puisque la République ne feroit jamais la guerre sans elle, moins encore contre elle. L'Impératrice dit qu'elle seroit charmé de donner au Prince d'Orange et à la

République des marques de son affection et de son amitié; que l'affaire, dont je venois de lui parler, n'étoit pas d'une nature à me pouvoir donner une réponse d'abord. Je dis que je ne l'attendois pas non plus, que je suppliois seulement S. M. d'y vouloir penser et de considérer la chose sous son vrai point de vue, persuadé qu'elle y trouveroit son propre intérêt et sa propre convenance, et après un peu de conversation, que l'Impératrice soutenoit avec une grâce qui lui est particulière, je me retirai.

Au retour de Schönbrun je dinai avec le Comte d'Ulfeld chez Mr. Burmania et je lui communiquai ce qui s'étoit passé avec l'Empereur et l'Impératrice, et le vendredi 26 il me dit que l'on ne prendroit point de parti sur le Prince Louis, sans consulter l'Impératrice-Douairière; qu'il avoit été la veille avec l'Empereur chez elle et qu'il en avoit été question. L'Impératrice-Douairière[1]) est dans un état, qui ne lui permet pas de voir personne, ne pouvant se remuer du tout et souffrant toujours beaucoup. Elle m'a fait faire un compliment fort obligeant par une de se dames et j'ai remis au Comte de Königsegg Erps[2]) la lettre, dont V. A. S. m'avoit chargé pour elle. J'ai depuis ce tems-là demandé plusieurs fois au Comte d'Ulfeld, s'il n'y avoit pas encore de réponse venue du Prince Louis. Il m'a toujours dit qu'il n'en avoit encore rien appris, jusqu'à ce qu'enfin j'ai eu le bonheur de parler à l'Impératrice seule chez le Maréchal Batthyany. Je lui dis que je souhaitois de recevoir d'elle-même la réponse, qu'elle jugeroit à propos de me donner touchant le Prince Louis et ses ordres sur ce que je devois faire ultérieurement dans cette affaire.

[1]) La veuve de Charles VI, née Elisabeth de Brunsvic.

[2]) J. D. L. de Königsegg Erps, grand chambellan de l'Impératrice-douairière.

L'Impératrice me dit qu'elle avoit fait écrire au Prince Louis, qui avoit répondu qu'il obéiroit à ses ordres, si elle vouloit qu'il entrat au service de la République, mais que jamais il ne se résoudroit à quitter tout à fait son service (à elle) et qu'il souhaitoit de conserver son régiment et son caractère de Général d'Infanterie, ce que l'on avoit permis en Hollande à d'autres, qui ne le valoient pas. Je lui représentai que le cas étoit tout différent et que V. A. S. ne demandoit pas le Prince Louis sur le même pied que les autres généraux, qui étoient entrés au service de la République, mais dans un tout autre point de vue et pour être tout différemment employé, comme j'avois déjà eu l'honneur de l'expliquer à S. M. L'Impératrice convint de la différence et avoua qu'il ne conviendroit pas que le Prince Louis gardat son gouvernement d'Ath, qu'il étoit prêt à résigner, mais que pour son rang et régiment il ne pouvoit s'y résoudre et qu'on ne pouvoit l'exiger de lui; qu'on ne pouvoit trouver mauvais d'elle, qu'elle aimoit et estimoit beaucoup qui lui apartenoit de près et qu'elle ne céderoit que par pure amitié et considération pour le Prince d'Orange et pour la République; qu'elle sentoit fort bien les difficultés, que pourroit occasioner la connexion que le Prince conserveroit avec elle sur le pied qu'elle proposoit; que le Prince Louis les sentoit aussi et appréhendoit, que cette connexion pourroit dans de certaines occasions critiques donner contre lui des soupçons qui, quoique sans fondement, pourroient le rendre moins utile; qu'il se pourroit bien que, si elle lui disoit que son service exigeoit qu'il quittat tout à fait et qu'elle le lui ordonnat, le Prince Louis le feroit, mais que c'étoit ce qu'on ne pouvoit exiger d'elle. Elle ajouta qu'elle espéroit que V. A. S. écriroit elle-même à l'Empereur et à elle (l'Impératrice)

pour demander le Prince Louis; que dans les lettres, que j'avois remises de la part de V. A. S., tant à l'Empereur qu'à elle, V. A. S. les prioit d'ajouter foi à tout ce que je leur exposerois de votre part; qu'il n'y avoit pas d'exception et que sur ce point-ci, comme sur tout autre, elle voyoit que j'étois authorisé à parler, mais qu'elle trouvoit qu'il étoit convenable que V. A. S. en écrivit elle-même, pour y donner encore plus de poids envers le Prince Louis. Je dis à S. M. que je ne manquerois pas d'en faire rapport à V. A. S. J'avoue, Monseigneur, que je fus un peu étonné de cette dernière proposition de l'Impératrice, à laquelle je ne m'attendois pas. Mais après y avoir pensé à loisir, je n'en suis plus si surpris. Ce seroit un peu trop présumer de moi que d'attendre que l'Empereur et l'Impératrice (sur ma simple parole et sur l'explication que je donne à la lettre en termes généraux, que V. A. S. leur a écrite) déférassent à tout ce que je dis sur un point si important et de si grande conséquence pour l'avenir. Je sai d'ailleurs, que l'Impératrice Douairière ne verra qu'avec beaucoup de peine le Prince Louis s'éloigner de cette cour, même sur le pied mentionné par l'Impératrice regnante. Voilà où en est cette affaire, sur laquelle j'attendrai les ordres ultérieurs de V. A. S. et particulièrement sur les conditions, que je dois proposer au Prince Louis. Le Gouvernement d'Ath rapporte 10 à 12000 fl. par an. Si le Prince Louis le quitte, il est naturel qu'il en soit dédommagé. Il est fort à souhaiter que je puisse avoir au plutôt la réponse de V. A. S....

W. BENTINCK.

LETTRE CCXLVI.

W. Bentinck au Prince d'Orange. Difficultés de sa négociation.

—

Vienne, ce 30 Oct. 1749.

Monseigneur!

.... Quand je fus envoyé en 1747 en Angleterre par V. A. S., j'avois l'avantage d'y connoître le terrain. Je savois le fort et le foible et j'étois secondé et soutenu par le Duc de Newcastle et par le Roi lui-même. Il n'en est pas de même ici. Je ne connois personne que le Comte d'Ulfeld, qui a un très grand département, celui des affaires étrangères, dont il est accablé. Le Comte de Kaunitz [1]), qui est aussi ministre de conférence, n'a aucun département. Je n'ai pas de caractère ici, ce qui peut fournir un prétexte naturel à des réponses ambigues et dilatoires, si je parle d'affaires, qu'il ne paroit pas que l'on aye eu jusques à présent envie de finir ici à notre satisfaction. Outre cela Mr. de Burmania m'a prié de l'écouter et de recevoir de lui les informations qu'il juge nécessaires pour me mettre au fait, avant que de rien faire. Outre le fond de l'affaire même, il y a encore la méthode, à laquelle on est très assujetti ici. Ce que je viens de dire touchant les Païs-Bas est applicable à l'affaire de la Silésie [2]). De la façon que Mr. de Burmania m'en a parlé, cette affaire a été gâtée dans le tems des négociations avec le Roi de Prusse, et il juge qu'il sera fort difficile de la réparer, mais V. A. S. peut être assurée que nous ferons ensemble,

[1]) Le comte A. W. de Kaunitz-Rietberg.

[2]) Il y avait de grands capitaux hollandais prêtés sur les revenus de la Silésie. Depuis 1742 la République avait négocié avec le roi de Prusse pour régler ces affaires, sans aboutir. Cf. *Pol. Corr. Fr. d. Gr.*, II, III, V, VIII, Sachregister in voce Holland.

tant pour l'une que pour l'autre de ces affaires, tout ce qui dépendra de nous et que nous n'y épargnerons ni peine, ni zèle, ni art. La maladie de Mr. Burmania m'a fait perdre ici beaucoup de tems, dont je suis très fâché, mais je n'y ai point de faute. Mr. Keith est suffisamment authorisé pour se joindre aux représentations, qui doivent être faites touchant les Païs-Bas, et quand on avancera, il faut espérer que l'Angleterre voudra bien contribuer non seulement en représentation, mais aussi en argent....

W. BENTINCK.

CCXLVII.

Memorandum de Mylord Holdernesse touchant les deux réponses [1]), qui lui ont été données par le Prince en Septembre 1749.

Sans date.

Upon the failure of His Majesty's negociation in Denmark, the King, who is thoroughly convinced of His Highness zeal for the maintenance of the ancient system and having an entire and unlimited confidence in the Prince of Orange, ordered me to communicate to Him the whole transaction with the court of Denmark, and thinking it necessary to form some defensive system for the preservation of peace, desired to know His Highness opinion, how such a system might best be formed.

And His Highness having been pleased to return an answer, which for my memory He permitted I should take in writing from His own mouth, I transmitted it to the King my Master and have received fresh directions

[1]) La première réponse avait été donnée le 9 Sept; cf. t. I, nº. CCXXIX, la seconde probablement le 30 Sept; cf. t. I, p. 398, Journal de Ch. Bentinck, le 28, 29 Sept. 1749.

there upon. His Majesty expresses the highest satisfac-faction and pleasure in finding His Highness agrees in general in opinion with His Majesty upon this great and important object, and His Majesty is but too sensible of [the situation of] the Republick, which prevents them from contributing so much towards the support of the common cause, as might be hoped for from the interest they have in it. But His Majesty cannot but be of opinion, that this very situation shews more and more the necessity of the measures proposed by His Majesty, as it is certain that those, who are least in condition to defend themselves, have the most occasion for assistance elsewhere. His Majesty's object and sole view is the preservation of the peace, upon the foot it was concluded by the late Treaty of Aix la Chapelle, and in order to preserve it upon a true and lasting basis, concert and union among those naturelly joined in interest; and if any additional strength could, by the acquisition of other powers, be gained to the defensive system now proposed, the salutary consequences are evident. It is not expected that the Republick should enter into any new or burthensome engagements, as is evident from His Majesty's having offered a very considerable sum to secure the court of Denmark to the interest of the allies, without ever proposing that the Republick should bear their part, tho' they would have shared the benefit, had His Majesty's attempt succeeded, and His Majesty cannot see any objection to entering into a negociation upon the objects above mentioned, and His Majesty was much pleased to find that His Highness, notwithstanding some difference in opinion among those of His Council, was Himself firm and unshaken, from which the best and most lucky consequences will result.

LETTRE CCXLVIII.

W. Bentinck à Charles Bentinck (Extrait). Cologne. Russie. Saxe.

Vienne, le 5 Novembre 1749.

.... Je suis très aise que l'affaire en question [1]) ait passé. Je souhaite de tout mon coeur que le succès réponde à l'attente et au but. Si le secret n'est pas bien gardé, l'affaire est manquée; la France donnera d'avantage. J'appréhende que cela ne s'évente. Il faudra aussi graisser la pate à Metternich et le payer après la marchandise livrée; mais ce n'est pas assez que de s'assurer de ce côté-là seul; tant que le Roi de Prusse aura les mains libres, ni l'Empire, ni l'Europe ne seront en repos ni en sûreté, et il n'y a que la Russie qui le puisse tenir en échec. J'approuve infiniment les mesures secondaires et qu'on s'assure de tous les Princes de moindre calibre, mais si l'on ne s'assure pas en même tems de la Russie, les Princes de l'Empire se trouveront hors d'état de faire sentir les effects de leur bonne volonté; difficilement ils se résoudront à un parti foible et mal lié et à s'exposer au ressentiment du Roi de Prusse et de la France. Si on s'assure de la Russie, toute l'Europe change de face et l'on pourra espérer quelque chose pour l'avenir.

Il y auroit peut-être à faire avec la Saxe. Le Roi de Prusse y est craint et haï. Il achette publiquement tout ce qu'il peut ramasser d'actions de la Steuer [2]), ils en appréhendent les suites. Le Comte de Brühl [3])

[1]) Traité avec l'électeur de Cologne.

[2]) Beaucoup de sujets du roi de Prusse (et de même beaucoup de Hollandais) étaient créanciers de la „Steuer" de Saxe. Cf. *Pol. Corr. Fr. d. Gr.* t. VII, passim.

[3]) Le Comte H. de Brühl, premier-ministre de l'électeur de Saxe.

surtout craint que le Roi de Prusse n'en veuille directement à lui, et il se pourroit que, quand le Roi de Prusse aura assez amassé d'actions et qu'il juge le tems favorable, il en demande le remboursement ou une sûreté en terres à sa convenance, qu'il ne rendra pas volontiers. La circonstance paroit favorable, sinon pour s'assurer tout à fait de la Saxe, ce qui n'est guères possible, du moins pour y contrecarrer les mesures Françoises, mais Calkoen est-il l'homme qu'il faut pour cela et peut-on compter sur lui? Pas moi certainement....

LETTRE CCXLIX.

Le Prince d'Orange à W. Bentinck (Extrait). Le Prince Louis de Brunsvic-Wolfenbüttel.

La Haye, ce 10 Novembre 1749.

J'ai reçu Samedi matin à mon arrivée ici de Loo, mon cher Monsieur, vos deux lettres du 30 Octobre, venues par courier, et Monsieur votre frère me communiqua le même jour avant diner la lettre, qu'il avoit reçue de vous par la poste, datée du 1r du courant. Le contenu des unes et de l'autre m'a fait hâter le plus que possible ma réponse.... Je passe à présent à votre grande dépêche, charmé au delà de l'expression et sensiblement pénétré de tout ce que Leurs Majestés Impériales vous ont dit de gracieux et de flatteur sur mon sujet. J'ai été extrêmement ravi d'apprendre, qu'elles se prêtoient avec tant de bonté à ce que vous avez pris la liberté de leur proposer par rapport au Prince Louis, et en conséquence je joins ici deux lettres, l'une pour l'Empereur [1]) et l'autre pour l'Impératrice-

[1]) Manque.

Reine, pour les prier de nous accorder ce Prince, que je vous prie de leur remettre et d'y joindre les instances les plus pressantes pour les engager à nous faire ce généreux sacrifice. Les personnes de confiance que j'ai coutume de consulter, comme vous le savez, sont absolument d'opinion que, comme le Prince doit venir sur le pied étroit de liaison intime avec la République et moi, qu'il doit être mon bras droit et, en cas qu'il me survienne quelque chose, en bon ami et parent de la Princesse et des enfans son homme de confiance, sa ressource et son conseil pour tout ce qui regarde le commandement de l'armée et la direction du militaire, il ne convient nullement qu'il soit en deux services, et ils souhaiteroient même que vous tâchiez de le disposer à renoncer à son régiment, ce que je vous recommande, quoique cependant, s'il à trop d'attachement pour le corps, qu'il ne le garde que comme le Landgrave de Darmstad et les Marggraves d'Anspag et de Baireyth ont les leurs. Ce seroit une distinction que l'Impératrice lui feroit comme à un Prince régnant, mais du reste ces messieurs pensent avec moi, qu'il ne convient pas qu'il garde d'autre relation que celle, que l'Impératrice lui réserve le droit de conserver son ancienneté, en cas qu'il voulut jamais rentrer dans son service. Encore une chose qu'il m'a paru et à eux, que je devois vous observer et vous rappeller, c'est de tâcher d'obtenir que L. L. M. M. I. I. le nomment Veldmaréchal avant qu'il se rende ici, à cause que nous avons ici Prétorius, les Princes de Saxe et Birkenfeld [1]), qui sont ses anciens et qui, en le voyant venir comme Veldmaréchal ici, n'ont plus de quoi faire des clameurs. Cela nous a paru d'autant plus nécessaire, que le Prince de Saxe ayant

[1]) Les princes L. T. de Saxe-Hildburghausen et W. de Birckenfeld.

des relations au Roy de Dannemarc, cela pourroit attirer des instances de cette Cour.

P. S. J'ai cru mieux faire de joindre ce qui regarde le pécuniel sur une feuille à part, en cas qu'il vous fallut lire ma dépêche devant L. L. M. M. I. I.

LETTRE CCL.

Le Prince d'Orange à W. Bentinck. Même sujet; conditions pécuniaires.

La Haye, ce 11 Nov. 1749.

Je me suis réservé, mon cher Monsieur, de vous marquer sur une feuille à part mes idées touchant les conditions, que vous pourriez offrir au Prince Louis, et après en avoir consulté avec nos messieurs, nous avons tous été unanimement d'opinion qu'il ne faut pas marchander petitement avec lui, mais lui faire des conditions telles qu'il y puisse trouver son contentement et vivre avec aisance ici, selon son rang; et dans cette idée nous avons cru que vous pourriez lui offrir, outre les gages de Veldmaréchal, qui sont 20 mille fl. de Hollande, 10 mille fl. de surplus par forme d'extraordinaire et encore 10 mille fl., jusqu'à ce qu'il viendroit à vaquer un gouvernement qui lui conviendroit, comme celui de Bois le duc, l'Ecluse, Mastrigt, ou tel autre qui seroit à son gré, ce qui feroit ensemble 40 mille fl. Je serois d'intention, à la mort du général Van der Duyn[1]), de lui donner le commandement du régiment des Gardes, ce qui, avec les doubles gages de Colonel à raison de *f* 4800, et

[1]) Ph. Van der Duyn, depuis 1736 colonel des gardes, mort en 1756.

de ce que la compagnie raporte, monte bien à peu près à 7000 fl., de sorte que le Prince auroit aux environs de 50000 fl. à la mort de Mr Van der Duyn, et s'il ne tenoit qu'à ces 7000 fl. à être payés d'abord, je pense qu'il ne faudra pas barguigner là-dessus et que vous pouvez en ce cas les lâcher aussi.

LETTRE CCLI.

Le Prince d'Orange à l'Impératrice. Même sujet.

La Haye, le 10 Novembre 1749.

Madame!

Tous les termes, dont je pourrois me servir, n'exprimeroient que très foiblement et imparfaitement à V. M. Imp., combien j'ai été sensible aux assurances de son gracieux souvenir, qu'elle a bien voulu me donner, lorsque le Comte de Bentinck eut le bonheur de lui être présenté et de lui remettre ma lettre. Il n'a pas manqué de m'en faire rapport et de tout ce que V. M. Imp. a daigné de lui dire de flatteur pour moi et d'obligeant pour la République. Prennez vous en à vous même, Madame, si après un tel encouragement j'abuse de vos bontés, mais de quoi la confiance que j'y mets ne me rend-elle pas capable? Je sai à quel point V. A. Imp. considère le Prince Louis de Wolffenbuttel et rend justice à son mérite, aussi distingué que généralement reconnu, et j'ose demander de V. M. de faire le plaisir à la République et à moi la faveur de nous le céder, et j'ose assurer que V. M. I. se fera par ce sacrifice un bien aussi réël qu'elle rendra un service essentiel à la cause commune, et je lui en aurai une reconnoissance particulière. N'osant pas abuser des précieux momens de V. M. Imp., je

laisse au Comte de Bentinck le soin d'entrer en un plus grand détail avec ceux ou celui, que V. M. Imp. trouvera à propos, et je me flatte qu'elle approuvera la façon de penser où l'on est ici à cet égard....

PRINCE D'ORANGE ET NASSAU.

LETTRE CCLII.

Le Prince d'Orange au Prince Louis de Brunsvic. Service de la République.

—

La Haye, le 11 Novembre 1749.

Monsieur!

Je crains que V. A. n'aye trouvé ma conduite envers elle un peu irrégulière, en ce que j'ai, sans en demander au préalable votre aveu, chargé le Comte de Bentinck de tâcher d'obtenir, que L. M. Imp. permissent que l'on put proposer à V. A. de passer au service de la République; mais, mon cher Cousin, ne l'imputez de grâce qu'à l'ardent désir, que j'avois en mon particulier, de pouvoir obtenir cette faveur de Leurs Majestés. Vous ne sauriez ignorer, combien il y a déjà longtems que je souhaitois la chose et combien grande est l'estime et la vénération, que j'ai pour la personne et les mérites distingués de V. A. Aussi jugez par là et, j'ose encore ajouter, par la sincère amitié que j'ai pour elle, de l'extrême joye que m'a causé la lettre du Comte de Bentinck du 30 Oct., par laquelle il me marque, qu'il a tout lieu d'espérer que L. M. Imp. ne refuseront pas ma demande, et je prens la liberté de leur écrire par ce courier pour les supplier de confirmer nos espérances; après quoi il ne me reste à cet égard à désirer que l'approbation de V. A. et sa résolution de se prêter aux vues de l'Etat et à mes

ardens souhaits. Vous pouvez être persuadé, mon cher Cousin, que je vous en aurai une reconnoissance éternelle, puisqu'indépendamment du service, que vous rendez à une patrie qui m'est chère, vous me donnez une preuve par là de votre amitié pour la Princesse et pour mes enfans, les plus précieux dépôts que j'aye au monde, et qu'il m'est bien consolant de savoir, si la Providence disposoit promtement de mes jours, d'avoir en vous un parent et un ami, dont le conseil et l'assistance leur peuvent être d'une si grande utilité et de tant de ressource; et quel agrément ne sera-ce pas pour moi de pouvoir agir de concert avec V. A. et profiter de ses lumières et de ses sages conseils pour le Gouvernement et la direction de l'armée et du département militaire! J'ai l'honneur....

PRINCE D'ORANGE ET NASSAU.

LETTRE CCLIII.

Newcastle à Holdernesse. La Barrière.

Whitehall, Nov. 3, 1749. (S. V.)

Mylord.

I acquainted you by my last letter, that I should have His Majesty's orders to write to Mr Keith, by Count Richecourt's [1]) courier, upon the subject of the Barrier; and I now send you a copy of my letter to Mr. Keith [2]), transmitting to Him the resolution of the States of the 27th off August, and directing Him to concert with Count Bentinck, in what manner they should proceed at the Court of Vienna, in order

[1]) Le comte H. H. de Richecourt, ambassadeur autrichien à Londres.

[2]) La lettre suivante.

to obtain the purport of that resolution; which is the method, proposed by the resolution itself to be taken by the King. You will communicate this letter to the Pensionary, the Greffier, and Mr. Charles Bentinck, who, I am persuaded, will approve of it and be convinced, that His Majesty has done all, that can be expected or desired at present, on this occasion. And it is to be hoped, that the joint representations of the King and the Republicq will induce the Court of Vienna to settle this matter upon a right foot. And indeed it is to be wished that some new regulation may be made for applying some part of the revenues of the Low Countries towards reestablishing the fortifications of the Barrier-towns; for other wise, they will be equally exposed, whether Dutch or Austrian troops be quartered in open towns. His Majesty was very glad to see, by the conclusion of the resolution of the states of the 27th August, that they were willing to enter into some expedient for adjusting the affair, in case it should be found impracticable to bring the Court of Vienna to agree to the payment of the whole subsidy (the manner of doing that, I suppose, will be left to Count Bentinck and Mr. Keith), and that the Republick was disposed to consent to such modifications, as should appear reasonable. Your Lordship may assure the Dutch Ministers, that Mr. Keith will not fail to second and support any proposal, that Count Bentinck shall make, in consequence of the resolution of the States upon this head. And you may suggest it to the Greffier, whether it might not be right for him to acquaint Count Bentinck with the Prince of Orange's satisfaction at the orders sent to Mr. Keith, and even to fling out to Mr. Bentinck any thing, that may have occurred to them, which may tend to the bringing

this affair to a happy conclusion, in the execution of which Mr. Keith will undoubtedly concur. Your Lordship will shew the Prince of Orange and the dutch Ministers the great attention His Majesty has, by these orders, to do every thing, that they can in reason desire.

I am....

HOLLES NEWCASTLE.

LETTRE CCLIV.

Newcastle à Keith. Même sujet.

Withehall, Nov. 3, 1749. (S. V.)

Sir!

His Majesty being, upon all occasions, determined to perform his engagements to his allies, and being desirous, particularly, to shew his readiness to give the States General all proper marks of his regard to their application and friendship for them, the King has commanded me to transmit to you for your information a copy of the resolution of the States General of the 27 of Augt N. S., relating to the execution of the Barrier Treaty and to the subsidy, therein stipulated, of 1.250.000 Florins, to be paid to the Republick for the maintaining 12.000 man, to garrison the towns there mentioned. The infortunate circumstances of some of those towns, where the fortifications have been demolished, is the reason, alledged by the Court of Vienna, for the non payement of their subsidy. It is therefore His Majesty's pleasure, that you should concert with Count Bentinck, what application, and in what manner, it may be proper to make, in order to obtain the payment of the

subsidy, and to reduce the duties to what they ought to be by the Barrier Treaty, as desired in the said resolution. His Majesty is so well assured of Count Bentinck's zeal and attention to maintain the most perfect good correspondence between the Empress-Queen and the Maritime Powers [1]), that the King is persuaded, that, by acting in concert with him, nothing will be proposed, that can create any coolness between the allies.

As his Majesty is a contracting party in the Barrier Treaty, it is impossible for the King not to join most earnestly with the States General in procuring the execution of it: and as his Majesty, the Empress Queen and the Republick of Holland, are so essentially interested in the support of the Barrier and in the preservation of the Low Countries, the King hopes, that this negociation may give occasion to some agreement for the application of some part of the revenue of the Low Countries for the restoring of the fortifications of the demolished towns, in which the three Powers have a common interest. His Majesty has ordered me to direct you, to recommend this in the strongest manner to the consideration of Count Bentinck and the Austrian Ministers.

I am, etc.

HOLLES NEWCASTLE.

[1]) George II avait été informé du but secret du voyage de Bentinck. Newcastle à Keith, le 27 Oct. (S. V.) 1749.... His Majesty was very well pleased with the confidence, which Bentinck made to you as to the object of his secret commission. The King has an extreme good opinion of Prince Lewis of Wolfenbuttle and thinks he would be a great acquisition to the Republick etc. (Archives de Bentinck, aux Archives de S. M.).

LETTRE CCLV.

Charles Bentinck au Prince d'Orange. Il ne faut pas envoyer Calkoen à Dresde.

—

A la Haye, ce 15 Nov. 1749.

Monseigneur.

Je reçus hier matin une lettre de mon frère, et conformément aux ordres de V. A. S. j'ai l'honneur de lui en envoyer un extrait [1]). Quoiqu'il n'y ait pas de nouvelles proprement, il y a quelques remarques et considérations sur la Saxe, qui valent bien la peine qu'on y fasse réflexion. V. A. sait, que j'en ai toujours fait sur la personne qui doit aller à Dresden [2]), et je crains très fort qu'il n'y fasse pas de bien et que son affection pour la Cour de Berlin ne nous nuisse; d'ailleurs les raisons, que Mr. le Greffier tire des circonstances particulières de ce personage, ne sauroient jamais servir à prouver qu'il faille l'employer dans un poste, où il a déjà mal fait et où il peut encore mal faire. L'intérêt public, qui, à mon avis, doit aller devant tout, doit sûrement être préféré à celui d'un homme, qui n'a d'autre mérite, qui puisse plaider en sa faveur, que celui d'avoir été rappelé mal à propos de son ambassade de Constantinople.

Je demande en grâce, que V. A. aye la bonté de me passer ma manière de parler et d'écrire et qu'elle veuille bien se souvenir, que j'ai passé beaucoup plus de tems dans ma tente qu'à la Cour et que je n'ai pas étudié où il faut pour savoir tourniller mes phrases,

[1]) Cf. No. CCXLVIII.

[2]) Calkoen.

mais en récompense V. A. peut être assurée de la vérité de ce que j'affirme, lorsque j'ai l'honneur de lui dire que personne ne sauroit être avec plus de zèle etc.

C. BENTINCK.

LETTRE CCLVI.

Charles Bentinck au Prince d'Orange. Plaintes du gouvernement anglais contre la Compagnie des Indes Orientales.

A la Haye, ce 20 Novembre 1749.

Monseigneur!

Je fus avant-hier chez Mylord Holdernesse, qui m'avoit fait demander à me parler. Il me communiqua les lettres, qu'il venoit de recevoir d'Angleterre, avec des ordres fort exprès de porter des plaintes sur le mémoire de la Compagnie des Indes Angloise touchant le massacre des équipages de deux batimens sous la protection de cette Compagnie [1]). Mylord Holdernesse, ayant ordre de présenter un mémoire à ce sujet, étoit fort en peine à cause de l'absence de V. A. S. Je lui conseillai d'en écrire à V. A. et lui demandai, s'il ne pouvoit pas attendre à présenter son mémoire jusqu'à ce qu'elle lui eût fait réponse, par ce qu'il me paroissoit que, V. A. étant Gouverneur-Général de la Compagnie, il devoit s'addresser à elle avant de faire des représentations aux Etats-Généraux. Je ne saurois pourtant décider, si j'ai raison quant à la forme, mais Mylord Holdernesse me dit que ses ordres étoient si exprès, qu'il n'osoit différer plus longtems que demain

[1]) Cf. *Resol. St.-Gen.*, le 2 le 21 Nov. 1749. *Resol. Holland*, le 9 Déc. 1749 et Novembre 1751.

de présenter un mémoire; que tout ce qu'il pouvoit faire étoit de se donner l'honneur d'écrire à V. A. S., et sa lettre instruira V. A. du fait, qui me paroit un procédé fort violent....

C. BENTINCK.

LETTRE CCLVII.

Le greffier Fagel au Prince d'Orange. Même sujet.

Hage, den 20 November 1749.

Doorlugtigste Furst en Heer.

.... Ik heb insgelijks ontfangen een brief van den heer Hop over een voorval, 'tgeen in Engeland gerugt maakt en waarover Milord Holdernesse sig directelijk aan U. H. sal adresseeren. H. Ho. Mog. hebben den brief van den heer Hop reeds gesonden aan Bewindhebberen van de Oost-Indische Compagnie om berigt en sullen ook soo moeten doen met de memorie, die daarover gepresenteert staat te werden. Terwijl deese saak al vrij hoog werd opgenoomen, soude het goed sijn, dat Bewindhebbers gedisponeert konden werden om eenige serieuse ordres te senden na Indien, waaruit men kan doen sien dat van deese kant geene nieuwigheeden werden gepretendeert en dat men alleen tragt te conserveeren hetgeen waartoe men een indisputabel regt heeft, en dat men geneegen is sodaanige vergaande excessen, als waarover geklaagt werd, naaukeurig te laaten nagaan en na behooren te doen straffen....

H. FAGEL.

LETTRE CCLVIII.

W. Bentinck au Prince d'Orange. (Extrait.) Le prince Louis de Brunsvic.

Vienne, le 2 Décembre 1749.

J'avois compté d'avoir pu renvoyer plutôt un courier avec la réponse du Prince Louis, mais ce que je ne suis pas encore en état de faire, parce que le Prince Louis ne l'a pas encore donnée.

Il arriva ici lundy 24 Nov. au soir. Le mardi matin j'allai chez lui, mais il étoit déjà chez l'Impératrice-mère, d'où il alla à Schönbrun, où il passa toute la journée. Le lendemain je retournai chez lui sans le trouver, mais je le rencontrai à la Cour de l'Impératrice-Douairière, où je ne jugeai pas à propos de lui rien dire, sinon que j'avois été deux fois pour lui rendre mes devoirs, sans avoir eu le bonheur de le trouver, mais que j'espérois d'être une autre fois plus heureux. J'y retournai le lendemain matin. Je le manquai, mais je le rencontrai dans la rue. Il fit tourner son carosse et vint chez moi. Je lui dis que j'étois chargé de la part de V. A. S. d'une lettre pour lui, que j'avois voulu lui remettre en main propre; que je ne doutois pas qu'il ne fut déjà informé par leurs M. M. I. I. de ce qui faisoit le sujet de la lettre. Je l'assurai de la haute estime de V. A. S., aussi bien que de S. A. R. Madame la Princesse pour sa personne, et de l'opinion que vous avez de ses talents et de son mérite. Je lui dis tout ce que je crus convenable pour le persuader d'accepter le parti, que j'avois ordre de V. A. S. de lui proposer, en lui représentant l'utilité dont il pouvoit être à la cause commune, le priant de penser à ce que j'avois l'honneur de lui

dire et de me donner sa réponse, quand il auroit pris son parti.

Le Prince Louis me dit, qu'il étoit extrêmement sensible à cette marque de la confiance de V. V. A. A. pour lui; qu'il craignoit que vous n'eussiez de lui meilleure opinion qu'il ne méritoit; que ce que je lui proposois demandoit la plus sérieuse réflexion et le consentement et l'aveu de ceux, de qui il dépendoit ici et à qui il étoit attaché par devoir et par inclination, mais encore plus par reconnoissance pour toutes les marques d'amitié et de faveur qu'il en recevoit journellement; qu'il ne manqueroit pas de me donner sa réponse aussitôt qu'il seroit en état, mais qu'il ne pouvoit s'empêcher de me dire d'avance, qu'il ne se résoudroit jamais à quitter tout à fait un service, où il avoit été élevé, et à rompre tout à fait des liaisons avec cette Maison, à qui il avoit tant d'obligations.

Il mit en poche la lettre de V. A. S, que je lui avois remise, et après un peu de conversation générale nous nous séparâmes, car je ne crus pas le devoir presser d'avantage dans un premier entretien, parce que je savois par le Comte d'Ulfeld, où la chose en étoit. L'Empereur et l'Impératrice régnante sont très disposés à acquiescer à la demande, que V. A. S. a faite, et à vous en faire le sacrifice, qui en est véritablement un, car le Prince Louis est ici sur un pied distingué d'amitié et de considération personelle avec l'Empereur et l'Impératrice, et je suis persuadé, que pour tout autre que pour V. A. S. ils ne consentiroient jamais à le laisser sortir de leur service.

L'Impératrice-Douairière l'aime comme son fils, le traite presque comme tel et s'incommode elle-même pour le mettre plus au large et à son aise, et si elle en étoit seule maîtresse, elle ne le verroit pas avec plaiser sortir de ce service, mais feroit au contraire

tout ce qu'elle pourroit pour l'y retenir. L'Empereur, l'Impératrice régnante et le Prince Louis ont pour elle, comme de raison, beaucoup d'égard et de considération et ne la veulent pas choquer. Voilà pourquoi la décision traînera pendant quelques jours, mais je ne doute pourtant pas que l'affaire ne réussisse par les raisons, que j'ai déjà dites. Le Comte d'Ulfeld et moi avons parlé au long sur l'article du pecuniel et par ce qu'il m'a dit, je vois que l'offre, que V. A. S. m'a authorisé de faire, n'est pas assez considérable pour dédommager le Prince Louis de ce qu'il perdroit ici, surtout si on considère, que ce Prince devroit naturellement par son rang devenir Veldmaréchal à la première promotion. Ce qu'il a déjà en emplois militaires et en pensions se monte au delà de 30.000 fl. d'Allemagne et les gages de Veldmaréchal à 12.000 fl. d'Allemagne, desorte que la somme de 50.000 fl. de Hollande ne seroit pas équivalente à celle de 42.000 fl. d'Allemagne auxquels il renonceroit, outre les autres avantages qu'il peut attendre par un autre gouvernement plus lucratif que celui qu'il a, car il ne conviendroit pas qu'étant au service de la République, il continuat à tirer une pension de cette Cour, encore moins conviendroit-il qu'on la stipulat pour lui.

Nous avons parlé au long sur ceci, le Comte d'Ulfeld et moi, et après avoir bien pesé le tout, nous sommes tombés d'accord que, pour que le Prince Louis trouve en Hollande de quoi le dédommager de ce qu'il a actuellement et de l'expectative qu'il a fondée sur sa faveur et sur ses liaisons de sang et d'amitié avec sa souveraine, il faudroit qu'il eut en Hollande 50.000 fl. d'Allemagne par an. Et si ce point là étoit arrêté ainsi et que le Prince Louis put conserver son régiment et rester sur la liste des Maréchaux dans ce service-ci, je tiens l'affaire faite, car l'Impératrice-Douairière se

rendra pourtant enfin aux instances de l'Empereur et et de l'Impératrice, quand la difficulté, qu'elle fait sur ce que l'établissement proposé n'est pas assez considérable, sera levée.

Je n'ai pas voulu prendre sur moi de promettre de la part de V. A. S. 50.000 fl. d'Allemagne, quoique je trouve la chose en elle-même très raisonnable. V. A. S. me dit, qu'elle juge qu'on ne doit pas marchander petitement avec le Prince Louis, en quoi je trouve, Monseigneur, que vous avez très grande raison. La différence de 50^{m} fl. de Hollande à 50^{m} fl. d'Allemagne est de 12.500 fl. d'Hollande. Je trouve que cet object n'est pas assez considérable pour en faire un incident, ni pour mettre dans l'affaire de la mauvaise grâce, et je supplie V. A. S. de m'authoriser de promettre cette somme.

J'ai remis jusqu'à aujourd'huy l'envoy de ce courier, espérant de pouvoir donner quelqu'éclaircissement de plus, mais n'ayant pas pu trouver l'occasion de parler au Prince Louis depuis vendredy passé, encore moins à L. L. M. M. I. I., je me suis déterminé à faire partir celle-ci. J'ajoute que j'ai remis au Comte d'Ulfeld, immédiatement après la réception du courier, les lettres de V. A. S. pour L. L. M. M. I. I., qui les ont reçues avec une grande satisfaction, et le Comte d'Ulfeld, qui en agit avec moi avec la même candeur et la même droiture que je lui ai toujours connues, m'a promis de faire par continuation tout ce qui dépendra de lui pour mener cette affaire à une heureuse fin. Il m'a aussi dit, que le Prince Louis avoit été extrêmement touché de la manière obligeante et cordiale, dont V. A. S. lui avoit écrite, desorte que je ne doute pas que la chose ne réussisse selon l'intention de V. A. S., pourvu que je sois en liberté de promettre que les avantages, que l'on fera en Hollande au Prince

Louis, se monteront à 50^{m} fl. d'Allemagne par an; que ce Prince puisse conserver son régiment dans ce service et qu'il puisse rester sur la liste Maréchaux ici. Pour les deux derniers articles, il me paroit, par la lettre de V. A. S., qu'il n'y auroit pas de difficulté, puisque V. A. S. juge que le Prince Louis pourroit conserver son régiment, comme le Landgrave de Darmstad et les Marggraves d'Anspag et Baireuth, à son ancienneté, en cas qu'il voulut jamais rentrer dans ce service-ci. Vous pouvez être sûr, Monseigneur, que je ferai tout possible pour arranger cette affaire selon l'intention de V. A. S., que j'ai très bien comprise....

W. BENTINCK.

P. S. En relisant ma lettre, je trouve qu'il y a un point, que je n'ai pas assez éclairé, c'est celui du rang de Veldmaréchal, que l'Impératrice donneroit au Prince Louis. Ce point-là ne souffrira ici aucune difficulté. Je doute pourtant qu'il y ait à cette occasion une promotion de Maréchaux, mais ce sera, à ce que je crois, avec la clause de non-préjudice pour les Généraux Browne [1]), Léopold Thaun [2]) et Schulembourg [3]), qui sont devant le Prince Louis, qu'ils reprendront en tems et lieu leur rang sur lui, s'ils ne sont pas de la même création. Je suis même informé, que le Prince Louis ne voudroit pas leur faire le tort de leur passer sur la tête....

[1]) Le comte U. M. Browne de Camus.

[2]) Le comte L. Daun.

[3]) Le comte L. F. von der Schulenburg.

LETTRE CCLIX.

Larrey au greffier Fagel. Cartel d'extradition de déserteurs.

Versailles, den 2 December 1749.

WelEdel Gestrenge Heer.

Gisteren hebbe d'eer gehad met den Heer Grave d'Argenson te spreeken over het vernieuwen van een cartel met Vrankrijk. S. Exc. scheen vergenoegt te sijn dat ik door den Staat reets daartoe was geauthoriseert, en vroeg mij of het vernieuwen van het cartel van Guiévrain [1]) aan H. H. Mog. aangenaem soude weesen?, hetwelk met jaa beantwoorde, daarbij voegende, dat ik eenige instructien had ontfangen en daardoor in staat was gestelt om aan de articulen meerder licht te geven, ten eynde alle dubbelsinnigheyd te vermeyden: waerop S. Exc. mijn betuygde dat sulx van sijne hant geen swarigheyd soude ontmoeten.

Vervolgens hebben wij geëxamineert het voorschreeven cartel van Guiévrain, waarbij den Heer Fumeron, eerste Commis van het Departement van Oorlog, heeft geremarqueert dat een te sluyten cartel tusschen den Koning en den Staat, sonder toetreeding van de Keyzerin Coninginne, altoos buyten effect soude blijven gestelt, alsoo men noodsaekelijk [het territoir] van haere Keyzerl. Maj^t moest betreeden om te doen de restitutien van wederzijds deserteurs.

Hierop heeft de H^r d'Argenson mij gevraagt: of ik de concurrentie van het Keyzerl. Hoff hiertoe wilde versoeken en met den Heer van Marschal, Keyzerl. Minister alhier, diesaangaande spreken?, waerop ik S. Exc. versogt hebbe om den H^r van Marschal [2]) over

[1]) Le cartel, conclu le 21 Avril 1718 entre l'Empereur Louis XV et la République. Cf. *Placaatboek van Brabant, VII*, 270.

[2]) J. Ch. de Mareschal, chargé d'affaires de Marie Thérèse à Paris.

deese saeke selfs te sondeeren, hetgeen hij mij versprooken heeft te sullen doen door het canaal van den Hr Marquis de Puyzieulx; daarbij voegende dat dit ons niet beletten soude om ondertusschen voort te vaaren, en mij versoekende om het cartel, nevens de bijvoegsels die ik nodig soude oordeelen, aan den Hr Fumeron te overhandigen, opdat deselve sijne aanmerkingen insgelijks op dit sujet soude kunnen maaken, hetgeen versprooken hebbe binnen agt dagen te sullen doen.

Dit incident sal sonder twijfel de negociatie eenigsints vertraagen. Ondertusschen, WelEd. Gestr. Heer, siet men hierdoor de intentie van den Staat, om voor te komen al hetgeen atteinte soude konnen geeven aan de goede harmonie, dewelke H. Ho. Mog. met dit Hof hoe langs hoe meer soeken te bevestigen.

T. J. DE LARREY.

LETTRE CCLX.

W. Bentinck au Prince d'Orange. (Extrait). Le Prince Louis de Brunsvic.

—

Vienne, le 4 Décembre 1749.

....Hier Monsr le Comte d'Ulfeld me dit, qu'il avoit eu une assez grande conversation avec le Prince Louis et que ce Prince lui a paru persuadé, sans pourtant lui avoir dit qu'il le fut; ce que le Comte d'Ulfeld attribuoit au ménagement, que le Prince Louis a pour l'Impératrice-Douairière, plutôt qu'à aucune autre raison. Je dis au Comte d'Ulfeld ce que j'avois écrit à V. A. S. dans ma dernière du 2 du courant, et il m'assura de nouveau, que je pouvois compter totalement sur lui. Il me pria aussi de présenter à V. A. S.

les assurances de son plus respectueux attachement et de son zèle pour tout ce qui regarde le bien de votre Maison. Il faut bien que l'on joue un peu la comédie avec l'Impératrice-Douairière et qu'on prenne un peu de tems pour la persuader, pour ne lui pas rompre en visière. De mon côté je n'ose pas beaucoup presser, jusqu'à ce que je sois plus muni que je ne le suis, et le Comte d'Ulfeld m'a conseillé de laisser passer quelques jours sans parler de cette affaire, parce qu'il est embarassé de la Douairière. Je crois que V. A. S. ne feroit pas mal de m'envoyer une lettre pour elle, pour la mettre, dans un cas de besoin, dans un plus grand embarras. Du reste, quant au fond de l'affaire, l'empressement du Comte d'Ulfeld montre assez clairement, quelle est l'intention de ses maîtres. . . .

W. BENTINCK.

LETTRE CCLXI.

Le greffier Fagel au Prince d'Orange. Affaires de Cologne.

Hage, den 9 Dec. 1749.

. . . . U. H. sal uit mijne voorige gesien hebben, hoe de negotiatie te Ceulen in Engeland is opgenomen. Ik heb aan de Heeren U. H^{ds} gedachten gecommuniceert omtrent de behandeling van die saak, indien men in Engeland van sentiment mogt weesen, dat de negotiatie niet moet werden afgebrooken, en hebben de H^{r} Ch. Bentinck en ik daarover gesprooken met Milord Holdernesse, die daarop aan den Hertog van Newcastle [heeft] geschreeven, dat geen apparentie is om

alhier de Provincien te beweegen tot soo een notabele vermeerdering van subside als is 300^m Gulden, dog dat, soo de Koning meent dat evenwel een nader pas moet werden gedaan, U. H. sijn best soude soeken te doen, sonder nogtans voor de reussite in te staan, om de provincien te brengen tot het draagen van een derde in het geheel, mits dat den Cheurfurst een coadjutor soude moeten neemen ten genoege van de Zeemogendheeden, sig engageeren van in geen tractaat met Vrankrijk te treeden, en belooven in de saaken van het Rijk Engeland en de Republicq te secondeeren [1]). Wij sullen nu dienen af te wagten wat antwoord hierop uit Engeland sal koomen....

H. FAGEL.

LETTRE CCLXII.

Le Prince d'Orange à W. Bentinck (Extrait). Le Prince Louis de Brunsvic.

La Haye, ce 19 Décembre 1749.

J'étois en chemin pour retourner ici de Groningue et en dernier lieu de Frise, où, grâces à Dieu, mon séjour n'a pas été infructueux, mon cher Monsieur, lorsque je reçus vos deux premières lettres du deux du courant [2]), et pour être en état de vous expédier ma réponse plutôt, dès que je fus arrivé à Loo, je dépêchai un courier avec celle, que vous m'aviez écrite au sujet du Prince Louis, au Greffier, afin qu'il la communique à messieurs votre frère, de Gronsfeld, au Pensionaire et au Secrétaire Hop, afin qu'à mon arrivée ici je pus être informé de leurs sentimens sur

[1]) Cf. *Secr. Res. Holl.*, le 31 Janv. 1750.

[2]) Il n'y a qu'une lettre du 2 Déc. 1749.

la proposition, que vous m'avez faite, d'augmenter l'offre jusqu'à 50^{m} fl. d'Allemagne; et bien que nos finances nous prêchent le ménage et que ces messieurs trouvent la somme un peu forte, ils ont cru cependant, qu'on étoit trop avancé pour rester en si beau chemin, desorte que la conclusion a été que je vous autoriserois à offrir les 50^{m} fl. d'Allemagne, comme je le ferai dans une lettre ostensible. Cela se trouveroit de la sorte, que le surplus, en attendant les gages du régiment aux gardes et de la compagnie et ceux du gouvernement, on lui payeroit du fonds des défroyemens la plus grande partie et le reste des services secrets. Le Pensionaire pensoit, que je ferois bien de parler de la chose avec messieurs d'Amsterdam, ce que j'ai fait, et ils ont très obligeament pour moi pris la chose, ainsi que vous pouvez aller sûrement en avant, et la lettre ostensible, dont j'ai fait mention à l'autre page, va ci-joint, de même que celle pour l'Impératrice-Douairière. Pour ce qui regarde la conservation de son régiment, après les représentations que j'ai faites à nos messieurs, ils n'y trouvent plus de difficulté, mais il n'en est pas de même de l'article de pouvoir rester sur la liste des Maréchaux là-bas, car nous prévoyons que cela pourroit préjudicier au Prince, quant à la confiance qu'il s'acquérera d'ailleurs naturellement ici, parce que plusieurs régens, remarquant le pied de confidence intime, sur lequel nous l'associerons ici dans les affaires militaires et en quelque sens dans les étrangères de la République, pourroient prendre ombrage de sa double relation, et il me paroit que réellement et virtuellement le Prince a la même chose en se réservant son ancienneté dans le service, que s'il restoit sur la liste des Maréchaux, ce qui donneroit seulement plus en vue. Enfin je souhaiterois bien, qu'il fut nommé seul Maréchal par

la Reine et sans qu'il ébruitat que c'est sous clause de non-préjudice pour Mrs Browne, L. Thaun et Schulenburg, à cause de la raison de nos Généraux ici, qui sont ses anciens. Je ne vous dis rien sur cet article de plus, malgré votre lettre du 4, parce que je crois avoir répondu à tout....

PRINCE D'ORANGE ET NASSAU.

LETTRE CCLXIII.

Le Prince d'Orange à W. Bentinck. Même sujet [1]).

La Haye, ce 19 Décembre 1749.

Monsieur!

J'ai reçu avec d'autant plus de plaisir la lettre, que vous m'avez écrite le deux du courant par courier (et qui m'est parvenue à la première journée, lorsque j'étois en chemin pour revenir ici), que j'ai lieu de me flatter par son contenu, que le Prince Louis de Wolffenbuttel voudra bien se déterminer d'écouter nos instances pour passer au service de la République. Vous connoissez mes sentimens pour cet estimable et aimable Prince et l'empressement que j'ai de le voir venir me soulager dans le commandement de l'armée, et vous jugez bien que rien ne me sauroit arriver de plus agréable que de le savoir déterminé finalement. Je ne puis que louer les motifs, dignes de lui, qui l'ont tenu jusqu'à présent en suspens, mais L. L. M. M. Imp. voulant bien avoir l'attention et la bonté pour la République et la grâce pour moi de permettre et de consentir ce projet, que vous avez été chargé de proposer, je me flatte des mêmes faveurs de l'Impératrice-

[1]) Lettre ostensible.

Douairière et qu'ainsi le Prince se résoudra finalement d'accepter le parti.

J'ai encore, depuis ma dernière, réfléchi à la cherté dont tout est ici, et cela m'engage, après en avoir parlé avec le ministère, de vous charger d'offrir au Prince, au lieu de 50.000 fl. d'Hollande, 50.000 fl. d'Allemagne.

Quant au reste, il est inutile que je vous prie d'assurer le Prince de l'attention particulière, que je donnerai toujours à contribuer de tout mon pouvoir à son agrément, me flattant qu'il en est persuadé....

PRINCE D'ORANGE ET NASSAU.

LETTRE CCLXIV.

Le Prince d'Orange à l'Impératrice-douairière. Même sujet.

A la Haye, ce 18 Déc. 1749. [1])

Si la crainte de me rendre importun auprès de V. M. Imp. me préscrit d'un côté le silence, la confiance que j'ai de l'autre en ses bontés et ses grâces m'enhardit à le rompre.

Par ma précédente, que j'eus l'honneur d'écrire à V. M. et que le Comte de Bentinck a eu le bonheur de lui remettre, je pris la liberté de recommander très humblement à V. M. Imp. les affaires, dont il étoit chargé; j'avois en vue, Madame, celle de l'acquisition du digne Prince Louis de Wolffenbuttel pour me soulager dans le commandement de l'armée de notre République. Je sens tout le prix de la faveur, que L. L. M. M. Imp. et V. M. Imp. me feroient en accordant cette demande, et je me flatte que V. M. Imp. voudra bien l'appuier de son intercession et de son

[1]) Cf. n⁰. CCLXII.

approbation. La Princesse, avec laquelle j'ai le bonheur d'être uni et qui vous apartient de si près, Madame, vous en aura les mêmes obligations que moi, et mes enfans, qui, s'ils venoient à me perdre de bon heure, trouveroient en ce Prince un ami et un parent, sur l'amitié et l'attachement duquel ils pourroient compter, vous en auroient toujours une reconnoissance infinie. J'ose ajouter que le Prince dans cette situation n'en seroit que plus utile à la cause commune. Tous ces motifs réunis obtiendront, j'espère, de V. M. Imp. qu'elle ne me refusera pas ma prière.

Je fais les voeux les plus ardens pour le rétablissement de la santé et la conservation des jours de V. M. Imp., et j'ai l'honneur d'être avec un très profond respect, etc.

PRINCE D'ORANGE ET NASSAU.

LETTRE CCLXV.

W. Bentinck au Prince d'Orange. Le Prince Louis de Brunsvic a accepté.

Vienne, 10 Janvier 1750.

Monseigneur.

Je n'ai pas voulu écrire plutôt à V. A. S., pour ne la pas importuner par une lettre, qui n'auroit pas donné une idée aussi précise que je suis en état de faire à présent, après avoir parlé moi-même avec le Prince Louis. Il faut que V. A. S. sache, que l'Impératrice avoit ordonné au Comte d'Ulfeld de traiter cette affaire avec moi. L'on est ici fort régulier à obéir aux ordres qu'on reçoit et à observer la méthode préscrite, sans quoi l'on court risque d'avoir sur les doigts. V. A. S. doit aussi savoir, qu'après ce qui

s'étoit passé il y a deux ans, quand il fut question en Hollande de faire entrer le Prince Louis au service de la République, le Prince Louis n'a pas jugé qu'il falloit témoigner de son côté un empressement trop marqué d'accepter les propositions, dont j'étois chargé de la part de V. A. S., et de mon côté je n'ai pas jugé devoir chercher à avoir directement à faire avec lui, pour ne pas gâter l'affaire en sortant de la méthode, que l'Impératrice avoit préscrite.

J'allai le lundy 29 décembre chez le Comte d'Ulfeld avec la lettre de V. A. S. du 19, qui étoit arrivée la veille. Je lui dis que j'avois reçu réponse de V. A. S. et ordre de conclure avec le Prince Louis aux conditions suivantes:

1° que le Prince Louis auroit en tout 50^{m} fl. d'Allemagne, et qu'en attendant que les gages d'un régiment et Gouvernement pussent completter cette somme, la partie qui manqueroit lui seroit payée en argent d'un fond, qui seroit assigné pour cela;

2° que le régiment resteroit au Prince Louis:

3° que le Prince Louis conserveroit son rang et son ancienneté dans le service ici;

4° que V. A. S. souhaitoit, que le Prince Louis fut nommé Maréchal seul, afin que les Généraux, plus anciens que lui au service de la République, n'en puissent tirer aucune conséquence en leur propre faveur pour le rang, ou que du moins il ne s'ébruitat, pas que les Généraux, qui sont devant lui dans ce service-ci et que S. M. jugeroit dignes d'être avancés ou conservés dans leur rang, eussent eu quelque assurance de non-préjudice, par la raison que j'ai déjà dite.

Le Comte d'Ulfeld me dit sur l'art. 1 (touchant l'argent), qu'il avoit ordre de me dire, que l'on trouvoit ici qu'il étoit convenable de donner au Prince

Louis 60m fl. d'Allemagne par an en argent comptant, et outre cela de lui conférer ou un Gouvernement convenable ou le régiment des gardes en cas de vacature.

Que quant au 2e et au 3e, l'on souhaitoit que le Prince Louis put conserver son régiment, son rang et son ancienneté au service de Leurs Majs Impériales et Royales.

Que pour ce qui regarde le 4me article, il n'y auroit aucune difficulté, puisque l'intention de S. M. étoit de le faire Maréchal seul. Je dis au Comte d'Ulfeld, que j'étois fâché de ce réhaussement de 50m fl. d'Allemagne à 60 mille, que j'avois appréhendé depuis quelques jours, mais que je lui donnois à considérer, s'il seroit convenable et décent de recrire encore en Hollande pour cette somme, et comme il est au fait de la façon de traiter les affaires en Hollande, il se rendit aux raisons que je lui alléguai, et sentit la force de mes difficultés.

Il ajouta pourtant, que je pourrois peut-être prendre sur moi d'ajouter aux 50m fl. l'expectance d'un Gouvernement ou du régiment aux gardes. Je lui dis que je n'osois le prendre sur moi, mais que j'en écrirois, et j'ajoutai que j'appréhendois que, si cette affaire traînoit encore, il surviendroit peut-être encore quelque nouvel incident ou difficulté, qu'ainsi j'étois résolu d'en parler moi-même au Prince Louis. A quoi le Comte d'Ulfeld consentit très volontiers. J'allai le lendemain chez le Prince Louis sans le trouver, et je ne lui parlai que vendredy, 2 janvier. Le Comte d'Ulfeld lui avoit déjà fait rapport de notre entretien. Le Prince Louis témoigna être fort aise de m'entretenir lui-même sur ce sujet et fâché de tout ce qui avoit fait traîner cette affaire, dont plus de personnes s'étoient mêlées qu'il n'auroit peut-être été nécessaire. Il me dit la

question an comme décidée, puisque L. L. M. M. I. avoient consenti; qu'il ne s'agissoit que des conditions; que pour ce qui regardoit l'intérêt, il ne cherchoit certainement pas à s'enrichir, ni à rendre sa condition meilleure, mais à la conserver telle qu'elle étoit, sans la détériorer; qu'il croyoit que ce seroit là le cas, si l'on lui accordoit les conditions, proposées dernièrement par le Comte d'Ulfeld, c'est à dire 50^{m} fl. d'Allemagne et l'expectance du régiment des gardes ou un Gouvernement; qu'il étoit fâché de ce qu'on m'avoit parlé de 60^{m} fl. d'Allemagne, mais qu'on avoit voulu le trop bien servir; qu'il étoit content sur le pied proposé en dernier lieu; que du reste il voyoit avec plaisir, que V. A. S. consentoit qu'il gardat son régiment ici et son rang et ancienneté dans ce service, parce qu'il y étoit si attaché par goût et par reconnoissance, qu'il ne pouvoit se résoudre à s'en détacher tout à fait et à renoncer à la faculté d'y retourner avec le rang de Maréchal, qui lui étoit destiné, si on n'avoit plus besoin de lui en Hollande. Il ajouta, qu'il souhaiteroit bien que tout pût rester secret et qu'il n'en transpirat rien avant le tems qu'il pourroit partir pour la Hollande; ce qui ne seroit qu'après les couches de l'Impératrice, parce qu'il devoit tenir au nom du Roy d'Angleterre sur les fonts l'enfant qu'elle porte, et qu'il devoit passer quelques semaines chez lui.

Il me demanda, s'il ne recevroit pas quelque acte ou résolution d'Etat ou quelque lettre de V. A. S., qui justifiat et légitimat le pied, sur lequel il devoit être, et l'emploi, que V. A. S. veut faire de lui. Il me témoigna être fort en peine sur les difficultés qu'il rencontreroit et sur le désagrément qu'il occasionneroit aux personnes, qui sont déjà employées dans le militaire et qui le verroient avec peine être

mis au dessus d'eux. J'ai fait de mon mieux pour le tranquiliser sur ce point-là, en l'assurant que V. A. S. le soutiendroit et le maintiendroit, et qu'il en pouvoit être convaincu par ce qu'il avoit reçu de la main de V. A. S. elle-même et par les lettres que j'en avois.

Je n'ajouterai pas tout ce qu'il m'a dit sur la reconnoissance pour la bonne opinion, que V. A. S. a de lui, non plus que de son attachement pour votre Maison, dont il sent que le soutien et la conservation importent à toute l'Europe et à laquelle il se fera un honneur et une gloire de contribuer, mais je puis vous assurer, Monseigneur, qu'à cet égard le Prince Louis, qui vous savez n'être ni affecté ni complimenteur, m'a parlé avec une vivacité et une cordialité, qui répond parfaitement à ce que V. A. S. peut s'en promettre et qui, j'en suis sûr, ne sera pas démenti par ses actions.

Je n'ai pas voulu prendre sur moi, comme j'ai dit, de rien offrir, moins encore de rien promettre de plus que les 50^{m} fl. d'Allemagne, en conformité des ordres dernièrement reçus de V. A. S., mais j'ose vous supplier, Monseigneur, de m'autoriser de finir avec le Prince Louis, en lui offrant, outre les 50^{m} fl. d'Allemagne, l'expectance du régiment aux gardes ou d'un Gouvernement ou tous les deux; aussi bien lui donneriez vous et l'un et l'autre, s'il s'étoit engagé pour les 50^{m} fl. d'Allemagne seuls et sans la promesse.

Il est nécessaire, selon moi, que cette affaire soit finie avant les couches de l'Impératrice, qui compte vers la fin de ce mois, sans quoi il pourroit encore survenir de nouvelles difficultés, surtout s'il lui arrivoit un malheur en couches.

J'oubliois presque de vous dire, qu'il y avoit un plan formé et les matériaux préparés déjà depuis plusieurs mois pour proposer le Prince Louis à la

diète comme Veld-Zeugmeister de l'Empire, pour lui frayer le chemin à être un des Maréchaux de l'Empire. Le Prince Louis est convenu avec moi, qu'il ne pousseroit plus cette affaire et qu'il la laisseroit tout à fait tomber.

Avant de finir, il faut que, pour prévenir tout mésentendu, j'ajoute que ce qu'on entend ici par rester sur la liste des Maréchaux n'est autre chose, que ce que V. A. S. entend par conserver son rang et son ancienneté. C'est précisément ce que l'on a accordé au Prince de Waldeck et il n'est guères possible de le refuser au Prince Louis. . . .

W. BENTINCK.

LETTRE CCLXVI.

Le Prince d'Orange à W. Bentinck (Extrait). Même sujet.

La Haye, ce 18 Janvier 1750.

Ce matin, un quart d'heure avant d'aller à l'église Hollandaise, je reçus, mon cher Comte, votre lettre du 10, desorte que ce courier qui l'a porté a fait bonne diligence, et je me hâte d'y répondre dès ce soir, afin qu'un autre courier, que j'allois faire partir aujourd'hui, puisse le faire demain [et] porter celle-ci et les autres dépêches, que vous recevrez à l'occasion de celles, que vous avez envoyées par le courier arrivé ce matin [1]). Je commence d'abord à celles, que vous m'écrivez par rapport au Prince Louis. Je suis charmé d'avoir l'aveu, que vous me communiquez de la bouche du Prince même, qu'il considère la question an comme décidée, le quo modo ne rencontrera, j'espère,

[1]) Manquent.

plus de difficulté, connoissant, comme je le fais, la façon tout à fait noble et désinteressée de penser du Prince. On lui accordera ici les 50^{m} fl. d'Allemagne, et le premier Gouvernement de marque, et qui mérite de lui être offert, sera pour lui, sans qu'on songe à déduire cela de la somme en question, comme c'étoit le premier plan ici. Je pense que le Prince ne sera pas fâché d'avoir, en attendant que les Gardes deviennent vacantes, le premier régiment d'infanterie qui viendra à vacquer sur la Hollande, soit Allemand ou national, excepté les Wallons, et je me ferai un plaisir de le lui conférer. Il n'y a rien de plus juste que de suivre l'inclination du Prince pour garder son régiment et (la conservation de) son rang pour la faculté d'y retourner; mais cela ne pourroit-il pas être une réservation secrète, à cause du pied intime sur lequel il doit venir ici? Du reste le Prince peut être sûr que tout restera secret ici jusqu'à son arrivée. Quant au pied sur lequel il sera, je lui en écrirai tout ce que je puis lui dire d'avance, mais il comprendra lui-même, que la nature des choses et de la constitution chez nous ne permet pas, qu'il y ait quelque acte à cet égard. Qu'il ne craigne point qu'on le verra venir parmi nous avec peine; le Comte Nassau est vieux et nous le rangerons bien entre nous deux. Pour le Prince de Saxe et Prétorius, on leur fera entendre raison, et j'ose répondre que tout le reste en sera charmé.

Voilà, à ce qu'il me semble, répondu en substance à tous les articles de votre lettre. Vous dites à la fin, que rester sur la liste des Maréchaux ne signifie autre chose que garder son ancienneté, mais cela ne se pourroit-il pas stipuler, comme je l'ai dit, sans qu'il parut en public qu'il fut sur la liste?; car vous savez bien qu'on s'y heurteroit ici,

surtout en cas que le Prince dut déservir le poste que j'occupe. Ceci n'à aucune analogie avec le Prince de Waldeck, qui n'est venu que comme Prétorius, le Prince de Saxe et d'autres.

LETTRE CCLXVII.

Le Prince d'Orange au Prince Louis de Brunsvic. Joie de sa résolution d'accepter les offres.

—

La Haye, ce 18 Janvier 1750.

Monsieur.

La joye, que m'a causé l'agréable nouvelle, que le Comte de Bentinck m'annonce par la lettre du 10 de ce mois, que V. A. considère la questio an par rapport à son entré au service de la République comme décidée, est trop grande, mon cher Cousin, pour ne pas la faire éclatter sous vos yeux, et les expressions me manquent pour vous la faire connoître dans toute sa vivacité et son étendue. Acceptez, au défaut des termes, les assurances sincères de ma reconnoissance de ce que V. A., après en avoir obtenu le consentement de L. L. M. M. Imp., dont je ne saurois assez reconnoître la faveur, a bien voulu accepter les propositions, que le Comte de Bentinck a été chargé de lui faire, et celles de mon empressement à vous démontrer par mes actions, plus encore que par mes paroles, et ma sensibilité pour cette marque d'amitié qu'elle me donne et à ma Maison, et de mon attention à aller au devant de tout ce qui pourra lui faire plaisir et lui rendre le poste agréable. V. A. sait par ma précédente déjà, que je l'ai prié de me soulager dans le commandement de l'armée; je l'en prie encore par celle-ci, de même que dans tout le fardeau du département

militaire, qui, avec toutes les autres dont je suis accablé et surchargé, ne laissent pas de me peser souvent trop et qui exigeroient une attention plus soutenue et suivie que je n'y puis donner par les autres occupations de mes charges. Vous jugez bien, mon cher Cousin, que, dans la constitution du gouvernement de notre République et avec les secrets, que V. A. souhaite elle-même, qu'ils soyent gardés jusqu'à sa venue, je ne puis lui rien faire parvenir d'avance, qui légitime autrement les offres que M^r. Bentinck lui a fait, et je l'assure que les conditions seront exactement accomplies. Quant au reste, par rapport au pied sur lequel V. A. sera et l'emploi à faire d'elle, vous jugez bien, mon cher Cousin, qu'il sera tel qu'il convient à un Prince de votre rang et de vos mérites et que nous considérons comme un parent et ami de confiance. Je me réserve dans les conversations, que j'espère d'avoir dans peu avec V. A., d'entrer là-dessus dans un détail, que V. A. conviendra elle-même n'être pas du ressort d'une lettre. La Princesse, qui est charmée que nous aurons le plaisir de posséder V. A., me charge de lui faire bien des assurances d'amitié . . .

PRINCE D'ORANGE ET NASSAU.

LETTRE CCLXVIII.

Le Prince d'Orange à W. Bentinck. (Extrait.) Avis de ses conseillers sur les offres au Prince Louis de Brunsvic.

La Haye, le 19 Janv. 1750.

Je reprens, mon cher Comte, la plume pour la troisième fois, pour répondre un peu en détail à votre lettre particulière, ayant cru ne devoir rien mettre dans la dépêche, que je vous fis au soir, que d'osten-

sible pour le Prince Louis. J'ai parlé au Pensionaire, à Monsieur votre frère, à Gronsfeld et de Back, et ils comprennent tous qu'on peut offrir soit gouvernement, soit régiment, selon que la vacature en décidera, au Prince. Mr. Hop est parti pour Tergouw. Le Greffier ne s'est pas rencontré hier ici, mais je suis sûr de son aveu. De Hop je suppose, mais je crois que, comme le Pensionaire, il trouvera la chose un peu forte, et je suis persuadé, que si on avoit persisté à Vienne sur les 60m fl., que la chose n'auroit pas été goûtée ici....

LETTRE CCLXIX.

W. Bentinck au Prince d'Orange. Le Prince Louis de Brunsvic.

Vienne, 1 Février 1750.

Monseigneur.

Les lettres, que j'ai reçues de V. A. S. par le courrier dépêché le 18 Janvier, m'ont mis en état de terminer l'affaire du Prince Louis, mais il faut que je revienne à l'article du rang de Veldmaréchal, où il y a certainement du mésentendu, du moins de ma part, parce que je ne comprens pas, quelle différence il peut y avoir entre conserver dans ce service le rang de Veldmaréchal et y conserver celui de Général. L'un n'est qu'un titre comme l'autre et ne sert que pour constater le rang, que le Prince Louis a dans ce service-ci au moment qu'il entre dans le service de la République, et celui qu'il reprendroit ici, s'il nous quittoit pour y retourner. S'il m'est permis de dire mon sentiment, il me semble qu'il est bien plutôt avantageux dans les vues de V. A. S. d'avoir le rang de Veldmaréchal du Prince Louis tout constaté, avant qu'il

vienne, et de pouvoir dire à ceux qui voudroient y faire des remarques (comme le Prince de Saxe, Prétorius ou d'autres), qu'il est inutile d'en parler, puisque c'est une affaire faite et sans retour; mais supposant que cela soit égal par rapport à la République, il y a une grande différence par rapport au Prince Louis. C'est un sceau d'approbation, que cette Cour met au parti qu'il prend. Dans le fond pourtant il quitte ce service pour se donner tout à fait à nous. Ce qu'il y conserve (régiment et rang) n'est qu'une porte de derrière, qu'il se ménage pour la retraite, en cas de malheur imprévu, et il lui importe beaucoup que le pied, sur lequel il passe au service de la République, soit aussi honorable qu'il soit possible pour lui, non seulement ailleurs mais même ici. Je dirai tout net à V. A. S., que j'ai parlé clair au Prince Louis. Je lui ai communiqué les objections, que V. A. S. m'a faites sur ce point, et ce que mon frère m'en a écrit de votre part, mais tout ce qu'il m'a dit m'a confirmé dans l'idée où j'étois déjà, que, par rapport à nous, il n'y avoit aucune différence et que pour lui il y en avoit une fort grande. Permettez moi d'ajouter encore une considération, qui est, ce me semble, importante. V. A. S. a demandé qu'il fut fait Maréchal. On l'accorde. Il obtient ce grade. Il ne peut y renoncer en l'obtenant, ni quitter le rang de Maréchal en gardant celui de Général. S'il cachoit le rang de Maréchal et qu'on apprit qu'il l'avoit, quel air cela auroit-il? Et qu'en penseroit le public? Il me semble même que cela feroit un plus mauvois effet, que si l'on savoit qu'il est Maréchal. Tout cela ensemble a fait, que j'ai pris sur moi de passer cet article et de dire au Prince Louis que je le prennois sur moi, desorte qu'il n'en sera pas fait mention ici. J'espère que V. A. S. me pardonnera la liberté, que j'ai prise dans cette occasion,

où je proteste que je n'ai pas cru devoir ni pouvoir faire autrement, sans donner lieu à des inconvéniens plus grands que ceux, que V. A. S. veut éviter.

Le Prince Louis écrira lui-même à V. A. S., et je suis persuadé, Monseigneur, que vous serez content de sa façon de penser. Tout ce que j'ai vu de lui ici et tout ce que j'en ai appris m'ont confirmé dans l'idée, que nous en avions déjà, et la réputation qu'il a ici, tant à la Cour qu'en ville, et parmi les officiers tant supérieurs qu'inférieurs en grade à lui, est la même qu'il a ailleurs. Je crois que L. L. M. M. Imp. répondront aussi en même tems à V. A. S., et je ne doute pas que vous ne voyez dans leurs lettres leur manière de penser à votre égard, que j'ai déjà donné à connoître au commencement à V. A. S., que j'ai eu plus d'une occasion de vérifier et d'approfondir, et dont je suis persuadé que V. A. S. peut tirer grand parti pour le bien commun et dans les grandes affaires. Mais c'est ce que je réserve pour un rapport de bouche avec beaucoup d'autres choses très intéressantes....

W. BENTINCK.

P.S. Depuis ma lettre écrite, j'ai été demander au Comte d'Ulfeld, si les lettres de L. L. M. M. I. I. pour V. A. S. partiroient par ce courier. Il m'a dit que celle de l'Impératrice étoit déjà prête et qu'on la feroit partir, si celle de l'Empereur l'étoit aussi. Je compte que, si toutes les deux vont, celle du Prince Louis ira aussi; sinon, le tout ira ensemble par le premier courier. Je suis bien aise que la réponse de l'Impératrice aye été expédiée avant ses couches, qu'on attend à toute heure.

LETTRE CCLXX.

Le Prince Louis de Brunsvic au Prince d'Orange. Remerciments.

Vienne, ce 4 Février 1750.

Monsieur!

Rien ne sauroit être plus gracieux et plus flatteur pour moi que les marques de bienveillance et de bonté, que V. A. me témoigne, de même que la confiance, qu'elle met dans ma personne et dont elle m'a bien voulu assurer par les lettres, que le Comte de Bentinck m'a remis de sa part. J'en suis pénétré de la plus vive reconnoissance et je supplie V. A. d'en agréer mes très humbles et sincères remercimens.

Je comprens parfaitement la délicatesse, que V. A. a employé en obtenant l'aveu de la part de L. L. M. M. I. I., avant de me faire proposer d'entrer dans aucun engagement avec V. A. et avec la République.

V. A. sentira bien aussi, que de mon côté je n'ai pas pu accepter la proposition, qui m'a été faite par le Comte de Bentinck de la part de V. A., sans avoir la permission de L. L. M. M. I. I., sans quoi je me serois empressé de répondre d'abord à tout ce que V. A. me dit de gracieux et de tendre dans les lettres, dont elle m'a bien voulu honorer.

Le poste qui m'est destiné, tel que le Comte de Bentinck me l'a représenté et tel que je le vois confirmé dans les lettres de V. A., tant au Comte de Bentinck qu'à moi, est certainement le poste, où j'ambitionnerois le plus de pouvoir réussir et répondre à la confiance de V. A. et à l'attente, qu'elle a de mes talens. L'amour de ma patrie, le zèle pour la cause commune, l'attachement et la reconnoissance pour L. L. M. M. Imp., qui depuis tant d'années m'ont comblé de leurs grâces et de leurs faveurs, les liaisons du sang, l'amitié et l'attachement personel pour V. A.

et pour sa Maison, tout concourt au même but et m'engage (après que L. L. M. M. I. I. y ont donné leurs gracieux consentemens) d'accepter le poste proposé par V. A., dont le poids me rébutteroit, si je n'étois animé par son importance et par l'assurance de la protection de V. A., dont elle me fait espérer la continuation.

Je ne saurois m'empêcher de témoigner encore à V. A., combien je suis sensiblement touché de la confiance qu'elle met en moi, en me regardant comme un ami, qu'elle juge digne de lui confier tout ce qu'elle a de plus cher et le soutien de sa Maison. J'appréhende seulement, que V. A. ne me fasse plus d'honneur que je ne mérite, en m'attribuant les qualités requises pour la soulager dans la direction de l'armée et dans le département militaire, mais tel que je suis, je promets de faire de mon mieux et que personne ne me surpassera en bonne volonté ni en envie de bien faire, et j'espère que Dieu m'accordera assez de capacité et de forces pour m'en acquitter à la satisfaction de V. A. et pour le bien de l'Etat.

Je suis très sensible au gracieux souvenir de S. A. R. Madame la Princesse et de la confiance, qu'elle met en moi. Heureux si j'y puis répondre autant que je le souhaite. Je supplie etc....

LETTRE CCLXXI.

L'Empereur au Prince d'Orange. Louanges du Prince Louis de Brunsvic.

Vienne, le 6 Février 1750.

Mon Cousin.

J'ai appris, par la lettre que vous m'avez écrite, la confiance que vous mettez dans le Prince Louis

de Wolfenbuttel; ses grandes qualités et lumières la méritent certainement, et il est très en état et très digne de partager les soins, que vous voulez, mon Cousin, lui confier. Cette idée est même une preuve nouvelle de votre zèle éclairé et ordinaire pour le bien public en général et celui des provinces en particulier, auquel concourant de mon côté en tout avec bien du plaisir, je me rapporte à la réponse [1]) satisfaisante de S. M. l'Impératrice-Reine, ma très chère épouse, et en vous assurant de mon affection et bienveillance, je prie Dieu qu'il vous ait, mon Cousin, en sa sainte et digne garde.

LETTRE CCLXXII.

Le Duc de Newcastle à W. Bentinck (Extrait). Election d'un roi des Romains.

Newcastle House, March 2 O. S. 1749/50.

.... The affair of Cologne being over [2]), we have now that of Bavaria [3]) under consideration. It meets with great difficulties at present. I shall do all I can to get the better of them. But I dare not assure for it. When we have secured Bavaria, we shall have

[1]) Manque.

[2]) Le traité entre George II, en qualité d'Electeur de Hannovre, et les Etats-Généraux d'un côté, et l'Electeur de Cologne de l'autre, fut conclu le 20 et le 27 Février 1750 à Neuhaus. Cf. *Secr. Res. Holl.*, le 4 Mars 1750. Cf. aussi t. I, p. 433. Journal de Ch. Bentinck, le 12 Février 1750. Pendant 4 ans l'Electeur recevra chaque année 200.000 florins; il agira dans les affaires de l'Empire de concert avec les Puissances Maritimes.

[3]) Cf. *Secr. Res. Holland*, le 8 Mai 1750.

a certain majority in the Electoral College to be depended upon, which I hope will soon produce such an establishment in the Empire as may put things out of doubt hereafter[1]). This and the many other avantages arising from this measure I inculcate every where, but people, who are averse to those measures from not having duly weighed and considered the weight and consequence of them, are deaf to all I can say. Charles[2]) flattered me with the hopes, that the Republick would comme in for a third; that would give credit to our proceeding and lighten our expences.

LETTRE CCLXXIII.

Le Duc de Newcastle à W. Bentinck (Extrait). Négociations avec la Bavière.

Newcastle-house, March 16 O. S. 1749/50.

.... Our negotiation with Bavaria is set on foot within these two days. I hope it may succeed; but it will not, except we can engage the Elector to come into some stipulation for the preservation of the système de l'Empire and for its future tranquility, which may distinguish it from a bare treaty of subsidies for troops. I hope your friends in Holland will join with us and contribute a third to that treaty, as Charles gave me reason to think they would, when he was here.

[1]) Pour les négociations relatives à l'élection d'un roi des Romains, cf. *Gehlsdorf, Die Frage der Wahl Erzherzog Josephs z. röm. König* (1887).

[2]) Charles Bentinck, qui avait été envoyé à Londres pour conférer sur les négociations relatives aux affaires de Cologne. Cf. *Secr. Res. Holland,* le 23 Février 1750.

LETTRE CCLXXIV.

Le Prince d'Orange au Roi de France. Témoignages de respect[1]).

La Haie, ce 14 Mars 1750.

Sire!

Le départ de Monsieur de Berkenroode, Ambassadeur ordinaire de cette République auprès de V. M., me procure une occasion favorable de satisfaire au désir, que j'ai eu depuis longtems, de faire connoître à V. M. mes sentimens respectueux pour son auguste personne. Qu'il me soit permis, Sire, de les appuier non seulement sur ces vertus vraiment royales, qui, en relevant l'éclat de votre grandeur, attirent à V. M., avec tant de justice, l'admiration et le respect d'un chacun, mais encor sur un titre, que je suis en particulier en droit de réclamer et qui ne peut que me flatter infiniment; c'est, Sire, celui de l'affection et de la bienveuillance marquée, dont les glorieux ancêtres de Votre Majesté ont honoré les Princes de mon nom, fondateurs, sous les auspices de la Providence, de cette République. Si j'ai hérité de leur nom et de leurs dignités, permettez-moi, Sire, d'aspirer aussi, comme eux, à l'avantage de vos bonnes grâces et à celui d'être un des principaux instrumens pour cimenter et affermir la bonne intelligence, que j'ai la satisfaction de voir rétablie entre les deux nations; j'y employerai tous mes soins avec application et empressement, et prie V. M. de vouloir bien les agréer, en accordant à cette République les précieux effets de son alliance et de son amitié et en se persuadant de la profonde vénération avec laquelle j'ai l'honneur etc.

PRINCE D'ORANGE ET NASSAU.

[1]) Cf. t. I, p. 437, Journal de Ch. Bentinck, le 17 Mars 1750.

LETTRE CCLXXV.

Le Prince d'Orange à W. Bentinck. (Extrait). Le Prince Louis de Brunsvic.

—

La Haye, ce 14 Mars 1750.

Je passe donc à autre chose et primo à l'article de votre lettre du 1 février, qui fait mention de la mésentendue par rapport au rang, que le Prince Louis conserveroit dans le service de L. L. M. M. Imp., et je puis vous assurer qu'il y avoit de la mésentendue de votre part, à moins qu'une fois je me sois méscrit et que j'aye mis le mot de Général, au lieu de Maréchal. Voici quelle étoit mon idée. Dans une de vos précédentes, soit à Monsieur votre frère, soit à moi, ou même à tous deux, vous aviez mis que le Prince resteroit sur la liste des Maréchaux, surquoi nous étions ici d'opinion, qu'il valoit mieux pour les frondeurs d'ici et qu'il étoit indifférent pour le Prince qu'il conserve son rang de Maréchal, mais qu'on ne le laissa pas sur la liste, parce que, comme il vient ici sur un pied si intime, des gens à scrupule y pourroient trouver à redire qu'il fut Maréchal en deux services à la fois, au lieu qu'obtenant une clause réservatoire, cela restoit caché aux yeux de nos gens d'ici. D'ailleurs ç'a été ma propre idée, et je vous ai même chargé de faire les instances, pour que le Prince fut nommé Maréchal par L. L. M. M. I. I. avant que de venir ici, pour couper court à toutes les plaintes de Monsieur de Saxe et du Comte Prétorius, etc. etc. Je crois qu'après cette explication vous comprendrez que nous sommes d'accord.

PRINCE D'ORANGE ET NASSAU.

LETTRE CCLXXVI.

Le Prince d'Orange à W. van Haren. Entrevue avec le Prince Charles de Lorraine.

—

La Haie, ce 5 d'Avril 1750.

J'ai bien receu avant hier, mon cher Hareu, votre lettre du 2me de ce mois, par laquelle vous me marquez qu'il est survenu du changement par rapport au voyage du Prince Charles depuis votre précédente à ce sujet, et que ce Prince compte de s'y rendre pour le 13 du mois prochain. J'ai vu de plus que le Marquis de Botta vous a dit, que le Prince ne prendroit pas sa route par Grave, mais par Maestrigt. Je persiste toujours à souhaiter une entrevue avec S. A. et je languis extrêmement de faire connoissance avec elle, et je crois que, pour le bien du service des deux Puissances, il est bon que nous nous entretenions, avant que le Prince retourne à Vienne. Ainsi je vous prie de concerter le tems et le lieu, où je pourrai avoir cette satisfaction. J'espère que le Prince me rend assez de justice pour croire, que je me conformerois volontiers, si je ne dépendois pour mon tems que de moi-même, à sa plus grande commodité et convénience, mais les Etats d'Hollande revenant ensemble cette semaine, je ne pourrois pas bien m'absenter pour plusieurs jours. Ainsi, comme aussi bien j'avois résolu de faire un tour à Bergen op Zoom pour examiner sur le terrain les projets de réparation et d'amélioration des ingénieurs, vers où je me serois embarqué ce soir, si je n'avois receu votre lettre, je vous donne en considération, s'il conviendroit au Prince de venir à l'abbaye de St Bernard et quand à peu près; je pourrois alors fixer mon départ pour Bergen op Zoom, selon soit que j'aille d'abord en droiture

jusqu'à St Bernardt avec mon jagt, soit que je me rende premièrement à Bergen op Zoom, et que de là, d'abord que je sçaurois le jour et l'heure de S. A., je m'y transporte, accompagné seulement d'une couple de mes officiers de cette ville; si cependant vous remarquez, que cela ne s'accorde pas bien avec des arrangemens, que le Prince peut avoir déjà pris, je n'exige pas que vous insistiez trop fort là-dessus, et en ce cas concertez seulement du jour et de l'abaye ou château sur la route et près de Maestrigt, où je pourrai rencontrer le Prince. Je crois d'ailleurs votre conjecture très bien fondée, que c'est d'Angleterre qu'on aura écrit à Bruxelles, que j'avois le dessein de cette entrevue. J'en ai dit un mot à Mylord Holdernesse. Adieu, liber Baro de Crinibus [1]), mol est mort [2]), mais la mol est encor à avoir et mol vit et prêchera peut-être encor. Palm is doodt. Cela viendra mal pour le prochain dimanche des rameaux [3]) . . . .

PRINCE D'ORANGE ET NASSAU.

P.S. J'envoi celle-ci par un courier, qui doit porter un paquet à Paris, ainsi, si vous avez une réponce qui presse à me faire touchant l'entrevue, envoyez, s'il vous plait, un exprès.

[1]) Latin *crinis* est en hollandais *haar*. Liber Baro de Crinibus = seigneur Van Haren.

[2]) Je ne puis pas expliquer ces allusions. Peut-être il s'agit de J. G. Moll, pasteur à La Haye. Quant à Palm, je n'ai trouvé qu'un capitaine de ce nom et je ne sais pas la date de sa mort.

[3]) En Hollandais: Palmzondag.

LETTRE CCLXXVII.

Le Prince d'Orange à W. van Haren. Même sujet.

—

La Haie, le 9 d'Avril 1750.

J'ai receu hier au soir assez tard, mon cher Haren, votre lettre du sept de ce mois. Je vois avec plaisir, que le Duc Charles veut bien se pretter à l'idée, que je vous avois proposée, et qu'ainsi je n'aurai pas besoin de faire la corvée de Maestrigt. Je vous aurois répondu dès hier au soir, mais les arrangemens, que j'avois à prendre avec le Pensionaire et avec mon éclopé grand Ecuier [1]), m'ont obligé de le différer jusqu'à aujourd'hui. Je partirai d'ici sammedi au soir et, selon que le vent me servira, je me rendrai, soit par eau jusqu'à Bergen op Zoom, ou je débarquerai au Moerdijk pour aller par terre, et j'espère toujours être dimanche au soir dans cette ville. Je me flatte d'y trouver de vos nouvelles ou d'en recevoir le lundi, pour sçavoir si le jour reste fixé au mardi ou si ce sera le mercredi. Ce m'est à moi absolument la même chose et je m'en remets à la plus grande commodité du Duc. J'envoi un carosse et mes chevaux demain d'avance à Bergen op Zoom, ainsi je suis obligé au Marquis de Botta de son attention de me vouloir fournir une voiture pour des relaix depuis Braxgate [2]), cela n'est pas de refus. Je vous charge, en assurant le Prince de mes devoirs, de le prier instament de ma part de permettre qu'on me laisse passer à Anvers sans cérémonie. J'ai même un titre de plus à le demander, que mon importante

[1]) D. Syrtema van Grovestins.

[2]) Brasschaet, à peu près deux heures au N. E. d'Anvers.

charge de Burgrave de la dite ville [1]) m'autorise à n'y être pas considéré comme étranger. Je ne prendrai personne avec moi que Burmania et un de mes adjudants, tout au plus si j'en prend deux ou le Général Prætorius, au lieu du second. Vous vous abusez de croire, qu'en deux jours je pourrai suffir à voir tout ce que j'ai à remarquer à Bergen op Zoom pour déterminer les travaux à faire. Adieu, mon cher Haren, je me fais un plaisir de vous revoir....

PRINCE D'ORANGE ET NASSAU.

LETTRE CCLXXVIII.

Le Prince d'Orange à W. Bentinck. Même sujet.

Sans date (Bergen op Zoom, le 15 Avril 1750). [2])

Je vous dépêche ce courier, mon cher Comte, dans l'espoir qu'il vous parviendra encore avant votre départ de Vienne, que je dois juger très prochain, puisque Samedi dernier, à mon départ de la Haie pour cette ville, Monsieur votre frère me communiqua votre dernière lettre, par laquelle vous lui recommandiez d'adresser dorésnavant les siennes à Dresden, et je suis bien fâché (impatient, comme je le suis, de vous revoir à la fin auprès de nous) de me trouver dans la nécessité de vous prier moi-même de différer encor de quelques semaines ce même retour, que pour plusieurs raisons je souhaite d'ailleurs si ardemment; mais comme je sais que vous pensez comme moi,

[1]) Parmi les nombreux titres des Princes d'Orange et Nassau se trouve aussi celui de burgrave d'Anvers, dignité dont avait été revêtu le prince Guillaume I.

[2]) Cf. n°. CCLXXX.

quand il s'agit du service de la patrie, et que vous seriez fâché vous même de négliger la moindre chose dans l'importante affaire de la barrière, que vous avez aidé à mettre en train et dont vous avez commencé la négociation, je dois vous dire, qu'il me paroit d'une nécessité absolue que vous attendiez l'arrivée du Prince Charles à Vienne, parce que je m'assure, après ce que j'ai découvert hier dans l'entretien que j'ai eu avec ce Prince à l'abbaye de St Bernard au delà d'Anvers, qu'il ne peut que résulter du bien pour nos intérêts, que le Prince vous trouve à Vienne et qu'il puisse appuier vos offices et vous [puissiez] contribuer à faire plus écouter ses représentations. J'entre en matière, et sans m'arrêter à vous dire, que le Prince Charles et moi ayant eu un égal désir de nous voir et que j'ai cru qu'il étoit expédient que cela eut lieu avant son retour à Vienne et que je luy ay vuidé mon sac sur les objets importants, que nous avons à discuter, et que je luy ai fait sentir que nous jouerions à l'amiable ensemble et que l'article des subsides étoit, également avec celui du tarif, un point national chez nous, et que j'ai mis les points sur les i à cet égard, je vous dirai que les cinq points, dont je l'ai entretenu, ont été:

1° les subsides de la barrière;

2° le renouvellement du tarif;

3° le rétablissement des places;

4° les limites selon la convention de 1718[1]) et enfin

5° un mot sur le renouvellement du cartel. Et, sans entrer dans un détail circonstancié des réponses, qu'il m'a données sur chacun de ces articles, parce que cela m'entraîneroit trop loin et excéderoit de beaucoup les bornes d'une lettre, je vous dirai en gros que j'ai été très content du Prince, qu'il est entré avec beaucoup

[1]) *Rousset*, *Recueil*, I, 400.

d'équité dans ce que je lui ai dit et qu'il m'a promis de faire son possible, si on veut l'écouter, pour qu'on ne traite plus les choses avec nous si dilatoirement. Il m'a bien dit, quant au premier article, que leurs finances étoient très mal, mais qu'il sentoit bien que cela étoit égal chez nous et que nous devions nous entr'aider; que j'avois raison de dire que le plus de troupes, qu'ils entretenoient dans les Païs-Bas, n'étoit pas un argument valable pour nous retenir le subside; et sur ce que je lui dis que nous serions raisonnables à nous pretter à leurs circonstances, bien que je lui fis un compte que les places, leurs Etats-Majors et 2000 Suisses absorboient près de 850^{m} fl. du subside, il me promit qu'il feroit tout son possible auprès de L. L. M. M. Imp. sur le tarif. Il convint que, pourvu qu'on s'entendit raisonnablement là-dessus, on ne pourroit pas exiger de nous qu'on en vint à un traité de commerce, et ne parut pas penser comme la jointe, qui avoit réglé ce tarif avant son arrivée [1]), et comme Botta. Je coule sur les autres articles, comme subordonnés aux deux premiers et moins importants en quelque manière, parce que je les considère comme une suite des premiers, et ajoutant encore que, quant au premier, il me dit d'un air franc, que, quoique à la vérité ils étoient très mal pour leurs finances, il ne disconvenoit pas qu'il y avoit remède à cela, si on vouloit emploier les moiens nécessaires pour les redresser, et qu'il étoit juste qu'on nous donne satisfaction pour nos subsides, insinuant par là qu'il pensoit qu'on nous devoit cela. Il me parla de la réparation des places, comme nous pensons aussi là-dessus, sçavoir que les trois Puissances doivent concourir et que c'est à l'Impératrice et à nous de presser la Cour d'Angleterre

[1]) Cf. *Secr. Res. Holland*, le 24 Juin 1749. — *Arneth*, *Maria Ther. nach dem Erbfolgekriege*, p. 248.

d'agir de concert et de contribuer à cette dépence. Je passe à ce qui m'a paru de plus important à vous communiquer: c'est que j'ai remarqué avec plaisir, que le Prince n'est nullement d'accord avec Botta et lui impute beaucoup les difficultés que nous rencontrons, de même qu'à Tarocca [1]), duquel, à l'occasion de ce que je lui dis qu'il venoit d'obtenir la présidence aussi des affaires d'Italie, il me répondit qu'il espéroit, qu'elles lui donneroient tant d'occupations qu'il se mêleroit d'autant moins de celles des Païs-Bas, qu'il croiroit entendre mais ne connoissoit guerres. Cette découverte, si conforme à vos notions, quoique peu agréables quant au fond des affaires, me fit plaisir et me fit naître l'idée, que vous pourriez aider le Prince Charles, en cas qu'il voulût s'y prêter, à faire en sorte que Botta, qui est haï et détesté au delà de ce qu'on peut en dire dans les Païs-Bas, soit rapellé et qu'on donne un premier ministre plus agréable au Prince et plus traitable que celuy-cy. J'ai touché en gros avec lui, comme le Prince l'avoit pris avec moi, le premier et le quatrième article, mais ses réponses étoient d'un sec et d'un désagréable rebutant, quant au premier insinuant, qu'à moins qu'on diminue la force de leurs troupes aux Païs-Bas, ils ne peuvent rien fournir et qu'il ne peut aviser cela à sa Cour; que les 25^{m} hommes sont un frein pour la France, qui devroit en assembler cinquante pour les entamer. Ma conclusion de tout mon verbiage, n'aiant pas le tems de limer les matières, est que le Prince Charles et vous ferez mieux que l'un sans l'autre ....

PRINCE D'ORANGE ET NASSAU.

[1]) Le comte S. Tarouca, président du conseil pour les affaires des Pays-Bas.

LETTRE CCLXXIX.

W. Bentinck au Prince d'Orange. La Barrière.

Vienne, ce 25 Avril 1750.

Monseigneur!

Je reçus avant-hier la lettre que V. A. S. m'a fait l'honneur de m'écrire, datée de Berg op Zoom. J'ai été très charmé de voir, que ce que V. A. S. a vu et entendu cadre si bien avec les idées, que je m'étois formées, d'autant plus que l'opinion, que j'ai des affaires de la barrière [1]) et de la façon de les

[1]) Bentinck, arrivé à Vienne le 20 Sept., avait bientôt pris en tâche (outre les négociations relatives au prince Louis de Brunsvic) de faire avancer l'affaire de la Barrière. Il avait fait signer un mémoire à M.M. Burmania et Keith, qui l'avaient présenté, au nom de leurs gouvernements, le 13 Déc. 1749. Le mémoire réclamait de nouveau le payement des arrérages et des subsides et l'abrogation des changements, faits au tarif. La réponse du gouvernement autrichien du 20 Déc. déclarait, qu'il était impossible, eu égard à la situation déplorable des Pays-Bas, de satisfaire à ce payement; que l'Impératrice désirait beaucoup arriver à un concert solide, propre à pourvoir à la sûreté commune; qu'il fallait commencer par convenir des principes, qu'on suivrait dans la négociation, et traiter à pas égaux les griefs réciproques, nommément ceux des habitants des Pays-Bas au sujet du commerce.

Apparemment Maria Thérèse voulait profiter des circonstances favorables pour mettre fin à l'exploitation commerciale des Pays-Bas par les Puissances Maritimes; et sans doute elle pouvait en appeler au traité de la Barrière lui-même. L'article 26 disait, qu'un traité de commerce se ferait le plus tôt qu'il se pourrait. Les Puissances Maritimes, aidées de la situation troublée de l'Europe de 1718 à 1731, avaient pu éviter une négociation sur un traité; mais l'article 5 du

conduire à l'avenir, est une opinion que je n'ai prise de personne, mais que je me la suis formée moi-même peu à peu par les observations, que j'ai faites et que j'ai combinées avec les informations, que j'ai reçues de personnes, qui avoient séjourné plus longtems que moi à cette Cour. L'importance de l'affaire et la crainte de me tromper m'ont fait longtems suspendre mon jugement, mais quand j'ai vu clairement, où l'on tendoit ici et que, quelque peine et quelques précautions que l'on prit pour éviter les écritures, l'on n'avançoit rien, j'ai cru qu'il faloit aller plus avant et faire un pas de plus et, qu'au lieu de s'arrêter simplement à combattre le système qu'on a ici, il en faloit opposer un autre et donner quelque chose de notre côté, qui fut clair et positif et qui put convaincre d'une façon authentique

traité de Vienne de 1731/32 stipulait, que des commissaires s'assembleraient à Anvers sans perte de temps et que la négociation se devrait terminer au plus tard dans le terme de deux années. La guerre de la succession de Pologne fit ajourner les conférences. Enfin, en 1737, les commissaires s'étaient réunis à Anvers; mais les délégués des Puissances Maritimes étaient arrivés dans l'intention bien arrêtée de faire en sorte, que le traité de commerce ne se ferait pas, et les négociations traînaient sans résultat jusqu'en 1742. — La réponse de la Cour de Vienne au mémoire du 13 Déc. 1749, ayant été envoyée à La Haye, les Etats-Généraux arrêtèrent le 26 Janv. 1750 de nouvelles instructions pour Burmania. Mais Bentinck, craignant qu'on ne trainât les choses par des mémoires et contra-mémoires, s'efforça pendant quelques mois de tirer de la Cour de Vienne une explication de ses vues. C'était en vain; on demanda toujours une réponse écrite à la pièce du 20 Déc. Pour y satisfaire, le 20 Avril Keith et Burmania donnèrent un mémoire, dressé d'après les instructions des Etats-Généraux du 26 Janvier. Cf. *Gachard, Histoire de la Belgique au commencement du XVIII[e] siècle*, p. 527. *Beer, Aufzeichnungen*, p. 106 svv.

de la sincérité et du désintéressement de la République et faire voir en même tems, par une pièce signée par le ministre de l'Angleterre et de la République, l'impracticabilité de l'idée, que l'on a ici; c'est dans cette idée, et pour avancer la chose d'autant plus vite, que nous avons été plus loin dans le mémoire que nous n'aurions été sans cela, et que nous avons donné le tout à la fois, au lieu de le donner par parties, comme nous aurions fait, si nous eussions trouvé de l'inclination à entrer dans un accommodement équitable. A présent la chose en est au point, qu'il faut que cette Cour s'explique par écrit, puisqu'elle a absolument voulu que l'on lui donnat un écrit, et V. A. S. observera que dans le mémoire du 20 Avril, qui est un précis presque littéral de la résolution du 26 Janvier, il n'y a rien qui puisse donner occasion à une discussion sur la validité du traité ou sur aucun autre point, qui puisse faire diversion au sujet principal, mais que le mémoire va droit au fait et montre le seul et vrai chemin de finir l'affaire. Tout ce qui auroit pu renforcer le mémoire en fait d'argument a été dit et répété en conversation, comme j'aurai l'honneur d'en faire rapport à V. A. S. à mon retour. Nous verrons clair dans peu de jours par la réponse, que l'on nous donnera certainement bientôt, car l'on ne voudra pas me laisser partir d'ici et passer par Hannovre, sans savoir ce que l'on pense ici. Cela ne cadreroit pas avec le système de cette Cour pour les affaires générales et seroit une demarche si fausse et si mal jugée, que je ne puis seulement soupçonner que l'on aie cette idée. Si je la pouvois seulement entrevoir, j'en représenterois les conséquences et l'incompatibilité avec le véritable intérêt de cette Cour et le système général de l'Europe, mais cela ne sera pas nécessaire, car cette Cour sait très bien, que ce système ne peut être soutenu que par les trois

Puissances ensemble et que les Puissances Maritimes ne peuvent pas le soutenir seules et que, quand même ceux, qui sont à la tête des affaires, tant en Angleterre que dans la République, voudroient l'entreprendre, ils ne réussiroient contre une idée pareille, qui par là deviendroit inexécutable. Je suis, comme j'ai toujours été, d'opinion que nous devons presser l'Angleterre de contribuer à la réparation de la barrière, qui importe à elle autant qu'aux deux autres, mais je suis convaincu, qu'avant de faire aucune démarche d'état à état, il faut avoir préparé le terrain d'avance et avoir parlé en particulier au Duc de Newcastle pour savoir comment s'y prendre, sans quoi l'on court risque de gâter l'affaire, au lieu de l'améliorer. Si le Duc de Newcastle n'est pas parti de la Haye [1]), avant que cette lettre y arrive, je crois que V. A. S. feroit très bien de lui en parler en confidence et de lui représenter la nécessité de la chose et le poids, que cela donnera à l'Angleterre dans les affaires du continent, qui est absolument nécessaire pour le maintien de la paix, outre toutes les autres raisons, que je n'ai que faire de suggérer à V. A. S. A Hannovre j'en parlerai au Duc de Newcastle sur le même pied et ferai tous mes efforts pour l'engager dans l'affaire et pour m'aider à persuader le Roi. Je supplie V. A. S. d'empêcher que l'on ne fasse aucune démarche publique et authentique, jusqu'à ce que celle-ci aie précédé et que j'aie eu occasion de rapporter à V. A. S. ce qui se sera passé à Hannovre sur ce sujet. Je ferai mon possible aussi, pour que l'on ne précipite rien ici et qu'on ne fasse rien de prématuré. Je suis persuadé en un mot, que le succès dépend de la méthode et que celle, que je propose, de concerter le tout d'avance avec le Duc

[1]) Newcastle, allant à Hanovre, passa quelques jours à La Haye, cf. n⁰. CCLXXX.

de Newcastle est la seule, qui puisse faire réussir. Cette précaution est d'autant plus nécessaire, après ce qui s'est passé touchant le mémoire instructif, envoyé d'ici à Richecour et que Reischach a montré à V. A. S., où Mr. Keith et moi sommes nommés. Ce mémoire a fait un mauvais effet en Angleterre et, quoique le mal aie été reparé, il faut redoubler de précaution pour ne pas refaire la même faute et ne pas gâter de nouveau les affaires. Je ferai rapport de bouche à V. A. S. de ce qui s'est passé à l'occasion dudit mémoire instructif à Richecour. Ce que V. A. S. me dit touchant le Marquis de Botta est très délicat, et l'usage, que j'en pourrai faire, n'est que très indirect. Si l'on entreprenoit quelque chose contre lui sans réussir, l'on reculeroit au lieu d'avancer et l'on en feroit un ennemi implacable, sans le mettre hors d'état de nuire, outre le ridicule que l'on se donne toujours, quand on montre les dents sans pouvoir mordre. Le Prince Charles doit être parti le mardi 21, et le Comte Stampa [1]), que je vis hier au soir, me dit que le Prince pourroit être ici mardi ou mercredi prochain. Non seulement je l'attendrai, comme V. A. S. le souhaite, mais je verrai, quel parti je pourrai tirer de son séjour ici et quel secours je trouverai en lui, pour avancer les affaires selon les idées de V. A. S. Je dois vous prévenir, Monseigneur, que l'on me dit ici, que le Prince Charles n'est point consulté ni écouté sur les affaires de son gouvernement et qu'il n'a aucun crédit. Je dis que l'on me le dit. Je verrai ce qui en est et si ceux qui le disent sont dupes ou ont dessein de me duper. D'abord que je verrai clair sur ce point important et que j'aurai vu la réponse, que l'on doit donner à notre dernier mémoire, je compte partir. Je

[1]) Probablement C. F. comte Stampa, général et conseiller privé.

ne partirai pas sans avoir quelque chose de précis à dire et je ne m'arrêterai pas un moment de plus qu'il ne faudra absolument. A mon retour je dirai à V. A. S. ce que je pense sur le total de cette affaire de la barrière, sur laquelle il me paroit que je vois, quelle conduite nous devons tenir à l'avenir. A présent il ne s'agit que de remettre l'affaire en train et de faire exécuter un traité, dont la validité ne sauroit être disputée.

Je vois que V. A. S. a touché au Prince Charles 5 points. Il n'y en a que deux de touchés dans le mémoire et je vois avec plaisir, que V. A. S. regarde les deux premiers, assavoir celui des subsides et celui du tarif, comme les principaux et les autres comme subordonnés et une suite des premiers. C'est précisement l'idée que j'ai eue aussi, et j'ai trouvé qu'il ne faloit pas encore faire mention des autres, ni les toucher dans le mémoire, pour ne pas accumuler les matières et ne pas donner occasion à augmenter les écritures. J'espère que V. A. S. voudra bien faire donner une approbation par les Etats-Généraux (la conférence secrette) au mémoire, présenté par Keith et Burmania. Cela est nécessaire pour une sorte de ratification et pour tranquilliser Burmania, qui a présenté et signé ce mémoire à ma réquisition....

W. BENTINCK.

P.S. J'ai oublié dans ma lettre de dire, qu'un argument à brûle pourpoint à alléguer au Duc de Newcastle, c'est que dans le mémoire, présenté au nom des Puissances Maritimes, nous reclamons le droit en commun, mais tout le poids retombe sur la République seule. Il peut faire un grand usage de cet argument auprès du Roi et auprès du reste du ministère Anglois, mais je crois que provisionellement l'on doit le lui

laisser mettre en oeuvre et ne le pas employer encore dans aucun acte d'état. Ce délai n'ôte rien à la force de l'argument même et servira au contraire sûrement à lui donner du poids.

LETTRE CCLXXX.

Le Prince d'Orange à W. Bentinck. Entrevue avec le Prince Charles de Lorraine. Négociations avec le Duc de Newcastle.

La Haie, ce 24 Mai 1750.

.... Pour entrer en matière, je ferai, à la mode des théologiens, d'avance la division des articles, sur lesquels je vous entretiendrai. Mon premier article, quoique court, roulera sur mes affaires allemandes. Mon second aura pour objet, ce que vous avez paru souhaiter, que j'entre dans un peu plus de détail de ce dont j'ai entretenu le Prince Charles. Enfin le troisième, et qui a beaucoup de connexion avec le second, regardera ce qui s'est passé durant le peu de jours de la semaine qui vient de finir, que le Duc de Newcastle s'est arrêté icy.

.... Je passe à présent à mon second article. Il me semble avoir retenu d'un lambeau de lettre, que mon ami Dom Carlos [1]) m'a leu jeudi à la hâte, que vous souhaitiez savoir précisement tous les points, que j'ai touchés avec le Prince Charles. Je vous les ai indiqués dans ma lettre du quinze d'avril et je les répète actuellement.

Le premier étoit le payement des subsides à commencer avec 1749, sur lequel je lui donnois à connoître, que nous souhaitions, sinon réponse tout à fait favorable, du moins quelques éclaircissemens de nous

[1]) Charles Bentinck.

tirer de l'état d'incertitude où on nous laissoit, et laissant entrevoir que nous serions traitables et disposés à nous prêter à leurs circonstances, je lui fis un petit détail, que l'entretien des Etats-Majors des places, des arsenaux et des amunitions de tout genre et de deux milles Suisses, affectez pour leur payement sur les subsides, absorboient seuls 850^{m} fl., afin qu'il pût juger que le rabais ne pouvoit pas être fort considérable, et que les troupes, que nous tenons dans la barrière, retombent uniquement à notre charge. Il n'en put disconvenir et se rabattit d'abord sur leur épuisement, sur ce que Botta vous avoit exhibé, leur état, etc. Je lui dis que nous étions autant épuisés et peut-être avec moins de ressources qu'eux, vu la fertilité de leurs provinces et alléguant que dans cet état [étaient] compris quatre, cinq ou six milles de plus que ce qu'ils étoient obligés par le traité d'entretenir dans les Païs-Bas; il convint qu'il n'étoit pas équitable de nous vouloir exiger d'acquiescer à cet arrangement, et bien que dans l'état délabré de leurs places il étoit expédient d'avoir plus de troupes, plus accommodant et plus franc que Botta il me promit de faire des représentations à l'Impératrice sur ce sujet, et ce fut à cette occasion que je remarquois que, pour les redres et les arrangemens de finances, il n'étoit pas du même sentiment que Botta, ni sur la possibilité dont le Prince convient, ni sur la méthode qui est souvent trop brusque, et il me parut bien connoître le génie de la nation.

Le second article fut le renouvellement du tarif sur le pied comme il avoit été avant les troubles, surquoi il me dit, qu'il avoit déjà trouvé celuy qui subsiste et qui est un résultat d'une jointe formée avant son arrivée, dans laquelle on avoit examiné celui dont je demandois le renouvellement, celui que les François avoient fabriqué et ce que les négocians des Païs-Bas

souhaitoient, d'où étoit né le présent arrangement, qui diminue par ci par là ce que les François avoient haussé, comme ils l'ont fait presque de tout en général, sans autre vue que leur intérêt présent, et que la jointe en avoit haussé d'autres; mais il me parut très raisonnable sur cet article, que je lui fis envisager comme un point capable de révolter le gros de la nation, comme ne tendant à rien moins qu'à vouloir, si on en avoit le pouvoir, ériger leur commerce, sinon sur la destruction, du moins sur la diminution du nôtre. J'ajoutois que ces deux articles étoient, pour parler stile Anglois, des points nationaux; que de vouloir nous retenir les subsides et sous prétexte du tarif extorquer de nous un traité de commerce, étoit jouer de leur part le jeu de la France plus efficacement, que vingt des plus habiles ministres de la France ne seroient en état de le faire. Il en convint et me promit d'en parler. Je l'assurois que nous voulions sincèrement tenir des conférences, non comme par le passé pour amuser le tapis, mais pour arrêter un tarif équitable, pourvu que leurs commissaires ne cherchassent pas, comme du tems de Charles VI, à négocier un traité de commerce; qu'à cet égard nous [ne] renoncerions jamais à la lettre du traité de barrière, qui porte en termes exprès que le commerce restera sur le pied du traité définitif de Munster. J'insistai beaucoup sur ce point et sur l'ombrage, qu'on prennoit chez nous, que par la voie d'Ostende on dérivoit le commerce du sel de la province de Zélande et de la Meuse, que les différens projets d'entrecouper et percer leurs provinces par des canaux, marquoi[en]t trop leur dessein, et que notre public, jaloux de son commerce, ne pouvoit manquer de se récrier qu'on en agissoit mal avec nous, après tout ce que la République avoit dépensé et risqué pour le soutien de la Maison

d'Autriche. Je pus fort bien m'appercevoir que cela le frappa, et comme il agit rondement en tout, il me répondit très satisfactoirement pour autant qu'il dépendroit de lui. Le troisième point étoit la réparation des places. Nous convinmes que cela regardoit également les trois Puissances, et je lui fis entrevoir que la République pourroit céder ses arrièrages depuis 1743, qui montent jusqu'à 1749 à plus de deux millions. Je lui conseillois de proposer à l'Impératrice que, moins partiale ou moins cagotte pour le clergé que ses ancêtres, elle tâche d'obtenir un bref du Pape pour percevoir de ces richards une bonne somme pour un usage, qui leur assure la paisible possession de leurs grands biens, ce qu'il goûtoit fort, et nous conclûmes, que l'Impératrice et la République devoient insister que l'Angleterre contribue aux dépenses de ces réparations. L'affaire des limites et leur ajustement sur le pied de la convention de 1718 fut mon quatrième article, et si cela ne se finit point, ce sera une source féconde de bisbilles à tous momens. Le cinquième fut le renouvellement du cartel. Je ne m'étendrai pas sur ceux-là, et j'espère que ce que je viens de vous détailler, tant bien que mal que j'ai pu, vous suffira pour faire voir, que nous avons travaillé, vous et moi, sans nous l'être communiqué d'avance, dans un même esprit. Je passe à mon dernier article, dont je vous ai promis de vous entretenir, sçavoir de ce qui s'est passé avec le Duc de Newcastle durant son séjour ici. Comme il venoit de parcourir et de voir à la hâte quelque peu de places de la Flandre et de parler avec Botta, dont il n'étoit pas plus édifié que moy et à la conversation a, dès la première entrevue, tombé sur le tapis [1]), et je suis bien aise qu'il a remarqué le danger de notre situation commune de ce côté-là. Il a parlé

[1]) Apparemment il y a des omissions dans le texte

net avec Botta et assez fort, après qu'il eut été eclairci par Haren sur bien des chicanes qu'on nous fait, car d'abord à son arrivée à Bruxelles, il vouloit, supposant que nous étions trop vifs, recommander les ménagemens envers les Autrichiens, mais, détrompé sur le fond des choses, il a parlé ferme. Botta s'est rabattu sur le manque de finances et sur la nécessité de tenir un corps d'armée, qui tenoit en bride, tel qu'ils l'avoient, une trentainė de mille françois. Il me parut pourtant encore un peu trop rester dans des généralités, que l'Angleterre souhaitoit de tout son coeur qu'on nous rendit justice et autres discours, qui ne sont bons que pour la predica; et pour leur concurrence dans les fraix de la réparation, il croioit que cela n'iroit pas facilement et peut-être même point du tout. J'ai fait usage de vos avis dans votre réponse à ma lettre du quinze, et je l'ai assuré, que nous ne le presserions pas là-dessus que vous ne lui eussiez parlé, et que je ne doutois pas, que voûs le lui prouveriez à le persuader de disposer ces collègues à être d'aussi bonne volonté que je m'assurois qu'il étoit pour son chef. Nous parlâmes en suite beaucoup du traité avec l'Electeur de Bavière et il fut fort aise d'aprendre, que L. L. H. H. P. P. m'avoient autorisé de pousser en avant cette négociation, de concert avec le Roi, pour conclure. Il comprit que la vue de l'élection du Roi des Romains étoit ici comme chez eux la véhicule de cette affaire, et il me pria de parler avec Richecourt, ce que j'ai fait ce soir, pour que la Cour de Vienne y contribue et facilite cet objet si important en particulier pour elle, en marquant quelques égards pour l'Electeur de Bavière touchant certaines prétentions que ce Prince forme, et il me semble effectivement que la royauté des Romains pour l'Archiduc Joseph vaut bien quelque petit sacrifice. Je lui ai dit que je vous en écrirois, et je vous recom-

mande à cette occasion de faire valoir auprès de L. L. M. M. I. I., et surtout de l'Impératrice-Reine, la facilité avec laquelle la République dans son embarras de finances s'est porté à concourrir à ces subsides pour la Bavière uniquement dans cette vue. Vous pourrez aussi me faire un mérité auprès d'elle, et vous savez que la chose est ainsi, que j'ai été le premier, déjà dès l'an 1747, à proposer au Roi d'Angleterre par Mylord Sandwich et en 1748 par le Duc de Newcastle, qu'on songeat une fois sérieusement à cette importante affaire et qu'ainsi j'ose dire que mon zèle pour sa Maj^{te} Imp. m'a fait avoir les gants de cette idée, qu'on exécutera, j'espère, à présent bientôt et jamais plustôt que je le souhaite. Le Duc de Newcastle m'a aussi parlé de notre accession au traité des deux Impératrices, auquel l'Angleterre vient d'accéder [1]), et le dernier soir il voulut exiger, que je le chargeasse de dire au Roi que nous étions prêts d'y concourrir d'abord; mais je lui dis qu'en général, pour le fond de la chose, je la goûtois et que nous y viendrions, mais qu'il y avoit trois articles préliminaires à mon avis à constater, savoir:

1^0 quel seroit le contingent, que la Russie et nous nous fournirons au besoin;

2^0 que, comme il y a déjà si longtems que nous cherchons à convenir d'un traité de commerce avec cette Cour, elle nous en accorde un ou du moins promette que, sans plus de délay, nous en convenions d'un à l'amiable et

3^0 que la Cour de Vienne, qui est intéressée avec celle de Russie et l'Angleterre, que nous entrions dans cette quadruple alliance, nous donne avant cela quelque satisfaction par rapport à la barrière.

Il ne goûta pas trop ma réthorique sur tout cela et dit qu'il s'agissoit ici du grand et du général. Je

[1]) L'accession n'eut lieu que le 30 Oct./10 Nov. 1750.

lui répliquai que nous ne pouvions l'obtenir sans le particulier, qui étoit aussi bien dans le grand, car que, si la barrière restoit, comme elle étoit à présent, à la merci de la France, elle pouvoit toujours nous empêcher de suivre nos engagemens et de les accomplir et que la Cour de Vienne elle-même se moqueroit de notre complaisance, qui nous feroit passer pour de franches dupes. J'ajoutois que, si la Cour de Vienne ne répondoit pas favorablement au dernier mémoire, cela nous mettoit hors d'état d'être utile à l'alliance et que par conséquent l'Angleterre devoit concourrir à parler d'un ton ferme dans ce cas. Il me demanda, si nous voulions une guerre avec cette Cour. Je lui dis que non, mais que des menaces aux effets il y avoit encore bien du chemin à faire. Je laisse à Charles ou au greffier de vous dire ce qu'il m'a communiqué des affaires du Nord, et las d'une dépêche de quatre feuilles et tard comme il l'est, desorte que le courrier ne pourra partir que demain....

PRINCE D'ORANGE ET NASSAU.

CCLXXXI.

Note donnée par le comte Collorédo à W. Bentinck [1]. *Anspach.*

Reçue le 4 Juin 1750.

Nota.

Gleich wie beide See-Mächten erleuchtest erkennen wie sehr Dero und dem allgemeinem Interesse an deme gelegen seye, dasz die mehriste Reichs-Stände und zumahlen die mächtigere zu gemeinschafftlichen Einverständnissen eingeleithet werden, eben also ist man

[1]) Cette note n'était pas officielle mais elle exprimait le sentiment de l'Empereur. Cf. *Beer*, *Aufzeichnungen*, p. 63.

der gäntzlichen Zuversicht, dasz in voller masz nicht weniger werde anerkennet werden wie ohnumgänglich nothwendig seye den Marggräflich Anspachischen Hof bey seiner guten Gesinnung vor anderen bey zu behalten.

Eines theils hat man nicht Ursach an dessen Standhafftigkeit dermahlen einen Zweiffel zu tragen, indem die stärckesten Proben bis nun zu hiervon gleichsam vor Augen liegen; deme ohngeachtet aber kann man nicht umhin die Umstände dieses Hoffs nochmahlen in engesten Vertrauen anzuführen und zwar absonderlich, dasz bekannter massen dessen Finanzien sich nicht dahin erstrecken dasz selbiger sich in einen Stand setzen könte, als es wohl verschiedene Welt-Umstände mit der Zeit erheischen dörfften, absonderlich wann man betrachtet dasz das Marggräflich Bareüthische Hausz ohne männlichen Erben, ausser des Marggrafen zweyen Herren Vetteren, sich befindet, welche beide aber eben mit keiner Succession geseegnet sind.

Man glaubet nicht nöthig zu haben weitläufftig anzuführen, was wohl zu besorgen ist wann dieses Hausz ohne Erben abgehete und Anspach die Succession zu ergreiffen, theils aus innerlicher Ohnvermögendheid, theils anderer sich eräugnen können der Umständen halber, einige Hindernüssen haben solte.

Schon vorlängst, und ehe noch die Königliche Preussische Macht dahin erwachsen als sie dermahlen würcklichen ist, hat man allgemein erkennet was grosse Gefahr entstehen würde, wann Preussen einen Fusz, und zwar, dessen bekannten Macht nach, so mächtigen Fusz, in dem Fränkischen Creysz überkommen solte. Dasz sich aber der König aller Gelegenheit bedienen würde dahin zu gelangen, ist mehr als zu gewis zu erwarten.

Nicht allein aber ist für den Fränkischen Creysz alsdann eine grosse Gefahr zu besorgen, sondern es erweiset sich von selbsten dasz die Königliche Erblande

eine neue gefährliche Nachbarschafft bekommen, welche, bey bekannter Gesinnung des Churpfalzischen und Würtembergischen Hof, ohne von andern Höfen etwas zu melden, gleichsam eine Ketten in dem Reich machen könnte, dergestalten dasz die Niederlanden, von denen Österreichischen Landen abgeschnitten, die Communication mit denen See-Mächten gehindert und die übrige gutgesinnte Stände, absonderlich aber die vorseyende Alt-Associerde, so zwischen dieser Ketten liegen, nicht nur für sich und unter sich, sondern auch für den Dienst beeder See-Mächten ohnnütz gemacht werden würden.

Des Herren Marggrafen von Anspach Durchl. ersehen die besorgliche Folgen zum voraus, haben dahero auch sich gemüssiget gefunden bey ein so anderen dero benachbarten Ständen um einswillige Fürstrekkung einiger Geldsummen Ansinnung zu machen; gleich wie aber durch derley einzelne Fürkehrungen der Haupt-Endzweck nicht ergebig genug erreichet werden kan, so wäre wohl zu wünschen von seiten beeder Hoher See-Mächten oberwehnte höchst beträchtliche Umstände in Erwegung genohmen werden möchten, und nicht allein um den Herren Marggrafen beyzubehalten und um zu verhinderen dasz er nicht etwann bey längerer Fürdaurung seiner entkräffeten Finanzen auf irrige Gedancken verfalle, sondern auch in ansehen des allgemeinen hierunter waltenden Interesse, ihme, Herrn Marggrafen, mit einer Subsidien-Abgab unter die Arm gegriffen würde, um denselben hierdurch, so zu sagen, in seinen guten Absichten gleichsam zu binden.

Man übergehet um so ehender zu erwehnen, wie ungemein Herr Graf von Bentinck sich dero ohnehin grosse Verdienste vermehre und wie er das vor Augen habende Werck einer allgemeinen Einverständnus in dem Reich gleichsahm in eine Volkommenheit setze,

wann er zu diesem End-Zweck bey dessen Anwesenheit in Hanover all obiges zu unterstützen beliebet und welches mit noch mehrerem Nachdruck beschehen könte, wann selben über Anspach Dero Reisz zu nehmen gefällig wäre, um alda den Grund der Sachen selbsten einzusehen und welches des Herrn Marggrafen Durchl. sehnlichst wünschet.

Hierorths glaubet man eben anjetzo das Tempo zu seyn und scheinet dermahlen mit wenigen erwürcket werden zu können, was sich bey dessen Versäumung mit vielen Tonnen Golds nicht wird bezwingen lassen.

LETTRE CCLXXXII.

W. Bentinck au Prince d'Orange. L'Angleterre, la République et la Barrière. La Russie. Election d'un Roi des Romains.

Vienne, ce 6 Juin 1750.

Monseigneur!

Je n'ai pas été surpris d'apprendre par la lettre de V. A. S., que le Duc de Newcastle a fait le difficile sur l'article de la concurrence de l'Angleterre aux frais de la réparation de la barrière, mais cela ne doit pas empêcher de retourner à la charge et le presser d'une façon, qui l'oblige à se rendre à la vérité et à l'équité, qui est certainement toute entière de notre côté. Je comprens bien, que la prudence veut que n'ayant l'aveu ni de ses collègues, ni de son maître, il ne peut les embarquer à leur insçu dans un engagement pareil, mais dans le fond il ne peut qu'être convaincu que la chose même est raisonnable et même absolument nécessaire pour le soutien d'un système, sans lequel nous sommes tous à la merci de la France. S'il n'en étoit pas convaincu, je crois qu'on peut facilement

l'en convaincre et le réduire au point de n'avoir rien à répliquer. Les généralités ne signifient rien et les bons souhaits ou les bons offices de l'Angleterre sur l'affaire des Païs-Bas viennent tout aussi peu à propos à présent qu'à la négociation de paix à Aix la Chapelle et même moins encore, parce que les deux années, écoulées (ou peu s'en faut) depuis, rendent le danger plus grand et plus pressant. Il faudra venir au fait et parler clair sur cet article. C'est avec lui qu'il faut concerter les moyens de faire réussir la chose en persuadant le Roy et les ministres, et il faut que ce soit lui qui indique ces moyens. D'abord que je serai à Hannovre, je donnerai à ce point ci toute l'attention dont je suis capable. J'en parlerai à fond au Roy et à lui, et à mon retour j'en ferai rapport à V. A. S. J'avoue que je ne désespère pas de les convaincre l'un et l'autre, mais si je vois qu'il n'y a absolument rien à gagner, je dirai tout net au Duc de Newcastle, que nous serons obligé de chercher pourtant les moyens de ne pas perdre ce qui nous apartient en vertu du traité de barrière et de la convention de 1718, et de réclamer la garantie de l'Angleterre; que nous n'aurons plus d'autre parti à prendre et qu'il faudra bien que l'Angleterre nous y assiste et nous y maintienne comme partie contractante et comme garante du traité. Je sens fort bien les mauvaises conséquences d'une démarche pareille et ses suittes, aussi bien que le mauvais effet qu'elle auroit dans les affaires de l'Europe, mais c'est pour cela que l'Angleterre doit travailler à les prévenir, et ce sont des considérations propres à être pesées mûrement par le Roy et par ses ministres à les persuader et à justifier leur conduite en cas qu'ils entrent dans nos vues, en faisant voir au public la force de leurs raisons et la nécessité des circonstances.

Quant à l'article de l'accession de la République

au traité avec la Russie [1]), il est certainement nécessaire de spécifier ce que la Russie et la République se fourniroient réciproquement de secours au besoin, et pour ce qui regarde le traité de commerce avec la Russie, il est très bon de saisir cette occasion pour en accélérer la conclusion dès à présent, si l'affaire est portée à la maturité convenable, ce que j'ignore, ou bien en faisant promettre à la Russie, que sans plus de délai nous conviendrons ensemble sur le commerce. Pour ce qui regarde la satisfaction, que V. A. S. voudroit que la Cour de Vienne nous donnat sur l'affaire de la barrière et qui devroit précéder notre accession au traité avec la Russie, permettez-moi, Monseigneur, de vous dire que, quelque raisonnable que la chose soit en elle-même, je ne crois pas que dans l'événement l'effet répondit à votre but. Si cette Cour ci avoit suivi ou suivoit encore son véritable intérêt, nous n'aurions jamais eu et nous n'aurions pas avec elle aucun sujet de dispute sur des articles, qui lui importent autant qu'à nous. Je vous puis assurer, Monseigneur, d'avance que tout accrochement pareil ne fera que multiplier les écritures et perdre un tems précieux. Il y a des gens ici, qui seront bien aises d'avoir un nouvel incident pour embrouiller et pour traîner l'affaire de la barrière et qui seront charmés d'en profiter. V. A. S. jugera par le stile de la réponse au mémoire [2]), combien peu on a cherché

[1]) C. à d. le traité de St. Petersbourg entre les deux Impératrices (1746).

[2]) En réponse au mémoire du 20 Avril, la Cour de Vienne avait donné une pièce, datée le 26 Mai, qui posait quelques principes, dont elle ne saurait se départir: en attendant l'acception de ces principes par les Puissances Maritimes, elle refusait toute satisfaction aux réclamations de la République. Cf. *Gachard, op. cit.,* p. 527/28.

à l'éclaircir. Ce n'est qu'à force de vouloir y voir clair qu'on y entrevoit une issue. D'alleurs nous avons de notre côté réduit la question au plus simple et nous avons montré, par où nous en voulons sortir et comment finir. Nous devons à présent faire aller l'Angleterre avec nous dans cette route là. Si cela réussit, cela nous mène par le plus court au but; mais je ne suis point d'avis qu'il faille accrocher ces deux affaires ensemble, qui ne manqueroient pas de se gâter l'une l'autre. Outre cela notre droit est si clair, l'intérêt de l'Angleterre de nous soutenir est si manifeste, aussi bien que celui de la Cour de Vienne de se rendre à la raison, si elle ne veut se perdre, que la force additionnelle, que donneroit à nos arguments l'importance de notre accession, ne seroit pas à comparer à ce que nous perdrions de tems, surtout vu la grande distance des lieux et les mois qu'on perdroit pour l'allée et le retour de chaque courier, sans compter les autres événements imprévus.

Hier l'on n'avoit pas reçu encore de relation de Mr. de Richecour touchant ce qui s'est passé à la Haye, et c'est pour cela que les ministres n'ont pas été aussi empressés à entrer en matière sur l'affaire de l'Election d'un Roi des Romains, qu'ils l'auroient été s'ils avoient pu savoir l'intention de L. L. M. M. sur ce qu'ils devoient dire, desorte que je serai obligé de remettre à une autre fois à entretenir V. A. S. sur ce sujet. Il est fort naturel que cette Cour souhaite beaucoup que cette affaire réussisse et qu'elle se fasse le plutôt possible; d'un autre côté ce seroit un terrible affront pour elle, si l'affaire se proposoit et qu'elle fut arrêtée où accrochée. J'ai eu occasion d'en toucher quelque chose en conversation plus d'une fois, desorte que je sai que d'ici l'on a grand peur de se compromettre, à moins qu'on ne voye la sûreté dans la

réussite, surtout vu l'état incertain où se trouve l'Empire. Je m'informerai quand on aura des nouvelles de Richecour, et alors je reprendrai cette matière et je ne manquerai pas de faire sentir ici la part que V. A. S. y a et de vous en faire un mérite; à quoi, pour le dire en passant, je ne manque jamais, parce que je souhaite plus que chose au monde, que V. A. S. soye considéré, hors du pais comme dedans, comme celui à qui l'honneur est dû de tout ce qui se fait de bien. Je ne puis dire ce que cette Cour répondra, quand Richecour parlera d'égards à avoir pour l'Electeur de Bavière, touchant les prétentions que ce Prince forme. Je ne sai pas non plus en quoi consisteroient les sacrifices, que l'on pourroit exiger de cette Cour-ci pour obtenir la voix de Bavière, mais j'ai deux remarques à faire; la première c'est qu'il importe à nous de ne plus affoiblir cette monarchie; la seconde c'est que la plus mauvaise manière du monde de gagner terrain dans l'Empire pour cette Cour-ci est celle des cessions, quelques petites qu'elles soyent. Elles invalident la Pragmatique; elles montrent le chemin à tous les moindres Princes, qui veulent s'aggrandir; en un mot il n'y a point de borne à cette méthode, si on l'introduit. Ajoutez à cela qu'un fort petit morceau de terrain peut par sa situation être, en cas de troubles, de la dernière importance pour donner ou pour empêcher l'entrée dans un païs. C'est mon opinion et il faut voir très clair que par une cession quelconque l'on gagne plus qu'on ne perd, avant de s'y prêter. En général cette Cour-ci est fort lasse de cessions de païs, comme il est fort naturel après en avoir tant eu à faire par nécessité, et elle s'en explique assez clairement. Je n'ai pas poussé l'affaire de l'Election plus loin cette fois-ci pour n'avoir pas l'air trop officieux ou trop empressé, mais dans le fond je la regarde

comme un objet de la dernière importance, non seulement pour cette Cour-ci, mais en vérité pour toute l'Europe et surtout pour les P. P. Maritimes et plus particulièrement encore pour notre République....

W. BENTINCK.

LETTRE CCLXXXIII.

W. Bentinck au Prince d'Orange. Charles de Lorraine. Titre du Prince d'Orange.

Vienne, ce 6 Juin 1750.

Monseigneur!

Je suis très obligé à V. A. S. de la peine, qu'elle a bien voulu prendre de me faire une récapitulation de ce qui s'est passé à son entrevue avec le Prince Charles. Cela m'a beaucoup servi pour ma conduite ici et pour savoir comment parler au Prince Charles. Je n'ai pas cru qu'il falut parler des limites, ni du cartel, jusqu'à ce que l'on eut eu réponse sur le mémoire; mais depuis ce tems-là, je n'ai pas manqué d'en parler et de représenter la nécessité et l'importance d'ôter ces deux sujets de dispute et de différents continuels.

J'ai trouvé le Prince Charles parfaitement bien disposé et aussi rond et franc, que je souhaiterois que fussent tous ceux à qui je dois jamais avoir à faire, et je lui trouve aussi la tête très claire, très nette et très précise. Je ne puis pas entrer à présent dans un détail sur tout ce qui s'est passé entre ce Prince et moi [1]), mais j'en ferai rapport à mon retour à V. A. S. et en attendant je tirerai des bonnes dispositions du Prince Charles et de l'accès, qu'il a auprès de Leurs Maj^{tés}, tout le parti que je pourrai pour le bien commun....[2])

[1]) Dans les archives de Bentinck il y a des notes très longues relatives à ses entretiens avec Charles de Lorraine.

[2]) Affaires privées.

Quant à la titulature, dont V. A. S. m'a particulièrement chargé, j'en ai parlé au long au Comte de Colloredo et il m'a promis de me faire voir la titulature, que l'Empereur donne aux Princes des anciennes Maisons de Princes. D'abord que j'aurai reçu les informations authentiques sur ce sujet et que le fait sera bien constaté, je serai mieux en état de juger en quoi consistent les difficultés, que l'on fait touchant la titulature, et si elles sont fondées en réalité. En général la disposition d'obliger V. A. S. est aussi bonne qu'il est possible en ceci et en toute autre chose, et je suis persuadé que le Comte Colloredo en particulier ne souhaite rien plus ardemment que de vous servir et de vous faire plaisir. Je lui ai représenté l'affaire de la titulature comme un point, qui intéresse la République, et V. A. S. peut être sûre que je ne négligerai rien à cet égard et que je ferai tout mon possible pour que cela soit réglé à votre satisfaction, et cela avant que je parte....[1])

W. BENTINCK.

LETTRE CCLXXXIV.

Newcastle à W. Bentinck. Entretiens durant son séjour à La Haye.

Very Secret. Hanover, $\frac{\text{May } 28}{\text{June } 8}$th, 1750.

Dear Sir!

As I heared by Mr. Keith, that I shall not have the pleasure of seeing you here so soon as I expected, I make use of Count Richecourt's courier, to give you an account of what passed during my stay at the Hague.

[1]) Affaires privées.

I had many confidential conferences with your brother, the greffier, and Mylord Holdernesse. I perceived by them, as well as from what passed with the Prince of Orange, that your presence at the Hague is extremely wanted. I saw the pensionary twice, who seems a very honest, well intentioned man. I did not see Count Gronsfeldt till late, and was not much edifyed with my conversation with him.

Mr. de Back I did not see at all. I found plainly, that Count Gronsveldt had great influence over the Prince and often employed it, to obstruct and defeat the joint-measures taking with us for the support of the old system.

The chief points of business, we had under consideration, were: the Treaty, concluded with the Elector of Cologne; that, in agitation with the Elector of Bavaria (of which the article relating to the election of a King of the Romans makes a material part); the accession of the King and the States to the Treaty of 1746 between the two Empresses; the affair of the Barrier; and the overture, lately made by France, for accommodating the differences in the North.

Upon all these points, there was (I may almost say) but one opinion between us four, viz: the greffier, Mr. Charles Bentinck, Lord Holdernesse, and myself; tho' I found plainly, Mr. Gronsfeldt and Mr. de Back had [differed] and might differ as to many. Tho' the Treaty with Cologne is over, I find, there still remains with them some uneasiness about the equality of the subsidy and the King's not having concluded that Treaty as King but as Elector. Count Gronsfeldt (whom, as I told you, I saw late) began to complain upon that head. I answered pretty warmly, that we did not expect complaints for having found out a method of concluding a Treaty, which was so much

desired by the Prince of Orange, and so necessary for the Republick.

The Treaty with Bavaria they all pretend to be for; and the Election of a King of the Romans is, I think (and with reason), a most popular point now in Holland; and the Treaty with Bavaria extremely so, as necessary for that object. The accession of the Republick to the Treaty of 1746 will, I am afraid, be hampered (if they can) by Mr. Gronsfeldt and Mr. de Back. The affair of the Barrier and the present state of the Low Countries is too large a field, and the remedy too difficult for me, to enter upon it in a letter.

When we had agreed amongst ourselves, in what manner I should talk, I had my conferences with the Prince of Orange. I found His Highness in the main very well disposed, but I could see symptoms of certain persons having more influence than I could wish. His Highness said, the Treaty of Cologne went down very hard, on account of the equality of the subsidy, but that that with Bavaria was extremely liked by those, who, for the reason above-mentioned, had opposed that with Cologne, viz: Scravemoer [1]), Count Wasner-Twickel [2]) and Count Gronsfeldt [3]); and that he wished, the King would find some means of making some amends to the States upon that account. I was not wanting in making such a reply as I thought proper and sufficient. The election of a King of the Romans, His Highness agreed, was the most necessary and prudent measure, that could be thought of, and which made the Treaty with Bavaria extremely eligible.

The Prince dwelt long upon the affair of the Barrier and seemed to think, that they should have some satisfaction upon that head, before they acceded to the Treaty of 1746, which was (as you know)

[1]) Cf. t. I, p. 296. [2]) Cf. t. I, p. 20. [3]) Cf. t. I, p. 171.

Count Gronsfeldt's measure, but solemnly departed from by the Prince at the time it was under deliberation; and, I think, the greffier and your brother are determined to abide by what was then settled and promised [1]).

I had afterwards the honor of a very long conference with the Princess Royal, of which, I suppose, our friends have given you an account. I can assure you, every thing passed extremely to my satisfaction. I took the liberty to lay before Her Royal Highness the system, which, His Majesty thought, should be maintained; and the measures, proper to be taken by the Maritime Powers for that purpose, viz: the cementing and establishing the most perfect concert and union between the Maritime Powers and the two Empresses, and the fixing as many of the Princes of the Empire in our interest as we could; that the election of a King of the Romans and the accession of the Maritime Powers to the Treaty with the two Empresses seemed proper objects for that purpose; that the preservation of the peace was necessary for all the powers of Europe, and particularly for England and Holland; but that the peace was to be preserved by supporting and strengthening that alliance in a proper manner; which might now be attempted, without any risk of a rupture, from the apparent interest and disposition of the present administration in France to preserve the peace; that therefore this was the time for electing a King of the Romans and taking any other necessary measures for the support of the peace; which in the present circumstances might pass unobserved, tho' possibly, if attempted here after, they might be made a pretence by France and Prussia for beginning new disturbances.

[1]) Cf. t. I, p. 192. t. II, p. 7, 40, 101, 107.

Her Royal Highness seemed entirely to agree, and gave me reason to hope for Her support in all the measures, that might be proposed by his Majesty for these great ends. I took the liberty to fling out some hints relating to persons, and had such answers upon those heads also, that (if I am not extremely mistaken) the present disposition of Her Royal Highness is, heartily to concur with those, who have ever been the best friends to the Prince and the Republick and whose first principle is the most perfect concert and union with the King in every thing. But then, allow me to say, there must be a proper attention on their part also. I am persuaded, you understand me, and therefore I need explain myself no farther.

I send you copies of some papers, I have had from the Prince of Orange and of my answer [1]). The great affair of the Barrier must be adjusted by you at Vienna: and, if it is not brought to some sort of consistency before you leave Vienna, I shall be very glad to consider with you here, what joint measures it may be proper for us to take. It is said, Botta is to be recalled. I wish he was. Nothing will be done right, whilst he is there. His system for the Low Countries is founded on a quite different principle.

Having done with Holland, I come now to what relates to the Court of Vienna; and, as you have very justly a great deal of credit there, I must beg, you would talk very plainly to them and lay before the Emperor and the Empress the critical situation, things are now in; the opportunity they have (if they hold a right conduct) of establishing their interest in the Empire, fixing the imperial dignity in their family, and uniting all the well-intentioned electors and princes in one and the same interest; whereas, if they go on

[1]) Manquent.

in an opinion, that we must all support them for our own sakes, that they may use individuals as they please, and satisfy their bigotted zeal by oppressing the Protestants, whenever there is an opportunity, all their best friends will at last revolt from them, the finest opportunity, that ever offered, will be lost, no system be established, and they and all the rest of Europe, sooner or later, be subjected to France and Prussia. These are truths, which, as a faithful well-wisher to the House of Austria, I think myself obliged to acquaint you with, that they may be remedyed, before it is too late.

The Treaty, which His Majesty and the Republick have concluded with the elector of Cologne, and that which is now negotiating with the elector of Bavaria, have principally in view the detaching those two electors from France and Prussia, and fixing them in the system of the Maritime Powers and the House of Austria with regard to the affairs of the Empire, and that by the choice of a King of the Romans; which at once establishes the power and influence of the House of Austria and disappoints all the views and intrigues of France and Prussia in the Empire. This great object (material as it certainly is and is thought for England and Holland) is, however, infinitely more so for the House of Austria; and, therefore, His Majesty could not give so great a proof of His firm resolution to maintain and support that House, as by being the first to suggest, and the most forward to promote, this great measure. But the Emperor and the Empress-Queen (the principal parties concerned) must do their part, or the whole will miscarry. They must in the first place gain the friendship and concurrence of those Electors, who are disposed to come into this measure, by terminating, according to justice, any little imma-

terial points in dispute, that may be still depending between them. This is now the case with the elector of Bavaria, who, I believe, will make no difficulty in coming into this measure, but will expect that the Court of Vienna, which is so materially concerned, should shew their desire of it, come to a thorough good understanding with him, and perhaps add some small facilities, which will cost them little and will be very agreable to the Elector. This may be the case of Saxony and others, but of that I am not informed. I only speak of the elector of Bavaria, from what I have learned from Count Haslang [1]), whom I expect here in a day or two, and shall then be soon able to judge, what will be nesessary for the Court of Vienna to do, to fix this point with the Elector, his Master.

Mr. Keith will shew you the paper, I took down from Count Richecourt [2]). I hope, it is a good beginning, tho' I am amazed to see a kind of jealousy, as if this measure, which is alone calculated for the support of the dignity, credit and influence of the House of Austria in the Empire, could be attended with the very contrary effect.

This great measure comes now, seriously under consideration; and if something relating to it is not finally settled between His Majesty and the Court of Vienna during the King's stay in Germany, I shall despair of seeing it brought to a good issue. I know, the King of Prussia fears it, and I know, he thinks (or, at least, has said) he cannot hinder it.

I beg, you would talk very seriously to the Emperor and the Empress and such of their ministers, as you can trust upon this subject, and inform yourself

[1]) J. X. de Haslang, envoyé bavarois à Londres.

[2]) Le comte H. H. de Richecourt, ambassadeur de Marie Thérèse à Londres.

of their real thoughts upon it and the part, they will take in it. Count Richecourt is a very honest, well-intentioned man; but I would submit it to you, wether it might not be proper upon this great occasion for the Court of Vienna to send hither some person in their secret and confidence, who is perfectly well versed in the laws and constitutions of the Empire, to join with Count Richecourt, that the necessary measures for bringing about this great object may be concerted and settled here with them; or, if that is not thought necessary, that Court Richecourt may forthwith have full instructions from his Court upon it.

I must now mention, what I am very sorry to hear, that in some late instances the Emperor has seemed disposed to take part with the Roman-Catholicks against the Protestants, contrary to the express stipulations of the Treaty of Westphalia, the constitution of the Empire and the rights and privileges of the Corps Evangelique.

These irregularities or oppressions have united the protestant Powers in these instances so far as to insist upon their rights; and the King of Prussia has been the first to offer to join with the King in every thing, that His Majesty might think proper for asserting and securing the rights and privileges of the Corps Evangelique [1]). We are in hopes, that the Emperor will not bring things to this extremity; but I must beg of you to represent the ill consequences of such a conduct.

It is also too notorious (I am sorry to say it), that the Court of Vienna, so far from gaining to themselves friends in the Empire, is alienating those, who are the best intentioned; and that at a time, when their friendship is most necessary for them.

[1]) Cf. Pol. Corr. Fr. d. G., VII, n⁰. 4337.

Nothing but my real regard for the interest of their Imperial Majesties, my firm persuasion that that of England and Holland is inseparable from it, and my knowledge of the King's resolution to maintain and support that system, could make me write, even to you, with the freedom I do. I am sure, you will make no ill use of it. You know my heart, and you know my intentions by it. If you can do good, you will. If I am mistaken, I shall be heartily glad to be set right. In all events, you will know, before you come hither (which, I hope, will not be long), what we wish and what we fear, and will be able to make some judgement of what we may expect.

You must long have known, how sincerely I am etc.

HOLLES NEWCASTLE.

LETTRE CCLXXXV.

L'Empereur au Prince d'Orange. Témoignages d'amitié.

Ce 15 Aoust 1750.

Mon Cousin!

Le Comte de Bentinck, qui part, vous informera de ma façon de penser sur la cause commune et sur ce qui regarde en particulier votre personne, m'étant souvent ouvert avec luy à cet égard avec la confiance, que son caractère de parfaittement honête homme, et qui vous est bien attaché, m'a inspiré. Je compte aussi qu'en vous en rendant compte, il me rendra la justice de vous faire connoître mes vrays sentiments, tant pour le bien de la cause commune, que pour votre personne en particulier, et je ne doute pas que,

dans l'un comme dans l'autre, vous y reconnoitrés ce que vous même pourriés désirer, et je seray en toute occasion . . . .

FRANÇOIS.

P.S. Mes compliments à la Princesse Royale. Je la prie de se souvenir de moy et du tems que j'ay eu le plaisir de la voyr en Angleterre.

LETTRE CCLXXXVI.

L'Impératrice au Prince d'Orange. Témoignages d'amitié.

Sans date. (Le 15 Août 1750).

Mon Cousin!

Je profitte avec un vray plaisir de l'occasion, que me fournit le départ du comte de Benting, pour vous renouveller les assurances de toute mon amitié et estime. Son mérite personel, la confiance dont vous l'honorez et l'attachement surtout que je lui connois, m'ont engagée à m'ouvrir plus d'une fois envers lui d'une façon, que je me flatte qu'il rendra justice à mes sentimens, en vous asseurant de l'intérêt le plus sincère que je prens à ce qui l'at peut [1]) regarder et de ma disposition à me prêter à tout ce qui peut raffermir de plus en plus l'heureuse union, qui subsiste entre les Puissances Maritimes et nous ici. J'ai tout lieu d'être persuadée que vous pensez de même, sachant combien vous avez contribué auprès de S. M. Britannique par rapport à l'idée d'un Roy des Romains; aussy vous en ay-je toute l'obligation, et j'espère que la part, que vous prenez aux avantages de ma Maison, ne vous fera pas des ingrats, car je les élève dans

[1]) Ainsi dans le texte, qui est de la main propre de Marie Thérèse. Il faudra lire: *vous peut.*

les sentimens dûs à nos alliez et en particulier tout ce qui peut être aux avantage de votre Maison.

Je vous prie de faire bien mes compliments à Madame la Princesse. Je n'ai point encore les portraits ni de votre famigle. Je ne saurois vous en dispenser, étant toujours etc.

MARIE THÉRÈSE.

LETTRE CCLXXXVII.

W. Bentinck au Prince d'Orange. Ratifications de la Bavière. Le Prince Louis. Témoignages de dévouement.

Hannovre 18 Sept. 1750.

Monseigneur!

J'ai tort de n'avoir pas donné par le dernier ordinaire connoissance de mon arrivée ici à V. A. S. Je lui en demande pardon. Mes excuses seroient mauvaises et je vous les épargne. Le Roy m'a fait ordonner par le Duc de Newcastle de me rendre à Göhrde. Je ne pouvois y aller sans le Duc, et le Duc a attendu inutilement jusqu'à présent l'arrivée des ratifications de Bavière [1]). Il est déterminé à aller après demain, dimanche, à Göhrde, que ces ratifications soyent arrivées ou non, et à revenir pour leur échange d'abord qu'elles seront arrivées. J'ai vu la réponse de V. A. S. au Duc de Newcastle sur la lettre, qu'il avoit écrite à V. A. S. sur le payement des arrérages, et je l'avois averti d'avance que cette réponse seroit comme elle s'est en effet trouvée. Il faudra que le Duc de Newcastle travaille ici à empêcher, que cet incident ne retarde un échange absolument nécessaire, car il n'est

[1]) Pour ce traité, voyez *Secr. Res. Holland*, 26, 27 Août, 4 Sept. 1750.

pas possible, quand même on le voudroit, que cette affaire soit terminée et ajustée chez nous à tems pour pouvoir précéder l'échange des ratifications, et V. A. S. a très sagement et prudemment fait de ne pas se compromettre elle-même et de ne point engager sa parole, sans être parfaitement sûre de l'effet.

Le Prince Louis m'a dit à Brunswyk, qu'il écriroit à V. A. S., et j'ai pris la liberté de lui conseiller d'attendre là, que j'eusse eu l'honneur d'entretenir V. A. S. et qu'on pût donner à l'affaire sa dernière forme, sans quoi on pouvoit tomber dans des inconvénients, qu'il sera facile d'éviter par une demie heure de conversation préalable. Je n'entre pas à présent dans un détail de l'état des affaires ici. J'en ferai rapport de bouche à V. A. S., après avoir combiné ce que j'aurai fait ici avec ce qui a été fait à Vienne.

Pendant l'absence que j'ai fait, j'ai eu occasion de faire beaucoup de réflexions sur le passé et sur moi-même. J'ai appris depuis peu des choses, qui m'en ont fait faire encore. J'espère, que V. A. S. trouvera que j'ai profité de mes voyages. Vous pouvez toujours être sûr, Monseigneur, que mon affection et mon dévouement pour vous et pour tout ce qui vous appartient, mon amour pour ma patrie et mon zèle pour l'honneur et la gloire de la République et pour la vôtre, qui est la même, vont en croissant....

W. BENTINCK.

CCLXXXVIII.

Notes de W. Bentinck. Election d'un roi des Romains.

Loo, 31 Oct. 1750.

Qu'il ne faut absolument pas rompre avec l'Electeur de Cologne, qui doit être considéré sous d'autres point

de vue très importants, aussi bien que comme ayant sa voix pour l'election d'un Roy des Romains [1]; que plutôt que de rompre, il vaudroit mieux lui accorder quelque avantage, et le Prince d'Orange propose l'alternative de lui payer une somme pour le dédommager des arrérages des subsides de France, ou bien de prolonger le traité fait à six années au lieu de quatre.

Dans la supposition de la réussité de ce projet, il n'y a pas à délibérer que l'on feroit de l'argent épargné sur le subside de Cologne, si le traité eût été rompu, comme l'idée du Roi étoit; mais si, contre toute attente, ce traité étoit annullé [2], reste à considérer, si l'Election du Roi des Romains n'est pas un objet assez important pour le repos de l'Europe et le système général, pour que les P. P. Mar. soyent obligées pour leur propre sûreté de soutenir cette affaire, surtout vu les démarches déjà faites, après lesquelles elles ne peuvent plus reculer sans se déshonorer dans le public et donner un sujet de triomphe au parti françois et prussien dans l'Europe.

Sur ce point l'avis du Prince a été, qu'il faloit quovis modo pousser cette affaire à bout et plutôt donner de l'argent au Palatin, que de laisser tomber

[1]) Les Puissances Maritimes s'étaient flattées d'avoir gagné (par les traités de Neuhaus) la voix de l'Electeur de Cologne pour faire choisir l'archiduc Joseph roi des Romains. Mais pendant l'été de 1750 l'Electeur inclinait de nouveau du côté de la France et de la Prusse. Le comte de Wartensleben, ayant reçu des ordres des Etats-Généraux (Resol. St.-Gen. 26 Aug. 1750), faisait de son mieux, en collaboration avec l'envoyé hanovrien, le général-major Borck, pour retenir l'Electeur; le 29 Sept. celui-ci demanda plusieurs concessions, qui pourtant se réduisirent enfin à un dédommagement de 100.000 florins pour les arrérages des subsides de la France. (Archives de S. M., n°. 450, 3 B.)

[2]) Elle fut annulée en Janvier 1751.

cette affaire ou le système général, et le Prince à cette occasion a très fort et vivement représenté au D. de Newcastle les fâcheuses conséquences du ménage mal-entendu en Angleterre de ne vouloir pas donner de pair, et a offert son crédit pour engager la République à donner à cet égard bon exemple à l'Angleterre.

LETTRE CCLXXXIX.

Le Prince Louis de Brunsvic au greffier Fagel. Remerciments.

A Brunsvic, ce 20 Novembre 1750.

Monsieur!

La lettre, que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 13 du courant, vient de m'être bien rendue par le poste. Je vous suis très obligé, Monsieur, qu'au nom de Leurs Hautes Puissances et par leur ordre vous m'ayés bien voulu informer, que, sur la proposition de S. A. Monseigneur le Prince d'Orange, Leurs Hautes Puissances ayent trouvé bon de me nommer Veldmaréchal au service de la République.

Je me fais tant de gloire de l'estime et de la bienveillance, dont L. H. P. viennent de me donner une preuve si autentique, que cette considération suffiroit seule à m'y rendre extrêmement sensible. Jugés, Monsieur, combien je le doive être, puisque les liaisons les plus sacrées, dans lesquelles je me suis trouvé jusqu'ici, m'ont attaché depuis longtems à la cause commune et à la République et ne peuvent que me pousser d'accepter, avec une très parfaite gratitude et toute la due reconnoissance, l'honneur que L. H. P. me destinent.

Je vous prie, Monsieur, d'exposer à L. H. P. mes

sentimens et de les assurer, que, si je connois le prix de l'honneur qu'ils me font, cette connoissance et toutes les lumières, qu'une application fidèle et infatigable me pourra fournir, ne serviront qu'à augmenter le désir de leur convaincre de plus en plus de mon zèle le plus parfait et sincère et de mon attachement le plus fidèle et inviolable pour la gloire de leur service et de leurs intérêts. C'est par cette conduite, que je tâcherai de répondre à leurs attente et à mériter l'estime si distingué et la confiance si marquée, dont elles m'honorent. Enfin, Monsieur, je tâcherai toujours de surpasser les assurances les plus fortes, que vous puissiés donner de moi à L. H. P. de ma vénération et de mon zèle et de mon attachement le plus sincère et parfait pour la République, et je me flatte de pouvoir être bientôt en état de pouvoir les en convaincre en personne. Je presserai mon départ d'ici pour la Haye autant qu'il sera possible, et j'espère d'y être rendu au commencement du mois prochain, pour être en état d'y prêter mon serment. Je serai charmé, Monsieur, d'avoir en même temps l'honneur de vous revoir et de vous renouveller les sentimens d'estime et de considération, avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

LOUIS DE BRUNSVIC.

LETTRE CCXC.

Wartensleben au Prince d'Orange. Affaires de l'Empire.

Augsbourg, ce 28 Décembre 1750.

Les Princes de Würtzbourg [1]) et Bamberg ayant souhaité de me parler, j'ai pris mon chemin par

[1]) Ch. Phil. H. de Greiffenclau.

Würtzbourg pour me rendre à Munic[1]). J'aurois passé à Bamberg, si je n'avois rencontré le 19me le courier, que Monsieur le greffier m'a envoyé avec l'ultimatum.

J'ai informé à vue Monsieur de Metternich, sçachant combien le Prince Frédéric de Deux-Ponts[2]) persécutoit l'Electeur pour se roidir, espérant par là d'obliger les Puissances Maritimes à traiter selon les vues de la Cour Palatine ou d'embrouiller le tout, et sans m'écarter de mon chemin j'ai passé à Anspac et suis arrivé ici, après bien des peines et du temps, la gelée et le dégel alternatif ayant rendu les chemins impracticables.

Après bien des assurances de vénération et des compliments des Princes de Würtzbourg, comme d'Anspac, ainsi que de Son Alt. Royale madame la Marggrave et du Prince héréditaire[3]), pour V. A. S., pour S. A. R., la Princesse Caroline et le Prince héréditaire, je dois informer V. A. S. que j'ai trouvé le Prince Evêque de Würzbourg véritablement ami d'Elle et de la République. Elle en jugera par le propos, qu'il m'a tenu et qu'il m'a chargé de lui répéter fidèlement, dont j'ai l'honneur de m'acquitter.

Primo il m'a dépeint au naturel la crainte, où se trouvoit le cercle, que sa. Maté prussienne, sous le prétexte des griefs de religion, ne fit entrer des troupes dans le cercle, que l'on ne seroit plus le maître de

[1]) L'électeur de Cologne se trouva à Munich. Il s'agit des négociations relatives à l'élection d'un roi des Romains. L'ultimatum, dont Wartensleben fait mention plus loin, est l'offre du roi d'Angleterre et des Etats-Généraux de payer encore 50.000 florins à l'électeur de Cologne pour avoir sa voix. Lettre du greffier Fagel à Wartensleben du 14 Déc. (Arch. de S. M. n°. 450, 3 B.)

[2]) Probablement le prince Fr. Mich. de Deux-Ponts-Birkenfeld.

[3]) Christ. Fréd. Charles Alexandre.

faire sortir; que l'état délabré et déplorable de la Maison d'Anspach leur faisoit tout craindre, si on n'assistoit point un peu ce Prince dans ses pressans besoins; que lui, Prince de Würzbourg, avec celui de Bamberg, avoient déjà fourni 30m écus; qu'ils n'étoient pas en état d'en faire beaucoup d'avantage; qu'il seroit à souhaiter que les Puissanses Maritimes pourroient faire quelque chose, mais secondo qu'il étoit au fait des difficultés qu'il y avoit en Angleterre, aussi bien que de la situation où se trouvoit la République et la disette d'espèces comptantes; qu'il y auroit pourtant bien un moyen de trouver autant d'argent qu'il faudroit pour tirer le Marggrave du plus grand et premier embarras, et que si V. A. S. voudroit entrer, selon l'importance du cas, dans ses idées et concerter avec lui, le Prince de Bamberg et le reste de la noblesse, on tâcheroit de trouver quelque expédient pour s'assurer du Marggrave; qu'il y avoit un grand parti prussien à cette Cour, ce qui faisoit, troisièmement, que l'on devoit, du côté de la République, avoir quelqu'un qui épaula de temps en temps les patriotes et soutint l'espérance, sans quoi il craignoit pour quelque catastrophe irréparable. — J'ai été à Gunzenhausen [1]), je ne sçaurois dire autre chose sinon que le Marggrave a parlé en Prince de l'Empire et patriote. Il languissoit après le retour du Baron de Seckendorff [2]), disant qu'il espéroit qu'il lui apporteroit d'agréables nouvelles, et me questionnoit, si on ne pensoit pas au risque que

[1]) Résidence du margrave d'Ansbach.

[2]) Le baron Chr. de Seckendorff, conseiller du margrave d'Ansbach, négociait depuis quelque temps secrètement à La Haye, surtout avec W. Bentinck; le but principal était d'avoir de l'argent pour le margrave, en montrant beaucoup de zèle pour l'association des cercles; il demandait 6 mille écus par an, mais on ne lui donnait pas de promesses positives.

courroit le cercle de Franconie et si on ne reconnaissoit son zèle et les efforts qu'il faisoit pour la cause commune? Je lui ai donné les meilleures paroles que j'ai pu, sans rien avancer de réel, remettant à Seckendorff, lequel, ayant été sur les lieux, auroit peut-être des notions plus précises que moi, qui n'étoit que chargé des complimens et assurances d'amitié, étant persuadé des sentimens de V. A. S. et de L. H. P. pour sa Maison, mais que la situation de la République n'étoit pas telle, après tant de fléaux que ceux de la guerre et de la mortalité des bestiaux, de pouvoir agir aussi efficacement que l'on souhaiteroit bien. Il ne m'a pas répondu grand' chose, et cela ne me paroit pas étrange; dans un dérangement si grand on n'a l'esprit occupé que des moiens, qui peuvent ameilleurir sa situation, et tout ce qui s'en éloigne est désagréable et odieux. — Ces deux Princes ont insisté avec beaucoup de chaleur pour songer à l'association et la faire aller au moins de pair avec l'élection d'un Roi des Romains, soutenant fermement que l'un sans l'autre feroit une confusion étrange, que cette association devoit bonnement précéder, et que d'agir autrement ce seroit atteller les chevaux derrière la voiture; que pour peu que le Roi de Prusse voudroit y être contraire, il feroit avancer 20^{m} hommes sur les frontières de l'évêché de Cologne, dans ses païs ou dans le cercle de Franconie, et que les François de leur côté intimidassent les Electeurs de Trève ou de Mayence, tout le projet de l'Election seroit réduit en fumée, sans qu'il seroit question de guerre ou autres voyes de fait. J'ai combattu ces idées à peu près comme j'ai du faire à Manheim et Bonn, où l'on est dans la coutume de vous donner pour toute solution les grandeurs et volontés des Rois de Prusse et de France, tel que l'on représente les épouvantails aux enfans; c'est de

répliquer que, dès le moment que l'on voudra regarder ces Princes sur ce pied, il faut imiter les enfans en tout totalement et à leur exemple se cacher sous des tables derrières des lits et des chaises, et leur donner le champ libre de dicter et imposer ce qui sera de leur bon plaisir, mais qu'étant persuadé que si 20 enfans avoient l'esprit et le jugement assez net pour s'unir, qu'un seul homme masqué, fut-il le plus grand, ne leur paroitroit rien moins qu'épouvantable; que sur ces principes il me paroissoit que la nécessité du cas même, et non l'intérest présent particulier et momentanné des Cours de l'Empire, devoit les engager à trouver des moiens capables de conserver leurs libertés et grandeurs, sans regarder sur quelques subsides de plus ou de moins. J'ai eu l'honneur d'envoyer à Monsieur le greffier un mémoire touchant l'association. Il y a bien du temps que je me suis acquitté envers V. A. S. sur ce sujet; depuis ce temps je me suis appliqué à fouiller dans des particularités, qui y sont relatives. La connexion des grandes Maisons, les influences directes et indirectes des moyennes et même de la noblesse libre et immédiate et les forces réelles qu'il y a, tout cela feroit un gros volume de papier à lui envoyer et une lecture assez ennuyante, ainsi je m'en tiens aux pièces déjà connues et à ce qui sera décidé....

C^t DE WARTENSLEBEN.

LETTRE CCXCI.

Le Prince d'Orange à l'Electeur de Cologne. Envoi de Cornabé.

La Haye, ce 28 Janvier 1751.

Monsieur!

Rien ne me tenant plus à coeur que d'entretenir et de resserrer les noeuds de l'union entre l'Empire

et les Puissances Maritimes, persuadé que rien ne peut plus efficacement contribuer au maintien et à la conservation de la paix, c'est dans ce dessein que j'ai, de concert avec S. M. le Roi de la Grande Bretagne, jugé nécessaire d'envoier à V. A. Electorale le Général-Major Cornabé, chargé de lui faire des propositions, qui ne pourront que lui être agréables [1]) et auxquelles je me réfère....

PRINCE D'ORANGE ET NASSAU.

[1]) Les Puissances Maritimes avaient offert 50.000 florins, ensuite 100.000 sous quelques conditions (lettre du greffier Fagel à Wartensleben du 15 Janvier 1751). Cependant le danger de perdre l'Electeur étant devenu imminent, le général Cornabé fut envoyé à Munich, où se trouva l'Electeur à ce moment; mais tous les efforts pour le retenir restèrent vains. A la lettre du Prince d'Orange il répondit le 19 Février 1751: „La lettre de V. A. m'a été rendue par le Général-Major Cornabé, auquel j'ai dit que, me tenant à ma déclaration du 6 Janvier, je ne prendrois de parti sur l'affaire de l'élection d'un Roi des Romains que je ne visse, qu'elle se traite de concert avec le collège Electoral. V. A. doit estre persuadé, que je ne négligerai aucune occasion de lui prouver l'estime particulière, avec laquelle je suis" etc. — Bientôt après, le 1 Mars 1751, il se donna à la France. — Aux Archives de S. M., n°. 450, 3 B, se trouvent beaucoup de pièces relatives à cette négociation, e. a. le „Protocole du voyage du Général-Major Cornabé à Munich et à Ratisbonne, le 29 Mars 1751". Les résolutions secrètes de la Hollande et celles des Etats-Généraux renferment plusieurs documents qui y sont relatifs. Cf. aussi *Gehlsdorf*, *op. cit.* p. 64.

LETTRE CCXCII.

Newcastle à W. Bentinck. Situation inquiétante de la République.

—

Very Secret.

Newcastle-House, Jan^{ry} 18th (S. V.) 1750/1.

Dear Sir!

I had sooner returned you my thanks for the honor of your letter of the 12th inst. N. S., had not the very disagreable accounts, which I receive every post of the situation of the affairs in Holland, made it necessary for me to consider very maturely, how, and in what manner, I should write to you upon them, to find out (if possible) a remedy, before it was too late.

As I flatter myself, you are convinced of my zealous attachment to the Prince of Orange's interest, to the maintenance of that system, which can alone preserve that happy concert and union, which is so necessary between the King and His Highness, and lastly, of my real regard and friendship for you, founded upon the perfect knowledge of your sentiments, I shall take the liberty, as a faithful friend and servant, to pour out to you all that I think upon this occasion; which you will reject or adopt, as you think proper, and in all events excuse the freedom of one, who wishes every thing you can wish for the interest and advantage of both countries.

I must begin with lamenting in general the difficulties, that we meet with in almost every branch of publick business, which is now transacting at the Hague.

The attempt to mix the entangled affair of the Barrier with all other transactions, and to make His

Majesty's consent to the new (and before this time unheard of) proposal of contributing a proportion towards the reestablishing of the Barrier a sort of previous condition of any measure to be taken by the Republic with the King [1]) (tho' never so salutary in itself and necessary for the support of the common system), is a manner of treating with His Majesty, which is inconsistent with the friendship and good correspondence, which the King has ever observed with the Prince of Orange. And, tho' this method may not in words be insisted on, yet in fact it is, if the accession of the States to the Treaty of 1746, promised in some measure last year, is any longer delayed or obstructed. And what dependance can His Majesty have upon the concurrence of the Republic in the support of the joint system, which, I thought, had been agreed upon and, in some degree, originally proposed (but always most zealously pressed) by the Prince of Orange, if a measure, so necessary to connect and combine the mutual interests of the contracting Powers as that of the accession, meets in the first instance with so much opposition; and if the stale, ill-meant suggestion, that the Republic is governed by English councils, is to prevail, when His Majesty does upon all occasions (and has lately in the affair of Cologne) shew so much disposition on His part to comply with whatever, in reason, is proposed by the Prince of Orange?

I shall trouble you no more upon the material points of publick business now depending, having wrote so fully upon them to my Lord Holdernesse. I shall only observe, that the letter I wrote upon the affair of the Barrier, deserved at least a little more serious attention and better treatment, than the Prince

[1]) Cf. p. 101, 107, 113.

of Orange hitherto has been pleased to give it. Warmth and passion will not do or convince here: reason and argument can alone prevail. And it will never be admitted as a consequence, that, if England does not contribute 50.000 £ to the new demand of reestablishing and supporting the fortifications of foreign garrisons in the Low-Countries, the Barrier is to be abandoned and the Republic flung into the arms of France. I hope, that will not be the case: for as one, that wishes as well as any man can do, to what ought to be the great object of the Maritime Powers and has (as far as depended upon my small power and ability) contributed to it, I must declare to you, that I see no possibility of complying at any time with that demand. Those, who may enter into the necessity of making some expences upon proper occasions for the preservation of the peace, are the first to apprehend and dread the consequences of such a measure and such a precedent.

You must allow me to think, that this unexpected turn in the councils of the Prince of Orange has it's original rise from the attention, that is given to the opinion of those, who differ as to publick measures from you and me, and from some unhappy alteration in the way of thinking both of the Princess Royal and of the Prince of Orange upon your subject and that of those, who are the most closely connected with you and known to agree with you in the system, to be pursued by the Republic. I found my opinion chiefly upon the events themselves; for I know, it is impossible for you to advise this conduct.

I have also had hints from my Lord Holdernesse, which give me great concern, particularly as to the little confidence, that is placed by the Prince of Orange in Prince Lewis of Wolfenbuttle, and the

impression, that that has already made upon His Highness. If that continues, all the advantage, that was to be expected from this great acquisition, will be at once lost. And therefore, I must most seriously recommend it to you, to endeavour to have that confidence established between the Prince of Orange and Prince Lewis, as may make His Highness the most serviceable to the Prince of Orange and His family, and of use in the support of proper measures and proper persons.

I have also reason to think, that monsieur Gronsfeldt's credit (far from being lessened) is encreasing and operating much to the disadvantage of our system. You must be sensible, that I have little or no knowledge of that gentleman, except from one short conversation [1]), where indeed I did not think, he gave the most friendly turn to the immediate transactions between te King and the Prince of Orange. All therefore, that I can know of him, is from your brother and my Lord Holdernesse, and to them I must refer you. But I will take the liberty, as a faithful friend, to beg, that any partiality, that you may formerly have had for him or shewn in bringing him into the administration, may not embarass you or induce you to go on farther, than his present conduct shall make it advisable. If you have been mistaken, the shortest errors are the best [2]).

The only way of disappointing effectually Count Gronsfeldt or any body, wo may obstruct the great system, wich you have so much at heart, is to regain the confidence of the Princess Royal. That, you know, is what I took the liberty to preach to you, both at Hanover and at Loo. I saw the necessity of it; I saw,

[1]) Cf. t. I, p. 445.

[2]) Bentinck s'était déjà brouillé avec Gronsfeld. Cf. t. I, p. 504.

we could not stir one step without it; and I thought, I saw a tolerable disposition towards it in Her Royal Highness, provided there was some management and a propre complaisance on your part [1]). Without this, nothing is to be done, and with this, I should still hope, every thing might be done. Your brother and the greffier both desired me to talk freely to Her Royal Highness upon the subject of things and persons, when I passed through the Hague to Hanover, in May last. I did so; and I thought it had it's effect. And I am still persuaded, that, if you do your part, things may be set right. As I have wrote my thoughts very fully to my Lord Holdernesse upon this subject, I am the more entitled to take this liberty with you, when all I mean is for your own service, for that of the Prince of Orange and of your great and honest publick views.

The person, that, I imagine, may be of the greatest use in bringing about (if I may presume to call it so) a thorough reconciliation and good correspondence between the Princess Royal and you, is monsieur Larrey. I dare say, he is well disposed, but you must furnish him with materials. I hear, he had got the Prince of Orange's and the Princess Royal's consent, to form a sort of Council for all sorts of business, to be composed of Prince Lewis, the Pensionary, the Greffier, yourself, your brother and Mr. Larrey. [2]) It is easy to see, who would be masters of that Council. If, therefore, things could be brought back to this scheme (which may only have been suspended), I should hope all might be right. But if the present coolness with those, who wish te best and know the

[1]) Cf. p. 115.

[2]) Apparemment Newcastle avait eu des avis sur le projet du Prince, exécuté en Mars 1751, d'établir une commission pour les affaires étrangères.

best, is to be continued, the consequences must be certain and the whole system of the Republic be changed. His Majesty and all Europe are too much interested in this question for me to be silent upon it, and not to try every thing, both with you and the Princess Royal, to endeavour to prevent it. I know very well, when persons are out of favour, their principles and measures generally fall with them, but in this case it is unavoidable. If new ministers are consulted (for I call every thing new, that is not the Greffier, yourself and your friends), they must unavoidably change the measures, in order to get the support of those in the Republic, wo differ from you in measures; and the old party (and the worst part of them) will again govern: and where will the Prince of Orange be then? That deserves His Highness's serious consideration. One thing I will prophecy, that, whenever the Republic of Holland has notoriously abandoned the system of Europe, which has been laid down by the King and adopted by the Prince of Orange, it will be impossible for any body here to support it. It is, at present, done with some difficulty, notwithstanding the surprising success of His Majesty's measures and the little (very little) expence, that this nation will be at for it. But there are many in this country, who would be glad of an handle to prevent any farther pursuit of these measures; and too good an one would be given them, if it could be said with truth, that the Republic of Holland had changed her system, that she would no longer pursue measures, that would be disagreable to France and Prussia, or risk her own tranquility and the publick peace by so doing; that Holland was the connection between England and te continent, and that, when that land-barrier no longer subsisted, we must depend upon

our sea-force for our defence without interfering with the affairs of te continent. This would, certainly, be said, and this might then, probably, take place. For these reasons you will noth wonder, that I labour hard to prevent it. Let me therefore conjure you once more, to do your part. It is, I hope, in your power; at least, make the trial.

This letter is only to yourself and your brother. I have not sent a copy of it to Holdernesse: you may shew it him, if you think proper.

Forgive the honest, wellmeant freedom of....

HOLLES NEWCASTLE.

LETTRE CCXCIII.

W. Bentinck à Newcastle. La situation du bon parti ne donne pas lieu à s'inquiéter.

Hague, Febr. 19 N. S. 1751.

Mylord!

I cannot defer any longer returning your Grace my most heartily and sincere thanks for your kind, friendly letter of the 18 Jan. O. S., in which you do so much honour to me, that I wish I may be able to deserve your good opinion, and you show so much concern for me, that I cannot enough express my gratefulness. As to the principal subject of the letter, it is so nice a point for me to touch even in conversation, and much more so in a letter, that I do not well know, what turn to give to what I am sure I could say on this subject, without being in fear of being mistaken. I make bold to say, that I don't apprehend, as much as you seem to do, the consequences of the bad appearance, which things have now and then, because there are many occasions

of setting them right which offer and are diligently laid hold of. I could give many exemples of this, if it was fit for me to enter into the detail of domestick affairs here, which it is certainly not.

I dare take upon myself to foretell, that the tacking of the affair of the Barrière will not, in the event, stop that of the accession, tho' I cannot enter with you at present into all the reasons I have to think it.

As to Prince Louis of Wolffenbuttel, I assure you that he gains ground considerably, and I judge that his progresses will be greater for the future, than they have been hitherto. I am neither surprised nor allarmed at their not having being greater hitherto. In short, Mylord, I beg you would not be uneasy, nor too much concerned about my personal credit here. I am sure that those, who are at work to diminish or ruin it, have not such good tools as I have to maintain the ground I stand on. And I am persuaded, that with patience and perseverance many essential difficulty can be overcome. I long mightly to see the affair of the Barriere begun. And I hope that now we shall [have] no more difficulty's to expect from you, but that we shall soon have the commissarys named and their instructions prepared[1]). For

[1]) Avant de partir de Vienne, Bentinck avait insisté d'être informé sur les vues de la Cour par rapport à la négociation concernant les Pays-Bas. Le 4e Août on lui avait répondu, que la négociation aurait lieu à Bruxelles et que les commissaires de l'Impératrice seraient nommés par le prince Charles de Lorraine, gouverneur des Pays-Bas, que cependant les conférences ne s'ouvriraient pas, à moins que les Puissances Maritimes eussent déclaré qu'ils adoptaient les principes, énoncés dans le mémoire du gouvernement autrichien du 26 Mai 1750. Cf. *Gachard, op. cit.* p 529.

it is absolutely necessary to have that negociation set a going as soon as possible. I am....

W. BENTINCK.

LETTRE CCXCIV.

Holdernesse au Prince d'Orange. La Barrière.

Hague, March 2d 1751.

Sir!

I took the first opportunity of transmitting to His Majesty's ministers the paper containing: points préliminaires touchant la Barrière, together (as was my duty) with a copy of the letter Your Serene Highness did me the honour to write me upon that occasion [1]). They have been laid before the King and I have His Majesty's commands to acquaint Your Serene Highness in this manner, that the King is pleased to give His Royal consent and approbation to the whole paper as it now stands with the general words: „les commissaires concerteront les moïens et autres arrangemens à prendre pour réparer, améliorer et rétablir les fortifications endommagées ou ruinées des villes de la Barrière" etc; and I am further commanded to acquaint Your Serene Highness that, tho' the King does agree, jointly with the Republick to propose and support these preliminary points relating to the Barrier at the Court of Vienna, His Majesty in consequence of that cordiality and openness, with which the King always acts towards the Republick, is pleased to command me previously to declare in His Majesty's name to Your Serene Highness and the Dutch ministers, that the King cannot consent, either now or here after, to charge himself with any expence

[1]) Les points préliminaires et la lettre du Prince manquent.

towards the restablishment of those fortifications, nor contribute to the moïens et autres arrangemens à prendre, as such a demand is not founded on the Barrier-Treaty or any other. I am further commended to declare, that the King will, as he has ever done, most strictly perform the engagements His Majesty is under by every Treaty subsisting with the Republick; and the King — as a fresh proof of His Royal disposition to do every thing, that can be expected in reason and justice, to secure to the Republick the execution of the Barrier-Treaty and to promote that perfect union and friendship between the Maritime Powers and the Empress Queen, which is so necessary for their mutual interest and safety, and of which the Barrier-Treaty has been justly thought the great ciment and security — is pleased to consent to give His guarantee to this new convention, which it is now proposed should be entered into with the Court of Vienna; and I am persuaded I shall be enabled to inform Your Serene Highness of the orders, which will be sent to His Majesty's minister at Vienna upon this occasion.

The King will readily consent to nominate commissaries to compleat (complete) this important work; but I am commanded to acquaint Your Serene Highness, that they will be instructed to make a declaration both to the Dutch and Austrian commissaries upon opening their commission, that on no account whatsoever, either in the beginning of the negociation or the progress of it, His Majesty should be charged with any part of the expence of reeshtablishing the fortifications of the barrier towns.

I cannot omit....

HOLDERNESSE.

LETTRE CCXCV.

Le Prince d'Orange à Holdernesse. La Barrière.

La Haye, le 26 Mars 1751.

Mylord!

Après tout ce qui s'est passé entre nous, vous ne serez pas surpris de voir revenir la lettre, que vous m'avez écrite.

Vous ne devez pas l'être non plus, si en même tems je vous reïtère la demande, que je vous ai faite, de faire encore une tentative auprès du Roy pour que la déclaration en forme ne se fasse pas par les commissaires à l'ouverture des conférences.

Je souhaiterois fortement, que l'on put se flatter que la Grande Bretagne voulut contribuer au rétablissement d'une barrière également utile et indispensable pour l'Angleterre et pour nous; mais si je ne puis actuellement me flatter de voir porter les choses à un point aussi nécessaire, que j'aie du moins l'espérance de ne pas voir faire une démarche, qui ne peut que rébuter la Cour de Vienne, éloigner le paiement du subside que l'Angleterre souhaite de nous procurer, et qui donnera au public une très mauvaise idée du zèle de l'Angleterre pour la sûreté du continent et pour le maintien de l'ancien sistème, duquel seul dépend notre sûreté commune.

Je ne puis m'empêcher de remarquer, que la suspension de la délibération en question n'engage en rien l'Angleterre; que les choses restent par rapport à elle dans le même état; que, si au contraire cette déclaration se fait à l'ouverture des conférences, il n'en peut résulter que de fâcheux effets, qu'il me paroit être de l'intérêt commun de prévenir.

Je me flatte que ces réflexions, portées à la considération de S. M., feront l'effet désiré et qu'elle voudra bien faire procéder le plustôt possible à la nomination des commissaires.

PRINCE D'ORANGE ET NASSAU.

LETTRE CCXCVI.

L'Impératrice au Prince d'Orange. Oppression intolérable de ses sujets dans les places de la Barrière [1]).

A Vienne, ce 3 May 1751.

Monsieur mon Cousin!

Je ne saurois donner à V. A. une preuve plus forte de mon grand empressement à entretenir et éterniser la plus étroite union avec la République, qu'en m'adressant à elle dans une occurrence, qui de sa nature est telle qu'elle devroit plutôt m'en détourner. Je ne demande pas mieux que d'arranger au plutôt possible les affaires de la barrière. Je m'y suis toujours offerte et je m'y offre encore bien sincèrement et de grand coeur. On n'a pas pu disconvenir de l'équité et de la justice des principes, qui ont été avancés en mon nom. Il ne restoit donc qu'à en faire l'application, et

[1]) Cf. *Arneth, Maria Theresia nach dem Erbfolgekriege*, p. 257. A cette lettre Marie Thérèse ajouta un Mémoire et exposition de fait sur les différentes entreprises et attentats, que les commandants et autres officiers de la République des Provinces Unies ont commis aux Pays-Bas depuis la dernière Paix d'Aix la Chappelle, nommément dans les places de la Barrière. Ce mémoire se trouve dans les archives de la Gouvernante, n°. 450, 2 C.

sur les instances qui m'en ont été faites, je me suis expliqué là-dessus d'une manière si amiable et si satisfaisante, que j'ignore absolument ce qu'on pourroit désirer de plus. Aussi ma réponse du mois d'Août [1]) de l'année passée est restée jusqu'icy sans réplique et malheureusement sans effet, puisque de la part de la République on n'a pas mis la main à l'oeuvre; au lieu de le faire, il paroit que les commandants des places de la barrière ayent pris à tâche d'accumuler excès sur excès, au préjudice de ma souveraineté et de la protection que je dois à mes sujets. Peu et peut-être aucun souverain du monde ne les auroit enduré aussi longtemps que moy. Pour ne rien précipiter, j'ai poussé la modération et la patience trop loin et j'ai grand sujet de m'en repentir, puisque, au lieu de remédier par là au mal, il a toujours empiré; enfin on a poussé l'énormité du procédé si loin, que par une injustice et cruauté la plus criante, contraire à toutes les loix divines et humaines et dont-on ne trouvera aucun exemple dans l'histoire, on a donné deux fois la torture et fait fustiger ensuite par la main du bourreau un bourgeois de Namur, mon sujet, réclamé par le Prince mon beau-frère et Gouverneur de mes Païs-Bas, pour un prétendu crime qui, étant même avéré, ne pouvoit ny ne devoit être puni que d'une amende pécuniaire par le juge à qu'il apartenoit, suivant le cartel même sur lequel la République s'appuye. Il seroit difficile d'exposer la douleur et même l'horreur que j'ai ressenti en l'aprenant, et je ne doute pas que par principes et inclination vous n'en soyez également touché. Ma dignité, mon honneur et ma conscience m'obligent à demander très sérieusement une satisfaction éclatante et proportionnée à l'outrage, comme aussy une réparation convenable pour les autres griefs

[1]) Cf. n⁰. CCXCIII, note.

dont j'ai à me plaindre et que pour cet effet j'ai fait ramasser dans le mémoire cy-joint. C'est le sujet de la présente lettre, et j'ai préféré cette voye à celle de faire la demande par un mémoire présenté aux Etats-Généraux, pour cacher autant qu'il est possible aux yeux de ceux, qui voudroient nous brouiller, des faits si propres à y réussir. Quelque vif et constant que soit mon zèle pour les intérêts communs, je ne puis manquer ny ne manquerai jamais à ce que mon honneur, ma dignité et ma conscience, en un mot le devoir d'une souveraine chrétienne envers ses sujets, exigent de moy. V. A. est trop éclairée pour ne pas le sentir de reste; qu'elle considère donc à quoy on s'exposeroit de part et d'autre, si, faute de recevoir la satisfaction que je demande à si juste titre, je me voyois forcée, malgré que j'en eusse, de venir à un éçlat. Je conviens sans peine que mes intérêts en souffriroient. Mais je ne sçai si V. A. ne trouvera pas elle même, que les siens et ceux de la République pourroient en souffrir d'avantage. Je m'ouvre à vous, comme vous voyez, très cordialement. Je ne le ferois pas, si vos sentimens m'étoient moins connus. J'attends donc de vous une prompte et satisfaisante réponse....

De V. A. la bien affectionnée Cousine,

MARIE THÉRÈSE.

LETTRE CCXCVII.

Le Prince d'Orange à Marie Thérèse. Réponse à la lettre du 3 Mai. La Barrière.

Middelbourg, ce 24 May 1751.

Madame!

Il ne m'est pas possible d'exprimer à quel point j'ai été touché des marques de confiance, dont V. M. I.

vient de m'honorer par sa lettre du 3 de ce mois. Rien au monde ne pouvoit me faire un plaisir plus vif que les assurances, que V. M. I. daigne me donner, de son désir de vivre toujours avec la République dans la plus étroite union, et l'envie qu'Elle témoigne d'arranger au plutôt les affaires de la Barrière. Cette affaire me tient plus à coeur qu'aucune autre; j'en sens l'extrême importance pour la cause commune et pour la République dans des circonstances, où tout devroit nous engager à nous unir de la manière du monde la plus étroite.

Dans ces sentiments et sur ces principes V. M. I. sentira, à quel point je suis mortifié que la réponse, faite de la part de V. M. I. au mois d'Aôut de l'année dernière, soit restée si longtems sans réplique. Ce retardement ne doit point être imputé au refus d'admettre les principes avancés au nom de V. M. I., moins encore à aucun dessein de traîner ces affaires, mais à la multitude d'obstacles qui se sont présentés dans l'application de ces principes, parce qu'il s'agit de concilier les esprits de différentes Puissances [1]), qui voient rarement les choses du même oeil, quoiqu'elles tendent à un même but. Je supplie V. M. I. d'être persuadée, que je négligerai aucun soin pour accélerer la conclusion d'une affaire aussi importante pour l'Alliance et pour l'Europe que l'est celle de la Barrière. Et pour cet effet je tâcherai d'engager incessament L. L. H. H. P. P. à la nomination des commissaires. J'aurai soin de les faire munir d'instructions satisfaisantes, tant pour ce qui concerne l'aveu des principes allégués de la part de V. M. I., d'une manière conforme à l'équité et aux traités, que pour ce qui concerne en particulier le commerce. Je me flatte d'un retour parfait de la part de V. M. I.,

[1]) Cf. n[os]. CCXCIV, CCXCV.

et que les commissaires seront munis d'ordres suffisants pour mettre provisionellement, à l'ouverture des conférences, la République en possession d'une partie du subside stipulé par le traité de 1715, si dès les commencemens il n'est pas possible de payer le subside en entier; si cette condition, de la justice de laquelle V. M. I. est convaincue, n'avoit pas lieu, je me verrois hors d'état d'être utile à la cause commune.

J'ai été pénétré de la force, avec laquelle il a plu à V. M. I. de me faire part de son mécontentement sur l'affaire, qui fait le sujet principal de Sa lettre. J'ai donné les ordres les plus précis d'en faire l'examen sans perte de tems, et j'aurai soin qu'on y prête l'attention la plus scrupuleuse, afin de me mettre en état de faire donner à V. M. I. la satisfaction que l'importance de la matière exige. Je ferai informer en même tems sur les autres griefs, renfermés dans le mémoire joint à Sa lettre, et je ne manquerai pas d'engager L. L. H. H. P. P. de faire réparer toutes les injustices, qui pourroient avoir été commises, et de faire observer toutes les précautions possibles pour l'avenir.

J'ai . . . .

PRINCE D'ORANGE ET NASSAU.

LETTRE CCXCVIII.

Marie Thérèse au Prince d'Orange. Réponse à la lettre du 24 Mai. Barrière.

A Presbourg, ce 26 Juyn 1751.

Monsieur mon Cousin!

J'ai reçu la lettre du V. A. du 24 du passé et suis bien aise, que les assurances, contenues dans la mienne du 3, lui ont fait plaisir. Mes sentimens ont toujours été les mêmes, sont et seront toujours les

mêmes. Je ne manquerai jamais à ce que je dois à mes fidèles sujets, dont la sûreté et bonheur me tiennent au coeur, tout comme je désire et m'empresse très sincèrement à vivre toujours avec la République dans la plus parfaite union, conformément aux traités qui subsistent entre moi et elle. Tout ce que je vous en ai dit dans ma lettre précédente, je le réitère et confirme de nouveau, et cela de grand coeur.

Je ne prétens pas examiner les raisons, qui ont retardé jusqu'ici les arrangemens touchant la Barrière. Il me suffit, qu'on reconnoit que le retardement ne vient pas de ma part, et que V. A. proteste qu'il ne doit point être imputé au refus d'admettre les principes avancés en mon nom; d'où il resulte qu'on ne prétend pas les combattre. Il ne peut donc être question que de leur application, tant à l'ouverture que durant tout le cours des conférences à tenir. Ces principes n'ont été que trop longtems discutés; et puisqu'on en est enfin tombé d'accord, ce seroit traîner l'affaire à l'infini que d'insister, de l'une ou de l'autre part, sur quoy que ce puisse être, qui n'y seroit pas entièrement conforme. V. A. sçait que l'un de ces principes, convenus d'avance, a été et est, que de part et d'autre tout doit se faire en même tems et à pas égaux. Ainsi il ne s'agit que d'examiner les griefs réciproques et d'y remédier suivant ce principe et selon la teneur des traités; scavoir, celui de Munster, celui de la Barrière, et celui de 1731, auquel la République a accédé l'année d'après. Cet examen ne demandera pas trop de temps et sera d'autant plus aisé, que la nature et la durée de chaque grief sont notoires. Les plaintes de mes sujets sur l'inexécution de quelques articles très importants du traité de Munster subsistent au delà d'un siècle. Depuis plus de 35 ans il n'a pas été satisfait de la part des Puissances Maritimes à la

promesse, contenue dans l'article 26 du Traité de Barrière, et l'engagement qu'elles ont contracté par l'article V du traité de 1731 est resté jusqu'ici sans effet. Je pourrai[s] y adjouter plusieurs autres griefs également fondés. Mais cela me mèneroit trop loin. En échange, on se plaint de la part de la République, que depuis la restitution des Païs-Bas Autrichiens, c'est à dire depuis environs deux ans, on y a cessé de payer le subside, stipulé par l'article 19 du même Traité de Barrière. Tel étant donc de notoriété l'état de la cause, je serois sans contredit en droit d'insister, que des griefs, qui durent respectivement 103, 36 et 20 ans, sont redressés avant que ceux, qui ne subsisteroient que deux ans, quand même ils seroient fondés, dont on ne convient pas pour le présent, puissent être discutés. Toute autre Puissance ne se départira pas d'une pareille instance, et je serois d'autant plus fondée à ne m'en départir pas, puisque mes sujets ont infiniment souffert de la longue durée des griefs, dont je me plains. Cependant pour faire éclater d'avantage ma grande amitié pour les Puissances Maritimes, la surabondance de ma bonne foy et de mon zêle pour le bien de la cause commune, je me suis bornée à demander, que des engagemens réciproques soient réciproquement accomplis en même tems; demande si évidemment juste, qu'il ne paroit pas possible, qu'on puisse la vouloir révoquer aucunement en doute, et que par conséquent je ne présume pas devoir être directement ou indirectement combattue à l'ouverture des conférences. Du reste je prie V. A. de faire hâter l'examen, tant sur le sujet principal de ma lettre précédente, comme sur les autres griefs renfermés dans le mémoire y joint, l'abbatement de mes sujets des Païs-Bas étant monté à un tel point, que le bien de la cause commune souf-

friroit notablement, si l'on tardoit à y apporter du remède. Comme j'ai continuellement devant les yeux les présentes circonstances, j'en serai[s] beaucoup plus inquiète, si la grande confiance que j'ai dans Votre équité, zêle et lumières, ne me rassuroit pleinement. Je suis....

MARIE THÉRÈSE

LETTRE CCXCIX.

Marie Thérèse à Louis de Brunsvic. Le système général.

A Presbourg, le 5 Juillet 1751.

Monsieur mon Cousin!

Je sais ce qui se trame en Suisse, et n'ignore pas que la France y négotie avec vivacite [1]). Ce n'est pas la seule mesure préjudiciable qu'elle poursuit, et c'est peut-être celle qui est la moins à craindre, puisqu'après tout les événemens de la dernière guerre n'ont que trop prouvé, qu'indépendament du renouvellement de son alliance, elle a à sa disposition tout autant de trouppes suisses qu'elle veut prendre à sa solde, et que ces trouppes ne balancent plus à agir offensivement contre ma Maison, dans les Etats mêmes qu'on ne sauroit contester d'être compris sous l'union héréditaire. Je ne prétens cependant pas de négliger le corps helvétique, mais au contraire je veux le cultiver au possible, dès que je pourrai compter sur un juste retour de sa part. Le premier moien, proposé dans le mémoire A [2]), autant qu'il est practicable a été mis en usage avant plus de huit ans, mais toujours sans effet; on pourra néanmoins le tenter de nouveau. Et je n'ai jamais perdu de vue les futures

[1]) Apparemment l'Impératrice répond à une lettre de Brunsvic; celle-ci manque.

[2]) Manque.

élections de Mayence de Trèves, de Cologne et de Munster. On y est sans cesse attentif, et on a toujours communiqué confidemment aux Puissances Maritimes ce que l'on en pense. Enfin je ne demande pas mieux que de me concerter là dessus avec Elles, mais on vous a caché, mon cher Cousin, que de leur côté tout s'est borné à de bonnes assurances générales. Jamais et à grand jamais je n'ai songé à me détacher de mes anciens amis et alliés, je ne leur donnerai jamais le moindre sujet de méfiance, de froideur et de mécontement, ni n'en demanderai plus que les traités prescrivent, prête à y satisfaire la première. Pour ce qu'on pourroit débiter ou soupconner du contraire n'est qu'illusion toute pure, à laquelle je suis sûre, mon cher Cousin, (comme je vous en prie) que vous ne prendrés aucune part. Le danger, dont la sûreté commune est menacée, n'est que trop certain et prochain. Je l'ai prévu et prédit à tems et l'on ne se trouveroit pas dans les circonstances où l'on est, si l'on avoit suivi mes avis, c'est à dire, si l'on s'étoit attaché à des mesures solides, efficaces et qui ne donnassent ombrage à personne.

Il est plus que tems d'y penser très sérieusement et de se hâter, et après tant de traités conclus par la France dans l'Empire, elle auroit infiniment mauvaise grâce, si elle s'allarmoit de ce qu'on pourroit trouver indispensable pour le maintien du repos et de sa propre sûreté, et vous, mon cher Cousin, savés mieux que personne que l'équilibre ne se soutient que par l'égalité du nombre et de la qualité des trouppes, que de part et d'autre on peut mettre sur pied, ou dont on est assuré; et pensés que l'expérience du passé est plus que suffisante pour juger sainement de ce qui est avantageux ou préjudiciable au bien de la cause commune.

Pour moi je ne m'en laisserai jamais détourner. Le maintien du repos est mon but. L'équité et la justice sont toujours mes guides, et sans offenser personne je serai continuellement attentive à ma propre défense et à celle de mes alliés. Si de leur part on s'attache aux mêmes principes, tout ira bien. Mais si par malheur l'on s'en écartoit, le mal pourroit bientôt devenir incurable.

Le secret inviolable sera gardé à l'égard de votre lettre et des piéces y annexées, mais vous sentés bien que les matières y contenues ne sauroient être cachées à mes ministres, qu'on auroit tort de soupçonner. Sur cela je prie Dieu ....[1])

Votre affectionnée Cousine,

MARIE THÉRÈSE.

Votre lettre demandoit une réponse trop ample pour l'écrire de ma main. Le secret ne sera pas pour cela moins gardé.

[1]) A cette lettre Brunsvic répondit le 16 Juillet, surtout pour excuser le gouvernement de la République de ce que le mémoire autrichien, contenant des plaintes contre la violence des officiers néerlandais dans les places de la Barrière, restait si longtemps sans réplique. Le 31 Juillet Marie Thérèse, faisant écrire de nouveau à Brunsvic sur les affaires de Suisse e. a., y ajouta de sa propre main: „Je rouvre la lettre pour vous prier très instament, qu'on relâche d'abord ces deux bourgeois. On vient de leur donner de nouveau la torture; je ne saurois vous nier que j'en suis outrée et que toute ma patience est à bout; qu'on les remet seulement entre nos mains, nous les punirons si fort comme vous le pourriés souhaiter, j'en répons, nos intérêts étant communs; mais si on ne les délivre pas d'abord, j'avertis que je suis fâchée d'y être forcée, mais des pauvres innocents souffriront de cela et j'userai de représailles."

LETTRE CCC.

Newcastle à W. Bentinck. Négociations à Madrid; faut-il les communiquer au Prince d'Orange?

Very Secret.

Whitehall, August 2ᵈ V. S. 1751.

Sir!

His Majesty, having the most perfect confidence in Prince Louis of Wolfenbuttle and yourself, and being fully convinced of your good intentions for the support of that system, which can alone preserve the liberties of Europe and the publick peace upon a right foot, has commanded me in the greatest confidence to send you copies of some very material dispatches, which have been sent by the King's order to Vienna and Madrid, in consequence of a letter lately received here from Mr. Keene [1]), a copy of which I also inclose to you. You will communicate this letter with the inclosures to the Prince of Wolfenbuttle, and you will consult with him, whether the whole or any part of them should be communicated to the Prince of Orange; and in that case, I send you a general, ostensible letter, which you will communicate to the Prince with them [2]).

[1]) B. Keene, envoyé de Georges II à Madrid.

[2]) La lettre de Keene à Holdernesse du 15 Juillet N. S. 1751 (copie) se trouve parmi les papiers de W. Bentinck aux Archives de S. M. Keene fait rapport de la réserve de l'envoyé autrichien envers lui mais surtout d'un entretien avec le ministre espagnol Ensenada, qui lui a parlé d'une alliance.

Le 2 Août V. S. 1751 Newcastle dépêcha trois lettres à Keith relatives à cette affaire; une copie de la lettre principale fut envoyée à Keene par Holdernesse, et Bentinck reçut des copies de tous ces documents. La lettre ostensible

You will see the great scene, that is opened by this letter, and the use His Majesty would make of it, to form (if possible) a grand defensive Alliance between the Maritime Powers, the House of Austria, Spain, and the King of Sardina; and (if it were possible) with the Empress of Russia and the King of Poland also.

That would be doing the great work at once and establishing an alliance, which might shew itself at any time in opposition to any thing, that France and Prussia could bring against it; and, consequently, would effectually prevent either or both of those Powers from giving any disturbance.

But, tho' this is the King's great and ultimate view, yet His Majesty is sensible, that we must go to it by degrees and not run the risk of losing the whole by grasping at too much at once. And, therefore, the King thinks, it should be left to the ministers, Mr. Keene and Count Esterhasi [1]), to proceed, as they shall think most advisable, and even to content themselves at first with settling the affairs of Italy, which alone would have a good effect and give great alarm to France and Prussia. But nothing material can be done in this respect, or for the service of the common cause, if the Empress Queen suffers Her ministers to act with so much reservedness towards those of His Majesty in every Court of Europe, and does not shew the same confidence to the King, that His Majesty does towards Her Imperial Majesty. I send you a most signal instance of this coldness by a copy of a most absurd, trifling paper, given me by Count

au Pr. d'O. n'offre pas d'intérêt. Pour les négociations entre les Cours de Vienne et de Madrid cf. *Arneth*, *Maria Theresia nach dem Erbfolgekriege*, p. 336, et *Coxe*, *Memoirs of the Kings of Spain*, IV, p. 72.

[1]) Nic. Esterhazy, ambassadeur de Marie Thérèse à Madrid.

Richecourt, in answer to a most confidential letter, that I wrote, by the King's order, to Mr. Keith upon the several important points of business now depending, a copy of which letter I also send you [1]).

His Majesty is extremely glad to hear, that Prince Louis charges himself with the material correspondence with the Empress Queen; and, for that reason, the King has ordered me to send you the inclosed letters, that His Highness, seeing with His own eyes the cold return, which is made to the confidential communications, that have been made to the Austrian ministers, may shew the Empress Queen the ill consequences of such a conduct, and prevent the like for the future.

I have been several times in conference with Count Fleming — I think we do not differ very much, except in one article. Count Fleming is expressly ordered by his Court, not to engage for any troops whatever, lest it should draw on them the resentment of Prussia and, I suppose, of France. I have told him directly, that without that article there must be an end of the Treaty; for that the furnishing a body of troops (which is not proposed to exceed 6.000) was the only pretence for the Treaty, which would appear to the Parliament; for the engagement of the vote [2]) was to be by a secret declaration, and that what would weigh still stronger with His Majesty, was the

[1]) *Newcastle à Keith,* le 31 Mai S. V. 1749 (lettre volumineuse, où sont exposées les moyens de former une alliance défensive). La Cour de Vienne répondit en envoyant des *Réflexions sur le précis de la dépêche de M. le Duc de Newcastle, lue par M. Keith. A. Presbourg, le 24 Juin 1751.* (Archives de W. Bentinck aux Archives de S. M.)

[2]) C. à d. la vote de l'électeur de Saxe pour élire l'archiduc Joseph roi des Romains. Le comte de Flemming était l'envoyé saxon à Londres.

reason, given by Saxony against it, viz. the fear of the King of Prussia; and that I did apprehend, the King would not give a subsidy to any Prince, who should have such management for other Princes, especially Prussia, and who might, upon that foot (consistently with the conditions of our Treaty), furnish his troops afterwards for another subsidy either to France or Prussia. I am, however, preparing a draught of a Treaty upon te foot of ours with the Elector of Bavaria, except as to the sum and the duration.

As to the sum, it will be proposed two ways, viz. £ 48,000 for four years, or (what might be better for both parties) £ 40,000 only for six years; in both cases the Republick of Holland to pay only one third. But the Court of Saxony must see, that the 6.000 men is a condition sine qua non; so it will be sent to Dresden, and if they will not consent to it, there is an end of the whole.

When I send any thing to Dresden, it shall be communicated previously in Holland, so that I wish, the Prince of Orange would send provisonally a full power to M. Kalcoen at Dresden, and also another to M. Hop [1]) here. The King chuses to have the Treaty signed here; but I shall send a full power to Sir Charles Hanbury Williams [2]), that it may be signed at Dresden, if the King of Poland insists upon it.

As I know you have a very good opinion of M. Bernsdorff, both of his abilities and good intentions, and think that he may be of great use to dispose the King, his master, to adhere to the true interest of Europe, I send you a copy of a letter [3]), which I have lately wrote to Mr. Titley upon the subject of

[1]) Calkoen, envoyé à Dresde, Hop envoyé à Londres.

[2]) Envoyé de Georges II à Dresde.

[3]) Manque.

the Court of Denmark; whereby you will see, that His Majesty has been pleased to send him the strongest orders to encourage any good disposition, that he may find in the King of Denmark or any of his ministers, and particularly in Mr. de Bernsdorff.

Prince Louis and yourself must be sensible of the importance of keeping the negotiation with Spain a most perfect secret, since, if it transpires in any degree, there is an end of the thing. A negotiation is now actually begun between the Courts of Vienna and Madrid; and therefore, any confidence to the Court of Vienna was little more than telling them what they probably know already, and what cannot be brought to bear without them. But the case is different in Holland, and therefore I am directed by the King to acquaint you, that, if you cannot answer for the Prince of Orange's keeping most religiously the secret, you should not communicate any part of it, but acquaint His Highness with the orders sent to Denmark and the situation of our negotiation with Count Fleming. And I send you two letters, to make use of as Prince Louis and you shall determine with regard to the communication, you shall make to the Prince of Orange. I am ....

HOLLES NEWCASTLE.

LETTRE CCCI.

Newcastle à W. Bentinck. Même sujet.

Newcastle House, August 2 (V. S.) 1751.

Dear Sir!

You will see by my letter, that goes by this messenger, the unreserved confidence I have in you; and I have some merit, which perhaps you may not know,

that the King is always averse to these ample communications; but where one can depend upon the persons, which is your case, I am always of opinion, that there is no acting thoroughly together with succes, except both parties are acquainted with what passes. It is left to you to make the communication or not to the Prince of Orange, I can say nothing to it. If the secret comes out, the whole would be defeated; but if the P. of O. would give his word to say nothing of it to any mortal alive but to the Princess Royal, and to be plain, not to Gronsfeldt and De Back, I should rather be inclined to the communication; it would please and might be of use in our future negotiations. For there will be laid down the plan, and our object should be to get as near it as we can. Tho' I have not mentioned it in my letter, I mean you should communicate the whole to my good friends Charles and the Greffier. You will write me an answer, such a one, as I may shew the King, and take no notice of this or any other private letters that I may you send....

HOLLES NEWCASTLE.

LETTRE CCCII.

W. Bentinck à Newcastle. Il n'a pas communiqué les pièces secrètes au Prince d'Orange.

—

Hague, Aug. 17th N. S. 1751.

Mylord!

I received Sunday in the evening the letter your Grace favoured me with of the Friday before, 2. of Aug. O. S., with the several enclosures. In consequence of the trust put in me, which I acknowledge in the most grateful manner, and after a consultation with the persons named in your letter, I determined

to acquaint the Prince of Orange with te orders sent to Denmark and the situation of the negotiation with Saxony onely: and as the rest of affairs are not yet brought to that ripeness and consistency, which are necessary to be fit for deliberation in this Republick, and that the most inviolable secret, which I cannot answer for, is absolutely necessary for the perfection of a system, calculated for the manifest interest of the Maritime Powers and for the liberty and independency of Europe, I have taken upon me, with the advice of my friends, to keep the rest of what you communicated to me entirely secret. I hope that, when your draught of treaty with Saxony is ready, we shall have the sight of it as soon as possible. I heartly wish your endeavours in Denmark may succeed. I am persuaded that, with a little patience and proper management, they will. For I cannot conceive that Denmark can, at a long run or if ever affairs came to be embroiled in earnest in the North, go on upon the plan or in the system she seems to follow at present, or to have followed for some years past. I beg you will remember, that no further communication has been made to the Prince of Orange, than the orders to Denmark and the situation of the negociation with Saxony. The rest has been hitherto seen by nobody but P^ce^ Louis and Charles. This I repeat to prevent all mistakes and that I may not be drawn into a scrape.

Whatever use shall afterwards be thought fit to be made of the other papers, relating to Spain etc., must be concerted, and I most earnestly beg of you, not to let anybody ever know, without previous concert with me, that I had the sight of 'em at this time. I am....

W. BENTINCK.

LETTRE CCCIII.

W. Bentinck à Newcastle. Négociations prochaines à Bruxelles.

Hague, the 27 Aug. 1751.

Mylord.

Your Grace did me the honour to tell me, that you wished to know my thoughts about the instructions to be given for the commissarys at Brussels [1]). Every thing is preparing here at present with all the expedition possible and with the sincere intention of facilitating that negociation in every point of trade, that can in any manner be made consistent with our common interest. As this is a very complicate matter and upon which I am not as ready as in some few others, I cannot inform you as precisely as I should wish. But I must tell you in general, that it is expected here, that we shall have the support of England in every thing that shall be the subject of these negociations, and in particular that you will take part with us in the representations, which will certainly be made from hence about the digging of the new canals in the Netherlands, which can be of no other use than to give to the trade of and thro' the Netherlands another course and to turn it away from us. And what shocks the Government here as well as the trading part of the nation, is that the Government of the Netherlands employ in those works against us the

[1]) Bien que les Puissances Maritimes n'eussent pas encore accepté les principes, posés par la Cour de Vienne par rapport aux négociations sur le traité de la Barrière, on était d'accord à Londres et à La Haye d'envoyer des commissaires à Bruxelles.

money, that ought to be payed to us for the repairing and putting in state of defence those very Netherlands, without which the House of Austria would have no direct connection with the Maritime Powers, and on whose preservation depends the whole political system of Europe. This point of the canals now a digging is so essential and looked upon here with such a serious eye, that I can not recommend [it] to seriously to your attention, and wish you could write me something on this point, that I could make use of to set people a little at ease. For the uncertainty some affect to shew about the support we may expect from England on this point, has already a bad effect and will certainly have the most fatal consequences, because those, who are interessed in this, are just those we most want for the direction of general affairs. And they are now in a good way of thinking and comply with what has been proposed to them, in consequence of what has been proposed by you about Saxony [1]); and I don't dispair of their going any length in the general systhem, provided this affair of the Barrier do but go on well. And I am sure on the other hand, that, if this affair of the Netherlands is treated coolly by England or by Vienna, every thing will be spoilt here for ever. The full powers have been this morning dispatched for Calkoen and for Hop. This affair has been very well carryed tho'. I have nothing more for to day. I am with great truth and respect....

W. BENTINCK.

I do most heartily beseech, that you would make no remarks on what will be communicated to you upon

[1]) Cf. p. 155. Le traité fut conclu le 13 Sept. 1751. Cf. *Arneth, Maria Theresia nach dem Erbfolgekriege*, p. 297/298. Voyez aussi *Secr. Resol. Holland*, t. XI, p. 697, 754, 770.

the affair of the Barrier by Hop. Let the thing be once set a going in any shape and then we will push it on. For without a beginning there can be no end, and an end we must have.

LETTRE CCCIV.

W. Bentinck à Seckendorff. Il faut attendre les décisions de l'Angleterre.

De la Haye, 30 Août 1751.

Monsieur!

J'ai bien reçu la lettre dont V. Exc. m'a honoré en date du 13 du courant [1]). Je n'ai pas manqué de la porter incessamment en délibération. Je vois par le contenu de la dépêche même, que V. E. s'est adressée en même tems et sur le même sujet à l'Angleterre, ce qui est très naturel. Et je l'ai vu avec d'autant plus de plaisir, que tout ce qui s'est passé au mois de [Novembre] [2]) dernier entre le Prince d'Orange et V. E., en présence du conseiller-pensionnaire Stein, du greffier Fagel et de moi, ç'a été dans la supposition avouée du concours réel et effectif de l'Angleterre en tout ce qui a fait alors l'objet de la négociation. Je ne manquerai pas, d'abord que cette affaire sera parvenue, par les moyens dont on est alors convenu, à une plus grande consistence, d'en donner connoissance à V. E. et de lui communiquer ce qui sera jugé la méthode la plus convenable pour la porter à sa perfection. Rien n'est plus souhaitable

[1]) Dans cette lettre Seckendorff avait donné des avis sur des projets du parti contraire pour traverser le plan de l'association, demandant en même temps de l'argent pour le margrave.

[2]) Laissé en blanc.

et ne contribueroit plus efficacement à l'avancement du plan, pour lequel V. E. a tant témoigné d'ardeur et pour lequel elle a travaillé avec un zèle véritablement patriotique....

W. BENTINCK.

LETTRE CCCV.

Newcastle à W. Bentinck. Mort du Prince d'Orange.

Private.

Whitehall, Oct. 14th (N. S.) 1751.

Dear Sir!

Tho' I am unwilling to delay the departure of Dayrolles'[1] servant, I am too much concerned at the great and inexpressible loss, which we have all had, not to make you my most sincere compliments of condolance upon it[2]. I most sincerely pity the poor Princess Royal, I hope God will grant Her resolution to bear this misfortune so, as the interest of her children, and indeed that of all Europe, may suffer by it as little as possible. I never saw the King more moved in His life and I am sure there is no mark of tenderness and concern, which He did not shew. I made the proposal to His Majesty of sending Lord Holdernesse immediately to Her Royal Highness, which the King received with the greatest approbation. A greater mark of affection can not be given. The Court goes into the deepest mourning on Sunday next and there will be no shew on the birthday. In short, I will answer for every thing that is kind,

[1]) Salomon Dayrolles, résident du roi George II à La Haye et à Bruxelles.

[2]) Le prince d'Orange était mort le 22 Octobre. Cf. la préface à ce tome.

cordial and respectful from hence. I shall presume to write a letter to Her Royal Highness by my Lord Holdernesse; in the mean time, if you have an opportunity, I wish you would assure Her of my most dutiful respects, I feel too much for Her, not to show now that devotion and attachment to Her R. Highness, which I have long possessed to Her. I see Her greatness of mind and Her wisdom and prudence by the choice she has made of her first councillors, and the refusal she has given to others. This gives the King as much satisfaction as any thing can do in these melancholic circumstances. Nous augurons bien de tout ceci. I shall be most proud to receive Her R. Highness commands, which both principle and inclination will always engage me to obey. I beg you would show this letter to Dayrolle and make my excuses in not writing a private one to him. My most respectful compliments to Prince Lewis and my best wishes(?) [1]) to Charles, the Pensionary, the Greffier and M. Larrey. I shall long for a letter in confidence from you, I am ....

HOLLES NEWCASTLE.

LETTRE CCCVI.

W. Bentinck à Newcastle. Mesures prises après la mort du Prince.

Hague, Oct. the 26 N. S. 1751.

Mylord!

Your Grace will easily judge, that in such circumstances as these I have not much time to write and can employ it much more usefully. I cannot let this mail go without informing you, that Her Royal High-

[1]) Mal lisible.

ness has seen by my behaviour to Her and to her family in this great occasion, that, notwithstanding all that has passed and which you partly know, she has in me a true friend, a constant well-wisher to the family and one who, on no account whatever, will ever depart from the principles I have hitherto professed. I must take this oportunity of doing justice to the Pensionary, who has shewn in this occasion an uncommon ability, knowledge and judgment, with such firmness and calmness as I had indeed reason to expect, but was very glad to see confirmed by acts in a circumstance, where there was not much time for deliberation.

As things are, I believe the whole world will approve what has been done. And I hope that neither the Republick nor the general system will suffer. One lucky circumstance is, that the States of Holland were assembled. If they had not, every thing would have been put into confusion. [1]) Another is, that the Prince's death, happening at two in the morning, we had the whole long morning to prepare every thing before noon. I reckon lest Friday one of the most remarkable days in history for what was done that day, and worth the attention of any one, who has any notion of the art of governing a state and conducting two numerous assemblys. Not one point was lost but every one caryed just as it has [2]) regulated and prepared, the whole in a manner that can bear the light, and

[1]) Dans une lettre du même jour à lord Holdernesse, Bentinck écrit: „And if our States had not been sitting and that each of the towns after deliberating asunder had brought in a separate vote on that occasion, nobody can guess, what confusion would have arose, nor what might have been the consequence."

[2]) l. had been.

must have the approbation of the Publick, as we see by the effects. For every thing is as quiet here and in the other provinces, as if nothing had happened. You shall hear more of the detail another time. [1]) I congratulate you with all my heart on the succes of the affair of Spain; [2]) it is a vast step for its consequences. You do well not to press us, for you don't want us in this, and it would only make here a difficult deliberation without necessity.

The credit, England gains by this, will strengthen the party here, and put us in a condition of pushing other affairs, in which we are both more directly and nearly concerned. The whole behaviour of the Court of Vienna must be ascribed to a silly point d'honneur of Bartenstein. I am very glad to see, you are so wise as to overlook it. I am ....

W. BENTINCK.

[1]) Cf. *Resol. Holland*, le 22 Oct. 1751. Les Etats de Hollande nommèrent immédiatement des commissaires, qui firent prêter serment à la Princesse comme Gouvernante et Tutrice de son fils, le jeune prince Guillaume, stadhouder héréditaire en vertu de la résolution du 14 Nov. 1747. Le même jour les Etats Généraux suivirent cet exemple par rapport aux dignités générales, et dans quelques jours les autres provinces firent autant. Cf. aussi la lettre de Brunsvic à Marie Thérèse dans *Nyhoff*, *De hertog van Brunswijk,* p. 213; il loue fortement la conduite de Bentinck: „Le comte de Bentinck s'est surtout distingué beaucoup à cette occasion, après Dieu c'est proprement à lui seul, que la Princesse doit avoir la reconnoissance de l'heureux succès de cette journée" etc. Au Musée britannique à Londres, dans le n°. 1732 des Egerton-manuscrits, se trouvent des notes de W. Bentinck sur se qui s'est passé après la mort du Prince.

[2]) Cf. n°. CCC.

LETTRE CCCVII.

Newcastle à W. Bentinck. Louanges. Mission de Holdernesse.

Newcastle House, Oct. 22d (V. S.) 1751.

Dear Sir.

I received on Sunday last the honor of your letter of the 26th N. S. The contents of it were so satisfactory and gave such an account of the prudent measures, which have been taken in preventing the mischief that was to have been apprehended from the melancholy event of the Prince of Orange's death, that I could not avoid shewing it to the King. And His Majesty was so much pleased with the great and handsome part which you have acted upon this occasion, that the King had ordered me to return you His thanks for it and to desire the continuance of your assistance to the Princess Royal in Her present circumstances; then she is under the greatest affliction and at the same time obliged, for the sake of the Republick and Her family, to enter into a great scene of business, which will unavoidably be attended with care and anxiety.

The King knows perfectly well your situation of late, and therefore His Majesty esteems you the more for the generous part you are now taking. You will have seen in one (of) my letters to Mr Dayrolle the real concern which the death of the P. of Orange has given the King, and the affection which His Majesty has shewed to the Princess Royal upon this occasion. I am sure you approve the dispatching Lord Holdernesse fortwith to the Hague and the instructions he carries with him. His Lordship will communicate to you the several letters I wish to write by this nights post and particularly the very secret one,

which is upon the most material tho' a very delicate subject. I must beg, you would let the King have your thoughts upon it. Some eventual provision will be necessary and the King expects to hear from you, what are the thoughts of our friends at the Hague upon that subject, but I am sensible that it is an affair of so much secrety, that it will require great prudence and dexterity to manage [1]). But indeed, after the success you have had in settling in 24 hours, what might have been the business of as many days, if not weeks, I can despair of nothing being well done that is undertaken by you and your friends in Holland. As the King is justly pleased with your behaviour in this nice and important conjuncture, His Majesty does not less approve the prudence and judgement of the Princess Royal in the choice she has made of the persons, in whom Her Royal Highness places Her chief confidence. And from this beginning on her part and the zealous, able and wisest behaviour of all those who have been consulted upon this occasion, I own I flatter myself that, if it pleases God to grant the Princess Royal her health, every thing will go on well and this great loss be in some measure repaired to us. By all our letters from Lord Albemarle the Court of France can't conceal their joy, we must therefore expect that they will hope to turn this event in their advantage, for which they will do every thing in their power. We must therefore endeavour to compete with them.

I am ....

HOLLES NEWCASTLE.

[1]) Probablement les lettres (qui manquent) étaient relatives aux mesures à prendre par rapport à l'éventualité de la mort de la Princesse Royale; sa santé était assez ébranlée.

LETTRE CCCVIII.

Newcastle à W. Bentinck. Envoy de Yorke; conduite à tenir par lui; importance du stadhoudérat pour l'Angleterre. Mesures à prendre pour l'éventualité de la mort de la Princesse. Barrière. Roi des Romains. Subsides à la Russie. Accession au traité de 1746 entre les deux Impératrices. Seckendorf. Cologne.

—

Newcastle House, November 28th (S. V.) 1751.

Dear Sir!

I was unwilling to trouble you with any of my letters upon the disagreable situation of affairs at The Hague since Lord Holdernesse's last journey thither, till I had a safe and proper opportunity of opening myself to you in the utmost confidence. That opportunity now offers by the departure of Colonel Yorke for Holland, where he has the honour to be appointed His Majesty's Minister Plenipotentiary.

The choice of Mr. Yorke was so thoroughly considered and approved by you, when you was in England the last summer, that I shall not enter into any of the reasons, which make him, in the present circumstances, the most proper and the most eligible person, that could have been found out for this very important commission. I will only, once for all, observe, that I have not, or will not have, any secret for him, and beg you would act towards him with the same unreserved confidence, that I may be sure that by him and thro' him I shall be constantly informed of your real sentiments both as to Persons and Things. That you may have no doubt of our present thoughts here as to either Persons or Things, and of the manner in which Colonel Yorke is by his instructions to conduct himself, I will, very shortly, give you the best

idea I can, of what I apprehend to be the real view and intention of the King and his servants.

As to persons, I hope you don 't doubt but my principal and indeed sole confidence is, and must ever be, in you and in your friends; but, at the same time, made as some people are, it is neither for your service nor our's, that that should too much appear; for that, which is your and my great object — the carrying on our great system for the establishing a strong alliance on the continent, by way of counterbalance to France and Prussia, which can alone be done by the most intimate and close connection between the King and the Republick — might be at once defeated, if our enemies at the Hague had any handle to represent to the Princess Royal, that Mr. Yorke was no minister to her but to a party in the Republick, possibly not the most in her favour, and of which party Her Royal Highness, tho' very unjustly, may have her jealousies, for having had it too much in their power to serve her and her family.

Colonel Yorke therefore, in my opinion, should make his first court to the Princess-Gouvernante, endeavour to gain her confidence, and, as he is a new minister, to appear to her to be without any particular connections, or to have any orders to biass him, but to pursue such a conduct, as he shall find the most proper to answer the purpose of preserving the most cordial friendship between the King and the Republick.

That, in order to that, and particularly to render himself the better agreable to the Princess Royal, he should take all opportunities of disclaiming any intention of interfering in the interiour Government of the Republick, or any direction or superiority in the measures, to be jointly concerted and pursued with regard to the affairs of Europe; which will be the best way to secure

the concurrence of Her Royal Highness in those measures, which you and I have concerted together and are determined to pursue.

My reasons for taking this part are these: first, from the personal knowledge I have of Her Royal Highness, I am persuaded, that this will be the only way to secure her concurrence in those publick measures, and, by degrees, to detach her from those evil councillors, to whom, perhaps, she is at present too much inclined. Secondly, that, except we can get the Princess Royal to go on with us to espouse the joint measures, which have been concerted with the King, and which hitherto have, in the main, been carried thro' in Holland by the late Prince of Orange, I do apprehend, that, however well inclined any great and considerable members of the state may be, or even any of the most considerable provinces (I do not except Holland itself), the Princess Royal can and will defeat them, and then we are all undone.

For thirdly and lastly: To speak singly as an Englishman and faithful servant of the King and my country: however practicable it might have been formerly for a perfect concert and union, to have been carried on between England and Holland without a stadtholder and under the republican government, since the stadtholdership has been establish'd — I won't say by the means of the King, but with His Majesty's most hearty concurrence — and that in the person of the Prince of Orange, the King's son in law, and when that stadholdership is, now, actually executed by the King's eldest daughter and is to descend to His Majesty's grandson, if once that form of government is altered and the republican one reassumed, there is an end of any union with England; Holland then, and its leaders, must fling themselves into the

hands of France and Prussia for support; and there is an end also then of any possibility (without a connection with Holland) of a system for this country on the continent: so that we are most essentially interested in the preservation of the stadholdership, which cannot be preserved but in the person of the Princess Royal, the Gouvernante; and therefore, let Her Royal Highnes's conduct be never so mistaken, we must act with her and endeavour, by complaisance and fair means, to make it better, or we shall push her to the wall, make her desperate, and perhaps ruin herself and us. You see the confidence, I write in; it flows from the sincerity of my heart, I have not altered my sentiments of things or persons in any one single instance, but experience shews, what is the only part we can take at present. But, tho' these are my thoughts and, I am persuaded, are equally your's, I would not take one single step but in concert with you and your friends; and therefore Mr. Yorke's conduct should be previously agreed between you, tho' a publick appearance of that concert should be avoided. When I say you and your friends, I understand them, till I hear otherwise from you, to mean Prince Louis of Wolfenbuttle, the Pensionary, the Greffier, my good friend Charles and Mr. Larrey. We can have no objection to Mr. Catwijck, if he acts in confidence with you and you with him. I don't know, who are the Princess Royal's confidents at present. If (as Dayrolle writes me word from Charles) things are mended and likely to turn out well by degrees, and (as I hear from other quarters) you and your friends gain ground, and particularly, that Prince Louis is disposed to continue in the service of the Republick (a point to be laboured in all events); if, I say, things take that favorable turn, there will, I

hope, be no difficulty as to persons; but if (as appearances were, when Lord Holdernesse was at The Hague) De Back, the younger van Haren and d'Aylva, (to whom, I suppose Gronsfeldt will be joined) are the persons[1]), I do hope, that you will be of opinion, that Yorke should outwardly carry it fair with them, and talk upon business, when necessary, to them, to take from them any handle of representing to the Princess, that he will have no correspondence with those, whom she honours with her confidence. There may be difficulties in this, which I do not foresee, but there is always to be supposed a previous concert with you and your friends. In all events, the Pensionary and Greffier, as ministers of the Republick, should be the persons to whom Colonel

[1]) La lettre de Brunsvic à Marie Thérèse (*Nijhoff*, *op. cit.* p. 215) indique que l'influence des personnes hostiles à lui et à Bentinck était assez puissante. Cf. aussi: *Hans Schlitter*, *Correspondance secrète entre le comte A. W. Kaunitz-Rietberg et le baron Ignaz de Koch*, *1750—1752*, p. 154. Ayant reçu des avis de Koch, Kaunitz écrit le 11 Decembre 1751: .... Mad. la Princesse d'Orange me paroit bien aveuglée sur ses vrais interêts; il y aura du bonheur si la république échappe au danger de sa destruction. Il y a beaucoup d'apparence que le pauvre Bentinck succombera sous le poids et le nombre de ses ennemis" etc.... „enfin il est certain que le Prince (de Brunsvic) mérite un meilleur sort, et je ne vois pas effectivement, comment il pourra s'empêcher de quitter, si le Roi d'Angleterre ne parvient pas à faire penser la Princesse plus raisonnablement."

On n'avait pas encore rempli les promesses données à Brunsvic par rapport à sa situation dans la République, et la Princesse lui montrait assez de froideur, peut-être en haine de Bentinck. Cf. *D'Ailly*, *Willem Bentinck* etc. p. 123, où se trouve un mémoire, donné par Bentinck au conseiller-pensionnaire.

Yorke should address himself in form, and by them to the Princess Royal, tho' I suppose M^{r}. Yorke will be frequently admitted to audiences of Her Royal Higness, before resolutions will be absolutely taken. Nobody can have an higher regard and honor for Prince Louis of Wolfenbuttle than myself. I know His Highness's superior merit, I have the honor of a personal acquaintance with him, and I think his leaving the service of the Republick would be the greatest blow to Europe imaginable. I therefore would heartily wish for the sake of Europe (in whose cause His Highness has so eminently distinguished himself), that he would, as far as can be desired, bear with some present inconveniences, rather than leave the Republick, and by that means the common cause, in such distress.

Having now very fully given you my thoughts as to persons, and what conduct it is proper M^{r}. Yorke should hold with regard to them, I shall, as freely, tell you my opinion as to measures, in which, I am sure, there can be no difference between you and me.

The first and most material point of all is the making some immediate provision in case of an accident to the Princess Royal, which, I hope in God, will not happen, tho' I doubt Her Royal Highness's health is far from being what we must all wish it to be. Should that happen, nobody can foresee the confusion, that would probably arise, both in Holland and in all Europe, if some very wise provision for the exercise of the government is not previously made; then all our enemies will exert and, perhaps, reserve themselves, in hopes of such a fatal event. I am sensible, we here can do nothing in this, our very appearing in it, or even to desire it, might do mischief; I can therefore only most seriously recommend it to your consideration. I am sure, you will

inform Mr. Yorke of whatever steps you may think it necessary to take, and I will answer for the secret. This is what the King has much at heart, tho' even that should not be known.

As to the points of publick business, I will begin with that, which you will think the most material, and in some respects it is so, I mean the affair of the barrier.

You will have seen by the communications, which Mr. Dayrolle has made of the orders, sent to Mr. Keith, that we are ready to join in any instances, you may think proper to make at the court of Vienna upon this subject; but, till the commissaries are all named and a time appointed for their meeting at Brussels, nothing material can be done or, indeed, can this affair be said to be seriously set about, and till then we must expect all sorts of chicanes and ill treatment from the government in Flanders.

I don't suppose, that the court of Vienna will open themselves at all upon the particular conditions of the treaty of commerce, till they do it by their commissaries, and they will certainly refuse to give satisfaction upon the other points, till at least the treaty of commerce is seriously a measure and entamé as such.

I cannot find any persons of consequence here (even those, the best disposed to support the system of the continent, and that at a considerable expence) who think is possible for this country to contribute any thing to the reëstablishment of the fortifications of the barrier-towns. I have particularly talked to Mylord Granville [1]) upon this head, and he is as averse to it as the most scrupulous oeconomist can

[1]) Lord Carteret, earl of Granville, president of the Council depuis peu.

be, and that for the same reasons, which Mylord Chancellor[1]) has urged with so much weight, viz. that it would be, or might be, a constant expence, which never was intended to be born by England and which consequently England should never be put to.

We have shewed by experience, by hard experience, that we will defend the barrier; when attacked, we shall always be ready to do the same. But the countries, the possessors and the sovereigns must put that barrier in a proper state of defence, and this reasoning will appear to be both just and practicable, if what I proposed last year was once entertained and considered, which is shortly this:

You demand the whole subsidy, viz. 120.000 £, of the Empress Queen. She answers: there are no fortified towns, therefore no occasion for garrisons. It is then determined to restore those fortifications. The Queen of Hungary says: make a proper treaty of commerce, and she will pay the whole subsidy, viz. 120.000 £. The late Prince stadtholder said: we will be contented with 70.000 £, till all the points are settled. Let then the remaining 50.000 £ be applied for this purpose, and in three or four years the whole will be perfected and more, according to the estimate, made by Major-General Cornabé, which estimate is now in my hands.

Can any thing be so just and so equal as this proposition? To which, allow me to say, I have never heard one word of answer but England must join, to which it must be replied, that England cannot. In all other points, relating to the barrier, we are willing and ready to agree with you and to begin as soon as you please.

[1]) Lord Hardwicke. Cf. aussi *Coxe, Memoirs of the administration of Henry Pelham,* t. II, p. 411.

The election of a King of the Romans is, in itself, a measure of such importance, and has been made the chief object of the Maritime Powers for these two last years, that, if it should not be at last compleated, it would not only be the greatest disgrace to England and Holland, but by discouraging our friends fling the whole Empire and, in its consequences, all Europe into the hands of France and Prussia. It is this great object and this alone that has engaged this country, contrary to their former maxims, to give considerable subsidies in time of peace, and it is this object that reconciles those, who do not quite think with you and me, to the measure of preserving the peace by forming alliances and maintaining a system upon the continent for that purpose. And nothing could be so fatal as the miscarriage of it, or an indifference in bringing it to a conclusion, after the expence we have been at to obtain it. We have now secured six electors out of nine and have got satisfactory declarations from the two the most to be doubted (viz. Bavaria and Saxony) upon the two points, suggested by Prussia to defeat the whole, viz. that neither the unanimity of the electors, nor the concurrence of the college of princes are necessary to a legal election [1]. Being thus far advanced it will be expected, that we should be proceeding to the election. It will therefore be necessary to talk seriously to the court of Vienna upon it, whose seeming indifference upon an affair of such high importance to them and their family is astonishing and can only be owing to the little, low art of Bartenstein's politicks.

Probably the proper time for resuming this affair will be, when the King is at Hanover, in April or

[1]) Cf. *Gehlsdorf, op. cit.*

May next. But I am aware that with six voices we may have a difficulty to carry this point, except we can be sure of a strong Russian army, to keep the King of Prussia quiet. You know how the affair of the Russian subsidy stands. It will be difficult to carry it here, yet I am afraid it is absolutely necessary, to make our general scheme compleat and even to secure the particular measure of the election.

I hope you will authorise Colonel Yorke to give us soon the sentiments of the Princess Royal and of our friends in Holland upon this demand of Russia. The Prince of Orange, you know, was strongly for it, and I apprehend, it will be very difficult to do anything here, except we know beforehand that the Republick is willing to pay one third of the subsidy, as the late stadtholder, I think, had declared they would be.

But if there was a disposition for this measure, both here and in Holland, it would be necessary previously to know:

First, what subsidy would do, and I should hope by Colonel Guy Dickens [1] 's letters, that 50.000 £ or 60.000 £ would be sufficient. And secondly, what would be the conditions on the part of Russia.

We know certainly, that Russia receives a subsidy at present (I think of 60 or 70.000 £, if not more) from the Empress Queen for keeping a body of 30, 40 or 50.000 men in readiness for the service and defence of the Queen of Hungary. [2] The troops therefore, to be furnished to the Maritime Powers for their subsidy, must be independent of and over and above

[1] Melchior Guy Dickens, l'envoyé brittannique à St. Pétersbourg.

[2] Newcastle se trompait; Marie Thérèse ne payait pas des subsides à la Russie.

those allotted for the service of the Empress Queen, and be expressly at the disposition of the Maritime Powers for such services as they may want, and particularly for the support of the election of the Arch-Duke Joseph, in case any power should endeavour to prevent it by force or should begin a rupture on that account, and this, being once known, would infallibly secure a quiet election.

Now I am upon the subject of Russia, I cannot avoid mentioning the accession of the States to the treaty of 1746 between the two Empresses, to which the King has acceded [1]) and most probably the King of Poland, elector of Saxony, before this time [2]). The accession to this treaty is, in reality, a mere form; but it is a sort of flag or characteristick of union between the considerable powers of Europe: and it would (forgive me for saying so!) be absurd, that the Republick, who makes so great a part of our system, should not in the face of Europe appear amongst us. The objection of your having no treaty with Russia to be the rule of your engagements may be easily removed, when even the engagements themselves, as far as they relate to Russia, may be reduced very low and be reciprocally advantageous to both, and with regard to the other contracting parties be only a renewal of those, already taken by other treaties. I know Gronsfeldt and de Back once opposed this measure, but the Prince of Orange did once absolutely come into it; and that, I hope, will have weight with the Princess Royal. If you knew the stress the King of Prussia lays upon this accession, you would be still more inclined to it than you are.

I have been naturally led into this affair, before

[1]) En Octobre 1750.

[2]) Cette supposition était fausse.

I had quite finished what relates to the election. We have certain accounts, that Metternich has regained his credit with the elector of Cologne and that d'Asseburgh and Guébriant [1]) consequently are declining in favour. The elector of Cologne designs soon to go to Munich. The view of the visit was to debauch the elector of Bavaria; I am not sure, we may not turn that visit upon them. The elector of Bavaria and all his ministers are so steady, that, I will answer for it, we shall have all their assistance to get back the elector of Cologne.

Metternich, you may be sure, will be hand and heart for it, and in that case, I suppose, we should have no difficulty to resume and reestablish our treaty, and to go on with the payment of our subsidy, of which, I think, three quarters have been already advanced.

The elector of Mayence (one of the best intentioned princes in the whole Empire) is solliciting the renewal of his little subsidy from us. It is but 8000 £ p. annum, but I doubt much whether he will obtain it; tho', as he is the first of the electors, it is very material to have him thoroughly and heartily well disposed upon this occasion.

There are lesser points of business, which deserve some attention; but, as these greater ones will sufficiently take up all our time, and, I am afraid, as much money as we can or will spare, I shall just mention them to you, that they may not be quite forgotten. Some answer must be returned, but, indeed, I scarce know what to say to them.

I must begin with baron Seckendorff's voluminous correspondance, of which, I believe, you have constantly had copies. He is now against the accession of

[1]) Cf. t. I, p. 565, 576.

the Maritime Powers to the association of the anteriour circles, and, I think, would have us and the Empress Queen accede to a treaty, he proposes to make between the most considerable members of the circle of Franconia. But in all events, the margrave of Anspach must have a subsidy of 5500 £ p. annum, I think 50.000 florins. Where to get it, I am sure, I don't know. It is however much to be wished, that the margrave of Anspach and the well-intentioned princes of the Empire could be secured; for France is buying up the princes of the Empire, whereever they can get them, or Prussia can find them out for them.

Colonel Yorke will communicate to you all, that has passed in the Spanish negotiation, wherein you will see the consequence of the reservedness of the court of Vienna; for had they begun by concerting with us in what manner and upon what terms to conclude with Spain, there is great reason to think, we should have brought them to our own views; but at present, we must content ourselves with a treaty, made for the tranquillity of Italy, between Spain, the House of Austria und the King of Sardinia, without the knowledge or interposition of France [1]).

This, certainly, is a proof, that Spain is no longer under the dependance, it has been for half a century; and tho' they will go no further at present, it is a great point gained and may, and in all probability will, in time be improved by a more extensive alliance. But this advantage we shall certainly have from it, that Spain will not join with France and Prussia in disturbing the peace of Europe, and that is a great article and will have its weight for the preservation of the peace; for without the Spanish fleet, we shall, I hope, easily be a match for the

[1]) Cf. *Arneth, op. cit.* p. 340.

French, which they will know beforehand and consequently be less disposed to come to a rupture with us.

I have now wrote you a volume instead of a letter. As I know, you and I think systematically, I was desirous, you should have before you my whole system in one view. This is what I wish; to this all my endeavours tend; and for this is the first part of my letter particularly designed.

As I know, you don't love writing; if their is any part of this letter which deserves your attention, I beg, you would explain your thoughts fully upon it to my friend Colonel Yorke, who will punctually and safely transmit them to me. I am always open to conviction; if, therefore, you differ with me, let me know it and your reasons. We mean the same thing and therefore, I am sure, we must, we shall agree in the manner of obtaining it.

I must most earnestly recommend my friend Yorke to your friendship and confidence and am, dear Sir....

HOLLES NEWCASTLE.

P.S. My best compliments to Charles, to whom, I beg, you would shew this letter [1]).

LETTRE CCCIX.

La Gouvernante à Larrey. Situation défavorable à Amsterdam.

—

La Haye, 7 Janvier 1752.

J'apprens avec regret vos nouvelles d'Amsterdam, mais il faut redoubler de fermeté et tâcher de n'être

[1]) Dans une autre lettre du même jour, Newcastle dit que la longue lettre n'a été vue que par le chancelier.

pas dupe. L'on ne peut prendre aucun parti avant de parler à Ter Smitten, et je le recevrai avec plaisir aussitôt qu'il sera arrivé demain matin [1]).

ANNE.

LETTRE CCCX.

W. Bentinck à Newcastle. Réponse à la lettre du 28 Nov. O. S. 1751. Yorke. Brunsvic. Le conseiller-pensionnaire. De Back. Larrey. Système politique. Charles Bentinck.

—

Hague, Jan. 18 N. S. 1752.

Mylord!

I hope your Grace will not take it ill, that I have not sooner answer returned directly to your very important dispatch of the 28 Nov. 1751. O. S., sent to me by Colonel Yorke. I make no doubt but Colonel Yorke will have given you sufficient informations, not only on my way of thinking, but of that of others upon the several points mentioned in your letter. I shall say nothing more on the choice of Mr. Yorke to be employed here. I explained my self sufficiently on that head in England last summer. And by what I see of him I am already persuaded, that I shall have no reason to change my opinion on his

[1]) Il s'agit de l'élection des bourgmestres d'Amsterdam, qui devait avoir lieu en Février 1752. On avait donné au feu Prince Guillaume en 1748 le droit de recommander les personnes pour deux des quatre places de bourgmestre, mais cette promesse avait été donnée de bouche, et l'homme, qui devait son élection en 1748 au Prince, le bourgmestre Hasselaar, s'efforçait de rompre l'influence stadhoudérienne. Mr. H. Ter Smitten, élu échevin d'Amsterdam par le Prince en 1748 et depuis bourgmestre, était l'homme de confiance de la Gouvernante. Cf. *D. Ailly, Willem Bentinck,* etc. p. 126.

subject, nor to repent my having advised Your Grace to recommend Mr. Yorke to the King for the commission at the Hague. I see with great pleasure, that he is very agreable to the Princess Royal; he has hitherto received from his friends here all the informations necessary to make him more and more so. And he has parts sufficient to employ and to make advantage of the materials he has in hand. So that I have great reason to think, his ministry here will be very agreable to him and very usefull to the publick. The instructions and orders given him at his setting out are very wise and very well calculated for the general system and for the particular circumstances he is in. As he did me the honour to communicate them to me, I looked them over and found just what I expected, knowing from what hand they came.

You have followed in your letter a division into two general heads of persons and things; I shall follow the same method.

As to persons I have almost nothing to say, but that Your Grace judges quite right as to those you may and must trust here.

The prince of Wolfenbuttel gains every day ground in the publick esteem and veneration; Your Grace knows his superior merit, and I have every day more reason to be convinced of it, so that I am with his Highness upon the foot of the most intimate and unreserved confidence. The Greffier you know and you may be sure, he is and always will be true to his friends. The Pensionary, I am afraid, you do not do the justice to, which he deserves. I am sure, by the knowledge I have of this country and by what I have seen of his conduct and behaviour ever since he has been in this post, that he has acted the truest and honestest part and at the same time the most prudent

one. His thorough knowledge of the bad state of our finances makes him very shy and cautious as to any measure, either foreign or domestick, which might draw the Republick into any great expence, till our money-affairs are mended. But as to his principles and his notions on the general system of Europe, I dare answer for him as for my self. I know, many others judge and speak of him otherwise than I do. But they cannot judge of him as soundly as one can, who has constantly to do with him every day, sees what he does, and judges by a continuity of facts and not by words (which method of judging, I suppose, Your Grace will admitt). In the assembly of the states of Holland, where the real strength of the Republick resides and the credit of the Stadholder ought preferable to be sought, the Pensionary gains every day ground, and I am bound by my conscience, my honour and my duty to my country to stand by him to the utmost, notwithstanding all that M^r^. de Back does to undermine him, to ridicule him, to oppose every one of his measures and to thwart whatever comes from him, in which de Back levels at me as well as at the Pensionary, and does all he can to ruin our party here, either not considering the consequences, or perhaps not being affected by them, provided he find his own present interest or satisfy his rancour and passion. For the truth of all I have said on the Pensionary, I dare refer your Grace to the opinion and testimony of the Prince of Wolfenbuttel and of the Greffier, who both see what I see and judge as I do. As to Larrey, I have nothing to add to what I have formerly said on him. He acts in his sphere as well as is possible, with all the truth and prudence imaginable, and is of very great use. As to Katwijk I say nothing.

As to things, I have explained my self so clearly and so precisely to Mr. Yorke, that I am sure your Grace is sufficiently informed. Not only I avow and adopt your system, but shall always be ready to cooperate in the execution of every part of it, and wish heartily to see things take here the proper turn, and be brought to a consistency, without which nothing can be done, nor is it prudent to undertake any thing. I believe your Grace understands me without any further explication. In the mean while every thing is at a stand. The first thing to be done is to stem the tide, the next will be to advance in our navigation. The thoughts you have communicated to me and the whole system, on which we have hitherto gone in together, are too important to venture on any account miscarrying, not only on the whole but on any particular point. It is therefore unnecessary at present to enter into any detail on this subject. Your Grace may be sure that we shall never alter our principles nor manner of acting and that you shall be informed in time of every step to be taken for perfecting our joint measures.

Charles is in Overyssel and remains there. I can not see any symptom [1]) of curiosity, much less of any haste to have him come back, nor of seeing him oftener here, where he could be of infinite use and help. I am ....

W. BENTINCK.

[1]) C. a. d. chez la Gouvernante. Naguères, le 11 Nov., Charles avait lu un mémoire à la Princesse pour se plaindre des calomnies, portées contre lui par des personnes de la Cour. (Musée britannique, Egerton-manuscripts, n°. 1733, fol. 163).

LETTRE CCCXI.

Avis d'Amsterdam. Election des bourgmestres.

—

Amsterdam, 6 Février 1752.

Deux jours avant l'élection M^r^. Hasselaer reçut une lettre de Mad^me^ Royale, par laquelle Elle communiqua de souhaiter, que M^r^. Van Collen fût continué et messieurs P. Six, Temming et Huidecoper créés Bourguemaîtres. Le lendemain, jour avant l'élection et celui du repas ordinaire des 4 Bourguemaîtres avec les 9 Echevins en charge, M^r^. Hasselaer communiqua la susdite lettre à messieurs Van Collen, Ter Smitten et Rendorp pour demander leurs avis; celui de Mr Van Collen et de M^r^. Ter Smitten fut de se conformer aux intentions de Mad^me^ Royale, mais messieurs Hasselaer et Rendorp répondirent qu'ils reservoient leur sentiment et leur voix au lendemain matin, jour d'élection. La-dessus messieurs les dits Bourguemaîtres firent entrer dans leur chambre l'Echevin-Président Marcelis et M^r^. Van Hoesem, Vice-Président. Le premier fut de l'avis de contenter Mad^me^ Royale et le second se reserva sa voix pour le lendemain. On vint ensuite vers le soir aux voix des 7 autres Echevins en charge, qui s'accordèrent tous à satisfaire Mad^me^ Royale. Messieurs Van Collen et Ter Smitten, se voyans en danger, principalement le premier, et qu'il y avoit quelque anguille sous roche, quittèrent à 7 du soir la maison de ville pour tâter le poux (pouls) partout mais trouvèrent leur parti dérangé. Ils revinrent pourtant à 10 heures pour assister au repas, qui, comme il est facile à s'imaginer, ne fut pas de plus gays. Les trahis burent à la santé des T(raitres), et ainsi vice-versa. La nuit ne fut pas non plus fort

tranquille. Enfin l'aurore du jour de l'élection se lève. Les uns remplis de désespoir, les autres pleins d'espérance et de joye, se hâtent pour aller à la Maison de ville. L'Oudraed [1]) s'assemble. Pour faire court, Mr. Van Collen n'a que 15 voix contre 26, par conséquent déchu de sa prétention et ainsi du reste. Que vous dirai-je de plus? Vous connoissez les élus. L'on ajoute que Mr. Del Court, parent de Mr. de Back, et Mr. Heemskerk se sont distingués à donner leur voix au nouveau parvenu [2]).

LETTRE CCCXII.

W. Bentinck à Newcastle. Tutelle. Situation de Brunsvic. La Gouvernante et ses conseillers.

Hague, Febr. 15 N. S. 1752.

Mylord!

The situation of affairs here is so extraordinary and so complicated, that your Grace cannot expec from me, in a time of so much business, a detai which I would with pleasure communicate to you, if I had more leasure; so that I must refer you to Colonel Yorke, who is well informed. The Princess Royal has at last resolved, to communicate to Colonel Yorke what was last week brought to a happy conclusion in the States of Holland relating to the measures in case of her Royal Highness demise during a

[1]) A Amsterdam, c'était l'Oudraad qui faisait l'élection des bourgmestres; il était composé des bourgmestres et des échevins en charge et des anciens bourgmestres et anciens échevins.

[2]) Il vise Hasselaer. L'Oudraad avait choisi Deutz, Hooft et Temminck, et ceux-ci choisirent Hasselaer. Cf. *Elias, De Vroedschap van Amsterdam*, I, inleiding, p. CLIII.

minority [1]). And I doubt not but Her Royal Highness will have executed her resolution this very day. I wish it had been done sooner, but Your Grace knows how the most reasonable things are often the most difficult to compass. This is one of that sort. When the resolution taken last week is publick, which it soon will be, I shall be very glad to know, how it is liked and approved by the great politicians in England and what is said of it. I believe that those, who are informed of our constitution, will do justice to the principles of the authors of it. But one thing must be constantly remembered, viz. that it is for the province of Holland only. In the other provinces is nothing done yet, nor could well have been done hitherto. There is a great jalousy in those provinces upon Hollands taking [2]). But tho' that has occasionned much difficulty in the deliberation, because of the Princess having rather too much, in my opinion, listened to the insinuations of people, who had nothing to say nor to do with this business, that has not hindered its being carried on with the spirit and activity, which was necessary for its being brought to a conclusion. I reckon this as an affair of the utmost importance and without which all that was done the day of the death of the late Prince was nothing at all. Now Prince Louis comes a little more on the scene [3]), not

[1]) Cf. *Secr. Res. Holl.*, le 26 et le 28 Janvier 1752. *Res. Holland* le 18 Déc. 1751 et le 10 Févr. 1752. On peut lire l'essentiel des résolutions dans *M. Stuart*, *Vaderlandsche Historie* etc., I. p. 50 svv. (où il faut lire: *Wintermaand* au lieu de *Wijnmaand*).

[2]) Probablement il y a une omission, p. e. taking this resolution.

[3]) Le Prince de Brunsvic avait été chargé du commandement en chef de l'armée pour représenter le jeune

as much as I should wish, but as much as is possible hitherto, and who knows what more may be done to make him act a greater part? But this reflexion I beg to keep to yourself. I suppose your Grace will have been informed of what has passed at Amsterdam as to the change in the magistracy. I shall only tell you one particular, viz. that the Princess has had it above a month in her power to prevent a decision against her avoided opinion and had received her informations from the persons, who had the direction there. But she chose following those she received by others of a lower sort, which she employed, so that she cannot with right complain of those she is dissatisfyed with. I cannot yet determine what will be the effect of this; all will depend on the Princess; for if she falls in with Amsterdam, God knows what may be the consequence. I hope she will listen to her true friends, who will certainly advise moderation and temper [1]).

I am . . . .

W. BENTINCK.

Guillaume V comme capitaine-général pendant sa minorité; cependant une partie des droits du capitaine-général avait été reservée aux Etats.

[1]) L'inquiétude de Bentinck par rapport aux affaires intérieurs, pendant les premiers mois de 1752, se manifeste clairement dans un mémoire du 30 Mars 1752, publié par M. *Nyhoff*, *De hertog van Brunswijk*, p. 223 et puisé aux archives de Wolfenbüttel (Je l'ai cherché en vain aux archives de W. Bentinck). Bentinck se plaint de ce que la Gouvernante consulte surtout De Back, Grovestins, Burmania et Rouse.

LETTRE CCCXIII.

Newcastle à Yorke. Objections contre la résolution trop véhémente au sujet des négociations avec la Cour de Vienne.

Whitehall, February 11th (O. S.) 1752.

Sir!

I received on saturday last the favour of your letter of the 15 instant N. S., inclosing a copy of the resolution of the states of the 11th of February upon the affairs of the Barrier, which was sent as an instruction to Mr. Burmania, and also of your letter to Mr. Keith upon that occasion [1]).

The King was sorry to find, that the resolution

[1]) Le 23 Nov. 1751, Keith et Burmania avaient répondu au mémoire autrichien du 26 Mai 1750: au nom de leurs maîtres ils adoptaient, pour bases de la négociation à Bruxelles, les principes posés par la Cour de Vienne; toutefois ils déclaraient, qu'on attendait qu'à l'ouverture des conférences l'Impératrice ferait payer à la République un à-compte sur les arrérages du subside et une partie du courant (*Gachard, op. cit.*, p. 530; *Secr. Res. Holland*, t. XII, p. 44). Par sa réplique du 13 Janvier 1752, le gouvernement autrichien trompait l'attente des Puissances Maritimes: dès que les Puissances Maritimes auraient satisfait à leurs engagements, qu'elles se seraient prêtées au traité de commerce promis par les traités de la Barrière et de Vienne, l'Impératrice satisferait aussi, à pas égaux, au payement des 500.000 écus, pour autant que les revenus des Pays-Bas y pussent suffire (*Gachard*, l. c.). La résolution du 11 Février 1752 porta que Burmania et Keith se plaindraient de nouveau de cette réponse, toutefois sans user de menaces, et qu'ils feraient souvenir la Cour de Vienne des services rendus par les Puissances Maritimes et du but des engagements de 1701 .... „Dat het engagement, bij de Zee-Mogentheeden in den jaare 1701 met het Huys van Oostenrijk aangegaan om de meergemelde Nederlanden voor het zelve te herneemen

was not drawn up with that moderation, which you mention in your letter to Mr. Keith. It is indeed true, that menaces are not to be used in words and it is also true, that there is a sort of discretionary power or latitude left to Mr. Burmania, to make use or not of every part of it, as he shall think proper. But from some circumstances, which I have lately learnt of that gentleman, I cannot have much dependance upon his discretion, tho' I hope the caution you give to Mr. Keith may prevent any ill consequences. I should have been better able to judge how far that caution extended, if the marcked paragraph in the Dutch resolution had been specified in your letter.

To take the resolution according to the letter, nothing can be more offensive than it is, or more likely to do mischief. Is it possible to imagine that any sovereign, or the inhabitants of any country, will like to be told, that their country is to serve only for the use and advantage of their neighbours, by whom it was conquered for them? Or is it possible to imagine, that this sort of reasoning can obtain what we want, except we are determined and prepared

expresselijk getendeert heeft om die te doen dienen tot een Barrière tegen Vrankrijk en to't een suffisante securiteit voor de respective Rijken en Provincien der gemelde Mogendheeden en voor de navigatie en commercie van haare onderdaanen. Dat het regtsdraats tegen dat gedeclareerde oogmerk strijd, dat het Gouvernement der Oostenrijksche Nederlanden thans wijdluftige projecten formeert en werkstellig maakt om deselve Nederlanden te doen worden tot een land van commercie, en dat het gemelde Gouvernement buteert om daardoor de commercie van de onderdanen der Zee-Mogendheden te ondermijnen." (*Secr. Resol. Staten-Gen.* le 11 Février 1752. Archives du royaume). Cf. aussi: *Schlitter, op. cit.* p. 174, 179, 181, 190, 193, 195.

to do ourselves justice by force of arms, which I apprehend is not the case? And will any impartial person read that resolution und think that the states are disposed to agree to a reasonable treaty of commerce for the Low Countries, upon which supposition our present instances are made and without which it is impossible for them to succeed? There is also another point, which, I am afraid, will have a quite different effect from that, which is proposed by it. It is plainly insinuated, in the last paragraph of the resolution, that, tho' the states have appointed their commissaries and directed them to go forthwith to Brussels, yet that they are not to open the conferences, till the two points are obtained, viz. the reduction of the duties to what they were formerly and the payment of part of the subsidy. However reasonable that is, and however strongly His Majesty may have directed his minister to insist upon it, you will have seen, that the King has always doubted extremely of its being obtained, and therefore His Majesty never thought, that the meeting of the commissaries and their proceeding to business should be deferred, till those points were over. If that was to be the case, I am persuaded nothing would be to be done, and we should have no redress for the grievances or any prospect of putting things upon a right foot hereafter. Things would remain as they are, that is, the high duties be continued and no subsidy paid. His Majesty would have you represent these his thoughts in a proper and amicable manner to the Princess Royal and the Dutch ministers. You see the King holds a very different language at Vienna and Brussels, and we shall now see what effect that will have, but His Majesty thinks, it would be amusing his best friends and allies to encourage them in a way of talking and

acting, which can produce no good effect, but to spoil our own business and expose our weakness afterwards. The barrier-treaty contains the terms and conditions to be observed by both parties, and every advantage; that that country can have consistently with the conditions of that treaty, they have a right to, at least it cannot be disputed by us, and instead of a barrier of defence, those countries would be a useless burthen to themselves, their barrier and the forces, that are to defend it. But those means ought to be such as are consistent with the terms and conditions of the barrier treaty. I have received from Mr. Dayrolle a printed octroy relating to the port of Ostend, which, as well as Newport, is to be made a free port [1]. I should be glad to hear the opinion of our friends in Holland upon it. The instructions for His Majesty's commissaries are preparing. They will, I believe, be according to the general project of the resolution of the states of August last, which seems to be very reasonable. The draught of further instructions for the Dutch commissaries [2] (which you transmitted to me in your letter of the 4th Instant N. S.) enters in so many minute particulars, most of which relate singly to Holland, that I believe, it will be thought proper to give only general instructions to the King's commissaries upon the affairs of commerce, and to send orders upon the particular points as they shall arise. I hope nothing will prevent the commis-

[1]) Peut-être Newcastle vise l'ordonnance du 27 Nov. 1751, qui „avait établi un transit vers l'Allemagne par les ports de Bruges, d'Ostende et de Nieuport, et des entrepôts dans ces villes." Cf. *Gachard*, *Hist. de la Belgique au commencement du XVIIIe siècle*, p. 531, note 2.

[2]) Cf. *Secr. Resol. Holland,* le 21 Janvier 1752; ces instructions étaient relatives au commerce.

saries from meeting and proceeding upon business; we shall, then, soon see what turn things will take. And His Majesty has given the States too strong proofs of his friendship to leave any doubt, that the King will not in every instance support them and their pretensions, as far as they are founded upon treaty and are in themselves reasonable and practicable.

I am....

HOLLES NEWCASTLE.

LETTRE CCCXIV.

La Gouvernante aux „Geëligeerde Raden" [1]) *d'Utrecht. Refus d'approuver la nomination de quelques personnes.*

'sGravenhage, 8 April 1752.

Edele mogende Heeren, bijzonder goede Vrienden.

Wij hebben wel ontvangen UEd. Mog. missive van den 23sten Februari laastleden, waarbij UEd. Mog. ons voordragen de personen, bij UEd. Mog. gedespicieerd tot de sesjarige commissien, die met primo Mey aanstaande aan het lid der Heeren Geëligeerde Raden sullen sijn gedevolveert, als namentlijk tot de commissie ter vergadering van Haar Ho. Mo. voor den tijd van ses jaren den Heer van Giessenburg [2]), tot de commissie in de Oostindische Compagnie ter kamere Amsterdam voor gelijken tijd van ses jaren den Heer van Groenevelt [3]), tot de commissie in den Raad van Staten mede voor den tijd van ses jaren den Heer Pesters [4]), Heer van Cattenbroek, tot de commissie in de Generaliteyds rekenkamer voor den

[1]) Les „Geëligeerde Raden" étaient le premier des trois états, qui formaient les états de la province d'Utrecht.

[2]) J. D. D'Ablaing, seigneur de Giessenburg.

[3]) Fr. Doublet, seigneur de Groeneveld.

[4]) J. Pesters, seigneur de Cattenbroek.

tijd van drie jaren, die eindigen sullen met den laasten April 1755, Jonkheer Gijsbert Jan van Hardenbroeck [1]), en tot deselve straks genoemde commissie, mede voor den tijd van drie jaren, aanvang nemende met primo Mey 1755, Jonkheer Jan Floris van Nassau [2]), tot de commissie in het collegie ter admiralitijd in Zeeland voor den tijd van drie jaren, eindigende met den laasten April 1755, Jonkheer Joost Taets van Amerongen, Heere van Natewisch, en tot deselfde commissie ter admiralitijd in Zeeland voor de overige drie jaren, beginnende met primo Mey 1755, Jonkheer Gijsbert Jan van Hardenbroek, versoeckende UEdl. Mogende daarop onze approbatie. Waarop wij UEdl. Mog. wel hebben willen rescriberen, dat wij ons de nominatie van den Heer van Giessenburg tot de commissie in Haar Ho. Mo. voor den tijd van ses jaren, mitsgaders die van den Heer van Cattenbroek tot de commissie in den Raad van Staten voor den tijd van ses jaren, als mede die van Jonkheer Jan Floris van Nassau tot de commissie in de Generalitijds rekenkamer voor den tijd van drie jaren, aanvang nemende met primo Mey 1755, laten welgevallen, doch dat wij ten opzichte van de overige commissiën de geformeerde nominatie geenzints kunnen approberen, verklarende vervolgen bij desen de genoemde en gepresenteerde personen tot de gemelde overige commissiën voor niet aangenaam.

Waarmede Edele Mogende Heeren ....

UEdl. Mog. dienstwillige goede vriendinne

ANNE.

Ter ordonnantie van Hare Koninglijke Hoogheid,

J. DE BACK.

[1]) Cf. *Krämer, Gedenkschriften van Gijsbert Jan van Hardenbroek,* t. I, introduction.

[2]) Le comte J. F. van Nassau La Lecq, seigneur d'Ouwerkerk.

LETTRE CCCXV.

H. Ter Smitten à Larrey. Situation à Amsterdam.

Amsterdam, 12 April 1752.

De dag, op welke de vaceerende vroedschapsplaatsen vervult moeten werden, agtervolgens de Privilegien op den 28 January bepaalt sijnde, is tijd overig om sig dieswegens te beraden. Om nogtans niet nalatig te sijn, heb ik op den ontfangst van UW.E.G. missive [1]) bij den heer Graafland [2]) geweest om van sijn W.E.G. eens te vernemen, of ook eenig middel kost uitgedagt werden, en welke apparentie soude sijn, om, was het mogelijk, de meerderheid in de Vroedschap voor Haar Kon. Hooghd te kunnen krijgen. Lang en omstandig over dit werk gesproken hebbende, is ons beyde voorgekomen dat tot ons leetwesen het bijna onmogelijk (sonder eenige merkelijke verandering) voorkomt, dat sulks met eenige vrugt getenteert kan werden: want dat de tegenpartije twee tegens een stem heeft: en wij hebben niet meer dan twaalf à dertien Vroedschappen kunnen vinden, op welke eenige staat kan gemaakt werden. De heer Graafland, soo wel als ik, twijfelen seer dat eenige vroedschappen van de tegenpartij soude kunnen gewonnen werden, om de engagementen [3]) die sij genomen hebben niet alleen, maar dat sij sekerder avancement denken te krijgen, blijvende van het sentiment in welk sij nu sijn dan, telkens veranderende, daar door aan beide partijen sig odieus te maken. Dit is ten minsten, soo ik geloof, seker, dat alle vroedschappen Schepens sijnde, welke in den Oud Raad haar stem gegeven hebben tegens

[1]) Manque.

[2]) Probablement E. Graafland, pensionnaire d'Amsterdam.

[3]) Cf. *De Witte van Citters, Contracten van Correspondentie*, p. 184.

het sentiment van Haar Kon. Hoogheid, niet van sentiment sullen veranderen, en dat reeds, daarenboven gewonnen door beloften of door andere insigten, niet ligt te persuaderen sullen sijn, om sig te voegen na het goedvinden van Hare Kon. Hoogheid. Het soude mijn ten hoogste aangenaam sijn, soo eenig middel uitgedagt kost werden, waardoor het gesag van hare Kon. Hoogheid in de Regeering van onse stad beter wierd gesouteneert. Maar de omstandigheden, in welke wij sijn, en de gemoederen en sentimenten van onse Regenten wat nabij kennende, soo durf ik met vrijmoedigheid avanceeren, dat dit te entameren in deese conjonctures, buiten eenige moreele apparentie van te sullen reusseeren, soude van dat ongelukkig gevolg kunnen zijn, dat haar Kon. Hoogheid het desagrement soude hebben van te sien, dat diegeene, welke door Haar Kon. Hoogheid wierden voorgestelt, eenige weinige stemmen souden hebben, en daar tegens de tegenpartij triumpheeren met eene groote superioriteit. Zulks soude te seer de persoon van Haar Kon. Hoogheid geexponeert zijn; en alle die geene welke gezeleert sijn voor Hare Kon. Hoogheid hoe langer hoe meer van alle employen doen afweeren, en dus haar buiten alle staat brengen om in vervolg van eenig nut of dienst te kunnen sijn. UW.E.G. gelieve verseekert te zijn dat ik mijn dus niet uite uit eenige vreese, of dat ik niet soude soeken, soo veel mijn mogelijk is, mede te werken dat de saaken in onse stad beter na genoegen van Haar Kon. Hoogheid wierden geschikt. Ik gelove dat mijne sentimenten en ware ijver te seer bekent sijn, dan dat van mijn vermoed soude werden, dat ik begon te vacilleeren.

Ik heb de eer gehad UW.E.G. meermaals te seggen, en ben tot heden van het tegendeel geensints overtuigt, dat hoe stilder, hoe spoediger hoop is van verandering

ten goeden te wagten; en in tegendeel iets entameerende sonder absolute versekering van te rëusseeren, de verbittering hoe langer hoe grooter soude werden, en daardoor de rust en eenigheid, die soo nodig is in een stad van commercie, geheellijk gestoort. Wat voor droevige gevolgen soude sulks nae sig kunnen sleepen!

Binnen korten in den Haag moetende komen, hoop ik de eer te hebben UW.E.G. breder mijne gedagten te mogen seggen, alsoo alles en detail op het papier te stellen te wijtloopig soude sijn, en veele saken beter mondeling dan in geschrift kunnen verhandelt werden. Inhoope van UW.E.G. binnen korten mondeling van mijne Hoogagting te versekeren, etc.

J. A. TER SMITTEN.

LETTRE CCCXVI.

Conférence avec Newcastle. Rapport de Newcastle de ces disputes avec Botta. L'élection d'un roi des Romains.

à La Haie ce Samedi 22 Avril 1752.

En présence de S. A. R. le Pr. de Brunswic, Myl^d Duc de Newcastle, Mrs Yorke, de Roon, Cons. Pens. Steyn, Greffier Fagel, Larrey.

Ce Protocole a été lu à S. A. R^le dans la conférence ordinaire du Lundy 24 Avril.

C'est en conséquence des ordres de S. A. R. que l'on a donné le même jour les réponses par écrit à Mylord Duc de Newcastle [1]).

La Haie, 22 Avril 1752.

Le Duc de Newcastle [2]) s'étant rendu ce soir chès M^r. le conseiller Pensionaire, où se sont trouvé les personnes nommées à la marge, Mylord Duc leur a

[1]) Ces réponses manquent.

[2]) Newcastle était en route pour Hanovre.

fait ouverture des dispositions qu'il a trouvé à son passage à Bruxelles. Voicy à peu près le précis de la manière dont il s'est expliqué.

Il a trouvé le Prince Charles dans de bons sentimens, et l'on auroit tout lieu de se flatter d'un heureux succès, si ce Prince avoit autant de pouvoir qu'il a de bonne volonté.

Il a paru très content des commissaires de la République, dont il a fait les éloges, louant en particulier M^r^. van der Heim.

Il est peu satisfait du Marquis de Botta, qu'il a trouvé mal disposé au possible.

Le Duc de Newcastle a obtenu du Prince Charles une promesse positive, que les conférences s'ouvriroient un des trois premiers jours du mois de May.

Il comptoit partir de Bruxelles sans voir M^r^. de Botta; la veille de son départ M^r^. de Botta l'a entretenu fort amplement.

Il lui a fait voir clairement que son but est de faire de nouveaux arrangemens par rapport aux Païs-Bas.

Quant au commerce il a tâché de faire comprendre au Duc de Newcastle, que l'Angleterre a un intérêt commun avec les Païs-Bas autrichiens, que tous les ouvrages qu'on y entreprend tendent à l'avantage du commerce de l'Angleterre.

Le Duc a marqué n'être pas assés au fait du commerce pour pouvoir rendre un compte exact des idées de M^r^. de Botta.

Il conçoit que son projet est, de chercher quelqu' expédient pour favoriser ou rétablir le commerce des Païs-Bas, sans contrevenir aux traités. L'Escaut étant fermé par le traité de Munster, il songe à attirer le commerce par Ostende, à faire un port franc de cette ville, et à procurer ensuite un débouché du côté de l'Allemagne par la Meuse ou Maestricht. Par ce moien

l'Angleterre pourroit faire son commerce immédiat avec l'Allemagne avec un avantage infini.

Le Duc de Newcastle a répondu à Mr. de Botta, qu'il est naturel qu'il cherche à procurer aux Païs-Bas tous les avantages possibles, mais qu'il ne le faut pas faire ni au dépens des engagemens des traités, ni au dépens de ses alliés.

Il est convenu que le commerce des Païs-Bas est libre, en tant qu'il n'est pas gêné, borné ou restreint par les traités; déclarant au reste, que les intérêts de l'Angleterre à cet égard, comme à tous les autres, sont inséparables de ceux de la République, que le Roy est fermement résolu de faire cause commune avec Elle, que, quand même il seroit de l'intérêt du commerce de l'Angleterre de favoriser les vues, qu'on a dans les Païs-Bas, on ne s'y prêtera jamais aux dépens de la République; qu'il est nécessaire de discuter ces différens et tous les autres et pour cet effet d'ouvrir incessamment les conférences. Mr. de Botta a répondu par une infinité de dificultés. Mylord Duc a répliqué par des représentations vives sur la conduite de la Cour de Vienne, qui, après des reproches réitérés sur le retardement de la nomination des commissaires des Puissances Maritimes, refuse d'ouvrir les conférences, tantôt sous un prétexte, tantôt sous un autre, actuellement que les commissaires sont à Bruxelles. Mr. de Botta a fait voir à cette occasion toute sa mauvaise volonté, en répondant que la Cour de Vienne n'avoit pas demandé ces conférences mais bien les Puissances Maritimes. Mylord Duc, indigné de ce discours, lui en a fait sentir la mauvaise foi, en lui rappellant que toutes les réponses et tous les mémoires de la Cour de Vienne renvoient à ces conférences; qu'Elle a toujours refusé de remplir les conditions expresses du traité de la Barrière, le paiement du subside stipulé,

sous prétexte qu'on doit lui faire justice aussi à l'égard du traité de commerce, qu'on s'est engagé de faire; qu'il faut remplir les clauses du traité à pas égaux et qu'ainsi, si la République se plaignoit, c'étoit a tort, puisque c'est à Elle même qu'Elle pouvoit imputer le délai de la satisfaction qu'Elle demandoit, les commissaires de la Cour de Vienne étant désignés dès le mois d'Août 1750. Ni cet argument, ni aucun autre n'a paru faire effet sur l'esprit de Mr. de Botta, dont le parti semble pris. Aussi le Duc de Newcastle s'est-il contenté de lui répondre, que S. A. R. le Prince Charles lui avoit donné sa parole, que les conférences seroient ouvertes un des trois premiers jours du mois prochain, que Mr. de Nény fût de retour ou non.

Mr. de Botta surpris a répliqué que le Prince est le maître.

Il s'est fort répandu en plaintes sur la non-exécution du traité de la Barrière, quant à l'engagement pris pour faire au plustôt un traité de commerce et plus particulièrement encore de la manière, dont on avoit éludé le traité de 1731 et l'accession de la République à ce traité en 1732. Qu'il avoit été solennellement promis, que le traité de commerce seroit fait dans le terme fixe de deux ans, que cepenqant on avoit toujours scu éluder la chose de la part des Puissances Maritimes.

Icy le Duc de Newcastle a fait cette remarque qu'effectivement ni l'Angleterre ni la République n'avoient pas eu intention de terminer à cet égard. Que quant à l'Angleterre ceux, qui étoient à la tête du commerce, ont toujours considéré, qu'on ne pourroit obtenir rien d'aussi avantageux que ce que l'on possédoit déjà, et qu'ils se sont opposés à un nouveau traité; qu'en Hollande on avoit pensé de même, et qu'on n'avoit pas eu dessein de terminer; qu'à cet

égard les Puissances Maritimes étoient réellement dans le tort.

Mylord Duc a dit à Mr. de Botta, que, comme la Maison d'Autriche souhaite un traité de commerce, c'est à Elle à en fournir d'bord le plan ou le projet. Mr. de Botta a répondu qu'on n'en feroit rien, qu'on ne demande rien, que c'est aux Puissances Maritimes, qui ont souhaité les conférences, à faire les propositions. Mylord a répliqué, qu'on insisteroit donc sur le païement du subside et sur le rétablissement des droits sur le pied, où ils étoient lorsque le traité de la barrière a été conclu. Mr. de Botta a dit, qu'on pouvoit faire ces demandes et que de leur côté ils expliqueroient alors les raisons, pour lesquelles ils croient ne pouvoir pas accorder la dernière demande. Pour ce qui concerne le païement du subside, Mr. de Botta a déclaré que la chose est impossible, entrant à cette occasion dans un détail odieux.

Il a dit, que lors du traité de la Barrière la Republique étoit dans une situation bien diférente de celle d'à présent; qu'Elle étoit alors de poids et de considération dans l'alliance; qu'actuellement Elle est hors d'état de remplir ses engagemens, et qu'il faut substituer quelque chose à ce qu'on perd par là; que le but du traité de la Barrière a été la défense des Païs-Bas Autrichiens. Que la République est hors d'Etat d'entretenir douze mille hommes dans la barrière, comme Elle y est obligée. Mr. de Botta pour la prouver a remis au Duc de Newcastle une liste des trouppes de l'Etat, en vertu de laquelle il doit n'y avoir sur pied que 25700 hommes. Il conclue de là que, sans dégarnir ses propres places, il est du tout impossible que les douze mille hommes y soient entretenus. La barrière est donc sans défense à l'abandon. Pour y supléer, au lieu des 18/m. hommes que la Reine doit

y avoir, Elle en a 24 à 25/m. Elle ne peut païer le subside à la République sans réformer des trouppes. Voulés-vous, a ajouté Mr. de Botta, qu'Elle le fasse, et qu'Elle expose ces Païs-Bas, pour la défense desquels le traité de la barrière a été fait?

Mylord Duc lui a répondu: je veux, comme il est juste, que le traité en question soit exécuté. Le subside est stipulé. Il faut y satisfaire. La défense des Païs-Bas a été réglée, c'est aux trouppes combinées de la Maison d'Autriche et de la République qu'elle est confiée, il faut remplir cette condition du traité! Vouloir expliquer ce traité à sa guise, c'est l'éluder, c'est le rompre. Se plaindre qu'il n'y a pas d'argent pour remplir les conditions stipulées, pendant qu'on emploie les fonds à d'autres objets, à des canaux, à des augmentations de trouppes etc., c'est se moquer des Puissances Maritimes. Dire, comme le fait Mr. de Botta, que le traité de la Barrière n'a eu d'autre objet que la défense des Païs-Bas, c'est peu connoître les principes, les motifs, le système et les intérêts des Puissances contractantes de ce traité. Un motif bien plus élevé et plus grand les a animé. Le traité de la barrière est la base de tout le système de l'Europe et le lien qui unit la Maison d'Autriche aux Puissances Maritimes. Aussi le Roy d'Angleterre ne souffrira-t-il point, que ce traité soit éludé.

Le Duc a réïtéré que S. M. feroit en tout cause commune avec la République, ajoutant que Mr. Botta doit se souvenir, que les Etats de la Reine sont hypotéqués pour les fonds, qui doivent être paiés à la République et que, si la Cour de Vienne pense à se libérer de ce traité-cy, les Puissances Maritimes se croiroient en droit de rompre tous les autres traités qui subsistent et qui les lient.

Ces deux derniers argumens ont paru frapper

Mr. de Botta. Il a dit que de la manière, dont le Duc envisageoit et souhaitoit diriger les choses, il se retireroit et laisseroit faire les commissaires respectifs, et qu'il se réserve la liberté de lui représenter, si par une direction pareille on voioit tomber les Païs-Bas entre les mains de la France, qu'il l'avoit prévu, prédit, et qu'on ne lui imputeroit pas ce malheur.

Mylord Duc lui a répondu: si, par les mesures que la Cour de Vienne prend actuellement, Elle oblige la République de se jetter entre les mains de la France, si par là tout le sistème de l'Europe est renversé et la Maison d'Autriche ruïnée, je me reserve la liberté de vous représenter, Monsieur, que tout cela ne seroit pas arrivé, si l'on ne s'étoit pas écarté des anciens principes et qu'on eut eu égard à ses véritables intérêts. Ainsi ce sera lettre pour lettre.

Pour conclure à cet égard, le Duc de Newcastle a dit, qu'il avoit toujours cru, qu'au moiën d'un traité de commerce raisonable, et en accordant sur ce point quelques facilités à la Cour de Vienne, le reste iroit et que les conférences produiroient un bon effet, mais qu'à présent il voioit bien, qu'il s'étoit trompé et qu'il n'en espère rien du tout. Il est cependant d'avis qu'il faut aller en avant avec ces conférences.

Il a fait connoître tout cela à S. A. R. Il désire fort de connoître ses intentions et celles des Ministres de la République, pour être en état d'en faire son rapport au Roy. On lui a répondu, que l'on en rendroit compte à S. A. R. et qu'on lui communiqueroit la réponse lundy prochain.

Quand on a parlé de la négotiation de Nény à Paris et qu'on a témoigné quelqu'inquiétude à cet égard, le Duc de Newcastle a dit, qu'il avoit eu les mêmes idées et qu'il avoit tâché de s'en éclaircir auprès du Prince Charles; que S. A. R. lui avoit

assuré sur sa parole d'honneur, que la négotiation de Nény est uniquement relative aux limites [1]).

Le Duc de Newcastle a témoigné ensuite, qu'il souhaitoit une promesse positive du secret sur plusieurs autres objets, à l'égard desquels il ne parleroit qu'à S. A. R. en prenant [2]) la liberté de le lui demander aussi sans exception de personne, puisqu'il n'avoit point d'ordre exprès du Roy de communiquer quelques unes de ces particularités. Cette promesse de secret lui ayant été donnée, il a fait ouverture de l'état, où se trouve l'affaire de l'élection d'un Roy des Romains.

La résolution du Roy d'Angleterre est de la pousser en conformité de ce qui a été concerté à cet égard avec le Prince d'Orange. Il le faut pour le soutien du sistème en Angleterre. La nation ne veut pas donner des subsides en tems de paix. Il faut un objet: cet objet est l'élection. C'est pour l'obtenir qu'on a consenti aux subsides. Ne la point pousser ce seroit donner gain de cause à ceux, qui sont dans l'opposition et qui insinuent, que toutes ces dépenses sont inutiles, que c'est de l'argent jetté, qu'on n'obtiendra pas le but, que l'élection n'aura pas lieu. Que malgré le crédit tout puissant du Roy, qui excède celui de tous ses prédecesseurs depuis la Restauration, il ne pourroit le conserver par d'autres mesures, que le Ministère présent ne pourroit se soutenir, qu'on retomberoit infailliblement dans le sistème de Walpole.

Qu'ainsi l'on n'avoit pas même du choix. Qu'outre que tout avoit été concerté avec le Prince d'Orange, qui avoit souhaité le premier que l'affaire de l'élection fut poussée, il y alloit à son avis de la gloire de la

[1]) Cf. *Schlitter, op. cit.* 118, 200, 210, 220. Le Prince Charles était de bonne foi, car il ne savait pas que Kaunitz traita avec Nény à Paris aussi les affaires de la Barrière.

[2]) Il faudra lire: *il ne parleroit à S. A. R. qu'en prenant.*

République de soutenir des mesures prises, et sans lesquelles on pourroit reprocher à ceux, qui sont à la tête des affaires, que tout l'argent, qu'Elle a emploié en subsides à la Bavière, la Saxe etc., est jetté à pure perte. Tels sont les argumens du Duc sur la nécessité d'aller en avant; voicy ceux qu'il a allegué sur la possibilité de l'exécution.

Par le langage, que Mr. le Duc de Mirepoix [1]) a tenu à Londres, tant au Roy lui même, qu'à lui, Duc de Newcastle, et à Mylord Holdernesse, il paroit très clairement, que la France ne s'opposera pas à l'élection [2]). Elle se rétranche à demander seulement quelque satisfaction pour l'électeur Palatin concernant le fief de Pleistein, et une cession d'une partie du comté de Falkenstein. Elle est persuadé qu'à cette condition tout ira de bonne grâce, et que le Roy de Prusse lui même donnera sa voix, si elle est demandée par l'Empereur et l'Impératrice avec politesse et décence.

Comme Mr. de St. Contest a tenu à Mylord Albermarle [3]) le même langage, il paroit décidé que la France ne s'opposera pas. Il paroit qu'Elle est réduite au dilemme ou de s'opposer à force ouverte à cette élection ou d'y acquiescer, indépendamment des avis qu'a l'Angleterre que la France ne veut point encore de guerre, puisqu'Elle n'est pas prête. Mylord Duc en a donné une nouvelle preuve en communiquant une lettre en chifre du Roy de Prusse à son ministre à Londres, qui a été interceptée et dans laquelle il dit que, quant à l'affaire de l'élection, la France ne donnant à cet égard aucune signe de vie, elle ira probablement au gré du Roy d'Angleterre, ce qu'il lui dit

[1]) G. Ch. P. de Lévis, marquis de Mirepoix, ambassadeur français à Londres.

[2]) Cf. *Pol. Corr. Friedr. d. Gr.* t. IX, n°. 5419.

[3]) Cf. t. I, p. 119, 563.

pour son information particulière et non pour en faire usage [1]).

Par là on voit que le langage de la France au Roy de Prusse est conforme à celui qu'Elle tient à l'Angleterre.

Le Roy de la Grande Bretagne, attentif à ce grand objet, a fait aussi sonder les sentimens du Roy d'Espagne au sujet de l'affaire de l'élection, par le moiën de Mr. Keene; la manière, dont Mr. de Carvajal [2]) lui a répondu et dont ce premier ministre a écrit à Mr. Wall [3]), est extrêmement satisfaisante. En voicy le précis:

Que le Roy d'Espagne est très éloigné de croire les imputations semées contre la pureté des intentions du Roy d'Angleterre, comme s'il cherchoit à exciter des troubles par les mesures mêmes qui tendent à les prévenir, assavoir l'élection d'un Roy des Romains; que S. M. juge qu'en assurant la couronne Impériale, on préviendra une guerre; que la dernière n'auroit pas eu lieu, si l'on avoit eu un Roy des Romains à la mort de Charles VI; que sa confiance dans les vuës équitables du Roy de la Grande Bretagne ne lui permettoit pas de douter du motif qui l'animoit, assavoir la tranquilité de l'Europe, que S. M. C. souhaitoit également; que, quoique les Souverains se réservoient volontiers la liberté d'agir selon les circonstances, sans prendre des engagemens qui les lient d'avance, S. M. C. vouloit bien renoncer à cette raison de politique permise et répondre de bonne amitié, mais en confidence et pour l'usage du Roy d'Angleterre uni-

[1]) Voyez cette lettre: *Pol. Corr. Friedr. d. Gr.* t. IX, n°. 5395.

[2]) Don José de Carvajal, premier ministre du roi Ferdinand VI.

[3]) Richard Wall, ambassadeur espagnol à Londres.

quement, que l'Espagne ne prendroit pas fait et cause contre l'élection en question, et qu'Elle ne déclareroit pas de guerre à cette occasion.

Ainsi assuré des Cours de Versailles et de Madrid, le Duc de Newcastle pense qu'il n' y a plus de dificultés à surmonter qu'à la Cour de Vienne elle-même, puisque la Saxe et la Bavière se sont expliqués dans les termes les plus positifs, qu'elles sont prêtes d'aller en avant, et pour le fond et pour la forme, avec le Roy d'Angleterre, qu'on est assurée par conséquent de six des voix électorales, ce qui forme une supériorité considérable. Quant à la Cour de Vienne, le Duc de Newcastle a témoigné, qu'il est mortifié de voir des obstacles de sa part dans une mesure, qui l'intéresse directement et personellement. Il espère que l'on ouvrira les yeux sur ses propres intérêts, mais il va au point de dire que, quand cela n'arriveroit pas, il faudroit pourtant aller en avant et la servir malgré Elle. Avec ce degré de fermeté et des argumens solides, il espère qu'on surmontera les terreurs paniques d'une guerre, et qu'on vaincra l'opiniâtreté du Ministère de la Cour Impériale.

Le Duc de Newcastle a dit encore, qu'il communiquoit une relation de Mylord Hyndfort [1]), par laquelle il rend compte des représentations, qu'il a faites sur les affaires des Païs-Bas. Il a trouvé l'Empereur dans des sentimens raisonables, l'Impératrice fort vive sur la matière, refusant le paiëment d'une partie du subside et marquant en général des dispositions peu favorables. Ces sentimens sont si diférens de ceux, que l'Impératrice-Reine a témoigné autrefois, que le Duc ne sait à quoi les attribuer.

Il croit, en conséquence de ses conférences avec

[1]) John Carmichael, comte Hyndford, envoyé à Vienne au commencement de 1752.

le Duc de Mirepoix, que le ministre de France à Hanovre aura ordre de concerter le langage, que les deux cours tiendront à celle de Vienne, et que Mr. de Hautefort [1]) sera chargé d'appuyer les représentations, qui seront faites par les ministres de la Cour d' Angleterre.

Tels sont les principaux articles communiqués par le Duc de Newcastle, autant qu'il a été possible de les recueillir et de les rédiger par écrit.

Quoiqu'il aïe déjà rendu et qu'il rendra encore plus particulièrement un compte detaillé de tout cecy à S. A. R., il a été jugé convenable qu'on répondroit au Duc de Newcastle, qu'on lui donneroit réponse à tout, après qu'on en auroit fait rapport à S. A. R. et qu'il en auroit été délibéré de sa part.

On lui a fait les remercimens, que son ouverture et sa confiance méritent.

LETTRE CCCXVII.

W. Bentinck à Newcastle. Désobéissance des commissaires à Bruxelles.

Hague, June the 4. N. S. 1752.

Mylord!

When the result of what had been agreed to by Her Royal Highness and concerted with Colonel Yorke, relating to the orders to be sent to the commissary's at Brussels [2]), was brought to the secret com-

[1]) E. D. marquis de Hautefort, ambassadeur français à la Cour de Vienne.

[2]) Bien que la réponse aux plaintes de Keith et Burmania (cf. n⁰. CCCXIII; *Gachard*, *op. cit.*, p. 531) n'eût pas été très

mittee for foreign affairs, I took that favorable oportunity of informing the members of the comittee, that the Kings commissary's at Brussels had the most precise and positive orders from His Majesty by your Grace of the 8/19 May to follow exactly the orders to be sent to them from hence by Colonel Yorke, in consequence of what should be agreed here between the Republick and him, Colonel Yorke, who was authorised by a letter from your Grace of 6/17 May to direct the King's commissary's to join with those of the States in the execution of any such orders. I thought this stép very necessary, in order to remove the false insinuations of those, who are ever sowing distrust between England and the Republick, and to etablish in general a trust and confidence as true and as solid, as I myself have in whatever passes thro' the cannel of a minister of your probity and integrity (and you know what stress I have always laid on the personal character of those, who have the management of affairs). What I told them gave great satisfaction to all and surprised many.

satisfaisante (*Secr. Res. St.-Gen.* le 24 Mars et le 12 Avril 1752), les commissaires avaient été envoyés à Bruxelles.

Les commissaires des Puissances Maritimes étaient: S. Dayrolles et A. Mitchell (pour l'Angleterre), W. van Haren, J. van der Heim et W. van Citters (pour la République); ceux de Marie Thérèse: P. de Nény, P. F. de Cordeys et L. de Keerle. Les conférences s'ouvrirent le 4 Mai. Le 8 Mai les commissaires hollandais, soutenus de leurs collègues anglais, demandaient: 1° que le payement du subside de 500.000 écus recommençat en entier à compter du jour de l'ouverture des conférences et que tous les arrérages fussent payés au plus tôt; 2° que les modifications du tarif des douanes fussent révoqués. Les commissaires autrichiens se montrèrent très surpris de ces demandes et déclarèrent qu'ils ne pouvaient qu'en rendre compte à leur gouvernement et attendre ses ordres (*Gachard, op. cit.*, p. 535).

But upon my assuring I had seen the orders to the King's commissary's and to Colonel Yorke I perceived in the whole committee a conviction of the truth of the fact I alledged; at least nobody shewed the least doubt. This happened Monday the 29 May N. S., and in consequence of what had been concerted with Colonel Yorke, the orders were sent to the English and Dutch commissary's at Brussels, what answer to give to the paper, delivered to them by the Imperial commissary's on the 26 May [1]). This answer was formed upon the principles, which you and I have so often and so constantly agreed upon. After this it was natural to presume that the affair would go on as it had been decided, and nobody would have expected to receive any objection from Brussels from our own commissary's. But Friday arrived from Brussels a courier with a deduction against the orders, which they had received and not obey'd [2]). I won't presume to argue upon what your commissaries gave in writing. But what ours sent was not at all approved, but taken very ill, and cann't even hold in point of argument, since in the project of answer, sent hither by Mr. de Haren, written with his own hand, there is a contradiction in the terms much stronger than that, which the joint commissary's think they see between the orders sent to them from hence the 29 of May and what had been delivered by them to the Imperial commissarys on the 8 of May. But be that as it will, on Saturday 3 of June there was an extraordinary con-

[1]) *Secr. Res. St.-Gen.*, le 29 Mai 1752 (Archives du royaume). La réponse porta, que les principes de la Cour de Vienne avaient été déjà acceptés le 3 Nov. 1751 et que par conséquent on était prêt à entamer les conférences sur ces bases.

[2]) Lettre des commissaires du 1 Juin 1752 (*Secr. Res. St.-Gen.* le 7 Juin 1752; Archives du royaume).

ference held in presence of Her Royal Highness, in which it was unanimously agreed to renew the same orders, and to shew the commissary's by a letter how ill they had understood the affair it self and their orders [1]). The Prince of Wolfenbuttel being out of order was not present at this conference. But I had taken his opinion before I went to it, and he had given me his proxy. I cannot conceal from your Grace my uneasiness about the consequences of this way of carrying on this negociation, in which every day and every hour is precious, because of the connexion this affair had with the general system of Europe, or to speak more truely, because it is the centre on which the whole system turns. Besides this general view, there is another particular and very essential one. After the assurances, given by your Grace in his Majesty's name in the most strong and clear terms, of going on in this affair strictly joined with the Republick, and after the communication given to the committee of the orders, sent in consequence to the Kings commissary's at Brussels, what must the ill-meaning people say or think at seeing such a rubb in the very first step, taken in consequence of those orders, and the King's commissary's refuse to go on without fresh orders directly from your Grace? Must not they think, or will they not suspect that your commissary's have private orders, which you hide from us? and will they not suspect me, and even accuse me behind my back, either of being blindly partial to England or perhaps of something worse? Pray consider, Mylord, how this exposes me, and in what danger it puts me of being, at least, entirely useless. I am certainly informed, that at M^r^. de Back's we, who are for the

[1]) Cf. aussi *Secr. Res. St.-Gen.* le 9 Juin 1752 (Archives du royaume).

maintaining of the old and only true system, are hooted and derided as being grossly the dupes of England. This is fact. I leave you to judge what arms this contretéms puts in their hands, and I do most heartily and earnestly beseech your Grace to prevent any thing like this happening for the future. I cannot forbear adding that, far from being of opinion with the King's commissary's, that it is not proper to give any answer at all at present, I think it is very proper to shew the imperial commissary's, that our good disposition to go on without incidents is of our own growth. Whereas, if the same disposition appeared after some wrong or sour answer from Vienna, they might falsely imagine, that our readyness was the effect of our being forced by their steadyness to more facility.

I am ....

W. BENTINCK.

LETTRE CCCXVIII.

Marie Thérèse à Louis de Brunsvic. Les négociations sur les affaires de la Barrière[1].

—

Vienne, Juin 1752.

Je me rappelle, mon cher Cousin, que dans plusieurs de vos lettres vous y avés fait mention des affaires de la Barrière, et que par bon zèle pour la cause commune vous m'y témoignés désirer, que les différends, qui subsistent à ce sujet, puissent être terminés à la satisfaction réciproque. Vous savés, que

[1]) C'etait Kaunitz, qui avait proposé à Marie Thérèse d'écrire cette lettre, et c'etait lui, qui en avait fait le projet; cependant on avait changé quelques passages. Cf. *Schlitter*, *op. cit.*, p. 200, 229, 253.

ces affaires sont actuellement dans le plus grand mouvement, et je suis d'avis, qu'il est tems de se décider de façon ou d'autre; des plus longs délais ne seroient utiles à aucune des deux parties, et beaucoup moins encore à la cause commune. Quant à moi, mon parti est déjà pris depuis quelques années, et rien n'est capable de me faire changer de façon de penser à cet égard.

Non seulement je ne m'en suis point cachée mais j'ai même déclaré ma résolution en termes très clairs et très positifs, il y a déjà deux ans, au moyen du mémoire, par lequel j'ai fait répondre à celui qui avoit été présentè par Mr. Keith et Burmania [1]). Comme une alliée fidèle des Puissances Maritimes, je me crois dans l'obligation, de devoir contribuer tout autaut qu'il peut dépendre de moi à leur prospéritè, et je sai et je sens, que mes Païs-Bas doivent être envisagés non pas seulement comme la Barrière de la République, mais aussi comme le rampart des libertés et de la balance de l'Europe, et comme un des liens, qui unit le plus intimement mes intérêts avec ceux des Puissances Maritimes. Ce sont des vérités, qui ne peuvent être révoquées en doute; mais il y en a un autre, dont je suis tout aussi parfaitement convaincue, et c'est, que je ne puis point moi seule assurer suffisamment ni cette Barrière, ni ce lien qui nous unit; il faut que les P. P. M. M. concourrent avec moi au même but sincèrement et efficacement; sans cela tous mes voeux à cet égard ne seroient que chimères. C'est cependant ce que je n'ai pas eu la satisfaction de voir jusqu'ici. Les Puissances Maritimes, et surtout la République, bien loin d'avoir égard à la conservation et au bien-être d'un pais, qui pourtant leur sert de Barrière, ont été jusques à présent plus difficiles et plus dures à son égard qu'à l'égard de toute autre

[1]) Cf. p. 90.

Puissance, plus même qu'elles ne l'ont été pour leurs voisins les plus dangereux, pour leurs vrais ennemis. La destruction du commerce et des manufactures des Païs-Bas, c'est à dire leur entier épuisement, paroit être le point de vue principale de la politique Hollandoise; on témoigne jusqu'à cette heure un éloignement marqué pour le redressement de mes griefs et pour ma juste satisfaction, conforme aux traités et aux principes, quoiqu'on en soit déjà convenu. Les portes des Païs-Bais sont ouvertes, la chaine de la Barrière est rompue, et les Puissances Maritimes sont désarmées, sans un espoir prochain de pouvoir retrouver en cas de besoin des trouppes suffisantes, aussi promptement au moins qu'il le faudroit, pour ne point être écrasé tout d'un coup.

Moi seule je fais les plus grands efforts; je mets en usage tous les moyens possibles, je tire de mes sujets tout ce qu'on en peut tirer, uniquement pour être armée aux Païs-Bas, comme je le suis dans le reste de mes Etats, assés au moins pour pouvoir résister au premier torrent, et pour prévenir un coup de main.

Au lieu de la justice, que je crois être due à ces soins, aussi intéressants pour mes alliés que pour moi-même, ils ne sont comptés pour rien; on ne me parle que de l'intérêt de la cause commune, de la sûreté des Païs-Bas; mais je vois en même tems avec chagrin, que le sujet de ces phrases magnifiques, tout important qu'il est, paroit faire peu d'impression à la République.

Depuis la Paix d'Aix la Chappelle il n'a pas paru de la part des P. P. M. M. le moindre projet, le moindre plan, sur la façon de remplir ces grands objets; il n'a été question jusqu'à présent, que de me demander le payement des 500^{m} Patacons, et de me proposer de réduire mes trouppes au nombre de 18^{m}

hommes, lorsque la sûreté commune voudroit, qu'on les augmentat, s'il étoit possible.

Peut-on ne pas sentir, qu'il est important au moins de ne pas les diminuer, notre crédit ne s'étant soutenu à un certain point, depuis que les P. P. M. M. ont été dans le cas de devoir désarmer, que parce qu'on ne m'a point vu faire de réforme dans mes armées?

La République a fait différer depuis près de 3 ans l'ouverture des conférences de Bruxelles, et lorsqu'il a fallu faire faire une absence de quelques semaines seulement à mon premier commissaire[1]) pour des affaires, dont les Puissances Maritimes avoient stipulé elles mêmes l'arrangement dans le Traité d'Aix la Chapelle, elle a été suivie d'abord des plaintes très amères. Pour ne laisser aucun doute, que j'étois sincèrement résolue à terminer tous les différents sur le Traité de la Barrière conformément aux Traités et à l'équité, j'ai été la première à proposer des principes pour la négotiation et les opérations des commissaires. On les a accepté à la vérité, on est convenu qu'ils étoient justes; mais lorsqu'il est question de leur application, on commence par les oublier. Qui plus est, on débute à l'ouverture des conférences de Bruxelles par des propositions, qui y sont directement opposées, et qui devroient faire imaginer, que non seulement on n'est pas convenu encore de principes, mais qu'on n'y a pas même pensé jusqu'à présent.

Vous savez sans cela, mon cher Cousin, que ces conférences ont réellement trois objets: 1mo un concert pour la sûreté et la défense des Païs-Bas, 2do l'arrangement des différences sur le commerce, et 3° le payement du subside de 500^m^ Patacons.

[1]) Neny, qui s'était rendu à Paris pour conférer avec Kaunitz. Cf. *Schlitter op. cit.* p. 200, 210, 213, 220.

Vous sentés bien, que, si les deux premiers points n'étoient pas arrangés en même tems avec le dernier, je payerois à pure perte; les Païs-Bas, au lieu d'être une Barrière, ne seroient plus qu'une espèce de bénéfice simple pour la République; ils me seroient à charge en tems de paix, et la proye de nos ennemis à la première guerre. J'y ai employé jusqu'à présent tous mes revenus à leur défense sans en tirer; moyenant cela ils ne pourroient pas être plus utiles aux Etats Généraux, s'ils en étoient eux mêmes les souverains. Et quoique les Traités imposent au commerce des Païs-Bas des conditions très onéreuses, je ne prétends point du tout les en délivrer, je n'exige que leur exacte accomplissement. Peut-on avec quelque sorte d'équité m'en demander d'avantages? Peut-on même raisonablement imaginer, que je puisse me prêter à exiger moins? Cependant il semble, que ce ne soit point assés encore pour la République; Elle voudroit endosser de nouvelles conditions aux Païs-Bas, ne point satisfaire aux Traités, ne faire aucun effort pour sa propre sûreté, et jouir malgré cela de 500^{m} Patacons par an. Mais je suis bien aise de vous dire, que touts ces projets sont, et seront éternellement, inutiles. Je sais trop ce que je me dois à moi-même, ce que je dois à mes sujets et à la cause commune, pour jamais y donner les mains. Je satisferai aux Traités surabondament, et je tiendrai ma parole; mais ce ne sera que lorsque les P. P. M. M. en feront autant à pas égaux, et que je les verrai aussi sérieusement occupées, que je le suis, de la sûreté des Païs-Bas et de la cause commune.

Voilà mon plan en gros, et je ne m'en écarterai pas bien certainement, quoiqu'il puisse arriver. Je connois votre prudence, mon cher Cousin, et je sais, qu'un secret est en sûreté entre vos mains. C'est ce

qui m'engage à m'ouvrir envers vous encore plus particulièrement sur cette importante matière.

Sachés donc, que, quoique je sois très décidé à être inflexible dans mes principes, je suis en même tems disposée à donner toutes les facilités raisonables pour un arrangement amiable, à faire même les premiers pas, et à ne pas m'en tenir à la rigueur de mon bon droit.

Vous en serés plainement convaincu, mon cher Cousin, par le précis [1]) ci-joint, que je vous communique dans la dernière confiance, et sous le sceau du plus grand secret, en vous prévenant en même tems, que je laisse à mon Beau-frère [2]) la liberté d'y faire quelques changements convenables, sans altérer néantmoins en rien ce que ce précis contient d'essentiel.

Il a été dressé en conformité de quelques articles, dont on a fait l'ouverture au Duc de Newcastle [3]), qui les a goûtés. Les voici:

„Que le Traité de la Barrière soit exécuté de part „et d'autre dans toute son étendue et à pas égaux; „que la sûreté et bonne garde des Païs-Bas autrichiens „en étant la base fondamentale, on concertera dès à „présent les moyens les plus propres pour parvenir à „ce but si intéressant pour les trois Hautes Parties „contractantes; qu'on procédera tout de suite à leur „exécution; qu'on conviendra incessament d'un Traité

[1]) „Précis de la déclaration à faire au nom de S. M. l'Impératrice Reine par Mrs. les Commissaires aux conférences de Bruxelles au sujet du païement de 500m patacons." Ce Précis assez volumineux est joint à la lettre, mais je ne le publie pas, les idées essentielles qui s'y trouvent étant exprimées dans les articles, goûtés par Newcastle, que l'Impératrice énumère dans le texte.

[2]) Charles de Lorraine.

[3]) Cf. *Schlitter*, *op. cit.* p. 214, 219, 225, 229.

„de commerce; et que ce Traité conclu le payement „du subside annuel se fera en conformité du 19me „article; à moins qu'il ne fût pas jugé nécessaire pour „le bien de la cause commune, que S. M. l'Impératrice „Reine entretienne un plus grand nombre de trouppes, „que celui dont on est convenu par le Traité de „la Barrière."

Je vais même plus loin, et ne vous cache pas, que, pour étayer le bon parti en Hollande, et surtout les Bentings, je pourrois malgré le mauvais état des finances de mes Païs-Bas faire l'impossible, pour donner à la République un à bon compte de quelques cents mille florins, dès que j'aurai lieu de pouvoir espérer, qu'Elle est de son côté sérieusement résolue:

1mo de satisfaire aux traités, de ne s'écarter en rien des principes, qu'elle a déjà acceptés, et de convenir d'un traité de commerce d'après ces principes.

2° qu'Elle se prêtera par rapport aux 500m Patacons, sur le pied de ce qu'elle a déjà déclaré au mois d'Avril 1750, à un arrangement équitable, practicable et conforme à la sûreté commune; qu'Elle pensera par conséquent elle-même aux moyens de ne pas me mettre dans la nécessité de devoir procéder à la réduction du pied de mes trouppes aux Païs-Bas, surtout dès à présent et avant que les places n'y soient rétablies, et que mes dits Païs-Bas ne soient à l'abri d'un coup de main;

3° que de même que je me charge de rétablir Mons et Charleroy, de même les places rasées de la Barrière, confiées à la garde de la République, soient rétablies au plutôt possible, en conformité du 19me article du traité de la Barrière et par conséquent sans que j'aye à concourrir aux fraix pour cela nécessaires, lui etant néantmoins libre de se concerter là-dessus avec S. M. B., puisqu'elles servent

également de rampart à la Grande Bretagne et à la République;

4° que non seulement le pied de 30m hommes, mais 30m hommes effectifs soient assurés pour toujours à l'avenir en tems de paix aux Païs-Bas, avec un arrangement, qui réponde des moyens de les porter à 40m hommes à la moindre apparence de guerre, et en outre avec un arrangement qui réponde de même de ceux, de satisfaire en tems de guerre promptement et pleinement à ce qui a été stipulé par rapport aux garanties réciproques, tant dans le traité du 16 Mars 1731 que dans l'acte d'accession du 20me Févr. 1732. Enfin

5° que la République s'entendra avec moi sur la façon de traiter et de faire réussir ces objets importants, et qu'elle prendra sur le tout les voyes les plus propres au secret impénétrable, nécessaire dans une matière aussi délicate.

Vous voyés, mon cher Cousin, que tout ce que je demande est juste, et d'ailleurs presque en tout aussi avantageux à la République qu'à moi-même.

Il me reste seulement à y ajouter ce qui est tout simple, et c'est, que je ne païerai naturellement un à bon compte qu'avec la réservation, que je ne prétens être par là engagée à rien, s'il arrivoit que les conférences de Bruxelles venoient à être rompues infructueusement.

Ce qui me tient le plus à coeur, c'est la conservation du stadhoudérat. Je serai sans inquiétude tant que vivra la Princesse, je suis persuadée, qu'Elle saura maintenir son autorité et prévenir les effets des intrigues et cabales des malintentionés moyennant sa prudence, sa pénétration et son application, dont vous m'avés fait une si vive peinture. Mais je vous avoue que je suis d'autant moins tranquille pour le

cas, où il plairoit à Dieu de la retirer de ce monde, avant que le jeune Prince Stadhouder n'eût atteint l'âge de majorité.

On auroit, je pense, de grandes révolutions à craindre dans la République, qui pourroient rendre les mesures les plus sages inutiles, si elles n'étoient pas prises d'avance.

Regardés tout ce que je viens de vous dire dans cette lettre, mon cher Cousin, comme le témoignage le plus certain de ma confiance. J'exige, que vous me mandiés sur le tout ce que vous pensés dans le plus grand secret. Je connois et je loue votre délicatesse; aussi je n'exige pas, que vous me disiés ce qui pourroit la blesser le moins du monde; mais je crois, que vous pouvés me dire sans difficulté, comment vous imaginés, qu'il faudroit s'y prendre pour la réussite de mes desseins, et si vous pensés, que je peux espérer que la République se prêtera à ce que je demande, étant déterminée, au cas que vous fussiés d'avis qu'il ne faut pas s'en flatter, à laisser aller tout naturellement son train aux conférences de Bruxelles, et à ne pas faire un pas, que les P. P. M. M. n'ayent satisfaites aussi en plein aux Traités de leur part. Vous pouvés être aussi sûr de ma discrétion, que je crois devoir l'être de la vôtre; j'attendrai votre réponse avec impatience.

Et sur cela je prie....

MARIE THÉRÈSE.

LETTRE CCCXIX.

Louis de Brunsvic à Marie Thérèse. Affaires de la Barrière.

(La Haye, le 10 Juillet 1752) [1]).

Madame!

Je me trouve infiniment honoré par la confiance de V. M. I[le]. Elle m'en donne une preuve signalée par la lettre, qu'Elle m'a fait la grâce de m'écrire, par laquelle je vois avec une grande satisfaction, qu'Elle rend justice à mon zèle pour le bien de son Auguste Maison et pour le soutien du sistème général. V. M. I. sait que jamais je n'aurois pris d'engagement avec cette République, si je n'avois été convaincu, que vos intérêts les plus essentiels et ceux de la République [ne] pussent jamais être en opposition.

Vous avés vous-même été convaincue de cette vérité, Madame, quand vous m'avés permis d'accepter les offres, qui m'ont été faits au nom du feu Prince d'Orange.

C'est dans la vue de servir avec effet et avec succès au but que V. M. I. se propose, que j'ai pris sur moi de communiquer à S. A. R., Madame la Gouvernante, la lettre, dont V. M. I. m'a honoré. J'ai cru ne pas manquer en cela à la confiance, dont vous m'honorés, Madame, ni trahir votre secret, parce que, sans faire cette démarche, il étoit impossible de répondre à votre intention. J'espère que cela aura l'appro-

[1]) Cette pièce est une minute; à la première page se trouve l'annotation suivante: „Cette minute a été arretée dans la Conférence du 8[e] Juillet. Elle a été expédiée Lundi 10[e] du même mois." Cependant on n'en trouve rien dans le procès-verbal des conférences; apparemment, c'a été une conférence extraordinaire, où n'étaient admis que trois membres de la conférence ordinaire. Voyez p. 227.

bation de V. M. I., et je puis l'assurer que l'événement a répondu à mon attente.; car S. A. R. a été extrêmement touchée de voir de nouvelles preuves si manifestes et si convaincantes de la ferme résolution, où V. M. I. est, de soutenir le sistème général, aussi bien que de la prudence et de la sagacité, que V. M. I. montre dans les combinaisons qu'Elle fait, et des liaisons qu'Elle voit entre l'affaire, dont il s'agit, et le maintien de ce sistème, duquel dépend le bonheur de votre Auguste Maison et celui des Puissances Maritimes.

Je crois pouvoir hardiment vous assurer, Madame, que ces principes sont ceux de Madame la Princesse, comme ils étoient ceux du feu Prince, son Epoux, et que jamais Elle ne s'en departira; mais qu'Elle emploiera tout son pouvoir à les faire constamment valoir, tant pour le bien public que pour celui de sa Maison, qui sont une seule et même chose.

Madame la Princesse m'a chargé de vous dire, Madame, qu'Elle est pleinement persuadée:

1ᵉ Que la République satisfera en plein aux traités, qu'Elle ne s'écartera en rien des principes déjà acceptés, et qu'Elle conviendra d'un traité de commerce d'après ces principes.

2ᵉ Que la République se prêtera à un arrangement provisionel pour le paiement du subside sur le pied de ce qui a été déclaré en Avril 1750, et que cet arrangement provisionel aura lieu jusqu'à ce que les places de la barrière endomagées soient remises en état, et que le traité de commerce soit conclu.

Permettés moi, Madame, d'observer icy en passant, que, si cet arrangement a lieu, toute discussion devient inutile sur le plus ou le moins de trouppes, qu'il plairoit à V. M. I. d'entretenir dans les Païs-Bas, au delà du nombre stipulé par le traité de la barrière.

3ᵉ Que pendant qu'on travaille à réparer les for-

tifications endomagées des places, qui sont confiées à la garde de la République, on juge qu'elles ne peuvent l'être que du fonds déstiné à cet effet par les termes mêmes du traité. V. M. I. doit être avertie encore, que la République ne peut s'engager à rebatir les places rasées comme Menin etc., parce que tous les avis ici sont réunis, que le traité de la barrière n'engage qu'à l'entretien et à la réparation, et non au rétablissement des places détruites et rasées. Ce cas cy n'est pas spécifié dans le traité de la barrière, et certainement il n'a pas été prévu, sans quoi il y auroit été pourvu par ce traité.

La République a un intérêt si manifeste à voir les Païs-Bas en état de pouvoir arrêter les progrès, que la France pourroit y faire, que, si ses finances le permettoient, Elle n'auroit pas besoin d'être excitée à mettre les Païs-Bas dans un état formidable, mais dans la situation actuelle de ses finances Elle se tiendra fort heureuse de pouvoir satisfaire à la lettre des traités, en attendant qu'Elle en puisse étendre le sens aussi loin que son intérêt l'exigeroit.

J'ai l'honneur d'envoier cy-joint à V. M. I. un état, par lequel Elle pourra juger de ce qui devroit être fait et de ce qu'il en coûteroit [1]).

Permettés moi, Madame, de vous représenter qu'il est à appréhender, que, si V. M. I. insistoit trop fortement, que la République rétablisse les places de la barrière sur le pied, où elles etoient avant la guerre, l'on n'insistât aussi de ce côté-cy sur le paiement des arrérages en entier, et que malgré tous les soins et toute l'influence de S. A. R., on ne pourroit prévenir les inconvéniens, qui résulteroient d'une demande si

[1]) Cet état manque, mais dans les archives de Bentinck (portef. 11) se trouve un calcul global, fait par les ingénieurs de la République, qui monte à 1.717.000 florins.

fort au dessus des forces de la République, ce qui ne manqueroit pas de rompre ou du moins de retarder beaucoup la négotiation.

Je dois aussi prévenir V. M. I., que pour ce qui regarde l'argent, qu'il paroitroit naturel que l'Angleterre contribuat pour le retablissement d'une barrière, aussi utile et même aussi nécessaire pour Elle que pour V. M. I. et pour la République, mais il n'est pas probable (selon l'opinion de S. A. R. et de ceux que connoissent un peu l'intérieur de ce pais-là) que l'Angleterre y contribue, et qu'en tout cas ce n'est pas le tems d'en parler à présent, si l'on ne veut rendre infructueux pour l'avenir toute tentative, que l'on pourrait peut-être faire quelque jour pour y engager l'Angleterre.

4e S. A. R. a remarqué que V. M. I. attache le paiëment d'une somme à bon compte à une condition, dont V. M. I. est très instamment priée de bien peser les conséquences, avant d'insister qu'il soit satisfait à cette condition de la part de la République et de l'Angleterre, car si l'on a bien compris le sens des paroles de V. M. I., Elle entend que les Puissances Maritimes soient en tems de paix assés armées et ayent assés de trouppes pour pouvoir satisfaire d'abord en même tems aux engagemens du traité de la barrière, selon la lettre de ce traité, et à ceux du traité de 1731 et de l'accession de 1732 par rapport aux garanties réciproques. La République a actuellement plus de trouppes sur pied qu'Elle n'en avoit, lorsque le traité de la barrière a été fait, et je puis répondre à V. M. I. que le nombre effectif des 12m hommes est à présent dans les places de la barrière.

La constitution intérieure de la République ne lui permet pas en tems de paix d'entretenir des armées puissantes, quand même ses finances le permettroient.

Et pour l'Angleterre, V. M. I. sait combien les trouppes en tems de paix sont peu du goût de la nation, qui sent que sa plus grande force est sur mer, ce que ces derniers tems ont suffisamment justifié.

Les grandes réductions après une guerre onéreuse ont toujours eu lieu tant en Angleterre qu'icy. Elles sont absolument nécessaires pour se remettre d'autant plustôt en état d'assister les alliés et de remplir les engagemens en temps de guerre. Jamais ces réductions si sages et si nécessaires n'ont été régardées comme des raisons d'appréhension pour l'inexécution future des traités, de sorte que, si l'Angleterre et la République entretenoient en tems de paix un nombre de trouppes suffisant pour remplir leurs engagemens de la façon qu'il semble que V. M. I. l'entend icy, il se trouveroit par l'événement, que V. M. I[le] y perdroit plus qu'Elle n'y gagneroit. Car Elle se trouveroit avec des alliés qui, satisfaisant à la lettre du traité, n'en pourroient pas remplir le but, assavoir la défense et le soutien de la meilleure et de la seule véritable alliée qu'ils aient.

5[e] S. A. R. ne souhaitant rien plus ardemment que de voir la République s'entendre le plus parfaitement avec V. M. I[le] sur la façon de traiter et de faire réussir ces objets importans, qui lui tiennent si fort et si justement à coeur, m'a chargé de vous prier, Madame, de vous expliquer un peu plus clairement sur ceque vous croiés que devroit être fait pour parvenir à ce but et pour garder le secret impénétrable, qui est nécessaire dans une matière si délicate.

Ma maladie m'a empeschée de donner à cette importante affaire une attention aussi prompte et aussi soutenue qu'elle l'auroit exigé. Outre cela, par les formes de ce gouvernement, qui doivent toujours être observées, toutes les déliberations sur les affaires

de la barrière passent sous les yeux du Conseil d'Etat, aussi bien qu'à l'assemblée des Etats Généraux.

Il a été presque impossible jusqu'à présent de faire usage des lumières, que V. M. I. a bien voulu me communiquer, parce qu'on ne pouvoit prendre d'avance de résolution sur un cas qui n'existoit pas encore. Mais depuis que la réponse des commissaires de V. M. I. à Bruxelles[1]) a été remise à ceux des Puissances Maritimes, cette dificulté a été levée. Cette réponse est actuellement en délibération; et S. A. R^{le}. ne manquera pas de diriger les affaires de façon qu'il soit pleinement satisfait à ce que j'ai l'honneur de vous dire, Madame, de sa part.

Je suplie V. M. I. de se souvenir toujours, que son secret n'a été communiqué qu'à S. A. R. et à trois autres personnes[2]), en qui V. A. R. croit pouvoir se fier.

Les Etats Généraux ni le conseil d'Etat n'en sont, ni n'en seront point informés, desorte que, ne pouvant pas informer les membres du Gouvernement des véritables motifs et raisons que l'on a d'espérer bien de l'accélération et de la conclusion prompte de la négotiation à Bruxelles, l'on ne pourra pas non plus les engager à donner aux commissaires à Bruxelles des ordres aussi étendus, qu'il le faudroit pour répondre convenablement aux salutaires intentions et à la confidence de V. M. I.

Et il y aura encore quelque dificulté à cet égard avec l'Angleterre, le Ministère Brittanique ne sachant absolument rien de ce que V. M. I. m'a fait l'honneur de m'écrire.

Vous êtes donc très instamment priée, Madame,

[1]) Cf. *Gachard op. cit.* p. 536.

[2]) Probablement les deux Bentinck et Brunsvic luimême; ou peut-être le greffier aurait-il été initié aussi?

de ne vous point allarmer, ni de ne pas permettre qu'on en tire quelque mauvaise augure, ou quelque mauvaise conclusion, si les ordres, qui seront envoiés à Bruxelles, ne cadrent pas d'abord et parfaitement avec ce que j'ai l'honneur de vous écrire. C'est un inconvénient qu'il n'est pas possible d'éviter, mais que l'on trouvera bien moien de réparer dans le cour de la négotiation.

Le même inconvénient aura encore lieu pour ce qui regarde le commerce, et d'une façon plus marquée, à cause que par les formes icy cès matières-là doivent passer par les collèges des amirautés tant en Hollande qu'en Zélande et en Frise, qui ont des vues et des intérêts differens, et quelque fois opposés, qu'il est dificile de concilier, qui d'ailleurs sont dans des préjugés peu favorables. Et quand il n'en résulteroit d'autre mal que d'allonger la négotiation par des incidens, qu'on ne sauroit prévenir, cela suffiroit pour que je me crusse obligé d'en avertir V. M. I., afin qu'Elle n'attribue pas dans la suite à aucun mauvais dessein un retardement tout à fait involontaire.

Vous pouvés être sûre, Madame, que Madame la Princesse emploiera tout son pouvoir et toute son influence pour qu'on évite les disputes de mots et les subterfuges, que l'on aille d'abord au fait, et que l'on traite cette affaire entièrement de bonne foi.

V. M. I. aura la bonté de se souvenir sur ce point-cy comme sur le précédent, que, si de premier abord les ordres, envoiés aux commissaires des Puissances Maritimes, ne paroissent pas cadrer avec les sentimens que j'anonce icy, cela ne doit pas rébuter, ni donner mauvaise opinion de la disposition où l'on est icy de terminer, dont V. M. I., à ce que j'éspère, verra des preuves dans la suite de la négotiation.

L'on pourroit gagner beaucoup de tems et rac-

courcir beaucoup l'ouvrage, si V. M. I. vouloit bien faire ordonner à ses commissaires de donner un projet de traité de commerce, par lequel on verroit ceque V. M. I. souhaite en vertu de l'article 26e du traité de la barrière. Ne croiés pas, Madame, que ce soit une finesse pour faire parler V. M. I. la première, pour après cela filer la négotiation et perdre le tems en déductions et en contreprojets. Mais il est absolument nécessaire que l'une des parties parle la première; et si ce doit être de la part de l'Angleterre et de la République que ce projet doit venir, il est fort à appréhender que, vu les différens canaux, par lesquels ces affaires doivent nécessairement passer icy, et la différence d'intérêts qu'il peut y avoir entre l'Angleterre et la République, il ne se passe beaucoup de tems avant qu'on puisse être d'accord, premièrement dans la République même, et puis entre l'Angleterre et la République, sur un projet de traité de commerce. Si d'ailleurs le plan en est dressé icy, il ne peut l'être que dans les idées de ceux, par le canal desquels cet ouvrage doit passer. Il sera infiniment plus dificile de les faire revenir de ce qui aura été avancé et soutenu, parce qu'indépendamment des autres raisons ils auront leur ouvrage à défendre, au lieu que, si V. M. I. en fait délivrer un, cela lèvera plusieurs dificultés et fera gagner beaucoup de tems. L'objet de la négotiation sera fixé, on pourra d'abord entrer en matière et les dificultés, qui se rencontreront, pourront se lever une à une.

Le feu Prince d'Orange avoit proposé de nouveaux arrangemens pour le commerce[1]), que S. A. R., en suivant les traces de son Epoux, se fait une affaire de pousser, et si ces nouveaux arrangemens, dont le projet a été examiné et meuri par les plus habiles

[1]) Cf. t. I, p. XXXIII.

négotians de la République, et qui vont dans peu de semaines être l'objet des délibérations des Etats, parviennent à avoir lieu, ils produiront probablement encore de nouvelles facilités dans le cours de cette négotiation.

Il paroit que V. M. I. est inquiète sur la diférence du langage dans le mémoire de Keith et Burmania, en date du [23 Nov. 1751], par lequel les principes ont été avoués, et celui du papier du 8e May [1752].

Vous ne devés pas, Madame, avoir aucun doute là-dessus, ni la moindre inquiétude, et l'on se flatte que V. M. I. en sera convaincue par la dernière déclaration faite par les commissaires des Puissances Maritimes.

J'espère que ce que je viens d'avoir l'honneur de dire à V. M. Ile suffira par provision pour mettre au plustôt en train une négotiation, dont le succès a une si grande influence sur le sistème, auquel V. M. I. s'intéresse si fort et avec tant de raison, et au soutien duquel je me ferai toujours une gloire de travailler.

J'ai l'honneur d'être . . . . .

LETTRE CCCXX.

Kaunitz a W. Bentinck. Correspondance secrète sur le traité de la Barrière.

—

Paris, ce 14 Août 1752.

Monsieur!

Monsieur de Berckenrode m'a remis lui-même la lettre [1]), dont vous m'avez honoré le 5 de ce mois.

[1]) Je n'ai pas trouvé cette lettre ni une lettre antérieure, dont il est fait mention dans une lettre de Kaunitz à Koch, du 23 Juin 1752 (*Schlitter, op. cit.* p. 239).

Avant que je l'eusse reçue, Sa Majesté l'Impératrice avoit déjà eu la bonté, de m'informer de sa correspondance particulière avec Monseigneur le Prince Louis de Wolfenbuttel et de m'envoyer copie de la lettre de ce Prince du 10 Juillet. L'Impératrice a daigné me faire connoitre en même tems, qu'Elle avoit pris le parti de remettre à Monseigneur le Prince Charles tout le soin et toute la direction de la négociation de Bruxelles, et que sa volonté étoit, que j'eus l'honneur d'assister ce Prince de mes conseils [1]).

S'il y a au monde une façon de terminer cette épineuse négociation à la satisfaction des deux parties, c'est à mon avis celle, que Sa Majesté et Son A. R[le] Madame la Princesse ont bien voulu adopter. Nous devons par conséquent faire notre possible pour seconder et faire réussir, s'il se peut, les intentions si dignes de ces grandes Princesses. Vous devez bien penser, que rien ne doit me flatter d'avantage que la confiance que Sa Majesté a daigné me témoigner dans cette occasion. Mais après cela aussi rien ne sauroit m'être plus agréable que d'avoir à faire à vous. Nous nous connoissons et pouvons en agir rondement ensemble; nous sommes zélés, il est vrai, et rien n'est plus juste; mais cela ne nous empêche pas d'être raisonnables.

Vous me dites librement votre pensée sur quelques préliminaires et sur les précautions à prendre dans la négociation. Je vous répondrai avec la même franchise. Vous avez raison, lorsque vous désirez, que l'on soit sur ses gardes à Bruxelles, afin qu'il ne transpire rien en Hollande, ni en Angleterre, de cette correspondance avec l'Impératrice. Je vous suis caution du secret; il nous importe autant qu'à vous, et d'ailleurs ma Cour est aujourd'hui certainement celle de toute l'Europe,

[1]) *Schlitter, op. cit.* p. 217, 219, 259, 267.

où il est le mieux gardé; Sa Majesté en donne l'exemple à tous ceux, qui ont l'honneur de La servir. Cette correspondance est en même tems si innocente et son but est si légitime, que l'on peut d'autant plus aisément la tenir secrète. Il seroit superflu, je crois, de vous demander le réciproque. Ce que je puis vous dire, c'est que ce qui a fait le plus de plaisir à Sa Majesté, ç'a été d'apprendre par la lettre de Monseigneur le Prince Louis, qu'il n'y a d'autres personnes dans le secret, que celles que vous m'avez nommées. Vous ne pouviez mieux nous persuader, que vous avez sincèrement intention de finir raisonnablement dans le bon esprit. Aussi entrons nous parfaitement dans votre situation; nous connoissons la forme de votre gouvernement et savons les difficultés, que vous pourrez rencontrer, lorsqu'il est question de devoir réunir et rappeler au même point de vue tant d'esprits, qui agissent souvent par des principes différents, lorsqu'il faut empêcher que leurs intérêts particuliers ne les portent à gâter les plus grandes choses et les plus désirables. Je vous avouerai naturellement, que ces considérations nous avoient fait douter beaucoup du succès des conférences de Bruxelles, et que nous les regardions assez comme du tems perdu. Sa Majesté cependant n'a point voulu précipiter son jugement. En bonne et fidelle Alliée, qui ne perd jamais de vue le bien de la cause commune et qui en agit en tout avec candeur, Elle ne s'est point refusée; Elle a voulu essayer tous les moyens possibles, et c'est là ce qui l'a engagé à écrire au Prince Louis la lettre secrète que vous savez.

Les difficultés ne nous épouvantent plus tant aujourd'hui; nous mettons la plus grande confiance dans la sagesse de Son A. Royale, Madame la Princesse, et nous espérons des bons conseils de ceux, qui sont

de la confidence, qu'ils trouveront moyen de rester les maîtres de la négociation. Nous contribuerons autant qu'il dépendra de nous à un heureux succès.

Je suis d'avis, qu'il faut que les conférences de Bruxelles continuent à aller leur train, et à être le théatre des débats; cela n'empêchera point, que par la voye secrète on ne se communique d'avance ses idées, et qu'on ne cherche à s'accorder; après quoi il seroit d'autant plus facile de diriger par une intelligence secrète les conférences de Bruxelles, de façon que l'on puisse y conclure formellement et définitivement.

Quant à la sûreté et au secret de ma correspondance avec Monseigneur le Prince Charles, c'est à dire, le secret qu'il existe pareille correspondance, il y a déjà été pourvu. Son A. R^le^ m'honore sans cela de tems à autre de ses lettres, et depuis que je suis à Paris, il est réglé que toutes les semaines on m'envoit un exprès de Bruxelles, de sorte que ma correspondance ne peut donner aucun ombrage, ni tomber en d'autres mains que les miennes. Et quant à celle de Monseigneur le Prince Charles avec Monseigneur le Prince Louis, je pense qu'elle ne sauroit mieux s'établir que par le canal du Baron de Reischach [1]). Nos postes sont sûres, mais je ne sais pas, si l'on peut se fier aux vôtres. En tout cas on envoit assez fréquemment des courriers au B. de Reischach, et son canal écartera touts soupçons; c'est pour cela aussi que je lui addresse la présente. D'ailleurs vous savez déjà sans doute, que M^r^. le Marquis de Botta demande son rappel avec beaucoup d'instances; mais vous ne pouvez pas ignorer non plus, combien il nous est difficile de le remplacer dans le poste qu'il occupe. Je ne sais pas jusqu'à quel point Monseigneur le Prince Charles lui a fait confidence de la lettre de l'Impératrice, mais je puis vous

[1]) L'envoyé de Marie Thérèse à La Haye.

être caution, que vous n'avez rien à appréhender en cela dans aucun cas. Permettez moi de vous dire, que vous ne connaissez pas bien M^{r}. de Botta, ni sa façon de penser; il ne faut pas en juger par les conversations, qu'il a eues avec vous ou avec d'autres. D'ailleurs chaque homme a ses principes, et il est tout simple qu'un militaire pense plus particulièrement aux choses de son métier. Mais il n'en est pas moins certain, que le Marquis de Botta renoncera à ses idées quelconques, et même à ses principes, dès qu'il sera informé de la volonté positive de l'Impératrice. Tout autre que lui se seroit peut-être beaucoup plus cabré contre vous qu'il n'a fait, mais mettez-vous pour un moment à sa place et à celle des gens des Païs-Bas, et vous trouverez facilement la clef à toute chose. Je vous dis ingénûment ce que je pense; il n'entre point ici de considérations, et si vous en agissez, comme nous l'espérons, dans des principes d'équité, vous pourrez compter avec certitude sur le plus parfait retour de notre part. Il n'est question que d'étouffer une bonne fois la source de toute méfiance et aigreur; rien ne nous empêchera plus après cela d'établir entre nous une parfaite confiance et de nous être utile réciproquement. Vous pouvez compter, Monsieur, que je ne ferai jamais mauvais usage de vos lettres; j'en attends autant de vous et je vous prie d'assurer Monseigneur le Prince Louis de mon respectueux attachement. J'ai l'honneur d'être avec les sentimens....

LE COMTE DE KAUNITZ.

LETTRE CCCXXI.

Le conseiller-pensionnaire à la Gouvernante. De Back s'efforce de se faire choisir membre de la régence de Rotterdam; le conseiller-pensionnaire ne pourra souffrir l'accumulation de cette fonction et de celle de secrétaire de S. A. R.

Hage, den 19 Augustus 1752.

Doorlugtigste Koninglijke Princesse.

....Ik had veel minder mij kunnen verbeelden dat de Heer de Back sig daertoe[1]) soude hebben opgedaen en dat hij soo ligt tot een retraite soude hebben kunnen resolveren, dewijl de regeeringe van Rotterdam in 't begin niet veel occupatie sal furneren, alzoo niet mag onderstellen dat hij soude sijn geïntentioneert sijne tegenwoordige charges te gelijk te behouden, naer dien het mij toeschijnt dat sulx soude strijden tegens het idee en oogmerk van de propositie, door wijlen sijn Hoog^{d} Gl. Ged. gedaen en waerop dien conform bij H. Ed. Gr. Mog. op den 11 Novemb. 1747 is geresolveert, daertoe streckende dat alle ampten in persoon waergenomen moeten worden, hetgeen niet geschieden kan omtrent ampten, welkers residentie op twee diverse plaetsen werde gerequireert; want schoon de voorseide resolutie op het tegenwoordig

[1]) A cause de la mort de W. Sincerff (ou Senserf), il y avait une place vacante dans la régence de Rotterdam. De Back avait beaucoup de relations de famille et d'amitié dans cette ville, par lesquelles il avait une grande influence sur les déliberations de la régence. Cependant il se servait de cette influence pour contrarier autant que possible les protégés de feu le Prince et de W. Bentinck (e. a. Groeninx) et le conseiller-pensionnaire. Dans les archives de W. Bentinck (aux archives de S. M.) se trouvent des plaintes amères sur les intrigues de De Back à Rotterdam.

geval, soo verre de ampten bij U. K. H. begeeven, soude kunnen gesegt worden niet applicabel te sijn om daeruyt te ageren, soo is egter die resolutie voortgevloeyt uyt de propositie van S. H., die zulx als een abuys en qwaede inkruypinge en dus oock nadeelig heeft geconsidereert; en hoe verre hetselve oock soude te compasseren sijn met de previlegien van de Stad Rotterdam, weet ik niet, hoewel het apparent is dat dezelven sullen sijn gepriviligierd als andere Steeden, dat haar magistraetspersoonen haer fixe domicilium in de Steeden moeten houden.

Tegens alle hetwelcke contrarie wordende gedaen en dat zulx door U. K. H. soude werden gepermitteerd, die uytkomst soude uytleveren dat die resolutie, als een permanente wet gestatueert, wel haest in duygen sal vallen en bij de gemeente moeten doen een seer quaed effect.

En hoeseer ik vervolgens op die gronden in de onderstelling soude kunnen blijven en voorts verwagten, dat U. K. H. daervan sijnde geprevenieert, soo d'intentie anders mogte sijn, daeromtrent en daertegens de nodige maetregelen soude neemen, soo vind ik mij egter genecessiteert, die saek oock met relatie tot mij self aen U. K. H. met alle respect voor te draegen.

U. K. H. is bekend en het publicq niet minder, op wat voet ik in mijn qualityt met de Heer de Back ben; denselve vervolgens nog verder te verhoogen en wel soodanig, dat ik te gelijk meerder met hem soude kunnen in affaires moeten komen en hem te sien in de vergadering van Holland sonder eenige degradatie geïntroduceert, is ligt te concluderen, wat het publicq, soo binnen als buyten 's lands, daervan sal moeten denken en welke gevolgen daeruyt sullen moeten resulteren; want een accumulatie van sodanige douceurs is, soo verre mij bewust is, tot nog toe niet bekend

en moet vervolgens een groote praeferentie en confiance denoteren, soo als het bij ydereen daervoor sal opgenomen werden, en ik niet ontveynsen kan bij mij alzoo sal moeten werden aengesien, en om mij niet veragtelijk te maeken tegens de verdere machinatien die hierop sullen volgen, mijn mesures sal moeten neemen om niet infructueus te worden tot nadeel van den Staet, van U. K. H. en Hoogstdeszelfs Vorstelijk Huys, voor dewelke ik altoos mijne geringe vermogens, volgens eed en instructie, sal vigeleeren, soo als ik tot nog toe heb gedaen, hetwelk de registers van Holland ten allen tijde sullen getuygen, en mij dus altoos tragten waerdig te maeken de confiance, door wijlen S. H. Gl. Ged. in mij gestelt en waermede U. K. H. mij tot dus verre wel heeft gelieven te vereeren.

Soo ik door mijn ijver voor het welzijn van 't gemeen ben vooruytgeloopen en dat U. K. H^s. intentie is de H^r. de Back voor sijn promotie tot vroedschap der Stad Rotterdam te demitteren, soo versoek ik over dit wijdloopig detail excus, het is gesprooten uyt een goede ijver en om d'importantie van de saek, en sal, soo ik vertrouw, volgens U. K. H. aengeboren edelmoedigheid, verschooninge vinden, want soo de H^r. de Back alleen sig soude contenteren met de regeeringe van Rotterdam, soo wil ik het wel aensien als buyten mijn departement, als sullende mij nooyt ingereren in de bestellinge der magistraten van de Steeden verder als U. K. H. sal goedvinden te ordonneren, dewijl hetselve als dan ook seer wel bij het publicq kan werden aengesien, dat U. K. H. daertoe wel heeft willen komen om andere inconvenienten te praevenieren ....

P. STEYN.

LETTRE CCCXXII.

La Gouvernante à De Back. Il faut abandonner la sollicitation.

Dieren, ce 21 Août.

Je suis entièrement fâchée, mon bon de Back, d'être obligée de vous parler un autre langage, après vous avoir donné d'autres espérances, mais je me trouve à cet égard dans une situation très désagréable, et d'où un bon serviteur doit tâcher de tirer son maître: comme je l'ai craint la première fois que vous m'en avez parlé, cela est arrivé, tout s'élève à me prouver que votre entrée dans le magistrat de Rotterdam est incompatible avec la poste, que vous avez chez moy. Peut-être pourroit-on refuter cet argument, mais quand l'animosité est venue entre les personnes à un certain point, l'on ne peut plus les faires voir clair. Je souhaite donc, la chose n'aiant encore point ébruitée, que vous ne recommenciez pas votre sollicitation, et j'espère que dans quelque autre occasion je pourrai vous témoigner, que ce que je fais à présent est à regret [1]. ANNE.

[1]) De Back demanda encore la permission de venir expliquer l'affaire, mais elle lui fut refusée.

La Gouvernante fit savoir au conseiller-pensionnaire que la sollicitation de De Back ne serait pas poussée; le 25 Août il répondit: „Ik heb uyt U. K. H^ts^ seer gerespecteerde met veel genoegen gesien, dat de reedenen, bij mij bijgebragt raekende de aenstellinge van de Heer de Back tot vroedschap der stad Rotterdam, die gewenste ingressie bij U. K. H. hebben gevonden, dat U. K. H. daeraen heeft gedefereert, gelijk ik ook mijne uyterste verpligtinge en dankseggingе betuyge voor de gracieuse uytdruckingen, die U. K. H. ten mijnen opzigte bij deese geleegenthijd heeft gedaen, en het vertrouwen dat U. K. H. in deese in mij toont te stellen en dewelke ik door daeden altoos sal tragten te meriteren.

LETTRE CCCXXIII.

W. Bentinck à Newcastle. Il ne faut pas demander de l'argent à la Republique. Le bon parti se soutient.

—

Hague, Aug. 29. N. S. 1752.

Mylord!

I have been so long without hearing from your Grace, that, if I had not known how much you must have been taken up with the immense load of business you are charged with, I should almost have thought, you had forgot one of the best and truest friends you have in any part of the world. I have been under great concern for the Duchess of Newcastle's health, and have with great pleasure heard her recovery. I beg, Mylord, that you would make my most sincere felicitations to her Grace, with my most humble respects. I wish with all my heart, that you may soon be ridd of the uneasy situation you must be in, till the affair of the election [1]) is settled. I own I cannot despair of it. And I every day expect, in spite of all rubbs and difficultys, to hear all at once, that every thing is settled and that the affair is going on. And the more I consider and reflect, the more reason I see to think, this will and must happen. The weight

[1]) C. a. d. l'élection d'un roi des Romains. Cette affaire donna lieu à des négociations très âpres entre la Cour de Vienne et celle de Londres, surtout pendant le séjour de George II à Hanovre. Cf. *Arneth, Gehlsdorf* et aussi *Schlitter*, *op. cit.* où on trouve des particularités intéressantes.

of the thing it self must carry it thro'. I must apprise you tho' of one thing, viz. that we must not be spoken to here for more money. For that might have a very contrary effect. And the letter, Hop from Hannover has written to the Greffier[1]), will not be shown here to any body, except our friends, for that very reason. The Prince of Wolffenbuttel is in Gelderland, entirely recovered and as well as I ever saw him. He is going from thence to Boisleduc. He is daily informed by me of every thing, not only of importance but even the most minute circumstance, and every thing is concerted with him, just as if he was present. Yorke will certainly have informed your Grace of what had passed about de Back and his disappointement at Rotterdam. Our friends stick close united together, and I believe we daily gain more weight and influence; I say, I believe but I am sure of it. And every day the Pensionary gains ground in the states of the Province of Holland, which is a fact I can affirm and even prove, and by my constant assiduity there am able to judge of it. The whole strength of the Republick, and particularly of the power of the stadholder, resides in the Province of Holland, whatever little dabbling politicans may say to the contrary. As long as the stadholder keeps the direction in the Province of Holland, every thing will go on. This direction must pass thro' the Pensionary, to remain in the regular channel and to have the required solidity and consistency. That is the case now, notwithstanding all the pains De Back has taken to thwart and disturbe. I don't doubt but Her R[l] Highness sees it in the same light as I do, tho' no body can require of her to own it. This for your Graces information, and to set your mind a little at ease on a

[1]) Cette lettre manque.

point, which, I am sure, you have at heart for its consequences [1]).

I am....

W. BENTINCK.

LETTRE CCCXXIV.

W. Bentinck à Kaunitz. La correspondance secrète.

—

La Haye, 6 Sept. 1752 [2]).

Monsieur!

Par la lettre, dont vous m'avez honoré en date du 14 d'Août [3]), j'ai vu avec une très grande satisfaction, que vous augurez bien du succès des conférences de Bruxelles. Vous savez, Monsieur, que mon idée a toujours été que le grand point étoit de les commencer, et que je vous ai constamment assuré, que de la part de la République on y porteroit toute la facilité imaginable. Je ne pouvois pas douter, après ce que j'avois vu à Vienne et entendu de la propre bouche de leurs Majestés Impériales, aussi bien que de leurs Ministres, que les dispositions ne fussent

[1]) Par rapport aux affaires intérieures il faut conférer l'entretien entre George II et Brunsvic, du 12 Nov. 1752, publié par M. *Nijhoff, De hertog van Brunswijk,* p. 216—222. Cf. aussi p. 43, note 2, du même ouvrage, qui du reste doit être consulté avec précaution quant au texte; feu l'auteur s'efforçant de réhabiliter le prince de Brunsvic a été très partial contre Bentinck.

De son entretien avec George II, Brunsvic rendit compte à l'Impératrice dans une lettre du 15 Nov. 1752, dont une partie a été publiée par *Schlitter, op. cit.* p. 358; cette partie ne se trouve pas dans l'ouvrage de Nyhoff.

[2]) Cf. *Schlitter, op. cit.* p. 284.

[3]) N°. CCCXX.

aussi favorables que l'on le pouvoit espérer. J'aurois bien souhaité, que ces conférences eussent été entamées plustôt. Il faudra présentement travailler avec d'autant plus d'ardeur à mettre fin à tout sujet de contestations et de différends, qui ne peuvent jamais avoir à la longue que de tristes effets. Vous pouvez compter, Monsieur, que le secret, que vous considérez avec raison comme l'âme de cette négociation, sera fidèlement gardé, et j'aurai soin de remettre à Monsieur de Reischach mes lettres, sans les exposer à la curiosité de qui que ce soit. Permettez moi de vous donner à considérer, s'il ne seroit pas nécessaire de nous faire savoir ici, d'une façon qu'il fut permis d'en faire l'usage convenable, que le dessein de Sa Majesté Impériale est de laisser à S. A. R. Monseigneur le Prince Charles et à vous, Monsieur, la direction de cette négociation. Rien ne seroit plus propre à donner de la confiance à ceux, que l'on n'a pu mettre du secret et desquels nous avons pourtant besoin pour aller en avant. Nous ne pouvons pas profiter du poids que cela donneroit, parce que le secret n'est pas à nous, et quand vous nous permettiez d'en faire usage, nous en serions pourtant embarrassés, parce que nous ne pourrions en tirer parti sans donner à connoître qu'il y a une correspondance particulière, pendant que nous sommes convenus, que nous devons même cacher qu'il existe une telle correspondance. Pour remédier à ces inconvénients et pour obvier en même tems à ceux, qui résulteroient des idées, que l'on a en Angleterre et qui vous sont connues, il semble qu'il seroit très à propos, que sa Majesté l'Impératrice voulut bien avoir la bonté de dire elle-même à M^r. Keith en grande confidence, que le dessein de sa Majesté Impériale est de laisser à Monseigneur le Prince Charles et à vous, Monsieur, la direction de

cette négociation, avec permission à Mr. Keith d'en faire la confidence de la part de l'Impératrice au Roi et au Duc de Newcastle seuls, et en le priant d'en donner connoissance à Mr. Yorke, Ministre d'Angleterre ici, afin que celui-ci en fasse la communication à S. A. R. Madame la Gouvernante et aux personnes à qui elle fait l'honneur de les consulter, et cela sous main et sans en faire usage ministérialement. Pour expliquer plus clairement, pourquoi je propose ce chemin détourné, je vous prie, Monsieur, de considérer que l'on ne peut employer pour cela Mr. Burmania, Ministre de la République à Vienne, parce qu'il n'est pas de la confidence, et si Sa Majté l'Impératrice lui en parloit, il en pourroit résulter de la confusion, au lieu que, de la façon que je le propose, ceux qui sont déjà de la confidence entière pourroient alors faire l'usage convenable ici de cette partie-là du secret, sans rien dire du reste. Il est d'ailleurs à appréhender que, si dans le cours de la négociation il y avoit quelque changement trop subit et qui n'eut été préparé, supposant même ce changement favorable, cela pourroit donner à l'Angleterre du soupçon, au lieu que si, par la voye que je propose, le Roi, le Duc de Newcastle et Mr. Yorke sont informés du dessein de Sa Majesté l'Impératrice, l'on n'a pas ces inconvénients à appréhender, et l'on n'aura en Angleterre aucun lieu de donner aucune interprétation, ni même d'avoir aucun soupçon de ce qui pourroit être parvenu à la connoissance ici, sans avoir passé par le canal régulier des commissaires à Bruxelles. Oserois-je vous prier, Monsieur, de proposer cette idée à S. M. l'Impératrice, en cas que vous l'approuviez vous même et que S. A. R. le Prince Charles l'approuve aussi? J'y ajouterai une autre réflexion, c'est que la Cour d'Angleterre en agit si rondement et si ouver-

tement avec nous en tout ce qui regarde les affaires du continent, et il nous importe si fort, aussi bien qu'à toute l'alliance, que cette confiance parfaite subsiste, que nous ne devons pas, selon les règles de la prudence, fournir de notre part de prétexte à y donner la moindre atteinte, pendant que de l'autre côté nous ne devons pas abuser de la confiance de S. M. Impériale.

Par ce que vous me faites l'honneur de me dire sur Monsieur le Marquis de Botta, je juge que je ne me suis pas assez clairement expliqué dans ma lettre précédente. Je ne prétens pas m'ingérer à rien décider sur son sujet; bien loin d'avoir aucune raison de mécontentement personnel, je vous proteste que j'ai tout sujet de m'en louer, qu'il m'a fait mille politesses et que tout ce que j'ai vu de lui est tel, qu'on doit l'attendre d'un homme de sa naissance et de son rang. Je n'ai parlé que des préjugés qu'il y avoit tant en Angleterre qu'ici contre lui, préjugés qui subsistent, fondés ou non fondés. Peut-être que d'autres, qui s'en plaignent, ont eux-mêmes donné occasion à des scènes désagréables, qui ont fait tort aux affaires.

Il est répandu un bruit que Monseigneur le Prince Charles va faire un tour à Vienne. Vous saurez sans doute, Monsieur, ce qui en est et j'ose prendre la liberté de vous demander, si ce bruit est fondé ou non.

Le Prince Louis n'est pas en ville. Il est allé passer quelques semaines à son gouvernement de Bois le Duc. J'ose prendre sur moi, sans crainte d'être désavoué, de vous faire pourtant des compliments de sa part, car je sai combien il vous aime et vous estime et combien il vous rend justice ....

W. BENTINCK.

LETTRE CCCXXV.

Newcastle à Kaunitz. Négociations prochaines entre Kaunitz et Bentinck à Bruxelles. Importance de l'affaire de la Barrière pour le système politique.

Whitehall, 19 Jan. 1753.

Monsieur!

....J'ai été charmé d'appendre, que V. E. doit s'arrêter quelque tems à Bruxelles [1]). Mr. le C. de Bentinck, qui s'y est rendu de la part de S. A. R., Mme la Princesse Gouvernante, est également au fait des sentimens du Roy sur les matières, qui doivent faire le sujet de ses entretiens avec V. E. Elle connoit Mr. de Bentinck et ses bonnes intentions, et j'ose me flatter, que vos conférences ne seront pas infructueuses. Eclairé, droit et bien intentionné, comme vous êtes, Monsieur, il n'est pas besoin que je remontre à V. E., jusqu'à quel degré les affaires de la Barrière font l'âme du sistème actuel entre les Puissances Maritimes et la Maison d'Autriche; et qu'il n'y a d'autre moyen de concevoir ce sistème, que par l'ouverture et la confiance réciproques sur les affaires présentement sur le tapis. S'il est arrivé des incidens, qui pourroient y

[1]) Kaunitz retourna de Paris à Vienne, l'Impératrice l'ayant nommé chancelier. On était convenu qu'il s'arrêterait quelques jours à Bruxelles pour s'aboucher avec Bentinck (*Schlitter, op. cit.* 293, 297, 298, 310. *Secr. Res. Holland*, t. XII, p. 75). Cependant Marie Thérèse ne voulut pas faire de concessions importantes, parce que l'état déplorable des finances de la République rendait l'alliance de celle-ci presqu'inutile. (*Schlitter, op. cit.* p. 259. Voyez aussi *Nijhoff*, *op. cit.* p. 46). Les négociations entre les commissaires n'avaient eu jusqu'ici aucun résultat. Cf. *Gachard*, *op. cit.* p. 536, 537. *Secr. Resol. Holland*, t. XII, p. 38, 58. *Secr. Res. St. Gen.*, le 1 Déc. 1752 (Archives du royaume).

paroître contraires, j'espère que V. E. saura, à son retour à Vienne, en écarter jusqu'aux moindres effets et que sa Cour dirigera de plus en plus son attention vers une union intime et affermie avec les Puissances Maritimes, la Cour de Russie et les Princes bien intentionnés de l'Empire, comme l'unique fondement solide de leurs intérêts réciproques et de la sûreté publique. Il est impossible de douter des dispositions du Roy, après les preuves récentes et solides que S. M. vient d'en donner [1]), et je me flatte qu'on me rendra la justice, que je tâche d'exécuter ses ordres avec tout le zèle et toute l'exactitude, dont je suis capable.

V. E. voudra me permettre de lui demander la continuation de son amitié, dont je fais le plus haut cas, et d'être persuadée du parfait respect et de la considération distinguée avec laquelle j'ai l'honneur....

HOLLES NEWCASTLE.

LETTRE CCCXXVI.

W. Bentinck à la Gouvernante. Négociations avec Kaunitz.

Bruxelles, ce 26 Janvier 1753.

Madame!

Demain matin je pars d'ici et je me rendrai à la Haye avec toute la diligence possible [2]). Je crois

[1]) Probablement Newcastle vise les négociations à Hanovre relatives à l'élection d'un roi des Romains, qui pourtant n'avaient pas abouti. Cf. *Arneth, op. cit.* p. 314; *Gehtsdorf, op. cit.* p. 88; *Coxe, Memoirs of the administration of Henry Pelham*, II, p. 429.

[2]) Le 6 Janvier 1753 Bentinck était arrivé à Bruxelles. Après de longues conférences avec Kaunitz, celui-ci lui donna, le 25 Janvier, un projet de convention préliminaire qu'il alla porter à La Haye. Parmi les papiers de Bentinck

que je suis à présent en état de donner des lumières suffisantes sur le véritable état des choses et sur la disposition des esprits. Par le rapport, que j'aurai l'honneur de faire en personne à V. A. R., elle se trouvera, je crois, en état de se décider sur le parti qu'il faudra prendre. Je me suis borné ici jusqu'à présent à suivre mon instruction [1]) et à prendre les informations nécessaires pour servir au but, pour lequel j'ai été envoyé ici par V. A. R. Elle jugera, si j'ai bien fait et ce qui doit se faire encore. Le Prince Charles s'est chargé de justifier auprès de Leurs Majestés Impériales le délai du départ du Comte Kaunitz jusqu'à mon retour de la Haye, et j'ai promis de revenir ici le plutôt qu'il sera possible et même de ne rester, si cela se peut, que deux jours à la Haye. Ce parti m'a paru le plus sage, tant pour donner plus de consistence et de solidité à ce que je fais ici, que pour ne pas me hazarder à rien décider de mon chef dans une affaire où il y va du tout et de laquelle dépend le bonheur de la République....

W. BENTINCK.

LETTRE CCCXXVII.

W. Bentinck à la Gouvernante. Négociations avec Kaunitz.

—

Bruxelles, ce 8 Février 1753.

Madame!

Avant-hier mardi au soir j'arrivai ici vers les sept heures, après un voyage moins long, mais non

aux archives de S. M. il y a une grande quantité de pièces relatives à ces négociations, mais l'essentiel se trouve dans son rapport, publié dans les *Secr. Resol. Holland*, t. XII, p. 76—133.

[1]) Ibid.

moins pénible que les précédents [1]). J'allai d'abord faire ma cour à Monseigneur le Prince Charles, qui étoit à la comédie. J'appris de Monsr le Comte de Kaunitz, qui se trouvoit dans la loge du Prince, que le jour de mon départ d'ici l'on avoit fait convoquer extraordinairement les Etats de Braband pour le dimanche 4 du courant, afin d'aviser avec eux aux moyens de trouver l'argent pour le payement du subside à la République [2]), et hier il se tint chez S. A. R. une grande conférence, à laquelle ont assisté le Comte Kaunitz et le Baron Reischach avec le Marquis de Botta, pour communiquer aux Députés, nommés par les Etats, l'intention de l'Impératrice à ce sujet. Toute la matinée d'hier s'étant employée à cette conférence, je ne pus voir le Comte Kaunitz en particulier, mais je vais chez lui ce matin à 10 heures pour m'acquitter des derniers ordres que j'ai reçus [3]), que j'exécuterai avec tout le soin et toute la diligence, dont je suis capable.

Je supplie dès à présent V. A. R. de me dispenser d'en rendre compte par lettres. Il est inutile d'ennuyer V. A. R. des détails de conversations et impossible de donner des idées justes sur une matière si compliquée, à moins de perdre à écrire le tems destiné à travailler....

W. BENTINCK.

[1]) Il était parti de La Haye le 5 Février.

[2]) Cf. *Gachard, op. cit.* p. 539, note.

[3]) *Secr. Resol. Holland,* t. XII, p. 120.

LETTRE CCCXXVIII.

Newcastle à W. Bentinck. Objections contre le projet de Kaunitz.

—

Whitehall, February 9th 1753.

Sir!

I have received your several letters of the 26th Janry an 2d Instant [1]), and should have returned you my thanks sooner for them, had I known certainly, where you would be: and indeed, till I am thoroughly informed of the sentiments of the Princess Royal and of our friends in Holland, it will be impossible for me to acquaint you fully with the King's thoughts upon the draught of the convention, which count Kaunitz put into your hands.

I can, however, assure you, that His Majesty is extremely sensible of your zeal and attention to bring this great affair to a happy conclusion; and the King is extremely pleased to find, that you are so thoroughly convinced of count Kaunitz's good disposition for that purpose and of his right way of thinking for the preservation and confirmation of the strictest concert and union between the Maritime Powers and the House of Austria; which can only be done by such an unreserved mutual confidence, as His Majesty has constantly shewed on His part.

Nothing would more effectually contribute to this great work than a happy issue of our negotiations at Brussels. By Colonel Yorke's letters I find, the objections, made in Holland to the present draught of the

[1]) Dans les archives de W. Bentinck il y a des lettres du 26 Janvier et du 2 Février, assez courtes et sans importance; de plus une longue lettre du 2 Février, qui donne un exposé de ses négociations à Bruxelles, contenant à peu près les mêmes choses qu'on trouve dans son rapport.

convention [1]), are much the same with those, which occurred here. The great difficulty, which, I apprehend, will be unsurmontable with us, will be the setting aside so far the Barrier-Treaty, with relation to the commerce and tariff, by agreeing to admit, that the Empress-Queen, as sovereign of the Low-Countries, may impose such duties, as she shall think proper, on our merchandises, till a new treaty of commerce and tariff are settled by mutual consent, of which consent either party is always master: whereas the barrier-treaty clearly stipulates the very contrary, and expressly says that, till such treaty of commerce shall be made, the tariff, then in being, should subsist, which is altogether in our favour. So that I do not see a possibility of agreeing to the first and second articles of the project, as they now stand [2]).

[1]) *Secr. Res. Holland*, t. XII, l. c.

[2]) Art. I. Il sera fait dans l'espace de six mois au plustard, ou plustôt si faire se peut, un Traité de Commerce entre les parties contractantes. Elles traiteront sur le pied de la liberté qui est du droit naturel entre des Puissances indépendantes. Il sera libre par conséquent à chacune d'Elles de ne point se prêter à tout ce qu'Elle trouvera ne pas lui convenir. Elles se proposent néanmoins en même tems de s'accorder mutuellement tous les avantages réciproques, qui ne seront pas contre leur intérêt respectif. Et sur les objets, dont on pourra convenir, il sera fait un Tarif réciproque. Art. II. Jusqu'à ce que l'on soit convenu de ce Traité, les trois hautes parties contractantes n'auront que leur volonté pour règle sur tout ce qui pourra regarder le commerce dans l'étendue de leur domination, et elles resteront même après et dans tout le temps à venir dans le plein droit d'en user à cet égard comme bon leur semblera, pour autant qu'Elles ne se trouveront pas avoir renoncé expressement à leur liberté naturelle par le Traité en question ou par le Traité de Munster.

As to the application of the subsidy, the King was the first to propose, that it should be applied, one part for the use of the Republick and the payment of their troops, and the other part for the reestablishment of the fortifications of the barrier-towns. If the Princess Royal and our friends in Holland shall agree to the employing any part of it for the support of the austrian troops in Flanders, over and above the number stipulated by the barrier-treaty, His Majesty will be very far from having any objection to it. But at the same time, both with regard to this point and that of the arrears, the King is determined to concur in whatever the Princess Royal and our friends in Holland shall finally agree to, as also in any regulations for the reëstablishment of the fortifications [1]),

[1]) Art. III. Le payement du subside de 500.000 Patacons recommencera au jour de l'échange des ratifications de la présente convention, les Seigneurs Etats Généraux renonçant de leur côté en la meilleure forme à toutes prétentions du chef des arrérages.

Art. IV. Mais comme la sûreté commune ne peut qu'être le premier des objets de l'attention des Puissances contractantes, qu'elle doit l'emporter sur toutes autres considérations, qu'il importe d'employer de la façon la plus utile tous les moyens qui existent, et qu'il ne peut être pourvu efficacement à cet important objet qu'en les compassant d'après les circonstances et en les appropriant à l'état présent des choses, il est convenu que le subside en question sera employé par provision de la manière suivante.

Il en sera payé un tiers entre les mains des Seigneurs Etats Généraux pour subvenir aux dépenses, dont ils se sont chargés par le Traité de la Barrière. Le second tiers sera employé en commun au rétablissement de toutes les places des Païs-Bas Autrichiens, qui ont été démolies ou endommagées pendant la dernière guerre, ainsi que pour les pourvoir de l'artillerie et des munitions de guerre,

provided it be not expected, that His Majesty should contribute in any measure to that expence; which, for the reasons I have often mentioned, cannot be done. As soon as I receive from you, or from Holland, a particular account of your last instructions and of the present thoughts of the Princess Royal, you shall be fully informed of the King's sentiments upon the whole.

The fifth article, which, I find, goes down hardly in Holland, is quite otherwise thought of by His Majesty. The King is far from having any objection to it, as it expresses clearly what His Majesty has always wished, and as far as depended upon the King, has constantly and invariably pursued, viz. the necessity of concerting the proper measures for the preservation of the common safety of the contracting parties and of the publick peace [1]).

nécessaires pour leur défense. Et le troisième tiers restera à Sa Majesté l'Impératrice, Reine de Hongrie et de Bohème, pour la mettre en état de conserver et soutenir le pied actuel de ses troupes, l'état présent des places des Païs-Bas, ainsi que d'autres considérations l'exigeant ainsi pour le bien de la cause commune.

[1]) Art. V. Et comme les hautes Parties contractantes ne peuvent qu'être aussi constamment que sérieusement occupées des moyens d'assurer leur liberté et sûreté commune, que tous les changemens arrivés dans la face des affaires générales de l'Europe ainsi que dans l'état de leurs affaires, en particulier depuis la conclusion du traité de la Barrière et tous les autres engagements défensifs postérieurs, qui subsistent entre Elles, rendent leur attention sur ce sujet plus que jamais nécessaire, et que le tems de la tranquilité, dont l'on jouit heureusement aujourd'hui, ne sauroit être employé plus utilement qu'à l'arrangement de mesures, capables de pourvoir autant que de besoin à un objet si important, en conformité et suivant l'intention du Traité de la Barrière, de celui du 16 Mars 1731 et de l'Acte d'accession

I hope, by the next post, to send you such a proof of the violent and extraordinary proceedings of the Court of Berlin, that you will see, that too much attention cannot be given to what appears to be the object of this fifth article. I am....

HOLLES NEWCASTLE.

Rec. Brussels, Febr. 17th 1753
(de la main de Bentinck).

LETTRE CCCXXIX.

Charles Bentinck à la Gouvernante. Mécontentement croissant en Overysel.

Nienhuys, ce 24 Février 1753.

Madame!

Je ne saurois me dispenser, quoique je ne [me] regarde ici à peu près que comme un spectateur, de prendre la liberté d'informer V. A. R. des choses qui l'intéressent elle-même et sa Maison. Je ne crois pas qu'il y en ait de plus importantes que la situation des esprits dans les différentes provinces, et je suis extrêmement fâché d'être obligé de dire, qu'elle devient de jour en jour plus mauvaise ici. Les deux voyages, que V. A. R. y a fait faire à M^r^. de Heyden [1]), y ont fait beaucoup de mal; cela peut avoir contribué à intimider quelques personnes, qui craignent de se voir priver des emplois qu'ils occupent, mais j'ose

du 20 Février 1732, Elles concerteront au plustôt les moyens, qui selon la situation présente paroitront pouvoir le remplir plus parfaitement et contribuer par conséquent au maintien du repos et à l'affermissement de leur sûreté commune.

[1]) Probablement Fr. Joh. Sigismund van Heyden, seigneur d'Ootmarsum. Aux archives de S. M. je n'ai rien trouvé relatif à ces voyages.

vous assurer, Madame, que cela a en même tems fort brouillé et aigri les esprits et aliéné généralement les coeurs, qui devroient être attachées à V. A. R. et à Sa Maison. Le changement du magistrat à Zwolle a encore fait un fort mauvais effet. On en tient bien des discours, qui ne sont ni agréables ni avantageux, et le parti, qui a toujours été opposé au feu Prince, compte à présent d'être soutenu par V. A. R.

On conclut du choix des bourguemaîtres Marienburg, Goltz et Crans [3]), qui sont fort liés avec Mrs de Rechteren et leurs amis, que V. A. R. écoute beaucoup Mr. de Gramsbergen [2]) à la Haye: cela a fait même tant d'effet, qu'on assure publiquement qu'il rentrera aux Etats-Généraux au mois de mai prochain. On m'a demandé vingt fois dans deux jours, que j'ai été obligé d'être à Zwolle, ce qu'avoient fait les deux bourguemaîtres que V. A. R. a mis dehors [3]), à quoi je n'ai su que répondre. On publie quels Magistrats seront mis hors d'emploi à Deventer. Enfin, Madame, je suis au désespoir de voir une fermentation générale dans cette province, qui a été auparavant la plus tranquille. Il seroit inutile et trop long d'ennuyer V. A. R. de tous les discours, qui me reviennent journellement. Ils ne sont pas tenus par des gens, qui craignent de voir tomber le crédit de Mr. de Huffel [4]), car il en est venu plusieurs chez moi, qui ne sont pas de ses meilleurs amis, pour me prier de faire des représentations à V. A. R. sur l'état, où sont les choses. Quoique j'aye répondu, que je n'aimois pas à donner mon avis, lorsqu'on ne me le demande pas,

[1]) Cf. Ned. Jaerboeken 1753, p. 141.

[2]) C. à. d. Mr. van Rechteren (R. B. R.), seigneur de Gramsbergen.

[3]) Egbert Scriverius et Albert Eekhout.

[4]) A. J. van Huffel, drossard de Salland.

je ne saurois m'en empêcher dans ces circonstances, surtout considérant la manière dont on en agit en d'autres provinces, et les liaisons qui subsistent toujours entre les mal intentionés. Ceux de cette province se vantent à présent beaucoup de leur force et de leur crédit. Ce qu'ils en ont eu autrefois, n'a jamais été employé en faveur de la constitution présente.

Je sai, Madame, qu'on dit que je ne parle que par mauvaise humeur, mais je ne m'arrêterai jamais à des discours pareils. Ce que j'ai l'honneur de dire à présent à V. A. R. n'est pas sur le chapitre de Mr. de Huffel, ni sur celui de quelques bourguemaîtres demis. J'ai si peu d'intimité avec les gens des villes que, pour mon particulier, il m'est indifférent qui est bourguemaître ou qui est gemeensman. Il s'agit du bien général et de celui de la Maison d'Orange. Je ne m'ingérerai pas de donner aucun avis à V. A. R.; c'est à elle à prendre le parti, qu'elle trouvera le plus convenable dans la situation où sont les choses. Il me suffit de les lui avoir représenté véritablement comme elles sont, quoique foiblement, car elles sont plus mal que je ne les dis, et tous ceux, qui les lui représentent autrement, la trompent. Comme V. A. R. me fit la grâce, la dernière fois que j'eus l'honneur de prendre congé d'elle à la Haye, de me dire de travailler à tenir la paix ici, je suis obligé de lui faire voir que les choses en sont fort éloignées, sans qu'il soit en mon pouvoir d'y remédier. Je crains, Madame, que cette lettre ne soit pas fort agréable à V. A. R., mais je m'acquitterois fort mal de mon devoir, si je lui cachois la vérité, sous prétexte qu'elle est désagréable, et cela dans des affaires importantes. J'ai satisfait à ma conscience; Dieu voit le fonds de mon coeur et les principes qui me font agir; je souhaite qu'il préserve V. A. R. et Sa Maison

de tous les mauvais desseins, qu'on pourra former contre Elle. Ce seront toujours les voeux les plus ardents de celui qui a l'honneur....

C. BENTINCK.

LETTRE CCCXXX.

Newcastle à W. Bentinck. Mécontentement de la conduite de la Cour de Vienne. Le projet de Kaunitz est inacceptable.

Newcastle House, April 17th 1753.

Dear Sir!

I have been so uneasy upon the situation of our affairs, that I am scarce able to answer the letter, you honoured me with, of the 6th of this month [1]). There is one part of it, which I can do very sincerely, and that is what relates to yourself. Nobody can have a more real esteem and affection for you than I have. I know your zeal for our common interests, I know also your particular partiality for me. The affair of the barrier, and the consequences of it, give me more uneasiness than I can express. I really don't know, what turn to give it. I am labouring upon your plan to preserve the strictest union and concert between the Maritime Powers and the House of Austria, and by that union to support the great system of Europe independently of France and Prussia. One might naturally expect to have the assistance of the Court of Vienna in this great work. So far from it, I am sorry to say, all our difficulties arise principally from thence. Not to enter into the absurdity of their conduct in every step, that they have taken in the affair of the election of a King of the Romans,

[1]) Cette lettre manque.

by which they have almost defeated a measure, which, had it or should it at last succeed, would be the greatest blow to the ambitious views of France and Prussia; or their equally unaccountable behaviour in the separate confidence, which they would have had with the Court of Spain [1]), and thereby have rendered that great turn in our favour there as precarious and as little useful as possible, I come immediately to the great affair, which is now our present consideration.

Chicanes upon little particular points in negotiation may be got over; but where essentials are insisted upon, inconsistent with the faith of treaties and with the interests of the powers, with whom they are to treat, it is impossible to proceed; and that, allow me to say, is the case of the two first articles of Count Kaunitz's project. I should not have blamed Mr. de Kaunitz for proposing any terms in the new treaty of commerce, ever so advantageous to themselves, and for a time insisting upon them. But to imagine to draw us into an acknowledgement of their right to settle what tariff they please, and lay what duties they shall think proper upon our commodities, was at once making it impracticable for us to treat; and no minister in this country will dare to venture to proceed upon that foot.

Our right, by the 26th article of the barrier-treaty, to the provisional enjoyment of the old tariff is clear, notwithstanding that the Court of Vienna have laid higher duties upon our merchandises: we have complained but have got no redress, and yet we are now willing to enter into a negotiation for

[1]) La Cour d'Espagne avait refusé d'admettre l'Angleterre au traité d'Aranjuez. Cf. *Coxe*, *Memoirs of the Kings of Spain*, t. IV, p. 80 svv.

settling these points for the future, without previously insisting upon the reduction of the high duties to what they ought to be by treaty; but Mr. de Kaunitz is not contented with this, and would have us previously acknowledge their right, as an independent sovereign of the Low-Countries, to impose whatever duties they please; that is, at once to renounce all the advantages, which we have acquired by the barrier-treaty, and render all endeavours for making a reasonable treaty of commerce and tariff for the future impracticable, since nothing can be so much for the advantage of the Court of Vienna, as to have no treaty at all, after we had acknowledged their right, as sovereign, to lay what duties they pleased. Had Mr. de Kaunitz [proceeded] or would they still proceed to the settling a new treaty of commerce, they should have found us as reasonable as possible. But to tye up our hands before and to use us in this manner, is what never will or can be consented to.

The power and influence of this country depends upon the extent of our trade. It is that consideration, that engages us in the support of the continent; and it is for that reason, that we are so strictly, and I hope ever shall be, united to the House of Austria.

Is it possible then to imagine, that we can continue our union with the Empress Queen by a sacrifice of our commercial interests, and that in the case of the Low-Countries, which, at the expence of so much blood and treasure, have been conquered by the Maritime Powers for the House of Austria?

Our manufacturers in Yorkshire are already full of complaints upon that head; and if they were by such a convention to be precluded from all hopes of redress, there would be no standing their importunities.

Forgive me for having dwelt so long upon these

two articles; they are the only ones, which, I think, cannot be passed in any shape; the others may admit of modifications; and the fifth article, which meets with opposition in Holland, is the best article of the whole.

In these circumstances, and under this behaviour from the Court of Vienna, it is the greatest concern to me, that the Princess Royal and our friends in Holland should wish any thing, which, I am afraid, it may not be in our power to grant. The contributing to the reestablishment of the fortifications of the barrier-towns, I have always told you, would meet with the greatest difficulty here, and that from those, who have been forwardest in the other necessary expenses for the support of the continent; this is looked upon as a demand, which might be renewed upon every occasion, and would necessarily lay a constant burthen upon this country, whenever those fortifications should want to be repaired. It is, therefore, the principle which creates the difficulty, and, I am afraid, it may not be to be got over, tho' it will be fully considered by the King's servants.

The Princess Royal's application [1] to the King has been received in the best manner imaginable and will engage His Majesty to do every thing that is practicable for the support of Her Royal Highness, Her family and the Republick. I wish, we know what consequences are hoped for from it, with regard to the Court of Vienna. Would they desist from the two first articles of Count Kaunitz's project, in case the Maritime Powers should, jointly or separately, take upon them the reestablishment of the fortifications? Or would they give the full subsidy to enable the Republick to do it? Forty or fifty thousand pounds, to be given by the King for that purpose, were it

[1] Manque.

practicable (which I am afraid it is not), would tend but little, I fear, towards removing the greater obstacles and be but a small support, in general, to the Republick.

You say, you are astonished, not only at Mr. de Botta's duplicity but at the shallowness of his parts and understanding. I have studied him a little myself. I agree with you, that his Italian cunning may not quite suit with the genius of the Low-Countries, and he is of a party, which, I hope, will not be the most prevalent at Vienna; but allow me to say, his project for the Low-Countries, if it could be brought about, is a great one, but then he neither considers the impracticability of it, nor the connection which the Low-Countries must have with England and Holland and the general affairs of Europe, which would be destroyed by it.

Mr. de Botta's first principle is, that Flanders must be defended by an army and not by supposed strong towns, which, we have seen by experience, can [make] or have made no resistance.

This army (he thinks) can be furnished by no power but the Empress Queen, or paid any way but by the revenues of the Low-Countries; he sets all treaties at defiance, and owns there must be a thorough new settlement: and, in order to increase the revenues of the Low-Countries and to appropriate them to the Empress Queen's advantage and the maintenance of her troops, he has been inventing projects to supply the use of the Scheld, and the trade of Antwerp, by making canals from Ostend to the Meuse, and by that means to open a communication with Germany, independent of Holland; and in this, he hoped, we would join or at least acquiesce, as we should find our account in it.

This is the plan, upon which Botta has gone;

by broad hints he has apprised me of it, and I have constantly acquainted our friends in Holland with it. Tho' it is chimerical, it is for an Austrian plausible; and if the Court of Vienna did not want the Maritime Powers in other more essential points, it might, for ought I know, be practicable, at least if it was possible for them (which I hope it never will be) to separate this country from Holland.

However Mr. de Kaunitz may differ from Mr. de Botta and be unwilling to attempt so great and so dangerous a scheme, as this would be, all his projects however have a hankering that way; they all maintain the necessity of their keeping up a much larger army in the Low-Countries than by the barrier treaty they are obliged to do. They all suppose their right of laying on what duties they think proper; and when these previous points are once yielded to, the rest may be more easily brought about.

I am afraid, you will be angry with me, but indeed you ought not; I write from my heart: if I am mistaken, you will set me right; I shall be glad to be convinced; for I have no view but the preservation of the system in general, and the more particular and still more necessary one between England and Holland. Neither can be done without the most perfect union and concert between the King and the Princess Royal and the ministers in Her Royal Highness's confidence.

The credit, influence and authority of the Stadtholder must be supported, and the Princess Royal, I am persuaded, will trust none but those who are firmly attached to Her and Her Family, with a proper management however for such as may be willing to join with you and whom, from their stations, it may be material to gain.

You have wanted to hear from me; if I write, I must write what I think. I know we agree in the end, and therefore I should be sorry, that we should differ at all in the means. I am....

HOLLES NEWCASTLE.

LETTRE CCCXXXI.

W. Bentinck à Newcastle. Affaires de la Barrière.

Hague, April the 24th 1753.

Mylord!

I received the letter your Grace honoured me with of the 17th of this month.

I shall not presume to judge, much less to determine what ought to be or what can be done by England, nor how far the King's Ministers can advise His Majesty to recede from the foot on which the affair of the barrière has hither to been carry'd on. But I see with great grief that this important affair, on which the whole system depends, stands at present just as it did four years ago, and it appears to me that the whole turns upon a point d'honneur, in which (give me leave to speak plain) I cannot see that we have either reason or justice on our side, and perhaps if the point of interest were look'd over again, without any reference to what has been said or done at the conferences at Antwerp and what has been said since, which is nothing but the repetition of the former, it might appear that we are disputing with the Court of Vienna upon very immaterial points.

What grieves me is the loss of these last four years, which is irreparable. And by what your Grace writes to me, I fear that this year will also be lost

to the common interest, and if it is, I am afraid the next will be so too and that we shall never see the conclusion of this affair. This is not my opinion alone, it is that of all our friends here, and by what Col. Yorke sent last post to your Grace, you will have seen what is the opinion of her Royal Highness and of those she is pleased to consult. Whatever further steps we may take to persuade the Court of Vienna to give up their explication of the 26 art. of the barrière, is only time lost. And give me leave to tell you fairly and plainly, Mylord, that, if I was the Empress Queen's Minister, I would not advise it her. I speak here for my self, and, upon my honour, I am of opinion that we have not the letter of the treatys nor equity on our side of the question; and yet without both, or at least one of these, my politicks are at an end. It will be needless for me to enter into any detail here, because your Grace will receive by this post from Col. Yorke my report [1]), and thence judge what we have to expect from the Court of Vienna on this point, of which they make a point d'honneur on their side, just as we do on ours, but, unluckily for us, with this difference that we have not parity of reason nor of right, nor are we in possession of right nor are we in possession. Several here dare not speak out as clearly as I do and are at a loss how to go back, without falling into contradiction with ourselves and thereby exposing ourselves. But in the conclusion we agree that, suppose we yield the point of reciprocity, we in effect give up nothing, whereas, if the Court of Vienna yields it, she must at the same time own, that the sovereinty of the Netherlands is limited otherwise than by the treaty's

[1]) Le rapport de ses conférences avec Kaunitz. Cf. *Secr. Res. Holland*, t. XII, p. 76.

with the Maritime Powers, which point she never will give up, neither can, it seems, any reason be alledged to maintain it on our side, except that we have said it hitherto, which is a mere assertion and not a reason. At the conclusion of the treaty of barrière the Netherlands were restored to the House of Austria. The conditions, on which they were restored, were stipulated by that treaty. What the Maritime Powers thought or intented at that time is not stated, and if it was, can be no rule. Whatever may have been the meaning at that time, the treaty of 1731, to which the Republick acceded in 1732, confined to the term of two years the general provisional engagement of the treaty of barrière, and I am surprised, when I look back, that the Court of Vienna did not at the expiration of those two years do what she since has done, I mean, settle the duty's in the Netherlands as she thought fitt. It would be lucky for us, as things stand now, if she had. For every thing would have been settled long before now. I shall not take the part of the Court of Vienna on the point of the election, nor upon the transaction with Spain. Be that as it will, the question here is what is expedient for us. The decision of this question is pretty clear and can admitt no delay, or we are all lost. There is at present in the Republick a general and a strong inclination to facilitate and accelerate the conclusion. If we let slip this oportunity, we shall not find it again and it will, I fear, be lost for ever. Our friends will slacken and go back, if they meet difficulty's from England. Those, who wish the dissolution of the system, will take a handle from thence to prouve the total and absolute impossibility of going on and will say, that even England leaves us in the lurch.

It is impossible to enter into a further detail on the several points of your Grace's letter, which I have

kept entirely to my self, for fear of allarming too much our friends. But I can not finish this without adding that I am persuaded, that all the fears your Grace has upon difficulty's from the Court of Vienna on duty's, settled by acts of Parliament and appropriated to national uses, will in the event be found groundless. I beg you will not be angry with me, I assure you I am not with you, but on the contrary love and admire you for your steddyness to your principles. You must not take it ill of me, that I tell you my sentiments so clearly and so precisely. I am bound to it in honour. I am sure the whole depends on this point, and every day lost is an irreparable loss. Every courier to and from Vienna is the loss of a month. And every new difficulty is giving arms to our ennemy's abroad and at home....

W. BENTINCK.

LETTRE CCCXXXII.

La Gouvernante aux „Geëligeerde Raden" d'Utrecht. Election des membres de ce corps [1]).

—

Edele Mogende Heeren,
Bysondere Goede Vrienden.

Wij hebben wel ontfangen de missive van UE. Mo. in dato den 18 January laastleden, waar bij UE. Mo. in conformité en ingevolge van het Reglement ons hebben bekent gemaakt, dat den tijd derselver driejarige bediening eerlang stond te expireeren, en hebben wij naa deliberatie goedgevonden bij deesen voor den tijd van drie jaren als Geëligeerde Raaden te continueeren de Heeren:

[1]) Cf. *Krämer*, *Gedenkschriften van G. J. van Hardenbroek*, t. I, p. 113—115.

Godard van Tuyl van Serooskerken, Heer van Welland;

Rudolf Leusden;

Geerlag Frederik van den Capelle, Heer van Mijdregt;

Jacob Hendrik Grave van Regteren, Heer van Westerveld;

Jan Daniël d'Ablaing, Vrijheer van Giesenburg;

Jan Pesters, Heer van Cattenbroek,

en verders bij desen voor gelijke tijd van drie jaren tot Geëligeerde Raaden aan te stellen de Heeren Jan Floris Grave van Nassau La Lecq en Jan Pit [1]). Reserverende aan ons om van de vacante supernumeraire Geëligeerde Raadsplaats bij vervolg te disponeeren, waarvan wij UE. Mog. bij desen wel hebben willen geeven de vereyschte kennisse, waarmede Edele Mogende Heeren, Bysondere Goede Vrienden, Wij UE. Mog. bevelen in Gods Heilige protectie.

UEd. Mog. Dienstwillige Goede Vriendinne,

ANNE.

Ter ordonnantie van Haar Kon. Hoogheid,

J. DE BACK.

's Gravenhage, den 1 Mey 1753.

CCCXXXIII.

Notes de W. Bentinck. Caractère de la Gouvernante.

5 May 1753.

Pour mettre en termes clairs et simples mon idée sur la question agitée hier (pour la dix millième fois),

[1]) Ces deux messieurs furent élus pour prendre les places de W. J. van Renesse et de Fr. Doublet, seigneur de Groeneveld, qui avaient déplu à la Gouvernante.

si la Princesse peut être gouvernée ou non, je la réduis à celle-ci: s'il existe un être créé dans l'univers, qui puisse faire suivre à la Princesse dans sa conduite un autre plan que celui, que S. A. R. se seroit déjà tracé à elle-même? Je dis que non pour la dix millième fois. Je le juge à priori et l'on n'a rien à répliquer. Tout ce qu'on dit, c'est que de Back la gouverne. Je le nie, c'est elle qui se sert de de Back, et qu'elle déteste, pour traverser d'autres. Ce n'est pas l'art ni le savoir-faire de de Back qui fait qu'il dérange les mesures les mieux prises et les mieux concertées par d'autres, par où il paroit qu'il gouverne la Princesse. Si de Back mouroit cette nuit, demain la Princesse feroit un autre de Back. De Back est une inconnue X, Y ou Z. C'est une expression générale algébraïque d'un homme, qui lui sert d'outil pour contredire, pour embrouiller et pour faire de la peine, ou bien pour satisfaire au tour d'esprit despotique. Et je le répète: il est impossible de gouverner la Princesse. De Back ne la gouverne pas. Il ne fait que se faire un mérite auprès de ceux, que la Princesse place ou avance uniquement pour satisfaire son despotisme, il s'en fait, dis-je, un mérite et par là un espèce de parti. Peut-être même en fait il sa bourse, cela est tout au moins très probable, mais sur quel fondement bâtit il? Ce fondement est-il solide? Quelle influence les menées de de Back ont-elles sur les affaires étrangères? Sur le commerce? Sur les finances? De Back dirige-t-il l'assemblée de Hollande? Peut-il chasser le Conseiller-Pensionaire? Peut-il me mettre dehors? Si, dato non concesso, de Back pouvoit se défaire du Conseiller-Pensionaire, qui est dans son chemin et qui déclare publiquement à qui veut l'entendre, qu'il ne veut rien avoir à faire à de Back et que toute affaire, qui aura passé par de Back pour venir aux Etats de

Hollande ou aux Gecommitteerde Raden, sera opposée pour cela seul par lui Conseiller-Pensionaire, en ce cas la Princesse trouveroit eodem momento un autre de Back pour opposer à celui-ci et pour l'empêcher de jouir de son triomphe. Enfin j'y reviens, personne ne gouverne la Princesse. Elle est trompée et flattée tous les jours par un tas de gens, qui lui font faire (en lui représentant tel ou tel cas particulier sous un faux point de vue, qui flatte la passion dominante du jour) telle ou telle démarche isolée. Ces démarches sont si fréquentes que ceux, qui ne pénètrent pas au fond des affaires mais qui s'arrêtent à l'apparence extérieure et à l'écorce, ou qui ne jugent que par l'événement, qui disent post id ergo propter id, y voyent de la suite et de la consistence; mais ce sont leurs lunettes qui ne valent rien. Il n'y a ni suite ni consistence. Tout va par sauts et par bonds. Il n'y a pas faute de la part de ceux qui n'ont pas de crédit auprès de la Princesse. Il n'y a pas d'art ni de savoir dans ceux qui passent pour avoir du crédit auprès d'elle, mais qui, je le répète, n'en ont point, à moins qu'on ne veuille appeler art ou savoir-faire la disposition à faire tout ce que veut une femme altière, ambitieuse et despotique, à qui il ne manque que du courage [1]).

Cet art et ce savoir-faire est celui d'un bravo Bergamasque ou Napolitain. Enfin le mal, je le vois clairement, est dans le caractère de la Princesse; c'est un vice dans la partie essentielle de la machine, vice incorrigible qui opère et opérera tant que la Princesse vivra et aura du pouvoir. Elle prend son pouvoir pour son autorité, c'est à dire son cu pour ses chausses. Je sai pourquoi on se fait une peine d'admettre ces

[1]) Cf. le jugement de George II, dans *Nijhoff*, *op. cit.*, p. 216.

principes, c'est qu'on a peur d'être obligé d'admettre les conséquences qui en découlent, mais je puis démontrer ces principes un à un, et pour les conséquences, si elles déplaisent, j'en suis fâché; elles me déplaisent aussi, mais elles ne sont pas moins justes ni moins vrayes pour cela.

LETTRE CCCXXXIV.

Newcastle à Yorke. Négociations entre la République et la France sur un traité de commerce. Le traité de commerce de 1674 entre l'Angleterre et la République.

—

Separate.

Whitehall, May 16th 1753.

Sir!

The King having fully considered the application made to you and mentioned in your two letters of the 8th and 11th instant and the pro memoria inclosed in the letter [1]), relative to the Marine Treaty of 1674, His Majesty is of opinion that the proposal made by Mr. de St. Contest to Mr. de Marcelis [2]), viz. that their High Mightinesses should insist with England upon the restitution of all the goods of French subjects, taken under the flag of the States and condemned during the last war, and that on the part of

[1]) Ces pièces manquent.

[2]) Marselis continuait à Paris les négociations sur le renouvellement du traité de commerce de 1739. (Cf. t. I, p. 532 svv. *Secr. Resol. Holland,* t. XII, p. 11, 25, 26, 27, 51, 57, 66, 67, 68). Le traité de 1739 se trouve e. a. dans *Rousset, Recueil,* t. XIV, p. 447.

France, as soon as that restitution was obtained, His Most Christian Majesty would give up the alterations proposed by them in the 23d article of the project of a new treaty of commerce [1]), is not only new as relative to another Power, no ways concerned in that

[1]) Cf. *Secr. Res. Holland*, t, XII, p. 69, 70, 138, 139, 142, 149, 155, 157, 159. — *Secr. Res. St. Gen.*, le 18 Sept. 1752 et le 24 Avril 1753 (Archives du royaume).

Pour le gouvernement français l'avantage le plus réel d'un traité de commerce à conclure avec la République se trouva dans l'exécution rigoureuse du traité de commerce existant entre la République et l'Angleterre. Toutefois pendant la dernière guerre les Anglais n'avaient pas respecté le pavillon de la République. C'est pourquoi le gouvernement français demanda, que dans l'article XXIII du traité de 1739, après les mots *„réglé par les articles précédens"* fussent insérés les mots suivants: „Et comme, en convenant que le navire libre affranchira les marchandises qui y seront chargées, il a été reconnu qu'il est de l'intérêt des deux parties contractantes, que cette condition soit également observée de la part de toutes les Puissances qui se pourront trouver en guerre, il a été aussi convenu de la manière la plus expresse, que, si les navires des sujets de celle des dits deux parties qui se trouveroit neutre étoient arrêtés par les vaisseaux de guerre ou armateurs ennemis de l'autre, sous prétexte qu'ils seroient chargés des marchandises apartenantes à leurs ennemis, alors la dite partie neutre sera obligée de faire les démarches nécessaires pour se faire restituer les dits navires et leurs cargaisons, dans le terme de deux mois au plus tard; et, au défaut de succès de ces démarches, de se joindre à l'autre des dites deux parties et d'employer toutes ses forces pour contraindre la Puissance, qui n'auroit pas respecté le pavillon de la ditte partie neutre, à la restitution des dits navires et de leurs cargaisons et à réparer les dommages causés en retenant les dits navires. (Lettre de Marselis au greffier, du 8 Août 1751. Archives du royaume. Secrete missives. Frankrijk).

negociation, but that is was made also to commit the King with the Republick, to lay the blame of the miscarriage of their treaty of commerce with France (if that should be the case) upon His Majesty, or, if the treaty should succeed, to lay by that means a foundation for a perpetual neutrality with Holland, and the King was sorry to see that the Pensionary seemed to adopt this idea.

Mr. de St. Contest and the Pensionary can never, upon reflection, think that His Majesty would give into a proposal of this kind, or lay himself or his subjects under such new unnecessary obligations. And the manner in which it is mentioned in the pro memoria, vizt pour avoir des assurances qu'en cas de guerre le pavillon de l'état soit respecté particulièrement par ceux avec qui la France se trouvera en guerre, has indeed the appearance as if the Court of France was upon the point of coming to a rupture with us. All proceedings relative to treaties, made singly between the King and the Republick, ought to be carried on without the intervention of any other power; and consequently it would be very improper for His Majesty to give any declaration to the Republick relating to engagements that may subsist between them, in order to satisfy the views of the Court of France, or to promote the success of a negotiation entirely foreign to that treaty; especially, when the immediate tendency of such a declaration must be to strengthen or give some countenance to demands upon His Majesty's subjects, and unnecessarily and improperly to confirm the existence of a treaty, upon which, sooner or later, the King and the Republick must come to some amicable explanation and regulation.

The Pensionary was much mistaken in his notion,

that some new declaration had been made relating to this treaty. Whatever Mr. de St. Contest said [1]), was, I suppose, founded only upon what was very properly mentioned, by way of distinction, in the answer given to the King of Prussia [2]). I believe, there are very few, if any, complaints of the Dutch now depending. I remember, there was a favourable determination for them some time ago upon an appeal from the court of Admirality; and I am told, that the subsequent proceedings have been conformable thereto. But I remember also, that the unconveniences, arising from the treaty of 1674 [3]), appeared then so great, that it was the general sense of the Council, before whom the appeal was brought, that it would be absolutely necessary to have some explanation of that treaty; and I will venture to foretell, that, if nothing of that kind is done, whenever this country shall be so unhappy as to be engaged in a war with France, England will begin by insisting that, pursuant to the treaty of 1678 [4]), the Republick should immediately send the succours there stipulated, and within two months declare war against France also; and in case of refusal of Holland will declare, that that part of the Marine-treaty, which stipulates free ships, free goods, will not and cannot be observed. And indeed, if the transactions

[1]) Cf. *Secr. Res. Holl.*, t. XII, p. 138.

[2]) Lettre du Duc de Newcastle écrite, par ordre de Sa Majesté, à Mr. Michell, Sécretaire d'Ambassade de S. M. Prussienne etc. La Haye, P. de Hondt. MDCCLIII. (*Knuttel, Catalogus v. d. Pamfletten-verzameling der Kon. Bibl.*, t. IV, n°. 18391.

[3]) *Du Mont, Corps Dipl.*, t. VII, P. I, p. 282. *Wagenaar, Hist. en Polit. Tractaten*, t. I, p. 197.

[4]) Traité d'alliance défensive. Cf. *Rousset, Recueil*, t. XIX, p. 413.

and dispositions of the times when [were concluded] that treaty of 1674 and the following treaty of defensive Alliance between England and Holland of 1678 (which is the basis of the present, and I hope perpetual, union between the two countries) are considered, it will plainly appear, that those, who wished well to that union, took care by the treaty of 1678 to make that of 1674 ineffectual or unnecessary.

For, tho' is stipulated by the first treaty, that one power not being at war shall be at liberty to cover and protect the goods of the enemy of the other at war, it is as strongly declared and stipulated by the last treaty, that that case shall never happen; for by the 5th article of it, it is expressly agreed, that, two months after war is declared against one party, the other shall be obliged to declare war also, and that considerable succours should be immediately sent to the party at war and during the two months good offices should be employed for making up the differences. And I very well remember, that this argument was most strongly insisted upon here during the late war, when the Dutch ministers claimed the full execution of the 8th article of the Marine-treaty of 1674. That treaty was made soon after the conclusion of the Dutch war in 1672. Holland then continued in war with France, and it was weakly and improperly thought, that this country might have a separate advantage from their different situation at that time in that respect, which was the real cause of those articles in the Marine-treaty. But when once sounder principles came to prevail here and the great and essential interest of England and Holland were found to be the same, all these little, seeming, separate advantages were rejected and the solid interests only considered; and upon that principle were the general engagements taken by the

treaty of 1678: that, when war was once declared against either power, the other should be obliged in two months to join in it. That reasoning destroys the very foundation of the 8th article of the Marine-treaty, shews how necessary some new explanation of it must be, and consequently how very improper it would be for the King to give any declaration, that might add new weight or strength to it. And I hope that the present Government in Holland will not so far adopt the narrow notions, which prevailed in England in 1674, as not to see the impropriety of His Majesty's giving any such declaration. I must say that the very end, proposed by it (viz. the facilitating the Dutch treaty of commerce with France), would not be a reason for the thing desired. His Majesty will always be glad to promote the interest of the Republick, but the King will rather chuse to do it by any measure than by one, which may produce a closer connection between them and France. And it is not yet forgot, that the enjoyment of this very treaty of commerce (the renewal of which is now so much desired in Holland) was a great inducement, or at least served as a pretence for the Government in Holland at that time, to decline joining in the war against France or taking any vigorous measures in support of their allies.

You will make use of these arguments with the Pensionary and the Greffier and with such others as may be necessary, to shew the reasons, which prevent His Majesty from complying with what is now desired. But you will assure them at the same time, that the King's opinion and resolution upon this occasion are founded upon this unalterable principle, that England and Holland ought never to take separate parts but to have the same interests and the same views with regard to all other powers, and that His Majesty will

be always ready to shew the friendship and affection for the Republick in any instance, which may not be absolutely repugnant to that principle.

I am ....

HOLLES NEWCASTLE.

LETTRE CCCXXXV.

Charles Bentinck à la Gouvernante. Méfiance de la Gouvernante envers lui.

Nienhuys, ce 19 Mai 1753.

Madame!

Je m'étois flatté jusqu'à présent, que V. A. R. connoissoit le fonds de mon coeur et qu'elle me faisoit la justice de me regarder comme un homme droit et sincère et comme le plus zélé serviteur de feu Monsieur le Prince, de V. A. R. et de sa Maison, et je puis hardiment dire, que je me suis toujours conduit, selon mes lumières, comme je le devois en cette qualité. Je n'ai jamais été courtisan, ni flatteur, Madame, ce n'est pas mon caractère et j'ai toujours cru, que ce seroit vous servir très mal que de vous cacher la vérité; aussi n'ai-je manqué, que je sache, aucune occasion de la dire sans déguisement, comme je croyois que le bien du service de V. V. A. A. le demandoit, et sans considérer, s'il convenoit mieux à mon intérêt particulier de ne rien contredire mais de faire simplement bien ma cour. Je supplie très humblement V. A. R. de vouloir juger, à quel point il doit m'être sensible d'entendre que, malgré mes sentimens et mon zèle pour le bien de V. A. R. et de la Maison, on vient à bout de me faire regarder par V. A. R. même comme un homme, qui travaille contre elle. Les bruits, qu'on

a travaillé à répandre sur mon sujet dans cette province, et les lettres, que ma femme reçoit quelquefois d'un certain nouvelliste à la Haye, me font assez voir les faussetés dont on se sert, et qui sont ceux qui s'en servent, pour donner à V. A. R. des idées de moi, qu'elle n'a jamais pu avoir, je l'ose dire et je n'en appelle qu'à elle-même. J'avoue, Madame, que je ne saurois regarder ceux, qui osent me dépeindre de cette façon à V. A. R., qu'avec le dernier mépris et comme ayant aussi peu de respect pour Votre Personne que pour la vérité.

Comme je ne devrois pas m'attendre qu'on en crut de pareilles gens sur mon sujet, sans seulement m'entendre, je souhaiterois qu'on me dit en quoi j'ai travaillé contre V. A. R. Est-ce en disant mon avis dans les affaires de Steenwijk [1])? J'ai eu l'honneur de représenter à V. A. R. de quelle manière je les envisageois, et j'ai pris la liberté de lui faire connoître encore depuis par mon frère, que j'étois obligé en conscience de donner mon avis comme je l'ai donné, et je suis très persuadé que V. A. R. n'attendoit pas de moi d'agir d'une manière, que je crois contraire à mon serment. Du reste je n'ai parlé à âme vivante pour en faire voter d'autres comme moi; bien au contraire, j'ai dit à tous ceux qui m'en ont parlé que, puisqu'ils voyoient que ces affaires prendroient un

[1]) Les Etats d'Overijsel ayant vidé à Steenwijk des querelles relatives au Réglement de la province, la Gouvernante, se plaignant, dans une lettre du 22 Oct. 1752, de ce que les Etats avaient enfreint ses droits, demanda l'envoi de toutes les pièces y relatives afin de donner sa décision. Dans l'assemblée des Etats du 26 Mars 1753 Ch. Bentinck nia le droit de la Gouvernante de s'y mêler, mais la majorité céda. (*Resolutieboek van Ridderschap en Steden,* 24 Mars, 22 Juin, 16 Sept. 1752, 23 et 26 Mars 1753).

tour contraire à leur sentiment et au mien et qu'ils craignoient que V. A. R. ne leur sçut mauvais gré de voter contre ses idées, je leur conseillois de ne pas voter du tout; ce que plusieurs ont suivi et plusieurs se sont absentés; en quoi ils ont certainement beaucoup mieux agi que ceux, qui ont donné un avis directement opposé au sentiment, qu'ils ont auparavant déclaré, et que d'autres, qui ont depuis disputé avec Mr. de Back pour mon avis, comme Mr. Rechteren a dit lui-même à Mr. de Cruyningen [1]) avoir fait, quoiqu'il eut voté contre.

Permettez-moi, Madame, de mettre au net en deux mots devant les yeux de V. A. R., de quelle manière je regarde l'état de la question. Lorsque je vois, qu'on fait envisager à V. A. R. des droits des Etats ou de particuliers comme appartenant au Stadhouder (ce qui peut facilement arriver, parce qu'il est impossible que V. A. R. soit elle-même au fait de tous les petits détails dans toutes les provinces), je ne puis manquer de lui en faire mes représentations; mais si je ne puis rien gagner par là, je ne suis pas le maître de donner ma voix suivant les idées, qu'on a données à V. A. R., comme je souhaiterois le pouvoir faire. J'ai pris la liberté l'hiver passé d'écrire à V. A. R. et à Mr. de Larrey au sujet d'un autre cas de la même nature, c'est la recette de Delden [2]). Depuis ce temps là les Chanoinesses Gueldroises de l'Abbaye de Honnep [3]),

[1]) Probablement Anthonie Joan de Huybert, seigneur de Kruininge et Rilland, qui était lié d'amitié avec Charles Bentinck. Cf. *Bijdr. en Meded. Hist. Gen.*, t. XXVII, p. 306, note.

[2]) La Gouvernante avait permis à la veuve Van der Wyck de transférer la recette de Delden à son fils, ce qui était contraire à une résolution des Etats d'Overysel de 1748. (Ch. Bentinck à la Gouvernante, le 25 Août 1752).

[3]) Ter Hunnepe.

et quelque autre personne, ont engagé V. A. R. à écrire une lettre à l'aînée des Chainoinesses et à leur envoyer une recommandation, qui, si je l'ose dire, ne sont pas dans les formes.

Il y a encore eu depuis peu deux membres du corps des nobles, qui étoient d'avis de donner connoissance à V. A. R. d'un emploi vacant de receveur de quelques biens des Nobles, avant d'en disposer. Je leur répondis, que je ne pouvois approuver ces manières de chercher à faire sa cour; que je ne voyois pas de quelle utilité cela pouvoit être à V. A. R. et qu'ainsi je croyois, qu'il falloit laisser les choses dans leur cours ordinaire.

Ce qui me confirme le plus dans ce sentiment, c'est que je ne saurois m'empêcher de regarder tous ceux, qui font de pareilles propositions, comme voulant avoir deux cordes à leur arc et faire, d'un côté, les officieux et les flatteurs chez V. A. R. et, de l'autre, l'engager à faire des choses, qui puissent lui faire tort dans le public, et qu'ils seroient eux-mêmes des premiers à trouver mauvaises, si malheureusement l'occasion se présentoit, comme plusieurs s'en flattent toujours.

Je demande mille pardons à V. A. R. de l'entretenir si au long de choses, qui ne lui seront, je crains, pas agréables et de lui parler si fort à coeur ouvert; mais je la supplie encore une fois de vouloir considérer, que j'y suis contraint, en me voyant noircir devant des personnes, pour qui je sacrifierois en mon particulier tout ce que j'ai au monde. Il me paroit que ce n'est pas trop présumer, Madame, que de vous demander en grâce de ne jamais juger de moi ni de ma conduite par ce que des gens emportés ou passionés en peuvent dire, mais que V. A. R. aye la bonté de l'examiner elle-même de sang froid et de m'en demander compte à moi-même, si elle trouve quelque chose à redire.

V. A. R. m'a fait l'honneur d'avoir quelque bonne idée de moi et de me témoigner beaucoup de bontés. Je me flatte que ceux même, qui ont le plus d'envie de me faire tort dans son esprit, n'y réussiront pas, car j'ose dire et assurer que je ne suis pas changé....

C. BENTINCK.

LETTRE CCCXXXVI.

W. Bentinck à Louis de Brunsvic. Newcastle se dérobe. Entretiens avec Granville et Hardwicke.

Londres, ce 24 May 1753.

Monseigneur!

Depuis que je suis ici [1]), je me suis fait une affaire de me mettre bien au fait des dispositions ici, afin de pouvoir juger de ce que nous avons à attendre. Dimanche au soir je vis le Duc de Newcastle, avec qui j'eus une assez longue conversation, dans laquelle il parla beaucoup et fort confusément et me témoigna beaucoup d'embarras. Il me donna à lire toutes les dépêches, qu'il avoit reçues et expediées depuis le mois de Mars, et celles du département de Holdernesse du même tems, afin que je visse le fil et l'état présent des affaires, et le lendemain et surlendemain il m'envoya encore ce qui étoit arrivé après. Le lendemain je ne le vis pas, mais Mardi j'allai chez lui à onze heures. Il me fit attendre assez longtems, puis m'envoya dire qu'il s'habilloit, et peu après il vint dans la chambre où il étoit [2]), me donna encore des papiers à lire, que je mis en poche, et lui demandai:

[1]) En Mai Bentinck était parti pour Londres afin de conférer avec Newcastle.

[2]) l. *j'étois.*

s'il me vouloit permettre d'aller avec lui à Kensington? Il me dit que non, qu'il devoit aller prendre son frère, et nous nous séparâmes. Je le rencontrai à la Cour et puis chez Mylady Yarmouth [1]). Je dinai ce jour chez lui, et j'arrivai d'assez bonne heure pour le voir seul s'il vouloit, mais il n'en avoit pas envie. Il étoit de retour de la chambre haute quand j'arrivai. On me fit entrer dans son cabinet, où étoient Mylord Holdernesse et Mylord Lincoln [2]), avec qui je restai à causer de choses indifférentes jusqu'à ce que le Duc entra, qui nous fit à tous fort bon accueil. On vint dire qu'on avoit servi. Il nous envoya à table avec la Duchesse et se mit à écrire une lettre et nous vint trouver que la soupe étoit mangée. A table il me demanda vingt fois, comment je me portois et s'il étoit bien avec moi? Je lui fis entendre qu'il me devoit pourtant une lettre. Il me dit que non, moi qu'oui, et que j'avois eu le dernier mot avec lui. Son frère arriva à 7 heures, comme on avoit diné. Nous lui tinmes compagnie à table et nous bûmes jusqu'à dix heures, toujours Lincoln présent, Holdernesse était parti, desorte qu'il ne fut question d'aucune affaire et je voyois un projet formé de l'éviter. J'allai tenir compagnie à Mylady Holdernesse [3]), qui étoit seule chez elle. Le lendemain, mercredi, j'allai voir Mylord Granville, que je trouvai et à qui je dis, que le Duc de Newcastle m'avoit dit plus d'une fois de lui aller parler, aussi bien qu'au chancelier et à Pelham, mais que je n'avois pas encore eu l'occasion de voir ces deux derniers. Mylady Holdernesse m'avoit

[1]) Amélie Sophie, épouse du baron de Walmoden, maîtresse de George II.

[2]) Henry Clinton, comte de Lincoln; sa mère était la soeur du duc de Newcastle.

[3]) Née Marie Doublet, soeur de Fr. Doublet, seigneur de Groeneveld. Cf. n°. CCCXXXII.

averti, que je passois ici pour être si partial pour la Cour de Vienne, que, si je voulois bien faire, je ne ferois aucune mention de l'Empereur ni de l'Impératrice. Je profitai de son avis. La conversation tomba d'abord sur Bruxelles et la barrière. Granville me dit son système en général [1]), que je connoissois déjà et qui est et a toujours été le mien. Il me dit que c'étoit celui du Roi et du Duc de Newcastle, mais que d'autres ne me parleroient pas si clairement; que Pelham ne pensoit pas si déterminément sur les affaires du Continent, ni le chancelier non plus, et il me conseilla d'être sur mes gardes avec eux. Sur la barrière il me dit, que l'affaire étoit réduite à présent à un seul point, qu'on savoit où on en étoit, ce qui n'avoit pas été jusqu'ici, mais que le point différentiel étoit d'une nature à ne pouvoir être admis ni passé ici; que l'on ne pouvoit se lier d'avance les mains; qu'en Hollande nous avions à faire à cent têtes de travers; ici on avoit à faire à dix mille; que les communes crieroient, que les manufacturiers feroient un bruit de diable; que, quand il avoit été ministre, il s'étoit recommandé à la protection du premier venu qu'il rencontroit, parce qu'un ministre en Angleterre est dépendant d'un savetier, ornant son discours d'histoires très drôles et très amu-

[1]) Entre autres choses il me dit, que la différence, arrivée dans le système de l'Europe par l'augmentation de la puissance de la Maison de Brandenburg et par ses liaisons avec la France, étoit regardée par quelques gens ici comme une objection contre le système de liaison entre la Cour de Vienne et les P. P. Mar., mais que son opinion étoit et seroit toujours, qu'on en devoit d'autant plus se réunir et s'entendre pour contrebalancer cette augmentation de pouvoir, puisque rien n'étoit plus simple que ceci, que, quand un poids l'emporte, ce n'est pas en ôtant mais en mettant du poids dans le bassin opposé, qu'on remit l'équilibre. (Note de W. Bentinck).

santes, dont le résultat se montoit à ceci: que, quoique pour le fonds il convint de tout ce que je lui objectois, qu'en cédant on ne cédoit rien, puisqu'on n'avoit ni droit ni possession, non obstant tout cela il n'osoit l'avouer ministérialement, et il me fit l'histoire d'un homme, à qui Jacques II envoya son confesseur pour le convertir à la religion catholique et qui dit au confesseur de parler, qu'il l'écouteroit jusqu'au bout. Le confesseur commença par dire: „Monsieur, vous croyez en Dieu?" L'autre lui répondit: „ce que je „crois ne vous fait rien, c'est à vous à le prouver" [1]). Conclusion: je lui demandai, à quoi tout ceci aboutiroit? comment .cela finiroit? s'il vouloit donc rompre avec la Cour de Vienne? ce qu'il vouloit faire des Païs-Bas? à qui il les donneroit? s'il vouloit jouer le jeu de la France chez nous et dans l'Europe? s'il vouloit nous prêter main forte pour saisir les comptoirs, assignés pour notre sûreté par le traité de barrière? Sur ce dernier point il me répondit tout [net]: „non certes, „car ni vous ni nous ensemble, moins encore chacun „seul, avons la force en main pour les prendre et pour „les garder," et sur les autres il me dit tout net, qu'il ne parloit pas à ses confrères comme il parloit à moi. Il ajouta que sur la fin d'un Parlement l'on devoit encore plus aller bride en main; que, quand on en auroit un nouveau, on seroit plus ferme dans les étriers. Il me parla aussi de la demande d'une déclaration à faire pour ce free ship, free goods et des difficultés qui s'y rencontroient; mais lui ayant demandé

[1]) Je lui demandai, s'il avoit depuis peu lu les traités entre l'Angleterre et les Ducs de Bourgogne et puis avec l'Espagne. Il me dit: „que ce n'étoit pas son affaire de les „lire, qu'il n'étoit pas ministre." Je lui demandai: si ses confrères les avoient? Il me répondit qu'il croyoit qu'oui; „et moi," dis-je, „je suis sûr que non." (Note de W. Bentinck).

sur l'un et sur l'autre point, si le parti final étoit pris, il me dit que non; que l'un et l'autre étoit référé au conseil du Cabinet. L'heure du diner étant venue je m'en allai. Le soir je fus chez le chancelier, à qui je ne parlai de rien que de son fils [1]) et puis de choses indifférentes. Il me mit sur l'affaire de la barrière et je lui laissai dire toute la même kyrielle sans l'interrompre ni lui contredire, répondant seulement à quelques questions très peu ad rem qu'il me faisoit, mais j'appris de lui la confirmation de ce que j'avois eu de Granville, que l'affaire est commissoriale au conseil du Cabinet. Je crois qu'ils se flattent que leurs représentations à Vienne feront quelque effet et produiront quelque changement; mais ce qui les embarasse, c'est l'influence que peut avoir l'affaire du commerce sur les élections, puisque c'est dans le Parlement qu'est toute leur force, et je ne sai comment lever cette difficulté. D'un autre côté il est ridicule de dire que tout le système de l'Europe doit attendre des élections....

W. BENTINCK.

CCCXXXVII.

Notes de W. Bentinck. Situation de Newcastle; toute son attention est réservée aux élections.

Liphook, Jeudi 7 Juin 1753.

Toute l'attention du Duc de Newcastle est fixée sur les mesures à prendre à tems pour s'assurer la pluralité dans le nouveau Parlement. Cet objet l'occupe uniquement et l'empêche de penser à aucune autre chose de suite. Les affaires courantes, qui sont de son département, l'obligent à travailler sur d'autres sujets, mais dans ces affaires mêmes il a continuellement

[1]) Yorke.

l'autre objet devant les yeux et il se souvient, comment Rob. Walpole fut culbuté par lui-même [1]) à la rentrée d'un nouveau Parlement, dont il se croyoit sûr, mais il s'étoit mécompté. Jamais ministre n'a été mieux affermi, non seulement par la réputation de désintéressement et par l'affection et l'estime que la nation a pour le Roy, surtout depuis la mort du Prince de Galles [2]), mais aussi par ce qu'il n'y a personne à la tête d'un parti assez fort pour former une opposition. Le Duc de Bedford [3]) n'a pas de tête. Mylord Sandwich n'est pas assez puissant. Il ne sont plus liez comme ils l'étoient. Dans la chambre haute il n'y a personne qui veuille se mettre chef de parti. Le chancelier est le soutien de celui du Duc de Newcastle. Mylord Granville jouit de 5000 L. St. d'apointements et s'est fait un point d'honneur d'avoir si bien vuidé tous les procès pendants devant le Conseil privé, qu'actuellement il n'y en a pas un seul, ce qui est sans exemple. Il a plus fini d'affaires depuis deux ans, qu'on n'en avoit fini auparavant en dix, et plus que les cours de justice ordinaires n'en finissent en 30 ans. Il veut vivre en paix avec les ministres et jouir de l'affection du Roy. Et tant que les ministres suivront le plan qu'ils suivent à présent, il les secondera. Toutes les dépêches des ministres et toutes les minutes des réponses et des ordres et expéditions lui sont communiquées, mais les p r i v a t e [et] m o s t p r i v a t e ne lui sont pas montrées. Ils ne les leur demande pas, mais comme il a été secrétaire

[1]) Newcastle avait intrigué contre Walpole, mais l'expression de Bentinck est trop forte.

[2]) Le prince Frédéric, mort en Mars 1751.

[3]) En 1751 après la mort du Prince de Galles, Sandwich, qui était „first lord of Admiralty", fut remplacé par lord Anson; alors son ami Bedford, secretary of State (Southern Dept.), donna sa démission.

d'Etat lui-même [1]), il connoit toutes ces rubriques. Il ne fait semblant de rien pourtant et va son train, disant son opinion en conformité de ses propres idées sur ce qu'on lui montre. Peut-être lui en montre-t-on autant qu'au Roy, mais pas d'avantage. Enfin il ne veut plus de bruit ni de noise et il donne beaucoup de poids dans la chambre haute. Dans la chambre des communes Mr. Pelham est le maître et il n'y a personne qui soit encore un chef contre lui. Mr. Fox [2]), secrétaire de guerre, vise à être maître de la chambre. Actif, habile, capable de tout, sans aucun principe, il reste avec Pelham en gros, mais le contrecarre pourtant assez souvent pour lui faire sentir qu'il a besoin de lui. Dans le bill de régence il y a deux ans et dans celui des mariages clandestins à présent il a opposé fortement Pelham [3]). Il fait sa cour au Duc de Cumberland, qui commence à avoir un [peu] plus la faveur populaire que par le passé. Pelham est timide et mol. Le Duc de Newcastle est moins mol, mais tout aussi timide que son frère. Le Duc de Cumberland est piqué contre tous les deux [4]) et anime Fox. La Princesse Amélie [5]) est brouillée sans retour avec tous les deux, et quoiqu'elle n'aye directement aucune part à aucune affaire, elle sait en gros ce qui se passe et, restant bien avec le Duc de Grafton [6]) et Mr. Arundel [7]),

[1]) De 1742 à 1744.

[2]) Henry Fox, plus tard lord Holland (1763).

[3]) Cf. *Mahon, History of England* (Tauchnitz ed.) t. IV, 13, 27.

[4]) Cf. *Memoirs of the last ten years of the reign of George II, by Horace Walpole* (Ed. 1822), t. I, p. 85, 90.

[5]) Ibid. 159.

[6]) Charles Fitzroy, duc de Grafton, petit-fils de Charles II.

[7]) Peut-être Charles Howard (1720—1786), arrière-petit-fils de Henri Frédéric, comte d'Arundel.

elle les fait parler et en apprend d'avantage. Elle pourroit en cas de besoin leur rendre de mauvais services auprès du Roy, qu'elle voit tous les jours. De tout cela il résulte, que le Duc de Newcastle a peur et son frère aussi. Cette peur fait que le Duc de Newcastle n'ose pas faire un pas, qui put seulement fournir prétexte, soit dans la chambre basse, soit parmi les freeholders, à aucune réflexion sur sa conduite. Toutes ses dépêches pour les Cours étrangères sont dressées, non point sur aucun plan fixe ni sur aucun calcul de moyens propres à parvenir à la fin, qu'il se propose et qui est bonne, mais sur l'idée de l'effet que feroient ses dépêches dans le public parmi les freeholders ou dans la chambre basse, en cas qu'il ne fût pas sûr d'y avoir la pluralité pour lui et pour les siens et que ses dépêches y dussent être produites. S'il avoit de la conduite et de l'habilité et qu'il sut profiter de ses circonstances, il n'auroit rien à craindre; mais il témoigne mal à propos sa crainte et donne du courage et par là une nouvelle force à ceux qu'il craint. C'est à présent la mode de jurer contre la Maison d'Autriche. S'il y avoit de la prudence en Angleterre, on devroit cesser d'abord depuis le changement de ministère à Vienne [1]); mais non, on va son train. Le Duc de Newcastle sait mieux que personne représenter aux autres Cours les ménagements, que l'on doit avoir pour le soutien du parti en Angleterre, souvent même aux dépens des affaires pour le présent, mais quand il s'agit d'autres Cours ou d'autres païs, il n'y a pas moyen de lui faire comprendre, qu'il faut avoir pour d'autres les mêmes ménagements que pour lui.

Pour ce qui regarde l'affaire de la Barrière, il sent très bien que l'Angleterre n'a aucun droit que

[1]) Kaunitz avait été nommé chancelier.

sa convenance et que les traités sont contre, ou ne prouvent rien. Du moins il n'a rien à répondre, quand on le lui dit, car il n'a pas eu le tems de les lire, moins encore de les peser; mais comme les manufacturiers en laine, surtout dans la Comté de York, la province la plus grande et la plus puissante de toute l'Angleterre, sont intéressés que les choses restent comme elles étoient depuis l'année 1715 jusqu'à l'invasion des Païs-Bas par les François en 1744, le Duc de Newcastle n'ose pas affirmer, que le blanc est blanc et le noir noir. Il dit à la vérité que cela pourroit bien être vrai; mais pourquoi le dire d'avance? Cela se démêlera bien tout seul et quand on viendra à traiter sur le commerce, mais dire d'avance que l'on n'a pas de droit, c'est y renoncer, et quoique dans le fond on ne renonce à rien, car on n'a ni droit ni possession, cependant cela feroit crier toute la nation, et à la fin d'un Parlement et à la veille d'une nouvelle élection il n'est pas prudent à un ministère de rien risquer. On a beau lui dire, qu'il faut donc que la terre reste immobile sur son axe, jusqu'à ce que les élections soient faites; que le tems se passe; que la perte en est irréparable; que ses amis perdent du terrain au dehors et se dégoûtent; que ses ennemis gagnent du terrain et se raniment; que la France va toujours son train, pendant que l'Angleterre est à l'ancre; tout cela ne fait rien, c'est parler à un sourd.

NB. Walpole s'est plaint à moi des impositions, que la Cour de Vienne a mis dans le royaume de Bohème et en Autriche sur les manufactures étrangères pour favoriser leurs propres fabriques. (Note de W. Bentinck).

LETTRE CCCXXXVIII.

Le greffier Fagel à W. Bentinck (Extrait). Négociations entre les compagnies françaises et anglaises des Indes Orientales sur un traité de neutralité.

De la Haye, 8 Juin 1753.

Il y a ici des avis que la France commence à s'apercevoir, que ce n'est pas son intérêt de prolonger les différents, que Mrs du Pleix a suscités depuis longtems aux Indes, et qu'il y a actuellement des messieurs de Paris à Londres pour consulter avec les Directeurs de la Compagnie des Indes, de quelle manière ils pourroient accommoder ces différents et mettre les choses sur un pied fixe. On croit que leur idée pourra être de réentamer la négociation, qu'ils avoient entamée en 1742, pour un traité de neutralité dans les Indes. Comme ceci pourroit tirer à conséquence, j'ai voulu vous en donner part, afin de chercher l'occasion d'en parler au Duc de Newcastle. Il est clair que, si jamais il y avoit une guerre en Europe, on pousseroit la République à y entrer conjointement avec l'Angleterre; supposé qu'il y eût alors une neutralité entre la France et l'Angleterre par rapport aux Indes, je vous laisse penser quelles en seroient les suites et ne fais que vous en avertir, comme j'en suis convenu avec le Conseiller-Pensionaire.

LETTRE CCCXXXIX.

Hanbury Williams[1] *à Newcastle* (*Extrait traduit*). *La Barrière.*

Vienne, 9 Juin 1753.

Une deuxième affaire, dont j'étois chargé, est celle de la barrière, et comme je regarde le traité de la barrière comme le ciment, qui joint ensemble les P.P. M.M. avec la Maison d'Autriche et comme la base de la liberté de l'Europe, j'ai employé tout le tems, que ma santé me permettoit, à débattre ce point avec le Comte de Kaunitz, mais il est impossible de venir à une conclusion dans une affaire, où l'on ne s'accorde pas sur les premiers principes. Le Comte Kaunitz parla comme s'il étoit persuadé, que nous n'avions plus aucun droit sur notre ancien tarif, et je suis tout à fait persuadé qu'en y renonçant, ce seroit céder un droit acquis par des dépenses immenses, auquel nous n'avons jamais renoncé depuis et pour lequel nous avons encore présentement le même bon droit, que nous l'avions après la signature du traité. J'ai fait des démonstrations si suffisantes au Comte de Kaunitz sur l'impossibilité de pouvoir de notre côté accepter ses préliminaires, donnés au Comte de Bentinck à Bruxelles, savoir le 2me et 3me paragraphe du premier article et le deuxième article en entier comme une connexion du premier art., qu'il me promit de [les] changer, et c'étoit hier qu'il me remit les deux ci-joints articles pour être substitués à la place des premiers. Je ne veux pas ennuier V. E. des argumens, dont je me suis servi pour faire voir au Comte de Kaunitz, combien il seroit impossible à l'Angleterre

[1]) Charles Hanbury Williams, envoyé à Vienne en 1753 pour faire avancer les négociations relatives à l'élection d'un roi des Romains et à la Barrière.

et à la Hollande d'avouer et de confesser publiquement la non-existence de l'ancien tarif, ce qui authoriseroit non seulement les impôts, qu'on avoit en dernier lieu si illégalement imposé en Flandre sur les marchandises Angloises, mais ce qui remettoit en même tems les P.P. M.M. entièrement à la merci de la maison d'Autriche dans le nouveau traité de commerce, qu'on avoit proposé de faire, et qu'à cause de cela je ne pourrois m'imaginer que l'Angleterre ou la Hollande accepteroit ou signeroit de pareils préliminaires. A quoi le Comte Kaunitz répliqua, qu'il désiroit que je voulois regarder sous le vrai point de vue son pappier et prêter une attention particulière à ce qu'il alloit me dire: qu'il avoit préparé et donné ce pappier au Comte de Bentinck à Bruxelles, uniquement parce qu'on l'avoit désiré ainsi; que si ce pappier n'étoit pas tel qu'il pourroit être accepté en Angleterre et en Hollande, il seroit bien aise de recevoir de Londres et de la Haye d'autres propositions; qu'il les accepteroit avec beaucoup de plaisir, si elles seroient telles qu'on les pourroit accepter, si non, le tout devroit être renvoyé au conférences de Bruxelles, où les commissaires pourroient travailler sur un nouveau traité de commerce, et si ce traité seroit fait et fini, alors et pas plutôt S. M. Impériale commenceroit à payer le subside aux Hollandais.

Après ceci le Comte Kaunitz se mit à m'expliquer la nécessité, où sa Maj[té] Imp. se trouvoit, d'entretenir un corps de trouppes en Flandre plus considérable, qu'elle n'étoit pas obligée de faire par le traité de la barrière, jusqu'au tems que les fortifications des places de la barrière seroient rétablies; que S. M. I. n'avoit point de fonds pour l'entretien des trouppes, qui surpassoient le nombre stipulé dans le dit traité; c'est pourquoi elle seroit obligée de demander aux

Etats de Flandre et de Braband une augmentation de revenues; qu'il y avoit fort peu d'apparence d'obtenir cette augmentation, à moins que S. M. I. ne pourroit faire voir aux Etats, qu'elle étoit sûre de procurer quelques nouvelles et solides avantages à leur commerce, et que, faute de quelque chose pareille, il doutoit beaucoup que les Etats ne continueroient pas même les revenues, dont S. M. I. jouissoit présentement et sans lesquels l'Imp. Reine seroit obligée de réformer son armée, si absolument nécessaire présentement pour la défence de la Flandre.

J'ai fait à tout ceci cette objection, que ce n'étoit pas 8 ou 10^{m} Autrichiens de plus qui feroient la défense des Païs-Bas, mais bien une solide et indissoluble union des P.P. M.M. avec la Maison d'Autriche, et que tout ce qui étoit la cause de la dissolution de cette union était en même tems la cause certaine de voir aussitôt les Païs-Bas Autrichiens entre les mains de la France.

Notre conversation finissoit par le désir, que le Comte Kaunitz témoigna, que je devois envoyer les deux nouveaux articles à V. E., et je lui disois que je le voulois faire, quoique je fusse sûr qu'ils ne seroient pas acceptés. Mais parce qu'il me paroit d'avoir compris, qu'en cas que ces articles soient rejettés, le Comte Kaunitz seroit bien aise d'entendre ce que V. E. et les Ministres Hollandois proposeroient à leur place, il me paroit, dis-je, que cela fait voir que le Comte Kaunitz désire de laisser encore une porte ouverte pour une négociation ultérieure. Et voilà principalement la raison pourquoi j'ai accepté ce pappier, que j'envoye ci-joint à V. E. [1])

[1]) Ce papier manque, mais les deux articles de Kaunitz se trouvent dans les *Secr. Res. Holland*, t. XII, p. 152.

LETTRE CCCXL.

Hanbury Williams à Newcastle. (Extrait traduit). La Barrière.

Vienne, le 11me Juin 1753.

Il faut que je dise un mot sur la barrière. Il me paroit certainement, que Botta a empoisonné touts les esprits de cette Cour par rapport à cette affaire. Je n'ai parlé ici à personne (excepté le Baron Wassner) qui eut pensé avec sens commun ou avec équité naturelle sur ce point. L'Impératrice Reine et le Comte Kaunitz en parlent avec tant d'extravagance, comme s'ils n'eussent jamais entendu parler d'un traité de la barrière, et ils prétendent être entièrement persuadé que, pour le présent, la Flandre puisse seulement être défendue par une armée de 24m Autrichiens et que l'Impératrice soye une Souveraine indépendante et ne liée d'aucun traité dans le gouvernement des Païs-Bas. Mais j'ai plusieurs choses encore à dire sur ce sujet, quand j'aurai l'honneur de voir V. E.

LETTRE CCCXLI.

Keith à Newcastle. (Extrait traduit). La Barrière.

Vienne le 12me Juin 1753.

Monsieur Charles Williams a raison de dire, qu'il parait que cette Cour agit sur un mauvais principe dans chaque chose, qui a du rapport au traité de la barrière. Je ne suis pas surpris quant aux autres ministres, s'ils se sont laissé infecter par la doctrine de Botta ou plutôt de Bartenstein, mais j'avoue que j'étois surpris de trouver le Comte de

Kaunitz aussi bien avancé dans le même erreur; c'est pourquoi je ne puis pas m'empêcher de me flatter moi-même de l'opinion, que les arguments de Mr. Williams et les miennes sur ce sujet ayent fait quelque impression sur ce ministre, vu qu'il me paroissoit visiblement plus traitable sur quelques points qu'il n'étoit pas auparavant.

LETTRE CCCXLII.

Keith à Newcastle (Extrait traduit). La Barrière.

Londres, le 12 Juin 1753.

Le rapport du Sr Chevalier Hambury Williams de sa conversation avec le Comte Kaunitz, quoique très-succinct, ne laisse pas d'être fort exact. Et par rapport à la barrière, j'observe seulement en guise de supplément que, lorsque le Sr Charles objecta à la proposition dans le nouveau projet (touchant notre déclaration que le vieux tarif étoit fini), que par là nous renoncerions non seulement à la plus essentielle acquisition faite par le traité de la barrière, mais que nous nous abandonnerions aussi entièrement à la merci de la Maison d'Autriche par rapport au commerce dans les Païs-Bays, le Comte Kaunitz répondit que, si nous avions de lui l'opinion qu'il se flattoit que nous eussions (que nous trouverions qu'il la méritoit par la droiture et sincérité de ses intentions à porter cette importante affaire à une amiable et prompte conclusion), nous pourrions jamais nous imaginer, que la déclaration proposée tendoit à un piège à nous tromper ou qu'ils seroient capables à Vienne d'en faire un mauvais usage, en quelque sens qu'il puisse être. Il ajouta que dans le traité de com-

merce, qui devroit être fait, ils seroient si éloignés à attraper quelques avantages irraisonnables, qu'ils se contenteroient plutôt avec quelque chose de moins peut-être qu'avec la réciprocité, quoique ils la pourroient prétendre avec justice, et que nous serions nous mêmes surpris de la facilité, qu'ils aporteroient de leur côté pour adjuster et terminer cette importante affaire. Bref, le discours du Comte Kaunitz sur ce chapitre se réduisoit tout à fait à ceci: que la déclaration, mentionnée ci-dessus, n'étoit guère proposée que pour plaire aux habitans des Païs-Bas et qu'il n'en seroit fait aucun autre usage.

Je suis obligé d'avertir V. Exc. d'une proposition, faite par le Comte Kaunitz dans une de nos conversations sur l'affaire de la barrière et laquelle il désire d'être communiquée à V. Ex.; la voici: qu'on donneroit sans aucun délai les ordres nécessaires pour que dans chaque païs interessé, savoir en Angleterre, en Hollande et en Flandre, un plan d'un traité de commerce et de tarif soit projecté; qu'aussitôt que ces plans seroient faits, ils seroient communiqués et échangés dans un même tems entre les différentes Cours. Le Comte Kaunitz disoit que, selon lui, cela seroit la meilleure méthode d'approfondir la vérité et qu'il seroit ci-après fort aisé de former de ces trois projets un traité raisonnable et équitable, sans compter l'avantage d'autant de tems de gagné, ce qui seroit d'une grande conséquence dans une affaire, qui n'avoit déjà traîné que trop longtems et qui avoit fait tant de mauvais sang entre les parties intéressées, qui, selon leur intérêt commun, devoient vivre ensemble dans l'amitié et dans l'union la plus étroite.

LETTRE CCCXLIII.

W. Bentinck à la Gouvernante. Négociations sur une neutralité des Compagnies des Indes Orientales. La Barrière.

—

De Londres, 29 Juin 1753.

Madame!

Il m'a été impossible de partir aujourd'hui, desorte que ce ne sera que par le paquetboot de mardi prochain que je me rendrai en Hollande. J'aurai en attendant l'honneur d'informer V. A. R., que le Duc de Newcastle a donné une réponse finale à l'Ambassadeur de France touchant la proposition, faite par les Commissaires de la Compagnie des Indes de France [1]), et que cette réponse est absolument déclinatoire. Le Duc de Newcastle me l'a dit ce matin et a ajouté, que V. A. R. en seroit pleinement informée par le Colonel Yorke, à qui le Duc écrit sur cette matière. Les François ont reçu un nouvel échec aux Indes, qui doit être considérable à ce que j'apprens, mais j'en ignore le détail [2]). Pour ce qui regarde l'affaire de la barrière, Mr. Yorke reçoit par la poste d'aujourd'hui un projet de nouvel art. 2d, dressé par le Duc de Newcastle [3]), pour être vu et approuvé par

[1]) Cf. n°. CCCXXXVIII. Dans les archives de Bentinck et dans celles de la Gouvernante il y a quelques autres pièces relatives à cette affaire, que je ne publie pas.

[2]) Je n'ose pas dire de quel échec il s'agit; le 13 Juin 1752 le général français Law et son allié Chunda Sahib s'étaient rendus avec toutes leurs forces.

[3]) Cet article se trouve dans les *Secr. Res. Holland*, t. XII, p. 153.

V. A. R. avant d'en faire aucun usage ultérieur, et sur tous les autres articles de la convention je suis sûr que la République sera soutenue en tout avec toute l'ardeur et tout le zèle possible par l'Angleterre. J'espère d'aujourd'hui en huit de me mettre en personne aux pieds de V. A. R. et en attendant j'ai l'honneur....

W. BENTINCK.

CCCXLIV.

Copie d'un papier écrit par le Prince Louis [1]). *Réélection du Conseiller-Pensionnaire. Barrière. Tutelle.*

25 Juillet 1753.

Avant d'aller à Bois le Duc je souhaiterois d'être éclairci sur quelques points, qui me paroissent des plus importants.

1.

Les cinq années que le Conseiller-Pensionaire doit rester en place expirant avec le mois de l'année prochaine, je désire beaucoup d'être informé, si on prend des mesures pour tâcher de le conserver dans ce poste et si le Conseiller-Pensionaire lui-même n'a point de répugnance à continuer.

Je me flatte que le Conseiller-Pensionaire, par

[1]) Cette pièce est de la main de W. Bentinck.

amour pour la patrie, par amitié pour ses amis et pour le bien de la cause commune, ne voudra pas abandonner la partie; par conséquent il seroit principalement nécessaire de penser d'avance à lier la partie dans l'assemblée de Hollande, pour tâcher d'être sûr que le Conseiller-Pensionaire fut continué. Je crois qu'il n'y a point de tems à perdre pour cela, étant persuadé que le parti opposé travaille déjà contre le Conseiller-Pensionaire et qu'il y a lieu de craindre, que Madame la Princesse pourroit fort bien être entrainée dans ce parti. D'un autre côté, il seroit nécessaire de pouvoir être informé d'avance, s'il y a de l'apparence à espérer que nous pouvons conserver le Conseiller-Pensionaire ou s'il y a à craindre de le perdre. L'intérêt public, le bien de la cause commune et l'intérêt de chacun en particulier doit faire désirer d'en être averti à tems pour prendre ses mesures.

Je sens très bien, que sur une affaire de cette nature, d'une si grande importance et sujette à tant de hazards, je ne puis pas m'attendre à une réponse décisive, mais en même tems je ne saurois non plus cacher mon inquiétude, qui est des plus grandes, aussi longtems que je serai dans l'incertitude à ce sujet. Rien ne seroit plus capable de me tranquilliser un peu sur cet article, que si j'apprenois qu'on pensat sérieusement à cette affaire, qu'on travaillat à lier un parti dans l'assemblée de Hollande pour tâcher de conserver le Conseiller-Pensionaire, et qu'on eût lieu de se flatter que les mesures, qu'on prend, sont de nature à ne rien craindre de la cabale opposée. Il me paroit que le tems presse de mettre la main à l'oeuvre, et si j'apprens quelque éclaircissement favorable sur ce sujet, je partirai d'ici avec l'esprit beaucoup plus tranquille que je ne l'ai présentement.

2.

L'affaire de la barrière est un point, qui m'inquiète aussi beaucoup.

J'ignore jusqu'ici si et quelle réponse messieurs d'Amsterdam et de Rotterdam ont donné sur les deux nouveaux premiers articles de la convention du Comte de Kaunitz et sur les changements, qu'on y a faits en Angleterre [1].

Je souhaiterois savoir, comment cette affaire sera traitée dans la suite, après que la réponse sera arrivée de ces villes. Est-ce qu'on formera une nouvelle déliberation dans les Etats de Hollande?

Est-ce que cela doit encore aller ensuite dans les autres provinces, comme les idées provisionelles, que Mr. Hop [2] a faites et que la Princesse a dû communiquer dans toutes les Provinces? [3]

Quand ces idées provisionelles auront été converties en résolution auprès de leurs Hautes Puissances, qu'elles auront été communiquées à l'Angleterre et approuvées par elle, par qui seront-elles communiquées à la Cour de Vienne?

On dira apparemment que cela doit se faire par les ministres des Puissances Maritimes résidents à Vienne. En ce cas il faudra mettre Burmania au fait de toute la négociation, ce qui ne laisera pas que d'avoir son inconvénient, et j'appréhende alors beaucoup de qui pro quo. Il me paroit que c'est un point, auquel il faut penser d'avance.

1) Cf. nos CCCXXXIX, CCCXLIII.

2) Johan Hop, secrétaire du Conseil d'Etat; ses idées provisionnelles relatives aux négociations à Bruxelles se trouvent parmi les papiers de Bentinck mais je ne les publie pas. Le 27 Juillet 1753 Hop fut nommé trésorier-général.

3) Cf. *Secr. Resol. Holland,* t. XII, p. 143; voyez aussi ci-après n°. CCCLIV.

3.

L'affaire de la tutèle, en cas de mort de Madame la Princesse, est un point si important et reconnu pour tel par tous nos amis, que tout le monde blâme la conduite de son Alt. Royale à cet égard [1]) et qu'on souhaiteroit qu'il fût réglé.

Le Conseiller-Pensionaire, dans l'explication qu'il a eue avec Madame la Princesse le 4 Juillet de cette année, a pressé de nouveau son Alt. Royale à ce sujet. La réponse qu'elle a donnée a été vague et a montré clairement, qu'elle fairoit ni plus ni moins, malgré tout ce que le Conseiller-Pensionaire lui disoit. Reste à considérer, si on ne doit pas penser à prendre d'autres mesures pour obliger en quelque façon Madame la Princesse à finir cette affaire, d'où dépend non seulement le salut de sa Maison, mais aussi celui de la cause commune. Il me paroit que ces trois points sont de si grande importance, qu'ils méritent quelques réflexions.

D'ailleurs, pour mon particulier, ils m'importent trop pour ne pas souhaiter d'y voir plus clair, parce que ces trois articles doivent être et sont les fondements de mon établissement ici, sans quoi j'ai toujours un pied en l'air, et dans l'état flottant, où je me trouve, je suis inutile à l'Etat et je ne saurois être regardé que comme une charge à mes amis et à la République.

[1]) Au sujet du réglement de la tutelle, la Gouvernante montrait une grande répugnance; des négociations dans les provinces diverses, à l'exception de la Hollande où la matière était déjà réglée, se continuèrent sans aboutir.

LETTRE CCCXLV.

Le conseiller-pensionnaire à la Gouvernante. Opposition d'Amsterdam contre le projet de port-franc de feu le Prince [1]).

Hage, 8 Augustus 1753.

Doorlugtigste Koninglijke Princesse.

Mij vereert vindende met U. K. H^s rescripties [2]), soo heb ik niet anders kunnen verwagten, alsdat U. K. H. ten uyterste soude sijn gesurpreneert geweest over de resolutie van de Stad Amsterdam op 't poinct van de judicature [3]) en dat de argumenten, bij deselve geëmploijeert om hare sustenue te coloreren, van geen de minste ingressie soude hebben kunnen sijn, als sijnde alle van soodanige natuur dat deselve sonder moeyte te solveren sijn; dog zulx voor alsnog d'intentie niet kunnende sijn, soo men niet alles wil risqueren, soo sal ik de resolutie verders laete in haer waerde en voorts treeden tot de saek

[1]) Par rapport à ce qui s'était passé au sujet de ce projet, cf. *Wagenaar*, op. cit. t. XX, p. 432 svv. — *Knuttel, Catalogus van de Pamflettenverzameling der Koninkl. Bibl.*, t. IV, n°s 18382, 18400. — *Resol. Holland*, le 14 Avril et le 5—6 Juillet 1753.

[2]) Dans une lettre du 2 Août à Steyn la Gouvernante se flatte d'une réponse favorable d'Amsterdam; le 6 Août elle se montre indignée de la réponse, recue par le conseiller-pensionnaire.

[3]) Les villes d'Amsterdam et de Rotterdam prétendirent, que le projet de la résolution, qui avait pour but d'exécuter les idées du prince, porta atteinte à leurs priviléges en matière de jurisdiction. Aux archives royales un assez gros paquet de pièces relatives à ce différend se trouve dans le n°. 431 LI. Le conseiller-pensionnaire avait proposé des modifications du texte pour contenter les bourgmestres d'Amsterdam.

selfs, dewelke is voor soo een delicate aert, soo op sig selfs als in sijn gevolgen, te considereren, dat, om te kiezen parthije, tijd en overleg nodig is om daerop door te denken.

Voor een generale grond kan en moet worden vastgestelt, dat deese saek niet kan vervallen, sonder dat voor de posteritijt blijkt, waeraen en aen wie het gehapert heeft en dat U. K. H. in deese tot het doen reusseren van deselve niets heeft versuymt.

Maer het komt er op aen, wat middelen behooren te worden geëmployeert om nog te obtineren, dat hiervan een goed afkomst werd gemaakt, hetgeen niet te wagten is, soo als de saeken staen, door middelen van vigeur oft door dreygementen. De Heeren van Amsterdam gevoelen, dat sij altoos de gemeene praejugés sullen voor sig hebben; het woord privilegie formeert sulke sterke denkbeelden, dat men tegens d'impressien daeromtrent niet ligt succes kan wagten, en dat is hetgeen waerom sij niet ligt sullen pliëren, vooral niet als men haer soude willen doen sien hetselve te ondernemen door wegen, die haer niet aengenaem sijn. Het is ook een generale regul, altoos te amplecteren, dat men, soo lang als mogelijk, tot ordinaire middelen sijn recours soeken moet, eer men ter extraordinaire overgaet. U. K. H. van al hetselve sullende weese geconvinceert, soo blijft dan over de vraeg wat in deeze te doen, waeromtrent, hoe het werd gekeert oft gewent, niet anders als groote swarigheeden sullen occurreren. Want werdende een nader voorslag gedaen, soo is men niet verzeekert oft deselve sal werden geaccepteert, en sal de Stad van Amsterdam nog sterker maeken, dewelke, nadat hierop reeds twee conciliatoiren sijn voorgeslagen, eenvoudig persisteert onder een toegeevenhijd, die alles stelt op losse schroeven en sonder evenwel nader

te koomen; soo is het seeker dat de saek moet werden aengesien voor afgedaen en gebrooken, soo dat, om sulx te praevenieren, sal moeten worden doorgedagt op welke wijse het minste quaed sal kunnen werden uytgekoozen, waeromtrent ik mij nog niet vind in staet volcomentlijk te expliceren, en het is onder andere de reeden, dat ik tot dusverre soo wijdloopig ben geweest om daerin mijn justificatie te vinden.

Om egter deeze saek inmiddels leevendig te houden en de Heeren van Amsterdam te doen sien op wat wijze Uw K. H. deese saek considereert, soo soude ik van gedagten weese, dat ik de Heeren van Amsterdam bij mij soude kunnen versoeken en aen deselve op ordre van U. K. H. declareren, dat U. K. H. op het onverwagtst en met leedwezen had vernoome de nadere resolutie van de Heeren van Amsterdam, tegens de betuyginge van derzelver Heeren Gedeputeerden, ter vergadering van H. Ed. Gr. Mog. gedaen, van alles te sullen adhibere om een nader toereykende last te obtineren; dat de reedenen van de Heeren van Amsterdam U. K. H. niet hadden geconvinceert oft eenigsints doen veranderen, en vervolgens had verwagt, dat de Heeren van Amsterdam op expedienten souden sijn bedagt geweest, en dat U. K. H., ingevalle deselve eenigzints waren voldoende geweest, niet soude hebben gemanqueert deselve te secunderen en, zulx alsnog geschiedende, daertoe berijd soude sijn en dit als nog moest verzoeken, ten eynde een saek van soo groot belang niet soude blijven buyten effect, waerin de Stad van Amsterdam in 't bijzonder soo merkelijk is geïnteresseert. Hierdoor sal U. K. H. wel remarqueren dat niets gevordert sal weezen, maer ondertussen sullen de Heeren van Amsterdam werden getranquiliseert, en soo men in 't vervolg yets nader sal proponeren, facilder verwagt kunnen werden,

waeromtrent ik met den eerste U. K. H. mijn gedagten nader hoop te communicere, blijvende tot nog toe altijd in die grond van liever wat te lacheren als de geheele saek te manqueren . . . .

P. STEYN.

LETTRE CCCXLVI.

Charles Bentinck à la Gouvernante. Tutelle en Overijsel.

Nienhuis, ce 11 Août 1753.

Madame!

Après avoir consulté au sujet de l'affaire de la tutèle une des personnes, en qui je puis le plus me fier dans la province, et avoir tourné la chose de toutes les façons, il a été d'avis que la meilleure manière seroit de proposer aux Etats, que l'on travaillat à former quelque plan pour la tutèle; que les Etats nommassent des commissaires pour cet effet, qui fussent chargés de prendre l'avis des villes pour les points qui regardent les magistratures, et je crois qu'il faudroit y ajouter, que ces commissaires fussent authorisés à concerter avec V. A. R. tous les articles, pour en former ensuite un plan à présenter ensuite aux Etats.

J'en ai ensuite parlé à Mr. de Huffel, qui m'a dit qu'il souhaitoit fort de voir cette affaire une fois réglée, mais qu'il craignoit qu'on n'y trouvat des difficultés ici, parce que les esprits étoient si fort animés les uns contre les autres. Lorsque je lui ai proposé la manière d'entamer de nouveau la chose, il m'a conseillé d'en écrire à V. A. R. pour demander, si elle souhaite que cela se fasse de cette manière.

C'est ce dont j'ai l'honneur de m'acquitter à

présent, Madame, en suppliant très humblement V. A. R., s'il est possible, qu'elle veuille m'honorer de ses ordres par la poste de mardi prochain, afin que la proposition se puisse faire, si elle le trouve bon, mercredi aux Etats, qui ne feront apparemment qu'une fort courte séance [1])....

C. BENTINCK.

LETTRE CCCXLVII.

Louis de Brunsvic à Larrey. Tutelle en Gueldre.

Bois le duc, le 18 Août 1753.

Monsieur!

A peine [j']avois expédié ma lettre d'hier, que je reçus un courier de Madame la Princesse de Soesdijk avec une lettre de sa part, dont je vous envoye jointe ici la copie [2]). Le soi-disant plan, qui y étoit joint, étoient les remarques, que Schimmelpenning [3]) et le conseiller Brantsen [4]) ont présenté à la Princesse

[1]) En Overysel le réglement de la tutelle n'aboutit qu'en 1755 et 1756.

[2]) La lettre était du 16 Août. La Gouvernante écrit:.... „Je vous envoye le plan de Gueldre, où il me paroit beaucoup plus de raison que dans les autres; dès que vous aurez fait les remarques, que vous jugerez à propos, j'en parlerai d'abord avec ceux qui en sont auteurs, et je ne doute pas qu'ils ne se rendent à ce que vous souhaitez"....

[3]) Probablement A. Schimmelpenninck van der Oye, drossard de la Veluwe.

[4]) Probablement W. R. Brantsen, conseiller à la cour de Gueldre. Cf. *Krämer, Gedenkschriften van G. J. van Hardenbroek,* t. I. p. 264.

au mois de décembre 1751 sur le projet de proposition du corps des nobles de Hollande, et encore avant que la proposition de ce corps des nobles eut été faite en Hollande. Comme ces remarques ne sont proprement qu'une critique du plan de la Hollande et qu'il n'y a aucune trace de pouvoir deviner ce qui se peut faire ou ce que l'on veut faire en Gueldres, il m'a été impossible de dire mon opinion à S. A. R.; c'est pourquoi j'ai d'abord renvoyé le courier avec ce papier (que j'ai moi-même; N.B. je ne l'ai pas dit à la princesse), et j'ai prié S. A. R., que si je dois exécuter ses ordres par rapport à la Gueldre, qu'elle aye la grâce de me communiquer un plan de tutèle de cette province, s'il existe; mais j'ai écrit cela le plus doucement possible, en y ajoutant que sur la pièce, qu'elle m'a envoyée, je ne pouvois rien dire, parce qu'on n'y parloit de ce qu'on y pouvoit faire, ni de ce que l'on vouloit faire [1]). Je vous mande tout ceci pour votre avertissement, Monsieur, vous priant de vouloir bien le communiquer au Comte de Bentinck et au Conseiller Pensionnaire ....

LOUIS DE BRUNSVIC.

LETTRE CCCXLVIII.

Kaunitz à Louis de Brunsvic (Extrait). La Barrière.

De Vienne, 18 Août 1753.

.... Je n'entretiendrai pas longtems V. A. S. des affaires de la Barrière, je vois qu'Elle est touchée

[1]) Par rapport au réglement de la tutelle en Gueldre, cf. *Nederl. Jaerb.* 1754, p. 1146–1171. Le réglement de la tutelle en Hollande n'était pas tout à fait du goût de la Gouvernante, et elle s'efforça, dans toutes les autres provinces, de faire plus petite la part des Etats à l'exercice du pouvoir pendant une minorité.

des variations et vicissitudes qu'elles éprouvent; après toutes les facilités, auxquelles on s'est prêté d'ici, on ne devoit pas s'attendre à les voir replongées dans les confusions et embarras, d'où il a coûté tant de peine de les retirer; elles y retombent cependant aujourd'hui, et j'avoue à V. A. S. qu'à en juger par l'Etat, où, d'après ce que me mande M^r. de Bentinck, elles sont actuellement tant en Angleterre qu'en Hollande, bien loin d'oser encore me flatter, tout ce que je puis faire, c'est de suspendre mon jugement sur le sort de cette importante négociation et d'attendre l'heureux moment, auquel l'on aura trouvé la tournure d'un article 1 et 2 [1]) acceptable, que j'ai eu la maladresse de chercher jusqu'ici inutilement. Je croirois cependant ne pas répondre à la confiance, dont V. A. S. m'honore, si je lui dissimulois, que, tout comme je suis déterminé à défendre les intérêts de la cause commune aussi longtemps que j'y verrai seulement la moindre possibilité de succès, j'abandonnerai tout, dès qu'il me paroîtra bien décidé, que de propos délibéré on veut tout gâter, puisqu'il ne seroit pas juste, après tout, que pour prix de mes peines je paroisse avoir été un des premiers mobiles d'une mauvaise besogne. . . .

LE COMTE DE KAUNITZ-RITTBERG.

[1]) On avait maintenant une première redaction des articles 1 et 2, donnée par Kaunitz à Bentinck; une seconde, donnée par Kaunitz à Hanbury Williams et Keith; une troisième redaction de l'article 2, proposée par l'Angleterre à la République; une quatrième du même article, proposée par la République à l'Angleterre. Cf. *Secr. Res. Holland*, t. XII, p. 153.

LETTRE CCCXLIX.

Kaunitz à Louis de Brunsvic. Envoi de réflexions sur le système général.

—

De Vienne, 18 Août 1753.

Votre Altesse Sérénissime trouvera ci joint des papiers, qui regardent la matière la plus intéressante qu'il puisse y avoir pour la cause commune. L.L. M.M. I.I. me permettent de les envoyer à V. A. S. pour Elle et pour Mr. le Comte de Bentinck comme aux deux personnes les plus dignes de cette confiance. Nous avons profité de cette occasion pour répondre à l'instance, que nous a faite l'Angleterre depuis quelques mois, de nous expliquer avec elle sur les moyens de renforcer l'alliance et de raffermir le sistème. Quant à moi, il me paroit aussi incontestable que l'est une démonstration géométrique, que, si l'Angleterre ne se détermine pas à accorder à la Russie un subside de paix, le sistème ne sera plus qu'un vain nom et le sort des alliés en général, et de chacun d'eux en particulier, se trouvera ne plus dépendre que de l'arbitre de la France et de ses adhérens. Mr. Keith, à qui nous avons communiqué les réflexions, dont il s'agit ici, a témoigné sentir, comme nous, que c'étoit l'Evangile. Nous les faisons passer à sa Cour par le courier, porteur de cette, et certainement on peut souhaiter pour le bonheur de l'Europe, qu'elles y fassent toute l'impression, que l'importance du sujet mérite. Je crois n'avoir pas besoin d'encourager V. A. S. ni Mr. le Comte de Bentinck à s'employer pour la réussite d'un objet si intéressant, persuadé comme je le suis que, si vous le pouvez, vous vous y porterez avec ce zèle éclairé et réfléchi,

qui vous guide en tout ce que vous entreprenez pour la cause commune. Il ne me reste plus qu'à supplier V. A. Sér. de me conserver ses bontés....

LE COMTE DE KAUNITZ-RITTBERG.

RÉFLEXIONS.

Le sort de l'Europe est actuellement entre les mains de la Cour de Londres, la sûreté commune, la guerre ou la paix, tout enfin va dépendre du parti, qu'elle prendra sur le projet de convention, qui vient de lui être proposé de la part de la Cour de Pétersbourg [1]. Aucune des considérations possibles sur l'important objet, dont il s'agit, n'échappera sans doute à la supériorité des lumières de S. M. Bque, à la prudence de son ministère et au zèle de la nation Anglaise pour tout ce qui intéresse sa liberté et celle de ses alliés. On est très éloigné par conséquent d'imaginer pouvoir rien sugérer, que la Cour de Londres n'ait pensé d'avance, mais il est des circonstances, dans lesquelles par la moindre dissimulation on manqueroit à ce que l'on se doit entre amis, et celle, dont il s'agit, est si bien de ce genre, si importante et si délicate et même si décisive, que l'on croit ne pouvoir se dispenser de lui communiquer sans réserve les réflexions, que l'on a faites sur la matière.

La Cour de Vienne sent fort bien, qu'il doit être embarrassant et difficile à celle de Londres d'accorder en tems de paix un subside d'un million d'écus d'Hollande par an et trois millions en cas de guerre pour un corps de trouppes Russiennes, indépendamment du considérable objet de leur entretien. Elle se met à sa place, elle ne se dissimule aucune des difficultés, qu'il peut y avoir, elle est même très convaincue, que telle dépense quelconque, qui pourroit faire tort à un allié tel que l'Angleterre, lui en feroit à elle même, et si cela peut être agréable à Sa M. B., elle n'épargnera

[1] Pour les négociations entre la Russie et l'Angleterre, cf. *Pol. Corr. Friedr. d. Gr.* t. X, p. 22—27, 54, 76—101. La convention, proposée par la Russie le 28 Juin/9 Juillet, p. 93.

point les instances les plus pressantes pour porter la Cour de Petersbourg à donner les mains à des conditions moins onéreuses. Mais lorsqu'elle réfléchit cependant en même tems sans prévention sur l'immense utilité de la convention, et en même tems sur les dangers et le tort irréparable, qui résulteroient de l'épargne de la somme en question, elle ne saurait envisager que comme une vérité incontestable, que jamais en tems de paix dépense n'auroit été faite plus à propos, et que la nation ainsi que la cause commune en retireroit des avantages inestimables. La France ne peut faire la guerre avec apparence de succès, qu'en autant que, par le moyen du Roy de Prusse, elle pourra compter diviser les forces alliées; ce Prince étant donc dans le cas de devoir rester tranquille, on peut répondre pour ainsi dire du maintien de la tranquillité générale, et il est pourvu par conséquent par ce moyen, s'il existe, à la sûreté de la nation Angloise et à celle des alliés en général. Moyennant un million d'écus d'Hollande par an, l'Angleterre disposera non seulement de 60m mais même de 150m hommes des trouppes, faciles à recruter et de la meilleure espèce, elle décidera de la balance dans le Nord, dans toute l'Europe même, et disposera à son gré des Russes, qu'elle gouvernera en ce cas et qui ne pourront prendre aucune mesure militaire sans sa volonté. La somme d'un million d'écus peut donc être regardée comme un moyen d'épargne certain de millions sans nombre, que coûteroit nécessairement une nouvelle guerre. possible tous les jours, attendu la façon de penser et les projets notoires des ennemis de la cause commune La Cour de Londres est trop éclairée pour pouvoir perdre de vue et oublier un instant, quelles que puissent être les manoeuvres politiques et les protestations de la France, que le commerce et la puissance de la nation Angloise sont constamment le principal objet de son attention et de sa jalousie, que l'affaiblissement et la destruction de l'un et de l'autre est son but invariable et qu'elle y parviendroit, s'il lui réussissoit d'arrêter ou d'affaiblir seulement tôt ou tard la source de puissants secours et diversions la plus féconde et la plus importante que puisse avoir la cause commune. Jamais le

danger n'en a été plus prochain: la Cour de Londres scait, à n'en pouvoir douter, quels sont actuellement les pernicieux projets de la France et du Roy de Prusse, et que l'on est dans le cas de ne pas pouvoir compter raisonablement, pour ainsi dire du jour au lendemain, sur la durée de la tranquillité publique. Le seul moyen mais infaillible de mettre fin à un état si violent, c'est de tenir le Roy de Prusse en échec, en lui opposant une Puissance aussi considérable que la Prusse; cela supposé, il n'est pas vraisemblable qu'il s'exposera au risque de guerre, et en ce cas il l'est également que la France abandonnera l'idée de ses vastes projets. On croit donc pouvoir conclure: que tout comme on doit s'attendre à une guerre universelle, s'il arrivoit que les trouppes Russiennes rentrassent dans l'intérieur de la monarchie, il n'y en a nulle à craindre, si la convention peut avoir lieu.

L'appréhension seule d'une guerre possible et les incertitudes, qui en resultent, gênent et entraînent souvent des suites très facheuses dans les mesures du Cabinet; que n'en résulteroit-il pas, si elles se réalisoient? Les conséquences sans doute les plus sérieuses et les plus tristes pour la cause commune et les intérêts de la nation Angloise en particulier. Un subside d'un million d'écus décidera donc de la guerre ou de la paix, en rendra la Cour de Londres l'arbitre, pourra épargner en même tems à la nation des sommes immenses, et la mettre à couvert des dangers de la perte ou au moins de l'affoiblissement de son commerce, et comme tôt ou tard aussi bien, si survenoit une guerre, on ne pourra pas se passer de la Russie, et que l'on sera par conséquent dans le cas de devoir lui accorder peut-être des conditions plus fortes encore, si on est pressé par le besoin, le meilleur et seul moyen de les épargner paroit être celui d'accorder le subside en question.

La Cour de Vienne pense donc, que l'article de ce subside de paix pour les trouppes Russiennes est l'objet le plus important et que c'est sur ce point qu'il pourroit convenir d'être plus facile et de tâcher de satisfaire la Russie.

De l'arrangement d'ailleurs de la convention, indépendamment de la guerre ou de la paix, l'Angleterre en retireroit

encore beaucoup d'autres avantages très importants. La gloire de la nation veut, que son différend avec le Roy de Prusse [1]) soit terminé convénablement; cela sera, dès que ce Prince verra la fermeté Anglaise étayée par une armée auxiliaire aussi formidable; l'Angleterre augmentera par là son crédit et sa considération vis à vis de toute l'Europe, elle rendra ses ennemis plus mesurés, enhardira et encouragera tous ceux de son parti. On sçait de science certaine, que le ton, qu'a pris le Roy de Prusse à l'occasion de son différend avec l'Angleterre, n'est dû qu'à la circonstance, que les forces de la Russie se trouvoient dans l'intérieur de l'Empire et qu'à l'avis, qu'il croyoit certain, que, les Tartares ayant déjà commencé des hostilités vis à vis de cette Puissance, il n'avoit plus rien à craindre de ce côté-là; mais il est apparent que, quoiqu'il ne perdra jamais de vue son objet, il changera de ton et se gardera bien d'exécuter ses menaces, dès qu'il verra les trouppes Russes à portée et prêtes à donner au besoin.

Les différends, qui subsistent encore entre la France et l'Angleterre et auxquels le commerce des deux nations donne occasion tous les jours, prendroient bientôt aussi une face plus favorable. La Cour de Dresde, qui n'attend pour se décider sur son accession au Traité Défensif de Petersbourg que le sort de cette négociation, ne balanceroit plus vraisemblablement, et à celle de Madrid, entre autres, des mesures de l'Angleterre, aussi solides que le seroient celles dont il s'agit, ne pourront qu'y augmenter considérablement le crédit de la nation et être très favorables dans les occasions aux intérêts de son commerce.

Enfin la Cour de Vienne croiroit manquer essentiellement à S. M. B., qui a bien voulu la requérir de lui communiquer ses idées sur les moyens de renforcer l'alliance et d'affermir le sistème de la cause commune, si elle lui dissimuloît, qu'elle ne voit et ne connoit autre moyen capable de

[1]) Le différend relatif aux vaisseaux marchands prussiens, pris par les Anglais pendant la guerre de la succession d'Autriche. Cf. *Preussische Staatsschriften aus der Regierungszeit König Friedrichs II*, t. II, p. 433 svv.

produire cet effet salutaire, d'autant plus désirable qu'il devient de jour en jour plus nécessaire, que celui d'opposer aux mesures solides et essentielles de nos ennemis des mesures défensives qui ne le soient pas moins, attendu que la France et le Roy de Prusse sont notoirement en état de mettre en campagne de jour à autre de nombreuses armées; que la France prodigue en tout lieu des subsides et tient à sa disposition des trouppes auxiliaires même au sein de l'Allemagne; que S. M. l'Impératrice, quoiqu'Elle fasse tous ses efforts pour être aussi puissament armée qu'Elle l'est, n'est néantmoins pas en état de pouvoir tenir Elle seule contre un si grand nombre de voisins puissants; et que, malgré toute la dépense que l'Angleterre pourroit être disposée à faire, le cas de guerre effective existant, l'on seroit exposé ou à ne point trouver du tout le nombre des trouppes nécessaires, si on attendoit le moment d'être pressé par le besoin, ou au moins à ne pas les trouver assez promptement pour parer les coups, qui pourroient être portés à l'un ou à l'autre des Alliés.

Il est donc très certain, moyennant toutes les vérités dont on vient de faire mention et qui sont d'autant plus fâcheuses qu'elles sont incontestables, que le mal est grand. Heureusement cependant non seulement il n'est pas sans remède, mais il en est un et il est infaillible. Que la Cour de Londres, en accordant, si Elle le peut, à la Russie le subside de paix qui se trouvera être nécessaire, se mette dans le cas de pouvoir disposer du corps considérable de trouppes qui lui est offert, et il sera pourvu à tout, la paix ainsi que la liberté commune pourra dès lors être regardée comme assurée, et un coup d'état aussi respectable mettra le comble à la gloire et à la considération de S. M. B. et de la nation Angloise vis à vis de toutes les Cours de l'Europe. Mais si tout au contraire malheureusement on ne s'arrangeoit pas sur la Convention, alors la Russie, n'étant point en état de tenir longtems ses trouppes rassemblées en Courlande et en Livonie, et encore beaucoup moins d'exécuter la levée de 60^{m} hommes des recrues, bien loin de recueillir tous les avantages susdits, on s'attireroit

certainement de sa part le reproche amère de l'avoir engagée dans les fraix considérables, on perdroit vraisemblablement le Grand Chancellier Bestuchef; il en résulteroit peut-être de plus fâcheux événements encore, du moment que la Russie verroit, qu'elle ne doit plus se flatter d'aucun subside; et il seroit à souhaiter enfin, si cela pouvoit arriver, qu'il n'eût jamais été question de la marche des trouppes Russes, puisque, n'étant pas à douter que la France et le Roy de Prusse ne prennent des mesures réelles à l'avenant, il est clair, que, si la marche susdite n'avoit pas lieu, on ne pouvoit être soutenue, l'on seroit beaucoup plus mal que l'on n'auroit été, s'il n'en avoit jamais été question. A Dieu ne plaise que cela n'arrive, un pareil événement entraîneroit la perte du crédit et de la considération vis à vis de nos amis et de nos ennemis et mille autres suites affreuses à imaginer pour le maintien du sistème.

La Cour de Vienne a une trop haute idée des grandes vues et de la pénétration de S. M. B. pour ne pas se flatter, qu'Elle prendra dans cette occasion, qui décidera, quant à present, de la guerre ou de la paix, et pour toujours de la sûreté de tous et un chacun des Alliés, le seul parti capable de sauver la cause commune, et elle espère aussi que la Cour de Londres prendra en bonne part la communication amiable de ses réflexions sur cet important objet.

LETTRE CCCL.

W. Bentinck à la Gouvernante. Manufactures. Port-franc. Négociations sur un traité de commerce avec l'envoyé de Naples.

—

Sorgvliet, ce 19 Août 1753.

Madame!

J'ai longtemps balancé si je devois ou non incommoder V. A. R. de lettres de moi, dans lesquelles

elle ne trouveroit rien de nouveau, puisque Mrs Steyn, Fagel et Larrey l'informent si régulièrement de tout ce qui se passe, mais enfin je me suis déterminé à l'affirmative, afin de rester dans une possession, trop précieuse pour y renoncer, de pouvoir parvenir à V. A. R. par lettres, quand je ne suis pas à portée de lui faire ma cour en personne. J'espère que V. A. aura été contente de la conclusion prise sur la proposition touchant les manufactures du païs [1]). Il faut espérer que les autres provinces en feront de même. Pour ce qui regarde l'affaire du commerce, je suis très fâché de ce nouveau délai [2]); je l'appelle ainsi, parce que je suis persuadé qu'à la fin la prochaine assemblée de Hollande en produira une conclusion. Mr. de Larrey et moi nous avons fait tout ce qui étoit et notre pouvoir et nous avons épuisé notre éloquence auprès de Mr. de Dieu [3]), mais nous avons clairement vu, que cette assemblée-ci il étoit hors du pouvoir de la députation de rien faire de plus. Il nous a pourtant clairement donné à connoître une disposition à la facilité et une conviction parfaite de la nécessité d'une prompte conclusion.

Le traité de Finocchietti [4]), ayant été mis au net en conformité des résolutions, a été remis à Mr. Staal [5]), qui l'a rendu tel qu'il doit être offert à signer à Finocchietti. Nous verrons à présent, d'abord que l'on aura pu former aux Etats-Généraux la conclusion, si le Sr. Finocchietti voudra finir ou non. Il dépendra

[1]) Cf. *Resol. Holland* le 6 Juillet et le 16 Août 1753.

[2]) Cf. n°. CCCXLV.

[3]) D. de Dieu, bourgmestre d'Amsterdam, député aux Etats de Hollande.

[4]) Le comte de Finochietti, envoyé napolitain. Cf. *Resol. Hollande* 1753, p 333, 337, 404, 983, 998, 1128, 1223.

[5]) Pensionnaire d'Amsterdam.

de lui. En attendant Mr. de Twickel [1]) s'intéresse beaucoup pour la conclusion de ce traité....

W. BENTINCK.

LETTRE CCCLI.

W. Bentinck à Louis de Brunsvic. Rapport d'une visite à Soestdijk. Visite à Amsterdam; entretiens avec les bourgmestres; commerce; barrière; système général.

(30 Août à 4 Septembre 1753).

Utrecht, Jeudi 30me Août 1753, à huit du soir.

Dans le moment j'arrive de Soesdijk; j'y suis allé ce matin. Je comptois trouver la Princesse à son déjeuner ou à sa peinture. J'y suis arrivé après onze heures, mais S. A. R. étoit allée à Zeyst pour montrer les Herrenhutters [2]) à Willem Haren, et elle n'en est revenue qu'à deux heures. En attendant S. A. R. j'ai resté avec Saumaise [3]), avec qui il n'y a pas eu de conversation à cause que Harinxma [4]) y est venu. La Princesse m'a témoigné être très aise de me voir; elle m'a fait d'abord entrer seul dans son cabinet. Je l'ai d'abord remerciée pour Zeno Bentinck [5]) et lui ai temoigné, combien j'étois sensible à la manière gracieuse et obligeante dont elle avoit traité cette affaire-là. Elle m'a beaucoup fait de questions sur la Haye, sur

[1]) Probablement U. W. van Wassenaar-Twikkel, seigneur d'Obdam.

[2]) La communauté des frères moraves, à Zeist.

[3]) t. I, p. 317.

[4]) Peut-être le colonel J. S. van Harinxma thoe Slooten.

[5]) Il avait été nommé inspecteur des digues (heemraad) de Delfland. (W. Bentinck à la Gouvernante, le 22 et le 24 Août, 1753).

le monde qu'il y avoit et ce que faisoit Larreytje, sur la fête de Bonac [1]); sur ce qu'on disoit de Van Royen [2]), sur l'affaire de la publication touchant les manufactures et sur l'affaire du commerce. A l'occasion de ce dernier point, je lui ai dit que j'allois faire un tour à Amsterdam. Elle s'est mise à rire et m'a demandé, quel prétexte je prenais pour ce voyage? Je lui ai dit que je n'en prenois pas, que j'allois pour m'y montrer, et je lui ai dit qu'ayant été prié par le jeune Poniatowsky de le recommander à Mr. Hop [3]), j'avois écrit à Mr. Hop [4]) et que j'avois à cette occasion ajouté, que je comptois aller faire un tour à Amsterdam, afin qu'on se raccoutumat à y voir mon visage; que j'avois reçu de Mr. Hop la réponse [5]) que je lui ai donnée à lire. Elle a trouvé que c'étoit fort obligeant, et elle a compris que les vues fausses et intéressées désignoit Hasselaer (je l'avois entendu de même), et que, puisque Hop s'offroit, il faloit le prendre au mot. Je lui ai dit, que j'étois charmé que S. A. R. pensat ainsi, parce que j'avois eu la même idée et que j'avois résolu de voir ce que je pourrois pénétrer à Amsterdam, et que je ne manquerois pas d'en informer S. A. R.; que M. de Dieu m'avoit aussi fait les plus belles promesses du monde. Elle a dit que de tout cela il résultoit pourtant, que ces Messieurs vouloient être bien avec elle et avec le Conseiller-Pensionaire, et alors elle est venue sur Hop le Trésorier et a dit qu'elle avoit depuis fait réflexion, qu'il s'étoit

[1]) De Bonnac, l'ambassadeur français.

[2]) Le 13 Août Mr. D. van Royen avait été nommé secrétaire du Conseil d'Etat.

[3]) Mr. C. Hop, bourgmestre d'Amsterdam.

[4]) Cette lettre manque.

[5]) Cette réponse manque.

adressé à Mr Steyn sur l'affaire de la conférence [1]) et que, quand elle lioit tout cela ensemble, il lui paroissoit qu'on pouvoit tirer parti d'Amsterdam; que Deutz [2]) et elle étoient très bien ensemble; qu'il lui avoit fait toutes les politesses imaginables et les plus fortes protestations; qu'il faisoit porter à Soesdijk tout ce qu'il y avoit de meilleur à sa campagne, qui est tout près de Soesdijk; que Deutz avoit mené et gardé de lui pendant quelques jours Charron de St. Germain; que celui-ci, à son retour, avoit porté des offres du plus parfait concert avec elle; que comme Charron est long et ennuyant, elle lui avoit fait mettre tout cela par écrit; qu'elle avoit trouvé le tout si sot, qu'elle l'avoit déchiré et n'en avoit rien dit à personne, mais qu'elle voyoit pourtant qu'on la recherchoit, et qu'elle étoit résolue d'en profiter. Je l'ai très fort encouragé à persister dans cette résolution, en lui disant que, si elle pouvoit avoir Amsterdam dans sa manche, elle pouvoit, étant sûre du Ridderschap et du Conseiller-Pensionaire, diriger tout en Hollande, et que, quand elle auroit la Hollande, les autres provinces suivroient toujours. Il ne m'est pas possible de rendre compte en détail de cette conversation, dans laquelle la Princesse étoit de la meilleure humeur du monde. Nous avons après cela commenté les mots de la lettre de Hop: passons tout le passé [3]).

[1]) J. Hop, nommé naguères trésorier général, désirait être admis à la Conférence, à l'exemple de son prédecesseur, De la Bassecour, qui y avait été admis de temps en temps.

[2]) Willem Gideon Deutz, bourgmestre d'Amsterdam. Sa maison de campagne, nommé De Eult (cf. *Krämer*, *op. cit.*, t. I, p. XXXV et 256), fut achetée par la Gouvernante en 1758.

[3]) Cela visa le rôle, joué par Bentinck en 1748. Cf. t. I, p. 240 svv.

Elle m'a demandé, comment je me tirerois de cela? J'ai dit: „très bien." Elle s'est mise à rire et a dit: „Jamais."

Moi. Facilement.

Elle. Comment donc?

Moi. Primo je n'en parlerai pas, à moins que cela ne vienne très naturellement à propos, et si j'en parle, je dirai à Hop que je ne veux pas qu'il me passe rien.

Elle. Cela ne vaut rien, vous vous brouillerés.

Moi. Mon dessein n'est pas non plus de le lui dire comme cela à brûle pourpoint, mais de le lui insinuer par pièces et morceaux en conversation.

Elle. Ils ne vous pardonneront jamais l'affaire d'Amsterdam.

Moi. C'est là où je les attens. Il faut bien distinguer. L'on m'accuse faussement à Amsterdam d'y avoir suscité les troubles. Cela n'est pas et je ne veux pas qu'on me le passe. D'avoir engagé feu le Prince d'y aller, je n'en fais pas d'apologie. Il est vrai aussi que le Prince y a fait bien des choses par mon conseil, d'autres contre mon avis, d'autres encore en partie selon mon advis et en partie contre, et en tout cas je leur dirai, qu'il est très facile de juger après coup. Enfin je verrai ce que l'on pense et ce que l'on dit, et s'il y a quelque chose qui importe à V. A. R., elle en sera informée.

Elle. Faites, voyés et vous me ferez grand plaisir de me donner des nouvelles.

J'ai oublié de dire qu'elle a ajouté sur Hop le Trésaurier, qu'elle étoit déterminée à le prendre de bonne grâce dans la conférence. Je l'y ai très fort encouragée et lui ai conseillé de s'en faire honneur auprès de lui et de le lui dire elle-même, sans y employer aucun autre. Elle a dit qu'elle le fairoit. Nous avons conclu ensemble,

la Princesse et moi, que Hop agissoit en ceci par deux raisons, l'une pour se faire valoir d'autant plus dans le conseil d'Etat, qui est la raison qu'il allègue, mais qu'il y en a une autre, savoir qu'il a pris son parti d'aller de concert et que pour cela il veut en être. Elle m'a demandé comment se portoit 's Gravemoer [1]. Je lui ai dit qu'il avoit été un peu incommodé, mais que j'étois si accoutumé à le voir tantôt bien, tantot mal, que je n'y faisois plus de réflexion. Elle m'a dit que, s'il venoit à mourir, je trouverois [2] le poste des Gecomm. Raden plus gênant que celui où je suis, surtout par rapport au détail des collectes. Je lui dis que cela étoit vrai, mais qu'il y avoit Kersseboom [3] et Van Wesele [4], qui manioient très bien cette affaire sous la direction du Conseiller-Pensionaire; qu'il me faudroit bien trois ans au moins avant d'être où ils sont à présent, et qu'ils auroient toujours de l'avance sur moi. Elle dit que Van Wesele étoit fort au fait de cela et qu'il l'instruisoit elle fort régulièrement. Je lui demandai si Van Wesele lui permettoit encore de s'asseoir, quand ils étoient ensemble. Elle dit qu'oui, qu'il le permettoit gracieusement; qu'elle le voyoit souvent, qu'elle lui disoit bien la vérité et le tenoit bien en ordre; qu'elle avoit appris depuis peu que Kersseboom étoit fort lié avec Hop le Trésorier, et qu'elle croyoit que celui-ci recherchoit Kersseboom pour avoir des informations touchant le détail de la province d'Hollande. A table elle m'a encore parlé (j'étois à côté d'elle) sur le commerce,

[1]) Cf. t. I, p. 296.

[2]) A la mort de 's Gravemoer Bentinck devriendrait par ancienneté le représentant de la noblesse aux „Gecommitteerde Raden."

[3]) Cf. t. I, p. 307.

[4]) Cf. t. I, p. 228.

Je lui avois déjà dit le matin, que je voyois que Mrs d'Amsterdam souhaitoient de sortir avec honneur de cette affaire, et alors elle m'avoit dit qu'elle sentoit parfaitement l'importance du mot de sustenue, que le Conseiller-Pensionaire avoit mis dans le dernier projet de résolution, et les raisons que Mrs d'Amsterdam avoient de le vouloir ôter, mais qu'elle jugeoit qu'il l'y faloit laisser; moi, que j'étois de la même opinion et qu'il se pourroit bien, que Messrs d'Amsterdam l'y laissassent et y ajoutassent quelque chose qui ne feroit ni froid ni chaud, uniquement pour y mettre eux-mêmes la dernière main, par pur point d'honneur; qu'en ce cas je croyois qu'il leur faloit laisser ce plaisir, pourvu que pour le fond il n'y eut plus de conciliatoire. Elle dit que j'avois très grande raison. A table donc elle me dit, que l'affaire devoit avoir été portée mercredi, 29, au vroedschap, et je lui dis que je m'en informerois et lui ferois savoir ce que j'apprendrois sans faute. Elle me demanda aussi, si je n'avois pas été étonné, que les provinces avoient été sitôt prêtes sur l'affaire de la barrière. Elle me demanda si V. A. S. resteroit encore longtems à Bois le Duc. Je lui dis que cela dépendroit, à ce que je croyois, de la saison et du tems. De tutelle elle ne m'a pas dit un mot, et je me suis bien gardé d'en parler. Elle m'a parlé du baillage de Vlaerdingen, vacant par la mort de Van der Heim [1]), et je lui ai simplement dit les espérances, que feu le Prince avoit données à Mr. de Vlaerdingen [2]) en ce cas. Elle m'a dit qu'elle en savoit quelque chose et qu'elle avoit écrit à M. Steyn ce même matin sur ce

[1]) Joh. van der Heim, seigneur de Goudswaard, mort le 27 Août. *Ned. Jaerb.* 1753, p. 845.

[2]) P. C. van Leyden, seigneur de Vlaardingen. Cf. *Resol. Holland* 1753, le 14 et le 19 Sept.

sujet. Après le diner Saumaise m'est venu demander de sa part, si je ne voulois pas rester passer quelques jours. Je m'en suis excusé, n'ayant ni linge ni domestique. En prenant congé elle m'a invité de revenir et d'apporter fusils et chiens pour chasser autour de Soesdijk, mais de prendre le tems avant l'arriveé ou après le départ de la vieille Princesse, qui doit venir d'Oraugewoud, sans quoi il n'y auroit pas de place. J'ai une fois nommé ma belle soeur pour voir, si elle parleroit de mon frère, mais pas un mot. Elle n'a pas non plus parlé d'affaires ecclésiastiques [1]).

Me voici à Amsterdam le 31 Août 1753 à onze et demi. En chemin j'ai fait une réflexion, c'est que pour connoître bien la Princesse il faut la voir aussi dans un lieu retiré comme Soesdijk, où rien ne la gêne, où personne ne l'importune, ni ne la contredit, où elle prend son tems pour répondre par écrit à ce qui lui vient de la Haye, et le reste de la journée elle fait ce qu'elle veut. Par exemple: elle avoit hier tout expédié avant d'aller à Zeyst. Elle est à la Haye agitée et inquiète. Je l'ai trouvée à Soesdijk calme et tranquille et réellement de bonne humeur et gaye. Je dis qu'il faut la voir dans les deux situations, car l'une n'empêche pas l'autre. Du reste .... [2]). J'ai oublié de dire, que Haren sur le perron au retour de Zeyst m'a embrassé. Je crois en être quitte pour deux baisers, mais il m'a donné le troisième.

Hier au soir à Utrecht j'écrivis à Mr. de Dieu pour lui demander s'il dinoit chés lui. Je reçois un billet pour me dire qu'il m'attend à diner. J'y vais.

[1]) Peut-être Bentinck vise les disputes religieuses à Zwolle. Cf. *Ned. Jaerb.* 1753, p. 121 svv., 335 svv., 532 svv., 594 svv., 734 svv., 938 svv., 1055 svv.

[2]) Ainsi dans le texte.

Samedi 1r Sept. 1753. Hier, comme j'allois chés Mr. de Dieu, il m'a prévenu et est venu chés moi; Hop y est venu aussi. A diner chés de Dieu il y avoit Madame de Dieu, Hasselaar, Deutz, le maître de la maison et moi. Hop devoit en être, mais ayant du monde à diner chés lui, il ne put y venir que l'après-diner. Hasselaar arriva un des premiers. Il avoit l'air fort agité et de fort mauvaise humeur, je ne sai pourquoi. A table la conversation fut dirigée par Hasselaar autant qu'il lui fut possible, et je vois qu'ici il est tout comme ailleurs. Avant diner, quand Hop étoit chés moi, je lui parlai de l'affaire du commerce. Il me dit, que l'affaire étoit entre les mains des commissaires et qu'on n'en avoit pas encore fait rapport. J'ai appris aujourd'hui qu'on en fera rapport mardi prochain. Par tout ce qu'il me dit, je juge que lui souhaite la fin, car il me dit, entre nous, que les commissaires en feroient du verbiage, et quand j'ai continué à lui faire des questions, il s'est mis à rire et a dit, que, n'ayant pas les propres paroles du projet en tête, il étoit impossible de parler d'une affaire, où il s'agissoit plutôt de mots que de choses. Il m'a aussi dit, qu'on délibéroit, si avant l'assemblée ils ne feroient pas encore une tentative auprès de la Princesse. Aujourd'hui je le verrai chés lui en particulier avant diner et tâcherai d'acquérir encore plus de lumières. Hasselaar regarde, à ce qu'il me paroit, Hop de travers; et celui-ci se moque assés à découvert de Hasselaar. Du reste je n'ai pas pu faire hier grande chose, à cause de ce diner qui a duré .... [1]). Je verrai aujourd'hui. Demain, dimanche, est jour de dévotion; je ne verrois personne, desorte que je pars demain matin. J'ai appris de Hompesch [2]), que Madame

[1]) Ainsi dans le texte.

[2]) Cf. t. I. p. 432.

Borel[1]) revient ici, desorte que je ne veux pas l'engager à rester à Bekestein pour moi, et je remettrai cette partie jusqu'au tems des pinçons[2]), qui est le vendange de ce païs-ci, et en tout cas je lui ferai la cour à la Haye et donnerai à souper et à diner à elle et à ses filles. A présent je suis trop pressé d'avoir des nouvelles de Vienne et de mettre sur le papier, tant pour V. A. S. que pour la Princesse, ce qu'il importe pour nous bien entendre.

Dimanche 2 Sept. 1753 dans la barque entre Haerlem et Leeuwenhorst[3]). Hier à 8 du matin je reçus une visite du bourguemaître Deutz [et] lui communiquai la réponse de Kaunitz[4]), qui lui fit beaucoup de plaisir. Il me parla de l'affaire de la barrière et entre autres choses il me dit, que certainement il faudroit que j'allasse encore à Vienne pour terminer cette affaire; que Burmannia étoit un très brave homme et un très honnête homme, mais qu'il n'étoit pas capable de traiter cette affaire. Je lui dis, que je n'étois pas du tout curieux d'un voyage pareil de 300 lieues,

[1]) Probablement la femme de Jacob Boreel, fiscal de l'amirauté d'Amsterdam, qui avait sa campagne „dans le Beverwijk" (Cf. *Colenbrander*, *De Patriottentijd*, t. I. p. 368). Beeckesteyn existe encore; la maison se trouve à la chaussée de Velsen à Driehuis.

[2]) l. pinsons.

[3]) Près de Rijnsburg.

[4]) Je n'ose pas dire de quelle lettre de Kaunitz il s'agit. Probablement c'est la lettre de Kaunitz à Brunsvic du 18 Août (n°. CCCXLVIII), que celui-ci envoya à Bentinck le 30 Août. Dans la partie de cette lettre, qui a été omise, Kaunitz écrit, que l'Impératrice donnerait des ordres pour satisfaire aux plaintes des Etats-Généraux relatives à la conduite des officiers autrichiens à Gand, qui avaient arrêté une compagnie hollandaise.

éloigné de chés moi, exposé à de mauvais tours en mon absence; que j'en avois eu mon saoul de voyages et que par dessus le marché j'y avois toujours mis du mien, qu'enfin je n'en avois pas la moindre envie et que, si on me vouloit faire plaisir, on ne me le proposeroit pas; que certainement je me garderois bien de m'offrir pour une commission désagréable. Deutz se mit à moraliser sur l'obligation de se laisser employer, où le service de la patrie l'exigeoit; me parla des amis que j'avois, qui soutiendroient mes intérêts en mon absence, et ajouta que je devois être plus précautionné sur mon intérêt pécuniaire que je ne l'avois été par le passé; que je devois faire mes conditions; que si je ne les faisois pas, personne ne me tiendroit compte de ma générosité que j'y aurai perdu, et que l'on se moquera de moi. Je me suis beaucoup défendu, mais il a toujours insisté et a dit que, quand les choses seroient venues à la maturité convenable, il faloit que le Conseiller-Pensionaire en parlat à la Princesse et à Mrs d'Amsterdam, que j'en fusse requis par les Etats d'Hollande et que l'on me donnat la plus haute paye de *f* 125 par jour et les fraix du voyage payés. Je soupçonne très fort, que Mr. Deutz souhaite si fortement que je fasse ce voyage, à cause qu'il s'imagine, que je pourrai mieux ménager ses affaires à lui [1]) à la Cour, que ne pourroit faire ou lui même, ou quelque homme d'affaires qu'il y enverroit; mais n'est-il pas assés remarquable que Deutz aye été précisement me dire ceci à moi, après ce que V. A. S. se souviendra de ce que je lui ai dit sur le même sujet? Après la visite de Deutz

[1]) Il avait des relations commerciales avec le gouvernement autrichien. Cf. *Elias, De Vroedschap van Amsterdam*, II. 1146 svv.

je fus avec l'Amiral Schrijver au chantier de l'amirauté, que j'étois curieux de voir et de prendre des informations sur l'état des vaisseaux de ce département. Je les ai prises du maître charpentier, et par la liste ci-jointe [1]) V. A. S. verra, qu'il y a pourtant 8 vaisseaux de ligne et 12 frégattes, qui, si on donnoit l'ordre à présent, pourroient mettre en mer avec facilité au printems prochain, et ceci est authentique, car la maître charpentier est diablement mécontent du Gouvernement et montre tout du plus mauvais côté. Resteroit à trouver du monde et des officiers, et ce dernier point est furieusement négligé. Il faudroit aussi de l'argent, cela est vrai; mais enfin les vaisseaux y sont. J'y comprens les trois qu'on bâtit, parce qu'avant le mois de novembre ils seront tous lancés et pourroient facilement être appareillés avant le printems.

De là j'allai rendre les visites aux bourguemaîtres P. Six [2]), à Deutz, à de Dieu, et avant une heure j'allai chés Hop, à qui j'avois écrit un billet pour le prier de lui pouvoir parler seul une heure, avant que la compagnie arrivat. Je voulois l'entretenir à fond sur la barrière, afin de voir bien clair à sa façon de penser sur le système général, et je puis dire à V. A. S., que tout ce que j'en ai observé m'a fait grand plaisir, parce que cela tient à ce que je lui ai entendu dire auparavant et au système, qu'a toujours soutenu son père [3]). J'ai commencé par lui dire comment l'affaire avoit été conclue aux Etats-Généraux, après avoir été portée aux provinces par Madame la Princesse, et je lui ai demandé, s'il croyoit

[1]) Manque.

[2]) Elu bourgmestre en 1753, Cf. *Ned. Jaerb.* 1753, p. 138.

[3]) Jacob Hop, trésorier-général de 1690 jusqu'à sa mort, en 1725.

qu'il fut possible de conduire une négociation pareille ou de s'en promettre aucune fin du tout (bien loin d'une bonne fin), si à chaque pas on doit porter la chose en délibération dans les provinces, où les gens n'ont pas le fil des affaires et où, en un mot, ils n'y entendent rien, comme mon frère l'avoit dit à la Princesse, quand elle lui avoit dit de porter en Overijssel cette affaire-ci. Il m'a dit absolument que non, qu'il faloit que cette méthode finit et que ceux, qui etoient employés dans les affaires à la Haye, en devoient avoir la conduite. Je lui ai dit, que c'étoit aussi l'opinion de tous les gens sensés à la Haye, et je lui ai demandé de permettre de le citer lui comme étant du même avis; ce qu'il m'a fort prié même de faire. Après cela je lui ai demandé, s'il ne convenoit pas de penser dès à présent à ce que l'on feroit, en cas que la Cour de Vienne ne voulut pas admettre ce qui seroit à présent porté de la part des P.P. M.M. à Vienne, et s'il ne faloit pas, à part soi et pour nous mêmes, avoir un ultimatum et savoir, si en mettant les choses au pis et les réduisant même au contenu de la convention proposée par Kaunitz, si en ce cas, dis-je, il faloit conclure ou rompre. Là-dessus il me dit très net et clair que, pour ce qui regarde le système général de l'Europe et l'alliance entre la Cour de Vienne et les P.P. M.M., il étoit absolument déterminé à soutenir ce système; qu'il n'y avoit pas de délibération là-dessus; qu'il n'y en avoit pas d'autre et que, quelques inconvénients qu'il y eut dans ce système, il y avoit dans tout autre qu'on pourroit imaginer de plus grands inconvénients, encore qu'il n'entreprendroit pas de décider, si nous ne pourrions pas avoir une barrière meilleure, sous un point de vue militaire, que celle que nous avons; qu'il laissoit cela à décider à ceux qui l'entendoient, et il nomma

V. A. S.; mais que pour ce qui regardoit l'intérêt de politique de la République, il était parfaitement décidé et déterminé sur ce point, que la seule chose à quoi il faloit prendre garde, c'étoit de n'être pas mené par l'Angleterre; qu'il faloit aller ensemble, mais non être mené. Sur cela je lui dis que, pour peu qu'on eût de savoir-faire et qu'on s'y prît comme il faut, il étoit très facile de mener l'Angleterre, bien loin d'en être mené; que pour tout ce qui regardoit le continent, le ministère d'Angleterre, non seulement celui-ci mais tout ministère (à moins d'un ministère Jacobite, qui n'étoit pas à appréhender avec la couronne dans la maison régnante) seroit toujours obligé d'arranger ses mesures pour la paix ou la guerre avec la République; que cela avoit toujours été, et j'offris de lui lever toute objection, qu'il pourroit avoir sur ce point, de sorte qu'on pouvoit laisser marcher l'Angleterre devant (ce que Hop approuvoit fort) et lui dire comment aller, si elle veut que nous restions ensemble (ce qu'il approuvoit très fort aussi); non seulement il dit que j'avois raison, mais il me dit que Bolenbroke, quand il lui avoit demandé, à quoi, diable, il pensoit et ce qu'il prétendoit en faisant la paix d'Utrecht, lui avoit dit que l'on étoit si las en Angleterre d'être mené par Heinsius [1]) et Buys [2]), qu'ils se seroient alliés avec le diable plutôt que de continuer à se laisser mener ainsi. Puis revenant à l'affaire de la barrière telle qu'elle est à présent, il me dit qu'il faloit au bout du compte tirer de cette affaire le meilleur parti qu'on pourroit; que pour lui en particulier, quelque peine qu'il eut prise, il ne pouvoit encore se mettre au fait de ce qui regarde

[1]) Ant. Heinsius, conseiller-pensionnaire de 1689 à 1720.

[2]) W. Buys, pensionnaire d'Amsterdam jusqu'à 1726, ensuite secrétaire des Etats de Hollande.

le commerce et le tarif, ni apprendre ce que nous voulions ni de quoi il s'agissoit, et qu'ainsi par provision ce point-là ne lui pesoit pas beaucoup; qu'il avoit consulté Denik [1]), qui lui avoit dit que tous les points litigieux et les griefs étoient énumérés dans une résolution, je crois de 1739. Je lui dis que je le priois d'observer, que tout ce qui avoit été écrit et résolu du tems des conférences d'Anvers [2]) ne prouvoit rien dans la circonstance présente, puisqu'on avoit alors rassemblé le verd et le sec, sans aucun respect pour la vérité, parce que l'on avoit résolu de ne rien faire. Hop se mit a rire et me dit, qu'on lui avoit proposé d'aller à Anvers, mais que, quand il avoit examiné et vu que la République avoit dessein de ne rien terminer mais de traîner les choses sur le pied du réglement provisionel, il s'étoit excusé, croyant pouvoir mieux emploier son tems que d'aller figurer, disputer et argoter, pendant qu'il savoit qu'on ne vouloit rien finir, et que, quand il avoit refusé, on avoit envoyé de Dieu. Il ajouta que, pour parler clair et entre nous, c'étoit une chose également honteuse et ridicule de disputer encore sur le sens de l'art. 26 du traité de barrière; à quoi je lui dis qu'entre particuliers une conduite pareille perdroit un homme de réputation. Il me l'avoua tout net. Il dit, que ce qui l'embarrassoit n'étoit pas tant le commerce de la République, mais celui de l'Angleterre qui n'étoit pas dans le même cas que nous, leurs droits d'entrée et de sortie étant réglés par acte de parlement et par conséquent hors du pouvoir des ministres d'y toucher; que l'on avoit bien à cause de cela pensé à faire deux traités, mais que l'on avoit de l'autre côté con-

[1]) Probablement G. D. Denik, en 1753 député de Rotterdam aux Etats de Hollande.

[2]) De 1737 à 1742. Cf. *Gachard*, *op. cit.* p. 512.

sidéré, que de cette façon nous perdions le soutien et l'appui de l'Angleterre et que, négociant pour nous seuls sur le commerce, nous aurions moins de poids. Je lui dis qu'il n'étoit pas si clairement décidé chés moi, que cette facon de traiter seroit la meilleure, mais que je n'avois pas voulu insister ni m'y opposer, parce que je comptois que cela se démêleroit tout seul et de soi-même. Il dit, qu'en effet cela méritoit de la considération et que plus il y pensoit, moins il voyoit comment l'Angleterre se démêleroit du point du commerce; que pour tout le reste nous pouvions nous passer de l'Angleterre; puis tout d'un coup il me dit: „Mais comment cela ira-t-il? qui mènera cette „affaire à Vienne? et ne devés vous pas retourner à „Vienne? Burmania n'est pas en état de faire ce „qu'il faut; il n'est pas assez fort pour cela." Je lui dis que c'étoit un voyage, que je ne ferois pas du tout volontiers; que les longues absences ne me convenoient point; que j'en avois une épreuve, quand j'avois été à Vienne, que Mr. de Gronsfeld et de Back m'avoient faussé compagnie [1]). Et outre cela, je ne sai si on veut finir, ni comment, ni quel train cette affaire prendra. Surquoi il me dit, qu'il faudra présentement voir ce qui viendra de Vienne et que d'une façon ou d'autre il faut finir et tirer d'un mauvais payeur ce qu'on peut; que nous demandons à la Cour de Vienne 6 millions; qu'il nous est connu qu'elle ne peut pas payer; qu'en attendant le tems se passe et que la dette s'accumule. Surquoi je dis à Hop, que je voyois bien tous ces inconvénients et plusieurs autres et que, si je voyois jour à terminer tout et à procurer la conclusion d'une convention, qui nous mettroit du moins en état de recevoir une partie du subside et nous feroit voir un terme fixe, auquel nous le

[1]) Cf. t. I, p. 394 svv.

pourrions recevoir tout, je pourrois encore me résoudre à y penser, mais que de la façon que les affaires vont, je m'exposerois sans servir l'état. Surquoi il me dit que j'avois très grande raison, mais qu'il entendoit que je devois en ce cas prendre quelque chose sur moi, et qu'il étoit en tout cas plus facile de se procurer l'approbation d'une chose faite que d'obtenir de nouveaux ordres. Je lui dis que cela étoit vrai, mais qu'alors il faloit être sûr d'être soutenu et particulièrement par la province de Hollande, et qu'on pouvoit alors se moquer de tous les députés réunis de Frise et d'Utrecht, etc. Là-dessus il me demanda, si je croyois réellement et en effet que la Cour de Vienne n'avoit pas un autre système pour les Païs-Bas, et si Kaunitz vouloit tout de bon soutenir le système établi par le traité de barrière. Je lui dis que, si la Cour de Vienne avoit un autre système, elle n'attacheroit pas le payement du total du subside à une condition, dont la prestation ne dépendoit pas d'elle mais de nous, assavoir le rétablissement des places, et j'y ajoutai que je parlois du ministère présent et non du passé, où Bartenstein avoit notoirement agi sur un tout autre principe, mais que cette disposition présente étoit aussi une raison très forte pour profiter de cette circonstance favorable pour nous; à quoi il acquiesça d'abord. Nous fûmes interrompus par la compagnie qui arriva, Poniatowski, Deutz et de Dieu. Hasselaar devoit en être, mais sa femme (vrouw Babet comme on l'appelle) n'avoit pas voulu le permettre, mais vouloit qu'il allat à l'église, dont toute la compagnie à bien ri et de très bon coeur. La compagnie partie, je suis resté avec Hop seul, et je lui ai dis, que j'avois depuis réfléchi sur ce qu'il m'avoit dit la veille touchant la tentative, qu'ils vouloient faire auprès de la Princesse sur l'affaire du

commerce; que je ne comprenois pas trop bien, quel pouvoit être leur but, ni quel en seroit l'effet. Hop me dit que le parti n'étoit pas pris encore, que c'étoit seulement une idée, sur laquelle ils délibéroient et qu'on ne mettroit en tout cas en exécution, si elle avoit lieu, que quand ils auroient tout essayé avec le Conseiller-Pensionaire. Ceci reveilla encore plus mon attention, à cause de certains indices de tripotage que j'avois déjà eus, et je demandai à Hop, s'il vouloit donc séparer la Princesse et le Conseiller-Pensionaire et faire travailler la Princesse contre le Pensionaire, et quelle seroit la suite de cela dans l'assemblée de Hollande. Je lui dis qu'il nommoit le Conseiller-Pensionaire seul, mais qu'il devoit nommer aussi tous les autres membres de l'assemblée, qui pensoient sur ceci comme le Conseiller-Pensionaire, et que laissant là le fond de la question en dispute, le but du Conseiller-Pensionaire étoit de leur donner une retraite honorable, par laquelle tout ce qui avoit été soutenu jusques à présent par eux fut laissé en son entier. Il faut rendre ici justice à Hop, qui me dit tout net, que son sentiment étoit de finir cette affaire sans couper un cheveux en deux; et quand je lui dis que, si l'on admettoit l'expédient du Conseiller-Pensionaire, la ville d'Amsterdam auroit amélioré sa condition, puisqu'elle auroit en sa faveur une resolution secrette, qu'elle pourroit réclamer, au lieu que jusqu'à présent tout ce qui avoit été exercé de jurisdiction par les Echevins dans les cas relatifs à l'amirauté, avoit été subreptice, Hop m'avoua que cela étoit très vrai, mais que cette affaire étoit entre les mains des commissaires, auprès desquels il ne pouvoit rien, et qu'étant lui-même un des plus jeunes bourguemaîtres, l'on ne trouveroit pas bon qu'il voulut donner le ton, de sorte que tout ce qu'il pouvoit faire était de tâcher de persuader et de dire

ses raisons, quand il en seroit tems. Je lui demandai, si les bourguemaîtres faisoient bien de porter une affaire pareille au vroedschap et si du moins ils ne devoient pas se conserver la direction et la conduite d'une affaire si importante. Il me dit qu'oui; qu'ils le devoient selon les règles de la prudence, mais que cette affaire avoit été traitée et examinée si fort à fond et par une commission, non seulement de la magistrature mais aussi de 36 marchands des plus entendus; que tout le monde étoit au fait de l'état de la question et qu'ainsi il n'étoit plus possible aux bourguemaîtres de rien prendre sur eux; que de plus les marchands avoient peur du fiscal et aimoient mieux dépendre des Echevins, devant lesquels ils étoient absous ou condamnés, que du collège de l'amirauté composé d'une façon (et ici il haussa les épaules) et où tout étoit déclaré composible, pour faire la bourse de M. Boreel; et outre cela feu le Prince et Madame la Princesse avoient témoigné vouloir trop étendre l'autorité de l'admirauté, que du moins on le croyoit à Amsterdam et qu'on avoit de la peine à surmonter cette idée. Je lui dis que nous sortions de notre sujet; que sur l'affaire même il n'étoit plus question de raisonner, parce qu'elle avoit été épuisée dans l'assemblée de Hollande et qu'il s'agissoit à présent de l'admission ou non admission de l'expédient proposé. Hop me dit qu'il étoit très fâché de n'avoir pas en poche le projet de changement, que les Echevins proposeroient mardi prochain aux commissaires, et qu'il me le montreroit avec plaisir, mais que c'étoit si subtil (soo fijn gesponnen) qu'il lui étoit impossible de se souvenir des mots; que du reste le dessein n'étoit pas du tout faire des tracasseries entre la Princesse et le Conseiller-Pensionaire. Je lui dis que je croyois avoir remarqué par

plusieur petites circonstances, que l'on se méfioit en ceci du Conseiller-Pensionaire, et que si cela étoit, j'osois répondre qu'on lui faisoit tort; qu'il étoit convaincu, comme je l'étois aussi, de la vérité de tout ce qui avoit été dit contre Amsterdam, mais que son dessein en cet expédient étoit de tirer Mess[rs] d'Amsterdam d'affaire et non de les enlacer. Hop dit, qu'il ne croyoit pas que l'on se méfiat de lui, et que, bien au contraire, la ville d'Amsterdam avoit bien résolu de le soutenir en tout et même de ne travailler avec la Princesse que par lui; que dans cette affaire-ci même, le rapport, qui seroit fait par les échevins aux commissaires, seroit premièrement envoyé au Conseiller-Pensionaire, avant d'être porté au Vroedschap; que Graafland partiroit mercredi pour l'aller montrer à M[r]. Steyn; qu'ils avoient pris Graafland, à cause qu'ils ne se fioient pas dans cette affaire à Staal, qui s'étoit trop montré, et il me pria de ménager ceci et de le garder entre nous. Je lui dis, que j'étois fâché que cela n'étoit pas mieux, mais que j'espérois du moins, que ce que Graafland viendroit montrer au Conseiller-Pensionaire seroit du moins admissible. Il dit que Graafland auroit ordre de le montrer à M[r]. Steyn, qui pourroit le communiquer à ceux qu'il jugeroit à propos. Comme je me levois pour quiter Hop, il me parla de l'élection prochaine des échevins, et dit que la Princesse en avoit fort mal agi à leur égard dans la dernière et leur avoit donné exprès des mauvais sujets [1]); que la ville d'Amsterdam feroit toujours tout

[1]) Les noms des échevins, élus en 1753, se trouvent dans les *Ned. Jaerb.* 1753, p. 138. — Le 6 Février 1753 Bonnac écrit: .... „On me mande d'Amsterdam que la seule circonstance, [qui] mérite attention dans la nomination des nouveaux magistrats de cette ville, est que des quatorze sujets, que l'on présente à la Princesse pour choisir sept

dans la direction des affaires de concert avec la Princesse, mais qu'elle devoit rester indépendante; que sans cela il n'y avoit pas d'équilibre de pouvoir, ni par conséquent de liberté. J'avois trouvé Mr. Hop si libre et si fort à son aise avec moi, que je n'ai pas voulu toucher avec lui aucun point, qui put occasionner dispute ou mauvaise humeur. Je ne l'ai pas entretenu sur le contenu de la lettre [1]; aussi bien rien ne presse et cela sera tout aussi bon une autre fois.

De la Haye, ce 4 Sept. 1753.

J'ai fait voir cette lettre au Conseiller-Pensionaire aussi bien que celle que j'ai écrite [2] ce matin à la Princesse, dont j'envoye aussi copie.

LETTRE CCCLII.

W. Bentinck à la Gouvernante. Son voyage à Amsterdam; commerce, barrière.

Sorgvliet, ce 4 Septembre 1753.

Madame!

....Les deux points, sur lesquels j'ai tâché de me procurer des informations et des lumières sur la façon de penser de Messrs d'Amsterdam, sont l'affaire du commerce et celle de la barrière, et j'ai la satisfaction de dire à V. A. R. que j'y ai trouvé les dispositions très bonnes.

échevins, cette Princesse n'en nomme quatre et en ajoute trois autres, qui n'étoient pas sur la liste. On est fort mécontent à Amsterdam de perdre pour cette année le bonheur d'un choix, qui assuroit toutes les voix contre les volontés de la Princesse." Cf. aussi: *Elias, De Vroedschap van Amsterdam*, I, p. CLVI svv.

[1]) Cf. p. 317. [2]) C'est le n°. suivant.

Sur l'article du commerce je ne puis encore point dire ni juger, quelle en sera l'issue, parce que la chose étoit encore en délibération. Elle avoit été mise en commission Mercredi passé et aujourd'hui, Mardi, on devoit délibérer sur le rapport à faire au Vroedschap. Outre cela je vois, que ces Messieurs ne sont pas tout à fait d'accord entre eux, et ceux, qui sont pour terminer cette affaire sans trop subtiliser, ne peuvent pas encore jusqu'à present faire goûter leurs raisons à ceux, qui pensent autrement et qui, selon moi, ont peur de leur ombre; car il est certain que par l'expédient, proposé par Mr. Steyn, la ville d'Amsterdam deviendroit d'une meilleure condition qu'elle n'a été par le passé, car elle auroit une résolution à réclamer en cas de besoin en faveur d'un avantage, dont elle a, à la vérité, joui jusqu'à présent contre le sens et la lettre du placard de 1725 [1]), mais ce n'a été que d'une façon subreptice, au lieu que, par la résolution qu'on propose de prendre, telle qu'on la propose et sans y changer un seul mot, ils auroient à l'avenir de droit et avec l'aveu des Etats de Hollande ce dont ils n'ont jusqu'à présent eu que la possession. Une chose qui m'a [fait] beaucoup de peine, c'est que les marchands, je veux dire le corps des marchands les plus considérables, dont 36 ont été employés dans la commission pour examiner la proposition de feu Monseigneur le Prince, ont peur d'avoir à faire ou de dépendre de l'Amirauté. Je n'entre pas dans leurs raisons, de l'examen desquelles il résulteroit peut-être, qu'il seroit plus avantageux pour le bien du commerce qu'ils fussent soumis à l'Amirauté directement, que de ne l'être pas. Il ne

[1]) Placard qui régla de nouveaux les droits d'entrée et de sortie.

s'agit que du fait, et malheureusement ils ont beau coup d'influence sur ceux, qui ont la direction de cette affaire. Je ne puis pourtant m'empêcher de me flatter que, si l'on employe bien les huit jours, qui restent d'ici à la prochaine assemblée de Hollande, l'on pourra les guérir d'une peur, qui n'est que panique et rien de plus.

Pour ce qui regarde l'affaire de la barrière, je vois que Messieurs d'Amsterdam sont absolument déterminés au soutien du système, établi par le traité de barriere, et que, non obstant tous les inconvénients auxquels ce système peut-être sujet, ils ont pour principe, que tout autre système seroit sujet à de plus grands inconvénients encore; que la République ne sauroit être sans alliés et que l'Angleterre et la Maison d'Autriche sont, à tout prendre, les alliés qui nous conviennent le plus; que le traité de barrière est le lien qui nous unit, et que par conséquent nous devons, bien loin de rompre, tâcher de renforcer une union, dont nous ne pouvons nous passer. J'ose affirmer positivement que ce sont là les sentiments d'Amsterdam. Ils souhaitent que l'on aille en avant sur ces principes, sans perte de tems, desorte que V. A. R. et ceux, qu'elle jugera à propos d'employer, peuvent être sûrs du concours et du soutien d'Amsterdam, ce qui est un très grand point dans une affaire, qui est de si grande importance pour la République et surtout pour votre Maison.

Toutes les conversations, que j'ai eues avec ces Messieurs, ont été si tranquilles et si amiables, que je n'ai pas voulu les troubler par aucune discussion désagréable. Voilà pourquoi je n'ai pas parlé à M^r^. Hop du contenu de sa lettre, qui étoit à la vérité très obligeante, mais on n'est pas toujours le maître de diriger une conservation, qui finit quelquefois autre-

ment qu'elle ne commence. J'ai été aussi voir Mr. Pieter Six, mais je l'ai manqué, comme il m'avoit manqué chez moi ....

W. BENTINCK.

LETTRE CCCLIII.

La Gouvernante au conseiller-pensionnaire. Commerce; indocilité d'Amsterdam [1]).

Ce 16 Septembre 1753.

J'ai appris vos nouvelles d'Amsterdam avec une véritable douleur, mon bon Pensionnaire, et je vous plains d'avoir à faire avec des gens, qui reculent à mesure que l'on leur propose des conciliatoires. Je vous remercie du détail précis et circonstancié, que vous me faites de tout ce qui s'est passé entre ces Messieurs et vous, et je comprens très bien, que vous vous trouvez embarassé et que vous souhaitez de sçavoir de moy, ce que je crois le meilleur party à prendre. J'ai bien pesé le pour et contre, je sens des difficultés terribles en renonçant aux soutenues des Amirautés et en cédant à des gens, qui, ne voulant pas se laisser guider par les idées du bien public, veulent tout emporter à leur tête; mais d'un autre côté, quand je pense qu'il faudroit abandonner un plan proposé par le cher Prince, après avoir été examiné et admiré même dans les pays étrangers, je

[1]) Cf. n°. CCCXLV. Le conseiller-pensionnaire s'était efforcé de nouveau de contenter les villes d'Amsterdam et de Rotterdam (lettres non datées du conseiller-pensionnaire à la Gouvernante, d'Août et des premiers jours de Septembre), mais il ne réussit pas. Le 8 Sept. il fait savoir à la Gouvernante, qu'il a eu une visite du pensionnaire d' Amsterdam, Graafland, qui a déclaré que les bourgmestres d'Amsterdam persistent dans leurs objections.

frémis et ne puis m'y résoudre. Quelle figure ferons-nous chez toutes les Puissances, après avoir publiquement montré, que nous connoissons notre mal, que nous avons en main les moyens de nous guérir et que nous restons dans la misère plutôt que de nous entendre? Enfin il faut encore être les plus sages et tâcher de sauver la République, malgré les oppositions qui se rencontrent. Je conclus donc à passer outre, s'il n'y a point d'autre moyen, et en laissant les choses aussy peu décidées qu'il est possible, de profiter de chaque circonstance pour remédier aux abus, qui se présenteront assés souvent, et peut-être trouvera-t-on plus de complaisance, quand il y aura moins de disputes sur un point, qui rend les villes si soubçonneuses.

Voicy tout ce que je puis dire, remettant à votre bonne direction l'arrangement ultérieur et priant Dieu, qu'il veuille bénir ce que je détermine dans la seule persuasion qu'il est pour le bien de la République. Continués, je vous prie, à me marquer ce qui arrivera dans cette intéressante affaire [1]), et croyés moy toujours votre sincère amie,

ANNE.

Grovestins m'a dit que vous ne croyés pas encore ma présence nécessaire, sans cela je suis toujours prête à venir, quelque bien que nous nous trouvions icy [2]) tous.

[1]) Le conseiller-pensionnaire modifia de nouveau le projet de la résolution; ces modifications furent approuvées par les bourgmestres d'Amsterdam, toutefois sauf quelques réserves. (Le conseiller-pensionnaire à la Gouvernante, le 22 Sept. 1753). Le 28 Sept., lorsque le projet fut mis en délibération et accepté, on déclara en même temps que cela se fit sans préjudice aux priviléges d'Amsterdam et de Rotterdam. (*Resol. Holland* et *Secr. Resol. Holland*, le 28 Sept. 1753).

[2]) A Soestdijk.

LETTRE CCCLIV.

Louis de Brunsvic à Kaunitz. La Barrière.

—

Bois le Duc, 17me Oct. 1753.

La dépêche, dont V. E. m'a honoré le 18 Août, m'a été rendue le 29 du même mois, dans le tems que j'étois déjà ici.

J'ai communiqué le tout au Comte de Bentinck suivant la très gracieuse permission de L.L. M.M. I.I.

Si je n'aurois consulté que mon inclination, j'y aurois répondu sur le champ, pour prier V. E. de me mettre aux pieds de L.L. M.M. I.I. et de les assurer de ma plus respectueuse reconnaissance pour la gracieuse confiance, dont Elles ont bien voulu m'honorer. Mais étant assuré que V. E. connoit ma façon de penser à cet égard, j'ai mieux aimer de différer quelque tems, jusqu'à ce que je puisse en même tems dire quelque chose de positif sur le grand objet de la Barrière et sur la réponse des P.P. M.M. au projet de la convention, donné par V. E. au Comte de Bentinck. Malheureusement cette réponse traîne à être ajustée, et je crains de manquer à mon devoir par un plus long silence.

C'est pourquoi il me paroit, que je ne saurois mieux répondre à la gracieuse confiance de L.L. M.M. I.I. et à l'amitié que V. E. me témoigne, qu'en lui disant naturellement où nous en sommes jusqu'à présent par rapport à cette importante affaire.

La réponse de la République sur le projet de convention a déjà été prête au mois de Juin. L'on croyait de s'entendre et de s'être bien concerté avec l'Angleterre sur les deux premiers articles, pour la porter à la besogne secrète des Etats Généraux et de la faire convertir en résolution. Mais les députés

des différentes provinces, de même que Madame la Princesse Gouvernante, jugèrent, que cette affaire seroit d'une telle importance, que les députés aux Etats Généraux en devroient faire raport à leurs committans et demander leurs ordres [1]). Ce qui a retardé la conclusion jusqu'au 21 Août, où l'affaire a été résolue, et la résolution communiquée sur le champ à Mr. Yorke, afin d'être envoyée par lui en Angleterre. L'on croyait ici avec raison, que cette communication à l'Angleterre ne seroit qu'une affaire de forme, parce que tout avoit déjà été communiqué et approuvé en Angleterre, et qu'au bout de 8 ou 10 jours tout auroit pu être envoyé à Vienne. Mais à notre grande surprise l'Angleterre ne répondit pas à notre attente, et il s'agit présentement de quelque mal-entendu et difficulté entre l'Angleterre et la République sur les deux premiers articles du projet de convention.

L'exposé de cette altération ne seroit pas du ressort d'une lettre, aussi ne regarde-t-elle en aucune façon les intérêts de la Cour Impériale; V. E. me dispensera par conséquent de lui en faire le récit, qui ne sauroit être que trop long et trop ennuyant pour être soumis à L.L. M.M. I.I. Telle est la véritable situation présente de cette importante affaire; vous verrez, Monsieur, par là, qu'à l'occasion de ce retardement il ne s'agit ni de propos délibéré ni de mauvaise volonté pour embarrasser la négociation, dont l'issue déterminera le sort de l'alliance. On tâche d'accommoder ce différent le mieux et le plutôt qu'il se pourra, et j'espère qu'on en viendra à bout, quoique pas sans peines et chagrins. La réponse des P.P. M.M. sera immédiatement après envoyée à Vienne et elle sera présentée par les Srs. Keith et Burmannia. On sent très bien, que ce n'est pas la voye la plus

[1]) Cf. n°. CCCXLIV.

courte pour finir, mais la situation des affaires ici et la constitution de ce gouvernement, dont on ne sauroit s'écarter tout à fait, oblige de suivre cette méthode. Les bien-intentionés dans la République, dont malheureusement le nombre n'est pas le plus grand, sentent bien, que la Cour Impériale n'accordera pas tout ce que la République demande [1]), mais ils sont aussi persuadé, que L.L. M.M. I.I. ne se lasseront pas à donner des marques de leur magnanimité et grandeur d'âme envers leurs alliés, pour leur accorder ce qui sera faisable. Après que la déclaration de la Cour Impériale sur cette réponse des P.P. M.M. sera parvenue à la Haye, elle sera d'abord portée à la Besogne Secrète, et si l'on veut finir ici, comme on l'est sincèrement intentioné, il en suivra naturellement, que le Comte de Bentinck sera envoyé à Vienne [2]). Il est vrai que tout cela paroit demander du tems et être sujet encore à bien d'incidens fâcheux. Mais il est aussi vrai, que c'est l'unique issue, que nous avons pu trouver, pour pouvoir nous flatter de porter cette affaire à une heureuse conclusion. Le Comte de Bentinck, le Conseiller-Pensionaire et moi, nous nous sommes donné la torture pour trouver un chemin plus aisé, plus court et plus facile; pour cet unique but j'ai fait expressément un voyage à la Haye à la fin du mois passé; mais après bien de peines et de pourparlers, il nous a été impossible de trouver un meilleur plan, qui en même tems est adapté à la constitution de ce gouvernement, convenable pour les circonstances présentes, et le moins exposé aux étourderies du ministère Britannique. Je confie tout ceci à V. E. sous le sçeau du plus grand

[1]) Cf. *Secr. Res. Holl.*, t. XII, p. 143, 151.

[2]) Cf. n⁰. CCCLI.

secret, me reposant entièrement qu'Elle n'en donnera connoissance à personne, et qu'outre L.L. M.M. I.I. ceci restera inconnu pour tout le monde. J'avoue que cette affaire me pèse plus que je ne saurais l'exprimer, et surtout l'appréhension que L.L. M.M. I.I. ne se lassent à la fin de cette lenteur, si naturelle à chaque gouvernement républicain. Toutes ces réflexions me rendent souvent l'esprit si abattu, que j'y succomberois, si je ne mettois pas ma confiance dans la grandeur d'âme et dans la fermeté de L.L. M.M. I.I. à soutenir l'ancien système, et connoissant ces mêmes sentimens à V. E. j'espère qu'Elle ne se rébutera pas de toutes ces vicissitudes et variations, que les affaires de la Barrière éprouvent. Tous les honêtes gens dans ce païs-ci comprennent, que la République y perd le plus, aussi V. E. peut-elle compter, que surtout le Comte de Bentinck et le Conseiller-Pensionaire y donnent le plus grand soin et la plus grande attention. Le zèle et l'application non interrompue du premier lui sont suffisament connus, les principes, la candeur, la probité et l'application du dernier ne laissent rien à désirer par raport à cette importante affaire. Ils aideront fidèlement V. E. à surmonter, autant qu'il dépendra d'eux, touts les obstacles dans cette épineuse affaire, dont l'heureuse réussite sera si glorieuse à son ministère. J'ai l'honneur d'être....

LOUIS DE BRUNSVIC.

LETTRE CCCLV.

Louis de Brunsvic à Kaunitz. Subside de l'Angleterre à la Russie.

Bois-le Duc, 27 Oct. 1753.

L.L. M.M. I.I. n'auroient jamais pu me donner dans ces circonstances des marques plus convain-

cantes de leur gracieux souvenir et de leur haute confiance, qu'en me faisant confier par V. E. une affaire si importante que celle, qui regarde le subside à donner en temps de paix à la Russie. J'en suis pénétré de la plus vive et de la plus respectueuse reconnoissance, et je supplie V. E., qu'en me mettant aux pieds de L.L. M.M. I.I. elle voudra bien les assurer de ces sentimens.

V. E. agréera en même tems mes plus sincères remercimens pour la confiance et pour les marques d'amitié, qu'elle m'a bien voulu témoigner à cette occasion. J'ai communiqué le tout au Comte de Bentinck, suivant les gracieuses intentions de L.L. M.M. I.I., dont il a été des plus sensibles. V. E. peut être assurée, que nous en garderons réligieusement le secret, duquel dépend principalement la réussite. Je suis très charmé de voir, que V. E. rend justice à la façon de penser du Comte de Bentinck et de la mienne, en nous croyant prêts à contribuer, autant qu'il dépend de nous, à la perfection d'un ouvrage si salutaire; aussi ne puis-je pas me dispenser d'assurer V. E., que le Comte de Bentinck a donné une atention particulière à cette affaire et qu'il en a écrit au Duc de Newcastle, avec ce zèle et empressement que V. E. lui connoit, et qu'il a beaucoup contribué à acheminer cette affaire, ce que les réponses du Duc de Newcastle à lui prouvent [1]). Je crois manquer à la confiance, dont V. E. m'honore, si je lui cachois, ce que je sai de cette négociation, quoique je ne doute pas, qu'elle n'en soit déjà informé directement. Je sais de science certaine, que malgré toutes les oppositions et

[1]) Dans les archives de Bentinck se trouvent des lettres de Bentinck et de Newcastle relatives à ce sujet. Je ne les publie pas, l'essentiel étant résumé dans cette lettre de Brunsvic.

difficultés presqu'insurmontables, que le Duc de Newcastle a rencontré (et qui rendent sa situation pour le présent plus critique que jamais, à cause de l'election d'un nouveau parlement et du grand âge du roy), il a pourtant trouvé le moyen d'offrir un subside à la Russie pour l'entretien de ses troupes en Livonie en tems de paix et une autre subside, si ses trouppes doivent être employées. Quoiqu'il s'en faut beaucoup que cet offre ne soye pas si fort que la somme, que la Cour de Russie demande, il en résulte pourtant, que la négociation de cette importante affaire reste en train et que le Duc de Newcastle gagne du tems à faire revenir, s'il est possible, ses amis et confrères de ce principe invétéré et presque national, de ne jamais donner des subsides en tems de paix. Il seroit à souhaiter, que la Cour de Russie voulut apporter toute la facilité imaginable à cette négociation et se contenter d'une somme raisonable pour le présent; car je suis sûr et très convaincu, que, dans la situation présente des affaires en Angleterre, les bien-intentionés trouveront des difficultés insurmontables et même de l'impossibilité à faire accorder à la Russie une somme pareille qu'on leur demande. Je crains même, que si l'offre en question fut rejeté à Moscou, que le Duc de Newcastle ne devienne tout à fait inutile dans cette négociation, malgré toutes ses bonnes intentions, qui sont des plus sincères.

Cette affaire n'est connue ici absolument de personne que du Comte de Bentinck et de moi. Le Duc de Newcastle a même exclu Yorke de la confidence, auquel il confie sans cela tout. C'est pourquoi je supplie V. E. de vouloir extrêmement ménager tout ce que je lui en mande, afin qu'outre L.L. M.M. I.I. personne au monde n'aprenne, que le Comte de Bentinck et moi en sommes informés, encore moins que j'en aye

écrit à V. E. Les Cours de Versailles et de Berlin se donnent toutes les peines imaginables d'aprofondir, où l'on en est avec cette négociation, et Mr. de Mirepoix est même allé si loin d'en parler au Duc de Newcastle et de lui dire par manière de discours, que la marche des Russes pour la Livonie pourroit bien attirer les trouppes Françoises en Flandres, ou du moins faire tripler leurs garnisons sur les frontières des Païs-Bas. A l'occasion de cette négociation, je ne saurois me dispenser d'informer V. E. par rapport aux arrérages, que la République doit encore à la Russie, ayant appris que la Cour de Moscou les fait monter excessivement haut. Tout le montant de ces arrérages consiste en 225.235 f. 1 sol. 9 den. argent d'Hollande, à compte de quoi on a payé, il y a à peu près 5 semaines, 30m f. Les provinces de Gueldre, Hollande et Overyssel ont entièrement acquité leurs quotes, et ce sont les provinces de Zéelande, Frise, Utrecht et Groningue qui sont en défaut; ils tâchent pourtant d'acquiter peu à peu cette dette, pour autant que l'état de leurs finances le leur permet et selon qu'ils sont de bonne ou de mauvaise humeur. Ce qui a extrêmement inquiété pendant quelque tems les bien-intentionés ici, c'étoit une négociation, que la France avoit entamée en Angleterre, pour faire une neutralité entre les compagnies des Indes Orientales des François et des Anglois, dans laquelle on a voulu aussi entraîner la République [1]. Selon cette idée, cette neutralité devoit subsister entre les compagnies, quand même les souverains respectifs seroient en guerre en Europe. Cette idée avoit pris faveur en Angleterre, mais enfin après beaucoup de peines et de soins on est venu ici à bout de faire comprendre à l'Angleterre les vues artificieuses et insidieuses de la France, et l'on est parvenu à porter le ministère

[1]) Cf. n°. CCCXLIII.

Britannique à rejetter cette proposition tout à fait. Le Comte de Bentinck a fait merveille à cette occasion, et le Conseiller-Pensionaire a donné un témoignage très convainquant de son attachement à la cause commune. Aussi faut-il que je rends la justice à Madame la Princesse, qu'Elle a tenu bon dans cette affaire.

Ayant dit au Comte de Bentinck que j'écrivois à V. E., il m'a envoyé hier la lettre ci-jointe [1]).

J'ose la supplier en même tems de vouloir bien me faire savoir au plutôt, par un couple de lignes seulement, si et quand cette lettre lui est parvenue sûrement, pour ma propre tranquillité et celle du Comte de Bentinck.

J'ai l'honneur d'être ....

LOUIS DE BRUNSVIC.

LETTRE CCCLVI.

W. Bentinck à Newcastle. Avis de Bonnac au sujet de Bentinck. Barrière.

Hague Octob. 19 1753.

Mylord!

I this minute receive your Graces letter of the 15th with the enclosed extrait of one of Bonnac's decyphered letters. I shall not fail enquiring exactly into what has passed between Bonnac and Larrey, which has given occasion to this strange letter of Bonnac [2]). As to what relates to my self, I am sure

[1]) Manque.

[2]) Dans une lettre interceptée de Bonnac, du 11 Mai 1753 (il y a plusieurs lettres interceptées de lui aux archives royales), il écrit: .... „Je ne sçay si le Comte de Bentinck

nothing ever passed between Bonnac and me but what was merely affair of ceremony and compliment. I was President, when he took his publick audience [1]). My answer was publick, and printed in all the newspapers, as well as his speech, and both had been communicated before hand on both sides, as it is usual on those occasions, where all that is said is merely form, proves nothing and has no influence in business. Bonnac's behaviour is so indiscreet and so disagreable in common life, that I very seldom see him and avoid talking to him on business; which in the summer I easily can do, because I am in the country and only come to town in a morning. As to my sentiments I shall say nothing, I am sure your Grace knows them as well as your own. What Bonnac says of Larrey's discourse about me, is so strong that I must enquire into it; I am sure, it is not true. For Larrey is incapable of a lye, and I have known Larrey so many years, that I can not suspect him of any thing, unworthy of a man of the strictest prin-

a voulu me tromper, mais je puis vous assurer qu'il fait tout ce qu'il peut, pour diminuer les torts irréparables qu'il a eu. Il ne m'en à point parlé directement, mais Mr. de Larrey m'a plusieurs fois assuré, que le Comte de Bentinck rachèteroit de son sang les sottises qu'il a faites, et que lui en particulier se sacrifieroit pour faire réussir toutes les choses, qui pourroient plaire à Sa Majesté. Le Comte de Bentinck, à l'occasion de la présidence de semaine à mon audience, m'a dit les choses du monde les plus fortes sur son respect pour S. M. Son discours en réponse au mien, joint aux avances qu'il n'a cessé de me faire jusqu'ici, a été regardé comme la palinodie de tout ce qu'il avoit fait pendant les dernières années de la guerre".

C'était cette lettre que Newcastle envoya à Bentinck.

[1]) Cf. *Ned. Jaerboeken* 1753, p. 365—377.

ciples of truth and honour [1]). I return your Grace most hearty thanks for this fresh mark of your friendship and confidence in me. Next week I will answer your letter fully and in the mean while I desire your Grace, either to keep the decyphered letters of Bonnac or to send them to me directly. I will let your Grace know, what use I make of them.

I shall not by this post be able to enter into any detail about our two first articles. But I cannot pass unobserved what you call reprimands very wrongly [2]). What must I and what can I do, when I find my self obliged to tell your Grace freely and openly the difference of opinion between England and Holland on an affair, which we are carrying on together? I neither must, nor can, nor will deceive you. If there is a difference, I must tell you in what it consists and what we wish otherwise or think ought to be otherwise, and you must be informed what is possible and what not. But you must not call it a reprimand. You know, I honour and love you. You know my constant and unweary'd zeal for the system you profess (whatever that Gascon Bonnac may say). And I will answer for the Pensionary as for mij self, both as to his publick sentiments and his esteem and veneration for you. That is the very

[1]) Peut-être les sentiments de Bentinck au sujet du caractère de Larrey étaient trop favorables; car quoiqu'il en soit de ses avis à Bonnac, il médisait de Bentinck envers d'autres. Cf. *Nijhoff*, *op. cit.* p. 40, 41.

[2]) Dans la lettre de Newcastle à Bentinck, du 15 Oct. 1753, où il se plaint des remarques de Bentinck au sujet de l'opposition anglaise contre les additions à l'article II, proposées par la République. Pour ces additions, voyez *Secr. Resol. Holland*, t. XII, p. 153.

reason why we both speak plain and openly to you. I am sure, you do us justice and you cannot but approve it....

W. BENTINCK.

LETTRE CCCLVII.

Newcastle à Yorke. La Barrière.

Whitehall, November 2, 1753.

Sir.

The inconveniences, which I foresaw from the addition made in Holland to the second article of the provisional treaty, and which is now so strongly insisted upon there, have actually happened. The facilities, which His Majesty was disposed to shaw in the provisional treaty (principally, if not solely, with a view to serve the Republick and to put them in a condition of receiving immediately some considerable part of their subsidy and of employing of the remainder for the repairing the fortifications of the Barrier-towns), may now meet with more difficulties, and the measure itself be liable to greater objection. For I most acquaint you in confidence, that at a meeting of the King's servants, when the consideration of the proposed addition and the paper, given [by?] you in support of it, came before them, it naturally produced a reconsideration of the measure of a provisional treaty and of the conditions to be contained in it. It immediately appeared that most, if not all those conditions, were chiefly relative to the Republick of Holland, and no otherwise concerned this country than as every thing, which affects the Republick, their welfare and interests and which may tend to the reëstablishment of the fortifications of the Barrier-towns, must essentially do. No regulation or

abbetment of the high duties, laid by the Austrians contrary to the treaty, would be admitted by them in this project; nor is there any provision made for those duties being reduced hereafter, to what they either ought to be at present by the Barrier-treaty, or to what shall appear to be reasonable, when the new treaty shall be made in consequence of it. All provisional treaties are occasioned by the difficulties in making definitive ones, and I am afraid, those difficulties may be as great in this as in former cases; if so, the provisional treaty may be in effect definitive, wherein the particular interest of the Republick, with regard to their subsidy and barrier, will be fixed and ascertained, and those of commerce (in which this country is most materially concerned) left loose and at large.

This being the case, the King thinks it deserves consideration, whether the best and shortest way would not be, to lay aside the thought of a provisional treaty and to set immediately about making a definitive treaty of commerce; in the negociation of which all, that is material in the addition now proposed to the second article in favour of Holland, may be stipulated. For the great objection to the inserting these conditions in a provisional treaty is, that they relate to points, which are not now before us, and to duties, which are yet unknown, as well as the species of the marchandise, on which they are to be laid.

The paper of observations takes it for granted, that, as by the 26th article of the Barrier-Treaty the duties were to be the same, the same rule ought to be observed in this provisional treaty. They don't consider in Holland, that the case is quite different. That rule was laid down, when it was known what those duties were to be, and when there was a

certain tariff established. It is now admitted on all sides, that some alterations will be made by the new treaty of commerce in that tariff. When those alterations are known and made, then will be the time to stipulate, that the duties shall be the same. And there will then be not objection, that the treaties, so concerted and made by the three powers, should be signed by their respective ministers and guarantied by them. And it will then be considered, whether the last part of the addition, which is: that no alteration shall be made but by the consent of the three Powers, will be advisable or necessary, when the general guaranty has been given.

The King has ordered me to suggest those considerations to you, that you may in the greatest confidence communicate them to the Princess Royal and to those persons only, who are entrusted with the most secret affairs, that His Majesty may know their thoughts upon them.

If a provisional treaty should at last be found to be absolutely necessary, the inclosed draught [1])

[1]) Les droits, dont les trois Hautes Parties contractantes seront convenus en faveur de leurs sujets respectifs, seront déterminés par des tarifs, lesquels devront être compris dans les dits traités. Bien entendu que les droits, qui auront lieu dans les Païs-Bas Autrichiens, seront les mêmes pour les sujets de chacune des Puissances Maritimes, en autant que la nature de leurs Païs et de leurs denrées respectives le permettra; et tels autres avantages et facilités, que Sa Majesté Impériale y accordera aux sujets de l'une de ces Puissances, seront censés être accordés aux sujets de l'autre. L'un et l'autre des dits traités sera signé et ratifié en même tems par les trois Puissances; et celle des Puissances Maritimes, qui ne sera pas directement interessée dans l'un des Traités, munira celui-ci de sa garantie.

of the second article may, in the King's opinion, in a great measure remote the objection to it. The Dutch will have as much satisfaction as they can reasonably expect, and the omission of the last part of the last project of the second article, wherein the rights of the respective sovereigns to lay duties in their own dominions are mentioned, leaves it not liable to any misconstruction; for I must observe, that, whatever may be the notion at Vienna, the absolute independence of the Low-countries is a doctrine, that never will be relished here. I am....

HOLLES NEWCASTLE.

LETTRE CCCLVIII.

Newcastle à W. Bentinck. La Barrière.

Newcastle House Nov. 2d 1753.

Very private.

Dear Sir.

.... You know, how we think and talk here of the obligations of the House of Austria to us, and whenever I say, the Court of Vienna cannot be brought to depart at present from the high duties, I am answered, that they ought to be made to do it, and this thought also, that the present conjuncture, when they have so much to fear from France and Prussia and to hope from us, does enable us to talk a language to them, which would have an effect. The independence of the Low Countries is thought a jest and a doctrine, which would never be suffered here. In short, it requires great prudence and management to support our system here, but we shall do it, if our best friends

don't fling unreasonable rubs in our way unnecessarily; and this, with permission, I reckon to be the case of the present addition in dispute. I have had a thought, that M. Coloredo [1]) could have authority, and the Government of Brussels be directed to correspond and negotiate with him, and if you could come over here in a fortnight, we might perhaps in that time finish or agree upon the outlines of a treaty of commerce, which might soon be brought to perfection afterwards; I must own freely to you, that so much is said upon the subject of the high duties, that I myself dare not offer the project of the second article, in the manner in which I drew it and sent it to you. You must have some compassion for me and help me, rather than fling difficulties in my way. I am....

HOLLES NEWCASTLE.

CCCLIX.

Notes de W. Bentinck. La lettre de Newcastle à lui du 2 Novembre.

7 Nov. 1753.

Sur la lettre du Duc de Newcastle à moi du 2 Nov.

Les raisonnements sur les obligations de la Cour de Vienne aux Puissances Maritimes ou à la Couronne d'Angleterre, sur ce qu'il faut faire pour obliger la Cour de Vienne à baisser les droits, sur le besoin que la Cour de Vienne a de nous dans la conjoncture présente, sur ce qu'elle a à craindre de la France et de la Prusse et à espérer de nous, sur un langage à tenir qui feroit effet, sur la dépendance des Païs-Bas etc., tout cela est du Roy lui-même, tout le reste des

[1]) Le comte Charles Colloredo, ambassadeur autrichien à Londres depuis la mort de Richecourt.

objections vient du Ministère, des marchands, que le Duc de Newcastle doit respecter à cause de l'influence qu'ils ont, tant dans le corps de la nation et dans le public que dans le parlement, et qu'il importe au Ministère de se conserver l'appui du parlement, sans lequel ils seroient sans farce [1]) et inutiles pour la conduite et pour le soutien des affaires.

L'idée de traiter l'affaire par Colloredo et par le Gouvernement de Bruxelles est impraticable; celle de commencer par le traité définitif l'est aussi. La même raison, qui engage l'Angleterre à préférer un traité définitif, engagera la Cour de Vienne à préférer un traité provisionel.

On a déjà traité avec la Cour de Vienne sur le pied d'un traité provisionel. La question an a été accordée. Il s'est agi du quo modo. Si à présent on veut reculer et dire non, après avoir dit oui sur la question an, tout est rompu et il n'y aura plus rien à faire à Vienne. La conduite des Puissances Maritimes sera si ridicule, que je défie de la justifier, ni même d'en pallier l'inconsistence, outre que je doute fort que la République puisse ou doive se prostituer ou s'exposer, quand même l'Angleterre voudroit.

Le Duc de Newcastle est dans le plus grand embarras vis à vis du Roy et de ses collègues. Sa lettre veut dire: „Voilà la situation où sont les affaires „et celle où je suis. Au nom de Dieu, sauvez le système „qui périclite, et tirez-moi du bourbier, comme vous „pourrez, n'importe comment." [2])

[1]) Il faudra lire le mot anglais: *farthing*.

[2]) Le 9e Nov. Bentinck envoya une lettre à Newcastle pour faire connaître sa surprise, rejettant en même temps l'idée d'une négociation par l'intermédiaire de Colloredo.

CCCLX.

Notes de W. Bentinck. La lettre de Newcastle à Yorke du 2 Novembre.

—

7 Nov. 1753.

Sur la lettre du Duc de Newcastle au colonel Yorke du 2 Nov.

Le but de cette lettre est de faire peur à la Haye, que l'Angleterre ne soutiendra pas la République dans ce qui la regarde, si l'on ne veut pas en Hollande se joindre à l'Angleterre, pour soutenir vis à vis la Cour de Vienne ce qui est insoutenable en soi, et qui, quand même il auroit été soutenable auparavant, ne l'est plus depuis l'aveu des principes; mais il ne faut pas se laisser effrayer ni détourner du vrai chemin et du seul qui peut mener à une conclusion.

Les raisonnements abstraits sur la reconnoissance, sur les obligations, sur la convenance, sur ce que la Cour de Vienne devroit ou ne devroit pas, l'examen si elle est ingrate, si elle entend son véritable intérêt ou si elle se conduit par passion, par hauteur, par orgueil, par les principes de Bartenstein ou par ceux d'un autre, tout cela ne fait rien. Il s'agit de savoir comment les choses sont, et je sçai de science certaine que, si l'on rejette le traité provisionnel, il ne se fera rien.

S'il ne se fait rien, tout système devient zéro. Les alliés séparés seront en proye à la France et à la Prusse, et en ce cas les Puissances Maritimes, surtout la République, sont plus exposés que la Maison d'Autriche, qui non seulement ne se souciera plus des Païs-Bas mais en tirera parti pour rattraper peut-être a Silésie. Hannovre sera la plus exposée de toutes. On sait tout cela en Angleterre aussi bien qu'ici, quoiqu'on témoigne tant de courage et tant de fermeté très mal placée, à ce qu'il me paroit. Preuve que ceci

est vrai, c'est qu'après avoir rejetté tout traité provisionnel, on envoye pourtant un nouveau projet d'art. 2^d, en cas que, non obstant tout ce que dessus, un tel traité provisionnel fut jugé absolument nécessaire; mais notez que ce projet de 2 art. est destiné à nous faire disputer de nouveau avec Vienne sur l'indépendance des Païs-Bas et par conséquent à recommencer ab ovo, non obstant les principes avoués et contre le sens et la lettre de ces principes.

J'ai deux grandes objections contre ce nouvel article:

1° c'est une nouvelle déliberation ici, qui produira les plus mauvais effets contre le système et contre la Princesse et son conseil;

2° cet article sera infailliblement rejetté à Vienne, à cause que le point, qui intéresse le plus l'honneur et la souveraineté des Païs-Bas, que l'Impératrice (avec grande raison) ne veut pas qu'on lui dispute, ce point, dis-je, est laissé dehors, desorte que, quand même cet article seroit accordé ici (ce dont je doute), il seroit rejetté à Vienne.

Conclusion. J'inclinerois à dire tout net à l'Angleterre, que nous ne pouvons pas une seconde fois reculer, comme le Duc de Newcastle a fait avec Botta, et nier en réalité et par notre conduite les principes avoués par écrit. Je doute que, si ici l'on reste ferme, le Ministère, ni même le Roi, veuille pousser la chose à l'extrémité.

Il faudra tronquer la dépêche de Yorke, mais d'une façon ou d'autre il faudra que la chose vienne à la Conférence. Il faut concerter avec Yorke la façon de tronquer et concerter son discours avec lui avec Mr. Steyn [1]), et cela au plutôt. Mais je ne vois pas

[1]) Probablement Bentinck veut dire, qu'il faut concerter avec Steyn la conversation, que celui-ci aura avec Yorke.

que nous puissions admettre ce nouveau projet, ni le porter en délibération, ni en avouer les principes, encore moins l'offrir à Vienne, où nous savons qu'il sera rejetté.

LETTRE CCCLXI.

W. Bentinck à Newcastle. Le nouveau projet anglais de l'article II.

Hague Nov. 13 1753.

Mylord.

Yesterday Col. Yorke communicated to Her Royal Highness your Graces dispatch [1]) with the new project of second article annexed to it. I must fairly tell your Grace, that I never saw the Princess so incensed, nor in such perplexity, as she was yesterday in the Conference, where she communicated immediately what she had from Col. Yorke. Her Royal Highness has ordered some points to be put on paper, to be given to Col. Yorke, which will be ready as soon as possible, and I hope for this post, tho' I am not quite sure of its being soon enough ready, because it must be looked over by those, who are of the Conference. Provisionally the secret of this remains among us, and it is hoped, some expedient will be found out by you, to avoid putting the Princess in the necessity of communicating any farther this change in the deliberation, occasioned by the reconsideration in England; but what would most of all infaillibly undo every thing, would be the pussing this affair in this new shape to the deliberation of the Provinces. It would certainly occasion a deliberation about aban-

[1]) N°. CCCLXVII.

donning the Barrier, drawing out our troupes, in short, it would be playing the game of France, I mean the ruin of the alliance and of the system. What would become of England in case of a war, which our union alone can prevent? What would become of the Republick? What of the Kings dominions in Germany? The first thing, that would certainly follow, would be a proposal from France for a neutrality for the Netherlands. How could it be prevented or stopped? And suppose it could, the Republick would be forced to remain unactive and useless to her ally's. Nobody here wishes to embarrass or perplex you. But upon my honour, nobody can conceive that you risk any thing. And by what you will now receive, you will see so clearly the meaning and the design of our words, that I flatter myself all your doubts will be removed. I can not think, this last notion communicated is the ultimatum of England. If it is, God knows what will be the consequence here. I do therefore most heartily beseech your Grace to consider of this once more and to represent to the King, what will be the consequence of a rupture of this negociation, which must necessarily follow. I assure you, Mylord, that the difficulty is in the nature of the thing it self, and not arising from the persons, who conduct affairs. Pray, les us act fairly. What will the Court of Vienna say to our beginning de novo the discussion about the sovereinty of the Netherlands? If the Empress is not sovereign, who is? If she is, how is her sovereinty limited otherwise than by the treaty? And if so, where is the difficulty of owning it? I have been so often troublesome by my long letters to your Grace on this subject, that I break off here, but cannot finish without recommending to your constant care our liberty and independance, nay our

very existence. For I reckon the Republick lost, and the alliance dissolved, if we don't go on, without further loss of time. I am ....

W. BENTINCK.

LETTRE CCCLXII.

Newcastle à Yorke. L'article II du traité provisionnel.

—

Whitehall, November 27, 1753.

Very secret.

Sir.

I received, on Wednesday last, your very secret letter of the 14th instant, inclosing the Mémoire, given you by the Princess Royal, and the Paper of Eclaircissemens [1]).

His Majesty is very sorry to find, that, notwithstanding all that has been represented from hence and the different proposals made to avoid difficulties, which it is apprehended may arise from a strict adherence to the draught of the second article of the provisional treaty, as last altered and amended in Holland, Her Royal Highness and her Council are determined to adhere thereto, and to admit no alteration or expedient whatever.

I have so fully explained to you the reasons, why the draught of the second article, transmitted from hence on the 29th of June last [2]), was then drawn in the manner it was, as also the occasion of its being reconsidered here [3]), from the new and unexpected conditions tacked to it in Holland, that

[1]) Ces pièces manquent.

[2]) Cf. n°. CCCXLIII.

[3]) Cf. n°. CCCLVII.

it is unnecessary to add any thing further upon that subject, to vindicate the proceedings here from the charge of inconsistency, or to shew that a particular regard to Holland was the chief motive for the facility and condescension, shewed by the draught of the 2d article abovementioned. I must observe, that, when a proposition has any addition or clogg made to it (as in the present case), it cannot be the proposition first made.

Could a provisional treaty be made, which would comprehend all the objects of the Maritime Powers, which are contained in the Barrier Treaty, it would be undoubtedly for the common interest of His Majesty and the Republick, that such a treaty should be forthwith concluded. But when the essential point of commerce is at best totally omitted, such a provisional treaty must be looked upon in a partial light, and as concerning principally the Republick of Holland.

And therefore the facility, shewed therein by the King, ought to be looked upon as a proof of His Majesty's particular attention to the interests of the Republick.

The King never made any difficulty in declaring his resolution to perform in the strictest manner His engagements taken by the Barrier treaty, and whenever the Republick shall think proper to call upon His Majesty for the performance of them, if the case exists, the King will allways be ready to assist them in [the] manner stipulated by that treaty, on a firm dependance, that the Republick, if required, will be ready to support the rights of His Majesty's subjects in the affairs of commerce, founded upon the same treaty.

The notion of entering immediately upon a definitive treaty of commerce is not new, and is so far

from being objected to by the Court of Vienna, that it appears by the inclosed extract of Mr. Keiths letter [1]), that Count Kaunitz himself proposed it, in order to gain time, which was of great consequence in an affair, that had already hung but too long over, and had occasioned so much ill blood amongst the Parties concerned.

What I flung out in my letter to you upon this head, was only as the last resort, in case the Dutch should finally insist upon their addition. But at the same time His Majesty allowed me to send you a new draught of the 2d article for a provisional treaty, in case that method should be still preferred; which draught would, I am persuaded, answer all the views of Holland, if they are such as they are now represented, and ought not reasonably to be objected to by the Court of Vienna.

The King has thought it necessary, that I should say this much, in justification of the several proposals which I have sent you from hence, and in answer to the paper of observations, given you upon them; which paper, I am very sorry to say, does not appear to be grounded hardly in any one article, and is such an one as was not to have been expected.

Tho' His Majesty still thinks, that the addition, made in Holland, is irregular, unnecessary, and liable to great misinterpretation, yet — as the several papers, which have been given you upon this subject, contain the strongest professions, that there is no design to take any advantage from the insertion of these words in the future treaty of commerce to be made, but that every thing with regard to England and Holland

[1]) Cet extrait est joint à la lettre, mais j'ai déjà publié, la traduction française sous le n°. CCCXLII.

should be upon the foot, it ought to be by the Barrier-Treaty — the King does consent upon those assurances, that the addition proposed should be inserted at the end of the 2d article. But His Majesty hopes, that the Princess Royal and the Dutch Ministers will consent, that the last clause of the project, sent from hence on the 29th of June last, should be omitted, viz. Mais en attendant que ces Traités soyent faits, elles seront en liberté d'agir, comme bon leur semblera, sur tout ce qui pourra regarder le commerce dans l'étendue de leurs Dominations respectives, autant qu'elles ne se trouveront pas avoir renoncé à cette liberté par les Traités, qui subsistent actuellement entre elles.

That project was never sent to Vienna, or even communicated to any Austrian Minister. It was only transmitted in confidence to you, to be communicated to the Princess Royal and the Dutch Ministers; and you must remember, that the Dutch Ministers were themselves against sending it, in a formal manner, to the several Provinces; and therefore His Majesty's measures cannot be charged with inconsistency, if an alteration is made in an article to be offered to the Court of Vienna, before it has ever been communicated to them. If that is the case, it will hereafter make it necessary for the King to be very cautious, in suggesting any thing to Holland, before it is absolutely determined in what shape it shall be finally given in. The King is very sensible, that the most fatal consequences must attend any difference of opinion between His Majesty and the Republick upon the Barrier-Treaty. It was for that reason, that the King had no difficulty to agree to every part of the provisional treaty proposed in Holland, except what

related to the single article of commerce. And His Majesty might have expected some complaisance in return upon this one point, in which also the Dutch are equally concerned. This perseverance in the Dutch Ministers is the more extraordinary, as they insist upon the King's previous agreement to all their points; when it is very possible, and I am afraid too probable, that after all the Court of Vienna will not finally consent to many of them. And the Dutch Ministers would have supported their opinions with much more weight, if they could have assured His Majesty, that, upon the King's complying with their terms, the Court of Vienna would agree to their draught of the provisional treaty.

The King would go great lengths to settle the affair of the Barrier and to procure the payment of a considerable subsidy to the Dutch and a fund for the reestablishment of the fortifications of the Barrier-towns. But no consideration can make His Majesty give up the commercial rights of His subjects; and therefore, if the Princess Royal and the Dutch ministers cannot be brought to agree to the leaving out the words abovementioned in the second article, His Majesty wil consent to them, and that the article should stand as last transmitted by you in your letter of the 24 August [1]). But on this express condition, viz. that at the time, that this draught of a provisional treaty shall be delivered by M^r^. Keith and M^r^. Burmania to Count Kaunitz, which I suppose will be the method to be observed, a joint declaration in writing should be given by M^r^. Keith and M^r^. Burmania to the following purport, viz.

[1]) C'est l'article, qu'on trouve dans les *Secr. Res. Holland*, t. XII, p. 153, n^0^. 3.

That His Majesty and the Republick do understand, that the 26th article of the Barrier-Treaty does and will exist in its full force, notwithstanding any thing contained in the provisional treaty; and that they shall insist upon the full performance of it, till a new treaty of commerce shall be finally made with the consent of all Parties.

This declaration will shew, in what sense the Maritime Powers understand the Barrier-Treaty, and cannot be objected to in Holland, if there is a real intention in them to abide by this interpretation of it, in case a definitive treaty of commerce shall not be made.

The Court of Vienna cannot with any reason object to our making this declaration, and I may say, they are already in some measure prepared for it. For I acquainted Mr. Keith by the Kings orders, in June last, that, if we could not now come to a new agreement, the provisional tariff, established by the 26th article of the Barrier-Treaty, would and must be insisted upon by the Maritime Powers hereafter, tho', for the sake of accommodating the whole, they might be induced not to insist upon the rigorous execution of it at present. . . .

HOLLES NEWCASTLE.

LETTRE CCCLXIII.

Newcastle à Yorke. Même sujet.

Whitehall Nov. 27th 1753.

Private.

Sir.

You will see by my other letter the reasons, which have induced the King to yield to the strong

importunities of the Princess Royal and the Dutch ministers upon the second article, proposed to be inserted in the project of the provisional treaty, and the conditions, upon which alone His Majesty does think fit to shew that condescension.

There is another, which the King thinks so reasonable, that it ought not to be refused. But His Majesty has not thought proper to have it inserted in my other letter, lest the forms of the Dutch Government, or some other pretence, might be started, in order to excuse their not coming into it, and the King might be again brought into new difficulties.

You will see, that His Majesty is pleased to consent to the addition proposed in Holland, on a firm reliance on the assurances given, that the extent and object of the words shall be confined to the conditions of the Barrier-treaty, and particularly that the Republick does not, or will not, pretend to extend them to any kind of merchandise, which is only traded in by one of the two countries to the Austrian Netherlands, and does not make part of the commerce of the other.

The King does therefore desire, that either at present, or before this provisional treaty is finally concluded and signed, a declaration in writing may be given by the Dutch ministers, declaring, that that is the sense and meaning of the additional words, and that they shall be so interpreted and understood, and you will lay before the Princess Royal the reasonableness of having a declaration in writing to that purpose.

I have also His Majesty's commands to let you know in this private letter, that, tho' the King, for considerations of the highest consequence, has thought proper to acquiesce in the manner abovementioned,

His Majesty is not the less sensible of the very unkind behaviour, which the King has received in return to all the marks of friendship and confidence, which could be shewed. A paper [1]) given you to be transmitted hither, inconclusive and weak in its arguments, narrow and unfriendly in its principle, and not quite so polite, as might have been expected, in its style und expressions! And I cannot but particularly observe the affectation of pinning His Majesty down to every word of an act, loosely worded, purely out regard of them, and afterwards clogged in a manner, which nothing but the King's concern for the whole would or could have induced him to pass over, and which by the alteration made in Holland can never with justice or reason be called the article transmitted from hence.

It is His Majesty's pleasure, that you should communicate the other letter to the Princess Royal and to the Dutch ministers; and that you should take a proper opportunity of shewing them, how sensible the King is of their extraordinary behaviour; and let them see, that this manner of proceeding, if followed, will and must destroy that concert, friendship and union, which His Majesty is so desirous by all means in his power to cultivate and maintain with the Republick. I am ....

HOLLES NEWCASTLE.

[1]) Cette pièce manque.

CCCLXIV.

Procès-verbal de ce qui s'est passé entre le conseiller-pensionnaire et le bourgmestre Deutz. Election des échevins d'Amsterdam.

—

's Hage, den 19 Dec. 1753.

Deesen ogtend heeft den Heer Raadpensionaris Steyn, ter presentie van mij ondergeschreven, aen H. K. H. rapport gedaen van het verhandelde tusschen sijn WEd. en den Heer Burgemeester Deutz, overgeevende het hiernevens gevoegde verbael, met versoek om copie tot informatie daervan te neemen en hem de minute van sijn hand te restitueeren, daerbij voegende dat, uyt vreese van eenig nieuw tentamen van den Heer Deutz, hij aen denselven gesegd had dat reeds den 17^den^ van de propositie aen H. K. H. opening gedaen had en dat het antwoord overlegd en met rijpe deliberatie gegeven was.

Dat den Heer Deutz gevraegd hebbende, of het niet soude convenieeren dat hij sijn hof ging maken aen H. K. H., den Heer Raadpensionaris hem geantwoord hadde, dat die politesse seer approbeerde, dog van gedagten was dat over de materie niet behoorde te spreeken, waerna den Heer Deutz aangenomen heeft sig te gedragen.

Den Heer Raadpensionaris heeft hiervan bij billet aen H. K. H. kennisse gegeeven. De entrevue van Hoogstdezelve is vriendelijk geweest, sonder van eenige affaires mentie maken.

T. J. DE LARREY.

Den 17 Decemb. 1753

is bij de Raadpensionaris, in één van de vertrekken van de Heeren G. R., gekomen de Heer Deutz, regeerend Burgemeester der stad Amsterdam, seggende

gelast te sijn van burgemeesteren-camer om met hem te spreeken; dat hij Raadpensionaris sig soude erinneren hetgeen in het jegenwoordige jaar was gepasseert met de nominatie van schepenen van deselve stad; dat H. K. H. op de gerecommandeerde personen geen reflexie had genomen en anderen geeligeert [1]); dat sij wel garen soude weeten, wat de intentie van H. K. H. alsnu soude sijn en of niet soude werden gedefereert aan de recommandatie, soo als in vorige tijden de Heeren Stadhouderen hadden gedaen, weinige gevallen uitgesondert; dat bereid waren alles te doen wat aan H. K. H. aangenaam en voor Hoogstdeszelfs Huys nuttig souden sijn, soo als sij ook meenden altoos gedaan te hebben; dat het dus ook aangenaam soude sijn dat aan haar eenige déférence wierd betoont, te meer also aan haar te recommandeeren personen best waren bekent en hoe die tot de regtbank meest dienstig waren, en dat alle aigreurs en mistrouwen niet anders als onaangenaamheden van quade gevolgen konden hebben, die op alle wijse moesten voorgekomen werden. Waarop de Raadpensionaris heeft geantwoort dat hij bedankte voor het vertrouwen, dat Burgemeesters in hem kwamen te stellen; dat alhoewel ongaren, als sig so weinig met de bestelling der regeringe bemoeyende, sig niet soude onttrekken daarvan aan H. K. H. kennisse te geven, soo als hij nog dienselven dag heeft gedaen, als wanneer H. K. H. goedgevonden heeft de deliberatie daarop te verschuiven tot 's anderen daags 's morgens en dat den Heer de Larrey, hiervan bevorens geadverteert, daarbij soude werden versogt.

Den 18 Dec. 1753 is, na de voorgemelde propositie in het breede te hebben gediscutieert, goedgevonden, dat door de Raadpensionaris aan de Heer Deutz soude werden tot antwoord gegeven, dat H. K. H. met aan-

[1]) Cf. p. 333.

genaamheid had vernomen de vriendelijke betuigingen van de Heeren Burgemeesteren van Amsterdam; dat Hoogstdeselve niet soude manqueeren daartoe sooveel mogelijk was te contribueeren en dat oock nooit geen andere opinie konde hebben van de Heeren van Amsterdam, als dat deselve bij continuatie altoos soude coöpereeren tot hetgeen ten beste van het gemeen bevonden soude werden te behoren. Dat de Heeren van Amsterdam hebbende het regt van een nominatie van 14 personen te formeeren, het niet minder klaar was dat de electie uit die 14 indistincte aan H. K. H. competeerde; dat het vervolgens niet te vergen was, dat Hoogstdeselve sig soude expliceeren om te sullen obligeeren personen, tot nog toe onbekend; dat Hoogstdeselve dus soude moeten vooraf renuncieeren aan een regt, dat niet betwist kan werden; dat H. K. H. vertrouwde, dat Heeren Burgemeesteren, dese saak nader insiende, souden werden overtuigt, met betuiging dat H. K. H. bij alle occasien nader soude toonen, hoe aangenaam het Hoogstdeselve sal sijn tot genoegen van de Heeren van Amsterdam, en particulierlijk van Heeren Burgemeesteren, alles te doen hetgeen met reden en billijkheid van H. K. H. kan gevergt werden. Tot executie van dien heeft de Raadpensionaris aenstonds bij billet aan den Heer Burgemeester Deutz geadverteert, dat sig in staat bevond antwoord te geven, en is de Heer Burgemeester Deutz daarop aenstonds in een van de vertrekken van de H.H. Gecommitteerde Raden gekomen, als wanneer de Raadpensionaris het voorszeide uit naam van H. K. H. heeft gesegt; waarop de Heer Deutz antwoordde, dat in deselve situatie en onsekerheid bleven of het wederom op deselve voet soude gaan. Door de Raadpensionaris wierd gerepliceert, dat hetselve waar was, maar dat H. K. H. sig, om redenen reeds gemeld, niet konde engageeren tot een appro-

batie van onbekende personen, en dat wel vooraf tegen de teneur van de privilegien van de stad Amsterdam selfs. En heeft de Burgemeester Deutz daarop afscheid genomen en gesegd, dat daarvan rapport soude doen, hopende egter dat H. K. H. aan de recommandatie van de regeeringe van Amsterdam tot conservatie van de goede intelligentie tusschen Hoogstdeselve en de voorszeide regeringe soude defereeren, soo hoog nodig tot welsijn van het gemeene best.

LETTRE CCCLXV.

W. Bentinck à Newcastle. Nécessité de s'entendre au sujet de la Barrière.

Hague, January 11, 1754.

Mylord.

I have received your Grace's most kind and obliging letter of the 1 of Jan. [1]), which gave me great pleasure. No body wishes you well more sincerely than I do, nor takes a more hearty share in every thing that relates to you. I referr your Grace to Colonel Yorke upon the great point in deliberation [2]). But I cannot forbear nor deferr making one reflexion, which in my opinion deserves great attention. In former times we have had reason to fear a difference

[1]) Manque.

[2]) Dans une lettre à Newcastle du 11 Janvier 1754, Yorke écrit que les bourgmestres d'Amsterdam demandent une petite addition à la déclaration explicative (touchant l'article II du projet de la convention), que l'Angleterre avait proposée; ils désirent y insérer les mots: *par rapport aux tarifs à faire.* — Cette addition fut approuvée par le ministère britannique.

of opinion among the leading people here on the fundamental principles and system. By what I have observed of late, particularly this last year, I believe I may, without danger of being mistaken, affirm that the general disposition as to that great point is such as you could wish; and I see particularly, that Amsterdam is so entirely in the right way of thinking as to the necessity of maintaining the strictest union between England and the House of Austria and to the preference of this alliance above that of France, that I am persuaded, that nothing but the impossibility of preserving the Netherlands can make them vary in this system.

Nothing can more effectually keep them in this way of thinking and acting in consequence than the advancing the conclusion of the convention, by which that great end will be obtained: I mean the putting the Netherlands, our common Barrière, in a state of defence. Unfortunately the negotiation at present is stopp'd by groundless suspicions; and I much fear that every attempt to mend things will only make them worse. Which makes me most heartily wish, that what Col. Yorke sends you by this post may meet with His Majesty's approbation.

The difference is at present reduced almost to nothing. It is so small, that I fear, after all that has already passed, there will be found finesses, which don't exist. I do therefore most heartily beseech you, for the sake of the common cause, to look on this in it's true light, and to be contented with this small addition, which in it's self may be of little importance, but will carry the affair thro' here. And certainly it answers your end, by leaving you in an entire liberty as to your duty's raised, or to be raised, in England: which I take to be your great point.

This affair once set a going, I flatter my self with the hopes of success, especially the Court of Vienna being at present in such a good disposition to listen to the advice of the King. And then we have a good prospect of carrying on all the measures necessary for our security and liberty. But if by any misunderstanding between us, or any other accident, the conclusion of the preliminary convention should be put off, so as to endanger the conclusion of all the points relating to the Barrière upon which we differ, and to leave the Republick without the subsidy, I am afraid, that no argument nor reasoning would prevent here the taking of measures equally ruinous and destructive for both nations. It is now the time to prevent this misfortune, whilst every thing is quiet and in peace.

It is the only way to keep the peace. For if it is once determined, that the Maritime Powers are deprived of all hopes of making up there difference with the Court of Vienna, we shall soon see the advantage, France and Prussia will make of it.

Don't take it ill of me, that I presume to offer you a reflexion, which you will certainly have made already. But I do see so plainly the fatal consequences of any further delay, that I cannot forbear opening my heart to your Grace. If my opinion had been follow'd, I am persuaded that we should already have the convention signed. Your Grace may remember what my opinion was in June last, when I was at London. Now things are brought again so near, that it is not possible to bring them nearer, without beginning again a b o v o. And that would be the ruin of all.

I am . . . .

W. BENTINCK.

CCCLXVI.

Eclaircissements demandés par Yorke au sujet des partis, des finances, de l'armée et de la marine [1]).

A la Haye ce 4e Mars 1754.

Mr. Yorke, comptant partir bientôt pour Londres, souhaiteroit fort d'être éclairci sur certaines articles, afin de pouvoir rendre compte au roi d'une façon convenable de la situation des affaires dans ce païs-ci, et des moyens qu'on croit avoir pour maintenir le système de l'Angleterre, conjoinctement avec la République, sous la forme présente de son gouvernement. L'affaire passée dernièrement à Amsterdam à l'occasion de l'enterrement de Raap [2]) a fait beaucoup de bruit dans les païs étrangers, chacun a conclu de là, que le parti stadhoudérien s'étoit tout à fait abattu dans cette ville et que la conduite, tenue en dernier lieu par le magistrat, seroit bientôt suivie d'autres démonstrations dans le même goût, et à dire vrai, il paroit qu'on laisse encore courir des pasquilles infames contre le gouvernement présent et maltraiter sous le titre odieux de Doeliste tous ceux, qui passent pour amis du stadhoudérat.

Les démonstrations ne s'accordent point avec les

[1]) Cette pièce est une copie, qui n'a pas de souscription. Je n'ai trouvé aucun autre document relatif à ces demandes.

[2]) D. Raap, mort le 10 Janvier 1754. Cf. t. I, 243, 246 svv. Pour les troubles à son enterrement et les pamphlets, voyez: *Slothouwer, Geschiedenis der Doelisten*, p. 122; *Bijdr. en Meded. v. h. Hist. Genootschap*, t. XXVIII, p. 350 svv. *Knuttel, Catalogus van de Pamfletten-verzameling der Koninkl. Bibliotheek*, t. IV, p. 301—304.

assurances données en Angleterre, que la ville d'Amsterdam étoit ferme dans le système de la Grande Alliance de 1701 et iroit en avant avec l'Angleterre et ses alliés, puisque l'Angleterre ne peut point avoir d'autre liaison avec ce païs-ci que par le stadhouder, et la conduite d'Amsterdam paroit tendre à le ruiner.

Il paroit donc nécessaire de rassurer l'Angleterre là-dessus, il est peut-être même nécessaire pour l'honneur de ceux, qui ont donné ces assurances, qu'ils disent sur quoi elles étoient fondées, et si les mêmes raisons, qui l'ont fait acroire dans ce tems là, subsistent encore. On demandera vraisemblablement en Angleterre, si on est sûr de la ville d'Amsterdam? Quel parti on y a, et si on peut tabler là-dessus? Si la réponse est vague, la question suivante sera, si on est sûr des autres villes, ou du moins de la pluralité, afin d'empêcher dans les Etats de Hollande que Messieurs d'Amsterdam ne fassent usage de leur poids et de leur crédit, pour abaisser le parti stadhoudérien et le réduire à suivre les anciens principes de leur ville.

Il paroit très essentiel de pouvoir assurer l'une de ces deux choses, ou qu'on est sûr d'Amsterdam, ou qu'on peut aller en avant sans elle.

Si on autorise Mr. Yorke à dire l'une ou l'autre, il seroit à propos de l'instruire, quelles preuves il en doit donner; pourra-t-il assurer qu'on travaille dans les autres villes de la Province? Qu'on est bien informé de tout ce qui s'y passe? Ce que l'on croit être le véritable but de la ville d'Amsterdam? Si on ne doit pas appréhender qu'elle demande une nouvelle réduction des revenus de la Province, une nouvelle réforme dans la milice, et en un mot, si elle n'écoute pas encore la vieille chanson de la France pour l'engager avec le tems dans une neutralité?

Il est impossible que l'Angleterre puisse agir

avec vigueur sur le continent, si elle n'est point assuré de la République, et dans le moment présent voit-on rien qui puisse l'en assurer?

Il ne conviendroit pas à Mr. Yorke de raisonner sur les mesures à prendre dans l'intérieur, encore moins d'en proposer, il demande donc simplement des éclaircissements sur celles, que les amis du Roy veulent prendre: s'il peut assurer Sa Majesté que ses amis agissent parfaitement de concert, et sont résolus d'aller en tout ensemble et de faire voir à Son Altesse Royale, Madame la Gouvernante, la route qu'Elle doit suivre pour le maintien de Sa Maison et du système? S'il peut assurer le Roy, que l'on travaillera dès à présent à réunier le parti, afin d'empêcher, en cas de quelque événement, que l'on n'abandonne le système? Que l'on employera le verd et le sec, pour empêcher une nouvelle réforme, et si on venoit à proposer, ou aux Etats Généraux ou aux Etats de Hollande, de rappeller les trouppes, ou une partie, de la Barrière, sans avoir concerté cette démarche avec le Roy, quel parti l'on prendroit et si l'on se croit assés fort pour l'empêcher? S'il ne seroit pas bon de donner à Mr. Yorke, sous le sceau du secret, un état des finances de la République, tant du comptoir général que de la province de Hollande, afin d'ôter de l'esprit du ministère Anglois l'idée désavantageuse, qu'il a des ressources de l'Etat? S'il ne conviendroit pas de lui donner un état exacte des trouppes de terre, avec leur répartition, et les moïens qu'on a pour les recruter, de l'instruire pareillement de l'Etat de la frontière, en quel état sont les magasins et quels moïens l'on a pour les fournir?

Il paroit surtout d'une nécessité absolue d'instruire Mr. Yorke, autant qu'il est possible, de l'état de la marine, de lui fournir une liste des vaisseaux, avec

une spécification du nombre qu'on pourra mettre en mer, et en combien de tems.

Avec l'aide de ces éclaircissemens M^r. Yorke se trouvera à même de détruire beaucoup de bruits, qui courent au désavantage de la République, fortifier les mains du Roy et de son conseil et les encourager à soutenir le gouvernement de ces païs-ci, autant qu'il sera possible.

LETTRE CCCLXVII.

Ch. Bentinck à la Gouvernante. Dispute avec la majorité des Etats d'Overysel; il demande la décision de la Gouvernante [1]).

A La Haye, ce 8 Avril 1754.

Madame!

Ayant reçu ce matin une relation de ce qui s'est passé à l'assemblée des Etats de la Province, je ne

[1]) En 1748, répondant au désir du Prince, les Etats d'Overysel avaient nommé les drossards de Salland, de Twente et de Vollenhove députés ordinaires aux Etats-Généraux (Resolutie van Ridderschap en Steden, le 14 Novembre 1748); et de ce temps ceux-ci, en vertu de leur rang, présidaient aux délibérations des Etats-Généraux, chaque fois que la province d'Overysel à son tour nommait le président. En 1753 trois membres des Etats d'Overijsel (Van Heyden d'Ootmarsum, Schepper et Rouse), députés aux Etats-Généraux, s'étant plaint aux Etats de la province de ce que les drossards prenaient la présidence aux Etats-Généraux au préjudice des anciens députés ordinaires, les Etats résolurent de remettre le mémoire de ces trois messieurs entre les mains des drossards. Le 30 Mars Charles Bentinck, drossard de Twente, donna son avis; déclarant que la plainte n'était pas du tout fondée, il ne la traita toutefois que brièvement, prétendant que l'affaire n'était pas de la com-

puis, selon le Réglement, me soumettre à une décision aussi informelle; ainsi je me trouve obligé, Madame, de prendre la liberté de représenter encore une fois à V. A. R., que Mrs les Etats font ici une infraction notoire aux droits du Stadhouder, puisque le Réglement de la province dit expressément, qu'une dispute pareille doit être décidée par le Stadhouder, et que par conséquent je dois persister à demander une décision de V. A. R.

Je prie V. A. R. de considérer, qu'en décidant l'affaire comme Mrs de Rechteren ont entraîné presque toute l'assemblée, elle décideroit la chose premièrement contre feu Monseigneur le Prince et contre elle-même et les intérêts du Stadhouder, et ensuite contre moi d'une manière, qui me met dans l'impossibilité d'être plus d'aucune utilité à V. A. R. dans la province; et comme c'est la seule considération qui m'y retient, je ne pourrai en ce cas que me référer très humblement à la conclusion du mémoire, que j'ai eu l'honneur de remettre, il y a quinze jours, à V. A. R.

Comme j'ai pris la liberté de le lui dire ce matin, j'ose hardiment affirmer que je n'ai jamais mérité

pétence des Etats mais devait être réservée à la décision de la Gouvernante, en vertu du Réglement de la province. C'était le même point de vue, qu'il avait exposé dans un mémoire, revu deux fois par Louis de Brunsvic, son frère et le Conseiller-Pensionnaire et donné à la Gouvernante le 23 Mars. Dans ce mémoire il avait fait savoir à la Princesse que, si elle ne prenait pas son parti, il en devrait conclure qu'il n'avait plus sa confiance et serait obligé de se démettre de son emploi de drossard. Le 4 en 5 Avril les Etats d'Overysel résolurent que les drossards n'avaient pas le droit de présider aux Etats-Généraux. (Toutes les pièces relatives à cette affaire se trouvent dans les archives de la Gouvernante, n°. 431 B. 3).

aucune de toutes les avanies, qu'on me fait dans la province; aussi m'est-il impossible de les souffrir plus longtems.

Je me flatte pourtant, que V. A. R. me fera la justice d'être persuadée, que cela ne changera jamais rien à mes principes et à mes sentimens et que partout, où mon service pourra être de la moindre utilité à V. A. R. et à Sa Maison, personne au monde ne sera plus charmé de s'y employer avec tout le zèle imaginable que celui, qui sera éternellement avec le plus profond respect...

C. BENTINCK.

LETTRE CCCLXVIII.

Larrey à la Gouvernante. Rapport d'un entretien avec Ch. Bentinck.

La Haye, le 11 Avril 1754.

Madame!

J'ai parlé à Mr. Ch. Bentinck. Je lui ai proposé de laisser tout en suspens; que V. A. R. pourroit engager les députés de la Province à ne point produire la résolution, pourvu que Mr. Ch. Bentinck ne mit pas la dispute en question; que V. A. R., pour corriger les informalités de la résolution, où l'unanimité et l'aveu légal de V. A. R. paroissent être requis, pourroit se résoudre d'exiger encore, que la chose lui fut renvoyée, mais qu'elle n'avoit garde d'amuser Mr. Ch. Bentinck ni de lui promettre une décision en sa faveur.

Il m'a répondu, que dès lors tous les expédiens, qui laissent l'affaire en suspens, étoient inutiles et ne menoient à rien; que le parti de S. A. R. étant pris, il n'étoit pas question de délibérer.

Je lui ai fait envisager ceci comme une suite de

la diversité de la manière de penser et comme une mesure, que V. A. R. avoit cru devoir prendre contre Mr. de Huffel, et qu'elle étoit fâchée de s'être cru obligée de prendre contre lui-même indirectement.

Il m'a dit que cela aussi l'oblige de résigner, puisqu'il ne peut rester un moment sur ce pied-là; qu'il n'a accepté la place de Drossard qu'avec peine, et en protestant à feue S. A. S. qu'il la résigneroit, au moment qu'il croiroit avoir perdu sa confiance.

Le mal me paroit sans remède.

J'ai cru devoir informer promptement V. A. R. de l'état des choses.

CCCLXIX.

Papier, lu par Ch. Bentinck à la Gouvernante le 12 Avril 1754, en quittant l'emploi de Drossard de Twente.

Je suis extrêmement mortifié de me trouver obligé de faire la démarche de résigner entre les mains de Madame la Princesse Royale ma commission aux Etats Généraux et l'emploi de Drossard de Twenthe; et j'avoue, que je ne me serois jamais attendu à être réduit par S. A. R. même à cette extrémité.

Mais outre les raisons que j'ai déjà eu l'honneur de mettre sous les yeux de Mme la Prsse Rle, il paroit à présent que j'en ai de beaucoup plus fortes, qui ne sont venues que nouvellement à ma connaissance, et qui ne me permettent en aucune façon de garder aucun emploi dans la Province d'Overyssel, savoir: Premièrement, que, puisque S. A. R. Elle-même souffre et ne veut rien faire contre cette indigne résolution, il faut qu'Elle aye permis à ces Messieurs de pousser l'affaire en question.

En second lieu, que S. A. R. veut avoir un parti contre moi.

Et en 3me lieu que ce parti consiste dans la famille de Rechteren et leurs amis.

Quant au premier point, j'ai eu l'honneur de dire à feu Mgr le Prince en acceptant l'emploi, qu'aussitôt que je m'appercevrois, que S. A. S. n'auroit plus de confiance en moi, je ne le garderois certainement pas. S. A. R. ne peut me donner de plus fortes preuves qu'Elle n'a fait, que je n'ai aucune part à la sienne.

Au 2d point: D'abord que S. A. R. déclare qu'Elle veut avoir un parti contre moi, je ne puis me dispenser de résigner, ne voulant pas seulement passer pour être d'un parti contre Elle.

Au 3me: Je ne puis être du parti, que Mme la Prsse Rle dit être à présent le sien; car je déclare solemnellement, que je ne serai jamais dans un parti composé des ennemis de la Maison et de leurs créatures, ni lié en aucune manière avec des gens, que je ne puis regarder que comme ne méritant aucune foi, après qu'ils ont donné les mains, contre leur serment, à une résolution, qui rompt le Réglement. Quant à la proposition, que Mr. de Larrey me vint faire hier, je ne la comprens pas, ne pouvant m'imaginer que S. A. R. voulut exiger de moi de laisser traîner l'affaire, jusqu'à ce que l'informalité de la résolution put être redressée; car ce seroit me demander d'attendre qu'on me donnat le soufflet en meilleure et en plus due forme. Je ne puis penser que Mr. de Larrey ait bien compris S. A. Rle. Il me suffit que S. A. R. ait declaré, qu'Elle ne décidera pas la chose en ma faveur, pour m'obliger à supplier très humblement S. A. R. de m'accorder dès à présent ma démission, puisque mes services ne Lui sont plus agréables.

Je ne manquerai pas de présenter le plutôt pos-

sible à S. A. R. un mémoire, dans lequel ma conduite sera mise fort au net [1]).

Comme cette affaire ne sauroit manquer de faire beaucoup de bruit, on s'informera de moi-même des raisons, qui m'ont porté à faire le pas que je fais aujourd'hui. Je supplie S. A. R. de ne pas trouver mauvais, si je me justifie, autant que je suis obligé de le faire, dans l'esprit de ceux, à qui mes liaisons avec eux donnent droit de me demander quelque explication là-dessus.

LETTRE CCCLXX.

Yorke à W. Bentinck. Sa relation des affaires de la République au roi.

London, April 23d, 1754.

Dear Sir!

Ever since I arrived at this place, I have lived in such a constant hurry, that for eight days I have not slept two nights together in the same bed; I

[1]) Ce mémoire, Ch. Bentinck le présenta le 23 Avril; l énumère quatre griefs de la Gouvernante contre lui: 1° sa collaboration avec M. van Huffel, drossard de Salland, qui avait encouru le mécontentement de la Princesse; 2° sa conduite par rapport à l'arrangement de la tutelle; 3° sa part dans les délibérations de 1752 sur l'emploi de la solde des quatre hommes de compagnie, réformés en cette année; 4° l'affaire de Steenwijk (cf. p. 276). Ch. Bentinck explique tous ces points pour montrer, qu'il a eu toujours en vue les vrais intérêts de Son Altesse.

Le 11 Mai 1754 elle écrit à Ch. Bentinck: „J'ai lu le mémoire et je rens toujours justice à vos bons sentimens et à votre zêle pour notre Famille, étant toujours votre sincère amie ANNE.

consequently have not had time to collect my thoughts, or to enter materially upon business with any of the ministers. I mention this posting situation I have been in, in order to account for my not having paid my respect to you sooner and to excuse at the same time my present want of matter, notwithstanding which I will tell you all I know, and more you cannot expect.

The day after my arrival I had an audience of the King, who received me in the most gracious manner and kept me above an hour and a quarter in his closet. His Majesty was very desirous of knowing the true state of things, and insisted very strongly upon my telling him the whole without disguise, and particularly the conduct of the Princess. I found him already informed of your brother's démêlé, and the steps he had taken in consequence of it, and he made me give him a full and true account of the whole, and you may be assured, that I did it in such a manner as would be agreable to both of you, because it was conformable to truth. His Majesty stood amazed at the relation and bitterly lamented such a conduct. He mentioned both you and your brother with the highest terms of personal regard, and said he was persuaded, if you could find any way of making it up, consistent with your own honor, you would do it for the sake of the cause and to prevent the loss of every thing. As nothing could be done here upon that head, it was needless to dwell long upon it, and as needless would it be to enumerate the overflowings of the Royal breast on that occasion. The next point, I was call'd upon to give an account of, was the tutèle and the causes of the slow progress it had made, which gave me a fair opportunity of introducing the strong suspicions, which had arisen, of a scheme to separate the stadtholdership in favour of Princess

Caroline [1]), to be effectuated by the marrying her to the Prince of Nassau-Weilbourg [2]). As this was a delicate point and that I had neither seen my father nor the Duke of Newcastle, as they were both out of town, I did not press the point too far, chusing rather to let it work by degrees in His Majesty's mind and to lay it here after more fully before him, when the ministers came back. The King listen'd with the greatest attention to this part of my conversation, but made few particular reflexions, said in general only, that it was the wildest project, he had ever heard of, and that sure the other Provinces would never permit it. I laid hold of that moment, to relate to him the conversation I had had with the Pensionary, the night before I left the Hague (of which I gave you an account), as well as with yourself, in relation to the Province of Holland, which was a sort of balm to his mind, which I had by the former part of my discourse hurt a good deal; for I was afraid, if I left nothing but bad impressions with him upon the state of affairs in Holland, that you and I and all of us should have frequent reasons to repent of our sincerity and make things worse, when we meant, if possible, to mend them. I cannot strongly enough represent to you the good effects, those assurances produced, and how much His Majesty was pleased

[1]) Sur un tel projet, qui aurait pour but de séparer le stadhoudérat de Frise et de Groningue de celui des autres provinces et dont il est fait mention encore plusieurs fois dans des documents qui suivent, je n'ai rien trouvé ni dans les archives de Bentinck ni dans celles de la Gouvernante, bien que j'aie fait des recherches dans la correspondance de la Gouvernante avec ces favoris frisons et dans celle avec Larrey, par l'intermédiaire duquel l'affaire aurait été traitée.

[2]) C. Chr. de Nassau-Weilburg, né en 1735.

with them. He has, I know, since mentioned them with the greatest satisfaction. I will own fairly to you (for nothing, that can be of service to you personally or to the cause you labour in, will I ever conceal), that I found some cordial the more necessary, as there are not wanting those in this country of the most eminent rank and situation, who are violently for leaving the Republick to itself, and adopting the Bartensteinian system of defending the Low Countries by an Austrian army, with the concurrence and support of this nation [1]; whether those people are govern'd by their passions and prejudices only, or think and reason consistently with the true interest of Europe and of this Royal Family, it is unnecessary to say a word to evince, but so the fact is, and therefore it is more than necessary that all those, who differr from them, should divest themselves as much as possible of their faults and not make the breach so wide as to be irretrievally lost. I thought, you would forgive my saying thus much to you, by way of caution upon all that passes in your part of the world, for if, because of wrong steps in the interior, which from our intimate connexion and relation with you we must know, we should be piqued to abandon the foreign system, I leave you to judge what will be the consequence. It is and shall be my business to keep down so fatal a spirit as far as I can, and I hope at least not to disserve you whilst I am here.

The Duke of Newcastle I have only seen for a moment, he has been out of town ever since I arrived, and the occupations of his new employment [2]), at the

[1]) Cf. *Schlitter, op. cit.*, p. 193. *Coxe, Memoirs of the administration of Henry Pelham*, t. II, p. 414/15.

[2]) Après la mort de son frère Henry Pelham, Newcastle avait été nommé „first lord of treasury".

time of a general election, so entirely engross his thoughts at this moment, that it is in vain to touch upon any thing else but the numbers upon the poll of a disputed borough or county. As to my Lord Chancellor [1]), as I have more opportunity, I have had more talk with him, and all he can do I may depend upon. He is clearly against the revival of the times, so well painted by Mr. D'Avaux [2]), and will assist me in procuring the opinion of the King and his servants upon that point. He says, there can be but one opinion about it, and that the Princess has certainly no right to attempt it under any colour or pretence. I hope to get their opinions more at large; in the mean while, if you wish I should serve you, you must inform me of any thing further you learn and what you would have me do, for otherwise I shall return to you worse instructed than I wish to be.

I have not at present time to send you any particulars about the interior here; most of them you know already, and no material alteration has happenn'd since I left the Hague; the Chancellor stands higher than ever and all eyes are fixed upon him for the support of this administration; thank God he promises to have health to go thro' the fatigue, for I don't find him an hour older since I saw him. The Parliament will be such a one as may be depended upon, and I hope, when that is settled, that other business will be push'd with vigour.

They don't know yet what to made of the Court of Vienna, and are able to say little upon their

[1]) Le père de Yorke.

[2]) Dans ses „*Négociations en Hollande*" d'Avaux fait ressortir l'importance de ses relations avec les provinces de Frise et de Groningue, afin de faire agir ces provinces et la ville d'Amsterdam de concert contre le Prince d'Orange.

expectations about the Barrier, but the King told me more than once, that he was determined to exert all his strength and influence to push it, and that you might depend upon what he said. Russia looks favorably [1]), we are in daily expectation of a courier from thence, who will bring some material accounts. Mr. Wall leaves us some day this week, you know he is appointed secrétaire d'Etat à la place du pauvre Carvajal [2]); he is thunderstruck upon leaving England, and he, is to be trusted, is to be our friend; time will shew that, but it is plain that the King of Spain means to shew himself more inclined to us, by taking his embassador from hence to put him at the head of his foreign affairs; we are in hopes of having a native [3]) Spaniard in his place. Our French disputes are just where they were, neither better nor worse, we seem to reserve the settling of them to a future war, which neither side at present seems to be inclined to. In a few days I hope to be better informed and to have more leisure to acquaint you with what I know; at present I shall take my leave of you, after repeating the assurances of my being determined to act by and for you, as you can wish I should, and begging the continuance of your friendship and support. I say no more upon the subject, because I have been taught, that it becomes a man to speak rather by his actions than his words; if you think me sincere and capable of any thing, you will act to me accordingly, but at

[1]) Les négociations entre l'Angleterre et la Russie continuaient toujours, mais on s'accordait mal, les demandes russes étant jugées excessives en Angleterre. Cf. *Pol. Corr. Friedr. des Gr.*, t. X, passim.

[2]) Il était mort naguères.

[3]) Wall était Irlandais de naissance.

all events you will ever find me with the greatest respect and the most cardial attachment. . . .

JOSEPH YORKE.

I beg my best compliments to your brother, about whom we want to know more. Je vous supplie aussi de me mettre aux piés de Monseigneur le duc de Brunsvic et de l'assurer de mon plus profond et plus respectueux attachement.

LETTRE CCCLXXI.

Yorke à W. Bentinck. La Barrière.

London April 30th 1754.

You will find by this post, that I have by the King's orders wrote to the Princess Royal [1]) upon the never ending subject of the Barrier, by which you will see that, tho' we don't get forward, yet it is not quite forgot here. I wish the Court of Vienna could

[1]) Cette lettre de Yorke à la Gouvernante manque, mais dans la procès-verbal de la Conférence du 10 Mai 1754 on en trouve un ample résumé. Par ordre de Holdernesse (qui avait été nommé secrétaire d'état pour les affaires étrangères du Nord), le 30 Avril Yorke exposa les sentiments du Roi, qui, d'un côté, était fermement déterminé à agir conjointement avec la République pour obtenir de la Cour de Vienne ce que les Puissances Maritimes demandaient, mais qui, d'autre côté, craignait que la Cour de Vienne ne rejetât décidemment le contre-projet des Puissances-Maritimes; c'est pourquoi il se demandait, quelles mesures on prendrait dans ce cas et s'il ne vaudrait mieux, pour éviter des conséquences funestes, qu'on fît un nouveau traité de commerce par rapport aux Pays-Bas autrichiens. Pour le contre-projet des Puissances Maritimes et les pièces y relatives, cf. *Secr. Resol. Holland* t. XII, p. 187—191.

by any means be brought to some terms, but here they are puzzled how to bring it about, and so much, that you will find the King is afraid, the Austrians should force us to abandon our preliminary convention, and of course His Majesty is thinking what we are to do next; if you can suggest any thing, so much the better, but you have thought, said and wrote so much about it, that I don't know in what source you must draw next. I have been asked several times, whether you had wrote to Count Kaunitz, when the counter-project went to Vienna, to which I could only say that I did not know, for I would not say absolutely, you had not, not knowing whether you had not wrote since. If you have not, I should be glad, you would enable me to say you had, for it will look odd, me thinks, at a time when the King is publickly and loudly declaring that he will, on no account nor under no colour, separate his interests from those of the Republick, that the friends of the House of Austria at the Hague should be entirely silent. You must, as you are used to do, forgive my frankness, as I mean well and as you like I speak out; for upon my word we are undone, if the Barrier-Treaty is not settled one way or other. I have explained some things to Colloredo, which he was ignorant of, I have chid him for not coming by the Hague in his way to London, for then he would not have been to learn from me, that Holland contributed to the subsidies to Saxony and Bavaria and had actually 12.000 men in the Barrier. I tell you nothing but plain matter of fact, you will see by such truths, how little the Court of Vienna thinks of the system, at least in the old way .... [1])

[1]) Yorke raconte le succès des élections et des faits divers.

I find by the letters of the last post, that the project for the Tutele in Frise is to be adopted [1]), as you suspected when I left you. I am sorry for it, because nothing is so absurd and, I can't help thinking, so contrary to the interest of the Stadholder and his Family. As to a certain person's [2]) reserve upon it and the suspected marriage, with difference [3]) to your better judgement, I cannot see why you should not talk with him upon it. He must be obliged to say something and to explain himself more or less, and you are always the master to go as far or as little with him as you see proper....

JOSEPH YORKE.

LETTRE CCCLXXII.

W. Bentinck à Yorke. Charles Bentinck et la Gouvernante. La tutelle en Frise. Projet de séparer le stadhoudérat des provinces de Frise et de Groningue de celui des autres provinces.

—

Hague, 3d May, 1754.

Dear Sir!

I have communicated your letter of the 23 April to the Pensionary, to my brother and to the Prince of Wolfenbuttel, and to no body else. They, as well as I, thank you for your friendly behaviour and approve and commend what you have done as a

[1]) Pour préparer ce projet la Gouvernante se servit de W. van Itsma, bourgmestre de Harlingen et député aux Etats Généraux, de E. S. van Burmania, bourgmestre de Dokkum, et de Larrey; toutefois, à ce moment on n'avait pas encore acquis des résultats.

[2]) Larrey. [3]) l. deference.

minister. It was absolutely necessary that His Majesty should be informed of the true state of things without any disguise, and I reckon it a great luck for us that the truth has been conveyed to the King by you, whose duty and interest concurr in shewing it quite naked, because I am sure our conduct will be approved by His Majesty. No essential change has happened since you left us. My brother has given the Princess Royal a very short, clear and respectful account [1]) of his behaviour in the Province of Overyssel, esspecially with respect to the late Prince, to Her Royal Highness, and to the present constitution. In this short deduction there is nothing like any pique nor appearance of it.

The Princess Royal has received this paper, has hitherto not given my brother any final answer upon it, and seems inclined to reexamine the facts mentioned in it. What will be the effect of this, I cannot yet say nor foresee; in the mean while every thing remains on the same foot. My brother continues in the Conferences, makes his court to Her Royal Highness as before, and is outwardly well received. I heartily wish, it were possible to make up this affair, and you may be sure that the breach will not be widened by us.

As to the Tutele, the plan of Frise is now at the Hague in the hands of the Princess Royal, who has never mentioned any thing of it to the Pensionary, nor to me, nor to my brother. She has spoken of it to the Prince of Wolfenbuttel, but not shewed it him, and we cannot speak to her Royal Highness of it, without betraying those who have shewed it us.

The separation of the stadholdership is in it's self such a wild and inconsistent project, that it cannot

[1]) Cf. n°. CCCLXIX, note.

be publickly avowed, since, if it took place, it would deprive the young Prince of the dignity, he is already vested with and in possession of. In the abovementioned plan of Frise, the Princess-Dowager, mother of the late Prince, is to be Regent after the Princess Royal's decease, as Her Highness was during the minority of her son, and Princess Caroline is proposed to be her brother's guardian, as soon as Her Highness shall have attained the age of 18 years, and to exercise in the Province of Frise the function of Stadholder for her minor brother, till he shall have attained the age of 18 years. You will object that this is no compleat scheme, since no provision is made, in case the Princess-Dowager should happen to die after the Princess Royal and before Princess Caroline has attained the age of 18 years. To this there is no answer, nor to many other objections, which exist against this scheme, as being contrary to law and not less inconsistent with the common rules of prudence. Besides it would be disagreable to Princess Caroline, after having tasted during five years the pleasure of being herself at the head of affairs, to be obliged to make room for her brother, who, besides other difficulty's, would perhaps, I might say probably, find new ones to struggle with, occasioned by his sister's having formed a party in the government for herself and for the Prince, she is supposed to be going to marry. At 15 years old, by the resolution of Holland, the Prince is to take place in the Councel of State. Nobody can imagine a possibility that he will agree three years with his sister, sitting together in the same Councel, he present, she with no other title than as representing him, even tho' there were on neither side people, whose private interest induced them to raise yealousies between

them. This, however, will certainly never be wanting. Till this plan is brought in an avowed manner to our knowledge, it will be difficult to prevent it's gaining ground.

In the mean while we are prepared to give Her Royal Highness the necessary informations to open her eyes, and arm her against those who, flattering her tenderness for Princess Caroline, endeavour to make Her Royal Highness believe, that the Stadholder's authority would be safer in Princess Caroline's hands, even at 18 years of age, than it would be in those of the States, and give room by this notion to overturn our constitution and present establishment, which I shall constantly and unweariedly endeavour to maintain; and I can safely rely on the Pensionary's help, who is entirely in the same way of thinking and will certainly, for the good of the common cause, act in consequence, without being deterred by any difficulty, nor by any ill usage. What effect this plan of Frise will have, when it comes to be known by the States of Holland, I cannot tell. But I can before hand promise, that all proper measures will be taken by us to prevent, if possible, the bad impressions it will make, and the bad effects of them in the assembly of the States and in the Publick.

We are expecting with great impatience to see the affair of the Barrière in a way of being soon settled. I cannot forbear saying, tho' you know it as well as I, that every thing depends on this alone. I therefore hope, we shall soon have an answer from Vienna, and the wild extravagant and absurd notion of Bartenstein of defending the Austrian Netherlands with an Austrian army will never be spoken nor thought of again. It would fling the Republick unavoidably into an engagement of a perpetual neutra-

lity, which no body could prevent. And France would have gained more by that than by the acquisition of Lorrain.

The Prince of Wolfenbuttel, the Pensionary and Charles send you their most sincere compliments and assurances of their esteem and friendship.

I am....

W. BENTINCK.

LETTRE CCCLXXIII.

W. Bentinck à Yorke. Projet de mariage pour la princesse Caroline.

—

Hague, May 7, 1754.

Dear Sir!

By my last letter you will have seen some very material objections against the plan of tutele in Frise. To avoid all reproach from you and from all my friends in England and all suspicion of having neglected any thing, I have spoken to Larrey about the suspected marriage; and by what he has said to me, I am the more confirmed in my suspicion of its being the intention of the Princess Royal, tho' Larrey says, she never spoke to him of it. He told me, he thinks Her Royal Highness intends to marry Princess Caroline as soon as possible, that he cannot name any other person for Her Highness [1]), that the Prince of Weilburg is coming to the Hague to see the country, that he has a letter from La Pottrie [2]) mentioning the intended journey of the Prince of Weilburg hither, that he

[1]) Quelques mois plus tard, il y eut un autre prétendant à la main de la princesse; ce fut le jeune duc de Saxe-Weimar-Eisenach (R. H. de Lynar à Larrey, le 10 Janvier 1755).

[2]) L'ancien-gouverneur du prince de Weilbourg.

had told the Princess he had this letter, who had enquired about la Potterie, without naming the Prince of Weilburg; and upon the whole, he says, he knows not what to say nor to think of it. He is now employed in preparing considerations on the project of Frise. Perhaps that will give him an oportunity of getting for him self and of communicating to us more light on this essential point, which must at last come to the cognisance and even to the deliberation of the States of Holland, and it is therefore to be wished for the sake of Her Royal Highness and of Princess Caroline, besides many other reasons, that this project of marriage may not be settled in petto before hand; for any alteration, tho' ever so necessary or unavoidable, would be very desagreable to the Princess Royal or to Princess Caroline or to both. In short, I have not been able to get out of Mr. Larrey sufficient light. But the same suspicion remains as strong as ever. After having written thus far, I received your letter of the 3 [1]). As there is nothing in it that requires any answer, I shall not detain you any longer. I am mightily obliged to Lord Chancellor for his goodness to me, and I beg you would present him my most grateful and humble respects....

W. BENTINCK.

[1]) Dans cette lettre du 3 Mai Yorke dit, que Newcastle l'a fait venir pour apprendre ce que Bentinck désirait faire savoir à lui.

LETTRE CCCLXXIV.

W. Bentinck à Yorke. La Barrière.

Hague, May 7, 1754.

Dear Sir!

I received Sunday morning your letter of the 30 of April, and the same evening the letter, you had wrote to the Princess Royal, was sent by Her Royal Highness to be read by those, who have the honour of being admitted at the Conferences, held in her presence. It was past nine when it came to my hands, and was still to be read by the Pensionary, who does not understand English, so that it could not be translated time enough to be brought to the Conference yesterday, supposing it is to be read there at all, which must be determined by Her Royal Highness and not decided by me, tho' I own, I should chuse not to communicate it to the whole Conference, for reasons which you may easily guess. I cannot conceive, how the Court of Vienna can ever force us to abandon our preliminary convention, whilst we remain determined to insist jointly on the absolute necessity of one, as we have done hitherto and as I hope we shall continue doing. It appears to me as clear as daylight, that without a preliminary convention the Barrier-Treaty will never be settled, and if it is not, I am sure we are undone. For the system will be blown up here and never recover any consistency again, as long as we live. The scheme of beginning by treating on the commerce, and abandoning the preliminary convention, will never go down here. Such a material change, and so important for

the Republick, can not be operated without a prodigious loss of time, besides the uncertainty of the event, because it cannot take place without bringing the whole affair de novo to the deliberation of the States of all the Provinces, and I am not sure, whether Her Royal Highness's credit would be great enough to conduct the affair in every one of them. So that, upon the whole, I hitherto see nothing else to be done but following earnestly the road, we are already in. Every the least alteration in our course will, I think, be our ruin at Vienna; I am sure it will here. I have not heard a word from Vienna since the formation of the counter-project. You may remember, that, when your courier set out for Vienna about the middle of March, you ask'd me whether I would not write by the courier, and that I then told you I fear'd, if I did write, to create confusion, and I therefore thought it most prudent to let the counter-project go alone and take it's chance, without adding any thing of my own about it. The same reason subsists still, so that to this very day I am absolutely and litterally without any information directly or indirectly [about] the manner of thinking of the ministry at Vienna.

I don't mention Burmania's letters, because I don't mind'em and seldom read'em. I believe, dear Sir, you cannot blame my caution; I think at least, it was and is still a very necessary one, so that, when you are asked, if I have wrote to Vienna or have any thing to suggest of my own, I beg, you would answer negatively . . .

W. BENTINCK.

LETTRE CCCLXXV.

W. Bentinck à Yorke. La réponse de la Gouvernante à la lettre du 30 Avril.

Hague, May the 17th, 1754.

Dear Sir!

By this post you will receive an answer from the Princess Royal with an enclosed memoire, containing an answer to the substance of your letter, writ by His Majesty's order. I hope, that by this you will be fully instructed as to what is possible here. And I believe, you will not find any thing in this paper, that can give any offence. I am sure at least, it was not the design of the person who wrote. In the Conference last Monday the Pensionary gave Her Royal Highness his opinion in short notes, out of which he thought Her Royal Highness ought to form an answer. The notes were given to Larrey, who drew an answer, which we did not quite approve, and as I had better understood the Pensionary than Mr. Larrey had, I drew this paper and sent it back to Mr Larrey, who copied my draught and brought it this morning in the Conference, where it was approved unanimously, [so] that I must crave indulgence for it. As to the point, you mention again, about my not having writ to Vienna, I believe, if you consider the whole, you will do me justice. I own, that the Duke of Newcastle is in the right in the reflexion he makes, and that, if I had writ, it would take all pretence in England of saying that any thing had been left undone. But you know, how I think on this affair of the Barrière and on the whole conduct of the Maritime Powers ever since the year 1731. And I am persuaded, that, whatever I might have writ in my way

of thinking (and I cannot write otherwise) would have done more harm than good; besides I don't know what to write in justification of our counter-project, which, I tell you fairly, I don't like. It can never pass nor be looked upon as ultimatum. Not being then able to write for it and not daring write against, what could I do but be silent? I think it was the prudentest part to remain where I was, and to wait an opportunity, without making myself useless for ever by going to fast or following my own private opinion. I must tell you plainly, that, if this affair is to go on, it must be by its own weight and by the conviction on every side of our entire ruin, if it does not.

And my writing to Vienna, or to you or to any body else, signifys nothing; for I don't presume enough of my self to think, my reasons can add any weight to what is already too clear. And upon my honour, I know nothing to be added to what I have done in this affair, which I have more at heart than any other, because I am sure that all other measures, tho' ever so prudent and necessary, signify nothing for future times, unless the Netherlands are brought into a state of being of the use to the alliance, which they were in past times, that even there can be no alliance at all without this point settled, and that the Republick will otherwise be lost for the common cause.

Every body owns my principle, but very follow the consequence of it as far as I do. And that makes me more cautious as to taking any step alone. Pray give this, with my most humble respects, to the Duke of Newcastle, as an answer to what you writ to me in his name.

I am . . . .

W. BENTINCK.

CCCLXXVI.

„Mémoire servant à répondre à la substance de la lettre écrite par Mr. Yorke à S. A. R. par ordre de sa Majesté Brittannique."

---

17 May 1754.

Son Alt. Royale est pénétrée des sentiments du Roy, exposés dans la lettre que Monsieur Yorke lui a écrite par ordre de sa Majesté, et touchée de la confiance dont le Roy l'honore. Par la lettre susdite il paroit, que Sa Majesté appréhende que la Cour de Vienne ne refuse d'entrer dans une convention préliminaire. Sur ce point Madame la Princesse Royale croit devoir dire à S. M., que l'on n'a ici aucune information des sentiments de la Cour de Vienne à cet égard et que S. A. R. se flatte, que cette Cour ne donnera pas lieu à justifier l'appréhension, que sa M. semble avoir sur ce point, puisque cela seroit contraire au projet remis par le comte de Kaunitz et qu'une idée pareille donneroit de très mauvaises impressions dans la République contre cette Cour.

Il paroit aussi par la susdite lettre, que S. M. souhaite savoir, si l'on ne pourroit pas céder sur l'affaire de la convention provisionelle et traiter d'abord sur le commerce. Surquoi S. A. R. ne peut se dispenser de répondre qu'elle croit, que jamais la République ne peut renoncer à une convention provisionelle; que S. A. R. ne pourra jamais s'y employer; que ceux, avec qui elle prend ses mesures pour la conduite des affaires de la République, ne pourront jamais y prêter les mains, parce que, selon leur conviction, la chose seroit ruineuse et qu'ils ne la pourroient conseiller sans contredire les principes, sur lesquels ils ont toujours agi et qu'ils professent encore.

Elle est même persuadée que, si elle pouvoit

gagner sur elle-même de proposer ou d'appuier un changement si important dans le plan concerté et suivi conjointement jusqu'à présent par les P.P. Mar., elle ne feroit autre chose que de s'exposer et de se compromettre sans aucun fruit.

Un autre point très important, sur lequel le Colonel Yorke demande de la part de S. M. à savoir les idées de S. A. R., est celui-ci: ce qu'il faudroit faire, si la Cour de Vienne, contre toute attente, vouloit nous obliger à entamer sous une nouvelle forme une négotiation, dont on ne pourroit prévoir le terme ni espérer aucun succès, et par conséquent priver les Puissances Maritimes et l'alliance des avantages mutuels, assurés par le traité de barrière?

Sur quoi S. A. R. croit devoir répondre à Sa Majesté, qu'en cas pareil il n'y auroit pas d'autre ressource que de mettre en oeuvre les moyens, spécifiés par le traité de barrière même, et de réclamer le secours et la garantie de Sa Majesté pour cela, mais qu'elle ne peut s'empêcher de se flatter, que les choses n'en viendront pas là et que la Cour de Vienne verra trop clairement l'intérêt manifeste, qu'elle a à la conservation de l'alliance des Puissances Maritimes, pour les mettre dans le cas de devoir prendre des mesures, qui brouilleroient pour toujours des alliés, qui ont un besoin mutuel les uns des autres. S. A. R. s'en flatte d'autant plus volontiers, qu'elle voit que le Roi est déterminé et résolu à montrer par continuation à la Cour de Vienne, que les intérêts de S. M. seront toujours inséparables de ceux de la République. Sur ces principes elle croit, qu'il faudroit suivre la route déjà tracée et faire par continuation et conjointement tous les efforts possibles à Vienne pour accélérer la conclusion, sans laquelle l'on ne peut rien faire de solide. Et jusqu'à ce que l'on aye vu l'effet de ces

efforts conjoints et réitérés, elle croit qu'on pourroit remettre la décision et même la délibération sur l'exécution des moyens spécifiés par le traité de barrière, qui seroit la dernière extrémité, à laquelle la République ne se résoudroit qu'après avoir tenté tous les autres moyens possibles, afin de n'être pas responsables des suites de la rupture d'une affaire, dont tout dépend.

S. A. R. se flatte d'avoir satisfait au but de la lettre de M^r^. le Colonel Yorke et d'avoir donné une idée claire de ses propres sentiments et de ce qu'elle croit possible dans la République, dont elle recommande particulièrement les intérêts à S. M. dans cette critique et épineuse affaire, de la décision de laquelle dépend l'alliance entre les P. P. Mar. et la Cour de Vienne.

LETTRE CCCLXXVII.

Newcastle à W. Bentinck. Mariage de la princesse Caroline Tutelle en Frise. Séparation du stadhoudérat.

—

Newcastle House, May 17th, 1754.

Very Private.

Dear Sir!

. . . .

. . . .

Having now finished upon the several general points depending, I shall give you the best account I can, of what is thought here upon the particular ones, with which Colonel Yorke is charged.

Those points I take to be principally:

1st The supposed design of a marriage between the Princess Caroline and the Prince of Nassau-Weilbourg.

2dly The making the Princess Tutress of Her brother, the Stadtholder, after she attains the age of eighteen years, and

3dly (which seems to me the most fatal of all).

The thought of separating the stadtholdership of the two provinces of Frise and Groningue, and settling them as a provision upon the Princess Caroline.

I must premise, that what I shall say to you upon these three points is without authority and as from myself; and I must depend upon your honor and friendship to keep it entirely secret.

You know the respect I have for the Princess Royal, how necessary I think it, that all marks of duty and attention should be shewed to Her Royal Highness, and how much it is to be wished, that His Majesty and the Princess Royal should act in perfect concert in every thing, that relates to the affairs of Europe; and that Her Royal Highness should support and maintain the autority of the Stadtholder, which can only be effected by placing her entire confidence in those, whose behaviour shews them to have been firm friends to the Stadtholder and to the present establishment.

Whenever Her Royal Highness departs from that rule, you may be assured, that her conduct in that respect is not approved by the King and much lamented by her faithful servants here.

I am sorry to say, we see too frequent instances of that; but I may assure you in confidence, that that makes no alteration, either in His Majesty's good wishes or intentions for the support of the Princess Royal and the Stadtholder, or (which ought to be a comfort and satisfaction to you) in the King's approbation of your conduct, or in His Majesty's firm

persuasion, that Her Royal Highness's first and principal confidence should be in the Prince of Wolfenbuttle, the Pensionary, yourself, your brother and the good Greffier.

I am willing to hope, that the supposed three points abovementioned either are not intended, or will be found to be attended with so many difficulties, that the thought of carrying them into execution will drop.

To be sure no marriage will be concluded for the King's grand-daughter without knowing His Majesty's thoughts of it. I cannot pretend to determine, what they may be, but I have no reason to think at present, that they are favorable for such a marriage; and the less so, if it would be attended with any consequences, disagreable to Prince Lewis or that could produce a thought of a separation of the Provinces of Frise and Groningue from the person of the present Stadtholder and his successors.

One must know little of the history of ancient times, and a very little indeed of the present situation of the Republick of Holland, not to see, that such a separation would be the most fatal step, that could be taken for the interest of the Prince Stadtholder. The only advantage, I am afraid, that the present Stadtholder or the late Prince of Orange had of the great King William was, that the Stadholdership of the seven Provinces was now united.

Should we then go to part with it, it is to be apprehended, that the most fatal consequences would arise from it. It is the very scheme, which France would set on foot, to blow up the Stadtholder; and, besides the disunion, which it would infallibly create between the Provinces, such a diminution of weight and strength would necessarily follow from it, that I

should fear for the existence of the present form of government in Holland afterwards. I may, I believe, venture to say, that His Majesty thinks in this manner upon this point. If this reasoning upon it is true, the Tutèle supposed for the Princess Caroline will certainly be attended with great inconveniences, as it may either be the consequence of the former measure, or be suspected at least to be productive of it.

Besides such a considerable alteration, made in so essential a point as the Tutèle, from the form and project, solemnly passed in the Province of Holland and already adopted in many of the other Provinces, and that also in diminution of and in direct opposition to the power and authority of the States themselves, who are, I apprehend, by the project of Holland the sole Tuteurs or Guardians, might create such a discontent, as would produce the utmost confusion in case of an event, which I hope in God will not happen, but when all the union and harmony and joint efforts of the well-intentioned would be necessary to support the present form of government upon the foot, it is now happily established.

These are my thoughts upon the three material points; I believe, my brethren do not differ from me. You have desired to have them, and you now have them very fully.

I depend upon your secrecy. Assure the Prince of Wolfenbuttel, my friend Charles, the Pensionary and the Greffier, that I think just as I always did upon these affairs, and have the same attachment and friendship for them, and shall always be glad of every opportunity of being useful to the common cause or to them and to their system.

The King is extremely well pleased with Colonel Yorke's conduct and with his relation of the state of

affairs in Holland. I hope, you are, as you have reason to be, as well satisfied with him.

I shall aways be happy in your correspondence, and whenever any thing offers here, which I think you may be glad to hear from me, I shall take the liberty to write to you. I am....

HOLLES NEWCASTLE.

LETTRE CCCLXXVIII.

W. Bentinck à Newcastle. Partis dans la République. Mariage de la Princesse Caroline. Tutelle. Séparation du stadhoudérat. Triste politique de la Gouvernante.

—

Hague, May 31, 1754.

Mylord.

In answer to the letter your Grace has been pleased to honour me with, dated the 17 May, I must begin by returning your Grace my most hearty and sincere thanks for this new mark of your trust and confidence, which I may, without any vanity, own to be not placed amiss by my true and sincere attachment for you, which I shall ever remain by. It is very necessary now and then to give one another some light into the situation of affairs in general, that one may be able to make the necessary combinations, and to judge how to go on in particulars. It was for that reason that we (I and my friends) thought it necessary to instruct so fully Colonel Yorke, before he set out for England, and to enter with him into particulars [1]), which it would have been very unfit to lay open to the minister of any other Court nor even to an English minister, if we had not the perfect and

[1]) Cf. nº. CCCLXVI.

unreserved confidence, which we have in the King and in his Ministers. And indeed, if we were not sure of his Majesty's approbation in keeping constantly in view, as our only aim, the publick good and the maintaining the present form, it would be almost impossible to go on at all, with the opposition we daily meet from those, of whom we ought to expect the most help, and with the mistrust and ill grounded suspicions we labour under from those, who in reality have no other true friends than us. I am very sorry to be forced to own freely to you, that in the most important and essential points, such as those your Grace mentions in your letter to me, we are either not consulted at all, or, if we are, it is not till things are gone so far, that it is no longer possible to refuse cooperating with her Royal Highness without breaking, which is an extremity that ought by all means to be avoided; and thereby we frequently fall into another, I mean the necessity of giving bad advise by being, either by want of information or by half confidences, consulted too late. I am afraid, this will be found to be the case in the affair of the supposed designed marriage between Princess Caroline and the Prince of Nassau-Weilburg. No marriage ought certainly to be concluded for the King's grand-daughter without knowing His Majesty's thoughts of it, neither can any marriage be concluded for Princess Caroline (without forfeiting her right to the Stadholdership) but with the consent of the States. It seems therefore prudent to take measures before hand, so as to prevent deliberations, which might prove disagreable to Her R. H. and to Princess Caroline, after the Prince of Weilburg might have been here and shew'd himself with that design and that the two Princesses might have fixed their thoughts on this marriage as

a proper one. Whereas it has never been decided, whether it is proper or not for Princess Caroline to marry at all during her brother's minority, and by things I have heard dropt from some persons of great weight, I judge that a marriage proposed for Princess Caroline with a Prince, who would want an establishment here and who by residing here would give place and occasion to forming new party's, when we are already too much divided and thereby weak'ned, will not easily go down with the States. I leave the Prince of Wolfenbuttel out of the question at present and only consider the thing in it self as attended with consequences, which must be fatal to the present establishment. All I know of the intented marriage is by the combination of several circumstances, the number increases daily and confirms the opinion of such a design.

As to the design of making Princess Caroline Tutress of her brother, after she shall have attained the age of eighteen years, I believe it is layd aside. The first notion of this was started by Count Rechteren for the Province of Overijssel in .... [1]) 1752, with a design to ingratiate himself with Her Royal Highness by indulging her tenderness for Princess Caroline. I know, that since he has explained himself to some of his ancient friends, that he never meant it. Yet it made impression on the Princess Royal. The Pensionary, informed in time and foreseeing the effects of a plan, so directly contrary to the laws of this country and liable to so many other fatal consequences, drew a short deduction to justify the plan of Holland, against which all the

[1]) Laissé en blanc. Je n'ai pu rien trouver par rapport à ce que Bentinck dit sur les menées de Rechteren.

Frisons [1]) courtiers were night and day working, notwithstanding it had been already resolved and passed all the most solemn forms, after having been approved publickly by Her Royal Highness, and her declared approbation inserted in the resolution. The Pensionary gave this deduction to M^{r}. Larrey, who formed out of it a memoire in his own name, to shew the unsurmontable difficulty's of such a project, and he has lately delivered this memoire to Her Royal Highness, who at present seems to have laid this thought aside [2]). I wish I was able to give your Grace some true information as to the thought of the separation of the Stadholdership of the Provinces of Frise and Groningen, as a provision for the Princess Caroline. All we know of it is by presumtions, and there are several very strong ones of it's existing, the details of which would carry me too far and are not fitt to be committed to paper. Upon the whole your Grace will be able to judge, what a situation your friends here are in, being daily working for the maintaining of the present form of government and consolidating its foundations, without the help of the principal person and in opposition of a party about Her Royal Highness' person against the true friends of her family, who, notwithstanding all the personal disagreable things they daily undergo, continue acting upon the principles, which you know and approve and which they will certainly continue to act upon, as long as it is possible for them to remain in business.

You see, Mylord, I speak to you as to a friend, I have an entire confidence in. It grieves me to see the game, Her Royal Highness had after the late

[1]) l. *Frisian* (?)

[2]) Je n'ai trouvé ni le mémoire de Larrey ni la déduction du conseiller-pensionnaire.

Princes death, so ill played. The common cause suffers by it. Our ennemy's see and know our intestine divisions and embroils. And this must have a great influence on the reputation of this Republick abroad, and thereby weaken the consideration for England on the continent. I will not detain your Grace any longer, but cannot finish without returning you my most hearty thanks for the information, you have given me about your situation as to general affairs. I have communicated your letter to the Prince of Wolfenbuttel, the Pensionary and my brother and to no body else without exception, and it shall remain there. We all agree in what I now write, and the Pensionary in particular was mightily satisfy'd with your Graces letter of the 17 and hopes, your Grace will continue in the same way of thinking and acting as to the general system and particularly with relation to this Republick. We all wish you joy with the success in the election of a parliament so well composed [1]), which must give so much credit abroad to the King and the nation, and in some manner supply our deficiency. Tho' I cannot forbear saying that, notwithstanding our temporary weakness, which is shewn greater than it really is, it would be bad politicks in our ally's to fling us quite out of the scales or consider us lost, so as not being useful, tho' in reality we are even necessary to the common cause . . . .

W. BENTINCK.

[1]) Au Parlement, nouvellement élu, le ministère avait une majorité de 151 voix.

CCCLXXIX.

Première réponse de Kaunitz au contre-projet des Puissances-Maritimes [1]).

—

à Vienne le 7 Juin 1754.

La Maison d'Autriche ne perdra jamais le souvenir des puissants et utils secours, qu'elle a reçus des P.P. M.M., quoyque la raison d'état et leur propre intérêt les ayent déterminés.

La sûreté commune, qui a été le principe de l'Alliance, en est donc l'objet principal; la raison et l'équité exigent par conséquent, que les Puissances Maritimes satisfassent à leurs engagemens, tout comme elles désirent, que l'Impératrice remplisse les siens.

Le moyen le plus simple pour satisfaire à ces devoirs réciproques c'est de consulter les Traités, qui les déterminent.

Celuy de la Barrière, considéré dans les vues de la Grande Alliance, intéresse les P.P. M.M., parcequ'il détermine les mesures et moyens de défense nécessaires pour la conservation d'un païs, qui leur sert de boulevard. Il intéresse la Maison d'Autriche, parce qu'elle cherche sa sûreté dans celle de ses Alliés, et qu'il lui importe d'avoir avec eux des motifs communs de défense. D'après ces principes elle a constamment employé au soutien de la cause commune ceque luy rendoit la possession des Païs-Bas, et tandis que toute la Monarchie concouroit à la défense de cette partie et a dû necessairement s'intéresser à son sort, elle n'en a retiré, et n'en retire encore, aucune utilité particulière.

[1]) Au dos de la lettre, de la main de Bentinck: „Reçu 8 Juillet 1754 dans une lettre du comte de Kaunitz, datée de Vienne 6 Juin 1754." Cette lettre du 6 Juin manque; elle est citée par *Gachard, op. cit.*, p. 541.

On a payé exactement jusques au commencement de la dernière guerre le subside de 1400m fs. par an.

On a donné aux garnisons de la Barrière les logemens, feux et lumières.

On a éprouvé des diminutions très considérables par leurs marches et changemens dans les subsides du païs.

On attend encore le redressement d'une foule de vexations, qu'on a essuyées de la part de leurs gouverneurs et commandants [1]).

En un mot, on a rempli tous les engagemens onéreux du Traitté de la Barrière, on en a supporté toutes les incommodités, et on a vu, que ce qui n'avoit été réglé que pour la sûreté et la défense du païs, étoit regardé comme une servitude immaginée pour l'utilité particulière de la République.

On n'a pas cessé de presser les P.P. M.M. de satisfaire également à leurs engagemens et de nous libérer de celuy, qui nous tenoit dans l'oppression; mais l'habitude, qu'on avoit pris de regarder les Païs-Bas quasi comme une province tributaire, a toujours empêché, qu'on ne nous ait écouté et qu'on ne nous ait rendu justice.

Le sacrifice, que feu l'Empereur et Roy a fait aux P.P. M.M. de la Compagnie d'Ostende, prouve également la complaisance infinie de ce Monarque pour ses Alliés et le tort qu'ils ont eu de l'exiger; non seulement ils ont ruiné par là un païs, dont les forces soient, par principe d'Etat, consacrées à leur défense, mais ils ont même fait revivre la Compagnie françoise, qui étoit aux abois, et qui du depuis a failli d'abîmer celle d'Angleterre, et ils ont donné l'être à

[1]) Cf. *Eug. Hubert, Les garnisons de la Barrière dans les Pays-Bas autrichiens.* (Mémoires couronnés etc., publ. par l'Acad. R. de Belgique, t. LIX). On y trouve, p. 348, aussi le Mémoire, mentionné ci-dessus p. 142, note.

deux nouvelles compagnies dans le Nord [1]), et à celle d'Emden [2]).

Si la Maison d'Autriche ne regardoit pas les Païs-Bas comme un lien, qui entretient sa communication et fortifie par là son union avec les P.P. M.M., quel avantage trouveroit elle dans une possession, qui la raproche de la France, qui l'enveloppe dans les guerres, qu'il plaît à cette couronne de commencer, et qui par conséquent entraînent toutes les forces de la monarchie dans des querelles peu conformes à ses intérêts particuliers.

Si l'Angleterre n'avoit jamais pris part aux affaires du continent, son commerce ne se seroit jamais augmenté et étendu au point, où il est aujourdhui, et cette source de ses richesses, de sa grandeur, et de sa puissance tariroit bientôt, si elle abandonnoit la maxime de se menager des forces de terre, capables de la maintenir dans la superiorité qu'elle a sur mer.

Ces considérations ne sauroient donc justifier les avantages particuliers, que les Puissances Maritimes pourroient vouloir continuer de tirer des Païs-Bas à nos dépends et contre le sens, l'esprit et la lettre des Traités.

Mais supposons pour un moment, que l'Impératrice, renonçant à ses droits et aux principes avoués, donnât les mains aux contrepropositions, qu'Elle consentît par conséquent à laisser subsister l'état provisionel de l'article 26, et qu'Elle promit de faire recommencer le payement de la moitié du subside, le système de seureté, qui fait le principal objet de l'alliance, seroit-il bien affermi par là? receveroit-il ce degrès de force et de vigueur, qui peut attirer du respect et de la considération à l'Alliance? ou du moins l'Angleterre

[1]) En Suède (1731) et en Danemarc (1749).

[2]) En 1751.

pourroit-elle répondre de ce que feroit la République au premier danger de guerre, qui surviendroit?

Car enfin, quand il s'agit d'un objet aussi intéressant, que l'est un sistème de sûreté, il faut du moins pouvoir compter sur la possibilité, si non sur l'existance effective des moyens de défense.

L'intérêt de l'Alliance en général ne peut exiger, qu'une seule des Parties contractantes en soit le sacrifice. Nous l'avons été pendant 36 ans, et nous le serions néantmoins éternellement, si nous donnions les mains aux contrepropositions.

Tous les raissonnemens, au moyen desquels on veut nous les faire accepter, se réduisent à ceci:

„Les P.P. M.M. ont conquis les Païs-Bas avec leurs trouppes et leur argent. Elles les ont remis à la Maison d'Autriche pour les posséder cum onere."

L'onus consistoit dans un subside de 1400^{m} fl., dans le droit de garnison en certaines places pour la République, et dans l'avantage que l'Angleterre et la République tiroient pour leur commerce de l'art. 26 du Traitté de la Barrière.

Les P.P. M.M. ont voulu fonder leur seureté dans les Païs-Bas, c'est là le vray motif des dépenses, qu'elles ont faites pour les conquérir.

La Maison d'Autriche y avoit des droits incontestables.

Ces deux raisons réunies prouvent bien décidement qu'elle n'a pas reçu ces Provinces comme un présent, que luy faisoient les Puissances Maritimes.

Le subside et le droit de garnison n'ont pas pour objet l'utilité particulière de la République, mais bien la seureté des Païs-Bas, et tandis qu'elle n'existe pas, l'objet de ces deux prestations, qui ont déjà coûté tant de millions à la Maison d'Autriche, cesse également.

Si ce n'est pas la faute de la République, que les

Païs-Bas se trouvent aujourd'huy dans un état de foiblesse, qui devoit faire trembler tous ceux, qui ont intérêt à leur conservation, c'est encore moins celle de l'Impératrice. Elle a fait les plus grands efforts pour les deffendre, et Elle a engagé pour cet effet toutes les branches de ses revenus; mais si, avec tout cela, les moyens de défense, qui ont été employés, n'ont pas été suffisants dans le tems, que ses Provinces étoient couvertes par une chaine de bonnes forteresses, que ne doit-on pas craindre pendant qu'elles sont ouvertes de tous côtés?

C'est cette considération, qui est conforme aux véritables vuës de l'Alliance. L'Impératrice de ce seul chef seroit authorisée à refuser le subside, et Elle en agiroit en cela dans les principes de l'Alliance. Ce n'est cependant pas la seule.

L'engagement de l'art. 26, si destructif pour le commerce des Païs-Bas, devoit cesser par un Traité de commerce à faire au plutôt selon le Traité de la Barrière, et dans 2 ans d'après celui de Vienne de 1731 et l'accession de 1732.

Or les Traités, selon les principes avoués et justes, indépendament de tout aveu, sont obligatoires pour toutes les parties contractantes, et les engagemens doivent s'exécuter de part et d'autre, à pas égaux.

Donc les P.P. M.M., n'ayant pas satisfait à ce qu'elles devoient à l'Impératrice, Sa Majesté ne peut pas être tenue non plus à remplir ses engagemens vis à vis d'elles.

Cette conséquence devoit avoir son effet depuis plus de 20 ans. Et cependant l'Impératrice a été la première à suggérer les moyens de la faire cesser.

L'état provisionel devoit cesser par un Traité de commerce.

Il pouvoit cesser par une convention.

Au premier cas la République ne sauroit rien prétendre du subside, jusqu'à ce que le Traité de commerce fût fait et parfait.

Au second cas elle pouvoit tirer des payemens provisionels, et ce fut pour pouvoir les luy faire, sans s'écarter des principes arrettés, qu'on imagina la convention.

Par le second article des contrepropositions on paroit entrer dans cet esprit de la convention: mais en échange, par la déclaration [1]) on veut ramener les choses à l'ancienne servitude, et il s'ensuivroit, en l'acceptant, que, sans avoir ni un Traité de commerce juste et équitable ni même l'aveu des P.P. M.M. sur la cessation de l'état provisionel, nous recommencerions, en recommençant à payer le subside, à satisfaire de nouveau à nos engagemens, sans que les Puissances Maritimes ayent satisfaits réciproquement à ceux, que pas moins qu'à nous leur imposent les Traités, et que moyennant cela l'état provisionel deviendroit permanent.

Nous n'avons pu être engagés à nous laisser imposer cette loy, lorsque l'on nous a remis les Païs-Bas [2]); comment peut-on espérer de nous la faire subir aujourdhuy?

Pour les arrérages, nous ne saurions ni faire ni promettre l'impossible; si la République croit y avoir droit, qu'elle réponde à ce que nous avons opposé à cette prétension dans nos mémoires, et particulièrement dans le dernier. Enfin nous ne demandons pas, comme on nous le reproche, un nouveau Traité de Barrière, il est très évidemment démontré par tout ce que l'on vient de dire, que nous avons rempli celui qui existe, et que nous ne voulons autre chose,

[1]) Cf. p. 364, et *Secr. Res. Holland,* t. XII, p. 189.

[2]) A la paix d'Aix la Chapelle.

si ce n'est, qu'on le remplisse également à notre égard dans son vray sens, et qu'en tout cas pour déterminer ce sens, si les P.P. M.M. ne le croient pas assés clair, on s'en tienne au principe, qui porte que le Traité de Munster servira d'interprête à celuy de la Barrière.

LETTRE CCCLXXX.

Kaunitz à W. Bentinck. La Barrière [1]).

A Vienne le 20 Juin 1754.

Monsieur!

Notre courier alloit être dépêché, et certainement il ne vous auroit aporté, que ce que contient ma lettre cy-jointe [2]), qui étoit déjà signée, si Mr. Keith, auquel L.L. M.M. m'avoient permis de communiquer confidemment notre réponse, avant de la lui remettre solemnellement, ne m'avoit fait les instances les plus pressantes, pour qu'on tâchât d'y donner une tournure, qui pût tenir la négotiation ouverte de Cour à Cour. Notre intention n'ayant jamais été de la rompre, il ne restoit que la difficulté d'en imaginer le moyen; par les connoissances, que vous avez sur le fond de cette épineuse affaire, personne n'est plus en état de la sentir que vous. Nous avons déjà fait pour ainsi dire l'impossible, vous ne sauriez donc ne pas comprendre la peine, que nous devons avoir eue de trouver un nouveau moyen de conciliation praticable, en partant des principes, desquels nous ne nous départirons jamais. Nous l'avons trouvé cependant, j'ose dire,

[1]) Au dos de la lettre, de la main de Bentinck: „Rec. 8 Juillet 1754."

[2]) Apparemment la lettre du 6 Juin et le numéro précédent.

presque contre mon attente. Vous le verrez par la réponse cy-jointe et le projet de convention qui l'accompagne [1]), et je me flatte, que vous retrouverés dans cette nouvelle condescendance une nouvelle preuve des sentimens de L.L. M.M. pour les P.P. M.M. et la République en particulier.

On étoit ici généralement d'avis, qu'il convenoit absolument de ne point aller au delà, vu la difficulté que les P.P. M.M. continuoient de trouver à l'aveu d'une chose aussi juste et aussi bien constatée, que l'est la cessation de l'état provisionnel, et le principe, qu'il sembloit qu'elles se font, d'envisager les Païs-Bas comme destinés à devoir être la victime de l'alliance; mais la confiance, dont L.L. M.M. vous honorent, et la bonne opinion, qu'Elles ont de votre façon de penser, l'ont emporté sur toutes ces considérations les plus fondées, et j'ay la satisfaction de me voir moyennant cela, avec la permission expresse de L.L. M.M., dans le cas de pouvoir m'expliquer vis à vis de vous et dans notre intimité sur ce que nous pourrions être disposés de faire encore, et finalement, pour obliger la République.

Avant d'entrer en matière, je dois vous prévenir néantmoins, que, quant à l'usage à faire de ce que je vous confierai, on s'en raporte entièrement à votre prudence et discrétion, et qu'on est bien persuadé, qu'en vous rapellant tout ce qui s'est passé entre nous, vous ne sauriés méconnoitre le prix de ce que nous voulons bien encore vous offrir, ni disconvenir que, ne pouvant plus en faire d'avantage sans nous déranger entièrement, il seroit aussi inutile, de nous le proposer que de l'espérer.

[1]) Cette réponse et le projet se trouvent dans les *Secr. Res. Holland,* t. XII, p. 199—204.

Je vais donc parcourir avec vous tous les articles de vos contrepropositions.

L'Article 1er, se trouvant conforme à l'article 1er de notre projet, n'a besoin d'aucune remarque.

A bien prendre la stipulation de l'article second: Bien entendu que les Droits etc. seront les mêmes etc., nous ne saurions y donner les mains, tant parce que nos objets et intérêts de commerce vis à vis d'une des P.P. M.M. sont différents de ceux, que nous avons vis à vis de l'autre, que parce que l'une de ces Puissances peut aussi nous accorder des avantages, que nous ne saurions ni demander ni obtenir de l'autre. Comme cependant nous voulons nous prêter, autant que possible, aux desirs des P.P. M.M., nous adopterons, si elles le veulent, cette stipulation, moyennant qu'elles nous accordent l'addition: et que pareillement, que nous y avons faite et qui est fondée sur une juste et exacte réciprocité. Si cependant cet expédient n'etoit pas du goût des P.P. M.M., alors il ne restera qu'à suprimer toute la stipulation, et elles pourront convenir entre elles de tous ce qu'elles voudront à cet égard.

Notre réponse et les réflexions, que je vous communique par ma première lettre, mettent en pleine évidence les justes raisons que nous avons, et la nécessité où nous nous trouvons de rejetter la clause finale de ce second article, ainsi que la Déclaration qui s'y raporte.

Passons au 3me article des contrepropositions.

Avant que de m'expliquer sur les arrérages, qui en font l'objet, je crois devoir rappeler ici deux circonstances, qui ont et doivent avoir une influence décisive dans toute cette négotiation.

1mo Que nous avons constamment employé tout ce que nous rendent les Païs-Bays à leur conser-

vation et défense, et qu'ainsi nous opérons et agissons invariablement dans les grandes et véritables vues de l'alliance.

2do Que nous n'avons pas d'autre fond que celui des 500^{m} Patacons pour satisfaire à nos engagemens, qui dérivent du Traité de la Barrière.

Donc tout ce qui excède cette somme excède aussi nos facultés, et certainement la volonté ne suffit pas, où il faut de la possibilité.

Tout cela décide déjà bien positivement contre toute prétension quelconque d'arrérages. Mais ce qui plus est, nous croyons celle, qu'on forme à notre charge, très mal fondée, et en tout cas sujette à une contre-prétension du chef de l'inexécution du traité de la Barrière, qui iroit à bien des millions.

Vous pouvés, mon cher ami, vous rapeller tout ce que je vous ay dit là-dessus, et il seroit inutile par conséquent de le répéter ici.

Pour donner néantmoins à la République une nouvelle preuve de nos bonnes et droites intentions, nous pourrions renoncer à la retenue du $^1/_3$ du subside, parce que nous avons lieu d'espérer des secours des Etats des Païs-Bas, et adopter la division qu'elle propose par l'article 4 des contrepropositions en deux parties, aux trois conditions suivantes:

1mo Que la République renonce en la meilleure forme à tous et quelconques arrérages du chef du subside.

2do Qu'elle paye elle-même ce qu'elle doit à nos bourgeois de Namur, Tournay, Ipres, Furnes et autres lieux des Païs-Bas, et qu'elle oblige ses gouverneurs, commandants et officiers dans les places de la Barrière à satisfaire également leurs créanciers.

3^{tio} Que la République se contente pour le payement du subside d'hypothèques et de sûretés à peu

près semblables à celles qu'elle avoit ci-devant, et qu'elle n'exige pas les mêmes fonds, vu que nous ne saurions les luy assigner à cette heure sans bouleverser notre nouveau système de finances, établi depuis la paix, et sans porter par conséquent le désordre dans toutes les branches de nos revenus.

Si la République n'agréoit pas cette proposition, alors tout ce que nous pourrions faire, ce seroit de nous engager au payement d'une somme de 1866000 fs. sur le pied du nouveau projet ci-joint sub A. [1]), en y ayoutant les trois conditions, que je viens de détailler.

Il s'entend que dans l'un aussi bien que dans l'autre cas, soit la moitié, soit le $^1/_3$ du subside devra être employé au rétablissement des places, à les pourvoir d'artillerie etc., et que dans tous les cas les places Non-Barrière devront être comprises sous l'énonciation générale des places, tant parce qu'elles font une partie intégrante et essentielle du système de sûreté, que le subside a pour objet et qui fait le vrai but de l'alliance, que parce que nous n'avons pas d'autres fonds pour les rebâtir, et qu'il est aussi nécessaire qu'elles le soient, que les places ainsi dites de la Barrière.

Quant à ce qui regarde les arrangemens à prendre sur les fonds, hypothèques, sûretés, payemens trimestres, la nomination des receveurs, soit de la moitié, soit du $^1/_3$ du subside destiné au rétablissement des places etc., ce sont des détails qui ne peuvent entrer dans une convention préliminaire telle que l'est celle, dont il s'agit ici. Mais par cette convention ces détails devront être renvoyés aux conférences, et on pourra

[1]) Manque, mais le nouveau projet se trouve dans les *Secr. Res. Holland*, l. c.

même prescrire un terme, dans lequel le tout devra être arrangé.

Nous consentons à l'omission de l'art: V, et nous trouvons la substitution d'un autre fort inutile, vu que nous avons rapellé les Traités à la fin de notre article second.

Sur le 6me article des contrepropositions il n'y a à observer que la singularité de la besogne, qu'on assigne à des commissaires tels que ceux des conférences de Brusselles, d'examiner des plans de forteresses; il ne s'agira pas seulement du quomodo, mais il faudra même faire entre les places à rebâtir un choix, compassé sur le degré de l'utilité, dont une telle ou telle autre place peut être au système de défense des Païs-Bas, et sur les raisons de préférence, qu'il pourra y avoir pour l'une ou pour l'autre, opération qui ne sauroit être que du ressort des personnes, que les sérénissimes Princes Charles et Louis chargeront de ce soin.

Nous observons sur le 7e article des contrepropositions, que l'alternative, que demande la République: ou bien aussitôt, que les sommes requises selon les calculs des fraix etc., n'assure pas bien le rétablissement des places, parce que ces calculs de fraix sont sujets à erreur. Comme cependant nous nous persuadons, que la République est très éloignée de vouloir en façon quelconque éluder ou laisser imparfait ce rétablissement, et que d'un autre côté nous ne voulons pas non plus profiter du subside, il sera aisé de s'entendre dans la suite sur le pied de cette alternative, quand même elle ne se trouveroit pas insérée dans la convention.

Nous sommes d'accord sur les 8 et 9mes articles; il ne me reste donc qu'à vous faire observer, que la volonté bien décidée, que nous avons de finir, nous

porte à écarter tout ce qui est étranger à notre objet. Tel est le nouvel article au sujet du cartel, matière qui n'a certainement rien de commun avec ce qui doit nous occuper dans la présente convention, et qui par conséquent n'en sauroit pas faire partie.

Voici, mon cher ami, tout ce que j'avois à vous confier sur l'importante affaire, qui nous tient tant à coeur à l'un et à l'autre; nous n'avons plus rien à faire ici, et il faudra voir ce qu'on fera à cette heure chez vous et en Angleterre. Je souhaite pour le bien de la chose, qu'on y suive vos sages conseils. Je vous embrasse bien cordialement, et je suis....

LE COMTE DE KAUNITZ-RITTBERG.

LETTRE CCCLXXXI.

W. Bentinck à Kaunitz. Réponse à la lettre du 20 Juin; la Barrière.

—

La Haye, 26 Juillet 1754 [1]).

Monsieur!

Je suis extrêmement sensible à la confiance, dont leurs Majestés Imp. m'honorent. Je sens tout le prix de la nouvelle preuve, que je viens d'en recevoir. J'ai fait tout ce qui étoit en mon pouvoir pour répondre au grand but, que vous vous proposez, qui est de soutenir cette négociation, du succès de laquelle dépend tout. Je vai vous rendre compte de l'usage, que j'ai fait des ouvertures que j'ai reçues de vous. Je n'ai pas voulu produire vos lettres, parce que je ne l'aurois pas pu faire sans vous commettre. J'ai

[1]) Cette minute a été communiquée au Conseiller-Pensionaire Steyn et approuvée par lui. (Note de W. Bentinck).

donc pris le parti d'en arranger le contenu sous une autre forme, en me servant des mêmes idées, des mêmes paroles et n'ayant fait que changer un tant soit peu l'ordre. Vous en jugerez, Monsieur, par la copie, que je vous envoye ci-joint [1]), de l'écrit, auquel je n'ai pas voulu donner de titre. Cet écrit a été produit ici à la conférence chez S. A. R. Madame la Gouvernante, comme m'étant parvenu par une main sûre. J'ai pris sur moi de répondre de la vérité et de l'authenticité de ce papier. L'on a eu assez de confiance en moi pour ne me pas presser de nommer la personne, de qui je tenois mes informations, mais par la nature de la chose même tout le monde juge que c'est vous, et pour dire la vérité, l'on ne peut pas juger autre chose. Entre autres points de délibération il a été question: comment en agir avec l'Angleterre?, et sur ce point il a été d'abord décidé, qu'on devoit absolument le communiquer à Mr. Yorke. C'est ce qui s'est fait mardi passé 23 du courant, et je compte qu'aujourd'hui il en donnera connoissance à sa Cour. Pour ce qui regarde ce païs-ci, le papier en question a été communiqué sous main à très peu de personnes, des plus accréditées et sur le secret desquelles l'on peut compter, et il n'en paroit rien dans aucun régistre ni acte public. Les Etats de Hollande se séparent demain et se rassembleront dans quinze jours; vers ce tems-là nous pourrons savoir les idées du Roi d'Angleterre et prendre alors un parti final. J'ai cru qu'il étoit nécessaire de vous informer en détail de ce qui a été fait, afin de vous épargner tout embarras et que vous sachiez, comment parler à Mr. Keith et écrire au Comte Colloredo en cas de

[1]) Cette copie je ne la publie pas, parce que son contenu ne diffère pas essentiellement de celui de la lettre de Kaunitz.

besoin. Je sens parfaitement tous les inconvénients, qui résultent du parti qui a été pris, de faire de ce que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer l'usage, que je viens de dire; mais j'ose vous assurer qu'il y avoit des inconvénients beaucoup plus grands et en plus grand nombre dans tout autre parti qu'on auroit pris, et que celui-ci n'a prévalu qu'après mûre délibération. Malheureusement cette affaire-ci est hérissée de difficultés de tous côtez, et je ne puis vous cacher, Monsieur, que j'ai tout lieu d'appréhender que les principales difficultés ne sont pas levées encore. Je ne puis pas entrer en détail, parce que les choses n'ont pas encore pris la consistence qu'il faut, pour que je vous puisse donner des informations aussi précises que la délicatesse d'une affaire si critique en requiert. Cette lettre n'est proprement destinée qu'à vous mettre précisément au fait de ce qui s'est passé jusqu'au jour d'hui, pour les raisons que j'ai dites ci-dessus. Je suis . . . .

P.S. Vous observerez, que j'ai pris la liberté de substituer les mots de *places où la république n'a pas droit de garnison*, au lieu de ceux de *places qui ne sont point barrière*, qui se trouvoient dans votre lettre. J'ai cru ce changement de mots nécessaire pour conserver l'uniformité du langage depuis Bruxelles et pour prévenir des incidents. J'espère que vous ne le trouverez pas mauvais.

LETTRE CCCLXXXII.

W. Bentinck à Kaunitz. Méfiance à craindre du côté de l'Angleterre.

—

26 Juillet 1754 [1]).

Monsieur.

Par mon autre lettre de la même datte vous aurez observé, que je n'ai fait mention ici que du contenu de vos deux premières lettres et que je n'ai fait aucune mention de la démarche, que le Comte Colloredo a faite à Londres en parlant de moi au Duc de Newcastle. S'il m'est permis de le dire, ce n'en étoit pas le tems, et dans la disposition où étoient les esprits et dans laquelle ils sont encore, j'appréhende que cela n'aye fait un effet contraire à celui-ci, que s'est proposé le Comte Colloredo, c'est à dire qu'au lieu d'établir la confiance, cela n'aye excité de la jalousie contre moi. J'ai d'abord appréhendé la chose. Le silence de M^r^. Yorke sur ce point, qu'il ne peut ignorer, fait voir que mon appréhension est fondée. Il me parle très naturellement et très librement sur toute autre chose, et sa réserve sur celui-ci a été trop marquée. Je suis....

W. BENTINCK.

LETTRE CCCLXXXIII.

W. Bentinck à Newcastle. La lettre secrète de Kaunitz.

—

Hague, July 26, 1754.

Mylord.

By what your Grace will receive by this post from Colonel Yorke, you will see, that the Court of

[1]) Cette minute a été communiquée au Cons.-Pensionaire Steyn et approuvée par lui. (Note de W. Bentinck).

Vienna has chose to convey to the Republick privately by me informations, which she did not think fit to convey ministerially. This will appear extraordinary to your Grace, and I assure you, it appeared so to me; and the more, because I had not given the least occasion to this honourable but perplexing confidence.

'T is true, that this perplexity was in some measure diminished by the liberty left to me, to make what use I might think fit of this information on the sentiments of the Court of Vienna, which liberty, by the by, I would have taken, if it had not been given me.

I believe, the part I chose of laying open to Her Royal Highness and to the Pensionary what I had received, in view of it being communicated to the King, will meet with His Majesty's and your Grace's approbation. It was the only part, I could take consistent with my duty and my honour, and 't was that determined me, notwithstanding the many inconveniencys, which, I foresee, will result from this manner of proceeding.

But nothing shall ever deferr me from the principle, I have constantly adhered to, of never having any hand in any thing, that might break or interrupt the confidence between England and this Republick, as this certainly would have done, if it had been concealed. What I am really sorry for, and even concerned about, is, that this step of the Court of Vienna (for it must be called so between us, tho' it be not a regular and ministerial one) will create a diffidence, which may be of prejudice to the common cause, at a time when there is an affair depending like this of the Barrière, on the conclusion of which the whole system depends.

I wish, my fears may not be justify'd by the event, and that the best may be done for the common cause.

Nothing has hitherto been answer'd to the Court of Vienna, neither shall any thing be said, till we know His Majesty's sentiments and resolution. I must however apprise your Grace, that a preliminary convention is still thought here by every body to be absolutely necessary, and that going to a treaty of commerce without it, is, in respect to the Republick and to the general system, the most dangerous measure that can be taken.

I was very much flatter'd by all the kind and obliging things, Colonel Yorke told me from your Grace.

It is needless for me to repeat my good wishes for every honour and satisfaction to your Grace in the great station, you so eminently fill.

Nobody takes a more sincere nor a more hearty share in whatever relates to you than I do. I am....

W. BENTINCK.

LETTRE CCCLXXXIV.

Newcastle à W. Bentinck. La lettre secrète de Kaunitz. Mauvaise politique de la Cour de Vienne.

Newcastle House, August 6th, 1754.

Dear Sir.

I am very much oblig'd to you for the kind and confidential manner, in which you communicated to me the separate overtures (for such I must call these), which by your canal Count Kaunitz has made to the Republick upon the important affair of the Barrier.

I laid your letter before the King; and I can assure you, His Majesty is fully sensible of your attention to His service and to the preservation of the most intimate connection between England and Holland. The King is extremely well pleased with the behaviour of the Princess Royal and of you all upon this occasion.

I own, I am not at all surpris'd at the part, which the Court of Vienna has acted. It is the same, they have [acted] and ever will act with their friends; they have that low, pitiful principle so strongly incultated in them (viz. to make court to one at the expence of the other), and are so encourag'd and supported in it by that still more weak and mistaken notion, that their friendship is so material, that any of their allies must be glad of it upon their own terms, and that their situation is so superiour, that none must expect a reciprocal behaviour from them, but be contented with such a portion of confidence and concert, as they shall vouchsafe to give them. In this way they acted towards us in all their negotiations with Spain, as soon as there was the least glimmering, that that Court would, by degrees, withdraw itself from their dependance upon France; and I am so thoroughly inform'd of their whole heart upon this affair of the Barrier and of their dependance upon the necessity, which the Republick is under, to take in any shape and on any terms such part of the subsidy, as they shall please to give, that I never doubted but they flatter'd themselves, that, for the sake of the least compliance on the head of the subsidy, the Republick would give up entirely the 26th article of the Barrier Treaty; and that is the sum and substance of all this confidential communication, made to you. But, as in that you will disappoint them,

we will take care, that they shall neither hurt themselves nor us by their folly. And whatever reason the King has to resent this behaviour, His Majesty is too much used to it, not to pass it by with contempt only or to suffer it to create any diffidence, which may be of prejudice to the common cause.

I have not yet said one word of it to Colloredo, tho', as I hear, he knows it; I believe, I shall give him a slight hint of it.

The night after the arrival of your letter I got my brethren together, and we came to an unanimous resolution, to propose to the King the answer, which you will see in Lord Holdernesses letter to Colonel Yorke [1]), which His Majesty was pleased to approve.

To give up the 26 article, is what no minister in this country dares do; and therefore it is in vain for the Court of Vienne to attempt it.

But we have offer'd two alternatives, either of which, if they are in earnest, ought to be accepted with readiness by them:

1st. To drop entirely the 2d article; to make no

[1]) Cette lettre du 6 Août manque mais la teneur se trouve dans le procès-verbal de la Conférence du 12 Août 1754. Holdernesse exprime la joye du roi de ce que la Gouvernante et ses conseillers ont donné une nouvelle preuve de leur ferme détermination d'agir conjointement avec l'Angleterre, en lui envoyant les propositions faites à la République par Kaunitz. Il faut profiter autant que possible de ces propositions, qui sont moins irraisonnables que ce qui est venu jusqu'à présent de Vienne". Ensuite il discute les articles du nouveau projet. — Le 13 Août la Conférence arrêta la réponse à envoyer au roi. Le résultat des délibérations de l'Angleterre et de la République fut un nouveau contre-projet (*Secr. Res Holland,* t. XII, p. 205—218), qui fut présenté à Vienne comme un ultimatum par rapport aux articles I et II.

mention of the existence or non-existence of the 26th article of the Barrier Treaty; and to add to the first article the few lines, which relate to the tariff; or

2dly. To take the second article, leaving out all the addition made in Holland (which, by the by, you see, the Court of Vienne reasons upon just as we did) and to accept a counter-declaration from them with relation to the 26th article; whereby they may declare what they please about it, as we have done the sense in which we understand it; and that will (tho' not so well as the other method) leave the King (as is must be) undetermin'd.

As to the other articles, which relate to the subsidy and Barrier-towns, we shall implicitly agree to whatever you shall determine. We like (and so must you) the first proposition of dividing the subsidy and renouncing the arrears (which you will never get). We don't well understand what they propose as to the alteration of the security for the subsidy: as that is said to affect the regulation of the Empress-Queen's finances, I am apt to believe, they may mean the collateral security, given by the Barrier-Treaty, for the payment of the subsidy out of the hereditary revenues, in case those of the Low-Countries should from any cause prove insufficient or be misapplied. What we dislike the most, is the notion of repairing the fortifications of all the towns in the Low-Countries. If that is adher'd to, the Republick must never expect one farthing of subsidy over and above the half, now propos'd to be granted.

I mention this only as an apprehension, not even as a reason for finally rejecting it. But if this should be accepted by you, you must stipulate, that the money, allotted for the repair of the fortifications, should be duly paid into the hands of some receiver,

to be appointed with the consent of the states, and that the fortifications of the Barrier-towns (properly so called) should be fully and compleatly finish'd, before one farthing of the subsidy should be applied to the other places.

I have thus given you my thoughts upon the question of the Barrier. We will have wisdom in our anger. We see, how we have been used by a Court, where we are endeavouring to do every thing on our part to please and to serve them.

I am now to return you thanks for your kind letter about Denmark [1]). I find, your notions of that Court and of their ministers are exactly the same with ours.

Every appearance, both in North and South, encreases the necessity of concluding our alliance with Russia. With that, we should, by the blessing of God, do well every where. Without that, France and Prussia will, sooner or later, be our masters. But a corrupt and a weak minister [2]) at the head of such a power as Russia will ruin his own Court and all their allies by insisting upon impossibilities.

The late revolution in Spain, by the total disgrace of the only minister [3]), who was given up to France, and by the establishing thro'out of an administration

[1]) Le 12 Juillet Bentinck, qui avait passé quelques jours en Danemarc pour ses affaires privées, avait rendu compte à Newcastle de ses impressions touchant la politique danoise, surtout se fondant sur ses conversations avec le ministre Bernstorff; bien que celui-ci n'eût pu prévenir le renouvellement du traité entre le Danemarc et la France, il sembla être dans des sentiments favorables aux Puissances Maritimes et fermement résolu à ne pas se lier avec la Prusse.

[2]) Il vise le comte A. Bestusjew.

[3]) Ensenada, qui fut exilé en Juillet 1754.

upon the principle of independence and most thorough union and concert with the King and the House of Austria, is such a declaration on our side of the question, that, if we can but secure Russia and prevent France from replacing Spain with that power in the North, all will go well, provided your friend[1]) at Vienna has common sense about the Barrier.

I want to be a little more eclaircised about the late changes in France. Albemarle is highly pleased with them and extolls Rouillé[2]) to the skies. I own, I have my fears. Machault's acceptance of the Marine instead of the Finances and supplying them with Séchelles seems to denote a great diminution of his credit. If Machault falls, D'Argenson[3]) must rise, and we have been much misinformed, if D'Argenson will not endeavour to support his power by military men and by military measures. But if the Marquise[4]) keeps her ground, I think all will do well. I honor and highly regard my friend Séchelles; but if he is a minister upon his own legs, I am mistaken, if he will not be for carrying the power and grandeur of France higher than we must wish them.

You will write to me with your usual goodness; you see what trouble it draws upon you: I fling out my own loose thoughts upon all subjects.

[1]) Kaunitz.

[2]) En Juillet, Rouillé, qui avait été secrétaire d'état pour la marine, fut chargé des affaires étrangères et remplacé par Machault, qui avait été controleur-général des finances, au département de la marine; Séchelles fut nommé controleur-général. De cette nomination-ci le roi de Prusse était fort content (*Pol. Corr. Friedr. d. Gr.*, t. X, n°. 6429).

[3]) Le comte M. P. d'Argenson, secrétaire d'état pour la guerre.

[4]) De Pompadour.

Every thing goes well here; our finances in a good situation; our Parliament in the best disposition; our ministry united; and the King in extreme good humour and in the rightest way of thinking and acting....

HOLLES NEWCASTLE.

P.S. I beg my best compliments to Charles.

LETTRE CCCLXXXV.

W. Bentinck à la Gouvernante. Conférence pour arrêter la proposition à faire aux Etats Généraux touchant la Barrière.

Vendredi 30 Août 1754.

Madame!

Je me suis chargé de prier V. A. R. de la part du Conseiller-Pensionaire de vouloir bien permettre, que la Conférence touchant la barrière, du moins ceux qui seront présents, s'assemblent demain à onze heures chez V. A. R., afin de mettre Mr. van Royen [1]) au fait et de régler finalement l'extensie [2]), telle qu'elle pourra être arrêtée après les ordres que Mr le Colonel Yorke a reçus aujourd'hui....

W. BENTINCK.

[1]) D. van Royen, depuis 1753 premier secrétaire du Conseil d'Etat. Cf. t. I, p. 378.

[2]) Voyez la proposition, qui fut arrêtée, dans les *Secr. Res. Holland*, t. XII, p. 205—218. Le 5 Sept. les Etats-Généraux y consentirent (*Secr. Res. Staten-Gen.* le 5 Sept. 1754. Archives du royaume). Les ordres de Yorke manquent mais on les trouve résumés dans le procès-verbal de la Conférence du 31 Août. Ces ordres du 27 Août portèrent, que Yorke donnerait le consentement du roi au contre-projet, envoyé par la République, sauf quelques remarques relatives aux articles I et II et au projet de déclaration y annexé.

LETTRE CCCLXXXVI.

W. Bentinck à Kaunitz. La Barrière. La réponse des Puissances Maritimes.

—

La Haye, 5 Sept. 1754 [1])

Monsieur!

Je ne puis me résoudre à laisser partir le courier, qui porte à Mrs Keith et Burmania la réponse des P.P. Mar. [2]), sans le charger d'une lettre pour V. E., par laquelle vous puissiez savoir mon avis particulier sur l'état actuel de cette négociation, dont la conclusion intéresse également les trois Puissances. Vous observerez, Monsieur, par ce qui sera dites par les ministres résidents à votre Cour, que sur les points les plus importants et auxquelles la négociation a été jusqu'à présent malheureusement accrochée, l'on a cherché tant en Angleterre qu'ici à porter pour l'avenir toutes les facilités, dont la nature de la chose et la constitution de nos gouvernements respectifs ont été susceptibles, de façon que, si l'on en avoit fait d'avantage en apparence par un aveu par écrit, qu'on n'auroit pas en cas de besoin pu soutenir ni justifier, l'on en auroit fait moins en réalité et l'on auroit moins avancé, au lieu que sous la forme présente j'ose me flatter, que votre Cour secondera les bonnes intentions de ceux, qui ont avec grande difficulté

[1]) Montré la minute au Conseiller-Pensionaire, qui l'a approuvée en entier, puis à Mr Yorke qui, en termes très enveloppés et couverts, me donna à entendre qu'il l'approuvoit, mais pourtant fit tant d'apologies sur la méfiance mentionnée à la fin, que je juge devoir y faire le changement mentionnée plus bas (Note de W. Bentinck).

[2]) *Secr. Res. Holland.* t. XII. p. 205 sqq.

mené les choses au point où elles sont, et que vous n'exigerez pas de nous des choses, qu'il ne seroit pas en notre pouvoir d'exécuter.

Sur le point du commerce, toutes les difficultés ont été esquivées. Pour ce qui regarde les prétensions de la République, vous trouverez que nous sommes descendus aussi bas qu'il est possible, et vous ne pouvez attendre de nous que nous descendions plus bas. Pour ce qui regarde le but général, le soutien de l'alliance et du système, je suis sûr que vous aurez lieu d'être entièrement satisfait. Vous en jugerez par vous. Je vous puis assurer en honneur, que sur ce point vous n'avez rien à désirer et que le prix, que nous mettons à la conservation et au maintien du système, duquel dépend notre sûreté commune, est le grand objet que nous avons eu devant les yeux dans cette délibération; mais je ne puis vous cacher aussi, qu'il y a tout lieu de craindre, que le manque de succès dans les derniers efforts, que nous venons de faire à présent, nous mettroit dans l'impossibilité totale d'être à l'avenir d'aucune utilité dans le soutien de cette cause. Tout ce que j'ai eu l'honneur de dire de bouche et d'écrire en différents tems à V. Exc. sur ce point, doit vous avoir préparé à m'entendre tenir encore à présent ce langage, et [1] je vous puis assurer que c'est l'exacte vérité. Je ne sai pourtant, si j'ai toujours été cru par vous, autant que je crois avoir mérité de l'être. A Vienne l'on m'a taxé de partialité pour l'Angleterre, à Londres de partialité pour Vienne, et ici de partialité pour les deux autres Cours. Ce qui me console en effet,

[1]) Mr. Yorke m'ayant paru ne pas goûter ce qui est sousligné, quand je lui montrai cette minute, je l'ai omis dans ma lettre (Note de W. Bentinck).

c'est que, si j'ai eu le malheur de déplaire quelquefois, je ne puis pas voir que dans le fond j'ai désobligé, moins encore que je me sois attiré la méfiance ni de mon souverain ni des deux autres, dont les intérêts en ce point-ci sont si liés, que je ne puis servir l'un sans contribuer en même tems au bien des deux autres. Je ne me donnerai pas les airs d'endoctriner V. E. ni de lui montrer ce qu'elle voit aussi bien et mieux que moi, mais je ne puis me dispenser en devoir et en honneur de vous supplier de regarder vous même et de montrer à L.L. M.M. I.I. les choses sous le même point de vue, sous lequel je vous les présente, que je vous puis assurer être le véritable. Je suis....

LETTRE CCCLXXXVII.

W. Bentinck à Newcastle. Quelle est la cause que Newcastle a discontinué la correspondance?

Most private.

Hague, Nov. 8, 1754.

I cannot longer conceal from your Grace the uneasyness, I am under, on account of the interruption in a correspondance, which I have for many years made myself a pleasure and an honour of cultivating with your Grace. I have always agreed with you, Mylord, in principles and views. I may with truth say, I have constantly endeavour'd to further and promote your system, and may, without boasting, say that I have often succeeded even in points, which would perhaps have been given up by any other than myself. I open my heart to your Grace as a friend and ask you fairly, what is the reason or

occasion of this interruption. I had rather clear up the thing between you and me, than harbour suspi. cions or combine circumstances and data, to find out reasons, which at last I perhaps might be mistaken in. I am the more sensible on this point, because my sentiments for your person, your family and your principles have been the same from my childhood to this day and were the effects of the prejudices of education, before they became the result of my experience and knowledge of the world. What adds to my uneasyness is, that the trust, His Majesty putts so justly in you, must necessarily produce frequent and constant occasions of treating the most impor-tants affairs. I am sure, that none relating to this Republick can be brought on the carpet, but my name must be named in one shape or other. There is not a Prince nor even a man in the world without any exception, whose esteem I am more proud of than of that of the King; and I cannot bear the thought of any diminution of that esteem, which I have had so many undoubted proofs of, and which has been and is still one of the greatest incitements in my publick capacity in numberless difficulty's, in which I have found my self involved and which I daily meet with.

Your Grace must take this, as it is meant, as a mark of my personal friendship and attachment for you and of my tenderness on His Majesty's opinion. I beg, it may remain between you and me and that no body here may ever directly nor indirectly have any knowledge of it nor of it's contents....

W. BENTINCK [1]).

[1]) Le 12 Nov. 1754 Newcastle lui envoya une lettre très-cordiale, attribuant son silence à la quantité accablante de ses affaires.

LETTRE CCCLXXXVIII.

Kaunitz à W. Bentinck. La réponse et le nouveau projet des Puissances Maritimes sont inacceptables.

A Vienne, 16 Nov. 1754.

Monsieur!

Le projet de convention, que Mrs de Keith et de Burmania nous ont remis le 30 Septembre passé, nous ramène au même point, d'où nous sommes partis, il y a six ans, et il y en a même près de 40, que d'après le Traité de Barrière nous devrions nous trouver en possession de ce traité de commerce, qu'à cette heure on nous promet dans un an. La confiance, que l'on croit pouvoir exiger de nous sur cette assurance, ne peut être fondée que dans la préférence, qu'une promesse, faite par une convention provisionelle, peut mériter sur un engagement, pris par deux traités solemnels. Je ne puis que m'en rapporter, Monsieur, à votre propre jugement sur la valeur d'un pareil raisonnement.

Il n'est pas possible, qu'après tout ce que nous avons dit et écrit pour établir notre bon droit, les P.P. M.M. puissent n'en être pas convaincues, et si elles vouloient faire attention aux véritables intérêts de l'Alliance, aux obligations de l'Impératrice vis à vis de ses sujets, et à l'impossibilité d'en obtenir des secours sans avoir satisfait aux conditions, auxquelles ils lui ont été accordés, elles conviendroient, je pense, que Sa Majesté a épuisé par ses dernières offres tout ce qui est combinable avec les circonstances, qu'on vient de rappeler, et avec les principes, qu'elles mêmes ont reconnus et avoués; au lieu de cela on nous présente de leur part un plan, qui ne remplit

que les vues pécuniaires de la République, et renvoie à un avenir, pas plus sûre que le passé, la satisfaction, due depuis près de 40 ans, aux prétensions de l'Impératrice.

C'est un vrai problème en verité, et j'ay de la peine à revenir de l'étonnement, dans lequel il m'a jetté. Ce qui m'a frappé le plus, c'est le ton de confiance, avec lequel vous m'avés annoncé ce nouveau projet; je ne saurois croire, que vous voulussiés jamais entreprendre de le combiner avec les notions, que vous avez du passé, ni avec les idées, qu'elles pouvoient vous donner de l'avenir. Enfin, les choses sont au point, qu'à mon grand regret je n'ay plus qu'à me borner aux simples devoirs de mon ministère.

Je joins icy notre réponse, et j'ay cru, que, quelques désagréables que puissent être ces circonstances et pour vous et pour moy, il pourroit peut-être vous importer d'en être averti.

Je vous embrasse et je suis....

LE COMTE DE KAUNITZ-RITTBERG.

Sa Majesté l'Impératrice a examiné avec l'attention la plus sérieuse le dernier projet de convention, qui a été présenté par M^rs les Ministres Plénipotentiaires de Keith et de Burmania le 30 Septembre de cette année.

Et afin qu'aucune prévention ne pût avoir part à sa détermination et à son jugement sur ce qu'on lui proposoit, Elle s'est faite une loi de ne l'examiner que selon ce que portent les traités, et ce dont on est déjà convenu.

Pour cet effet non seulement Elle a cru devoir se rapeller mais même ne jamais perdre du vue:

Que les Traités sont également obligatoires pour tous les contractans, et qu'il est convenu, que l'on

est tenu de part et d'autre à y donner satisfaction entière en même tems et à pas égaux.

Ce sont ces deux vérités incontestables, indépendament de tout aveu mais d'ailleurs convenues et avouées, qui peuvent et doivent seules décider la question et, moyenant cela, de la valeur du dernier projet, dont il s'agit. Et c'est aussi dans ce seul point de vue, qu'il a été envisagé par Sa Majesté.

Dès que le Traité de commerce, qui Lui a été promis par l'article 26 du Traité de Barrière, sera fait, Sa Majesté l'Impératrice doit recommencer à pas égaux le payement du subside.

C'est là la règle.

Sa Majesté l'Impératrice n'a proposé une convention provisionelle, moyenant laquelle Elle auroit pu recommencer ce payement même avant la conclusion d'un Traité de commerce, que parce qu'Elle a cru faire plaisir aux Puissances Maritimes.

Mais la base et le fondement de cette idée étoit un aveu, qui pouvoit lui tenir lieu du Traité de commerce, avant la consommation duquel, attendu ce qui est déjà convenu, rien d'ailleurs ne peut l'obliger à recommencer le payement du subside et rien ne peut autoriser les Puissances Maritimes à le Lui demander.

Ce n'est que sur ce pied, qu'une convention provisionelle pouvoit être possible.

Et il s'ensuit, que celle, qui vient d'être proposée en dernier lieu par Mrs de Keith et de Burmania, ne scauroit être acceptée, attendu que le payement du subside, que l'on voudroit faire commencer dès à présent, n'y trouve sa juste réciprocité, ni sur le pied de la règle, ni sur celui de l'exception, c'est à dire, de ce qui constitue le fondement de la convention.

Sa Majesté l'Impératrice ne scauroit donc y donner

les mains, après que les Puissances Maritimes n'ont pas même trouvé acceptable celle, qui a été proposée de Sa part, quoiqu'elle fut marquée au coin de l'équité et de la règle la plus exacte.

Elle voit avec peine, que l'on n'ait point pu s'arranger sur ce pied; mais en même tems Elle est fort éloignée de vouloir s'en plaindre, le Traité de la Barrière non plus que la Convention de 1731 n'imposant à aucune des Puissances contractantes la loi d'une convention provisionelle, et les Puissances Maritimes n'étant par conséquent pas plus obligées à y donner les mains, que Sa Majesté l'Impératrice ne l'a été à la proposer.

Il ne reste donc, après que l'on ne croit pas pouvoir s'accorder sur les conditions de la convention, qui a fait l'objet de la négociation, qui subsiste depuis quelque tems de Cour à Cour, qu'à reprendre celle des conférences établies à Bruxelles, pour travailler à l'arrangement définitif de tous les objets contestés.

Les Commissaires de Sa Majesté s'y porteront avec tout l'esprit de conciliation possible, et dès que l'on sera parvenu à s'arranger, Sa Majesté à l'avenir, ainsi qu'Elle l'a fait par le passé, satisfera exactement à ses engagements vis à vis de ses Alliés, avec lesquels Elle désire sincèrement entretenir la plus parfaite intelligence.

LETTRE CCCLXXXIX.

Kaunitz à Louis de Brunsvic. Même sujet.

Vienne, 23 Nov. 1754.

Monseigneur!

Je laisse à Monsieur le Comte de Bentinck le soin d'informer Votre Altesse Sérénissime du fâcheux tour, que prennent de nouveau nos affaires de la

Barrière; j'ajouterai seulement à ce qu'il pourra lui dire là-dessus, que je ne connois plus rien à la façon de négotier, qu'on paroit avoir adoptée en Angleterre et en Hollande. Je ne sais, si en mon particulier j'entre encore pour quelque chose dans cette affaire-ci, mais du moins je n'aurois pas imaginé, qu'on me mit jamais dans le cas de devenir inutile à la cause commune dans une occasion si importante. Tel est cependant l'effet du dernier projet, qu'on nous a remis. Les sujets de l'Impératrice devroient depuis près de quarante ans se trouver en possession du Traité de commerce, qu'on veut à cette heure nous faire avoir dans un an de tems, et l'Impératrice devroit payer cette promesse d'un million, perdre encore celui que ses Etats sont sur le point de Lui accorder, et réformer par conséquent un corps de 8 à 10^{m} hommes de trouppes dans un pais sans défense, ouvert partout, et destiné cependant à assurer les frontières de la République et de l'Angleterre; et ce sont là les propositions, que j'aurois dû me charger de faire réussir! J'avoue à Votre Altesse Sérénissime, que j'en regretterois toute ma vie le triste succès, si j'étois Anglois ou Hollandois, et que pouvois-je faire dans la position, où je me trouve?

Je vous en fais juge, Monseigneur. Je suis l'autheur de la convention, que j'ay toujours regardée pour le moyen le plus simple et le plus court de terminer nos différends et de faire rentrer la République dans la jouissance du subside, et l'équivalent, que nous avons demandé en échange, devoit nous tenir lieu de ce Traité de commerce, promis et attendu depuis tant d'années. Sans cet équivalent, la convention porte sur un non-être et entraîne les suites les plus fâcheuses pour Sa Majesté l'Impératrice et toute l'Alliance; et parce que nous ne pouvons pas

nous contenter d'un néant, ni nous exposer aux malheureuses conséquences, qui en résultent, on rompe la négotiation et on proteste de vouloir se réserver tous les droits, qu'on prétend fonder dans ce même article, dont nous réclamons l'exécution depuis près de 40 ans. En vérité, cela fait faire les plus sérieuses réflexions sur l'avenir, et l'on a de la peine à concilier de pareils procédés avec les égards, que mérite une Puissance alliée, qui s'épuise pour entretenir des forces capables de faire respecter l'Alliance. Aucune de ces considérations n'a pu échaper à ceux, que le bon ordre a exigé qu'on consultât dans une affaire si sérieuse, et certainement c'étoit plus qu'il n'en falloit pour conseiller à Sa Majesté le parti, qu'Elle a pris et qu'on est même résolu de soutenir.

Je connois le zêle de Votre Altesse Sérénissime pour la cause commune et je compte sur ses bontés pour moi; la confidence, que je lui fais ici, est une suite de ces sentimens. Je me tiens assuré du secret et je la supplie d'être persuadée de la vénération infinie, avec laquelle je suis....

LE COMTE DE KAUNITZ-RITTBERG.

LETTRE CCCXC.

Yorke à Keith. Conséquences désastreuses à craindre de la dernière réponse de la Cour de Vienne relative aux affaires de la Barrière.

—

Hague, January 6, 1755 [1])

Dear Sir.

.... In the midst of the unfortunate state of our affairs, it must be some satisfaction to you to find your conduct universally approved, which is really

[1]) Copie d'une lettre chiffrée.

the case, and I cannot in particular help applauding and admiring the temper, with which you have acted, tho' I feel, that I should not have been master of my self enough to have done the same. You have however by this means left a door open for an accommodation thro' your channel, which I am sensible every prudent minister will do; for we are generally sacrified, if we are too zealous to the reconcilation of sovereigns, when interest, sooner or later, leads them to forget what is past, and then their instruments are the only sufferers. But I must not tire you with reflexions, nor discant on the consequences of the last answer from your Court, because you know as well as I do, that the system is at an end, if things are left upon a footing, which makes it absolutely impossible for the Maritime Powers to accede to. Whilst we were consulting upon the measures to be taken, the King has in great confidence communicated to the Princess Royal the intelligence, you had sent to the duke of Newcastle [1]),

[1]) Yorke vise les lettres de Keith à Newcastle du 21 et 28 Nov. 1754. Celles-ci manquent mais le procès-verbal des Conférences en donne un précis clair et très suffisant. Keith mande, qu'à la conférence à Vienne Colloredo avait été d'avis d'accepter les propositions des Puissances Maritimes, mais qu'il l'avait dû céder à Kaunitz, parce que celui-ci était fortement soutenu par l'Empereur; toutefois l'Impératrice Reine partageroit l'opinion de Colloredo. — Ensuite Keith informe Newcastle des conversations de deux personnes, tous les deux très estimés de l'Impératrice, qui apparemment désirent que les négociations avec les Puissances Maritimes se renouent; ces personnes, indiqués par les lettres A. et B., étaient Wasner et Koch. — Par ordre de Newcastle, Yorke communiqua des copies de ces lettres à la Gouvernante (Conférence du 30 Déc. 1754. Archives royales).

by which it appears that at least all the world is not united against us, tho' it is quite a new scene and overturns all one's ancient notions of the situation of the Imperial Court, as far as relates to the Barrier. What the King desired to know from hence was, whether H. R. H. and the few well intentioned persons, who are in the secret, would consent to make one more private attempt thro' your channel to find out, whether the last paper was really the Empress' final resolution, the management of which should be left entirely to you, without any other person's being admitted to a share in the confidence. Our friends have agreed to it, and to shew how zealous they are in the cause and how devoid of passion, they have agreed to suspend the communication of the last answer, either to the States of Holland or the States-General, till it is seen what you have been able to effectuate thro' your private channels. This is all that can be done or indeed expected, and by this means we shall gain a month or six weeks at all events, and longer, if you see any hopes to finish. We desire to offend nor shock no body, and are desirous to avoid giving any of your ministers [1]) reason to think, we don't approve their conduct; the affair is delicate and therefore every body is pleased to have it in such hands as your's. What goes before is for your own information only, and I beg, you will receive it as a mark of my friendship and of my desire to give you all the lights I can for your assistance, and therefore I must beg you not to let it appear in your letters to England, that I have given you this early advice of what has past; the reasons of this prayer will be obvious to you.

You will easily judge of our distress, if we again

[1]) C. a. d. les ministres à Vienne.

miscarry, and what can be done is beyond my understanding to foresee, as it is beyond my capacity to suggest the remedies. If once the last answer is communicated here, the flame will break out with great violence, and who will then be able to extinguish it, I can 't pretend to prophecy. The propositions, that will be inevitably made on that occasion, are destructive of every thing, but where will not despair drive people? The seizing the customhouses or recalling the troops will certainly be debated [1]), and if the latter prevails, a reduction will follow, and whatever the Imperial ministers may think, the advantage, they will gain by being the sole guardians of the Netherlands, will not compensate for the throwing this country out of our scale in the affairs of Europe. Another consequence of their despair here must be their looking out for security and protection from some other quarter, and give me leave to assure you, that there are not wanting great numbers of the most considerable people in this country, who incline greatly to the King of Prussia. Fear of his neighbourhood contributes much without doubt to encourage this inclination, but what will you have them do, if the House of Austria slights or abandons them? If your dissenting ministers [2]) were upon the

[1]) Dans les archives de W. Bentinck n⁰. 19 (aux archives royales) il y a un „Examen préalable des moyens de saisir les comptoirs ou les fonds assignés et hypothéqués pour le paiement des subsides", du 22 Décembre. Cette même idée, aussi bien que celle de rappeler les troupes, est débattue dans un „Avis de Mr. Larrey sur les affaires de la Barrière, après la responce de la Cour de Vienne, donnée à Mrs Keith et Burmania au mois de Déc. 1754"; cet avis est aussi du 22 Déc.

[2]) Les ministres à Vienne.

spot and saw with their own eyes all the intrigues of H. P. M.[1]) and all the temptations he throws in their way, it would, I am persuaded, make them think seriously of the consequences. That alliance must inevitably be their fate, if you[2]) persist, and all the friends of the House of Austria in this country must be cyphers hereafter, or join the herd in opposition to it. If I had you here for one hour, I should make you shudder. I can assure you, that I do not load the picture, I merely copy nature.

What can your Court mean by pressing the Treaty of commerce? Can they ever be so well or so honorably placed as by the alternative, you offered? It is actually our interest to facilitate their commerce as much as we can, and consequently it would be more natural for us to be pressing for that treaty than [for] them.

God grant you success! If you can bring the convention proposed[3]) to be accepted, or pretty near it, you will save us all, and we shall bury every thing in oblivion that has past; the friends to the Empress will augment their credit, and the system will stand upon a more solid foundation than it has done since the Grand Alliance.

You will forgive my giving you so much trouble, but I thought it improper that you should be left in the dark as to the situation of this country, and it is my duty as well as my inclination to give you all the lights I can ....

JOSEPH YORKE.

[1]) His Prussian Majesty.

[2]) C. a. d. les ministres à Vienne.

[3]) C. a. d. la convention proposée par les Puissances Maritimes.

CCCXCI.

Notes de W. Bentinck. Entretien entre Larrey et Steyn; tutelle en Frise; le Prince de Nassau-Usingen; avis de la Gouvernante sur les points d'économie, proposés par les Etats de Hollande; Haut Conseil de guerre; mauvaise politique de la Gouvernante.

—

Mercredi, 8 Janv. 1755.

Le Conseiller-Pensionnaire me dit, que la veille Larrey avoit été chez lui pendant près de deux heures et avoit commencé par lui dire, qu'il avoit eu Idsma chez-lui, avec qui il étoit convenue de tout ce qui regarde la tutèle en Frise; que cela étoit réglé et ajusté et devoit seulement être envoyé en Frise à Burmania de Dockum pro forma[1]); que la Princesse, à qui il en avoit fait rapport, en étoit satisfaite; qu'elle avoit demandé à lui, Larrey, s'il ne faloit pas, avant d'envoyer la pièce en Frise, la montrer au Prince Louis; à quoy Larrey avoit répondu à la Princesse, que cela n'étoit pas nécessaire, que cette pièce étoit dressée sur les principes, que le Prince Louis avoit admis dans les autres provinces, desorte qu'il admettroit certainement et se contenteroit bien de celle-ci aussi. Que M^r. de Larrey avoit seulement parlé de cette pièce au Conseiller Pensionnaire, sans lui en dire le contenu et sans la lui communiquer; que lui, Conseiller-Pensionnaire, n'avoit pas jugé non plus à propos de le lui demander; que Larrey lui avoit aussi dit, que la réponse de la Princesse à

[1]) Par des lettres du 11 et du 18 Janvier 1755 à la Gouvernante, Burmania se déclara fort content du projet, qui fut arrêté par les Etats de Frise le 12 Juin 1755. Cf. Nederl. Jaerboeken 1755, p. 258 svv. et 754 svv.

ceux, qui avoient fait difficulté sur le serment en Gueldres, étoit prête; qu'il l'avoit tirée de sa poche et offert la lecture au Conseiller-Pensionaire, mais que lui, Mr. Steyn, avoit répondu que, n'ayant pas été mêlé dans cette affaire, il ne se soucioit pas de voir d'avance la réponse, mais que Mr. de Larrey lui feroit plaisir de lui en donner une copie pour mettre avec ses autres papiers, relatifs à la tutèle dans les autres provinces. Que Larrey avoit après cela mis la conversation sur le Prince de Nassau-Usingen [1]) et avoit dit, que Mr. de Wechmar [2]) avoit été chez-lui et lui avoit parlé de son projet de faire entrer ce Prince dans le service de la République, service que ce Prince préféroit à tout autre; qu'un régiment lui avoit été offert en France et au service de la Maison d'Autriche, mais que ce Prince avoit refusé l'un et l'autre; que c'étoit pourtant un Prince de la Maison de Nassau, un Prince riche, qui deviendroit régnant après la mort de son père [et] qui n'avoit pas besoin d'argent; que la Princesse avoit donné à Timmerman [3]) la compagnie aux gardes; qu'on auroit pu trouver un expédient pour contenter Timmerman en argent et donner la compagnie au Prince d'Usingen; qu'il y avoit encore une négociation, dont personne ne savoit rien, excepté lui Larrey, avec un nommé Beckers [4]) pour un régiment; que la Princesse s'étoit tellement lié les mains, qu'il ne savoit pas si la chose se pourroit, mais que, comme il ne savoit pas non

[1]) Le Prince C. W. de Nassau-Usingen. Cf. *Res. Staten-Generaal*, 1756, p. 289, 299, 320, 338, 372.

[2]) Inconnu.

[3]) Probablement F. Timmerman, nommé lieutenant-colonel le 1 Janvier 1755, commandant d'une des six compagnies des gardes hollandaises.

[4]) Inconnu.

plus, si S. A. R. ne voudroit pas faire une exception en faveur d'un Prince de la Maison de Nassau, il avoit dessein de le proposer à la Princesse, parce qu'il prévoyoit que, s'il ne s'en chargeoit, la chose seroit proposée par quelque autre canal. Que Larrey lui avoit parlé de la réponse de la Princesse à insérer dans l'avis des Gecommitteerde Raden [1]), que Larrey lui avoit communiquée la semaine passée et que le Conseiller-Pensionaire lui avoit renvoyée, en lui mandant par billet qu'il laissoit tous les raisonnements, contenus dans ce projet de réponse, pour le compte de ceux qui les faisoient, et qu'il ne les avouoit point;

[1]) Bien qu'après la paix d'Aix la Chapelle l'on eût congédié beaucoup de troupes, en 1751 les provinces, se plaignant du mauvais état de leurs finances, demandèrent une réforme nouvelle, qui se fit en 1752 (*Resol. Holland* 1751, p. 221; 1752, p. 12, 322—410, 501, 649 etc.). A la fin de la même année la Gouvernante proposa encore une réduction des gardes du corps et des gardes suisses et hollandaises (*Resol. Holland,* p. 1579, 1585; Cf. *Nyhoff, op. cit.* p. 29, où cependant les deux réformes de l'année ont été confondues; la dernière n'avait pas beaucoup d'importance). Toutefois, les Etats de Hollande ne se contentèrent pas des résultats acquis, et bientôt ils demandèrent que les Etats-Généraux fissent des économies sur plusieurs articles du budget annuel (staat van oorlog). Cf. *Resol. Holland* 1753, 10 Avril, 1754, 9 Janvier, 13 Février, 6 Mars, 11 Avril, 16 Mai etc. — Le 30 Novembre 1754, s'occupant de nouveau de cette affaire, ils chargèrent les „Gecommitteerde Raden" de s'informer, s'il serait possible de faire des économies par rapport à quelques régiments, plus coûteux que les autres troupes; de plus par rapport au Haut Conseil de guerre et aux adjudants du jeune stadhouder. Sur ces matières les Gecommitteerde Raden devaient consulter la Gouvernante, qui par conséquent était tenue de donner une réponse, laquelle serait insérée dans le rapport des Gecommitteerde Raden.

que Larrey lui avoit dit, que sur cette affaire la Princesse avoit consulté Wybo, van Wesele et de Back; que de Back avoit dressé une réponse fort piquante et aigre, que Larrey avoit adoucie, offrant de montrer la pièce de de Back [1]) au Conseiller-Pensionnaire, ce que celui-ci avoit refusé d'accepter, disant qu'il n'étoit pas curieux de voir là-dessus l'opinion de de Back que Larrey lui avoit dit, que ce qu'il avoit mis sur le papier [2]) étoit tiré des différents avis, que la Princesse avoit reçus des trois personnes nommées ci-dessus, et il vouloit que le Pensionaire prit son papier pour en dire son avis et le retoucher, ce que le Conseiller-Pensionnaire refusa encore, disant que cela ne lui convenoit en aucune façon, parce que par là il se trouveroit dans une situation, qui le pourroit embarrasser, quand l'affaire viendroit à la délibération des Etats de Hollande. Que le Conseiller-Pensionnaire étoit entré avec lui en discussion sur la prétendue nécessité, universellement reconnue et avouée, d'un Haut Conseil de guerre, sur les gratifications aux gardes, sur la fausseté de la non-valeur ou défaut pour le service de l'année courante; que le Conseiller-Pensionnaire, sur la nécessité d'un Haut Conseil de guerre, lui avoit dit, que personne ne convenoit de cette nécessité et que même le cri général, non seulement parmi

[1]) Cette réponse de De Back se trouve dans les archives de W. Bentinck n°. 21 I (Archives royales) De Back rejette avec hauteur l'idée de diminuer le personnel du Haut Conseil de guerre, insinuant que ceux, qui demandent une telle mesure; ont pour but de rabaisser l'autorité de la Gouvernante.

[2]) Ce projet, du 4 Janvier 1755, se trouve aussi dans les archives de W. Bentinck, n°. 21 I. Larrey discute les mesures proposées afin de faire voir, que les économies seraient trop minces pour justifier les changements, demandés par les Etats de Hollande.

les bourgeois mais même parmi les militaires, étoit contre le Conseil de guerre; que lui, Conseiller-Pensionnaire, par ménagement n'avoit jamais voulu parler de ce point au Prince Louis, dont il ne savoit par conséquent pas l'opinion, mais que, celui-là excepté, il savoit que toute l'armée étoit contre le Haut Conseil de guerre et s'en expliquoit hautement (surquoi Larrey dit, qu'il était vrai que le Prince Louis ne vouloit pas s'expliquer sur ce point); que pour ce qui regardoit les gratifications, il ne s'agissoit pas de ce que les officiers tiroient, ni des arrangements qui pouvoient avoir été faits sous main et par des raisons inconnues, mais qu'il s'agissoit de ce que ces gratifications et les autres fraix extraordinaires coûtoient de plus à l'Etat que dans des tems passés, sans qu'on en sut les raisons; que pour ce qui regardoit le défaut, il savoit ce qui en étoit et n'avoit que faire de le demander à un autre, mais qu'il savoit aussi que van Wesele, pour faire sa cour, représentoit la chose autrement. A quoi Larrey avoit dit, qu'il étoit vrai que van Wesele représentoit le défaut comme ne se montant qu'à 100^{m} fl. ou un peu plus, à quoi M^{r}. Steyn avoit répondu, que van Wesele n'avoit ni ne pouvoit avoir la connexion de toutes les branches des finances de la Hollande; qu'il ne pouvoit parler avec connoissance que des collectes, mais que si quelqu'un en pouvoit avoir connoissance, c'étoit Slingeland [1]), et que lui, M^{r}. Steyn, étoit convaincu que Slingeland n'avoit pas dit, ni ne diroit autre chose que ce qui est à la Princesse, mais bien le contraire de ce que disoit van Wesele; qu'il étoit mortifié de voir la Princesse dans la disposition où elle étoit de ne pas rétablir les finances en tems de paix; que rien n'étoit plus contraire à l'intérêt de sa

[1]) G. van Slingelandt, receveur-général de Hollande.

Maison, ni moins honorable, ni plus redoutable pour son administration, que de voir détériorer les finances et s'attirer les reproches de son fils à sa majorité, et que tant que la Princesse refuseroit de redresser ce qui dépend d'elle, il n'étoit pas possible qu'elle put s'employer avec fruit pour faire redresser ce qui dépend des Etats, priant Larrey d'en faire rapport sans déguisement à la Princesse; qu'il ne pouvoit s'empêcher de dire en passant, que Madame la Princesse étoit fort polie et fort obligeante à son égard pour tout ce qui le regardoit personellement, mais que, pour ce qui étoit de confiance, il voyoit qu'elle en manquoit; qu'il étoit arrivé l'autre jour, qu'on lui avoit présenté un acte de pardon de la Princesse pour le signer et y mettre le sceau de la province et qu'il l'avoit renvoyé, parce qu'il n'étoit pas en règle; que la Princesse ne lui en avoit pas ouvert la bouche à lui, Conseiller-Pensionaire, mais qu'elle avoit consulté van Wesele, qui par bonheur s'étoit trouvé du même avis que lui, Mr. Steyn, surquoi la chose avoit été redressée et mise en règle et puis expédiée. Que la conversation ayant repris son fil, Larrey avoit dit, que la Princesse étoit sûre de la pluralité en Hollande et aux Etats-Généraux; que Mr. Steyn avoit répondu, qu'il vouloit bien le croire et que la Princesse auroit pris toutes les précautions pour ne se pas tromper; que S. A. R. auroit aussi la pluralité aux Etats-Généraux, quand même elle ne l'auroit pas en Hollande, mais qu'il ne pouvoit s'empêcher de donner à considérer, si la Princesse gagneroit par là et si cela feroit jamais un ouvrage, qui eut de la consistence et de la solidité; qu'il souhaiteroit bien savoir, comment la Princesse feroit et comment elle se conduiroit, si, après avoir emporté ce point par pluralité et quand on délibéreroit sur les finances,

quelque membre considérable des Etats de Hollande disoit dans l'assemblée, Amsterdam p. ex., que, tant que les fraix, qui peuvent être ménagés, ne le sont point, ils ne veulent contribuer à des fraix inutiles, ou bien qu'ils refusent de consentir du tout à quoi que ce soit, jusqu'à ce que tels ou tels points soient réglés.

LETTRE CCCXCII.

W. Bentinck à Keith. Conséquences désastreuses à craindre, si l'affaire de la Barrière n'est pas bientôt réglée d'une manière acceptable.

Hague, January the 11, 1755.

Dear Sir.

I take the opportunity of the messenger, who will deliver this letter to you, to write to you without constraint and without fear of my letter's falling into other hands, before it gets to yours.

You will not be surprised, when I tell you, that the last answer from Vienna had put all the friends of the system, we profess, in such a perplexity, that we are quite at a loss what to do, not daring to put this affair in deliberation in the States of Holland, for fear of some precipitate ruinous resolution, and not being able to differ much longer bringing it there, where you know that all great affairs must take their form as well as their consistency. While we were in this perplexity, Colonel Yorke received a confidential letter from the Duke of Newcastle, containing the private ouverture made to you. And Colonel Yorke communicated this good news to the Princess Royal and to those, whom Her Royal Highness consults,

and must necessarily consult and concert with, in affairs of any importance; but with this caution that names were secreted from those, who were thought not able to judge of the great importance of keeping the channel absolutely secret.

Colonel Yorke was desired to thank the King and to desire His Majesty to make the best advantage possible of this overture, in consequence of which the orders are now sent to you and to you alone.

For you may be sure, that Burmania has not the least knowledge of what was sent from the Duke of Newcastle hither, nor of what goes by this messenger to you. I am so thoroughly convinced of your right way of thinking and of your perfect knowledge of the terrain where you are, that nobody was so eager as my self to have this affair put solely in your hands.

As to the general principles, applicable to the affair now on the carpet, we have all along agreed and have talked them so often over together, that I have nothing to add, except that all the arguments, drawn from the urging necessity of putting the alliance (if it is not to be dissolved) in a condition to withstand a shock, have acquired new vigour and additional strength by the loss of so much time. I may tell you fairly, and give you leave to make what use you may think proper of it, that, if this new tentative does not produce some remarkable change and a speedy one, I reckon the party in this Republick for the alliance of the Maritime Powers with the House of Austria, preferably to that of France and Prussia, entirely blown up and lost. I don 't mean this as a menace but as an advertissement of what must and will inevitably follow. I apprehend that, when such language is held to people, who have but

very defective notions of the Government of England [and] of our Republick, and are informed, by paltry scribblers, of party's running very high, they imagine we want the countenance of a foreign Court to maintain our credit and our direction, and, in a word, are afraid of being turned out. But I wish, they knew how much they are mistaken and how the contrary is true. And to go no further than my self, if I could prevail upon my self to change sides and act upon other principles than those, I have constantly professed, I might make what is commonly called a very good bargain for my self. And so might my friends for themselves. If they were convinced of this truth at Vienna, they would not risk the ruin of their own party; and I wish, this could once be set in so clear a light, that it never might again want explication. I do most heartily beseech you, now this affair is in your hands, to leave nothing untry'd to bring it to perfection. I shall with great pleasure see you have the honour of it, as you certainly must have in England, and I will take care to have justice done to you here. Into the bargain you will have the satisfaction of having done the greatest service to your country and to this Republick, and an equal service to the House of Austria.

I shall be obliged to you, if by some safe oportunity you will send some information (for me alone) about the Court, where you reside. I have entirely lost the thread, and I can not conceive what has happened, since I left Brussels. By what passed there, every body has been here convinced, that a prelimenary convention, previous to the negociation on a treaty of commerce, might with reason be hoped for and expected; and the persuasion of the absolute necessity of it is so great and so general, that there

is not the least appearance of any change. Nobody is more firmly persuaded of it than I am. And I must forewarn you, that I never will talk any other language, neither can I, consistently with my principles and my honour....

W. BENTINCK.

LETTRE CCCXCIII.

Points principaux d'une lettre de Kaunitz à Reischach, rapportés par celui-ci à Louis de Brunsvic.

—

Vendredi 24me Janvier 1755.

Le Baron de Reischach
au Duc Louis de Brunsvic [1]).

Que le Comte Kaunitz faisoit faire bien de complimens au Duc et le faisoit assurer en même tems de la bonne réception de sa lettre [2]), à laquelle il répondroit par la première occasion sûre.

Que Reischach pouvoit, en attendant, dire au Duc, que la Cour de Vienne ne pouvoit pas faire d'avantage qu'elle avoit fait; qu'elle ne pouvoit rien proposer de nouveau pour renouveller la négociation, vu que les P.P. M.M. avoient fait déclarer solemnellement par leurs ministres à Vienne, que c'était un ultimatum et qu'ils avoient ordre de ne plus rien recevoir par écrit; que ce n'avoit été qu'avec bien de la peine, que le Comte Kaunitz leur avoit fait recevoir la dernière réponse, que la Cour de Vienne avoit donné; d'ailleurs que toute nouvelle tentative de la part de la Cour de Vienne seroit inutile aussi

[1]) Cette pièce est de la main de Bentinck.

[2]) Manque.

longtems que les P.P. M.M. ne vouloient reconnoître l'extinction absolue du 26me art. du Traité de la Barrière, ou du moins que cet article fut entièrement éteint, si au bout d'un an on ne seroit pas parvenu à faire un traité de commerce. Qu'ainsi il falloit attendre tranquillement les résolutions des P.P. M.M.

Que l'Impératrice croyoit de ne devoir aucunes arrérages à la République par rapport aux subsides; aussi qu'Elle n'avoit d'autre fond à payer la moindre chose que celui d'un million, qui avoit été offert pour une alternative au mois de Juin de l'année passée.

Mr. de Reischach dit ensuite au Duc, qu'il y avoit été joint un Post Scriptum à la lettre, portant qu'il seroit égal à la Cour de Vienne de commencer la négociation par un traité de commerce sans convention préliminaire, ou de faire cette convention préliminaire avant le traité de commerce. Qu'on s'offroit même encore au dernier, si l'on l'aimeroit mieux à la Haye, pourvu que cette convention n'altérat pas les principes une fois avoués.

Mr. de Reischach a prié le Duc de ne vouloir rien dire à personne de tout ceci qu'au Comte de Bentinck, et que surtout le Post Scriptum devroit être un secret pour tout le monde.

Le Duc a fait tout son possible pour voir la dépêche même, mais toutes les tentavives furent inutiles. Il a pris ceci pour notification, sans entrer absolument en rien en matière avec le Baron de Reischach.

LETTRE CCCXCIV.

W. Bentinck à la Gouvernante. Avis sur la réponse à donner par la Gouvernante aux Etats de Hollande par rapport aux points d'économie [1]. *Haut Conseil de guerre.*

—

La Haye, ce 12 Février 1755.

Madame!

Je reçus le 11 Janv. 1755 de Mr. de Larrey la communication d'un projet de réponse à faire de la part de V. A. R. et à insérer dans le préavis, que les Etats de Hollande ont demandé aux Gecommitteerde Raden sur les points d'oeconomie, mentionnés dans leur résolution du 30 Novembre 1754. Mr. de Larrey me manda en même tems, que V. A. R. seroit bien aise d'avoir mon avis sur la matière. Le grand point est de savoir, s'il convient à V. A. R. et s'il est de l'intérêt de sa Maison de rejetter entièrement les idées, proposées dans la résolution du 30 Novembre 1754. J'aurai l'honneur, en conséquence des ordres de V. A. R., de lui donner mon opinion sur les différents objets de cette résolution et sur le grand point mentionné ci-dessus, assavoir: l'intérêt et la convenance de V. A. R. et de sa Maison. J'y ajouterai mes raisons et quelques réflexions, que je soumets à ses hautes lumières.

Sur les gardes du corps, il me paroit que V. A. R. feroit très sagement de consentir à les remettre sur le pied, où ce corps étoit avant que le Roi Guillaume le menat en Angleterre.

Sur les gardes Suisses, je ne parlerai pas du tort,

[1]) Il y a aux archives de W. Bentinck beaucoup de pièces relatives à cet avis, qu'il ne donna qu'après avoir consulté le prince Louis de Brunsvic.

que ce corps a fait au service Suisse de cette République, je me borne à la dépense qu'ils occasionnent, sans même que l'officier y profite à beaucoup près à proportion de cette dépense extraordinaire. Sur ce point je serois d'opinion, que V. Alt. R. feroit très sagement et prudemment de faire cesser les mortes-payes, qui donnent du mécontentement, et de concerter avec des personnes du métier, entendues et impartiales, les moyens les plus convenables pour parvenir à ce but de la manière la moins désagréable aux officiers de ses gardes Suisses.

Sur les gardes infanterie sur la répartition de Hollande, il me paroit que la gratification, qu'ils ont et qui se monte à *f* 32.844, pourroit et devroit être épargnée à l'Etat, d'autant plus que, si je suis bien informé, cette gratification n'est qu'un fond pour du faste et des inutilités, dont l'officier n'a que peu ou point de profit et que V. A. R. avoit témoigné vouloir retrancher.

Sur le Haut Conseil de guerre, il me paroit que le parti le plus sage, le plus prudent et le mieux calculé, que V. A. R. puisse prendre, seroit de consentir à réduire ce tribunal à un président et à un greffier permanents, en réservant pour vous même, Madame, et pour Monseigneur le Prince, votre fils, après vous, le droit de convoquer un Haut Conseil de guerre pour les cas, que vous jugeriez le requérir.

Sur l'article des adjudants. Cet article étant simplement relatif aux personnes, qui doivent servir autour de la personne de V. A. R. ou de Monseigneur votre fils, et étant d'ailleurs de mince considération, mon opinion est que V. A. R. fera bien de répondre de la façon projettée et de s'en réserver elle-même la direction.

Une raison, qui seule suffiroit pour justifier l'avis,

que j'ai pris la liberté de donner sur tous les points ci-dessus, c'est que je ne vois pas une issue honorable pour V. A. R. d'une autre façon. Je vous prie, Madame, de considérer que, si vous rejettiez entièrement les idées, proposées dans la résolution du 30 Nov., vous mettriez dans de grands embarras le bien de votre Maison. Les Gecommitteerde Raden doivent donner leur avis sur la réponse, que V. A. R. fera. Je ne puis pas dire encore, quel sera l'avis des Gecommitteerde Raden, n'ayant point encore pressenti l'avis d'aucun de mes collègues [1]), mais de quelque façon que la chose tourne, je ne crois pas, que les Etats se résolussent à laisser tomber pour toujours des points si essentiels. Il en résulteroit infailliblement des délibérations et des discussions, qui causeroient du désagrément à V. A. R., troubleroient son repos et porteroient du préjudice à la constitution présente, au lieu que, si V. A. R. vouloit bien se prêter à ce qu'elle sait être le plus agréable aux Etats de Hollande, elle n'y perdroit rien ni du côté du pouvoir, ni du côté de l'agrément pour elle-même, ni pour Monseigneur le Stadhouder. V. A. R. s'acquerroit l'approbation publique et universelle sans aucune exception. Elle affermiroit son crédit parmi tous les membres de l'Etat pour le présent et pour l'avenir. Chacun des points ci-dessus, que vous céderiez, Madame, seroient autant d'armes, que vous ôteriez des mains de ceux, qui pourroient dans la suite avoir dessein de vous traverser ou de faire de la peine à Monseigneur votre fils, en remettant dans quelque autre tems la même affaire sur le tapis.

[1]) Depuis 1753 Bentinck était président des Gecommitteerde Raden, étant devenu le membre le plus ancien de la noblesse après la mort du seigneur de 's Gravemoer (A. A. van der Duyn).

J'épargnerai à V. A. R. toute réflexion sur la nécessité absolue de travailler sans cesse et sans relâche au soutien et au rétablissement des finances, non seulement pour le bien de l'Etat (raison qui seule suffiroit) mais pour la gloire de votre administration et surtout pour le maintien du lustre et de l'éclat des dignités de Stadhouder et de Capitaine-Général, qui seront toujours proportionnés à l'état plus ou moins florissant de la République; mais je ne puis finir sans ajouter encore quelques réflexions sur le Haut Conseil de guerre. Jusqu'à présent c'est sous le seul point de vue d'oeconomie, qu'il a été mis sur le tapis. Il ne peut guères manquer de l'être sous celui d'infraction des priviléges et d'une occasion continuelle d'évoquer du juge compétent, discussion fâcheuse, sujette à des suites terribles. Vous pouvez être assurée, Madame, que dans l'assemblée de Hollande personne n'osera se charger de justifier la jurisdiction, qu'exerce à présent le Haut Conseil de guerre. Personne ne s'en chargera non plus dans les committés. On a jusqu'à présent gardé le silence sur cet article essentiel et délicat, sur lequel il a toujours existé dans ce païs-ci la plus grande sensibilité, mais personne n'osera prendre sur lui de justifier l'exercice d'une jurisdiction incompatible avec les loix. Il seroit impossible à ceux, qui s'en chargeroient, d'en répondre. Soyez sûre, Madame, que tous ceux, qui vous témoignent être les plus prêts à faire sur tous ces points tout ce qu'ils jugent vous être le plus agréable, sans vous en représenter les suites et les conséquences, se réservent tous en même tems une porte de derrière pour la retraite, au cas que Dieu disposat de vous, et que vous ne pouvez faire aucun fond sur eux. Une autre réflexion très importante est que par la réduction du Haut Conseil de guerre

vous ne perdriez rien, ni pour vous même, Madame, ni pour Monseigneur votre fils. La qualité de Stadhouder et celle de Capitaine-Général réside en la même personne. Dans l'une ou dans l'autre qualité vous êtes à la tête du Conseil d'Etat, des Gecommitteerde Raden, de la Cour provinciale de Hollande et de toute la justice tant civile que militaire. Vous n'avez donc pas besoin de ce secours additionnel d'un Haut Conseil permanent, outre que, comme j'ai déjà dit, la faculté vous resteroit de convoquer un Haut Conseil de guerre, quand vous le jugeriez nécessaire. L'intérêt des troupes n'exige pas non plus un tribunal, composé comme celui-ci l'est, ni exerçant une pareille jurisdiction, et j'ose assurer que c'est le sentiment de toute l'armée. Il me paroit de plus très décidé, que V. A. R., tant pour elle-même que pour Monseigneur le Stadhouder, a un intérêt contraire et qu'il vous convient beaucoup d'avantage, Madame, de réduire à de justes bornes un Haut Conseil de guerre, qui pourroit s'émanciper, vous gêner dans l'exercice de votre double fonction et compromettre la qualité de Capitaine-Général avec celle de Stadhouder, au lieu que, resservant le Haut Conseil de guerre dans les bornes, que j'ai pris la liberté de proposer, V. A. R. et Monseigneur le Stadhouder en resteroient les maîtres et soumettroient l'autorité de ce Conseil à celle du Stadhouder et du Capitaine-Général. Considérez encore, je vous supplie, Madame, que ce n'est que par connivence que les choses sont sur le pied présent, au lieu qu'en suivant la mesure, que je prens la liberté de proposer et du succès de laquelle j'oserois presque répondre, ce tribunal seroit avoué. Loin de diminuer ou de resserrer, vous auriez étendu les bornes de votre pouvoir et de votre authorité légale. Voilà, en aussi peu de mots qu'il m'a été possible,

ce que mon devoir, mon honneur, mon attachement pour les intérêts de votre Maison et pour la présente forme du gouvernement m'obligent de vous offrir, Madame, sur cette importante matière. Je supplie V. A. R. de l'accepter sous ce point de vue. Je m'offre à lui donner de bouche les éclaircissements, qu'elle pourroit requérir, et d'ajouter plusieurs autres considérations non moins importantes, dont je n'ai pas voulu allonger cet écrit, ni abuser de la patience de V. A. R.

J'ai l'honneur....

W. BENTINCK.

CCCXCV.

Notes de W. Bentinck. Entretien entre Larrey et Steyn; la réponse à donner par la Gouvernante aux Gecommitteerde Raden.

—

Vendredi, 21 Févr. 1755.

Le Conseiller-Pensionaire me dit que la veille, jeudi, Larrey, lui ayant mandé le matin par billet qu'il avoit à lui parler par ordre de Madame la Princesse, s'étoit rendu le soir chez lui; que Larrey s'étant assis et ayant commencé à lui parler en termes généraux sur la réponse à donner par la Princesse aux Gecommitteerde Raden, à quoi Mr. Steyn avoit répondu en termes généraux qui ne menoient à rien, Larrey avoit été embarrassé et que la conversation avait tombé. Surquoi Mr. Steyn lui avoit demandé tout net, ce qu'il étoit venu faire chez-lui et ce qu'il avoit de son service. A quoi Larrey, après avoir un peu réfléchi, avoit dit que, pour lui parler net, il lui diroit, qu'il étoit envoyé par la Princesse

pour le sonder, s'il étoit Amsterdamsch of princessegesind. Que là-dessus Mr. Steyn, non obstant la résolution qu'il avoit prise de garder le plus grand sang-froid, de laisser parler et de faire parler Larrey, avoit perdu patience et lui avoit témoigné, combien il était sensible à une question pareille, après toutes les preuves qu'il avoit données de son attachement pour les intérêts de la Maison et pour le gouvernement présent, auquel il étoit lié par serment et auquel il n'avoit jamais manqué, et que, se sentant piqué, il avoit parlé à Larrey en termes plus forts qu'il n'avoit eu dessein de faire. Que Larrey l'avoit ramené au point particulier à présent en considération, assavoir la réponse de la Princesse, et que Mr. Steyn lui avoit dit, que là-dessus il attendroit les ordres de S. A. R. et ce qu'il lui plairoit de décider en conséquence des conseils, qui lui étoient donnés par ceux, qu'il lui plaisoit de consulter et qui étoient inconnus à lui, Mr. Steyn; que la Princesse savoit de lui, Mr. Steyn, directement ce qu'il pensoit sur chacun des points en question, aussi bien que les principes généraux sur lesquels il dirigeoit toute sa conduite; que, quand la Princesse auroit pris son parti, il verroit, quel tour il faudroit donner aux Etats sur cette réponse, mais qu'avant de se déterminer il en consulteroit avec Mr. Bentinck, dont l'emplacement ne lui permettroit pas de le passer, quand même il n'auroit pas pour lui personnellement les égards et la confiance qu'il avoit et qu'il continueroit d'avoir. Que Larrey lui avoit demandé, s'il avoit vu la lettre, que Mr. Bentinck avoit écrite à la Princesse et ce qu'il en pensoit. Que Mr. Steyn lui avoit répondu, que Mr. Bentinck lui avoit fait voir la lettre après l'avoir remise à la Princesse; que l'un envisageoit la chose sous un point de vue et l'autre sous un autre,

mais que, pour la substance, l'avis de M^r. Bentinck revenoit à ce que lui, M^r. Steyn, avoit dit diverses fois à lui, Larrey, et qu'il ne doutoit pas qu'il n'eut fidèlement rapporté à la Princesse, sur les mêmes sujets, en partie pour les mêmes et en partie pour d'autres raisons que celles, qui étoient alléguées par M^r. Bentinck; à quoi Larrey avoit dit, que M^r. Steyn savoit apparemment tout ce qui s'étoit passé sur ce sujet entre la Princesse, le Prince Louis et M^r. Charles Bentinck. Que lui, M^r. Steyn, avoit répondu que non. Que Larrey, entre autres choses dont la Princesse étoit mécontente, avoit allégué, que M^r. Bentinck lui avoit porté cette lettre à une heure, où elle étoit en bas, et qu'elle avoit été obligée de remonter et qu'il auroit aussi bien pu la lui donner le lendemain, puisque rien ne pressoit. Que Larrey ayant encore tâché de savoir de M^r. Steyn ce qu'il pensoit sur la suite de cette affaire, sur l'opinion de M^r. Bentinck, sur l'avis des Gecommitteerde Raden, sur celui du Ridderschap, le Conseiller-Pensionaire avoit déclaré ne lui pouvoir donner aucun éclaircissement sur aucun de ces points, ajoutant que, quelque parti que prit la Princesse, il ne croyait pas que l'affaire en restat là; que, quand l'avis des Gecommitteerde Raden avec les éclaircissements, l'histoire des faits et les retro-acta, viendroient aux Etats et dans toutes les villes, on ne pouvoit savoir quel en seroit l'effet, et que peut-être ceux, avec qui la Princesse auroit pris ses mesures, saigneroient du nez; qu'en tout cas, quand il s'agiroit de délibérer de nouveau sur les finances et que les Gecommittteerde Raden en montreroient l'état en de sleutels op de kist leggen, qu'alors Madame la Princesse seroit peut-être obligée de venir à la même chose et de beaucoup plus mauvaise grâce et plus désagréablement

pour elle; que l'on pouvoit bien mésinterpréter et donner un mauvais tour à sa considération pour Amsterdam, mais qu'il ne pouvoit s'empêcher de sentir le poids d'Amsterdam, tant par leur crédit que par la grande quote qu'ils fournissent, et qu'il était impossible absolument de mener à la longue l'assemblée sans Amsterdam et encore moins contre Amsterdam; que, par rapport à la conduite de l'affaire et au tems de la porter en délibération, il lui étoit parfaitement indifférent et qu'il l'y porteroit quelques jours plus tost ou plus tard, selon qu'il conviendroit à la Princesse; que pour l'avis de M^r^. Bentinck, il lui étoit inconnu et qu'il se pourroit très bien même que, quand lui, M~r~. Steyn, se seroit déterminé lui-même et montreroit son avis à M~r~. Bentinck, celui-ci lui dit qu'il n'avoit qu'à préaviser comme il voudroit, et que, pour lui il diroit son avis dans le collège; que par rapport au Ridderschap il n'en pouvoit rien dire, n'en ayant pas la moindre connaissance.

CCCXCVI.

Notes de W. Bentinck. Même sujet.

(10 et 11 Mars 1755)

Le Lundi, 10 Mars 1755.

Le Conseiller-Pensionaire étoit convenu, par le canal de Larrey, avec la Princesse, que mardi la réponse de Madame la Princesse seroit portée dans la besogne commissoriale aux Gecommitteerde Raden des deux quartiers et rapportée au collège, où l'avis seroit conclu conformément à la minute, montrée à la Princesse. Qu'il [1]) avoit offert de diriger la chose de

[1]) Il faut insérer quelques mots, p. e.: Le Conseiller-Pensionnaire m'a raconté, qu'il etc.

façon, que l'avis des collèges combinés ne seroit porté à l'assemblée des Etats que quand S. A. R. le trouveroit bon, et que lui, Conseiller-Pensionaire, le garderoit même, si la Princesse le vouloit, jusqu'au dernier jour de l'assemblée, qui probablement durera encore quelques semaines, vu le nombre d'affaires sur le tapis et la mauvaise saison, desorte que S. A. R. auroit le tems de prendre toutes les mesures qu'elle trouveroit à propos; mais S. A. R. avoit fait dire par Larrey, qu'elle préféroit que l'avis fut porté aux Etats le mercredi, 12. Que [1]), comme il devoit naturellement arriver que cet avis des Gecommitteerde Raden seroit pris ad referendum par tous les députés des villes, le Ridderschap en feroit autant (ce que la Princesse avoit d'autant plus goûté, que par là elle n'auroit que faire de se faire une obligation au près des nouveaux venus [2]); que de cette façon les choses resteroient en ordre; que lui, Conseiller-Pensionaire, dans une affaire pareille ne pourroit pas, selon son instruction, former une conclusion avec la pluralité, si un ou plusieurs membres vouloient prendre l'affaire ad referendum pour consulter leurs committents; que de cette façon il ne paroitroit aucune division dans l'assemblée, ni dans le corps des nobles, et que Madame la Princesse auroit le tems de prendre à loisir toutes les mesures, qu'elle jugeroit convenables.

Mardi, 11, Larrey est encore venu chez le Conseiller-Pensionaire lui dire, que la Princesse étoit incommodée et que cette affaire lui rouloit par la tête, et demander s'il n'y avoit pas moyen de remettre encore

[1]) Il faut insérer: Qu'il avait dit, que.

[2]) Les nouveaux membres de la noblesse (ridderschap) étaient: A. J. van der Duyn, seigneur de 's-Gravemoer; J. A. van Wassenaer, seigneur de Hazerswoude; W. J. Th. van der Does, seigneur de Noordwijk.

cette affaire; le Conseiller-Pensionaire lui a dit qu'oui et qu'il ne la porteroit aux Etats que quand la Princesse le voudroit; surquoi Larrey avoit trouvé cela bon, et en ayant fait rapport à la Princesse, il est revenu trouver le Conseiller-Pensionaire à la Cour et lui a dit, que la Princesse souhaitoit que cela fut aussi différé aux Gecommitteerde Raden, ajoutant que lui, Larrey, etoit honteux de venir lui parler sur un pied si contradictoire à ce qui avoit déjà été dit, mais que la Princesse non seulement souhaitoit que la chose fut différé aux Gecommitteerde Raden, mais même que le Ridderschap votat pour se contenter (genoegen te nemen) des éclaircissements de la Princesse. A quoi le Conseiller-Pensionaire a dit, que les affaires des Gecommitteerde Raden de Hoorn seroient finies cette semaine, mais que, si ces Messieurs pouvoient rester, la chose pourroit être remise à la semaine prochaine, et Mr. Steyn fit venir Mr. Mossel van Stralen [1]) en présence de Larrey et lui demanda, s'ils avoient en Nord-Hollande beaucoup d'affaires et s'ils étoient obligé de repartir cette semaine. Mossel van Stralen dit: tout ce qu'ils avoient à faire ici seroit fait cette semaine; mais que, si l'on vouloit qu'ils restassent encore l'autre semaine, ils le feroient, puisqu'aussi bien, avec le voyage et le jour de jeûne, la semaine prochaine on ne feroit pas grand'chose. Larrey dit là-dessus, que tout étoit donc arrangé, à quoi le Conseiller-Pensionaire dit: pas encore, mais que Larrey auroit la bonté d'aller demander, si la Princesse vouloit que les Gecommitteerde Raden de Hoorn restassent et de porter réponse. Larrey alla et vint porter réponse qu'oui.

Il est à noter, que la Princesse a parlé à Karsse-

[1]) Mr. J. Mossel van Stralen, secrétaire des „Gecommitteerde Raden van het Noorderkwartier".

boom de Dort[1]) et lui a demandé, que Dort voulut voter dans l'assemblée pour genoegen nemen, à quoi Karsseboom a dit, qu'il en parleroit à Slingeland[2]) et tâcheroit de lui persuader de voter ainsi, en cas que le Ridderschap votat ainsi le premier, mais conseilla à S. A. R., en serviteur, de ne pas pousser l'affaire de cette façon mais de la laisser aller son cours ordinaire et qu'elle fut prise ad referendum. Mossel van Stralen a dit après cela au Conseiller-Pensionaire: „dit is dol werk", et il a paru au Conseiller-Pensionaire, que Mossel, soit par foiblesse, soit par mésentendu, causé par l'interprétation que Larrey et la Princesse lui avoient donnée de la clôture de l'avis des Gecommitteerde Raden, n'avoit pas avisé à la Princesse ou à Larrey aussi clairement et peremtoirement qu'il le faisoit à présent. Mossel avoit aussi dit à la Princesse, que ceci étoit une suite de la démarche, faite par la Princesse l'année passée sur des mauvais conseils, de prendre les devants en proposant une diminution de verponding sur les maisons[3]), au lieu de travailler à prévenir une si grande brèche dans le revenu, qui se montoit a plus de 600^{m}. florins.

Quand Larrey étoit allé faire son second message, Saumaise[4]) lui a demandé, si l'affaire étoit arrangée. Larrey avoit dit que non, et lui ayant expliqué comment Karsseboom et Mossel van Stralen disoient la même chose que M^{r}. Steyn, Saumaise avoit dit que, quand tout le monde disoit la même chose, la Princesse avoit pourtant coutume à la fin de se ranger, mais qu'il jugeoit que ceci étoit un effet de sa maladie.

[2]) M^{r}. J. Karsseboom, bourgmestre de Dordrecht.

[3]) Mr. G. van Slingelandt, seigneur de Slingelandt.

[3]) Cf. *Resol. Holland* 1754, 13 Février, 6 Mars, 12 Août.

[4]) Charles de Saumaise, grand-veneur.

Après les affaires finies à 2 heures aux Gecommitteerde Raden, le Conseiller-Pensionaire alla dans l'antichambre demander des nouvelles de la santé de la Princesse. Ayant rencontré Larrey, il lui dit que le plan restoit donc provisionnellement arrêté, mais comme il étoit changé du blanc au noir depuis hier, il se pourroit que la Princesse changea encore demain et qu'en ce cas il prioit Larrey de lui en donner connoissance pour s'y arranger.

LETTRE CCCXCVII.

Newcastle à W. Bentinck. Guerre imminente avec la France; probablement elle attaquera les alliés du roi ou la Hanovre; qu'est ce que fera la République?

—

Most secret.

Newcastle House, March 11th, 1755.

Dear Sir.

....[1]. The French ambassador has always frankly owned to me, that the war, when once begun, could not be confined to America, but that his Court would carry it where they had more advantage, and even has declared, that, if we got any advantage of them in America, it would not end there but be, by France, carried else where. It is therefore incumbent upon us and our Allies to consider, where that else where may be. It is possible that they may think of making some attempt upon His Majesty's dominions here, either by an invasion of Scotland or Ireland, or (what is more natural to imagine) by attempting,

[1]) Les disputes avec la France. Cf. *R. Waddington, Louis XV et le renversement des alliances*, chap. I, II.

from the protection of their fleet, to fling over a number of men on some parts of our coast in Essex, Kent or Sussex.

I think, I may assure you, that our fleet will be in a readiness to receive them, and that, as far as a fleet can protect us, we shall have nothing to fear. I wish, I could say the same as to our landforces. They are, at present, inconsiderable; but we shall soon make an augmentation. But that will take time. I must therefore beg to know in the utmost confidence and secrecy your thoughts and those of Prince Louis (to whom I beg my most respectful compliments), whether, in case of any sudden emergency or reason to expect an attempt from France, His Majesty could have six or eight thousand men from Holland, upon which the King could entirely depend, we paying for them in such manner as may be agreed upon between us; and in what time such a body of men may be sent over to us. The Scotch regiments, to be sure, must not be of this number.

When I have the honor to name the Prince of Wolfenbuttle, you may be assured, that I don't intend to exclude the Pensionary and the Greffier. I should also be glad to know, whether we might not have six, eight or ten men of war from the Admiralty at Amsterdam to join our fleet, in case of necessity.

The next object, that occurs, whereby France may think of confining their resentments to His Majesty only, is by an attempt on the King's German dominions, in which they would hope to be assisted by the King of Prussia; and upon such a supposition it is the duty of His Majesty's ministers to consider, what help can be given to the King, if His Majesty's German dominions are attacked, purely for an English cause and because the King will not give up the

rights of his crown to the unjust encroachments and pretensions of the Court of France.

If this should be the case, I am persuaded, that the Parliament and the nation would think themselves obliged in duty, honor and gratitude, to assist, support and maintain His Majesty's German dominions as much, as if they made a part of this Kingdom. But the question will be, in what manner to do it. If we could have been so happy as to have concluded our treaty with Russia (which, I still hope, we may soon do), the King of Prussia would have been kept in check, and other good uses might have been had from it. The Saxon and the Bavarian troops (tho' the last are at a great distance) we may have, in consequence of our treaties. Denmark we cannot depend upon, tho' I am not quite without hopes from that quarter, in case such an unjust attempt should be made. The Casus Foederis with our Allies (and, particularly, the Empress-Queen and the Republick of Holland) will in that case immediately exist. What the Court of Vienna will do, I can't tell; but I should hope, that their engagements and their interests would be strong enough, to induce them to act that part and give His Majesty that assistance, which the King has a right to demand of them. But I am particularly to desire to know of you, what assistance His Majesty may expect from Holland. When the King was threatened only with an attack from the late King of Prussia in 1729 [1]), I will remember, the late Pensionary Slingerland engaged the States to declare in the most publick manner their resolution to assist the King; and measures were immediately taken and orders given for that purpose. The present case, if it should

[1]) Cf. *Erdmannsdörffer, Deutsche Geschichte,* 1648–1740, t. II, 430–32.

happen, is much stronger. This attempt on His Majesty's German dominions would be singly in resentment for the King's adhering to the rights of His Crown; and all the conditions of our treaties with the Republick, as well as all the considerations of mutual interest and support, will and must operate, to induce you to stand by the King, if attacked either as King or Elector.

Having thus fully stated the possible views of France, as they may affect the King, in either capacity of King or Elector, I will now consider them, as they may affect His Majesty's Allies, and particularly the Republick of Holland, as the first and most immediately exposed.

The Duke de Mirepoix has often flung out, that they would march their troops into Flanders and take possession of the Low-Countries, as a sort of deposite, till we had done them justice in North America. I have urged to him the injustice, in any light, of attacking His Majesty's Allies on account of our particular disputes in the Indies. He then, with a sort of sophistry, endeavoured to prove, that the Treaty of Aix la Chapelle was a chain, of which, when one link was broken, the whole was dissolved.

Tho' there is no foundation for that reasoning, France may in fact do the thing without any reason at all; and therefore I should be glad to know your thoughts, what may be proper to be done or what the Republick (in the miserable state the Barrier is in) would do, if that was the case. The account [1]), Colonel Yorke sends, of the discourse of the French ambassador looks, as if they would propose a neutrality of Flanders. But I own, I suspect they mean a general neutrality for the Republick only, whereby they would endeavour to prevent them from taking

[1]) Manque.

any part with the King in consequence of their treaties; and perhaps also leave themselves at liberty to attack and possess themselves of those parts of the Netherlands, which belong to the Empress Queen, and where the Dutch have no concern. For it is remarkable, that the French ambassador took care to distinguish between the Court of Vienna and the Republick, at the same time that he flung out this hint about a neutrality.

I must desire very particularly to know in confidence, what part the Republick would probably act and what your notion is, in case in the present circumstances a neutrality should be proposed by France for all the Austrian Netherlands, and the Republic be at liberty, as they were or pretended to be in 1734, to assist their Allies in all other parts.

The House of Austria will undoubtedly not be forgot; but when and where the Court of France will make their attack on the Empress Queen, if they do not do it in Flanders, must be uncertain. But as the war, if once begun, will undoubtedly become general, all those powers, who, sooner or later, must be involved in it, ought seriously to consider, what part self-preservation and the obligation of treaties may require of them to take.

I do suppose, that the French Court will be industrious to instill notions into all our Allies, as well into all other powers, that we are the cause of the war, whereas the contrary is most evident. The hostilities, the voyes de fait, the encroachments, are all begun by them. They indeed offer a suspension of arms for two years, without giving us any redress and thereby exposing us to the difficulties beforementioned, and leaving us only that endless and hopeless remedy of settling them afterwards by an

amicable negotiation, when experience has shewed, how fruitless that method has been ever since the Treaty of Aix la Chapelle, when nothing has been done by the Commissaries in now seven years, and the most solemn promise, made by the French King himself to Mylord Albemarle for the evacuation of the neutral islands, not executed to this day, and many of these hostilities and encroachements in North America begun even during the time, that the negotiation with the Commissaries was actually depending.

I am afraid, I have tired you with this long detail. I write it without leave, as one private friend to another, purely for my own information and satisfaction, and therefore you will consider it singly in that light. The King's orders will be sent by His secretary of state to His minister at the Hague. This letter has no relation to nor is intended in the least to interfere with them. But my duty to the King and my country, and my affection and regard for the Republick and my friends in Holland, make it incumbent upon me, who must answer for the advice I give, to have all lights, whereby I may form my opinion. I know no one out of this Kingdom, whom I can so well trust as yourself, whose wishes, system and inclinations are the same with my own, and from whom I could get so good information. Favour me therefore with your thoughts as a friend, and I will make no other than a private use of them, as I beg and desire you to do with this letter. I am ....

HOLLES NEWCASTLE.

P.S. My best and kindest compliments to Charles, from whom, you know, I have no secret.

CCCXCVIII.

Notes de W. Bentinck. Manéges de Karsseboom.

—

Mercredi, 12 Mars 1755.

Le Conseiller-Pensionnaire m'a dit, que Karsseboom lui avoit dit, que Larrey lui avoit le même matin encore parlé (notez que le receveur-général Slingeland avoit déjà averti Mr. Steyn, que Larrey étoit en conférence avec Karsseboom) touchant l'avis des Gecommitteerde Raden et la réponse de la Princesse. Karsseboom vouloit faire parler le Conseiller-Pensionnaire et tirer de lui ce que la ville de Dort devoit voter, qu'il vouloit faire dépendre de la façon dont le Ridderschap voteroit. A quoi Mr. Steyn lui avoit dit, qu'il ne voyoit pas que cela fut en rien dépendant l'un de l'autre; qu'il arrivoit tous les jours, que la ville de Dort ou une autre prit ad referendum une affaire, sur laquelle le Ridderschap votoit autrement ou bien vice versa, et que, pour ce que le Ridderschap voteroit ou devoit voter, il ne lui en pouvoit rien dire. Karsseboom lui avoit dit entre autres choses: „dat de Princesse het winnen sal en winnen moet is klaar, het komt „er maar op aan hoe?", et puis s'étoit arrêté pour faire parler Mr. Steyn, qui n'avoit pas donné dans le panneau et l'avoit laissé dans la même incertitude où il étoit. J'entens tout ce manège de Karsseboom, qui connoit mieux que personne toutes les ruses, que peut fournir le défaut de notre constitution pour embrouiller ou pour pousser une affaire, comme une finesse de sa part, concertée avec Larrey, pour faire parler Mr. Steyn ou pour l'enlacer et faire usage de ce qu'il auroit dit. Il est à noter, que Karsseboom est venu ici pour l'arrangement de la magistrature

de Dort, qui se change en Avril prochain, et qu'il a apporté une lettre de sa ville à la Princesse avec ses idées à lui pour cet arrangement. Il est fort naturel qu'il profite de cette circonstance pour faire sa cour, surtout s'il peut par-dessus le marché contribuer à satisfaire son ancien penchant et à faire un démarche préjudiciable dans ses conséquences à la présente forme du Gouvernement.

CCCXCIX.

Notes de W. Bentinck. Maladie de la Gouvernante. Conduite de Karsseboom. Mauvaise politique de la Gouvernante. Conversation avec Karsseboom.

—

Jeudi, 13 Mars 1755.

Je fus à neuf et demie à l'antichambre de la Princesse demander de ses nouvelles. Dans l'antichambre étoient d'Aubonne [1]), l'adjudant Rouse et Larrey. Pendant que j'étois à causer avec d'Aubonne de choses indifférentes, après avoir appris de lui que la Princesse étoit beaucoup mieux, qu'elle n'avoit pas du tout reposé la nuit, qu'on lui avoit donné le quinquina à minuit, qu'elle avoit encore de l'agitation et n'étoit pas sans fièvre, mais qu'elle étoit pourtant beaucoup [mieux] et que Mr. Gaubius [2]), après l'avoir vue le matin et l'avoir trouvée beaucoup mieux, étoit allé faire un tour à Leyden, on ouvrit la porte de la chambre de conférence et je vis paroître Karsseboom de Dort et Slingeland (le Baron). Karsseboom fut surpris en me trouvant là et devint tout d'un

[1]) Pierre d'Aulbonne, colonel de la garde suisse et adjudant-général de feu le Prince.

[2]) H. D. Gaubius, professeur de médecine à Leyde.

coup rouge comme un coq. Je lui dis le bon jour en passant, pour le mieux voir et mieux constater son embarras. Comme je me séparois de lui, l'on vint appeler Larrey, qui entra tout d'un coup. La porte de la chambre des conférences étant restée ouverte, je vis entrer Larrey dans le cabinet, dont Saumaise sortoit, et dans la chambre de lit je vis serpenter Sacrélaire et Royer [1]). Saumaise, me voyant, vint au devant de moi et j'avançai dans la chambre des conférences et dis à Saumaise, que j'étois simplement venu voir comment se portoit S. A. R., et que je ne voulois pas importuner, le priant de dire à S. A. R. que je m'étois acquitté de ce devoir. Saumaise me dit qu'il en feroit rapport à S. A. R.; que je l'avois prévenu en lui disant, que je ne demandois pas à voir la Princesse; qu'il avoit prié le Conseiller-Pensionaire, qui y avoit aussi été, de dispenser la Princesse de le voir; que la Princesse étoit beaucoup mieux, mais qu'elle n'avoit pas dormi de toute la nuit; qu'on lui avoit donné le quinquina et qu'elle étoit beaucoup mieux, mais que les médecins lui avoient défendu de voir qui que ce fût, à moins que ce ne fût des gens à qui elle étoit indispensablement obligée de parler, mais que je pouvois compter qu'elle étoit beaucoup mieux. J'allai de là aux Gecommitteerde Raden, un quart avant dix heures, où je trouvai Mr. Steyn, avec qui j'allai à son bureau. Il me dit, que Larrey lui avoit dit que la Princesse lui [avait] la veille, 12, demandé pardon, en présence de Burmania et de Grovestins et de quelques autres, dont Mr. Steyn ne se souvenoit pas, de ce qui s'étoit passé entre elle et Larrey le jour d'auparavant, 11, et qui auroit été l'effet de sa maladie. Pendant que nous parlions ensemble, le Conseiller-Pensionnaire et moi, on vint

[1]) J. Royer, prédicateur de cour.

annoncer Larrey. Mr. Steyn lui alla parler. Après leur conversation finie, Mr. Steyn rentra dans le collége et j'allai encore avec lui dans son bureau. Il me dit, que Larrey, en l'abordant, lui avoit donné la main et lui avoit demandé le secret, que Mr. Steyn lui avoit promis; après quoi Larrey lui avoit dit, que tout alloit le mieux du monde, maar dat de saak door Karsseboom van Dort verbruit was; que Larrey avoit parlé à Karsseboom dans la galerie; que Karsseboom lui avoit demandé de quelle façon l'affaire viendroit à l'assemblée; que Larrey lui avoit répondu: par forme d'avis des Gecommitteerde Raden, et en avoit en peu de mots donné le détail. Mr. Steyn demanda à Larrey, si Karsseboom n'avoit pas vu la pièce. Larrey dit que non. Puis continuant son discours, il dit que Karsseboom avoit été chez la Princesse et avoit dit à S. A. R. [1]), que, quoiqu'il eut été d'un autre avis, la Princesse ne devoit pas l'accuser d'être changeant, mais qu'il étoit permis de changer d'avis, pourvu que ce fut en mieux, et qu'il déclaroit à S. A. R., qu'il ne faisoit pas de difficulté de voter pour sa ville dat sij genoegen nemen met de elucidatien van H. K. H. [2]); qu'il resteroit ici ou bien qu'il reviendroit, si S. A. R. le souhaitoit, mais qu'il lui paroissoit, que le plutôt que l'affaire seroit mise sur le tapis, le mieux ce seroit; que lui, Larrey, quoiqu'il se fut excusé de parler à la Princesse pour ne la pas incommoder, avoit pourtant été obligé d'y entrer, ayant été appelé, et qu'il venoit de la part de la Princesse dire au Conseiller-Pensionaire, qu'elle le prioit de porter demain, 14,

[1]) N.B. Que Slingeland le Baron, qui est bourguemaître-député à l'assemblée, n'a pas seulement été nommé, quoiqu'il fut présent à tout ceci. (Note de W. Bentinck).

[2]) N.B. Il n'a vu ni le projet d'avis des Gec. Raden, ni le projet de réponse de S. A. R. (Note de W. Bentinck).

Vendredi, l'affaire au Collége des Gecommitteerde Raden et après demain, 15, à l'assemblée des Etats; que lui, Larrey, avoit commission de parler à van Zanen [1]) de Haerlem; que de Back se chargeroit de Rotterdam; que lui, Larrey, devoit parler à Mossel van Stralen pour tout le Noorderquartier; que le Conseiller-Pensionaire étoit prié de donner à connoître au Ridderschap, que S. A. R. souhaitoit que le Ridderschap se contentat (genoegen nam) des élucidations de la Princesse, mais qu'elle ne vouloit pas cabaler, ni gagner des voix dans le Ridderschap. Mr. Steyn lui dit, qu'il n'étoit pas informé des sentiments de[s] membre[s] du Ridderschap, mais qu'il doutoit que ce plan put réussir, parce qu'il est contraire aux formes reçues, et il ajouta qu'il lui paroissoit même préjudiciable pour la Princesse; que, si le corps des nobles assemblé lui demandoit son préavis, comme c'est la coutume (c'est ce que Larrey ne sait pas), il s'excuseroit de le donner de nouveau, comme l'ayant déjà donné au Collége des Gecommitteerde Raden, et qu'il recevroit leurs ordres comment voter de leur part, selon que seroit la conclusion dans le corps par la pluralité; qu'il vouloit bien se charger de communiquer d'avance le tout au Ridderschap, mais que la direction de cela, pour ce qui regardoit le Ridderschap, devoit être demandée à Mr. de Rhoon. Larrey lui demanda, s'il ne pourroit pas insinuer au Ridderschap, que Dort et Haerlem les suivroient. Mr. Steyn, lui répondit que cela devoit se faire par Mr. de Rhoon; que lui, Mr. Steyn, ne pouvoit se charger de cabaler contre les formes reçues de l'assemblée de Hollande et que même il ne vouloit pas être de la confidence, ajoutant qu'il se croyoit obligé d'avertir,

[1]) R. F. van Zanen, membre de la régence de Haarlem.

qu'il appréhendoit que cette façon de diriger les affaires achèveroit d'affermir Messieurs d'Amsterdam, en cas qu'ils ne fussent pas assez fermes déjà, et ne manqueroit pas de les irriter encore par dessus le marché. La conclusion entre Mr. Steyn et Larrey fut, que demain, 14 Mars, l'affaire seroit portée au Collége des Gecommitteerde Raden et après demain, 15 Mars, à l'assemblée des Etats. La conclusion entre Mr. Steyn et moi fut, que tout ce qui venoit de se passer entre nous resteroit secret, et que de tout ce qu'il m'avoit dit je ne devois faire usage de rien, excepté qu'il m'avoit prié de convoquer pour demain, 14, les Colléges combinés pour y porter l'affaire en question, et qu'il m'avoit dit que la Princesse le souhaitoit ainsi, comme aussi que l'avis des Gecommitteerde Raden fut porté après-demain, 15, à l'assemblée des Etats, sans rien de plus.

Il avoit aussi dit à Larrey, qu'il ne me diroit rien de plus et que, s'il étoit question de quelque chose de plus, soit de convoquer les nobles ou autre chose, il attendroit réponse ou ordre de S. A. R.

En nous séparant, Mr. Steyn et moi ne pûmes nous empêcher de faire les plus justes réflexions sur toute cette conduite écervelée.

Après cela j'allai à la salle des Etats, où il y avoit besogne avec les amirautés touchant le porto franco [1]. En entrant dans la salle, Karsseboom de Dort vint au devant de moi et me demanda, si j'avois un moment de loisir. Je dis: oui, et nous allâmes ensemble dans une embrasure de fenêtre. Il me dit, qu'il avoit été le matin chez la Princesse avec Slingeland le Baron, pour lui parler touchant la magistra-

[1] Cf. p. 314, 337, *Secr. Resol. Holland*, t. XII, p. 231. *Resol. Holland*, 1754, p. 1233; 1755, p. 65, 550, 692. *De Beaufort, Geschiedk. Opstellen*, t. I, p. 154 svv.

ture de Dort, qui devoit être changée en Avril. Je l'interrompis pour lui dire, que je le priois de me point parler de cela, parce que je ne voulois absolument pas m'en mêler en aucune façon; que la Princesse ne m'en parloit pas et que je n'étois pas si sot que de m'y aller fourrer; que je laissois cela à Mr. de Catwijk; dat Catwijk een sot paard rijd en dat ik niet agter op woude sitten; que Catwijk et ceux, qui avoient été employés avec lui aux réformes faites dans les villes, y avoient leurs bourses [1]), comme je pouvois voir par leurs déclarations aux finances de Hollande; que du reste ils s'étoient attirés une foule d'ennemis; que je souhaitois fort, que l'on m'eût laissé à Aix la Chapelle [2]), quand on m'avoit fait venir ici pour m'embâter de l'événement des fausses menées et mesures des autres; que je n'avois pas alors pu me refuser, mais qu'à présent je le pouvois et que j'étois déterminé à ne me mêler de la magistrature d'aucune des villes depuis Dort jusqu'à Purmerende, toutes deux inclusives. Karsseboom, en hochant de la tête, me dit: „Je vous admire." Je lui dis que je ne veux pas être admiré, car c'est par pure prudence que j'en agis ainsi. „Permettez donc que j'admire votre prudence." „Tant „qu'il vous plaira," lui dis-je. „Mais", dit-il „je vou„drois seulement vous informer, que par l'arrangement, „proposé par moi à la Princesse, elle pourroit faire „plaisir à Monsieur de Witt [3]). Mais quand je lui „ai nommé de Witt, elle a fait la grimace." [Alors il avoit dit à la Princesse:] „Het is waar, U. K. H., „hij is tegen uw geweest." „Wat duivel,"

[1]) N.B. que Karsseboom lui-même a été employé (Note de W. Bentinck).

[2]) En 1748. Cf. t. I, p. 240 svv.

[3]) Probablement Johan de Witt, seigneur de Jaarsvelt.

lui dis-je, „bent gij er ook niet tegen [geweest] „en alsoo sterk als hij?" „Dat is waar," dit-il, „wij bennen er te Dort allen tegen geweest „en wij moesten wel, want wij hadden „daar een particulieren eed, maer de Witt „is een woelgeest. Hij leid altijt te tobben." „En gij sit seer still, Mijnheer," lui dis-je, „en „houd gans niet van tobben." Il ne put s'empêcher de rire. Surquoi je lui dis: „Hoor, laten „wij malkander wel verstaan. Soo er iemand „is die excuse verdiend bij het Huys van „Oranje van partij er tegen te trekken, is „het iemand die de Witt heet. De mensche-„lijkheid heeft tog plaats, maar dieselve „reden is voor anderen niet." „Dat stae „ik toe" dit Karsseboom, „en hij sal evenwel „also sterck wesen aan dese kant als hij „aan de andere geweest is. Daarom soude „ik proponeeren, dat hij de commissie kreeg „in de Admiraliteit in Zeeland. Die duurt „vijf jaren en hij kan er uit als om burger-„meester te worden." A quoi je lui répondis que, si Mr. de Witt et les autres en étoient contents, j'en étois content aussi, et nous nous séparâmes. Toute la conversation se passa en riant, le tout par familiarité, et nous nous séparâmes. Karsseboom ne me dit pas un seul mot sur le reste de ce qui avoit [été] le sujet de sa conversation de [1] la Princesse.

[1]) l. *avec.*

CD.

Notes de W. Bentinck. Véhémence de la Princesse dans l'affaire du rapport des Gecommitteerde Raden.

Samedi, 15 Mars 1755.

Je fus à sept du soir chez le Conseiller-Pensionaire, qui m'avoit prié par billet, pendant le diner, de passer chez lui à cette heure là, pour me dire ce qui se seroit passé entre lui et Larrey après une conversation, qu'il devoit avoir avec lui à six heures. Il me dit, que Larrey lui avoit dit, par ordre de la Princesse, que S. A. R., se trouvant mieux à présent, vouloit mettre ordre à ses affaires et que lui, Larrey, avoit ordre de donner ses considérations à S. A. R. ou quelque chose d'approchant, le tout assez confus, parceque Mr. Steyn étoit encore ému d'indignation de la façon, dont les députés de 16 villes s'étoient laissés employer à prostituer leur honneur et l'assemblée des Etats de Hollande [1]). Que Larrey lui avoit aussi dit, que la Princesse m'écriroit un billet pour me prier de convoquer le Ridderschap dans le cours de la semaine, qui commençoit le lendemain; que l'avis des Gecommitteerde Raden seroit apparemment imprimé Lundi ou Mardi; qu'on auroit un couple de jours pour

[1]) Le 15 Mars le rapport des Gecommitteerde Raden fut mis en délibération aux Etats de Hollande. L'avis de la Gouvernante, qui y était inséré, déclina les économies proposées, se fondant sur les raisonnements du projet de Larrey. La noblesse demanda copie du rapport pour en prendre connaissance de plus près; les députés des villes d'Amsterdam et de Brielle firent le même pour en faire rapport à leurs régences; mais les députés des 16 autres villes votèrent qu'il fallut que les Etats se contentassent des élucidations de la Gouvernante (*Resol. Holland*, 1755, p. 404).

l'examiner et qu'après cela on pouroit former la voix du Ridderschap; que par Mr. de Starrenburg [1]) elle comptoit d'avoir la Brielle et que, si le Ridderschap se conformoit à ce qui étoit l'inclination de 17 villes, Amsterdam seroit réduite à la singularité; que S. A. R. choisissoit de m'écrire, parce qu'elle appréhendoit, si elle me parloit, d'attraper une attaque d'apoplexie; qu'elle avouoit, qu'elle étoit si violente en tout ceci, qu'elle en avoit honte et qu'elle avoit prié Larrey de la modérer et de la convertir. Mr. Steyn étoit, comme j'ai dit, si ému, qu'il manquoit à l'ordre et à la précision requises pour que je puisse noter tout ce qu'il m'a dit plus, mais ce qui est ci-dessus en est la substance, sinon les mêmes paroles d'une partie de ce qu'il me dit. Entre autre choses il avoit dit à Larrey, que lui, Mr. Steyn, étoit indigné de la conduite des Députés des 16 villes et tout autant de la conduite de ceux, qui s'étoient laissé employer à les persuader.

LETTRE CDI.

Yorke à W. Bentinck. Envoi de quelques points à considérer en vue de la guerre imminente.

Hague, March 15th, 1755.

Dear Sir.

I take the liberty to send you inclosed a few questions, which seem to me necessary to be considered in the present situation of affairs. I am sensible, they are not to be answered at first sight, but I am confident, you will agree with me in thin-

[1]) P. van Wassenaar, seigneur de Sterrenburg, bailli de Brielle.

king, that it is more than time the publick should be awakened, or at least that those, whom you can rely upon, should be turning these things in their thoughts. The points, stated in the second page, are such as should be treated in your letter to the Duke of Newcastle, every thing else (except the Barrier) will not interest him at present, and I wish I could furnish you with more materials, but it would be presumptious in me to attempt it, and you know the temper of the interior here better than it is possible for me to do.

I shall be at your orders any hour to morrow or Monday, that you will please to appoint, either at your house or mine, with or without witnesses. You will do me a singular pleasure as well as an honor, if you will favor me with any lights upon these rough thoughts, which should not have made their appearance before you without your commands, which I shall ever think it a happyness to obey. I will not presume on your time, knowing how much you are taken up, and remain....

JOSEPH YORKE.

Points à considérer.

Ceque la République est en état de faire dans le moment présent?

Si elle peut équipper une escadre pour la protection de son commerce, et s'il sera possible d'y faire consentir les Etats?

Si elle voudra donner les secours en conformité de l'article séparé du traité de Westminster de 1716 [1])? Si elle ne pourra pas prêter un secours de troupes, comme par exemple la brigade Ecossoise, sous pré-

[1]) *Rousset*, *Recueil*, t. XIX, p. 422.

texte qu'elle est composée des sujets de S. M., sans s'exposer au ressentiment de la France?

S'il n'est pas de la dernière conséquence de songer à tems à la sûreté des 12.000 hommes, qui sont en garnison dans les places de la Barrière?

En un mot, ne convient-il pas de se réveiller, et ne seroit-ce pas le meilleur moien d'étouffer toute brouillerie intérieure?

La[1]) France a fait entendre, que, si la guerre commençoit entre elle et l'Angleterre, elle ne se borneroit pas aux opérations de mer, ni aux Indes simplement, mais qu'elle seroit dans la nécessité d'emploïer ses forces sur le continent de l'Europe et qu'elle pourroit bien se saisir des Païs-Bas Autrichiens, afin d'avoir une bonne caution entre ses mains. Cette menace de la France oblige le Roi de se concerter avec ses Alliés, et Il demande à ses amis en Hollande, quelle conduite la République pourroit ou souhaiteroit tenir en pareil cas? Sa Majesté est d'opinion, qu'il ne faut point perdre de tems à se déterminer, ni du moins à s'entendre sur les mesures à prendre, en cas d'une rupture ouverte entre la France et l'Angleterre.

LETTRE CDII.

W. Bentinck à Newcastle. Il faut du temps pour délibérer sur les points mentionnés dans la lettre de Newcastle du 11 Mars.

—

Hague, March 18th, 1755.

Mylord.

I received yesterday your Grace's letter of the 11th, the contents of which are of such importance, that your Grace cannot well expect from me to day

[1]) Ici commence la page seconde.

any thing more than the bare acknowledgment of the reception. I will make it my business to give you, as soon as possible, all the light I can. In the mean while your Grace may be sure, that none but a proper use will be made of your letter, wich point I hope your Grace will trust to me. You know, Mylord, that going on softly and by degrees is the only way of succeeding here. I own that the critical situation, Europe is in at present, will not admit of long deliberations; therefore no time shall be lost. But yet some time must be given for mature consideration of the consequences of whatever measure might be taken, and it will, you may depend, be taken as short as possible.

It would be to little purpose to give your Grace my own private opinion on such a complicated state of affairs. But I shall for the present only add, that I will do my utmost endeavours to apply the principles, I have always made profession of, to the present situation, being persuaded that our mutual safety depends on the strictest union and the most intimate concert between the King and this Republick. I break of and am ....

W. BENTINCK.

CDIII.

Notes de W. Bentinck. Entretien avec le bourgmestre Hop sur le système général en vue de la guerre imminente entre la Grande-Bretagne et la France.

—

30 Mars 1755.

Dans la conversation, que j'ai eue avec Monsieur le bourguemaître Hop à sa maison de campagne le 28 Mars 1755, nous sommes convenus des principes communs suivants: que la République ne pouvoit ni ne

devoit abandonner l'Angleterre et la Maison sur le trône, à quelque prix que ce soit, ni pour raison quelconque, et que l'on devoit mettre le tout pour le tout pour secourir l'Angleterre en cas de rebellion ou d'invasion; que la République ne pouvoit absolument point être limitrophe de la France; que c'étoit une maxime constante depuis la paix de Munster, fondée sur la nature des choses, sur notre situation, sur l'intérêt essentiel et fondamental de la République; qu'il ne nous convenoit pas pour cette raison d'avoir les Païs-Bas en propre, ni à notre garde seuls; qu'il ne nous convenoit pas non plus que l'Angleterre les eut pour plusieurs raisons très fortes; qu'il faloit que les Païs-Bas fussent pourtant à quelqu'un, et après avoir fait la revue de toutes les Puissances de l'Europe, nous sommes revenus à la Maison d'Autriche.

Entre autres il a été question du Roi de Prusse, et à cette occasion nous avons traité au long ce qui regarde ce Prince, son pouvoir, son armée, sa politique, etc. Mr. Hop, qui étoit frappé de son pouvoir présent et qui penchoit pour l'attirer et pour le conserver de notre côté, pour avoir moins besoin de la Maison d'Autriche, est venu, tout en suivant de conséquence en conséquence le fil de ses propres raisonnements, à avouer que ce plan étoit inexécutable, surtout considérant que nous ne pouvons l'exécuter seuls et que l'Angleterre et Vienne, dont nous ne pourrions nous passer pour l'exécution ni nous séparer sans nous perdre (traités ou point traités et vu seulement notre intérêt), n'entreroient pas dans un plan pareil.

Quant il m'a pressé: „que faire et comment séparer le Roi de Prusse de la France ou le rendre inutile à la France?", je lui ai dit: „en lui faisant mettre les Russes à dos par l'Angleterre", n. b. sans que la République y donnat un sol. Il m'a demandé, si je

croyois que le Roi de Prusse tiroit de l'argent de France. Je lui ai dit, que le Roi d'Angleterre m'en avoit assuré à Hannovre en 1750. Nous sommes donc convenus, que l'Angleterre, comme Angleterre, ne pouvoit absolument et au risque de tout être abandonné ni secours lui être refusé par la République au risque de tout, mais pour Hannovre il n'en étoit pas de même et que nous n'étions engagés à rien. Je suis convenu avec lui de ce dernier point, mais je lui ai demandé, si, vu l'affection du Roi pour Hannovre et le désordre et dérangement qui pourroit arriver en Angleterre, il ne convenoit pas à la République de témoigner prendre part aussi à Hannovre, et s'il n'étoit pas aussi de notre intérêt d'encourager et de soutenir le Roi d'Angleterre sur cette frontière exposée au Roi de Prusse. Il m'a dit, que cela regardoit l'Empire et que le Roi devoit absolument prendre ses mesures sur cela avec l'Empereur et l'Empire, la Cour de Vienne et les autres Princes, sur qui le Roi pourroit compter. Je lui ai allégué l'exemple de l'année 1729 [1]). Il m'a dit qu'alors la France en étoit d'accord; qu'il avoit été alors à Soissons; qu'il s'en souvenoit très bien et que je n'avois qu'à me faire donner par le Greffier les lettresde cette année-là, où j'en trouverois le détail; et il répéta encore, qu'il n'auroit pas peur du Roi de Prusse seul, ni même de la France seule, mais bien des deux ensemble.

Parlant des Païs-Bas et du danger où nous étions, que la France ne s'en emparât, il a témoigné avoir de la peine à comprendre, que la France pût faire une démarche pareille, qui seroit une déclaration de guerre à la Maison d'Autriche et qui entraîneroit une guerre générale, à laquelle la Francc n'étoit pas préparée ni en état de la soutenir, alléguant, outre

[1]) Cf. p. 473. *Secr. Res. Staten-Gen.*, 1729, fol. 82, 83, 86.

toutes les considérations de commerce etc. que nous savons, ses divisions intestines, que Mr. Hop m'a montré comme plus importantes encore que je n'avois cru.

Sur ceque la République pourroit et devoit faire, au cas que la France prit pourtant le parti de s'emparer des Païs-Bas, pour sauver les Païs-Bas et les troupes de la République qui y sónt, il est convenu que c'étoit une délibération purement militaire, et m'a dit que c'étoit un point à régler avec le Prince Louis; que par le traité de Barrière il avoit à la vérité été pourvu à ce cas, en assignant les bords du Demer, mais que, pour tirer de cela l'avantage qu'on s'en proposoit, il faloit en parler avec les gens du métier et qu'il ne pouvoit, lui, décider ce qui seroit faisable ou conseillable; qu'il ne pouvoit, par exemple, décider, si les François pourroient s'avancer jusqu'à Gand et laisser Namur. Quand je lui ai dit, que ces postes accordés le long du Demer supposoient un concert avec la Cour de Vienne pour la conservation des Païs-Bas et que de retirer les troupes vers la Meuse et l'Escaut sans ce concert ne répondoit pas au but, qu'outre cela, en abandonnant le reste des Païs-Bas et laissant avancer les Français en Flandres, nous retomberions dans un cas, que nous étions déjà convenus devoir être absolument exclu et rejetté, assavoir d'être limitrophes de la France, il a avoué que cela étoit vrai et qu'il ne savait au monde, comment lever ces difficultés.

Sur le point d'une neutralité, il a dit, que, si la guerre ne se faisoit qu'en Amérique ou par mer pour la querelle sur les affaires d'Amérique et sans que la guerre fut portée sur le continent, la République n'avoit que faire d'y entrer et qu'alors la neutralité avoit lieu d'elle même, mais que, s'il étoit question d'une neutralité pour les Païs-Bas, la République n'y

pourroit venir que de concert avec l'Angleterre et la Cour de Vienne et en se réservant le droit et la liberté de donner les secours stipulés par les traités, répétant encore à cette occasion, que la République ne pouvoit pas abandonner l'Angleterre comme Angleterre et qu'il ne pouvoit pas croire encore, que la France voulut porter la guerre sur le continent d'Europe et la rendre générale.

Je dis entre autres choses à Mr. Hop, qu'il me paroissoit que la République devoit demander à ses alliés, particulièrement à l'Angleterre, quelles mesures pourroient et devroient être prises pour empêcher, que la République ne fut envahie ou attaquée, en haine des secours qu'elle donneroit en vertu de ses traités, au cas que l'Angleterre fut dans le cas de les pouvoir demander. Il approuva beaucoup cette idée, comme étant une précaution utile, mais il me demanda ce que l'Angleterre pourroit répondre et quelles mesures elle pourroit proposer. Je lui demandai à lui-même, quelles il jugeroit suffisantes, et ajoutai que je serois embarrassé à y répondre, mais que pourtant il étoit toujours vrai, que l'Angleterre avoit un intérêt si manifeste à notre conservation, qu'en même tems qu'elle exigeroit de nous des secours, elle devroit pour son propre intérêt travailler et prendre des précautions, pour que nous ne fussions pas mis hors d'état de lui en pouvoir fournir en d'autres occasions, et, en un mot, pour que nous ne fussions pas écrasés; que pour parvenir à ce but il n'y avoit pas de moyen plus convenable de nous rassurer que par des troupes à avoir d'Allemagne, tant celles de la Cour de Vienne que d'autres Princes de l'Empire, et le tout dans la supposition que le Roi de Prusse seroit tenu en échec par les Russes. Il dit, que c'étoit une chose à laquelle on pouvoit penser, mais qu'il y voyoit bien des diffi-

cultés, vu l'incertitude de la négociation entre l'Angleterre et la Russie, l'état de foiblesse de l'Empire Russe, occasionné par le caractère de l'Impératrice de Russie, sans quoi cet Empire seroit en état de donner le ton à toutes les affaires de l'Europe; que sur le Danemarc on ne pouvoit pas compter; et que la Cour de Vienne elle-même savoit si bien, combien les Païs-Bas importoient aux Puissances-Maritimes et que l'on ne pouvoit pas permettre, que la France s'en rendit maîtresse, ni que ces Païs-Bas fussent possédés tranquillement par d'autres que par la Maison d'Autriche, qu'elle profitoit de cette circonstance et de la certitude, qu'elle avoit à cet égard, pour s'épargner elle-même. Et pour conclusion il fut convenu, que cela seroit bon à tenter, mais qu'on ne devoit pas trop compter sur le succès. Il me dit, qu'il avoit appris qu'il étoit venu une réponse de Vienne sur l'affaire de la Barrière [1]). Je lui dis qu'oui et que cette réponse, avec les informations que l'on avoit reçues, seroient communiquées par le Conseiller-Pensionaire aux Députés d'Amsterdam à l'assemblée de Hollande, et qu'il la verroit par eux; que je ne pouvois pas lui en dire exactement le contenu, mais qu'en général c'étoit la même chose qu'auparavant; que la différence qu'il y avoit étoit, que la Cour de Vienne offroit de payer pendant deux ans le subside en plein, au cas que les troubles en Europe fissent juger, qu'il

[1]) Keith avait tenté de nouvelles négociations avec Kaunitz, se servant des conseils de Wasner, mais son attente fut trompée tout à fait, lorsqu'il reçut un nouveau projet, qui laissa subsister les griefs des Puissances Maritimes; et ce fut en vain qu'il plaida sa cause devant l'Empereur et l'Impératrice. (Trois letters de Keith à Holdernesse du 4 Mars 1755). Le nouveau projet, remis par Kaunitz à Keith le 27 Février, se trouve dans les *Secr. Res. Holl.* t. XII, p. 275.

n'étoit pas convenable de commencer à présent à travailler au rétablissement des places, et qu'au bout de ce terme-là on recommenceroit à payer par parties aux termes et conditions, exprimés dans le projet même; que le point, qui faisoit une des plus grandes difficultés, étoit le 26 art. du traité de Barrière, sur lequel on ne pouvoit pas faire entendre raison à la Cour de Vienne, quoique dans le fond c'étoit d'une pure ombre que l'on se disputoit, et que la Cour de Vienne étoit déjà en possession de tout ce qu'elle pourroit prétendre sur ce point; mais que le malheur étoit qu'en Angleterre les ministres, quoique convaincus que ce n'est qu'une chimère, n'osoient pas se relâcher sur cette chimère, parce que la nation la regardoit comme une réalité; que dans ce païs-ci l'on croyoit devoir rester uni avec l'Angleterre sur ce point de l'art. 26 du traité de Barrière, pour ne pas perdre l'appui de l'Angleterre dans les points, qui intéressent plus immédiatement la République, mais qu'outre cela l'opinion, que l'on avoit soutenue jusqu'à présent, étoit que nous ne pouvions pas non plus nous relâcher sur cet article; que je ne pouvois cacher, que mon opinion étoit toute différente et que je ne ferois pour moi aucune difficulté d'entrer en pourparler sur cet article et d'y être même très facile, parce que, de la façon que les choses sont en effet, il n'y a qu'à gagner pour nous et rien à perdre, puisque les choses sont presqu'aussi mal qu'elles peuvent l'être et qu'elles vont même en empirant. Mr. Hop me dit tout net, qu'il étoit sur ce point-ci de la même opinion, que la ville d'Amsterdam n'y prenoit aucun intérêt et que lui en particulier ne pouvoit pas comprendre, comment ni pourquoi on s'y accrochoit.

LETTRE CDIV.

Yorke à Holdernesse. Embarras des ministres hollandais; leurs délibérations.

—

Secret.

Hague, April 1, 1755.

Mylord.

I made the use, which your Lordship directed me, of the intelligence contained in your secret letter of the 25 March [1]) last, and you will not be surprised to hear, that the repeated advices of the designs of France against the Low Countries give the greatest uneasiness to the Princess Governante and the Dutch ministers. I do not mean to accuse them of want of zeal; it would be doing them the greatest injustice, for their attachment to His Majesty and the system is invariable; they only want the means to support it, which they can not find singly within themselves.

The uncertain state of the negotiation between England and France, and the defenceless state of their frontier, joined to the unaccountable conduct of the Imperial Court, greatly embarass their deliberations; they have however within these few days, in consequence of my continual sollicitations, been considering, what it is possible to do for the present. The Princess Royal has directed the Pensionary and Mr. Bentinck, but more particularly Prince Lewis, to give their thoughts to H. R. H. upon the subject, and they are actually employed about it. The principal

[1]) Cette lettre manque mais on en trouve le précis dans le procès-verbal de la Conférence du 31 Mars. Holdernesse donna avis à Yorke des disputes avec la France, du message du roi au parlement et de la réponse de celui-ci.

points, which are under their immediate consideration, are these [1]):

First, in what manner they should act, if the King calls upon the States General to fulfill their engagements with His Majesty;

secondly, what is necessary to be done for the security of the Dutch troops in garrison in the Barrier;

thirdly, what other steps it is necessary to take for the more inmediate defence of the frontier of the Republick.

I will not pretend to inform your Lordship positively, what resolutions may be agreed to here upon these points, as they may vary with circumstances; but I will as precisely as possible acquaint you with what I have collected upon them from the several conversations, I have had with the Dutch ministers of confidence.

Upon the first point they seem unanimously of opinion, that, as France is notoriously the agressor in the present quarrel, they are certainly within the terms of their treaties with England; but they are persuaded, His Majesty would not require from them, in their present exposed situation, any secours, unless he thought, the safety of His kingdoms absolutely required them; and in that case they seem clearly of opinion, that the States General could not in honour, or without exposing themselves to the reproaches of

[1]) Apparemment Yorke avait reçu des informations de la Gouvernante elle-même. Louis de Brunsvic, qui d'avance avait consulté W. Bentinck et le conseiller-pensionnaire, avait donné à la Princesse deux mémoires, du 23 et du 29 Mars, qui traitent les points, énumérés par Yorke, dans le sens de cette lettre (Archives de Bentinck, n⁰. 21 II). Le 31 Mars et ensuite le 2, 8 et 14 Avril, ces mémoires furent discutés dans la Conférence.

Europe in general and the contempt of France in particular, avoid sending the 6000 men to Great-Britain; but further they would unwillingly be forced to go, because of the want of troops they should be in for their own defence. They hope likewise, that the King would not think fit to call upon them for their quota of ships just now, as that would embarass their measures and put them to a great deal more expence.

The second point touches them very nearly, considering how large a part of their force is actually exposed to the first attack of France in those parts; they would willingly therefore get them out of their present situation, and as far as I can perceive, they think, the approaching time of changing their garrisons may give them a natural pretence for providing for their security, without affecting too great an alarm. For this purpose they seem inclined to withdraw some of the troops of Tournay, Ypres etc., in which places they would only leave some bataillions, from whence they might send detachments to the Knoque, Menin, Courtray etc., to mark the possession. The little cavalry, which is there, they would withdraw to the Generality.

This scheme is suggested by those, who are still promoters of the Austrian system and who would conceal as much as possible from the knowledge of the publick the little confidence, which the Court of Vienna shews us at present, and therefore they are still in suspence, in what manner to carry this plan into execution. The first consideration is, whether they should communicate it to the Government of Brussels, to shew them the danger to which they are exposed, and the folly of risking so large a force in open towns, to learn, if possible, what method the

Austrians propose to follow for their own and the common safety.

In order to conceal as much and as long as possible this retrogade motion of the Dutch troops, they would give publick orders to the regiments, whose tour it naturally is to relieve the Barrier this year, to hold themselves in readiness to march, and under one pretence or other delay their being put in motion.

One reason for concerting this affair with the Government of Brussels, or at least with Prince Charles of Lorraine and Count Cobentzel [1]), is to prove the desire the Republick has, not to break the alliance, and at the same time to find more facility for putting Namur (which they are unanimous for preserving) in a condition to withstand a siege. In order to preserve that fortress, which, as far as relates to its fortifications, is said to be in a good condition, they seem inclined to proceed immediately, and without further loss of time, to the providing it with the artillery, stores and provisions necessary.

Besides this, they think it necessary to be informed, what or whether any plan has been thought of at Brussells for the security of their own troops, for it is to be feared the first blow of the French would be decisive, whilst no greater force subsists in those parts, more especially as Luxemburg would require a full half of all the Austrian troops actually in the Netherlands.

The last article, to which the attention of the ministers here seems to have turned, under their second head, is the keeping an intelligent officer on the frontier, properly furnished, to give intelligence and judge of the motions of the French, which must

[1]) En 1753 le comte Ch. Ph. de Cobenzl avait succédé à Botta.

decide for withdrawing what will remain of the troops of the Republick in those parts.

As to the third point under consideration, touching the further measures to be taken for the defence of the interior frontier, little can be said at present upon it. The chief object, which is under deliberation, is the manner of providing the places of the Generality, as Bergen op Zoom, Breda, Bois le Duc and Grave; for as to any other measures, they must depend upon a concert with the allies of the Republick, of whom they will stand in great need, if attacked by France.

I have taken the liberty to offer to your Lordship in this rough manner the first ideas, which have been suggested here upon the present conjuncture, though nothing has been communicated to me in form. I would willingly however prove to your Lordship, that our friends have no thoughts of yielding to France, if there is any possibility of avoiding it, nor of abandoning the Alliance, if they can find the least security in it. I should at the same time be happy to know, if in consequence of these hints the King has any orders to give for my guidance and direction.

The next consideration must be, what force can be collected to resist France and Prussia, the foundation of which must depend upon His Majesty's influence at Vienna and Petersbourg. Hitherto the people of this country are unaccountably indolent upon the situation of Europe, owing either to their idea that the quarrel can not immediately affect them, or from a persuasion of their inability to take part in it. A declaration like that mentioned in your Lordship's secret letter, which [1]) I am acknowledging, would at first frighten them extremely; I should hope, the consequence would be an exertion of their strength,

[1]) Manque. Cf. p. 502.

but I cannot say, I should be sorry that Mr. de Bonnac had received and executed those instructions, if France seriously intends to break; my business would be rendered much easier to transact by such a step.

I do not trouble your Lordship at present with the particular language of any one minister; Mr. Hop excepted [1]), I think they are of the same way of thinking, and I am persuaded, his good sense will soon shew him, how idle the hopes of a neutrality are, or if that does not suffice, the arrival of a French army in the Netherlands will be a better answer than any other that can be made him. The Pensionary is highly distressed with the conduct of the Court of Vienna, and it is difficult for him to persuade himself, which he is still willing to do, that their Imperial Majesties do not mean entirely to abandon the Low Countries to the care of England and the Republick. No messenger, that comes from thence, brings us the least comfort, nor has Baron Reischach the smallest instruction upon the present critical state of affairs.

I will only add one word more at present, and that is, that, if it becomes necessary for the Republick to augment their troops, they will, I supposse, follow the plan laid down in 1753 after the great incorporation and reduction [2]), not by new levies of whole corps but by increasing the companies. As to further succours, they must be looked for in the Empire, which will be always preferable to any regiments, that these people can raise, of which the experience of the late war has too fatally shewed the inutility. . . . .

J. YORKE.

[1]) Cf. p. 508.

[2]) Cf. p. 450.

LETTRE CDV.

Yorke à Holdernesse. Zèle de la Gouvernante; elle désire avoir des informations relatives aux secours, que la République recevra de la part du roi.

—

Private.

Hague, April 1st, 1755.

Mylord.

I hope my secret letter of this date will shew your Lordship, that we are not unmindful of the present situation of affairs, though we are not able to do all I wish we could; we want encouragement and an appearance of some support, which we cannot see just at present; I hope this will change, or else our case is a desperate one in this part of the world.

I cannot say too much for the Princess Royal's zeal in His Majesty's cause, and the firmness H. R. H. shews in every thing, which relates to the system; and since I wrote my secret letter, she has sent for me again and has desired, that I would acquaint your Lordship, how much she is obliged to the King for the intelligence, His Majesty has been pleased to communicate about the instructions to be sent to Mr de Bonnac; that, whether France does or does not make that declaration, it behoves them equally to take the best precautions they can, and that she will lose no time in concerting them; that she is determined, Her children shall never be reproached with any lacheté at least under her Regency, and that she has declared Her sentiments very fully to the ministers of the Republick. Her Royal Highness has desired however, that I would beg your Lordship to represent to the King the situation, the Republick

would be in, if France marches an army upon their frontier, and how much they would stand in need of their Allies; that the Court of Vienna has so infamously neglected them, and to this minute acts with so much reserve, that they do not even pretend to guess, what succour can be expected from that quarter. Her Royal Highness hopes therefore, that the King will graciously please to inform Her, what His Majesty thinks of the conduct of the Court of Vienna, and how far we may depend upon it for assistance, if France invades the Netherlands; that she does not in the present moment mention any thing about the article of subsidies, nor that of commerce; that the present question is about their remaining independant or a province of France, and what helps their Imperial Majesties will give to prevent so terrible a calamity [1]).

I tremble to think of the first effect, any menace on the part of France would have in this country; I hope we should have strength enough to oppose any submissive conduct; but abandoned as we are by the Austrians and standing quite alone, we can pretend to nothing more than selfdefence.....

J. YORKE.

[1]) Pour les négociations entre Londres et Vienne, voyez *Richard Waddington*, *Louis XV et le renversement des alliances,* p. 129 svv. *Arneth*, *Maria Theresia nach dem Erbfolgekriege*, p. 373 svv.

CDVI.

Notes de W. Bentinck. Entretien entre le conseiller-pensionnaire et Larrey sur le projet inadmissible d'un rapport des amirautés.

—

Jeudi, 10 Avril 1755.

Passant de la chambre, où s'assemblent les Gecommitteerde Raden, à une autre chambre, où je devois avoir une conférence, je vis le Conseiller-Pensionaire avec le fiscal Denik [1]) (Boreel venoit de sortir) et Larrey. L'air capot et embarrassé de Larrey me donna de la curiosité. Je demandai excuse à ces Messieurs, en lui disant que je leur renverrois d'abord le Pensionaire, mais que j'avois un mot à lui dire qui pressoit, et je menai Mr. Steyn à part. Je lui demandai, ce qu'il y avoit et de quoi il s'agissoit entre eux. Mr. Steyn me dit, qu'il y avoit un projet de rapport à faire aux Etats Généraux de la part des Amirautés combinées pour l'équippement contre Algers [2]); que Messieurs de Zélande vouloient avoir part à cet équippement, mais que, n'ayant de vaisseau du rang requis cette année, ils avoient fait des conditions qu'ils auroient double portion l'année prochaine; qu'ils accrochoient leur consentement à cette condition, et que non seulement avoient requis l'assurance positive de Madame la Princesse, comme représentant le Grand Amiral, mais qu'il ne s'en contentoient pas et vouloient avoir de plus l'assurance positive par résolution des Etats-Généraux; que lui, Mr. Steyn, avoit témoigné très clairement à ces Messieurs sa surprise sur une irrégularité pareille et leur avoit dit, particulièrement à Denik, qu'il ne pouvoit comprendre,

[1]) Mr. G. D. Denick, fiscal de l'amirauté de la Meuse.
[2]) Cf. *Resol. Holland*, 1755, p. 512.

comment ils avoient osé mettre sur le papier une chose si directement contraire à la constitution, aux droits du Grand Amiral, de qui la décision dépend, et à leur propre instruction. Mr. de Larrey voulut justifier ce qui étoit écrit et donner à ce que Mr. Steyn disoit un tour, comme s'il parloit pour les Amirautés résidant en Hollande et contre celle de Zélande, et dit à Mr. Steyn, qu'il parloit comme Ministre de la Province de Hollande mais qu'on avoit eu bien de la difficulté avec Messieurs de Zélande, et que c'étoit pour surmonter ces difficultés et pour obtenir leur consentement, qu'on avoit été obligé de venir à cet expédient conciliatoire. Mr. Steyn lui dit, que ce n'étoit pas pour la Hollande ni pour aucune autre province qu'il parloit, mais pour l'ordre, pour le maintien des colléges et pour les droits du Grand Amiral, auxquels il ne souffriroit jamais qu'on donnat atteinte, et qu'ici non seulement l'Amirauté de Zélande faisoit des conditions avec le Grand Amiral, mais vouloit encore la promesse additionnelle des Etats-Généraux, comme si celle du Grand Amiral en tout cas n'auroit pas suffi. Larrey commença alors à se battre en retraite, dit qu'il ne savoit pas assez bien les constitutions, à quoi Mr. Steyn lui répondit assez sèchement, qu'il ne devoit donc pas se mêler d'affaires qu'il n'entendoit pas. Larrey dit, que Messieurs de Zélande ne vouloient pas autrement consentir et demanda, s'il faloit donc rompre? Mr. Steyn lui dit qu'oui; que, quand on ne pouvoit pas aller en avant sans gâter une affaire, il valoit mieux rompre; que nous en étions à ce point-là avec la France sur le traité de commerce [1]), et lui demanda à lui, si nous devions conclure avec la

[1]) Cf. *Secr. Res. Holland*, t. XII, p. 155, 159, 181, 192, 196, 219, 228, 246, 247, 251, 252.

France comme elle le vouloit simplement et sans autre raison, pour ne pas rompre. Et la conclusion fut que M^{r}. Steyn dit, qu'il faloit changer ce rapport, puisqu'il ne le souffriroit pas ainsi.

CDVII.

Notes de W. Bentinck. Conversation avec la Princesse: le projet du rapport des amirautés; le voyage de George II à Hanovre; grossièreté du trésorier général Hop envers Louis de Brunsvic dans la Conférence.

—

Vendredi, 11 Avril 1755.

Je fus à la peinture de la Princesse. Quand on m'annonça, elle fit retirer tout ce qui étoit dans la chambre et je la trouvai seule. Je commençai par lui témoigner, combien j'étois sensible à la façon, dont les Amirautés en agissoient à son égard et dont ils manquoient à ce qui étoit dû au Grand Amiral, en vertu de la commission et de l'instruction des Amirautés. Elle ne comprit pas bien d'abord, ou bien ne voulut pas faire semblant de comprendre, ce que je voulois dire, mais je lui expliquai mon idée, qui tomboit sur les conditions insérées dans le rapport, fait aux Etats-Généraux sur l'équipement contre Algers, à la réquisition des députés de Zélande, et que je lui détaillai, sur le contenu de l'instruction susdite, et nommément les art. 25 et 26, être contre leur subordination et contre les droits du Grand Amiral, ajoutant que l'on ne pouvoit prendre des précautions trop fortes pour la conservation de ces droits, et lui témoignant ma surprise de ce que ceux, qui avoient tenu la plume, avoient osé insérer rien de pareil dans un rapport, qui devoit être inséré dans les

régistres des Etats-Généraux et qui pourroit, avec le tems, servir d'exemple et être allégué dans les tems futurs contre le Prince son fils ou contre elle-même. Elle étoit fort embarrassée, parce qu'il s'agissoit d'elle et qu'elle ne pouvoit y trouver autre chose, me conta comment cela s'étoit passé, d'une façon assés embrouillée, qui me fit juger, qu'elle n'étoit pas seulement au fait elle-même et qu'elle avoit, comme elle a fait en tant d'autres choses, laissé cela à tripotter et à arranger par Larrey, sans autre conseil. Elle me demanda, si elle pouvoit faire usage de la liste des vaisseaux Algériens, que je lui avois donnée. Je lui dis, qu'elle en étoit la maîtresse et que c'étoit mon intention en la lui remettant; que, comme ce que la République envoyoit contre les Algériens étoit fort peu de chose et que je n'avois reçu ces informations que la veille, je m'étois cru obligé de les lui remettre, afin qu'elle [en] fît l'usage qu'elle jugerait convenir. Après quoi il fut question des affaires générales et des différends entre l'Angleterre et la France, les conséquences pour paix ou pour guerre générale, etc. Elle me parla avec chaleur contre le voyage du Roi à Hannovre [1]) et en termes très peu mesurés, me demanda si Robinson [2]) n'iroit pas à Hannovre, et parla avec beaucoup de mépris de Holdernesse. Et à cette occasion je lui dis, qu'une des choses, pour lesquelles j'étois venu pour avoir l'honneur de lui parler, étoit la scène, qui s'étoit passée le matin et qui m'avoit fait une peine infinie, étant la première et la seule que j'eusse encore vue à cette Conférence; que je n'avois pas vu le Prince

[1]) Malgré les remontrances de ses ministres, George II s'embarqua en Avril pour Hanovre.

[2]) Sir Thomas Robinson, depuis 1754 secretary of state (Southern Dept.)

Louis depuis, mais que j'avois vu qu'il avoit été fort piqué de la façon, dont Mr. Hop avoit reçu les papiers [1]), que le Prince avoit remis à S. A. R. La Princesse me dit, qu'elle avoit été fort embarrassée, qu'elle n'avoit pas cru le Prince Louis si vif. Je lui dis, qu'en ce cas elle ne le connoissoit pas et qu'il étoit extrêmement sensible. „Oui," dit-elle, „sensible, „mais je le croyois plutôt porté à la mélancolie et à „se chagriner sans en parler, mais je ne le croyois „pas si impatient." Je dis, que la façon d'agir et l'air de mépris, avec quoi Mr. Hop avoit pris ces papiers, n'étoient pas soutenables et que l'on voyoit très bien le système et le but de Mr. Hop; qu'il vouloit que l'on abandonnat Namur, de peur de désobliger la France, et qu'il étoit fâché de voir, que le Prince Louis avoit pris la peine de faire voir, ce qu'il étoit possible de faire pour la conserver, dans le tems que lui, Hop, vouloit en faire voir l'impossibilité, et qu'en général les principes de Hop se montroient depuis quelque tems beaucoup trop à découvert; que je ne savois pas comment S. A. R. envisageoit la chose, mais que je ne concevois pas de quel droit, ni en vertu de quoi, il pouvoit être délibéré, si l'on conserveroit Namur ou non, et que certainement je n'assisterois pas à une délibération pareille, qui étoit du ressort du Souverain même; que je ne comprenois pas, qu'on put se charger des conséquences, et cela sans concert d'alliés, etc. Elle me dit, que cela étoit vrai, qu'elle en avoit aussi parlé à Yorke et qu'elle avoit dit à Yorke, qu'il faudroit de l'argent pour

[1]) Dans la Conférence du 11 Avril, Brunsvic présenta à la Princesse un mémoire touchant la défense de Namur (une copie de ce mémoire se trouve dans les archives de W. Bentinck, n°. 21 I), en conséquence des ordres de la Gouvernante elle-même.

défendre Namur et qu'il faloit que Yorke l'écrivit en Angleterre en son nom privé à elle et non de la Conférence.

Je remarquai que, quoiqu'elle fut embarrassée de la scène du matin, elle n'étoit dans le fond pas fâchée contre Hop, comme elle auroit dû l'être. Elle parla de la grossièreté de Hop et de l'envie qu'elle avoit eue quelque fois de vomir, quand il venoit, avec la bouche pleine de crachat, devant son né à la cheminée, et elle le contrefaisoit, mais je ne remarquai aucune sensibilité en elle sur la façon, dont Hop avoit reçu les papiers, que le Prince Louis lui avoit remis à elle, ni sur l'impertinence de Hop envers elle-même, dont elle ne dit rien du tout, et je n'y remarquai qu'embarras et rien de plus, fondé, à ce que je crois, sur ce qu'elle ne savoit pas, quel parti prendroit le Prince Louis, et sur la crainte de quelque nouvelle scène.

LETTRE CDVIII.

Newcastle à Yorke. Silence de Bentinck. Projets des Français contre les Pays-Bas. Mesures à prendre par la République. Zèle de la nation anglaise.

Newcastle House, Avril 14th 1755.

I am much concerned, that I have yet no answer from my friend Bentinck, to whom I wrote in the utmost confidence and upon points, which must necessarily come into consideration and ought indeed to have been considered long before this time. And is 't possible for us to give any advice about your affairs, if we [have] [1]) not yet one word in answer

[1]) Il y a un mot illisible.

to direct us from those, whose opinion we esteem and whose advice, as far as is practicable, we are inclined to follow? The scene opens so fast, that we must now no longer defer coming to some resolution.

By intelligences to be depended upon, France will not come to any reasonable terms of accomodation. Their fleet with their troops will sail soon, and their measures in consequence are upon the point of being determined. The Prussian minister at Paris has declared, that the King his master was ready to take measures with France for their reciprocal intrest [1]). His Prussian Majesty has augmented his troops; those at Wesel and in Westphalia are ordered to be in readiness to march. The French will endeavour to continue the negociation, till our Parliament rises, which will be some time next week; and then, I have reason to think, they will make some insidious proposals to Holland, either to get satisfaction for them from us, or upon their miscarraige or refusal they will turn their arms against them by possessing themselves of Flanders and Brabant; and this advice is not to be slighted, for I can assure you, it is much to be depended upon. Other accounts from good hands also say, that towards the month of Septembre they will actually invade Holland and not content themselves with the delivering up Mastricht into their hands. The notion of a neutrality for the Low-Countries is, as I always told you, impracticable; and therefore our friends must consider, what they will or can do. You know, how much I have always blamed the conduct of the Court of Vienna upon the affair of the Barrier, and foretold many years ago, that

[1]) On sait la conduite prudente et réservée du roi de Prusse, qui ne voulait pas du tout se lier les mains. (Pol. Corr. Friedr. d. G. t. XI, passim.)

would be their plan. Look into my letters in the year 1750, after the conferences with Botta, and you will find, that the great Count Kaunitz has constantly acted upon that plan to this very time.

But, however, nothing can be done, either in the defence of the Low-Countries or in the abandonning them, with safety but in concert with the Austrians, and therefore I should be humbly of opinion, that some person of weight and confidence should be immediately sent from the Princess Royal to Brussels to concert with Prince Charles the proper measures to be taken either for the defense, or, if that is not practicable, for withdrawing the troops from the Low-Countries. I can 't give up Ostend without lamenting, that from Embden to the Bay of Biscay the whole coast will then be in the hands of France, and no possible communication for reciprocal defense left for us with the continent but the narrow passage at Williamstad, which may be easily blocked up. How useless then shall we be to you or you to us!

You may communicate the substance of this letter to the Princess Royal and the ministers in confidence. I do not often trouble you, but these intelligences are too material for you, not to have early notice of them to communicate to Her Royal Highness. I beg, you would lay me at Her Royal Highnes feet, and that you would make my compliments to the good friends at the Hague. The manning of our fleet goes on with great success. We have now a very large one ready at Spithead, and it is increasing every day. The zeal of the nation to support the King in this war is inconceivable, and I am afraid, they don't yet see the necessary consequences and unavoidable expense, which must attend it. The credit is higher then ever; we have an open subscription for

the million begun only last Wensday, and this night the subscription is ended at three millions, 883.310 pound st. I hope, you will make good use of this letter. I am ....

HOLLES NEWCASTLE.

CDIX.

Notes de W. Bentinck. La conduite de Hop envers Louis de Brunsvic. Haine de la Princesse contre celui-ci. Manéges de Larrey. Le conseiller-pensionnaire a peur du trésorier-général. Conversation avec Yorke, qui attribue les menées contre Brunsvic à des intrigues pour le remplacer par le prince de Nassau-Weilbourg.

—

15 et 16 Avril 1755.

Quant au fait même, c'est une grossièreté, où Hop a manqué au Prince Louis et à la Princesse, etc. Mais un affront? Non; parcequ'une grossièreté ne peut être un affront au dernier.

Le Prince Louis pourroit, ce me semble, le passer comme bien d'autres, si ce n'étoit pour les conséquences. C'est donc des conséquences qu'il s'agit, et en ce cas il faut peser et examiner les conséquences des différents partis, que le Prince Louis pourroit prendre à cette occasion, et le parti, qui produira les conséquences qui conviennent le plus au Prince Louis, sera le parti qu'il conviendra le plus au Prince Louis de prendre. Celui que le Prince Louis a pris, de se rendre hier à la Conférence, est par provision le meilleur, parce que tout reste par provision en son entier et qu'en tout cas, s'il arrivoit

une seconde scène, la modération du Prince Louis sur la première ajouteroit de la dignité à l'éclat, qui pourroit être nécessaire à la seconde.

Mais à présent, quel parti prendre? Il faut préalablement considérer les gens, avec qui l'on a à faire. La Princesse a peur de parler à Hop, parce qu'elle ne se sent pas assez au fait pour entrer en lice avec lui sur quoi que ce soit; mais quand elle n'en auroit pas peur, elle ne veut pas décourager un homme, qu'elle croit désagreable au Prince Louis.

Elle haït le Prince Louis et elle souhaite de lui voir les talons. Elle aime la confusion et se plaît à voir les gens brouillés, parce que sa jalousie lui fait appréhender les effets d'aucune liaison entre deux personnes mêlées dans les affaires. Larrey fomente sous main cette disposition et soufle le feu. Il a assez fait voir par des effets la vérité de ce que je lui impute par ses manières de faire envers le Prince Louis et envers d'autres, dont les liaisons avec le Prince Louis lui donnent occasion de faire sa cour à la Princesse à leurs dépens, car c'est par cela seul qu'il se soutient. D'ailleurs la Princesse le haït autant que le reste et le méprise par dessus le marché. Le Conseiller-Pensionaire craint de se commettre avec Hop, qui est brutal et plus fort en gueule que lui. Il sent, qu'il est abandonné de la Princesse dans l'assemblée de Hollande. Il est résolu de ne pas quitter son poste, et voulant y rester il n'ose pas s'attirer des ennemis comme Hop, dont l'emplacement au Conseil d'Etat fait, qu'il est continuellement obligé d'avoir à faire à lui, et dont les liaisons à Amsterdam pourroient fournir les occasions de lui faire mille désagréments. Et en un mot, il craint d'être entre deux selles le cu à terre et n'ose pas s'avanturer, parce qu'il est convaincu, que la Princesse seroit la première à le

sacrifier à Hop lui-même et à se moquer de lui pardessus le marché.

La Princesse a proposé au Conseiller-Pensionaire (après la Conférence d'hier) de parler à Hop. Il s'en excuse et a dit à S. A. R., que c'étoit à elle. Elle a dit, que, si elle entreprenoit cela avec Hop, il faloit qu'elle sut d'avance, quelle en seroit la fin, ce qu'elle ignoroit, et qu'elle avoit peur de dire quelque chose de désobligeant à M^r. Hop. M^r. Steyn lui a proposé d'employer Larrey, mais elle n'en vouloit pas non plus, et il n'y a pas eu de conclusion entre eux là-dessus, et en tout cas il ne pouvoit point y avoir la conclusion avec la Princesse, pour que M^r. Steyn fut chargé de parler à Hop de sa part, car quand même M^r. Steyn auroit été déterminé à parler sur ce sujet à Hop, il ne s'en seroit pas chargé de la part de la Princesse. Si Larrey avoit été chargé de ce message et l'eut accepté, il en auroit fait le rapport, qui auroit convenu aux idées de celui, à qui il auroit parlé, et dans la fond il auroit sacrifié et le Prince Louis et tous ceux de la Conférence à M^r. Hop lui-même, avec qui il veut être bien (parce qu'il est l'ami de tout le monde), parce que Hop pense sur le système général d'une façon, qui cadre bien plus avec celle dont pense Larrey, que l'on n'a eu occasion ou la volonté de voir jusqu'à présent. Le Greffier n'est pas l'homme non plus qu'il faut pour cela; Borssele non plus; Katwyk encore moins. Pour mon frère, je ne crois pas que cela convienne. Pour moi, je m'en chargerai fort volontiers. Mais ni moi ni personne autre que la Princesse elle-même, ou par son ordre, ne peut parler que comme ami ou par avertissement et comme d'une chose que l'on a observée, car on ne peut même dire à Hop, que l'on en a parlé avec le Prince Louis, sans commettre en

quelque façon le Prince Louis, et je ne sai même, si une excuse de la part de Hop plairoit au Prince Louis. Voilà où l'on en est pour les personnes. Les différents partis, que le Prince Louis peut prendre, se réduisent à ceux-ci.

1° de laisser tomber l'affaire tout à fait en méprisant Hop et ses mauvaises manières présentes, passées et futures;

2° d'attendre quelque nouvelle scène pour en délibérer de nouveau;

3° de laisser le passé et de prendre quelque précaution pour l'avenir;

4° d'insister sur une satisfaction de la part de Hop et sur une excuse sur le passé.

Je ne considère tous ces points que sous le simple point de vue de prudence, car du reste il me paroit que Hop est si fort au dessous du Prince Louis, qu'il n'y a aucune compétence quelconque.

16 Avril.

Le discours, que j'eus hier avec Yorke sur tout ceci, fut court mais clair et vif. Il me dit, que son opinion étoit que Mr. Steyn devoit être chargé de parler de la part de Son Alt. Royale à Mr. Hop, que c'étoit à lui à s'en charger, le tout d'un ton si ferme et si décidé, que j'en fus frappé, tout accoutumé que je suis à ses décisions. Je lui dis, qu'il y avoit bien des choses à considérer là-dessus et que par provision Mr. Steyn ne s'en chargeoit pas. Là-dessus il prit un air, comme si en ce cas il appréhendoit quelque chose qu'il ne vouloit pas dire, et fit sa grimace de mépris, ses lèvres touchant le bout de son né, et ne parla plus. L'ayant pressé de s'expliquer, il me répéta que c'étoit à Mr. Steyn. Je lui dis: „pourquoi pas Larrey?" Ce

qu'il rejetta d'abord sans détail, et me demanda: „pourquoi pas le Conseiller-Pensionnaire?" Je lui répondis: „parce que la Princesse désavoueroit Mr. Steyn, „s'il disoit à Hop de la part de la Princesse quelque „chose, qui déplut à Hop, et que Hop eut une expli„cation avec S. A. R." Yorke dit, qu'il étoit sûr que non; moi que j'étois sur qu'oui. Il répéta: „moi aussi", Yorke [dit], que son assurance valoit la mienne et qu'il en pouvoit mieux juger que moi. Je demandai, pourquoi. „Parce", dit il, „que vous êtes trop passionné contre la Princesse". — „Alors", dis-je, „il est unitile „de me parler sur ce point". — „Aussi n'aurois je pas", dit-il, „pris cette liberté-là, si vous ne m'en aviez parlé „le premier; mais pour parler clair, voici l'état de la „question: la Princesse, animée par l'antichambre, et „la garderobe soutenue par ceux, qui quovis modo „veulent se soutenir à la Cour, seroient les uns bien „aises, les autres pas fâchés, de voir le Prince Louis „parti et le Prince de Weilburg à sa place. Voilà le „dessous des cartes. Il ne faut pas être la dupe de „cette affaire-là".

CDX.

Notes de W. Bentinck. Présomption de Larrey.

—

Mardi 15 Avril 1755.

Au sortir de table chez le Conseiller Pensionnaire, où j'avois diné avec le Prince Louis, Mr. Yorke, mon frère, le Greffier et Larrey, nous allâmes faire un tour à Sorgvliet. Je demandai à Mr. Steyn, ce que Larrey lui avoit dit et sur quoi ils s'étoient entre-

tenus ensemble. M[r]. Steyn me dit, qu'il croyoit que Larrey deviendroit tout à fait fol, et qu'il donneroit un ducat, que j'eusse pu entendre toute cette conversation. Puis il me dit, que Larrey, l'ayant tiré à part, lui avait dit: „Kan je wel swijgen?"

M[r]. Steyn: „Ik geloof van ja."

Larrey: „Ik geloof het ook, want anders sou je niet waerd wesen in die post te sijn."

„M[r]. Steyn: „Dat is waar."

Puis, après un petit moment de silence, pendant lequel il remarqua quelque embarras chez Larrey, celui-ci lui dit, qu'il avoit été par ordre de la Princesse chez Idsma pour arranger avec lui, comment la province devoit voter sur l'équipement contre Algers, et pour lui dire ce qu'il devoit faire, et il témoigna beaucoup de mécontentement des difficultés, que faisoit Borsselen [1]). M[r]. Steyn lui dit, qu'il avoit lieu d'être étonné de ce que les provinces faisoient des difficultés à présent, qu'il avoit cru que la Princesse avoit tout préparé dans les provinces, avant que le rapport eut été fait, et de la façon qu'il en avoit été convenu entre S. A. R. et lui. Larrey lui répondit, qu'il faisoit beaucoup trop d'honneur à la Princesse. M[r]. Steyn répliqua, qu'il étoit pourtant naturel de croire, que, quand une affaire étoit concertée avec la Princesse pour être portée aux Etats Généraux, S. A. R. devoit pendre des mesures pour cela avec les députés des provinces. Larrey dit, que la Princesse étoit une femme, qu'elle n'avoit aucune suite dans la tête, ni dans les idées, et que le Pensionnaire lui faisoit trop d'honneur de croire, qu'elle fut capable de conduire une affaire. M[r]. Steyn lui dit: „Maar hoe

[1]) J. van Borssele, seigneur de Borssele, représentant du Prince en qualité de premier noble de Zélande, et député aux Etats-Généraux.

„moet men dan met haar doen? Want men dient dat „te weten."

„Dat sal ik je seggen," dit Larrey, „adresseer je aan mij. Ik sal wel dirigeeren."

CDXI.

Notes de W. Bentinck. La Princesse se moque de lui.

—

Mardi, 15 Avril 1755.

Mr. Steyn m'a dit, que la Princesse lui avoit dit, que j'avois parlé à S. A. R. touchant le rapport porté aux Etats-Généraux sur l'équipement contre Algers, relativement à la conservation des droits du Grand Amiral, pour lesquels je lui avois témoigné m'intéresser et être en peine de ce que l'on y vouloit porter atteinte, et que S. A. R. lui avoit parlé de la conversation, que j'avois eue avec elle sur ce sujet, en la tournant en ridicule et riant de ce que je prenois parti tantôt pour les droits du Stadhouder et tantôt contre.

CDXII.

Notes de W. Bentinck. Le conseiller-pensionnaire et Larrey; manoeuvres de celui-ci, par ordre de la Gouvernante, pour avoir une majorité aux Etats-Généraux dans l'affaire d'Algers.

—

Jeudi, 17 Avril 1755.

Mr de Larrey fut envoyé au Conseiller-Pensionaire par la Princesse, du moins vint-il le trouver de

sa part, pour lui parler de la façon de conduire ultérieurement à fin l'affaire de l'équipement contre Algers[1]) aux Etats-Généraux. Mr. Steyn lui dit, qu'il s'étoit acquitté de ce dont il s'étoit chargé: de procurer la résolution de Hollande, tant sur l'équipement même que sur le fond; que c'étoit à présent à Madame la Princesse à livrer les députés des autres provinces; qu'il ne pouvoit dire ce que ces messieurs pourroient faire ou ne pas, ni si c'étoient des gens de crédit et appuyés chez eux, que la Princesse y avoit placés, ou de simples clercs, qui devoient tout écrire à leurs provinces, mais que puisqu'elle les y avoit placés, il comptoit qu'elle les pourroit aussi diriger. Larrey lui dit, qu'il croyoit que Brantsenburg[2]) seroit bien; que Palland[3]) voteroit aussi comme la Princesse le souhaiteroit; que l'homme de Groningue, Siccama[4]), se conformeroit avec la Frise; que pour ce qui regardoit Utrecht, il avoit oublié ce que la Princesse lui en avoit dit; que Borsselen feroit des difficultés et tous ses confrères aussi. Le Conseiller-Pensionaire voulant compter les voix, Larrey lui dit, qu'Idsma ne pourroit pas être prêt avant Lundi, à cause qu'il avoit écrit en Frise. Surquoi Mr. Steyn lui dit, que S. A. R. auroit bien dû prévenir cette démarche d'Idsma, mais que, dès que la Princesse auroit préparé les choses, il étoit prêt pour lui de la part de la Hollande et porteroit alors et pas plutôt aux Etats-Généraux la résolution de Hollande.

[1]) Cf. *Resol. Holland*, 1755, p. 52. (16 April).

[2]) W. R. van Heeckeren, seigneur de Brantsenburg, député de Gueldre aux Etats-Généraux.

[3]) Fr. W. Fl. van Palland, seigneur de Keppel, député de Gueldre aux Etats-Généraux.

[4]) W. Siccama, membre de la régence de la ville de Groningue, député aux Etats-Généraux.

Nous conclûmes, Mr Steyn et moi, que de quelque façon que ceci allat, les Amirautés travailloient en attendant à l'exécution du plan qui seroit arrêté, et qu'en attendant Larrey sijn kunst kon toonen.

LETTRE CDXIII.

W. Bentinck à Newcastle. Il est impossible de répondre à la lettre de Newcastle du 11 Mars; il faut que l'Angleterre fasse des propositions et des offres précises.

—

Hague, April 18th, 1755.

Mylord.

By a letter, Colonel Yorke showed me this morning, which he had received from your Grace, I see you are concerned at not receiving an answer from me [1]) on the several points, mentioned in your Grace's letter to me of the 11 of March. I assure your Grace, that, if it had been in my power to give you any categorical or satisfactory answer, I would not have waited for a fresh summons. But my private opinion might mislead you, and the sentiments of the body, and even of the leading people, are not yet fixed, nor can be fixed, till they see some probability of succeeding in whatever may be undertaken. In short, we are waiting for news from you; and till people see, what turn things take, it will be entirely impossible to give your Grace the informations you require. The letter, your Grace honoured me with, traced out a plan, which has been partly followed hitherto and might be perfected, if we could see into the further designs and plan of England. We cannot direct you, and the unfortunate situation we are in, with an

[1]) Cf. no. CDVIII.

open and defenceless Barrière, makes us quite dependent on events. I much therefore beseech and entreat your Grace to send us some scheme, by which it may be made clear, that by fulfilling, if required, our engagements to you, the Republiek may not be thrown immediately into the precipice. Till then, I must fairly tell your Grace, I can give you no satisfactory answer. Colonel Yorke's late letters to lord Holdernesse will have shewn your Grace, I have not been unmindful of your plan and how far we have been able to proceed upon it. I am sorry, I cannot shew your Grace a more agreable prospect, but I neither can nor will deceive you. The whole is at a stake. We must have something to lead us, and you must do something to strengthen the hands of your friends here, if you will not see us al ruined and the system lost for ever. I am....

W. BENTINCK.

P.S. I hope to receive soon an answer from your Grace to this letter. Bad as things are, I do not despond. But the help of England is absolutely necessary to rouse the low spirited and to prevent the effects of the politicks of France. I cannot foresee, in what shape France will apply to us, but certainly they will, one way or other. Pray then, take the lead, before it is too late. Be sure, that the best advantage will be made of whatever will come from you.

CDXIV.

Notes de W. Bentinck. Exposé du triste état de la République par le trésorier-général Hop.

—

(Après le 17 Avril 1755.)

Voici en substance le raisonnement de Hop sur les affaires, tel qu'il me l'a dit jeudi passé, 17 Avril.

Mr. Hop paroit être décidé déterminément, qu'il faut abandonner Namur. Il fait envisager l'idée de la conservation de cette place comme une chimère. Il prétend que, si nous mettons Namùr en état de se pouvoir défendre, nous nous mettons hors d'état de pouvoir fournir les places de la propre frontière de la République. Il m'a dit, que j'avois encore une idée trop avantageuse de la République; qu'elle étoit absolument hors d'état de pouvoir se défendre. Tout ce qu'elle pourroit faire, à ce qu'il dit, seroit de garder la Flandre Hollandoise, Bergen op Zoom, etc., et que cela même coûteroit bien de la peine; qu'il falloit se borner à cela et abandonner l'idée de conserver Namur; qu'il étoit vrai, que la Conférence de Madame la Princesse ne pouvoit pas décider, si on devoit garder ou abandonner Namur, mais qu'il n'étoit pas moins vrai non plus, que cette même Conférence ne devoit pas prendre sur elle de pourvoir Namur, s'attirer peut-être par là les François sur les bras et engager la République [dans une voie], qu'elle ne vouloit ou ne devoit aller, et se mettre ensuite hors d'état de défendre sa propre frontière; que je pouvois compter, que, si cela en venoit au fait et au prendre, l'on devroit penser à pourvoir toutes nos places frontières et que personne ne sauroit où prendre le nécessaire; que le Conseiller-Pensionaire seroit le premier, qui déclareroit être hors

d'état de pouvoir rien faire, et qu'il refuseroit de fournir la moindre chose, soit pour Namur, soit pour les autres places de la Généralité; que les mémoires, que j'avois donné, étoient bons dans un point de vue militaire et suppossant la République en état de pouvoir faire figure, mais qu'il me répétoit, que la République n'étoit non seulement pas en état de faire figure, mais qu'elle ne pouvoit pas même se défendre ou du moins à peine; qu'avant de rien déterminer pour Namur ou pour la défense de la frontière, il falloit commencer à examiner ce qu'elle pourroit faire pour sa défense; qu'on verroit d'abord l'impuissance de la République et l'impossibilité qu'il y a de pouvoir défendre Namur; que si on vouloit s'opiniâtrer à pourvoir Namur du nécessaire pour une défense, il falloit en même tems augmenter l'armée, vu qu'on y mettoit en garnison le tiers de notre infanterie; que pour faire cette augmentation il falloit de l'argent pour pouvoir faire des recrues, et que Madame la Princesse devoit prendre des mesures et l'assurer, que les troupes seroient payées. Il est entré là-dessus dans le détail des finances de chaque province, pour prouver l'impossibilité qu'il y a de rien faire et de pouvoir penser par conséquent à une augmentation de troupes, et encore moins à faire une si grande dépense pour mettre Namur en état de défense, pas même Mastricht; que contre l'impossible rien ne tenoit; que, quoiqu'il ne put jamais conseiller de s'exposer à conserver Namur, il vouloit bien, pour un moment, mettre la chose en doute et se figurer, qu'on devoit opter entre la Flandre Hollandoise et Namur, lequel des deux on devroit fournir du nécessaire préférablement à l'autre, et qu'il ne balanceroit pas un moment pour se décider pour la Flandre Hollandoise; qu'il étoit persuadé, que la Flandre Hollandoise seroit

plutôt envahie par les François que le côté de la Meuse, parce que les François ne savoient que trop la confusion, que la prise de possession de la Flandre occasionnoit dans ce païs-ci; que si on vouloit donc absolument faire quelque chose, il falloit penser à la Flandre Hollandoise et abandonner Namur, mais qu'avant de rien résoudre, il faudroit premièrement faire un plan de conduite pour la République, examiner ce qu'elle étoit en état de faire, et puis décider à quoi on devoit ou pouvoit borner notre propre défense et agir ensuite en conséquence; que cet examen feroit voir d'abord le triste état, dans lequel on se trouvoit, tant par rapport aux finances que par rapport aux magasins; que l'Etat manquoit de tout le nécessaire pour une défense; que si les subsides de la Barrière avoient été payés, on auroit pu faire quelque chose pour fournir les magasins, mais cela n'étant pas, on étoit réduict à déplorer notre triste situation et à ne pouvoir rien faire de plus. Il ne pouvait pourtant pas nier, que l'argent, que la France nous a payé après la paix pour l'artillerie, auroit pu être employé aux magasins, mais il accuse le feu Prince, que cet argent a été employé à des fortifications et à des bâtimens, disant qu'il n'y avoit pas eu un sol de dépensé de cet argent que de concert et selon l'avis du feu Prince.

Il dit, qu'il est au repentir d'avoir été si facile à donner les mains pour fortifier Namur, mais il met cela encore à dos au feu Prince et parce que l'on s'étoit flatté de l'idée d'un traité de Barrière; que cette foible espérance, que nous avons eu de pouvoir obtenir ce traité, étoit la source de notre malheur; que, si le Prince avoit voulu suivre son avis, il n'auroit pas donné tous ces postes dans la Barrière, mais se seroit contenté de mettre quelque peu de bataillons dans ces villes soi-disantes de la Barrière, pour en

marquer simplement la possession. Il raissonna aussi fort amplement sur les gens, que le feu Prince et Madame la Princesse avoient nommés pour commander dans les places. Il ajouta encore, que la seule espérance, qu'il avoit eu pour pouvoir fournir quelque chose pour les magasins, avoit été l'argent provenant du don libéral des Indes, mais qu'il venoit d'apprendre avec beaucoup de surprise, que cet argent devoit être employé pour l'équippement contre les Algériens [1]. Il s'étendit beaucoup là-dessus et dit, qu'il ne voyoit pas comment ceux, qui avoient donné ce conseil, pourroient en répondre à la postérité. Pour s'excuser encore plus de ce que les magasins de la Généralité étoient si mal pourvus de canons, il en accusa la Hollande à cause de la longue dispute avec le fondeur Crans et l'incertitude, avec laquelle on avoit traitté cette affaire.

En finissant il dit, que ce qu'il venoit de dire au sujet de la défense de la République n'étoit au bout du compte que son opinion, qui ne faisoit rien à l'affaire, si on avoit envie de tenter l'impossible; qu'il seroit bien aise qu'on put lui prouver le contraire, et qu'il ne seroit nullement fâché, si on vouloit délibérer sans lui sur ces affaires; qu'alors il seroit aussi beaucoup moins responsable des suites, mais qu'aussi longtems qu'on le consulteroit, il devoit dire les choses comme elles étoient.

[1] Cf. *Resol. Holland*, 16 Avril, 17 Mai 1755.

LETTRE CDXV.

W. Bentinck à Newcastle. Satisfaction des ordres, envoyés nouvellement à Yorke.

Hague, April 22, 1755.

Mylord.

It was a very great satisfaction and comfort to me in this very critical juncture to see the letters and orders, which Colonel Yorke received by the post of the 18th [1]). Your Grace will have judged by my last letter the uneasyness I was in for want of something to shew my friends, that might give them hopes of success in whatever might be proposed for our common defence. Your Grace may be sure, that the greatest advantage shall be made of the materials, you have been pleased to furnish us with; and the honour shall always be given to those, who are the promoters and supporters of the spirit and life, without which every thing must go to ruin. The fear of Prussia overpowered many well meaning; and that will, I hope, be removed by the conclusion of the negociation between the King

[1]) Dans la Conférence du 21 Avril on trouve le résumé de la lettre de Holdernesse à Yorke du 18 Avril. Holdernesse communique le mémoire, présenté au duc de Newcastle par le comte de Colloredo le 16 Avril (Cf. *R. Waddington*, *op. cit.*, p. 129, où il faut lire 16 Avril, au lieu de 16 Mars). En même temps Yorke eut ordre de demander: 1°. l'avis de la Gouvernante par rapport au renouvellement des traités avec la Saxe et la Bavière; 2°. la promesse d'envoyer sans délai les 6000 hommes, en cas que le roi fût attaqué dans ses royaumes; 3°. des efforts sérieux pour se concerter avec le gouvernement des Pays-Bas autrichiens sur les mesures à prendre, spécialement en vue de la défense de Namur et d'Ostende.

and Russia. The Court of Vienna acts well, I think, in this juncture, and I am very sorry, she has left us in that deplorable condition with relation to the Barrière, which is the cause of all our misfortune at present. I hope, she will make it up by exactness and expedition in performing whatever measures are now to be taken with her. I cannot finish this letter without congratulating your Grace with the success, you have had in this first step. I heartily wish you the same in every other, you may take in pursuance of your principles, and remain for ever....

W. BENTINCK.

P.S. As to the expedition, which your Grace seems to expect, you know this country well enough not to expect an answer in 24 hours [1]), and we have not to expect the advantage of seeing four millions subscribed to a subscription, opened for one million.

LETTRE CDXVI.

Yorke à Holdernesse. Réponse trop vague, qu'il a reçue de la Gouvernante.

Secret.

Hague, April 25, 1755.

Mylord.

The Princess Royal sent for me to day and acquainted me, that she had examined, in concert with the Dutch ministers, the papers, which your Lordship did me the honour to transmit to me on

[1]) Dans la Conférence du 25 Avril, il fut arrêté une réponse verbale, en termes assez vagues, que la Gouvernante donneroit à Yorke.

the 18th instant, together with the reasons, alledged in support of those papers, in the dispatch accompanying them; that she had ordered what had past to be reduced into writing, and she would send it to me to go by this post, and I have the honour to inclose it as I received it [1]).

I took the liberty to represent to Her Royal Highness, that this paper was too general to form a resolution upon, in the way proposed by the King, and that I hoped, she would enable me to say something more explicit, without which it would be impossible for any system at all, much less a solid one, to be formed.

The Princess Royal said, that the time was too short to admit of any thing more particular being given me at present, but that she would go on upon these affairs, as fast as it was possible; that the Dutch ministers were apprehensive, the nation would not be for engaging, till they were morally certain of support, which, by the plan laid down, depended upon the Empress' sending a considerable force into the Netherlands and that upon the Russians being secured, both which were still undetermined, and therefore they would be afraid of taking any step, till those points were secured. That as to the renewing the treaties with Saxony and Bavaria, the Pensionary would sound the principal persons in the province of Holland, to know their sentiments; till which time it was impossible to engage for the renewal of them, especially as the object of the former ones was still undetermined. That H. R. H. was not against it, if it was practicable, but that she must have time to consult about it. That the point of the augmentation of the troops of the Republick must depend upon

[1]) Manque. Cf. pourtant le numéro précédent.

circumstances, because to do it just now would creat an alarm, which France might take advantage of, and the Republick would think it hard to be so deeply engaged in the defense of the Low-Countries, from whence they had not received a farthing for so many years, and without any hopes of the subsidy's being paid for the future.

I found, it was needless to press H. R. H. further upon the point to day, especially as she assured me, that she would do Her utmost to satisfy His Majesty, as far as the Republick could engage, and that no good could be obtained by being in too great a hurry. I was obliged therefore to satisfy myself with these general things for the present, and I hope, with care and patience, to ripen them into something of more consequence, for which I shall use my utmost endeavours. Our friends too beg me to have patience with them for the present, because the alarm upon an approaching rupture must have time to subside, even among the well-intentioned. If France made any insinuations to the Republick of her dessigns, that would quicken our resolutions, but that Court continues it's reserve, so that every thing must be founded on the intelligence from England, which may be interpreted by the ill-intentioned, to be meant rather to engage the Republick in the quarrel than to put them upon their gard.

I must entreat your Lordship to be persuaded, that I will do my utmost, though the affair must have time to work, before it can be perfected.

CDXVII.

Protocolle de la Conférence tenue chez Mr. le Conseiller Pensionaire le Jeüdi 8e Mai 1755, tel qu'il a été remis le lendemain au soir à Mylord Holdernesse, en conséquence des ordres donnés par S. A. R. dans la conférence du Vendredi 9e May[1]).

A La Haye, Jeudi 8e May 1755.

Présens:

S. A. S. le Pr. de Brunsvic.
Mylord Holdernesse.
Messieurs Yorke.
Charles de Bentinck.
Conseiller Pensionnaire Steyn.
Greffier Fagel.
Trésorier Général Hop.
Larrey.

Mylord Holdernesse, après avoir fait part de l'etat présent des affaires entre l'Angleterre et la France, et avoir communiqué les raisons que le Roy a de craindre une invasion de la part des François dans les Païs-Bas, et les ordres que Sa Majesté lui avoit donné de passer à Bruxelles, pour avertir le Prince Charles et pour former, s'il eut été possible, un concert pour la défense[2]), a fait ouverture des

[1]) Cf. *Richard Waddington, Louis XV et le renversement des alliances*, p. 132, où ce document, puisé par M. Waddington dans le *Record Office*, a été utilisé.

[2]) A ces conférences à Bruxelles le général Cornabé, qui y avait été envoyé par la Gouvernante en conséquence de la lettre de Holdernesse à Yorke du 18 Avril mais simplement pour voir et écouter, avait pris part. Dans la Conférence à La Haye du 3e Mai il avait rapporté les résultats; ce rapport fut discuté le 5e et 6e Mai, et en même temps on délibéra sur la réponse à donner à Holdernesse.

dispositions où est le Gouvernement des Païs-Bas, représentant que le Prince Charles est porté à employer le peu de forces, qu'il a dans les Païs-Bas, comme les P.P. M.M. le désireront. Que ces trouppes montent à 22^m hommes; qu'il en faut six à sept mille pour la défense de Luxembourg; que l'on peut disposer du reste comme la République l'aimera le mieux, soit pour couvrir la Meuse ou la Flandre Hollandoise; qu'il convient de se décider là dessus.

Mylord Holdernesse a demandé, ce que la République est d'intention de faire. Il a offert de la part du Roy tout ce qui peut dépendre de Sa Majesté.

On lui a répondu, que dans l'état où sont les choses, n'y ayant plus de Barrière, il paroit qu'il est absolument impossible d'empescher l'invasion des Païs-Bas. On lui a représenté le mauvais état de nos propres frontières, le manque d'argent, l'impossibilité de faire face partout, l'intérêt que nos Alliés ont de ne nous pas exposer à une ruine totale, en exigeant au delà de nos forces; que nous ne pouvons nous expliquer, tant que nous ne verrons pas nos Alliés en état d'exécuter leur bonne volonté; que les Païs-Bas, la République, les états héréditaires de l'Impératrice et ceux de Sa Majesté pouvoient être attaqués à la fois, et qu'il falloit voir, quels remèdes efficaces on pourroit prendre ou exécuter, avant de nous expliquer. Que cependant nous pensons à nous mettre en état de défense au moyen d'une augmentation de trouppes, en mettant nos frontières en état et en pourvoyant nos magasins. Que nous ne pouvons aller plus loin pour le présent. Qu'on en imposeroit à Mylord, si on lui tenoit un autre language.

Pour observer une plus grande précision, Mylord a proposé quelques questions simples avec prière d'y répondre:

1° Si nous ferons effectivement une augmentation de trouppes et si nous mettrons nos frontières en état?

R. Que la chose étoit arrêtée dans la Conférence par S. A. R. mais qu'elle n'est pas passée encore aux Etats. Qu'on tachera de diriger les choses en conséquence de l'opinion de S. A. R.

2° Si nous sommes dans l'intention de concerter avec le Gouvernement des Païs-Bas ce qui est nécessaire pour le propre défense de la République?

Si nous souhaitons d'y employer les troupes, que le Prince Charles a dans les Païs-Bas?

Si nous désirons de concerter avec la Cour de Bruxelles les mesures à prendre pour le présent, en cas d'une invasion inopinée de la part de la France?

R. Pour répondre avec clarté, on est d'opinion: *a.* Que l'état, dans lequel la République se trouve, ne permet pas de donner aucun contingent ou secours pour la défense des Païs-Bas. *b.* Que quant au concert proposé par Mylord Holdernesse, on le croit nécessaire; qu'on conviendra avec le Gouvernement des Païs-Bas du tems et de la manière, dont on retirera les troupes de l'état, qui sont encore à Tournay, Ypres, Furnes, la Knocque et Dendermonde. *c.* Qu'on est prêt aussi de concerter avec le Gouvernement des Païs-Bas de l'usage qu'on pourroit faire des trouppes Autrichiennes.

3° Mylord Holdernesse a demandé ce que l'Etat compte de faire relativement à Namur, et s'il veut se charger de la défense de cette place?

R. a. On est persuadé de la nécessité de la défense, on est prêt à donner pour cette défense l'artillerie et les munitions, qui sont dans nos places de la Barrière, Tournay, Ypres, Furnes etc. Qu'il seroit à désirer, que le Prince Charles voulut pareillement employer à cette défense la grosse artillerie qu'il a, et les munitions qui peuvent se trouver dans

les autres places Autrichiennes. *b.* Vu la foiblesse des trouppes de l'Etat, qui rend la défense impossible par nos trouppes seules, puisqu'en ce cas il ne resteroit pas à beaucoup près ce qui est indispensablement nécessaire pour mettre nos propres places à l'abri d'un coup de main, Mylord Holdernesse a été prié d'engager le Prince Charles à faire défendre Namur par des troupes Autrichiennes, en tout ou en partie. *c.* Et de poster avantageusement le reste, d'une manière à protéger Namur et à en rendre le siège difficile.

Mylord a représenté, que la défense de Namur par les trouppes Autrichiennes seules lui paroit une mesure, qu'il est inutile de proposer. Qu'il lui semble, que tout le reste est un objet de négociation. Que, si on veut charger une personne de confiance de cette négociation, il l'appuyera volontiers au nom du Roy et d'une manière qui soye agréable à S. A. R., priant instamment qu'on ne perde pas de tems.

Nous avons demandé à notre tour ce qu'en cas d'attaque la République peut attendre de ses Allées.

R. Mylord Holdernesse nous a informé:

Des propositions déjà faites par le Roi à la Cour de Vienne. De l'état de la négociation avec la Russie. Des mesures prises pour conserver la tranquilité de l'Italie. Des bonnes dispositions de la Cour d'Espagne. De la négociation pour les 8 mille Hessois Que de tout cela résulteroient des moyens de défense. Que le Roi n'en épargneroit aucun pour soutenir la République. Que pour le présent il ne pouvoit en rien dire davantage.

Mylord a demandé, si l'état voudroit concerter avec le Roy des traités de subsides avec la Saxe et la Bavière.

R. On a répondu, que, si le Roy daignoit prendre

sur lui cette charge, cela faciliteroit extrêmement toutes les autres mesures icy.

La Haye, Vendredi, 9e May 1755.

Présens:

S. A. S. le Duc de Brunsvic.
Mylord Holdernesse.
Messieurs Yorke.
de Borssele.
Ch. de Bentinck.
Conseiller-Pensionnaire Steyn.
Greffier Fagel.
Trésorier-Général Hop.
Larrey.

La lecture du protocolle cy-dessus aiant été faite, on a donné connoissance à Mylord Holdernesse, que le contenu avoit été rapporté à S. A. R., qui avoit bien voulu agréer ce qui a été concerté hier, et qui est déterminée à envoyer incessamment le Général-Major Cornabé à Bruxelles pour l'y exécuter.

S. A. R. a fait dresser à cet effet les instructions nécessaires pour le dit Général-Major Cornabé. Elle a trouvé bon qu'elles soyent communiquées à Mylord Holdernesse, le priant de les appuyer auprès du Prince Charles au nom du Roy. Mylord s'en est chargé avec plaisir.

LETTRE CDXVIII.

Yorke à la Gouvernante. Il a rapporté à Holdernesse ce que la Gouvernante lui a mande.

Hague, May 9th, 1755.

Madam.

I made a faithful report to Lord Holdernesse of what Your Royal Highness did me the honor to tell

me this morning, and in the way I thought the most likely to operate, as well as the most for Your Royal Highness credit and honor, in the report he may make to the King [1]). His Lordship, to do him justice, shew'd the strongest disposition to do his utmost to satisfy Your Royal Highness, and he is very eager to express it himself, if you will give him leave before dinner, for which I shall wait Your Royal Highness's orders; I think the thing may do, especially if it is put to the King immediately from Your Royal Highness, which in my humble opinion is the best method and the most likely to succeed, and if you do not disapprove it, this negotiation may remain for the present between Your Highness, Lord Holdernesse, His Majesty, the Duke of Newcastle, and neither Lord Holdernesse nor myself will mention it to any body here.

May I humbly beg leave to add, that the promise of sending an officer to Brussells immediately will greatly facilitate any views, Your Royal Highness may wish to secure with England; this is the cause of Your Royal Highness and Your Illustrious House, and I cannot but feel the warmest wishes in my heart for its support and success. I shall wait Your Royal Highness's orders and have the honor to remain ....

JOSEPH YORKE.

[1]) Probablement cela vise une demande d'argent. Dans la Conférence du 9 Mai les membres avaient prié la Gouvernante de faire sentir à Holdernesse et à Yorke „qu'il seroit très fort à désirer, que dans cette occasion le Roy voulut bien faire paier à l'Etat une somme ronde pour celle, qui lui revient du chef de la liquidation, qui n'est pas terminée encore, des fraix de la dernière guerre, sans insister sur une liquidation ultérieure".

LETTRE CDXIX.

Kaunitz à von Zoehrern. Les négociations à Bruxelles relatives aux mesures à prendre pour la défense des Pays-Bas. Complaisance de l'Impératrice.

—

à Vienne, le 30 May 1755.

Monsieur!

Mylord Holdernesse, que vous savez déjà avoir été à Bruxelles, y a trouvé Monseigneur le Duc Charles occupé à des arrangements, qui ne pouvoient lui laisser aucun doute sur la part, que notre Cour prend à tout ce qui peut intéresser la défense et la conservation de ses Alliés.

S. A. R. lui a détaillé sans le moindre réserve toutes les mesures qu'Elle prenoit, et comme cette entrevue avoit pour objet de concerter des moyens de défense, tant pour les Païs-Bas que pour la République, on avoit lieu de croire, que Mr. le Général Cornabé se trouveroit en état d'y concourir. Mais ses instructions ne l'authorisoient à rien [1]), de façon qu'on trouva nécessaire qu'il retournat à La Haye pour rendre compte à S. A. R. Madame la Princesse Gouvernante de la situation de Monseigneur, et pour demander si l'on étoit d'intention de joindre des troupes à celles de Sa Majesté l'Impératrice, et où Madame la Princesse pensoit que Monseigneur pourroit se retirer, au cas que les François le missent dans la nécessité de prendre ce parti.

Mylord avoit couché lui-même ces points par écrit; on attendoit avec impatience la réponse de la Princesse, lorsque le Général Cornabé, de retour à

[1]) Cf. p. 530.

Bruxelles [1]), déclara le 14 Mai dans une conférence à Monseigneur, que Madame la Gouvernante désiroit, qu'il mit dans Namur la moieté de la guarnison, qu'il faudroit pour bien défendre la place et qui pourroit aller à 4000 hommes; qu'il y mit encore de l'artillerie et qu'avec le reste de ses trouppes il se posta dans le camp de Masée. [2]) Monseigneur ne s'attendoit pas à de pareilles propositions, et il en fut d'autant plus frappé, que le Général Cornabé n'avoit rien à lui dire sur l'objet le plus intéressant, dont il s'étoit chargé en retournant à la Haye et qui étoit de savoir, si et quel nombre de troupes le République pouvoit et vouloit joindre à celles de Sa Majesté. S. A. R. commença donc par rejetter la proposition du camp de Masée. Elle fit convenir M^{r}. Cornabé de tous les dangers, auxquels une petite armée, comme celle qu'Elle pouvoit rassembler, devroit s'exposer dans une position pareille, pouvant perdre très aisément sa communication avec la Hollande et se trouver réduite à périr de misère ou être forcée de se rendre pour ainsi dire à discrétion. Monseigneur ne trouva pas de moindres difficultés à l'égard des 4000 hommes, qu'on désiroit qu'il mit dans Namur. C'est d'abord une place de Barrière, que la République seule est tenue à défendre. Diminuer de 4000 un corps de trouppes d'ailleurs foible et destiné cependant à faire en quelque façon le fond de l'armée, qu'on cherche à rassembler, c'étoit une résolution, qui devoit paroître opposée aux vrais principes de défense, aussi bien qu'aux vues de l'Alliance en général et à l'intérêt de l'Impératrice en particulier, à qui il ne peut pas être indifférent de sacrifier 4000 hommes.

[1]) Ses instructions furent arrêtées dans la Conférence du 12 Mai. On persista dans ce qui avait été résolu antérieurement. Cf. p. 498 et 532.

[2]) Peut-être *Mazy*?

Ces considérations devoient naturellement embarasser Monseigneur et l'empêcher de prendre un parti décisif. Il déclara par conséquent au Général Cornabé, qu'il prêteroit à la place toute l'artillerie, dont il pouvoit se passer, mais qu'il ne pouvoit prendre sur lui d'y mettre 4000 hommes, à moins que Madame la Princesse ne s'engageat de renforcer par le même nombre de troupes la petite armée, qu'il pourroit rassembler.

Pour convaincre de plus en plus nos Alliés de la droiture de nos vues et de nos intentions, Monseigneur a eu l'attention de mettre Monsieur Mitchell [1]) du secret et de l'admettre à l'entretien, qu'il a eu avec Cornabé.

Quoiqu'ici on n'ait pu qu'applaudir au sage parti qu'a pris S. A. R., et qu'en effet on pourroit ajouter encore bien des considérations à celles, qui l'ont empêché de se décider positivement à l'égard de la garnison de Namur, Leurs Majestés ne veulent cependant prêter que de bonnes vues à la proposition, qu'on lui a faite. Elles entrent dans la situation délicate de la Princesse Gouvernante, et Elles conçoivent parfaitement, que, tandis que S. A. doit empêcher que la République ne recherche la neutralité, qui perdroit absolument le Stadhoudérat, Elle doit également, pour prévenir ce malheur, en éviter une autre, qui seroit celui d'être contrecarrée par les Etats-Généraux dans les mesures, qu'avant de les avoir consultés Elle prendroit pour la guerre. Nous concevons tous les ménagemens, qu'une position pareille exige, et pour convaincre ses Alliés, qu'Elle veut s'y prêter, S. M. l'Impératrice s'est déterminée à permettre à Monseigneur de déférer à la demande de S. A. R. Madame la Princesse Gouvernante au sujet de Namur.

[1]) Cf. p. 210.

On voudroit même faire la chose de façon, que S. A. put s'en faire un mérite auprès des Etats-Généraux, et s'en servir d'après les vues de l'Alliance. Pour cet effet on a mandé à Monseigneur, qu'au cas que de la part de la Princesse on lui répondit, qu'on ne pouvoit pas s'engager au renfort, qu'il demande en échange de ce qu'il mettra de troupes dans Namur, il insistat à ce qu'on l'assure, que ce renfort lui sera envoyé, à mesure que la République avancera dans l'augmentation qu'elle fera de 12^{m} hommes. Cette nouvelle condition n'ayant pour but que de seconder les opérations de la Princesse dans les Etats Généraux, M^{r}. le Baron de Reischach, qui a eu orde de l'informer de tout, lui déclara en même tems, que, dès qu'Elle le jugera à propos, on s'en désistera également [1]).

M^{r}. le Duc de Newcastle (dont nous connoissons le zêle pour la cause commune) sera peut-être bien aise d'être informé de ces particularitez, et vous aurez, Monsieur, à lui en faire part incessamment. Ces dispositions ont trop d'influence dans le plan général des mesures qu'il s'agit de prendre, pour qu'il n'y fasse pas une attention particulière. En destinant le corps des troupes, que nous avons dans les Païs-bas, de préférence à la défense de nos Alliés, nous cherchons à faciliter au ministère Britannique les moyens de porter la République au parti, que sa propre conservation exige; et nous remplissons en même tems nos engagemens, autant que nous le pouvous actuellement. Tout le reste dépend de la vigueur et de la promptitude des mesures, que prendra l'Angleterre; et tandis

[1]) Après de longues négociations de Cornabé avec le gouvernement des Pays-Bas autrichiens, une convention fut conclue le 27 Août, qu'on trouve dans les *Secr. Res. Holland*, t. XII, p. 314 svv.

que l'Impératrice ne saura ce qu'Elle et toute l'Alliance peut en espérer, Elle ne peut pas aller plus loin. C'est là le fond de ce que j'ai déclaré à Mr. Keith sur les notions, qu'il m'a données de ce que sa Cour croit pouvoir faire pour Elle et pour l'Alliance. Mr. le Comte de Colloredo, qui partira bientôt pour Hanovre, y ajoutera tous les éclaircissemens qu'on pourra désirer. Nous aurions certainement été bien aises, que l'Angleterre eut pu trouver moyen de s'épargner à ellemême la dépense, qu'elle sera obligée de faire et à nous les embarras, dans lesquels nous nous trouvons; et d'après les bruits, qui se répandent partout, de l'inégalité des flottes qui sont en mer, nous souhaitons plus que jamais, qu'on en prévienne les suites par des voies de conciliation.

Je suis....

LE COMTE DE KAUNITZ-RITTBERG.

LETTRE CDXX.

W. Bentinck à la Gouvernante. Délibérations de la „Ridderschap" relatives à l'augmentation de l'armée. Il faut que la Gouvernante revienne à La Haye.

La Haye, ce 4 Juin 1755.

Madame!

Ce matin le Ridderschap a été assemblé. Il n'y avoit de présents que Messieurs de Boetselaer, de Catwijk, Twickel, le conseiller de Wassenaer [1]) et moi. Mr. le Conseiller-Pensionnaire ayant fait ouverture du

[1]) A. van Wassenaer, seigneur de Hazerswoude, conseiller à la Cour de Hollande.

sujet, pour lequel nous avions été convoqués [1]), mon avis a été que, vu le danger où se trouve la République, il ne seroit pas permis ni justifiable de laisser dépendre la sûreté de l'état d'événements incertains, moins encore du bon plaisir ou des paroles d'une Puissance, aussi voisine et redoutable que la France, et que par conséquent il falloit pourvoir à la sûreté de la République et consentir le plutôt le mieux dans l'augmentation de troupes proposée par V. A. R. Mon avis fut suivi par Mr. de Boetzelaer, qui appuya son opinion par de fort bonnes raisons. Mr. de Catwijk et Mr. le conseiller de Wassenaer furent de la même opinion. Mr. de Twickel, après avoir beaucoup battu la campagne et allégué plusieurs arguments pour ne rien précipiter, pour remettre, de peur de réveiller la France,

[1]) Le 10 Mai le conseiller-pensionnaire, au nom de la Gouvernante, avait communiqué dans la Besogne Secréte des Etats-Généraux un précis de ce qui avait été traité avec Holdernesse. Il avait été résolu d'informer secrètement les Etats des provinces de tout cela et de les prier de vouloir penser sérieusement aux mesures pour assurer la sûreté de la République. En même temps on avait prié la Gouvernante de vouloir examiner, avec le Conseil d'Etat, ce qu'il faudrait faire et de soumettre des propositions aux délibérations des Etats-Généraux (*Secr. Res. Holland*, t. XII, p. 271). Par ordre de la Conférence, le conseiller-pensionnaire avait parlé aux députés d'Amsterdam aux Etats de Hollande, pour savoir leur sentiment sur une augmentation de l'armée. Le 20 et le 23 Mai il en fit rapport dans la Conférence; les députés d'Amsterdam étaient d'avis qu'il faudroit s'informer d'avance des projets de la France. (Le 30 Mai le régence d'Amsterdam prit une résolution secrète dans le même sens). Pour préparer les autres provinces, Larrey rédigea un mémoire instructif, à envoyer aux confidents dans les provinces diverses, qui fut arrêté dans la Conférence du 26 Mai.

arguments qui furent relevés et discutés, resta seul de son avis [1]). J'abrège pour ne pas ennuyer V. A. R., qui verra, que le Ridderschap a formé son avis comme V. A. R. l'auroit dirigé, si Elle avoit été présente. Je laisse au Conseiller-Pensionnaire à informer V. A. R. de l'état de la délibération dans les villes. Ce que j'en ai appris, c'est que Dort tergiverse et ne veut pas encore délibérer sur l'augmentation, jusqu'à ce qu'ils ayent plus de lumière sur les affaires; que Delft est authorisé en plein pour tout arranger et pour conclure l'augmentation de concert avec les autres membres; que tout le Noorderquartier est prêt à arranger et à concerter (ce qu'on appelle en terme d'art: inschikken). Pour ce qui regarde Amsterdam, je ne puis pas le dire encore précisément. J'ai vu ce matin Mr. Staal, et quoique ce qu'il m'a dit ne m'aye pas tout à fait satisfait, je n'ai pas jugé que l'affaire fut tout à fait mal non plus. Après une conversation de plus avec lui et avec les autres députés de sa ville, je verrai peut-être plus clair, et si V. A. R. n'est pas de retour, je prendrai la liberté de l'informer par lettre de ce

[1]) Dans une lettre interceptée de Bonnac, du 15 Avril 1755, celui-ci raconte qu'il a donné à diner à quelques membres de la province de Hollande, et entre autres à Wassenaer-Twickel et à D. de Dieu, bourgmestre d'Amsterdam. Il a fait connaître à ces messieurs les prétentions énormes des Anglais. „Mr. de Wassenaer n'a pu disconvenir qu'il étoit impracticable pour la France de les recevoir. Mr. de Dieu a été plus réservé, mais ils ont été fort clairs tous deux sur la volonté, où est leur province en particulier, de n'entrer pour rien dans les troubles, qui pourroient agiter l'Europe; que c'étoit un principe, dont la République ne pouvoit pas s'écarter, et qu'indépendamment de toutes les autres raisons, il leur étoit impossible, par l'état dans lequel ils se trouvoient, de tenir une autre conduite.

qui me parviendra ultérieurement. Je serais fâché, Madame, de troubler votre repos à la campagne dans cette belle saison, mais je ne puis vous cacher, que je souhaiterois que vous fussiez ici, persuadé que votre présence y feroit du bien et contribueroit à l'expédition de l'affaire en question....

W. BENTINCK.

LETTRE CDXXI.

Louis de Brunsvic à W. Bentinck. L'augmentation.

Ce 5 Juin 1755.

Monsieur!

Quoique je suis rodé toute la journée entre Mrs. Hop, Fagel et van Royen, je ne puis vous mander rien de nouveau, si ce n'est que le premier de ces Messieurs m'a dit, que l'augmentation ne passeroit pas, qu'il ne failloit pas y penser, qu'Amsterdam, Rotterdam et Dorth y étoient contre, et que cela prouvoit assés. Je suis extrêmement occupé aujourd'hui avec ces listes et comptes de Tournay, Ypres etc., qu'il m'est impossible que je puisse venir chés vous, du moins pas avant le diné. Si je pourrai, j'y viendrai sûrement vers le soir; en tout cas, si j'ai quelque chose de nouveau, vous serés instruit. Je suis abattu aujourd'hui, et je vois que tout va à reculons, au lieu d'avancer. Je souhaite, que la médecine vous fasse tout le bien imaginable et que votre santé soit bientôt entièrement remise.

L. DE BRUNSVIC.

LETTRE CDXXII.

Yorke à la Gouvernante. Il ne peut pas encore donner des avis satisfaisants. Négociations entre Hanovre et Vienne. Traite avec la Hesse. Relations avec la France. Il faut que la Gouvernante revienne à La Haye. Peur des villes de Hollande. Insuffisance du conseiller-pensionnaire.

Hague, June 6th 1755.

Madam.

I am afraid, Your Royal Highness will be surprised at not receiving any thing from me, since you left the Hague, but at the same time I am persuaded, that Your Royal Highness knows me well enough, to be sure that I should not have failed to have laid myself ad Your feet, if I had received any thing interesting; the truth is, that I have as yet nothing positive. The Duke of Newcastle declares his good intentions in the strongest terms and his zeal to obey your commands, but he seems hitherto embarrass'd, in what manner to turn the assistance required, and promises me further satisfaction upon it. My impatience is not satisfied with this, but I still hope it will do at last, and I eagerly expect some thing further upon the subject. From Hanover I have nothing but repeated accounts of the pressing instances, the King continues to make at Vienna, for an immediate succour to be sent to the Low Countries [1]), without which the King does not think himself obliged to take any steps for the security of the Empress Queen. I hope by this time too that the Hessian Treaty [2]) is signed, tho' Your Royal Highness should

[1]) Cf. *R. Waddington, op. cit.*, p. 134 svv.

[2]) Traité, qui mit à la disposition de George 8000 Hessois.

know, that those troops will cost us more than they should do, because the King of Prussia has been bidding against us.

I have nothing from England but the amazement, they are in, at the return of part of the Brest fleet [1]) and their expectations to receive, in the course of this month, some important news from N. America, where Governor Shirley of Massachusett's bay is doing great things [2]), in which he is sanguine enough to flatter himself with success; in the mean while the French ambassador remains at London and is waiting for an answer to his last memorial [3]), which, tho' not more reasonable, is, I am told, clearer and more explicit than the former ones; but all this will probably be at end, as soon as news arrives from America, and the French continue preparing for that moment by the immense magazines of all kinds, they continue forming on every side of their frontier in Flanders; in the mean while they amuse us and I tremble for the consequences.

I dare not presume to say, how much affairs languish, when Your Royal Highness is absent from hence, because I am sensible, how necessary some quiet and air are for Your health, in which we are all so much interested. The States of Holland are again met, many towns are full of apprehensions and talk as ignorantly and as weakly as they did before the last war; nothing but Your presence, Madam, can give life to the cause, for the Pensionary seems

[1]) Cf. *R. Waddington, op. cit.,* p. 106.

[2]) Les deux expéditions, organisées par Shirley, l'une pour rejeter les Français, qui s'amassaient au Lac Champlain, l'autre pour s'emparer du fort Niagara, échouèrent totalement.

[3]) Cf. *R. Waddington, op. cit.,* p. 93.

to be ambitious of the name of Pensionary of Holland, more than he is of Conseiller de la République ou de Votre Altesse Roiale. I tremble to think, what will be the consequence, if France takes possession of the Low-Countries (which, I am thoroughly convinced, she will do before winter), before any precautions are taken for the security of the Republick. Your Royal Highness's honor and interest oblige me to say so much, and my respect and the conviction, I am under, of Your way of thinking prevent my saying any more, except that I am ambitious of deserving the continuance of Your Royal Highness's goodness and protection, and have the honor to remain....

JOSEPH YORKE.

LETTRE CDXXIII.

La Gouvernante à Newcastle. Il faut de l'argent [1]).

Hague, June the 13th, 1755.

I should be very glad, my good Duke, if I could see any hope of being of use to the good cause here, but I must own that I have but too much reason to suppose, that that will be but little, as long as our people here have no sort of encouragement from Allys, that, they think, must know how ruinous any new expense must be to them. You have heard our grievous complaints ever since the last peace at the hard usage, we have met with from the House of Austria in keeping from us the money, that so justly belonged to us; after that and an open Barrier, what can be expected from us? The reasons are so unanswerable, that I am at a loss to say any thing

[1]) Cf. p. 535.

new to our people, till you have enabled me to speak a little more freely, and Mr. Yorke has so well explained this article to you, that I need say nothing more, but that I expect from the zeal, you have alwais shewed for old friends, that I shall soon have visible proofs of it, being alwais your very sincere friend.

LETTRE CDXXIV.

Newcastle à Yorke. La réponse à la Gouvernante. Mauvaises mesures par rapport aux Pays-Bas autrichiens.

Private.

Claremont, June 20, 1755.

Dear Sir.

I thank you for the several letters, which I have lately received from you. I send you enclosed under flying seal (of which I wish you would take and keep a copy) my answer to the Princess Royal [1]), which I beg you would seal and deliver to Her Royal Highness, and let me freely know, what she says upon it. I am apprehensive, she will first think it words without a meaning. But upon reading, I am persuaded, Her R. Highness will find, it means something. I wish, she may not think it means too much. I have endeavour'd, I hope in a proper manner, to show, where I think the misfortune lyes, in the not providing for the general concert for the several objects mentioned in Colloredo's paper [2]), and beginning with the Low Country's. Upon that supposed plan were all our offers founded, and tho' I

[1]) Le n°. suivant.

[2]) Cf. p. 526.

blame the Court of Vienna as much as you can do, if they had as much ability as they have chicane and folly, they would have founded there present negative upon the result of the conferences at Brussels and the Hague. And till we come to take jointly measures for the mutual interests of the Alliance, all we do will signify nothing but to give a handle to one or other party to hang back and do nothing. His Royal Highness the Duke [1]) is little edify'd with any scheme for the defense of Namur or any other forteress, when there is no plan made for the whole, and therefore, in a letter to me, he did not seem at all pleased with the Court of Vienna's consenting to supply 4000 men for the defence of Namur. And he is in the right. Suppose Namur is defended, can not the Republick be attacked a thousand ways besides? All Flanders will be swallowed up, Ostend in the hands of France, all communication cut off. But I will say you no more. I am weary of the subject, and much more so of the manner, in which it has been treated. But I return to my letter. I hope, I have shewed a good disposition. And I really have it. But I see such difficulty's in the way, that I dòn't know, how to get at what the Princess Royal wishes; neither is it quite clear, what good end would be obtained by it, if it was done, and there I wish you would explain your self a little clearer. If this money be really bona fide due, they will have no obligation to us for the paying it. If it is not, there will be great objection to the doing it upon the foot of a real debt. The Duke is violent against it and told me the other day, that, if we payd it, we should lay such a foundation for these sorts of demands in case of an other war, as we should not be able to get

[1]) Le duc de Cumberland.

thro'. And there is weight in this objection. And therefore I wish, they could prove their right and then we might pay the money. There is certainly great objection to the admitting a right, in order to the granting a favour, and to the granting a favour without knowing the real advantage of it. Let me therefore have in the utmost confidence, first your thoughts as to their being able to prove their right; secondly as to the real utility of our giving a sum of 50 or 60 m. pounds at this time to oblige the Princess Royal; and what ostensible reasons are to be given for it. Do our friends Bentinck, the Pensionary and the Greffier equally desire it and see the use of it? Will the Princess Royal be able to engage the States, first to make their augmentation, then to enter into a serious concert with the King and the Court of Vienna for the defense of the Low Country's and the mutual support of each other, if attacked? Something like this might justify an irregular measure. But without plain proof of right, a right cannot be allowed, and without real utility and an obvious advantage, it will be very difficult to grant a favour of this sort. Holland must not be put upon the foot of a subsidiary power, when they ought to act an independent part, in support of their own real interest. I am ....

HOLLES NEWCASTLE [1]).

[1]) A propos de cette lettre W. Bentinck a probablement écrit au duc de Newcastle; toutefois je n'ai pas trouvé cette réplique, dont il est fait mention dans la lettre suivante de L. de Brunsvic à Bentinck du 26 Juin 1755, qui fait l'apologie des mesures militaires, réprouvées par Cumberland et Newcastle: „En vous renvoyant la minute de votre lettre au Duc de Newcastle, j'ai l'honneur de vous dire, que je n'ai aucune difficulte que vous me nommés,

mais je crois que vous pourriés un peu plus vous étendre sur cet article et lui dire, qu'il ne doit pas croire que nous ayons oublié notre propre frontière, et nommément la Flandre Hollandoise, comme il paroit qu'il veut bien le croire; mais que le côté de la Meuse étant l'endroit le plus foible et le plus éloigné de la République, il a falu nous presser surtout pour y pourvoir; que Namur étant la seule bonne place de ce côté-là que nous avons, il auroit été absurde que nous l'eussions abandonné; que le siège de cette place, si elle étoit bien défendue, devroit nous faire gagner pour le moins une couple de mois; qu'on n'a pas négligé pour cela la Flandre Hollandoise; qu'on est à portée d'y jetter toujours du monde à la moindre apparence de danger; que quant à Ostende, vous auriés bien souhoité que cette place auroit pu être conservée; que depuis le 29 Mars j'avois proposé d'y jetter de nos trouppes en garnison avec les Autrichiens, si cette place étoit en état de pouvoir y risquer des troupes; que le Prince Charles de Lorraine avoit déclaré, qu'il ne pouvoit pas la défendre et qu'il n'y auroit pas moyen de la remettre à tems (?) [1]); que cela n'est pas notre faute. Qu'au reste, que l'on avoit regardé ici absollument nécessaire (savoir les biens intentionés) de défendre Namur par une garnison mi-partie, pour rester d'autant mieux dans l'Alliance et montrer du moins par quelque endroit, que nous n'étions pas brouillé tout à fait avec la Maison d'Autriche; qu'outre cela, nous aurions été trop foibles de défendre Namur seuls, et d'abandonner Namur tout à fait, que personne, à moins de vouloir exposer la République aux plus grands dangers, auroit pu conseiller une démarche pareille. Ce sont mes idées que je vous offre, selon que vous l'avés désiré. Est-ce que vous ne croyés pas, Monsieur, que les plaintes, que vous faites à la fin de la lettre, ne sont pas un peu trop claires et trop vrayes, et qu'ils chocqueront trop par conséquent? C'est de quoi nous pourrons parler dans la suite."

[1]) Mal lisible.

LETTRE CDXXV.

Newcastle à la Gouvernante. Réponse à sa demande d'argent.

—

Claremont, June 20th, 1755.

Madam.

I have the great honour of Y. R. H.'s letter and shall be very happy, if it is at any time in my power, to shew my most sincere desire to obey Y. R. H.'s commands or in the least degree to contribute to the success of Y. R. H.'s measures for the preservation of the present system and the maintenance of the necessary union between His Majesty, the Empress Queen and Your Royal Highness.

The King and all his faithful servants do the greatest justice to Y. R. H.'s good intentions and to your unwearied endeavours in the service of the common cause; and His Majesty has long lamented the unaccountable behaviour of the Court of Vienna, with regard to the Low Countries, of which we now see the melancholy effects.

In the present circumstances it is difficult to know what measures to take; my humble hope should be, to look forward and to take by a general concert those joint measures, which may be most practicable and most conducive to the interest of the whole, and consequently to that of each power in particular. I was indeed in hopes, that the paper, given me in April last by Count Coloredo, might have laid a foundation for such a concert, and I am sorry to see, that the Court of Vienna has in some degree deviated from the principles laid down in that paper. I hope however, that reflexion and a proper disposition,

shewed on all sides, to provide for our mutual security, will make them more reasonable for the future.

Your Royal Higness knows, what the King is willing to do, by the answer returned to Count Coloredo's paper, and I am persuaded, that you will think that, loaded as we are with expenses of all kinds and in all parts of the world, threatened with attemps every where, and actually attacked in North America, nothing more can be expected from the King in support of general measures.

I feel and know the difficulties, which Y. R. H. must meet with in carrying through the great plan, which you are promoting, and I shall certainly give the utmost attention to any particular object, which Y. R. H. may have in view, the better to enable you to overcome those difficulties, and I shall be most happy, if the nature of the case and our own situation may enable me, to shew as much deference to Y. R. H.'s inclinations, as I shall always do [respondent to my?] duty and regard to Your Royal Highnesses essential interests and those of your family.

I have the honour ....

HOLLES NEWCASTLE.

LETTRE CDXXVI.

W. Bentinck au bourgmestre Hasselaer. Il désire le voir; nécessité d'une augmentation de l'armée.

Le Haye, 22 Juin, 1755.

Monsieur!

J'ai été extrêmement mortifié de ne pouvoir pas avoir le plaisir de vous entretenir à Bosbeek [2]), comme

[1]) *R. Waddington, op. cit.* p. 131.

[2]) Maison de campagne de Hasselaer.

je m'étois flatté que vous m'en auriez fourni l'occasion. Je vous avouerai même, que, pour peu que vous m'eussiez temoigné d'empressement d'avoir sur les affaires, qui sont à présent sur le tapis, une conversation avec moi, je serois venu vous trouver chez vous à Amsterdam, pour en repartir d'abord après que nous aurions eu fini ensemble. Je ne doute pas qu'on crie contre une augmentation, mais les cris ne sont pas de raisons. J'espère, que la ville d'Amsterdam ne prendra pas sur ce point une résolution absolument déclinatoire, qui rendroit infructueuse toute délibération sur des circonstances, que nous ne pouvons prévoir ni prévenir. Permettez-moi, Monsieur, de vous demander, si dans le cours de cette semaine il n'y a pas moyen de se flatter de vous voir à la Haye. Le danger, où la République se trouve selon moi, est si grand et si manifeste, et le temps est si précieux, que rien ne doit, ce me semble, arrêter ni empêcher le plus prompt et le plus parfait concert pour la sauver. Les nouvelles de tous côtez à la fois nous annoncent des préparatifs de guerre de la part de la France en Europe, et N. B. sur terre. Le langage, que tiennent les ministres de France dans toutes les Cours de l'Europe, cadrent avec ces préparatifs; et ce que nous apprenons par les ministres résidens ici de leurs Cours, les confirme. Ces préparatifs ne peuvent regarder que les Païs-Bas ou le territoire de la République. Jusqu'à présent on n'a pas cru le danger. Mais la prudence et la bonne politique auroient pourtant, ce me semble, exigé, que l'on eut pris des mesures éventuelles, en cas que le danger se trouvât réel. S'il dépendoit de nous d'avoir la guerre ou de ne l'avoir pas, je comprendrois que l'on pourroit facilement se déterminer, et la délibération seroit fort courte. Mais cela n'est pas, et il ne dépendra pas de

nous, soyez en sûr, d'avoir la guerre ou non, à moins de nous soumettre absolument à la France et de nous mettre de gayeté de coeur dans la situation, où nous serions après une guerre malheureuse, et plus mal encore. Si l'on ne veut pas ou si l'on ne peut pas augmenter dans un tems, où une augmentation est jugée nécessaire pour notre défense et pour celles de nos frontières, et que ce point soit décidé, il ne faut pas s'arrêter en chemin, ni faire les choses à demi; et en ce cas il faudroit aussi congédier les troupes, que nous avons déjà, qui, dans cette supposition, sont une charge fort inutile, et l'on épargneroit tout l'état de guerre. Je sai très bien le mauvais état, où sont les finances de la République, mais je ne saurois pourtant me familiariser avec l'idée que, quand il s'agit, comme à présent, de aris et focis, il n'y ait des ressources. La supposition contraire impliqueroit beaucoup trop. J'ai l'honneur....

W. BENTINCK.

CDXXVII.

Notes de W. Bentinck. Van der Mieden et Itsma travaillent contre l'augmentation.

Jeudi, 26 Juin 1755.

Hier j'appris de Bleyswyk [1]), que van der Mieden travailloit contre l'augmentation et disoit, que la Princesse n'étoit pas aussi zélée pour la faire passer qu'on le disoit.

NB. que son ami Idsma est décidément contre. Et quand Mr. de Larrey a poussé Idsma et lui a fait sentir, que cela ne cadroit pas avec les sentiments, dont il avoit fait profession autrefois, quand il avoit

[1]) Probablement P. van Bleiswijk, pensionnaire de Delft.

été zélé pour le maintien du système et de l'alliance avec l'Angleterre et la Cour de Vienne, Idsma lui a dit, que jamais il n'avoit été de ce sentiment, mais que tout ce qu'il avoit fait dans des tems précédents n'avoit été que dans le but de faire le Prince Stadhouder.

CDXXVIII.

Mémoire donné à la Gouvernante par le conseiller pensionnaire(?) [1]. *Conduite à tenir envers les Etats de Hollande au sujet de l'augmentation.*

Aan H. K. H. overgeven.

2 July 1755.

De memorie door de H.H. Gedeputeerden van Dordrecht aan H. K. H. overgegeven [2]) en de raisonnementen daarin vervat, sijn tegenwoordig het object niet van de deliberatie. De quaestie is alleen of het voorsigtig en raadsaam is het werk van de augmen-

[1]) La pièce est de la main de Bentinck, mais ni le contenu ni la forme ne permettent de l'attribuer à lui, qui, de plus, s'adressait toujours en français à la Gouvernante. Et c'est le conseiller-pensionnaire, et lui seul parmi les membres de la Conférence, qui écrit toujours en hollandais à la Princesse.

[2]) Le 25 Juin les députés de Dordrecht aux Etats de Hollande avaient donné un mémoire à la Gouvernante pour démontrer, que les avis anglais, relatifs aux projets des Français contre les alliés du roi d'Angleterre, n'étaient pas sûrs et qu'il fallait par conséquent demander des éclaircissements à la France; pour la République le meilleur parti serait de conclure un traité de neutralité pour tous les Païs-Bas, s'il serait possible, sinon, pour la République seule. Eu égard à l'état des finances, une augmentation de l'armée serait impossible. (Archives de Bentinck, n°. 22 I).

tatie in dese omstandigheden in deliberatie te brengen in de vergadering van Holland, daar men vooraf weet, dat verscheide voorname leeden van die vergadering tegen die augmentatie gelast zijn en daardoor te defereeren aan het advis van Dordrecht, vervat in de conclusie van haar resolutie; en ten tweede, of het in particulier convenieert aan H. K. H., op het verzoek van Dordrecht de saak daarheenen te dirigeeren, dat se hoe eerder hoe beter gebragt werde ter deliberatie van H. Ed. Gr. Mog.

Het is gemakkelijk te voorsien, dat een saak van die natuur, rauw en ongepraepareert in de vergadering gebragt, occasie moet geven aan debatten en oneenigheden, die geëviteert behoorden te werden en waaruit seer nadeelige gevolgen kunnen proflueeren. De sentimenten van de voornaamste Leeden van de vergadering sijn reeds bekent en het voorwendsel van de Heeren van Dordrecht, opdat de leeden elkanders sentimenten souden kunnen hooren, vervalt door de kennis, die zij reeds hebben van die sentimenten.

Het but van de Heeren van Dordrecht is een propositie tot een neutraliteit te substitueeren in de plaats van de propositie van H. K. H. tot een augmentatie. Ik soude veel swarigheid maken om tot dat but te helpen coöpereeren. Het principaalste is nu, wat H. K. H. convenieert. Vooraf moet gevraagt werden, ingeval het H. K. H. geliefde de saak, volgens het versoek van de Heeren van Dordrecht, te dirigeeren, hoe dat werkstellig soude gemaakt werden. Het soude moeten geschieden òf door H. K. H. in persoon, òf door den Raadpensionaris uit naam van H. K. H., òf door een propositie van de Ridderschap.

Het eerste kan niet geschieden, sonder H. K. H. ten toon te stellen.

Het tweede komt op hetselfde uit als het eerste.

Het derde differeert seer weinig van de twee andere met relatie tot H. K. H., die aan het hoofd van de Ridderschap is; en met relatie tot de Ridderschap selfs, die sig reeds gedetermineert en geresolveert heeft te consenteeren in de geproponeerde augmentatie, soude het een seer misselijk effect doen, als de Ridderschap een propositie van die natuur deed, vooraf wetende dat daarop geen of een contrarie conclusie soude vallen.

Waaruit volgt, dat dese saak in dese omstandigheden direct nog indirect door H. K. H. in deliberatie ter vergadering van Holland niet moet werden gebragt.

CDXXIX.

Mémoire remis à S. A. R. la Princesse Gouvernante par le Duc Louis de Brunsvic. Il ne faut pas faire une proposition aux Etats de Hollande relative à l'augmentation.

Haye, 2me Juillet 1755.

Dans la situation, où les affaires se trouvent dans la Province d'Hollande, il me semble qu'il ne convient en aucune façon, que S. A. R. fasse une proposition formelle aux Etats pour une augmentation de troupes. Une démarche pareille ne feroit qu'exposer le crédit de Mad. la Princesse dans l'assemblée et à pure perte; car on peut être moralement sûr, que si l'augmentation des troupes sera portée en délibération, qu'elle sera rejettée. Je sens très bien que ceux, qui sont contre l'augmentation, souhaiteroient, que S. A. R. voulut bien la porter en délibération, tant pour avoir le plaisir de montrer leur crédit dans l'assemblée et attirer des désagrémens à Mad. la Princesse, que pour parvenir à leur but principal, qui est de pouvoir changer la délibération et de délibérer sur la négo-

ciation avec la France, afin d'avoir l'occasion de tâcher d'obtenir une neutralité et rompre par conséquent le système. Je sai, qu'on dit qu'il faut faire quelque chose et qu'on tâche de persuader à S. A. R. de faire la proposition de l'augmentation ou de souffrir au moins, qu'on propose de pouvoir entrer en pourparler avec la France, sous prétexte de se couvrir devant le public. J'avoue que je suis d'un tout autre avis: selon moi, Madame la Princesse n'est rien moins que couverte par cette démarche, parce qu'en proposant l'augmentation des troupes, lorsque toute l'assemblée sait, qu'Elle est persuadée et convaincue Elle-même qu'elle ne passera pas, on la considérera comme une mesure, qui ne signifie rien, et on y donnera même le tour le plus odieux. Et comme de la rejection de cette proposition il s'ensuivra naturellement, que la négociation avec la France sera mise sur le tapis, et qu'elle passera selon toutes les apparences, on n'aura rien effectué par la proposition de l'augmentation, qu'on savoit qu'elle seroit rejetté, que d'avoir donné occasion de faire prendre une mesure préjudiciable au bien de l'Etat, qui occasionnera la rupture de l'Alliance, la ruine du système, et celui de S. A. R. et de Sa Maison.

Supposé aussi pour un moment que Mad. la Princesse, en faisant une proposition pareille, se couvriroit en Hollande, est-ce qu'Elle seroit couverte pour cela dans toute la République, devant l'Europe et pour la postérité? Mais comme on croit, que S. A. R. doit faire quelque démarche publique, il me semble qu'il vaudroit beaucoup mieux, qu'Elle fit la proposition dans la Besogne Secrète de L.L. H.H. P.P. La résolution des Etats-Généraux du 10me May authorise non seulement S. A. R. à faire une proposition pareille, mais aussi S. A. R. est priée de la part de

L.L. H.H. P.P. d'examiner avec le Conseil d'Etat les mesures, qui seroient jugées les plus convenables pour la sûreté de la République, et de vouloir bien les communiquer à L.L. H.H. P.P. A cette demande des Etats-Généraux il n'a pas encore été satisfait, parce qu'on a voulu premièrement préparer les esprits dans les Provinces, pour que la proposition, que Madame la Princesse avec le Conseil d'Etat feroient, pourroit passer d'autant plus facilement. Le peu de succès, que cette tentative a eu, démontre clairement le parti formé qu'il y a dans la République, pour renverser le système.

Afin que Mad. la Princesse soit entièrement couverte non seulement dans la Province de Hollande mais aussi devant toute la République, et afin qu'Elle réponde aux intentions et réquisitions, faites il y a deux mois de la part de L.L. H.H. P.P., je serois d'avis: que S. A. R., conjoinctement avec le Conseil d'Etat, écrivit une lettre aux Etats Généraux, qui devroit être lue dans la Besogne Secrète, dans laquelle on représenteroit le danger, auquel la République est exposée, et aviseroit aux moyens pour tâcher à le prévenir, en proposant l'augmentation proposée des troupes, comme aussi ce qu'il faudroit faire pour les magasins, fortifications et enfin tout ce qui seroit jugé nécessaire pour la défense de la frontière.

Si Madame la Princesse propose l'augmentation des troupes simplement en Hollande, où elle sera rejettée, je ne vois pas, comment Elle pourra ensuite de bonne grâce proposer aux Etats Généraux les mesures, qui seroient jugées nécessaires pour la sûreté de la République. Et en ne faisant pas de proposition selon la résolution du 10_e May, Elle sera toujours exposée à des reproches, en cas qu'il arrive un malheur dans la suite, car on dira que L.L. H.H. P.P. ont attendu les avis et conseils de Son A. R.

Pour conclure, je suis d'avis, que Mad. la Princesse ne propose pas l'augmentation des troupes dans l'assemblée d'Hollande. Qu'Elle déclare aux quatres grandes villes associées [1]), que, parce qu'ils s'opposent à une augmentation des troupes, Elle veut bien condescendre à ne point porter cette affaire en délibération dans l'assemblée des Etats; mais que pour l'acquit de sa conscience, pour n'avoir rien à se reprocher d'avoir négligé la moindre chose pour la sûreté de l'Etat et pour se conformer à la résolution de L.L. H.H. P.P. du 10me May, Elle avisera, conjoinctement avec le Conseil d'Etat, aux moyens, qu'Elle croira les plus salutaires pour la sûreté et le bien de la République. En faisant une déclaration pareille à ces quatre villes, la lettre à L.L. H.H. P.P. devroit être tout dressée, pour être remise immédiatement après à la Besogne Secrète [2]).

[1]) Dordrecht, Haarlem, Amsterdam et Rotterdam.

[2]) Cette pièce est une copie, que L. de Brunsvic envoya à W. Bentinck dans une lettre du 3me Juillet, par laquelle il expliqua plus amplement ses idées: .... „Par ce que vous m'avés dit hier au soir, j'ai compris que vous avés entendu mon mémoire, comme si j'étois de l'opinion, que la Princesse ne devoit pas proposer dans les formes ou faire mettre dans une délibération formelle l'augmentation des troupes, mais qu'Elle pouvoit souffrir qu'on parlat à la France, moyennant qu'en même tems Elle proposat, conjointement avec le Conseil d'Etat, aux Etats Généraux les mesures les plus convenables pour la défense de la République." Pour éviter tout malentendu, Brunsvic déclare bien expressément que „mon intention n'a jamais été, qu'Elle (la Gouvernante) donnat les mains à l'idée de parler à la France, idée que je ne saurois approuver en aucune façon, car je regarde cette demande comme un pas, qui nous ouvre le chemin à notre ruine totale."

CDXXX.

Notes de W. Bentinck. Rapport de la Gouvernante d'une conversation, qu'elle a eue avec le trésorier Hop au sujet de la conduite à tenir envers les Etats de Hollande. Sa décision.

—

4 Juillet 1755.

Après la Conférence finie nous sommes restés dans la chambre, Catwyk, le Conseiller-Pensionaire et moi. La Princesse nous a dit, qu'elle avoit eu Hop chez-elle en conséquence de ce qui s'étoit passé la veille [1]); que Hop lui avoit témoigné quelque sensibilité sur la manière, dont tout ceci avoit été traité, et sur la façon, dont il y étoit à la fin mêlé. La Princesse fit réflexion, que Hop pouvoit peut-être être piqué de ce que le Greffier lui avoit montré, qu'il avoit été le premier de la confidence, mais se reprit elle-même, disant qu'en tout cas ce n'étoit pas sa faute, puisqu'elle l'avoit envoyé à Hop; puis continua en disant, que Hop lui avoit fait des objections sur la méthode proposée; que si l'affaire de l'aanschrijving à Berkenrode passoit cette semaine ici en Hollande et que la semaine prochaine la Princesse et le Conseil d'Etat portassent aux Etats-Géneraux les mesures à prendre pour la sûreté de la République, en vertu de la résolution du 10 May [2]), il paroitroit dans le public et par les régistres, que la Province de Hollande avoit pris les devants, et que la Princesse n'arrivant qu'après, cela ne la sauveroit pas non plus que le

[1]) Je ne sais pas dire ce qui s'etait passé; il n'y pas de procès-verbal d'une conférence du 3 Juillet. Apparemment on avait délibéré sur ce qu'il faudrait faire par rapport au dessein des villes hollandaises, de faire intimer à Berkenrode l'ordre de demander des explications au gouvernement français.

[2]) Cf. p. 541.

Conseil d'Etat; que Hop avoit donc proposé à la Princesse, comme son avis et comme ce qui conviendroit le plus à la Princesse, de porter conjointement et à la fois, comme l'avis de S. A. R. et du Conseil d'Etat, 1° l'augmentation avec tout ce qu'il faut de plus pour la défense de la frontière et pour la sûreté de l'Etat, 2° l'aanschrijving à Mr de Berkenrode. Qu'elle, Princesse, avoit absolument rejetté le second, mais admis le premier, et étoit convenue avec lui, Hop, que c'étoit le plus honorable pour elle que cela passat par les Etats-Généraux et de là aux Provinces, après quoi la Province de Hollande en délibéreroit et feroit du reste ce qu'elle voudroit, et que chacun y pourroit voter comme il jugeroit convenir. Que Hop avoit insisté sur ces deux points ensemble, mais que la Princesse s'étoit tenue ferme au premier et [avoit] rejetté le dernier; qu'elle l'avoit pressé de travailler; qu'il avoit dit, que Van Royen le devoit faire, mais qu'elle l'avoit encouragé en le louant, etc. Que dans le cours de la conversation Hop avoit dit, que son opinion étoit que la démarche, que l'on faisoit envers la France, seroit très inutile et à pure perte, et en se moquant même de ceux qui se flattoient d'en tirer quelque lumière. Qu'elle, Princesse, lui avoit dit, qu'elle ne savoit pas, si tous ses amis étoient de la même opinion. Qu'il avoit répondu, qu'il n'en savoit rien mais qu'il ne parloit jamais d'affaires de Hollande avec eux, de peur de donner de l'ombrage, et que la seule fois qu'il leur avoit parlé étoit, quand le Conseiller-Pensionnaire les lui avoit envoyés à l'occasion des affaires, portées ici par Mylord Holdernesse [1]) (ni fallor), desorte qu'il ne disoit que son opinion. Voilà en gros et en substance, ce que la Princesse nous dit de ce qui s'étoit passé entre elle

[1]) Cf. n°. CDXVII.

et Hop. Après quoi il fut question: que faire? Et la Princesse ayant été demandée par moi, ce qu'elle souhaitoit qu'on fit à présent et comment se conduire, elle témoigna approuver l'idée de Hop, pour autant que cela regarde la conduite de l'affaire pour la forme, comme étant plus honorable pour elle que l'on attende du moins l'avis, que la province de Hollande, aussi bien que les autres provinces, lui a demandé [1]), avant d'aller en avant; mais nullement n'a-t-elle approuvé le fond de la seconde idée de Hop, qu'elle proposat aux Etats-Généraux une démarche envers la France. Je la priai de faire une courte récapitulation, ce qu'elle fit et que je répétai, afin de bien constater les choses devant le Conseiller-Pensionnaire, et la conclusion, que l'affaire ne seroit pas portée en délibération cette semaine en Hollande, que l'assemblée ne se sépareroit pas, que d'abord que la Princesse et le Conseil d'Etat seroient prêts, leur avis viendroit aux Etats-Généraux, d'où il seroit envoyé aux provinces, et qu'alors, et pas plutôt, les Etats de Hollande en délibéreroient et résoudroient comme ils le jugeroient convenable; qu'alors, si l'on vouloit absolument faire cette démarche envers la France et qu'elle ne le put pas empêcher, elle prendroit patience, mais que du moins il ne paroitroit pas que les Etats de Hollande eussent pris les devants pour résoudre, avant qu'elle eut donné d'avis.

[1]) Cf. p. 541.

LETTRE CDXXXI.

W. Bentinck à la Gouvernante. Retour prochain de la Princesse. Nécessité d'une prompte résolution relative à l'augmentation.

—

La Haye, ce 6 juillet 1755.

Madame.

Je suis charmé d'apprendre par la lettre, dont V. A. R. m'a honoré, la résolution qu'Elle a prise de venir ici Lundi.

Vous avez été informée, Madame, par Mr. le Conseiller-Pensionnaire des dispositions des différentes villes. Certainement l'aspect n'est pas favorable jusqu'à présent, mais je ne crois pas les difficultés insurmontables, quelques grandes qu'elles paroissent. J'ai vu réussir des choses plus difficiles que celle-ci.

Au retour de V. A. R. j'aurai l'honneur de lui dire de bouche ce que je pense et dont je ne la veux pas ennuyer par écrit.

La sûreté de l'Etat et l'honneur de V. A. R. sont intéressés à la prompte conclusion de l'augmentation proposée, et si l'affaire traîne, les difficultés augmenteront de jour en jour . . . .

W. BENTINCK.

CDXXXII.

Notes de W. Bentinck. Délibérations avec la Gouvernante sur l'augmentation; la conduite à tenir par la „Ridderschap" arrêtée. Discussion entre Bentinck, le conseiller-pensionnaire et Katwijk sur la conduite à tenir par la Gouvernante envers les villes.

—

Mercredi, 9 Juillet 1755.

Après la Conférence extraordinaire, nous sommes estés, Catwijk, le Conseiller-Pensionnaire et moi,

chez la Princesse. Mr. Steyn vouloit partir, mais je l'ai arrêté et j'ai dit, qu'il faloit concerter avec la Princesse la voix du Ridderschap, ne pouvant le convoquer dans une affaire pareille sans savoir ce que S. A. R. pensoit, ce qu'elle voteroit, si elle étoit présente, ou ce que je dirois de sa part être son avis, avant de dire le mien. La Princesse dit que j'avois raison et il fut, après quelques discours assez confus, arrêté que le Ridderschap voteroit uniment et simplement pour l'augmentation et en faveur des mesures proposées par S. A. R.; que le aanschrijving à Berkenrode étant proposé par quelque autre membre, le Ridderschap diroit, que cette démarche leur paroissoit inutile et même préjudiciable etc., et en tout cas n'y consentiroit, qu'au cas que l'augmentation fut résolue en même tems, et que, si la pluralité dans l'assemblée étoit pour la démarche envers la France, le Ridderschap diroit, qu'il persiste dans son opinion et laisse à ceux qui poussent une mesure pareille, qu'ils jugent inutile, préjudiciable etc., à répondre des suites. A cette occassion il fut question de ce que les autres membres voteroient et de quel côté seroit la pluralité, puisque nous ne savions encore positivement que de quatre villes. La Princesse s'adressa à moi et me demanda, ce que je lui conseillois et si elle devoit parler ou non aux autres villes, pour leur dire qu'ils n'avoient qu'à voter selon leur conscience, en faisant venir les députés pour cet effet. Je dis à la Princesse, que je ne pouvois comprendre qu'il put y avoir aucune délibération sur ce point; que la conviction, où elle étoit elle-même, de la nécessité de ce qu'elle proposoit, l'engageoit à le proposer, et que la même raison devoit aussi l'engager à faire valoir son opinion et à engager d'autres à la suivre. La Princesse fut un peu pensive et demanda

aux deux autres ce qu'ils pensoient. Le Conseiller-Pensionnaire dit, que cela mettroit de la confusion dans l'assemblée, que, si elle ne se séparoit pas, il ne pourroit y avoir aucune délibération et que, si elle se séparoit, les membres reviendroient avec le même last, comme ils avoient déjà fait, et que l'on ne pourroit pas prendre de parti du tout, et conclusion: qu'il étoit d'opinion que S. A. R. feroit mieux, après l'avis dit, de laisser juger et voter chacun pour soi, sans s'y mêler d'avantage. Je dis, que je ne conseillerois certainement pas cela à la Princesse; que c'étoit: wast de pels, maar maakt ze niet nat. La Princesse me dit: „mais qu'est ce qui en arrivera?" Surquoi Catwyk prit la parole et dit, que, si l'on ne prenoit pas de parti du tout, ce seroit le plus mauvais que l'on put faire, et le Conseiller-Pensionnaire l'appuia et me demanda, comment nous ferions, et ajouta que c'étoit une affaire, où la pluralité pouvoit avoir lieu. Je lui dis: „soit, il n'y aura donc qu'à „conclure avec la pluralité, et si la pluralité est pour „rejetter l'aanschrijving à Berkenrode, il le faudra „rejetter; aussi bien suis-je convaincu, et nous le „sommes tous, de l'inutilité et de la fausseté de cette „mesure." — „Mais," dit la Princesse, „comment „voteront les autres?" — „Je ne sais pas", dis-je, „Madame, mais en tout cas je ne vois pas, que nous „puissions avec décence biaiser." — Le Conseiller-Pensionnaire paroissait fort en peine. La Princesse pressoit encore, regardant les autres et s'adressant à moi, pour savoir ce qu'elle devoit donc faire. Le Conseiller-Pensionnaire répéta, que la Princesse feroit le plus sagement de laisser aller la chose son train, sans en parler plus aux autres membres. Moi: que je ne pouvois comprendre, que la Princesse put faire autrement que de travailler à faire prévaloir son avis,

puisque d'autres travailleroient certainement à faire valoir le leur, et que je différois totalement d'opinion avec le Conseiller-Pensionnaire. Catwyk dit, que le plus mauvais parti de tous étoit de n'en prendre point; que, si la Princesse vouloit prendre la peine d'en parler aux autres membres de l'assemblée, certainement ils voteroient avec le Ridderschap à la réquisition de S. A. R. et par complaisance pour elle, quoique sans conviction, mais que son avis étoit, que le plus sage et le plus convenable à S. A. R. étoit dat H. K. H. de saak op sijn beloop liet. La Princesse me regarda avec un air d'interrogation. Je lui dis, que j'avois déjà eu l'honneur de lui dire très clairement mon opinion. Je le lui dirois encore, si elle le souhaitoit, en plus grand détail et avec mes raisons. La Princesse ne répondit rien, mais fit la révérence à la compagnie. Nous nous en allâmes sans avoir rien conclu, ni sans que je puisse positivement dire, ce que la Princesse fera; mais je juge qu'elle suivra l'avis de Catwyk.

LETTRE CDXXXIII.

W. Bentinck à la Gouvernante. Avis sur la conduite à tenir par la Gouvernante.

—

9 Juillet 1755.

Madame!

Pour prévenir toute équivoque et incertitude sur ce que j'ai eu l'honneur de dire ce matin à Votre Altesse Royale, je prens la liberté de lui donner par écrit mon avis, que je soumets à ses lumières, assavoir que V. A. R., s'étant déclarée, d'une façon si authentique et si peremtoire, sur le danger iminent

où est la République, sur la nécessité d'une augmentation de troupes et sur d'autres mesures à prendre pour pourvoir à la sûreté de l'Etat, ne peut guères se dispenser de faire tout ce qui est de plus en son pouvoir pour faire prévaloir son opinion en entier, tant sur le point des démarches, qui pourroient être proposées pour être faites envers la France et que V. A. R. désapprouve, que sur les points proposés par V. A. R. pour la défense et pour la sûreté de la République. Vous savez mieux que je ne puis vous le dire, Madame, comment vous y prendre pour réussir, et il y a tout lieu de croire, que vos efforts pour cela ne seroient pas infructueux. J'ai l'honneur, etc.

W. B.

LETTRE CDXXXIV.

W. Bentinck à la Gouvernante. Rapport de ce qui s'est passé dans l'assemblée de la „Ridderschap" au sujet de l'augmentation.

La Haye, ce 10 Juillet, 1755.

Madame!

Le Ridderschap a été assemblé ce matin, en conformité de ce qui avoit été arrêté hier par V. A. R. La conclusion a été que, quand la lettre des Etats Généraux, avec l'avis de V. A. R. et du Conseil d'Etat [1]), sera lue dans l'assemblée de Hollande, le Ridderschap se déclareroit sur le pied, résolu le 23 may [2]), pour l'augmentation, comme V. A. R. l'avoit

[1]) Le 9e Juillet la Gouvernante avait communiqué son avis aux Etats-Généraux. Cf. *Secr. Res. Holland,* t. XII, p. 285—295.

[2]) Je n'ai pas trouvé une résolution de la „Ridderschap" du 23 Mai; elle avoit délibéré le 4 Juin. Cf. n°. CDXX.

proposé; que, si quelque ville proposoit quelque démarche à faire envers la France, le Ridderschap déclareroit, qu'une pareille démarche ne pourroit avoir lieu, qu'au cas que l'augmentation proposée par V. A. R. fut auparavant résolue et en train d'exécution, et sans cela point; que, si la pluralité étoit d'une opinion contraire et qu'il n'y eut pas moyen de faire venir à l'opinion du Ridderschap les autres membres, par les raisons à alléguer pour faire voir le peu de succès qu'il y a à attendre d'une démarche pareille, le préjudice qui en doit résulter et la contradiction que cette démarche renferme contre le but, que l'on se propose en la faisant, en ce cas le Ridderschap déclareroit ne pouvoir ni ne vouloir y consentir mais en laisser les conséquences pour le compte de ceux qui poussoient cette affaire, et protesteroit contre dans les termes les plus forts et les plus clairs, afin de n'être pas responsables des suites, qui en pourront résulter.

Nous étions huit, par conséquent complets, et nous avons été six pour la conclusion comme elle a été. M^r^. de Twickel et M^r^. de Starrenburg ont été d'avis, que la démarche envers la France devoit précéder la résolution de l'augmentation. La chose a pourtant été bien débattue et bien tirée au clair, mais ces deux Messieurs sont pourtant restés de leur opinion. J'espère que V. A. R. trouvera, que l'affaire a été conduite selon son intention déclarée de ne vouloir pas condescendre à la démarche à faire envers la France. S'il n'est pas possible de la prévenir par une pluralité en faveur de l'avis de V. A. R., l'honneur de V. A. R. et du Ridderschap sera du moins sauvé. Reste à savoir comment la pluralité sera demain, car ce n'est que demain que la chose viendra en délibération, à cause que la lettre des Etats-Généraux [1])

[1]) *Secr. Res. Holland*, t. XII, p. 286.

doit premièrement être résumée, ce qui n'a pas pu se faire aujourd'hui et, selon mes informations, il n'y a que quatre villes qui ont des ordres positifs....

W. BENTINCK.

CDXXXV.

Notes de W. Bentinck. Délibérations avec la Gouvernante; Katwijk parlera aux députés des villes; plan de conduite de la „Ridderschap."

Vendredi, 11 Juillet 1755.

Après la Conférence finie nous sommes restés, Mr. de Catwyk, Mr. Steyn et moi, par ordre de la Princesse. Après bien des pourparlers la conclusion a été, que Mr. de Catwyk parleroit au nom de la Princesse aux députés des villes, sur qui la Princesse peut compter et qui ont assez de considération pour elle pour la suivre et pour la vouloir soutenir, et leur diroit (sans en faire une sollicitation et sans l'exiger absolument d'eux), qu'il seroit agréable à S. A. R. que ces villes votassent avec le Ridderschap, et la Princesse tira Catwyk à part, pour lui dire ce qu'il devoit faire, sans que je pusse entendre de ce qui se disoit. Puis il fut question, comment l'affaire seroit conduite, et arrêté que le Ridderschap voteroit, sur la lettre des Etats Généraux sur l'avis de S. A. R., pour l'augmentation, comme il est arrêté dans la première partie de la résolution du Ridderschap prise la veille, 10 juillet; que, si quelque ville votoit pour l'aanschrijving à Berkenrode, le Ridderschap déclareroit qu'une pareille démarche ne pourroit avoir lieu, qu'au cas que l'augmentation eut été premièrement résolue; que, si la pluralité suivoit l'avis du Ridderschap, le cas, spécifié en troisième lieu dans la résolution du Ridderschap du 10 juillet, n'auroit

pas lieu et tomboit, et qu'en ce cas l'augmentation seroit faite commissoriale, sans qu'il fut fait aucune mention de l'aanschrijving à Berkenrode; à quoi seroit jointe une forte exhortation, de la part du Ridderschap aux autres membres, de travailler à se procurer des ordres pour y pouvoir aussi consentir. La pluralité étant contre le Ridderschap, alors auroit lieu le troisième cas de la résolution du 10, qui reste en son entier et par laquelle il n'avoit pas été pourvu au cas de la pluralité en faveur de l'avis du Ridderschap, qui n'avoit pas été cru probable jusqu'à présent.

LETTRE CDXXXVI.

Louis de Brunsvic à W. Bentinck. Délibérations des Etats de Hollande sur l'augmentation.

Ce 12 Juillet 1755.

Monsieur!

Je ne fais que de revenir de Rijxdorp et j'ai l'honneur de vous renvoyer ci-joint avec bien de remercimens le papier de votre délibération en Hollande de hier, que vous avés bien voulu me communiquer. La Princesse ne savoit pas un mot de ce qui s'étoit passé hier à l'assemblée; Boetzlaar le lui a raconté ensuite après le déjeuné. Elle étoit tres chocquée de la conduite du Pensionaire, non seulement par raport à l'affaire de l'argent[1]), que parce qu'il ne lui avoit donné aucune connoissance de la délibération de hier. De la manière que vous avés noté les voix

[1]) Afin de trouver de l'argent pour améliorer les fortifications, on voulait puiser une somme dans le „Verhoogde Last- en Veilgeld". Steyn refusa de proposer cette mesure aux Etats de Hollande, à moins qu'il n'eût parlé d'avance à quelques membres principaux.

dans l'assemblée, c'est très curieux à lire; je suis sûr que, si vous les relisés, vous y trouverés beaucoup de passages fort curieux. J'ai diné avec le Greffier et Boetzlar chés Hop; il étoit de la meilleure humeur du monde, mais terriblement chocqué de la conduite du Pensionaire, et il m'a dit positivement et à plusieurs reprises, que toute notre malheur venoit de Mr. Steyn et de sa mauvaise direction.

L. DE BRUNSVIC.

Je viens de recevoir la copie de la lettre des Etats Généraux aux Provinces; je suis mortifié de la trouver si affoiblie; je souhaiterois avoir la première minute.

Vergadering Holland.

Vrijdag 11 Juli 1755.

Ridderschap consenteert in de geproponeerde augmentatie en insteert dat die ten spoedigste soude worden geconcludeert, waardoor sij meteen begrijpen dat voldaan werd aan de Resol. 24 Mey [1]).

Dort: dat met attentie gedelibereert hebben op het geresolveerde van 24 Mey. Dat de Republ. in de amerikaansche disputen sig niet behoeft te laten, nog bemoeyen. Kan sig daarmede niet bemoeyen. Wat aangaat de insinuatien en dreigementen van Mirepoix, die sijn suspect, omdat gedaan sijn aan diegeene, met welke sij sig sal brouilleeren. De sin onseeker, misschien gedesavoueert. Onseker wat Vrankrijk van intentie is te doen. Geen veiliger, natuurlijker, nog voorsigtiger weg als Vrankrijk te vragen explicatie, alvorens iets anders te doen;

[1]) Den Heer van Twickel heeft gesegt, dat hij in de augmentatie niet geconsenteert had, hard genoeg om gehoort te werden door Dort, Haerlem en Delft. (Note de W. Bentinck.)

Pour la résolution du 4e Mai, voyez *Secr. Res. Holland*, t. XII, p. 271.

waardoor de saak soude werden gebragt tot de termen daar se wesen moet, namentlijk een neutraliteit voor de Republiek, of ten minsten Oostenr. N. Een neutraliteit de allergewenschte saak; om daar toe te komen, explicatie vragen en kennisse geven van de intentie van de Republ. met opsigten tot een neutraliteit. Geen augmentatie te doen. De Republicq moet sig met geen dubbelsinnige woorden van Vrankr. ophouden; maar Vrankr. sal sig ook niet vergenoegen met woorden van de Republ., als te gelijk een augmentatie geschied. Tijd niet verloren. Augmentatie van geen succes in dit saisoen. Over drie maanden al soo goed als nu; ondertusschen sien of de neutraliteit geeffectueert kan werden. Als de eerste pas (namentl. augment.) gedaan is, vreest Dort, dat de Republ. sig tot andere passen sal laten overhalen. De augmentatie gedaan sijnde, en onnodig bevonden, soude geld verspilt sijn. Weten niet het geld aan te wijzen. Fondsen geen. Blijft niet als negociatie. Dese provintie soude daartoe geen credit vinden. Bij anderen nog minder: Zeeland slegt, Vriesl. en Stad en L. hetselve. Het geheel soude op Holland vallen. Resolutie genomen om geen overbetaling te doen. Conclusie: geen troupes als in de uiterste, en niet eer dan als alle andere middelen beproeft waren. Aangenaam veel troupes te onderhouden, maar fondsen moesten daartoe sijn. Sal met de augmentatie de Republicq gedekt, de alliantie gedekt of den oorlog geprevenieert? Het sal geen verandering geven, maar Vrankr. irriteeren, eer men $^1/_4$ van de troupes bij den ander had. Avoueeren, dat eigen defensie plaats moet hebben, en dat het vragen aan Vrankr. subjectie impliceert. Maar seggen niet, dat absoluut geen augmentatie moet, maar niet eer alles beproeft is en te vergeefs bevonden werd. Behoeven sig dan niet te expliceeren op de miss. van Haar Ho. Mo. en het advis van Haar Kon. Hoogh. Nemen over die missive en advis, die op hetselfde uitkomen als de Resol. van 24 Mey. Hopen dat de Ridderschap tot haar sentiment sal komen.

Haerlem. Na rijpe deliberatie in deselve idées als Dort, en adopteeren alle de argumenten van Dort. Benauwde staat van Finantien. Was het beter gestelt, soude sig misschien conformeeren met de Ridderschap. Avoueeren de raisonnementen, die goed zijn; maar de situatie permitteert het niet. Bij de laaste deliberatie 7 ton te kort. Nu 1 millioen voor aanritsgeld, 2 voor soldije. Waar sal het vandaen komen? $^1/_2$ verponding op de huisen? Niet voldoende. Negociatie? Ruïne. Het credit weg, sal de augmentatie onmogentlijk [sijn]. Maar als het was de toto of de aris et focis, dan soude het anders sijn; dan soude men het wel moeten vinden, en een gedeelte van besittingen geven, en deze augmentatie soude niet genoeg sijn. Maar nu is het soo niet. Wij hebben geen offensie aan Vrankr. gegeven. Niet te denken dat Vrankr. soo onregtvaardig is als ons te attackeeren. Met relatie tot de Koninginne van Hongarijen, heeft die niet selfs laten vragen aan Vrankr. explicatie? En het antwoord bewijst dat Vrankr. geen quade intentien heeft [1]). De Koninginne verstaat het ook soo, want sij doet geen preparatien. Eerst moet dan gevraagt werden aan Vrankr. wat haar intentie is. Het is niet buiten exempel: hetselve is in het jaar 1681 [2]), en in 1733 [3]). Heeft de Republ. dat in betere tijden gedaan, soo veel te meer nu. Dit, om voor alle reproche gedekt te sijn, dat men niet vooraf alles beproeft heeft; en oordeelen dat anders sig soude stellen reprochabel.

Delft. Geconvinceert van de noodsakelijkheid van mesures te nemen tot defensie van het land, en gereed om te komen in de salutaire vues van Haer Kon. Hoogh., en nemen over nadere voorslagen, door H. K. H. gedaan.

Leyden. Ad idem.

Amsterdam. Convenieeren van epineuse en bekommerlijke omstandigheden, en daarom gedelibereert om het salutairste voor de Rep. uit te vinden, en particulier wat te doen,

1) Cf. *Arneth, op. cit.* p. 264. 2) Cf. *Res. St.-Gen.*, 1681, 11 Nov. 3) Cf. *Rousset, Recueil*, t. IX, p. 455.

als Vrankr. trouweloos genoeg was om dese Republicq aan te tasten, sonder reden van offensie te hebben gegeven. Weten niet, of Mirepoix dreigingen met ernst en uit last heeft gedaan. Soo een attaque soude ongehoort sijn. Verschil over verdrietige besittingen in America, daar de Republ. niet mede te doen heeft. Nog geen partij genomen. Sal Vrankr. de Koninginne of de Republ. attaqueeren, omdat se het te kwaad krijgt in America? Vrankr. soekt geen oorlog. Het soude sijn een schending van het regt der volkeren. Geen apparentie dat die intentie bij Vrankr. is. Natuurlijk eerst te vragen wat daar van is van die gerugten, wat staat te maken is op Tractaten; representatie doen. De deliberatie over de augmentatie in staat houden, totdat men antwoord heeft. Als men antwoord krijgt, waaruit het gevaar soude blijken, is 13m man niet genoeg. Daar moet toe gevonden worden de kosten, wat die ook souden mogen sijn. Vrankr. heeft door ondervinding geleert, dat sij te vergeefs gearbeit heeft om ons te separeeren van Engeland. Tegenwoordig sal op die 13 nog 13m man volgen. Nu sal Vrankr., als quade intentie heeft, in de voorbaat sijn; en dat soude wij door ons verhaasting op den hals hebben gehaalt. Als het gevaar reëel is, moeten wij onse geallieerde aanspreken, die ons met alle magt moeten bijspringen. Moet der dan niets gedaan worden? Ja. Daar is al te lang gewagt. Men had moeten, soo ras de eerste tijding van Holdernesse gekomen is, hierover gedelibereert sijn geworden. De Finantien van Holland niet alleen slecht. Maar die van andere Provincien nog slegter. Werd er al geconsenteert, sal niet betaalt werden. Het is niet te doen om een millioen of twee, dat soude kunnen gevonden werden om de frontieren te dekken. Als het de aris et focis was, moest alles bijgeset worden. Buiten de exempelen van 1681 en 1733 is er nog een van 12 Decemb. 1671, des te aanmerkelijker, omdat er op gevolgt is het jaar 1672. Sulke pas niet indecent. De Keyserinne heeft nu onlangs gedaan. Is dat een blijk van vrees of

van subjectie? Neen, maar van voorsigtigheid. Weenen heeft de selve informatien als wij gekregen; heeft tot antwoord gekregen hetgeen wij weeten, en doet niets bij provisie. Conformeeren sig met Dort en Haerlem, en neemen voor haar argumenten, hetgeen niet aangevoert hebben, dat, als Vrankr. Engeland attaqueert, moet de Republ. secours geven; en als sig nu uitput, soude niet in staat sijn; maar nú soude in staat sijn soo wel als na de vrede van Rijswijk en Utrecht. Meer te doen is buiten vermogen. Maar niettegenstaande dat, als het nodig is moest men alles bij setten. Besluiten dan met het advis van Dordrecht en Haerlem.

Gouda. Als met eenparigheid geschieden kan, gelast te consenteeren in de augmentatie, dog als er verschil is, over te nemen.

Rotterdam. Dat geëviteert moet werden in dese brouilleries deel te nemen. Twee middelen aan de hand. Mediatie te bieden, of het expedient door Dort, Haerlem en Amsterdam gemoveert. Weenen heeft het reeds gedaan, en het antwoord gegeven doet sien, dat Vrankr. aansien sal de geallieerde van Engeland als openbare vijanden Dat de augmentatie van weinig effect sal sijn. Dat pretext sal geven om niet alleen de Oostenr. N. maar de Republ. ook te attaqueeren. Dat de Finantien het niet lijden kunnen. De lasten drukken nog. Geen geld te vinden als bij negociatie; en nieuwe lasten om de interessen te betalen. Alle de fortificatiën in de Nederlanden zijn weg, uitgesondert Namen; waarvan dank te weten aan het huys van Oostenrijk. Van soo een geallieerde, die sig nog aan trouw nog aan tractaten houde, niets te wagten; en wij sijn er van gedechargeert en ontslagen. Gereed om alles op te offeren pro aris et focis. Sijn niet overtuigt van het gevaar. Vrankr. sal ons niet ruineeren, om het belang dat sij heeft in onse commercie. Conformeeren sig met Dort, Haerlem en Amsterdam. Declineeren de voorslag bij Haar Kon. Hoogh. gedaan.

Gorcum. Gelast om de augmentatie in te schikken; nemen over de missive van Haar Kon. Hoogh.

Schiedam. Gereed om de augmentatie te consenteeren, als alle de voorsittende leeden daar voor waren.

Schoonhoven. Met Schiedam.

Brielle. Gelast de advisen van de leeden te hooren, en over schrijven.

Alkmaar. Consenteeren in de augmentatie, en nemen over de overige pointen van het advis van Haar Kon. Hoogh.

Hoorn. Alle de reflexien ook bij haar gemaakt, maar consenteeren.

Enkhuizen. Met de Ridderschap.

Edam. Met de Ridderschap, en om in te schikken.

Munikendam. Met de Ridderschap. Hebben wel consideratien, maar als die niet gesmaakt werden, dan gereed in te schikken met de andere leeden.

Medenblik. De meeste leeden sullen goed vinden.

Purmerend. Inschikken.

Bij nader omvraag:

Ridderschap slaat voor de augmentatie en aanschrijving te resolveeren, en daartoe de saak ter Generaliteit te dirigeeren.

Dort. Dat dit strijd tegen haare gronden en persisteeren bij haar advis.

Haerlem. Persisteeren. Van 1671 wel bekent; 't is waar dat doe geaugmenteert ook was, en misschien die augmentatie de oorsaak van het geen gevolgt is; hebben er van willen swijgen.

Delft. Wenschen de conclusie volgens de voorslag; anders, moeten overnemen.

Leyden. Ad idem met Ridderschap.

Amsterdam. Hebben gelast [1]) en persisteeren. Vragen wat dit conciliatoir uit sal werken tot securiteit van den staat enz.; recapitulatie van het reeds gesegde.

Gouda. Dat met eenparigheid gereet sijn van in te schikken; anders overnemen.

Rotterdam. Persisteeren. Want als Vrankr. na de geresolveerde augmentatie ons seide, dat wij niets te vreesen hebben, dan de augmentatie soude moeten werden gestaakt.

Gorcum. Admitteeren de voorslag van de Ridderschap.

Schiedam. Difficulteeren. Declineeren de augmentatie.

[1]) Faut-il lire: *geen last*?

Schoonhoven. Met Schiedam.
Brielle. Nader brengen ter kennis van principalen.
Alkmaar. Met Ridderschap.
Hoorn. Met Ridderschap, soo het kan geconcludeert werden; soo niet, reserveeren vrije deliberatie.
Enkhuizen. Augmentatie geconformeert. De tweede voorslag aan haar Heeren principalen.
Edam. Faciel, als geconcludeert kan werden; soo niet, overnemen.
Munikendam. Ad idem.
Medenblik. Ad idem.
Purmerend. Ad idem.

Rotterdam segt, dat het niet overneemt maar declineert. Sal er dan een derde deliberatie over vallen? Hebben niets meer gehoort als lang geweten hebben.
Amsterdam slaat de augmentatie niet af, maar wil repraesentatie aan Vrankrijk vooraf doen, en wil niet voor haar rekening hebben het afslaan van de augmentatie; dat als wij 4 weeken verders syn, Amsterd. misschien also cordaat sullen syn, niet alleen voor 13 maar voor meer.
Dort en **Haerlem** voegen sig bij Amsterdam, en seggen dat er tijd genoeg is.
Amsterdam versoekt, dat in omvraag mag werden gebragt, of, de augmentatie in deliberatie blijvende, de representatie plaats soude hebben.
Ridderschap contra.
Dort pro.
Haerlem pro.
Delft overnemen.
Leyden overnemen.
Amsterdam pro.
Gouda overnemen.
Rotterdam pro.
Gorcum pro.
Schiedam overnemen.
Schoonhoven overnemen.
Brielle pro.
Alkmaar contra.

Hoorn
Enkhuizen
Edam
Munikendam } overnemen.
Medenblik
Purmerend

Blijft in deliberatie en de leeden versogt sich ten spoedigste in staat te stellen.

LETTRE CDXXXVII.

W. Bentinck à la Gouvernante. Délibération des Etats de Hollande sur l'augmentation.

Ce 17 Juillet 1755.

L'affaire, qui intéresse V. A. R. et toute la République, a été portée en délibération ce matin aux Etats de Hollande. Mais comme il y avoit plusieurs avis, qui étoient indécis et qu'on ne pouvoit compter ni pour ni contre, la délibération a été remise à demain. J'ai l'honneur ....

W. BENTINCK.

(Sur un papier à part).

P.S. Pour V. A. R. seule.

Messieurs d'E. ont voté, qu'il valoit mieux ne rien faire, et si l'on ne vouloit pas faire l'augmentation, du moins de ne pas faire la représentation non plus. Je donne à considérer à V. A. R., si Messieurs d'Enkhuizen n'ont pas raison. Selon la façon de penser de V. A. R. il est clair, qu'ils ont raison. Et selon la façon de penser de ceux, qui ne veulent pas l'augmentation et qui disent que le danger n'est pas assez pressant encore, ou qu'il n'existe pas, Messieurs d'Enkh. ont encore raison: car pourquoi aller faire

des représentations à la France contre les desseins, que l'on ne lui suppose pas? Ou pourquoi demander que ce soit à la France? En tout cas il n'y a rien qui presse. Et si l'augmentation peut être remise encore de quelques semaines ou mois, la représentation peut l'être aussi.

Vergadering Holland.

Donderdag 17 July 1755.

Ridderschap. Persisteren by haar voorslag van voorleden Vrijdag om de augmentatie vast te stellen, en in dat geval sullen sij sig niet opponeeren aan de representatie aan Vrankrijk te doen.

Dort. De principalen geïnformeert sijnde van de toestand van de deliberatie en de voorslagen door de Ridderschap, en door Amsterdam gedaan, persisteren in de gedagten van een begin te maken door de representatie aan Vrankrijk en sijn nog meer overtuigt van de noodsakelijkheid.

Haerlem. Persisteert. 1° Finantiën. 2° Minder decisief, te beginnen met representatie aan Vranckrijk. 3° Niets versuimt.

Delft. Met de Ridderschap.

Leyden. Met de Ridderschap.

Amsterdam. Principalen met leetwesen gesien, dat niet gedefereert was aan haar voorslag; hopen dat nog sal geschieden; sullen niet repeteren vorige argumenten; dat door hetgeen sij voorgeslagen hadden, geen nadeel aan Finantie, nog aan de saak gebragt kan werden.

Gouda. Inschikken.

Rotterdam. Met Amsterdam; geen nader elucidatie nodig gevonden.

Gorcum. Inschikken.

Schiedam. Met Dort.

Schoonhoven. Augmentatie ten ware de meerderheid daar voor was.

Brielle. Geen augmentatie tensij alvorens het Hof van Vrankrijk gesondeert was.

Alkmaar. Voor de augmentatie, maar niet gelast aan de leden representatiën te doen als de Ridderschap.

Hoorn. Facile voor het een of voor het ander, mits met eenparige resolutie.

Enkhuizen. Declineeren de representatie aan Vrankrijk. Persisteren bij haar last om de augmentatie in te schikken. Beter niets te doen.

Edam. Eerst representatie te doen aan Vrankrijk, dog met de leden in te schikken op de voorslag van de Ridderschap.

Munikendam. Met de Ridderschap.

Medenblik. Inschikken.

Purmerend. Met de Ridderschap.

R. P. Of de leden sig gelieven te bedenken tot morgen. Eenige leden om in te schikken, dat niets geseid is.
Dat van het advies van Enkhuysen niet kan sijn, want dat niets te doen het slimste van alles is.

Bij de conclusie is de deliberatie tot morgen uitgestelt.

CDXXXVIII.

Notes de W. Bentinck Nouvelles délibérations sur la conduite a tenir par la Gouvernante. Mauvaises chances aux Etats de Hollande.

—

Vendredi, 18 Juillet 1755.

Après la Conférence finie, nous sommes restés, Mrs de Catwyk, Steyn et moi. J'ai dit à la Princesse, qu'elle étoit informée de ce qui s'étoit passé hier; que je ne savois pas comment l'affaire tourneroit en Hollande aujourd'hui, mais que je donnois un point à considérer, assavoir: s'il convenoit du tout à S. A. R. d'être nommée d'aucune façon dans la résolution, qui pourroit, contre toute espérance ou attente, être prise par pluralité contre son avis déclaré; qu'à la tête il n'étoit pas possible qu'elle parut, et qu à la fin, comme priée de la part des Etats de seconder auprès des

autres provinces une démarche, pareille à celle qu'il me paroissoit qu'on vouloit faire, cela ne se pouvoit pas non plus, puisqu'en ce cas Madame la Princesse se trouveroit dans le dilemme, ou de faire ce que les Etats exigeroient d'elle et qui étoit contre son avis déclaré et public, ou bien de s'en excuser, et que de l'une façon comme de l'autre on auroit pris une résolution ou à son insçu ou bien à laquelle elle auroit connivé et passeroit pour avoir joué double jeu. La Princesse a témoigné approuver mon idée et a dit, qu'elle ne prétendoit pas y être nommée, et que, si on l'y nommoit, en la priant comme dessus, elle s'excuseroit par lettre avec ses raisons. Mais après cela il fut question de la chose même, et Madame la Princesse demanda, s'il n'y auroit pas moyen d'avoir encore la pluralité pour le Ridderschap. Elle tira de sa poche la lettre, que le Conseiller-Pensionnaire lui avoit écrite hier, où étoient notés les voix d'hier dans l'assemblée. A l'occasion de la voix d'Enkhuysen, Mr. Steyn nous dit, que Vaillant [1]), Pensionnaire d'Enkhuysen, lui avoit en confidence, hier, après l'assemblée, montré la résolution de sa ville, par laquelle il étoit gelast de refuser d'entrer dans la représentation à faire à la France, te amplecteeren de neutraliteit voor de Republicq, sig te verlaten op de trouw van de tractaten en verder de saken aan de goddelijke voorsienigheid te vertrouwen (ou à peu près, du moins c'est là le sens). La Princesse ne parut pas autant surprise ni affectée de ceci, qu'elle auroit naturellement dû l'être, et Mr. de Catwyk se mit à rire. Je dis à la Princesse: „Madame, nous voilà bien „loin de notre compte avec Enkhuysen". — „C'est ce „qui me semble", dit-elle en riant. Surquoi on entra

[1]) Chr. J. Vaillant.

encore en discussion de nouveau sur la matière, et elle fut redébattue en gros avec assez de chaleur, surtout entre Mr. Steyn et moi, surtout sur le point d'une conclusion, que Mr. Steyn soutenoit être nécessaire, et moi préjudiciable. La Princesse, qui se divertissoit à la dispute, me soutenoit, qu'on ne pouvoit pourtant pas exiger, que les gens allassent contre leur conviction, ni qu'ils votassent contre leur persuasion, et qu'elle voyoit bien que ceux, qui votoient pour inschikken, n'étoient pas convaincus mais faisoient, par complaisance pour elle, ce qu'ils pouvoient. Surquoi je lui dis, que l'on ne pouvoit pas non plus l'exiger de moi et que de ma vie je ne pousserois la complaisance pour personne au monde je [1]) ne voterois, dans une affaire pareille, contre ce que je voyois être la vérité. La Princesse chargea Catwyk de voir, ce qu'il y avoit encore à faire et d'en parler aux membres. Catwyk lui fit voir des difficultés, et la Princesse lui dit: „Faites en donc des choux et des raves". En sortant la Princesse recommanda sérieusement à Catwijk de n'aller pas demain à Leyden, si le tout n'étoit pas fini. Mr. Steyn et moi sortîmes. Catwijk resta seul.

LETTRE CDXXXIX.

Louis de Brunsvic à W. Bentinck. Les délibérations des Etats de Hollande sur l'augmentation.

—

Teylingen ce 19 Juillet, le soir, 1755.

Monsieur.

Je suis des plus sensible à vos bontés; votre dépêche [2]) est venue à six heures du soir, le cheval

[1]) Ainsi dans le texte. [2]) Manque.

a dû se reposer, ainsi que j'ai cru, qu'il vous seroit indifférent, si vous eussiez vos notules de retour demain au matin à votre levé. Je vous suis infiniment obligé, Monsieur, des peines, que vous avés bien voulu vous donner. Je suis très mortifié de voir la tournure, que cette affaire a pris; c'est le comble de l'iniquité. J'ai d'abord craint, lorsque j'ai vu ce qui s'est passé hier, qu'on intrigueroit de garder l'assemblée ensemble pour la semaine prochaine, afin de pouvoir profiter de l'absence de la Princesse pour frapper le coup; il faudroit, ce me semble, tâcher, coûte qu'il coûte, que la finesse de ceux, qui ont mené cette affaire de cette façon, tournât contre eux même; l'honneur de la Princesse m'y paroit être intéressée plus que jamais. Je suis indigné de la conduite de Catwyk [1]). Est ce que donc que la Princesse ne la sent pas? Comment est-ce que cela cadre avec les prières, qu'elle lui a faites, de vouloir se trouver aujourd'hui à l'assemblée? Il me semble, qu'il faudroit prendre ses précautions pour la semaine prochaine, que le corps des Nobles fût complet; la Princesse devoit écrire à chaque membre du corps, qui est pour elle, de se trouver à l'assemblée, sans quoi je crains que Masdam fera faux bon [2]) aussi la semaine prochaine, où vous pourriés être sans cela tout d'un coup surpris, que le corps des Nobles changent d'avis. Je compte que l'affaire en Amérique décidera bientôt [la guerre?], je suis seulement fâché que l'affaire n'a pas été engagée tout de bon, et ce brouillard me déplaît, quoiqu'il peut être vrai que le brouillard en a été la cause [3]); en attendant, en fait

[1]) Apparemment celui-ci n'eut pas été présent à l'assemblée.

[2]) l. *bond.*

[3]) Brunsvic parle de l'attaque de Boscawen, qui l'attribua au brouillard, qu'il n'eut pris que deux vaisseaux français.

de métier de pareilles excuses sont toujours mal interpretté, et c'est malheureux d'être obligé de parler de brouillards, pour prouver qu'on n'a rien pu faire. Je suis surpris, qu'on laisse Yorke dans l'ignorance. Vous aurés déjà vu par ma précédente, que je comptois être sûrement à la Haye lundi au matin de bonne heure, quoique je ne peus pas nier, que la Princesse a raison que je n'aime pas trop dans ces tems-ci les Conférences, surtout sans la Princesse, parce que sa présence retient plus ou moins, car je crains que je ne puisse pas toujours être maître de moi-même; je suis trop indigné de la noirceur du complot, qui paroit être tramé. Pardonnés, Monsieur, cette expression, mais j'ai le coeur trop ulcéré et cela m'a échappé. Avant que de partir d'ici, je prendrai une bonne dose de poudre rouge. Je suis très curieux de voir le nouveau projet d'extension, que le Pensionaire fabriquera. Je suis de tout mon coeur tout à vous.

L. DE BRUNSVIC.

Vergadering Holland.

Vrijdag 18 Juli 1755.

Ridderschap persisteert.

Dordrecht. Sien met leedwesen de discrepantie van sentimenten. Een neutraliteit voor de O. N. [1]) of ten minste voor de Republicq een allergewenschte saak. De Finantiën weder opgehaalt; maar een neutraliteit te wenschen zijnde, is het buiten tegenspraak, dat Vrankrijk meer deference sal hebben voor de Republick, als de Republick de sagtste weg inslaat, en sonder voorafgaande augmentatie de neutraliteit vraagt. Daar is geen periculum in mora met augmentatie. De questie is niet òf augmentatie òf representatie aan Vrankrijk, maar dat representatie

[1]) Oostenrijksche Nederlanden.

vooraf moet gaan. Sullen niet repeteeren, maar sommeren de leden wat aan te doen.

Haerlem. Persisteert in conformite van haar last; hebben niets gehoort dat haar van gedagten soude kunnen doen veranderen. Dat het exempel van 1733 wel gepast is. Dat er geen augmentatie doe geschied is. Dat doe ter tijd men misnoegt was tegen de Keyser over Ostende enz. Nu is men 15 millioenen ten agteren en soude moeten alles in het werk stellen tot conservatie van die Nederlanden. Moeten remarqueeren dat dese augmentatie grooter is dan men gewoon is te doen. Doe hadden wij de voet van 50^{m} man, maar niet veel meer als men nu reëel heeft. De voorsigtigste partij, het exempel van die tijd te volgen, en leest de woorden van de resolutie van ...[1]), substitueerende America voor die van de electie van een koning van Polen. Dat blijkt, dat doe in drie weken antwoord van Vrankrijk gekomen is; oordeelen dat, sonder dat, sij responsabel souden sijn aan de gevolgen. Versoeken van de Ridderschap, in haar gedagten te komen, en sommeeren de leden, die tot nog toe indecis hebben gesproken, sig klaar en decisief te uitten.

Delft. Gisteren simpelijk met Ridderschap geconformeert, niet uit manquement van redenen maar omdat sig overtuigt vonden door de redenen van de Ridderschap. En alles geponderecrt, wenschen een afkomst: proponeeren tot expedient, te resolveeren eerst te vernemen de gedagten van Vrankrijk, en in geval men geen genoegen en gerustheid gaf aan de Republick, vooraf de augmentatie te resolveeren, voor nu als dan.

Leyden. Gelast om te consenteren in een augmentatie of in de voorslag van de Ridderschap. Gelast, als de difficulteerende leden bleven persisteeren om de representatiën te doen aan Vrankrijk en de pluraliteit daar voor was, de conclusie aan [te] sien, en declareeren dat sij niet responsabel willen sijn voor de gevolgen.

[1]) Laissé en blanc. Il faut lire: *8 Juli 1733.*

Amsterdam. Persisteeren bij hare gedagten. Hebben niets gehoort dat haar soude kunnen doen veranderen. Sullen geen repetitie doen. Sijn de gevaren gegrond, moet se soeken te ontgaan en sig te informeeren. Soo men oordeelt, gelijk de H. H. van Enkhuysen hebben gesegt, best niets te doen, laaten dat voor haar rekening. De voorslag van Delft lijkent iets. Het soude de eene kunnen voldoen, de andere niet. Te augmenteeren, sonder te bepalen hoe veel of wat. De H. H. van Leyden willen niet responsabel wesen voor de gevolgen; en Amsterdam niet voor de gevolgen van het contrarie. Niets te doen het ergste van allen. Versoeken de leden, die voor inschikken sijn, sig te uitten.

Gouda Gelast in te schikken, dog als sij sig moeten expliceeren, sijn van gedagten dat men eerst de gedagten van Vrankrijk moet vragen.

Rotterdam. Persisteert, omdat aan de argumenten, door haar en andere leden gemaakt, geen replique is. Als er antwoord is, dan nader deliberatie.

Gorcum. Met Delft.

Schiedam. Met Dort en Amsterdam om eerst de gedagten van Vrankrijk te vragen.

Schoonhoven. Met Ridderschap.

Brielle. Met Dort, Amsterdam en Rotterdam.

Alkmaar. Niet gequalificeert om in discrepantie te decideeren; wenschen een afkomst; soude niet avers sijn van representatien te doen aan Engeland en aan Vrankrijk en onse goede officien presenteeren. Niets daardoor versuimt. Beter sig te determineeren in activiteit te blijven en morgen scheiden, dan verder te delibereeren.

Hoorn. Dese morgen last gekregen om sig te voegen bij de Ridderschap, de augmentatie te consenteren, en geen representatie sonder dat.

Enkhuysen persisteert bij haar advis van gisteren.

Edam. Eerst vragen aan Vrankrijk; maar als de andere leden met de Ridderschap, dan Edam ook.

Munikendam. Met de Ridderschap.

Purmerend. Vragen of het antwoord, aan Wenen gegeven, voldoende

is of niet? Dat wij hetzelfde antwoord te wagten hebben, en daarom reets in staat om verder te delibereeren.

Ridderschap. Dat gemerkt hebben, dat verscheidene leden, die sig nog niet geuit hadden, sig bij haar gevoegt hebben, en kunnen niet sien waartoe verdere deliberatie soude dienen. Willen niet verantwoordelijk sijn voor de gevolgen van hetgeen tegen haar sentiment en gronden geschied.

Bij de generale omvraag segt **Amsterdam**, dat geremarqueert hebben dat twee leden verandert hebben, en accrocheert (met Haerlem) het geld van V. L. en V.-geld [1]) aan het groot werk **Rotterdam** ad idem. **Brielle** ad idem. **Hoorn** neemt over het Concept Rapport V. L. en V. G., soo anderen het overnemen. **Enkhuysen** ad idem. Blijft sonder conclusie en in deliberatie.

Vergadering Holland.

Saturdag 19 July 1755.

R. P. proponeert of de vergadering scheiden sal, dan of sij bij den ander sal blijven, om de saaken daarna te schikken.

Ridderschap. Scheiden.

Dort. Slimst van alle niets te doen. Blijven.

Haerlem. De R. P. versogt wat hij daarvan denkt en aanraad in sijn qualiteit.

Delft. Met Haerlem.

Leyden. Blijven. Hebben geconsenteert in de augmentatie en verder op de saak met Ridderschap.

Amsterdam. Met Haerlem.

Gouda. Met Haerlem.

Rotterdam. Met Haerlem.

Gorcum. Ad idem.

Schiedam. Ad idem.

Schoonhoven. Met Ridderschap maar soo alle met Haerlem, dan sij ook.

Brielle. Met Haerlem.

Alkmaar. Met Haerlem.

Hoorn. Met Haerlem. Persisteeren bij haar last, en voor sooverre niet gelast sijn, kennis aan principalen.

[1]) Verhoogd Last- en Veilgeld. Cf. p. 571, et *Secr. Res. Holland*, t. XII, p. 294.

Enkhuysen. Ad idem.
Edam. Met Haerlem.
Munikendam. Met Hoorn.
Medenblik. Met Haerlem.
Purmerend. Met Haerlem.
R. P. Dat sig niet garen responsabel soude maken van niets te doen maar laat het over aan de leden.
Haerlem. Dat sij daardoor geconfirmeert in hare gedagten. Slaan voor dat de leden kennis geven van het gepasseerde aan principalen, en dat de R. P. de gedagten op het papier brenge, om de leden bij den ander te brengen, en sien hoe de representatien soude kunnen werden geextendeert, op een manier die alle verkeerde interpretatien van haar sentimenten voor soude komen. Verre van haar van de neutraliteit te willen proponeeren of vragen aan Vrankrijk, en geloven dat het ook soo moet werden verstaan van het advis van Dort.
Conclusie. Blijven en Donderdag vergaderen.

LETTRE CDXL.

Yorke à la Gouvernante. Les délibérations des Etats de Hollande.

Hague, July 22d, 1755.

Madam.

....[1]) As to the situation of affairs here I can say nothing; I take it for granted the assembly of Holland will return instructed as before, unless this American news should make any alteration, or a declaration on the part of France; in the mean while I should humbly hope, Your Royal Highness would keep things entire as much as possible, so as to be able to take advantage of events, and I submit it to

[1]) Avis de l'attaque de l'escadre français par l'amiral Boscawen.

Your Royal Highness consideration, whether, in case the application to France should be still violently push'd, it might not be possible to give way to it, upon condition that those, who are so earnest for it, consent to go on with the augmentation, in case no satisfactory answer comes, or at least to listen to no terms of neutrality but with Your Royal Highness' consent and approbation. I humbly beg pardon for presuming thus far, but I cannot help, in the warmth of my zeal for Your Royal Highness' service, throwing out my poor thoughts, and I will only add that at all events Your Royal Highness may be assured, that I have carried my point in England, in relation to the part I think should be acted towards You in this conjuncture.

I am impatient to see what France will do, for to attack, without previous notice, any one of the King's allies, will be a little embarassing, and the English fleet will make them not a little uneasy for their trade, in case they stir.

As soon as I receive further particulars, Your Royal Highness shall be informed of them, and in the mean while I have the honor to be....

JOSEPH YORKE.

P.S. I have fill'd Mr. Reischach's head as full as it can hold with the suspicions, the publick has of his Court[1]), which, I am persuaded, he will retail by the first opportunity.

[1]) La Cour de Vienne fut soupçonnée d'avoir noué des négociations avec la Cour de France.

LETTRE CDXLI.

La Gouvernante à Larrey. Conduite du conseiller-pensionnaire.

Soesdijk, 24 Juillet 1755.

Mon bon Larrey.

Je vous renvoye votre protocolle [1]) que j'ai lu avec plaisir. Mais la lettre de Berkenrode au Greffier [2]) m'a fait suer. Je crains cependant, que les plats raisonnements n'en seront que plus à la mode à l'assemblée de Hollande. Le Pensionaire m'a envoyé la belle pièce, qui doit servir d'avis et que j'ai reconnu pour la sotte extension [3]), qu'il nous a proposé si brusquement. J'avois espéré, qu'il ne l'auroit pas remis sans la faire voir aux membres de la Conférence et que Bentinck l'auroit du moins un peu changé. Mais que peut-on dire d'un Pensionaire, qui vous répond, qu'il ne voit pas qu'il soie besoin de s'assembler après une lettre aussi embarassante que l'est celle de France. Les réflexions à faire sur notre situation sont si fâcheuses qu'il est heureux de pouvoir s'étourdir, à moins que l'on ne puisse faire du bien. Adieu pour aujourd'hui, et croiés moi toujours votre bonne amie.

ANNE.

[1]) Le procès-verbal de la Conférence.

[2]) Dans une lettre, écrite le 20 et 21 Juillet et reçue à La Haye le 23 Juillet (*Secrete missiven. Frankrijk.* Archives du royaume), Berkenrode rend compte de l'impression causée par l'avis de l'attaque de Boscawen.

[3]) Cette pièce se trouve dans les archives de W. Bentinck, n°. 22 II, mais on peut la lire aussi dans les *Secr. Res. Holland*, t. XII, p. 303—306; car la résolution des Etats du 26 Juillet est tout à fait conforme à l'extension ou l'avis du conseiller-pensionnaire, sauf l'insertion, p. 305, où il est dit que la résolution sera communiquée à Bonnac.

LETTRE CDXLII.

W. Bentinck à la Gouvernante. Délibérations des Etats de Hollande sur l'avis du conseiller-pensionnaire. Mauvaises conséquences à craindre.

—

La Haye, ce 24 Juillet 1755.

Madame.

Ce matin le projet d'extension de Mr. le Pensionnaire a été lu à l'assemblée. Le Ridderschap ne l'ayant pas vu et ne pouvant se résoudre à voter sur un papier de cette importance, où un mot de plus ou de moins peut faire une différence importante, a dit qu'il leur faloit examiner l'extension en question et qu'ils se mettroient le plutôt possible en état de dire leur avis. Dort et toutes les autres villes, excepté Hoorn et Enkhuysen, se sont conformés avec l'extension. Ces deux villes ont voulu le prendre ad referendum, mais quand il leur a été objecté que ce n'étoit pas un point à pouvoir être overgenomen et que le Pensionnaire leur a offert la minute pour l'examiner à leur aise, ils n'ont pas accepté cette offre. Une des raisons principales, que le Ridderschap a eues de ne vouloir pas se déclarer aujourd'hui, a été l'absence de V. A. R. et qu'il ne seroit pas décent pour le corps, ni conforme à ce qui est dû à V. A. R., de ne pas savoir premièrement l'opinion de V. A. R. Le Conseiller-Pensionnaire nous a dit ce matin, qu'il l'avoit envoyé hier à V. A. R., qui observera qu'il y a quelques changements faits depuis le premier projet, qui avoit été communiqué avant l'avis, que V. A. R. a donné avec le Conseil d'Etat [1]) et qui a été envoyé aux Provinces avec la lettre des Etats

[1]) C. à d. l'avis aux Etats-Généraux du 9me Juillet.

Généraux. Ces changements ne rendent pas la pièce meilleure en elle-même selon moi, et quant au fond ne remédient en rien, car il reste toujours vrai que l'on fait une démarche précipitée, dont on n'a pas pesé les suites, ni les conséquences. La République est sans flottes, sans frontières et sans troupes. L'on va travailler à faire qu'elle soit sans alliés du tout. Nos alliés, je l'avoue, n'en agissent pas comme ils devroient, et manquent essentiellement à ce que nous serions en droit d'attendre d'eux; mais ce n'est pas une raison pour rompre toute alliance avec eux ou faire des pas, qui y mènent directement. Si cette démarche se fait envers la France, nous sommes dépendants d'elle. C'est aussi pour cela que jamais je n'y donnerai ma voix, et je me flatte que la grande pluralité du Corps des Nobles sera du même avis. Je prie V. A. R. de me faire parvenir ses ordres. J'ai préféré de les lui demander moi-même, pour être sûr que ce que je lui mande, est précisément conforme à ce qui s'est passé et pour éviter par là tout mésentendu. Mon dessein étoit, si le papier en question n'avoit pas déjà été envoyé hier à V. A. R. (ce que j'ai ignoré jusqu'à ce matin), de le lui porter demain moi-même et de lui faire rapport de bouche de l'état de la délibération, mais je n'ose risquer d'être absent, quand V. A. R. le renverra....

W. BENTINCK.

Vergadering Holland.

Donderdag 25 July [1]) 1755.

Concept-extensie door de Raad-Pensionaris gelesen.

Ridderschap. Sal de extensie nasien en sig in staat stellen om, soo spoedig als mogelijk is, daarover te adviseren.

[1]) Il faut lire: 24 July.

Dordrecht. Leed dat Ridderschap nog niet in staat is; dat de extensie soo wel gecoucheert is, dat vooraf de R P. bedanken. Dat ieder dag een verlies is, dat men sonder addres aan Vrankrijk laat passeren. Conformeren sig met de extensie. Copie soo wel te geven aan Bonnac als aan Yorke.

Haerlem. Bedanken de R. P.; alles in de extensie vervat, en niet meer als behoort en past aan een vrije staat, en conformeren sig met de extensie. Copie aan Bonnac te geven: baat het niet, kan het geen schade, en Bonnac sal het dan niet aansien als een kleinagting voor hem. Leed dat de Ridderschap niet gereed is, terwijl de tijd kostelijk is.

Delft. Bedanken R. P. voor een extensie, die compleetelijk voldoet aan de natuur van de saak en aan de inclinatie van de leeden. Conformeeren sig met Dort en met Haerlem. Leed dat de Ridderschap niet gereed is. Niets gevaarlijker als een stip tijd te verliesen. Versoeken dat de Ridderschap sig ten spoedigste bekwamen.

Leyden. Dat, als de meeste leeden van gedagten sijn dat representatien behoorden aan Vrankr. te geschieden, sy de saak niet sullen ophouden.

Amsterdam. Bedanken de R. P. voor de extensie, waar in vervat is al hetgeen geadviseert is. Het is salutair. Het is betamelijk. De Republ. moet weten wat sij doen moet. Conformeren sig met de extensie. Wenschten dat dese saak reeds over ses weken geschikt was geweest; misschien soude dan het fataal geval van het nemen van die schepen niet geschied sijn. Wenschten dat de Ridderschap soo veel genoegen hadden kunnen nemen, dat niet hadde behoeven nader na te sien. Versoeken dat Ridderschap sig spoedig willen bequamen. Approbeeren de communicatie aan Bonnac. Eene remarque: gerustheid en veiligheid van de Republ. in plaats van behoudenis in het paragr., aan Yorke te communiceeren.

Gouda. Bedanken de R. P. en conformeren met Dort enz., en op het point rakende Bonnac.

Rotterdam. Bedanken de R. P. Conformeren sig met de extensie. De berigten uit America maken dat er nog meer haast is; en daarom dat Ridderschap alle acceleratie sullen adhiberen enz.

Gorcum. Met het laast advis.

Schiedam. Conform extensie.

Schoonhoven. Ad idem.

Brielle. Ad idem.

Alkmaar. Bedanken de R. P., en verder met de voorsittende leeden.

Hoorn. Bedanken de R. P., maar brengen ter kennisse van haar Principalen en nemen aan sig ten spoedigste te uitten.

Enkhuizen. Nemen de extensie over.

Edam. Bedanken de R. P. en conform de extensie.

Munikendam. Met de voorsittende leeden.

Medenblik. Ad idem.

Purmerend. Souden sig met de extensie kunnen conformeren; maar terwijl anderen sig daarop nader sullen uitten, sullen de remarques horen en wagten.

LETTRE CDXLIII.

La Gouvernante à W. Bentinck. Conduite extravagante du conseiller-pensionnaire.

—

Soestdijk ce 25 Juillet.

J'ai vu par votre lettre ce matin, mon bon Bentinck, que le Pensionaire a remis son bel avis et qu'il a été goûté par le grand nombre. J'avoue que je ne comprens pas comme il ose prendre telle chose sur luy sans m'avoir consulté, ne m'ayant envoyé son extension que hier et simplement par voye de communication. Pour vous, je ne scay pourquoy vous ne lui en avés parlé d'avance, me paroissant extravagant qu'il continue dans le chemin, qu'il a enfilé. Je trouve la démarche hors de place et toutes les raisons, con-

tenues dans son projet, mauvaises; ergo je reste toujours du même avis de ne laisser faire ce que je ne puis empêcher, qu'après avoir témoignée que je n'y concours point; si vous pensez de même, vous arangerez facilement vos idées, et je serois bien aise, que vous montriés ma lettre à Larrey afin de causer ensemble sur la matière. Mandés moy, je vous prie, la suite et croyés moy toujours votre bonne amie

ANNE.

LETTRE CDXLIV.

W. Bentinck à la Gouvernante. Délibérations des Etats de Hollande. Les villes pressent la „Ridderschap" de s'expliquer.

La Haye, ce 25 Juillet 1755.

Madame!

Ce matin la ville de Dort a prié le Ridderschap de s'expliquer sur la grande affaire en délibération, et cela aujourd'hui, s'il étoit possible, ou du moins demain, afin que cette affaire puisse être encore conclue cette semaine, chaque jour étant, selon le sentiment de Dort, précieux. Messieurs de Dort ont été suivis par toutes les villes de l'assemblée, exceptés Hoorn et Enkhuysen. Je n'étois pas pressé du tout de convoquer le Ridderschap, et si j'avois pu m'en dispenser, je l'aurais certainement fait, mais Mrs de Boetselaer et de Catwyk, à qui j'en ai parlé en présence de M^r. de Gravemoer, ont jugé, comme moi, que selon l'ordre cela se devoit, desorte que le Ridderschap s'assemble demain matin à neuf heures. J'aurai l'honneur d'informer V. A. R. de ce qui s'y sera passé, aussi bien que dans l'assemblée de Hollande, où je compte que l'affaire en question sera décidée demain

contre l'avis du Ridderschap, qui tiendra ferme, car je doute que les autres membres de l'assemblée ayent assez d'égards pour nous, pour ne pas aller en avant sans nous....

W. BENTINCK.

LETTRE CDXLV.

W. Bentinck à la Gouvernante. La résolution des Etats de Hollande. La „Ridderschap" a protesté.

La Haye, ce 26 Juillet 1755.

Madame!

Ce matin l'affaire en question a été conclue dans l'assemblée de Hollande [1]. Le Ridderschap a déclaré n'avoir pas consenti à cette résolution et a fait insérer cette déclaration dans les régistres, avec une réservation d'un nader aanteekening, dans lequel ils pourront déduire leurs raisons. Le Ridderschap n'a pas voté sur l'extension même, qu'il n'avoue pas, trouvant la démarche en question dangereuse et préjudiciable en elle-même et votant contre la résolution. Aussi dans l'assemblée même, après la conclusion formée, l'extension ayant été relue et le Ridderschap ayant été sommé, nous avons dit, que nous ne pouvions voter sur une extension d'une résolution, que nous n'avouons pas, mais que nous la laissons pour le compte de ceux, qui l'ont voulu ainsi. Ne croyez pas, Madame, que je n'ai pas parlé d'avance à Mr le Pensionnaire. Je lui ai fréquemment et, je crois, très bien parlé d'avance, mais j'ai trouvé que son parti étoit pris de laisser aller cette affaire-ci le train qu'elle est allée, ce que je désapprouve tout à fait.

[1] Cf. *Secr. Res. Holland*, t. XII, p. 303.

Quant au détail de tout ce qui s'est passé, je me réserve à le faire de bouche à V. A. R., mais comme cette lettre lui parviendra, avant que j'y puisse être moi-même, je n'ai pas voulu remettre de vous donner connoissance, Madame, de la conclusion de cette affaire. Je crois, qu'elle a été conduite jusqu'à la fin selon les ordres, que j'ai reçus de V. A. R., et je suis du moins sûr, que, quoiqu'il arrive, ni la génération présente, ni la postérité, ne pourront jamais douter, quel a été l'avis de V. A. R. et celui du Ridderschap.

Mr. le Greffier Fagel vous rendra compte dans une lettre de ce qui est parvenu à sa connoissance, et j'ajouterai de bouche de quoi compléter les informations....

W. BENTINCK.

Vergadering Holland.

Saturdag 26 July 1755.

Ridderschap persisteert bij haar vorig advis, met allegatie van redenen, en maken geen reflexien op eene extensie van eene resolutie, daar sij niet in consenteeren; en in gevalle de leden niet te permoveeren sijn om bij het sentiment van de Ridderschap te komen, en dat tegen haar sentiment geconcludeert word, verklaart de Ridderschap: (vide aanteekening aan den R. P. ter hand gestelt.)

Dordrecht. Leed dat de Ridderschap discrepeert, en dat de discrepantie klein is; want de Ridderschap is ook van gedagten, dat een demarche aan Vrankrijk behoord te geschieden; de onderscheid alleen of met of sonder augmentatie geschieden soude.

(Door de Ridderschap geëlucideert.)

Haerlem. Had de Ridderschap in het begin van dese deliberatie sig gevoegt bij de andere leden, waren wij misschien door de deliberatien al door. Als men al een augmentatie soude doen, souden wij geen cavalerie nodig heb-

ben. Versoeken de Ridderschap met harmonie en eenparigheid de saak af te doen. Hetgeen Bonnac gisteren aan **R. P.** geseid heeft [1]) van een goede intentie van Vrankrijk, toont nog meer dat niet raadsaam is nieuwe kosten te doen.

Delft. Persisteren bij het advis gisteren uitgebragt.

Leyden. Ad idem.

Amsterdam. Versoeken ook dat met eenparigheid mag geschieden.

Gouda. Met Amsterdam.

Rotterdam. Ad idem en met Haerlem.

Gorcum. Ad idem.

Schiedam. Ad idem.

Schoonhoven. Ad idem.

Brielle. Met Haerlem.

Alkmaar. Versoeken dat met eenparigheid mag geschieden, dog moeten remarqueeren dat aan Bonnac niet behoorde de geheele resolutie gecommuniceert te werden, maar alleen dat hem aangaat, met de nodige veranderingen.

Hoorn. Declineeren het addres aan Vrankrijk en reserveren aantekening.

Enkhuysen. Ad idem.

Edam. Persisteren bij haar vorig advis; met Alkmaar.

Munikendam. Met Alkmaar.

Medenblik. Hebben niet tegen de conclusie.

Purmerend. Maakt een recapitulatie van al hetgeen gepasseert is in het adviseren, en in 't bijsonder van haar verscheide voorslagen, dan met de Ridderschap, dan met Delft, dan met Alkmaar. Sullen geen difficulteit maken in de conclusie van een saak, die haast vereischt.

Conclusie. Conform de extensie. En terwijl er remarques soude kunnen werden gemaakt buiten die geene die door Alkmaar gemaakt, werd de extensie nog eens door de R. P. geleesen.

Ridderschap. Dat niet adviseeren kan op een extensie, door haar niet geadvoueert: maar laten die voor de rekening van die genen, die se gelieven te maken.

[1]) Cf. n⁰. CDXLVI.

Rotterdam wil er een presentatie van mediatie tusschen Engeland bij hebben.

(Haerlem, susurrando van neen.)

Aantekening van **Ridderschap** gelesen. (Te weten, bij meerderheid, Bentinck enz.

Dort reserveert contra-aantekening en maakt nog eenige litterale remarques op de extensie.

Haerlem. Contra-aantekening. Ook remarques; alles, om de moderaatheid van de Republick te toonen, op een egale voet met alle de Hoven te behandelen.

Delft. Met Haerlem, maar geen contra-aantekening.

Leyden. De conclusie aansien, maar geen contra-aantekening.

Amsterdam. Approberen de extensie, en dat bij gevoegt is communicatie aan Bonnac. Uitdrukkingen egaal aan Bonnac en aan Yorke. Berkenrode door memorie, om niet alleen mondeling maar schriftelijk antwoord te krijgen. Niet van gedagten de mediatie aan te bieden uit vrees van te mishagen, en souden offensie aan den een of aan den ander geven. Reserveren contra-aantekening als Ridderschap nader aantekening doen willen; maar soo simpelijk verklaren niet te hebben geconsenteert, reserveren dan geen contra-aantekening.

Gouda. Met Amsterdam.

Rotterdam. Berkenrode te insteeren op schriftelijk antwoord; en blijven urgeeren, dat mediatie gepresenteert werd.

Gorcum. Met Amsterdam.

Schiedam. Met Amsterdam en Rotterdam.

Schoonhoven. Ad idem.

Brielle. Met Amsterdam.

Alkmaar. Reserveren geen contra-aantekening, en wenschen dat hetgeen geresolveert sal werden, door den Hemel mag werden gesegent.

Hoorn. Met Ridderschap.

Enkhuysen. Ad idem.

Edam. Met Alkmaar.

Munikendam. Ad idem.

Medenblik. Ad idem.

Purmerend. Geen contra-aantekening; sijn voor de mediatie, omdat

bij het Tractaat van Utrecht tusschen Vrankrijk en Engeland een commissie decerneert is over de differenten in America, die niet gehouden is. Remarqueert nog, dat er geen mentie moet werden gemaakt van de augmentatie in de representatie aan Vrankrijk.

Haerlem. Dat de resolutie voor geresumeert soude moeten werden gehouden, opdat er Maandag mag werden gebruik gemaakt.

Ridderschap, Hoorn en **Enkhuysen** aantekening.

Dort, Haerlem, Amsterdam, Gouda, Rotterdam, Schiedam, Brielle reserveren contra-aantekening. De andere reserveren niet.

R. P. proponeert scheiden van de vergadering.

Ridderschap sijn voor het scheiden.

Dort vraagt, wat de gedagten van de R. P.

R. P. Dat geen swarigheid siet om te scheiden, terwijl uit hetgeen Bonnac gesegt heeft, dat de Koning van Vrankrijk sijn vijanden niet sal soeken te vermenigvuldigen, men denken moet, dat er voor eerst geen evenement sal gebeuren.

Conclusie. Scheiden tot nader beschrijving.

LETTRE CDXLVI.

Le conseiller-pensionnaire à la Gouvernante. Visite de Bonnac.

—

Hage, 26 July 1755.

Doorlugtigste Koninglijke Princesse.

Op gisteren avond heb ik bij mij gehad den fransche Ambassadeur....

Voorts las hij mij nog een brieff voor, dog alleen, soo hij seyde, in d'uyterste confidentie, omdat hij daertoe geen ordre had; deselve quam hoofdsakelijk daerop uyt, dat de Franse geattaqueert sijnde geworden teegens de sterkste gedaene protestatien, de

Koning pour sauver son honneur en hetgeen aen de protectie en sustien van sijn onderdanen schuldig was, sig daarover soude moeten ressenteren, waerop volgde om en bij deeze woorden: „mais que le Roi, ne vou„lant pas multiplier ses ennemis, tâcheroit de tout „son possible que la querelle avec l'Anglettere ne „devint pas une guerre générale."

Ik heb mij niet veel uytgelaeten en in 't generale gebleeven, met versekeringe dat deswegens geen oorlog in Europa soude mogen ontstaen, dewelke daer niets mede had te doen, en dat er promte expedienten tot reconciliatie gevonden souden kunnen werden.

Ik kan in 't generael niet anders merken, ofte d'actie, door de Engelse begonnen, word gedisapprobeert om reedenen, dewelke ik reeds de eer heb gehad in mijn voorige aen U. K. H. te melden....

P. STEYN.

LETTRE CDXLVII.

W. Bentinck à la Gouvernante Conduite de la „Ridderschap".

La Haye, ce 31 Juillet 1755.

Madame!

La relation, où je suis avec les Etats de Hollande comme leur Député aux Etats-Généraux, ne me permet pas de travailler contre leur intention, moins encore contre leurs ordres, desorte qu'il ne m'est pas possible de rien faire pour traverser l'exécution de la résolution, prise en Hollande samedi passé, 26 Juillet, quoique l'avis du Ridderschap ait été déclaré dans l'assemblée de Hollande et inséré dans les régistres dans les termes suivants:

„De Heeren van de Ridderschap hebben ver„klaart in de voorenstaande resolutie niet te hebben „geconsenteert, maar gereserveert daarop te doen „soodanige aantekeninge, als sij sullen goedvinden" [1]).

Mais cela n'empêche pas, que je ne puisse communiquer à V. A. R. mes idées sur les précautions à prendre, pour que dans les autres provinces il n'arrive aucun mésentendu sur les intentions de V. A. R., déclarées dans l'avis du Ridderschap en Hollande et dans la protestation ci-dessus insérée dans les régistres, et pour cet effet je vai faire une courte récapitulation de la façon, dont le Ridderschap a voté en conformité des intentions de V. A. R.

Premièrement et au commencement le Ridderschap a voté uniment et simplement pour l'augmentation et pour exécuter les mesures proposées par V. A. R. Après cela, quand la démarche à faire envers la France a été proposée et que plusieurs villes y ont insisté, le Ridderschap a déclaré, que cette démarche leur paroissoit inutile et même préjudiciable etc., et qu'en tout cas ils n'y pourroient prêter la main, qu'au cas que l'augmentation fut résolue en même tems, ce qui, comme vous voyez, Madame, changeroit entièrement et du blanc au noir la nature de cette démarche. Mais à la fin, quand la délibération a tourné de façon, que la grande pluralité a été contre le Ridderschap et que la conclusion ne pouvoit être empêchée, alors le Ridderschap a déclaré le 26e Juillet dans le dernier omvraag, qu'au cas que les autres membres de l'assemblée persistassent dans le leur et que la conclusion fut contre notre sentiment, nous ferions insérer dans les régistres la protestation ou déclaration ci-dessus. Je ne fais cette récapitulation que pour rafraîchir les idées de V. A. R.

[1]) Cf. *Secr. Res. Holland,* t. XII, p. 306.

et afin que ce qui se passera dans les Etats des autres provinces et y sera effectué par ceux, que V. A. R. y employera, cadre avec qui s'est fait par ceux, qui ont concerté avec V. A. R. et suivi ses intentions pour la Hollande. Je croirois manquer à ce que je dois à V. A. R., si je ne lui donnois pas en considération les précautions à prendre, pour que par mésentendu ou par précipitation le sentiment de V. A. R. ne puisse jamais être compris, ni même expliqué autrement qu'il n'a été et est en effet.

Quant au détail de ce qui se passe ici, je me réfère encore au Greffier et à Mr. de Larrey. La lettre de Mr. de Berkenroode du 24 Juillet [1]) donne de nouvelles lumières sur les faits et pourroit bien dans les provinces protraher [2]) les délibérations, si elle y est comprise comme je la comprens....

W. BENTINCK.

LETTRE CDXLVIII.

Le conseiller-pensionnaire à la Gouvernante. Conversation avec Yorke.

—

Hage, 8 Augustus 1755.

Doorlugtigste Koninglijke Princesse.

Op gisteren heb ik bij mij gehad de Hr. Yorke.... [3])
Wij sijn bij deeze gelegenhijd insensibel, alzoo het onse intentie beyde niet scheen, in de groote saek

[1]) Dans cette lettre Berkenrode s'étend sur la colère de la Cour de France contre les Anglais et sur les préparations militaires.

[2]) Ainsi dans le texte. Probablement formé par Bentinck du mot latin *protahere* = prolonger.

[3]) Yorke a dit, qu'on pourrait peut-être renouer avec l'Electeur de Cologne.

gekomen en daeromtrent, op gronden hem ende in 't breede U. K. H. bekend, in discussie gekomen, en ik heb bij het slot van dien gerepraesenteert, dat na mijn begrip het interest van Groot Brittagne was om ons op alle wijse te menageren, met ons te concerteeren alle mogelijke middelen om ons buyten de rusie te houden, om ons een Republicq te doen blijven, waarvan men in 't vervolg yets wagten soude kennen; want dat het hem genoeg bekend was, hoe het hier was gestelt, en Holland nog eens daer gelaeten sijnde, waervan men soo groote opinies heeft, d'andere provincien buyten teegenseggen onnut aan 't bondgenootschap soude worden, en dat wel soude werden toegestaen, dat Holland de lasten van d'andere provincien niet op sig soude kunnen neemen; dat men de saek doordenkende en de saeken tot die extremityt gebragt werdende, in 't vervolg daer dan niet anders op soude sijn, als dat men lasten soude moeten verminderen, om soo lang als het mogelijk was de renten en intresten te betaelen, en wanneer de Republicq dan daardoor wierd gebragt in die weerlooze staet van inplaets van 40^{m} man op den staet van oorlog te betalen maer twintig en minder soude moeten houden, en in wat staet de Republicq dan soude sijn, in cas dat er wederom yets soude komen voor te vallen, en hoe aengenaem het soude moeten sijn aen S. H., meerderjarig geworden sijnde, de saeken soo in dien staet te vinden. Ik hoop dat hetselve impressie geeven sal, dewijl ik in mijn conscientie daervan ben overtuygt, niet reflecterende op de jegenwoordige augmentatie, dat, in cas men verder sal moeten gaen, de gevolgen, hiervooren gedetailleert, te wagten sijn....

P. STEYN.

LETTRE CDXLIX.

Le conseiller-pensionnaire à la Gouvernante. Visite de Bonnac.

—

Hage, 9 Augustus 1755.

Doorlugtigste Koninglijke Princesse.

Op gisteren is bij mij geweest de Ambassadeur van Vrankrijk, dewelke mij heeft gecommuniceert dat hij een missive had ontfangen, dewelke hij meende mij aangenaem te sullen zijn, dewelke hij mij verders heeft voorgeleezen, daerop uytkomende (nadat hij mij bevoorens had gesegt, dat hij aen zijn Hoff van de gerugten alhier gedebiteert kennisse had gegeeven, en onder andere oock, dat men bij Holland een resolutie soude hebben genomen om aen Vrankrijk representatien te doen), dat men niet anders soude soeken als in goede confidentie met de Republicq te leeven; dat sulx aen de zijde van de Republicq werdende getoont, aen haer zijde soude werden beantwoord, wanneer de Republicq niet wederom in de mesures viel, welke sij in de laetste tijden had genomen en waervan zij de gevolgen had ondervonden; hij voegde daerbij dat hetzelve niet ministeriaelement communiceerde, als daertoe geen ordre hebbende. Ik heb hem in generale woorden beantwoord en bedankt voor de confiance die hij in mij stelde, sonder mij eenigsints uyt te laeten, oft bij Holland yets was geresolveert, waervan hij egter al seer wel scheen geïnformeert. . . .

P. STEYN.

LETTRE CDL.

W. Bentinck à la Gouvernante. La protestation de la „Ridderschap". Assemblée prochaine des Etats d'Overijsel. Le charpentier de navires de l'amirauté d'Amsterdam. Prière d'adresser les ordres directement à lui-même.

—

Lundi, 18 Août 1755,
en yacht entre Utrecht et Leyden.

Madame.

J'ai eu un véritable regret d'avoir été obligé de faire hier à Soesdijk la triste figure que j'y ai faite. J'ai très bien remarqué qu'elle a ennuyé V. A. R. Je n'en ai pas été étonné, mais cela n'a pas laissé de me mettre encore plus mal à mon aise que je n'étois déjà. J'aurois souhaité de montrer à V. A. R. un brouillon d'aantekening du Ridderschap sur la dernière résolution de Hollande et de savoir, si V. A. R. juge que cet aantekening doit avoir lieu ou non, vu le notable changement arrivé dans les affaires depuis cette résolution prise par des événements [1]), qui, quoique prévus en partie et ayant servi de motifs pour l'avis du Ridderschap dans l'assemblée, auront à présent l'air de prophéties après coup, ou bien si V. A. R. juge qu'il vaille mieux s'en tenir pour le présent à l'aantekening ou protestation, que le Ridderschap a faite lors de la conclusion, et réserver pour la délibération future les matériaux de l'avis raisonné ou déduction, qui auroit servi à appuyer l'avis du Ridderschap dans l'assemblée. Il est plus

[1]) Probablement il vise la rupture entre la France et l'Angleterre par le rappel de leurs ambassadeurs respectifs, et la rupture des négociations entre l'Angleterre et l'Autriche. (Cf. *R. Waddington, op. cit.* p. 141—148.)

que probable que nous en aurons dans huit ou dix jours l'occasion très naturelle, quand cette même affaire reviendra en délibération en Hollande, et alors on pourroit la prendre pour dire tout à la fois; mais afin que V. A. R. soit mieux en état de juger, je mettrai le tout au net à la Haye et dans la forme requise, après quoi je l'enverrai à Soesdijk et attendrai les ordres de V. A. R. En attendant il n'y a aucun inconvénient à ce petit délai.

Une autre affaire sur laquelle j'aurois bien souhaité de parler à loisir et sans fièvre à V. A. R., c'est ce que j'ai appris de mon frère, qui m'est venu voir à Doornweert, où il s'étoit rendu samedi passé huit jours. Il m'a dit que, sachant ce que V. A. R. avoit fait parvenir aux députés, il s'étoit informé, avant de sortir de la province, si les Etats ne s'assembleroient pas pour délibérer sur l'avis de V. A. R. et du Conseil d'Etat, la lettre de L. H. P. etc., mais qu'il avoit appris, que les députés trouvoient que cela ne pressoit pas, et Charles a été fort étonné, quand il a appris par une lettre, qu'il a vue, du Greffier à moi, que les Etats de sa province doivent s'assembler cette semaine. Je ne suis pas encore bien sûr, qu'il soit vrai qu'ils soyent convoqués et que le Greffier soit bien informé, car non seulement mon frère l'ignoroit, mais Mr. de Heyden [1]), chambellan de V. A. R., n'en savoit rien non plus. Il me semble pourtant que dans une affaire si importante, et où V. A. R. prend une part si grande et si marquée, l'on devroit (s'il étoit vrai que les Etats soyent convoqués) n'avoir pas négligé d'en avertir ceux, sur qui V. A. R. peut sûrement compter, à la

[1]) Probablement S. V. G. L. Van Heyden-Hompesch, seigneur d'Ootmarsum, député aux Etats-Généraux.

tête desquels j'ose hardiment mettre mon frère une fois pour toutes.

Un autre point, sur lequel j'aurois souhaité entretenir V. A. R. de bouche, est celui-ci: avant mon départ pour Doorweert j'ai remarqué chez le Greffier une certaine crainte ou circonspection à écrire de certains faits et surtout des personalités, qui sont quelque fois pourtant très nécessaires pour donner des idées claires et distinctes, et si V. A. R., soit par mon canal, soit directement au Greffier lui-même, vouloit bien lui promettre, que ses lettres seroient ou brûlées d'abord ou anéanties, de façon qu'il n'en restat rien, je suis persuadé qu'il écriroit avec plus de liberté et que V. A. R. seroit encore mieux servie d'informations.

Une autre affaire d'une nature toute différente, mais de la dernière importance, est celle-ci: j'ai appris que le charpentier de vaisseaux de l'amirauté d'Amsterdam, nommé Bentam [1]), est mort. Je ne suis pas sûr que le fait soit vrai, mais en tout cas il importe si fort que les vaisseaux, que la République fait construire, soyent bons et puissent servir pour le but pour lequel les vaisseaux sont faits, que je prends la liberté de donner en considération à V. A. R., s'il ne lui conviendroit pas d'interposer son autorité de Grand Amiral, pour qu'il n'y ait point de charpentier de vaisseaux appellé par compère et par commère et que ce poste soit supplé par un sujet digne. En cas que V. A. R. approuvat cette idée, le naturel pour en tirer parti seroit, que V. A. R. priat ou fit prier Mr. Yorke d'en demander un à Mylord Anson. Je ne sai, si V. A. R. se souvient d'un mémoire

[1]) Charles Bentham; il mourut en 1758. Cf. *J. C. de Jonge*, *Gesch. van het Nederl. Zeewezen*, t. V, p. 232.

dressé, il y a quelques années, par l'Amiral Schrijver [1]), dans lequel il fait voir non seulement l'importance et la nécessité de vaisseaux bien construits, si l'on en veut tirer usage, par des raisons soutenues par des faits, mais il y fait aussi voir, combien de millions ont été dépensés à pure perte et sans aucun fruit en vaisseaux mal construits. Mon amour pour la République et ma sensibilité sur tous les points, où son honneur est intéressé, et plus particulièrement dans ce département là, où V. A. R. a le pouvoir si étendu et peut si facilement diriger cette affaire au plus grand bien, m'ont engagé à offrir ces considérations à V. A. R. Le défunt charpentier étoit Anglois et d'une capacité distinguée, qui lui avoit attiré bien des envieux, et il avoit toujours été soutenu, nonobstant les oppositions contre lui, par l'Amiral Schrijver, qui, comme V. A. R. sait, ne lâche pas facilement prise.

Il ne me reste plus pour le présent, que demander pardon à V. A. R. de la longueur de cette épitre et de la fièvre dont je l'ai ennuyée hier....

W. BENTINCK.

J'avois compté d'envoyer cette lettre hier, mercredi, mais en arrivant à Sorgvliet, la fièvre m'a repris et m'a tenu au lit jusqu'à huit heures du soir, en me secouant très rudement. Je suis très mortifié de ce contre-tems, mais je me soumettrai à tout ce qui me sera préscrit pour en être bientôt délivré.

J'ose supplier V. A. R., si Elle me fait l'honneur de me donner ses ordres sur le contenu de cette lettre ou sur quelque autre chose, de le vouloir bien faire directement à moi. J'entens parfaitement V. A. R., en quelque peu de mots qu'Elle s'exprime, et je suis

[1]) Cf. *De Jonge*, *op. cit.*, t. V, p. 229, note 1.

persuadé, que je me trouverai toujours mieux en état de répondre aux intentions de V. A. R. en recevant ses ordres directement, que par un tiers.

Dans le moment je reçois de mon frère un petit mot de lettre du 19 à Nienhuys, où il me mande ce qui suit: „quoique l'on doive délibérer ici cette semaine, „les Etats ne sont pas encore convoqués. Je ne sai „ce que cela veut dire." — J'ai cru que ceci méritoit l'attention de V. A. R.

Sorgvliet, ce jeudi 21 Août 1755.

Je n'ai encore vu personne, desorte que je ne puis encore rien mander à V. A. R.

LETTRE CDLI.

W. Bentinck à la Gouvernante. La protestation de la „Ridderschap." Continuation de la mission de Wartensleben aux cours des Electeurs ecclésiastiques.

La Haye, ce 28 Août 1755.

Madame!

Je compte, que pour cette assemblée de Hollande-ci, qui se séparera cette semaine, il n'y aura rien de proposé aux Etats pour presser aux Etats Généraux la résolution de Hollande; mais je n'ose en dire autant de l'assemblée suivante. Cela étant ainsi, il n'y a pas du tout d'inconvénient que l'aantekening du Ridderschap n'aye pas lieu, et j'en suis fort aise, car ma maladie m'a empêché d'y mettre la dernière main et de le mettre en état d'être offert à V. A. R.

J'avois parlé aux Conseiller-Pensionnaire en faveur de la continuation de Wartensleben [1]) et je l'avois

[1]) Cf. t. I, p. 150.

trouvé assez bien disposé à son égard, mais surtout porté à faire en ceci ce qui plairoit à V. A. R. en travaillant à sa continuation, mais après cela j'ai appris qu'il s'agissoit d'une pension pour Wartensleben, ce qui n'étoit pas du tout l'idée de V. A. R. et ne répondroit en rien à votre projet de faire du moins bonne mine en Allemagne et de ne pas quitter la partie. Je compte répondre à votre intention en travaillant par continuation à le faire rester par provision pour un an [1]). Il n'y a aucune affaire sur le tapis ici aux Etats. Je ne manquerai pas de donner connoissance à V. A. R. de ce que jugerai mériter son attention....

W. BENTINCK.

LETTRE CDLII.

W. Bentinck à la Gouvernante. Nécessité de conserver la direction des affaires. Résolution des Etats d'Utrecht contre le projet des Etats de Hollande du 26 Juillet.

—

La Haye, ce 28 Août 1755.

Madame!

Après ma lettre écrite, j'ai vu le Conseiller Pensionnaire, qui m'a communiqué le dessein qu'il avoit de ne pas faire circuler les lettres [2]), qu'il envoye aujourd'hui à V. A. R., et le projet qu'il a formé de

[1]) En Décembre Wartensleben fut nommé ministre de la République à Cologne mais en même temps sa commission ancienne fut maintenue. Cf. *Resol. Holland*, 1755, p. 1444, 1475.

[2]) C'étaient des lettres interceptées de Bonnac, qui rapporta qu'il avait eu des visites des députés d'Amsterdam et de Rotterdam. Cf. *Colenbrander*, *De Patriottentijd*, t. I, p. 368.

parler au bourguemaître Hasselaar [1]). Je l'ai très fort loué et approuvé, et j'en ai parlé au Prince Louis, qui a été absolument et très fortement de la même opinion. Il est absolument nécessaire d'obstruer tous ces sortes de canaux détournés, sans quoi il n'est pas possible de conserver aucune direction dans les affaires. Je suis persuadé, que V. A. R. fera d'Elle-même sur les dites lettres des remarques aussi justes que je lui en pourrois offrir, desorte que je lui épargne les miennes. La résolution de la Province d'Utrecht [2]) a été communiquée aux Etats de Hollande ce matin et on n'y a pas fait la moindre remarque, ni réflexion....

W. BENTINCK.

[1]) Le conseiller-pensionnaire parla en effet à Hasselaer de cette visite. Hasselaer répondit, qu'ayant été invité l'autre jour par Bonnac, on avait été d'avis, que dans les circonstances présentes il fallut éviter des impolitesses, et c'est pourquoi on y était allé, mais publiquement, avec toute la députation; toute la conversation avec Bonnac s'était bornée à des généralités. Hasselaer se garderait d'un nouveau chapitre I de D'Avaux. (Le conseiller-pensionnaire à la Gouvernante, le 29 Août 1755).

[2]) Le 28 Juillet la résolution hollandaise du 26 Juillet avait été communiquée aux Etats-Généraux. La Frise s'y était d'abord conformée. Les Etats de Zélande firent autant par leur résolution du 4e Août. Mais les Etats des autres provinces s'opposèrent; par leur résolution du 8 Août, qui désapprouva l'idée de demander des éclaircissements à Paris, les Etats de Gueldre donnèrent l'exemple, qui fut suivi bientôt par les Etats d'Utrecht (27 Août), de Groningue (5 Sept.), d'Overysel (12 Sept). Cf. *Secr. Res. Staten Generaal*, 28 Juillet, 11, 15, 28 Août, 9, 16 Sept. 1755 (Archives du royaume).

LETTRE CDLIII.

W. Bentinck à la Gouvernante. Instance de Haarlem, Amsterdam et Rotterdam, que les députés de la province s'efforcent d'obtenir que les quatre provinces consentent à la demarche à faire envers la France. Défaite de Braddock.

—

La Haye, ce 30 Août 1755.

Madame!

Ce matin les Etats de Hollande se sont séparés jusqu'à une nouvelle convocation. Mrs. de Haerlem (non par forme de proposition, mais en votant sur les affaires courantes) ont dit, qu'ils espéroient que, pendant l'absence de l'Assemblée, les députés de la Province de Hollande aux Etats Généraux travailleroient en conséquence de la résolution de cette Province sur la démarche à faire envers la France. Mrs. d'Amsterdam se sont conformés avec Mrs de Haerlem, ajoutant qu'ils se flattoient, que les quatre autres Provinces se joindroient aux trois, qui avoient pris des résolutions sur ce point, desquelles trois Provinces (entendant celles de Hollande, de Zélande et de Frise) les quotes ensemble se montoient à 80 pour cent dans les frais de l'Union; qu'ils appréhendoient que les autres provinces n'avoient pas bien compris la résolution de Hollande; qu'il n'y étoit point décidé que l'augmentation ne dut pas avoir lieu, mais simplement que la démarche envers la France devoit précéder, desorte que ceux, qui retardoient la démarche envers la France, se rendroient responsables du délai de l'augmentation. J'ai trouvé ceci si digne d'attention, que je n'ai pas voulu différer d'en donner connoissance à V. A. R. Du reste personne n'a relevé ces deux avis, excepté Mrs. de Rotterdam, qui l'ont appuié et

s'y sont conformés en termes très clairs, mais courts, parce que van Belle [1]), le secrétaire, qui a porté la parole, est fort laconique et le Pensionnaire Meerman est malade; et il n'y a pas eu de résolution prise, ni de conclusion formée.

Voilà une funeste catastrophe en Amérique [2]). La conduite de Braddock est inconcevable. C'est quelque chose de terrible pour d'honnêtes gens d'être menés ainsi à la boucherie par un fol, sans aucune précaution et contre toutes les règles de l'art....

W. BENTINCK.

LETTRE CDLIV.

Le conseiller-pensionnaire à la Gouvernante. L'affaire des 20 régents de Haarlem.

Sans date.

Doorlugtigste Koninglijke Princesse.

Ik heb op gisteren onverwagt bij mij gehad de Heren Burgemeesteren Testart [3]) en de Raet [4]) van Haerlem, dewelke mij hebben versogt aen U. K. M. te representeren, dat sij met de meeste leeden van de regeeringe, tot 20 in getal, van één sentiment sijnde om de saecken van de regeeringe, sonder ymand injustitie te doen, te tracteren, tot haer leedwesen verneemen, dat hetselve aen U. K. H. was gerapporteert, as of hetselve soude geschiede met intentie om U. K. H. ongenoegen te geven, soo dat de vues nog verder souden gaen; dat sij het tegendeel op het

[1]) J. van Belle, seigneur de Sleewijk.

[2]) L'expédition malheureuse de Braddock pour s'emparer du fort Duquesne. Cf. *R. Waddington, op. cit.,* p. 418 svv.

[3]) E. Testart.

[4]) A. de Raat.

serieuste declareerden en daervan bij alle gelegenheid preuves souden geeven, want dat sij, beminnaers sijnde van het welzijn van haar Vaderlant, begreepen dat zulx niet zoude kunnen zaeme gaen; dat de tael, die de Hr. van Zanen [1]), van Soesdijk komende, had gevoert, hoewel vertrouwende sonder ordre van U. K. H., haer seer had gegrieft, onder andere verregaende reflexien maekende op het over en weder eten in de logementen met de Heeren van Amsterdam, hetwelk was geschied met de geheele deputatie en sonder eenig deguisement; dat sij geen occasie hebbende U. K. H. hierover te onderhouden, dewijl de Hr. van Zanen had gedeclareert dat U. K. H. met niemand as met deselve wilde spreeken, sij versogten dat ik haer opregte sentimenten aen U. K. H. wilde rapporteren en dat sij vertrouwde in 't vervolg beter in staet te sullen sijn dezelver aenkleevenhijd aen U. K. H. te betoonen, as tot nog was geschied.

Mij met deese commissie verleegen gevonden hebbende, so heb ik egter, daertoe versogt door een twee derde van de regeeringe, zulx niet kennen weygeren en mij daervan te acquiteren bij deese, sonder mij verder in deese, as buyten mijn departement, te ingereren....

P. STEYN.

LETTRE CDLV.

W. Bentinck à la Gouvernante. Prière d'adresser ses ordres directement à lui. La France cherche à endormir ses voisins.

La Haye, ce 5 Septembre 1755.

Madame!

Je ne saurois m'empêcher de supplier V. A. R. de nouveau [2]) de vouloir bien me faire la grâce, quand

[1]) Cf. p. 481. [2]) Cf. p. 610.

il y a quelque chose de ses ordres aux Gecommitteerde Raden, de m'en dire un mot Elle-même. Je vois par expérience que plus est grand le nombre des mains par lesquelles une affaire passe, plus elle s'embrouille.

Je vous supplie aussi, Madame, de vouloir bien être persuadé, que bien loin de vouloir en rien porter aucun préjudice aux droits de V. A. R. en sa qualité, personne ne souhaite plus sincèrement de les maintenir intacts que moi et dans les cas douteux de faire ce qui plaît le plus à V. A. R. Pour vous en convaincre, Madame, en cas que vous en doutiez, vous pouvez en faire l'expérience. Je dis ceci à l'occasion de ce petit emploi de prévot, pour lequel il a été barbouillé du papier beaucoup plus que la chose ne vaut et sur lequel il n'a été envoyé à V. A. que des informations, mais point d'objections.

Par la lettre de Mr. de Berkenrode [1]), il paroit clairement, selon moi, que la France cherche à endormir ses voisins, pendant qu'elle travaille à se préparer, et que, quand elle sera prête, elle frappera son coup où il lui conviendra, et c'est à quoi ce monte tout ce que Berkenrode écrit; mais la conclusion à en tirer par rapport à nous, c'est que c'est être dupes que de se laisser endormir, et que l'effet de cette duperie sera la ruine de la République. Il faudra voir, quand Mylord Holdernesse sera ici [2]), ce qu'il nous dira. J'espère que ce sera quelque chose de meilleur que ce qui nous est venu depuis quelque tems de ces quartiers là. Il sera ici Mardi et j'espère

[1]) Les lettres de Berkenrode (*Secrete missiven. Frankryk.* Archives du royaume) d'Août et de Septembre font mention de la répugnance de la Cour de France à la guerre.

[2]) En route pour Londres.

de le voir avant ce tems-là sur sa route; du moins le plan est de ce rencontrer Lundi, comme V. A. R. en sera certainement déjà informée....

W. BENTINCK.

LETTRE CDLVI.

Avis envoyé à Van den Broeck [1]) par la Gouvernante [2]). Contrat de 20 régents de Haarlem.

(6 Septembre).

La conférence chés D. [3]) a été tenue; vingt personnes se sont permis de ne se point abandonner et ont pris trois résolutions: la première de ne jamais rien faire qui ne fut agréable à la Maison d'Orange; la seconde de ne se jamais faire tort dans leurs sollicitations, mais d'aller du haut en bas selon l'ancienneté, et la troisième d'avoir soin du bien-être des bourgeois. La conversation avec Guld. [4]) a été sérieuse et ferme; il se plaint fort de n'avoir pas été averty à tems et d'avoir tenu sa parole libre plus longtems que personne; il faut qu'il y ait eu bien de l'imprudence ou de la fausseté.

[1]) Probablement P. van den Broeck, bourgmestre de Haarlem.

[2]) Aan den Heer van den Broek gezonden met den postwagen op Amsterdam den 6n September 1755, met de hand van Van Riel geschreven, doch niet geteekend. (Note de la Gouvernante).

[3]) Probablement J. Deutz, bourgmestre de Haarlem.

[4]) Probablement D. Guldewagen, bourgmestre de Haarlem.

LETTRE CDLVII.

Le conseiller-pensionnaire à la Gouvernante. L'affaire de Haarlem.

—

Hage, 8 September 1755.

Doorlugtige Koninglijke Princesse.

....Mij vereert vindende met U. K. Hs. missive[1]) omtrent d'oneenighijd tans in de regeeringe subsisterende en waerover ik een deputatie bij mij heb gehad, aen U. K. H. bij mijne laetste gerelateert, en waeromtrent U. K. H. vertrouwt dat ik mijne gedagten heb laeten gaen over de correspondentie, die aldaer soude sijn geformeert, soo heb ik daerop eerbiedig te repræsenteren, dat ik, niet anders vernomen hebbende als dat twintig leeden van de Regeeringe haer stem tot de commissie van Gecommitteerde Raden hebben gegeeven aen de Hr. Testart, sijnde d'oudste regent die er om heeft gevraegt, niet heb kunnen vinden dat hier in yets irreguliers was gepasseert, bijsonder dat sij daerbij hebben betuygt geen andere intentie te hebben als de saeken in justitie en met billijkhijd te behandelen en geensints om een ligue te formeren om aen U. K. H. displaisir te doen, maer dat sij in voorkomende saeken haer attachement bij alle gelegenheden souden betoonen; en dus is het wel te beklaegen en is het oock seer nadeelig voor de steeden, dat er discrepantien in de selve gevonden werden, maer die daer sijnde, soo prevaleert de pluralitijt, soo als deselve

[1]) Le 6me Sept., la Gouvernante lui avait ecrit: „J'avoue que j'ai appris la démarche de messieurs de Haarlem avec grande surprise; je crois que vous conviendrez avec moi, qu'une correspondance dans les villes n'est guerres supportable avec un stadhouder, de sorte que c'est une affaire à bien examiner, et je ne doute pas que vous n'y ayez pensé mûrement".

aen de andere zijde mede prævelerende, op gelijke wijse soude of sal geschieden, en soo lang de steeden niet pecceren tegens haer privilegien, soo weet ik niet dat daer yets op gedaen kan worden.

Cabale en partijschappen hebben er doorgaens in de steeden geregeert, en onder andere oock in de stad Haerlem, en nog wel onder de Koning, soo als ik dat uyt de registers gevonden heb, en dewelke altoos te wagten sijn in een regeeringe as deese van twee en dertig leeden, daer wijnig lucrative posten sijn. Ik sal mij aen U. K. H. niet verder elargeren, hoe verre de saeken in die stad gaen en hoe verre gesegt word dat U. K. H. naem daer gebruykt werd, vertrouwende dat U. K. H. daervan direct wel sal weeze geïnformeert....

P. STEYN.

CDLVIII.

Notes de W. Bentinck. Conversation avec le conseiller-pensionnaire, qui se méfie des ministres anglais et aussi de Bentinck et ses amis par rapport aux relations avec l'Angleterre, mais finit par protester de sa confiance parfaite en Bentinck et Louis de Brunsvic. Il se plaint de Larrey, du greffier, de la Princesse. Ses relations avec Amsterdam. Son opinion sur la conduite à tenir par la République. Larrey s'est expliqué pour une neutralité.

—

Jeudi, 11 Sept. 1755.

Dans le cabinet du Pensionnaire à la cour, je mis le Pensionnaire sur le sujet de ce que Holdernesse [1]) lui avoit dit, et il parut un peu piqué de la conduite de Holdernesse à son égard, mais surtout de l'air

[1]) Cf. p. 617.

haut, méprisant et taciturne de Yorke. Je voulus approfondir la chose, et ce que j'en tirai se monte à ceci: qu'il soupçonnoit Holdernesse d'avoir été à Amsterdam pour cabaler et pour exciter les Straalman [1]) etc. contre la magistrature; d'avoir parlé à la magistrature et tâché de les amener à sa façon de penser et de s'être ouvert à eux plus qu'à lui, Conseiller-Pensionnaire; de lui avoir caché, à lui, ce qu'il avoit [dit] à d'autres et de lui avoir moins dit qu'à la Princesse, au Prince Louis, au Greffier et moi; d'avoir concerté un discours étudié, à tenir à lui en passant et à la hâte, qu'il avoit eu de la peine à entendre, en partie parce que Holdernesse parle vite et bas et en partie que sa chambre résonne d'une façon, qu'il avoit perdu plusieurs paroles; que tout ce qu'il lui avoit dit étoit si général et si peu déterminé, qu'il ne pouvoit croire que ce fut le tout et que l'Angleterre n'eut pas quelque chose, que l'on lui cachoit. Enfin il montroit une méfiance parfaite et le plus grand mécontement de la vérité et de la conduite de Holdernesse, dont le séjour en chemin, à Utrecht, à Amsterdam, où il avoit été auparavant, n'étant pas étranger ici, avoit un air d'oisiveté, qu'il ne pouvoit concilier avec le caractère ministérial de Holdernesse et la situation des affaires, et qu'il ne pouvoit s'empêcher de soupçonner, qu'il n'y eut quelque chose de caché, me répétant plusieurs fois qu'il ne savoit que ce que Holdernesse lui avoit dit et non ce qu'il pouvoit avoir dit à Soesdijk ou à Teylingen [2]). Je le laissai dire jusqu'au bout, et ceci donna occasion de lui dire, que je ne pouvois m'empêcher de lui témoigner que, si je ne me sen-

[1]) M. Straalman, membre de la régence d'Amsterdam, élu par feu le Prince en 1748.

[2]) Louis de Brunsvic résidait à Teylingen.

tois aussi net que je l'étois, je devois être très sensible à ce qu'il venoit de dire et qui impliquoit clairement un soupçon contre moi, comme si je conspirois avec une Puissance étrangère, pour embarquer la République dans des mesures à l'inscu des ministres et pour le surprendre lui Conseiller-Pensionaire (het net over het hoofd te halen); que je mettois le jugement, qu'il me paroissoit qu'il venoit de porter, sur le compte du peu d'idées, qu'il avoit lui-même de la véritable situation des affaires en Angleterre et des cabales intérieures ministériales, tant Angloises que Hannovriennes, et que j'avouois donner jusqu'à un certain point lieu au soupçon de quelque chose de caché ou du moins de mystérieux dans la conduite de Holdernesse; mais que moi, qui connoissois mieux que lui les personnes et la façon de penser de plusieurs des individus qui sont à la tête, je n'y cherchois pas tant de finesse; que j'étois même persuadé, que l'inconsistence, la contradiction et même l'absurdité dans de certains points, que lui, Pensionnaire, rejettoit en les regardant comme des objections, étoient pourtant la pure vérité et la cause, que Holdernesse n'avoit pas pu tenir une autre conduite que celle qu'il a tenue, et j'entrai avec lui en détail, pour lui faire voir que les égards temporaires, que l'on avoit eu pour l'Espagne [1]), l'incertitude de la négociation avec la Russie, les difficultés de la part de Vienne, et surtout la situation des affaires dans la République, étoient cause, que jusqu'à présent, surtout pendant l'absence du Roi et la limitation du pouvoir des régents, l'on n'avoit pas pu en Angleterre prendre un parti final, ni décisif; que, pour peu que l'on y voulut penser, l'on devoit voir la vérité de ce que je disois,

[1]) Mylord Anson m'a dit: „This was a point of the „greatest nicety". (Note de W. Bentinck.)

et que partant de ce principe je lui demandois à lui, ce que Holdernesse pouvoit dire à présent de plus ici que ce qu'il avoit dit sur les affaires. Que d'un autre côté il ne pouvoit avec aucune décence passer par ici sans parler aux Ministres; que s'il s'étoit arrêté à la Haye et qu'il eut retourné chez lui, Conseiller-Pensionnaire, et chez le Greffier et eut eu des conférences ministériales ici, il se seroit encore plus exposé, car il n'auroit pu rien dire de plus que ce qu'il avoit dit, et qu'alors il auroit encore plus donné de soupçon, nommément à lui, Conseiller-Pensionnaire, et qu'en un mot, de tout ce que je savois directement de Holdernesse et de Mylord Anson, qui est très au fait de tout l'intérieur, j'avois formé mon jugement et que j'osois l'assurer qu'il étoit juste, du moins sur le total; que Holdernesse lui-même étoit dans l'embarras et avoit fait un voyage ridicule, tant par les courtes journées qu'il avoit faites, que par le tems qu'il avoit passé en Overyssel, à Utrecht et à Amsterdam, qui donnoit un air d'importance et d'affaire à ce que je savois très bien n'être qu'oisiveté; que le Roi renvoyoit toujours ses ministres Anglois une douzaine de jours avant son départ de Hannovre, afin de donner ces derniers jours à ses affaires Allemandes; que Newcastle et ces prédécesseurs les avoient employés ici ou à faire la route par Calais, mais que Holdernesse, passant avec le Roi à Helvoetsluis et ne voulant pas s'arrêter à la Haye, parce qu'il ne savoit qu'y faire, ni qu'y dire, n'avoit pas su où donner de la tête et s'étoit amusé en chemin comme il avoit pu. Le Pensionnaire m'écouta avec beaucoup d'attention, mais il m'avoua que, quoique tout ce que je venois de lui dire tenoit très bien ensemble, il ne pouvoit pourtant pas s'ôter de l'esprit, que Holdernesse avoit eu des affaires et en avoit fait à Amster-

dam; que non seulement le détail, qui en paraissoit dans la lettre interceptée de Bonnac et celle de St. Sauveur, mais ce que Bonnac lui en avoit dit de bouche, faisoit impression sur lui; que si Mylord Holdernesse avoit vu les bourguemaîtres (et il m'à répété plus d'une fois que ceux, que Bonnac lui avoit nommé de bouche, étoient Hasselaar, Rendorp et Hop) il n'avoit rien à dire, quoiqu'il put trouver mauvais qu'on lui en fit un mystère, mais qu'il ne pouvoit pas approuver, que Holdernesse eut recherché un homme comme Straalman; que pour van Jever [1]) il n'en disoit rien; qu'il étoit à la vérité de peu de considération, mais qu'étant un marchand très considérable, il étoit naturel que Van Jever recherchat les ministres Anglois, pour tâcher d'en tirer de quoi se régler dans le grand commerçe qu'il fait. Et quand je lui dis, que j'étois sûr que les faits, que Bonnac avoit écrit et dit, étoient faux et que, si j'avois vu la lettre de Bonnac et su [ce] qu'il avoit dit de bouche, avant que ces messieurs fussent partis, je lui aurois éclairci tous les faits un à un, mais qu'à présent je ne le pouvois qu'en gros, parce que je leur avois simplement demandé, s'ils avoient vu ou parlé à quelqu'un à Amsterdam, [et qu']ils m'avoient simplement dit que non, surquoi je n'avois pas pressé ni fait de nouvelles questions; que, si Mylord Holdernesse, contre toute attente, eut fait le mystérieux avec moi ou même Yorke, j'étois sûr que Mylord Anson ne l'auroit pas fait, qui avoit été toujours avec eux, il n'avoit rien à répliquer, mais haussoit les épaules, en disant que c'étoient des faits qui devoient être éclaircis, et qu'il ne pouvoit encore comprendre, comment tout cela pouvoit être faux et destitué de tout fondement. Je

[1]) V. van Jever, membre de la régence d'Amsterdam, élu en 1748 par feu le Prince.

lui dis, que j'en étois pourtant sûr et que je le priois de voir par ses propres yeux et de s'en éclaircir, ce qui seroit la chose du monde la plus facile, après quoi nous reparlerions. Il dit qu'il le feroit sûrement, et quoiqu'il n'eût rien à me répliquer, il n'avoit pas l'air persuadé. Sur quoi je lui dis ce que je remarquois en lui, et ajoutai qu'il faloit qu'il me crut furieusement dupe et prévenu pour les Anglois, pour donner si lourdement dans un si grossier panneau; que je connoissois Mylord Holdernesse depuis son enfance, à quoi nos liaisons de famille avoient donné occasion; que je connoissois assez son esprit et ses talents, et que je m'imaginois qu'il connoissoit assez les miens, pour ne pas entrependre à pure perte et sans espérance de succès de jouer avec moi un rôle, qui le perdroit à toujours dans mon esprit et qui ruineroit Yorke ici; que celui-ci étoit fin et trop prudent pour se prêter à une comédie pareille, et qu'en un mot j'étois sûr, que ce que je lui disois étoit vrai; que Holdernesse m'avoit montré clairement son embarras, tant public que personnel; que, quand je lui avois demandé ce qu'il disoit au Conseiller-Pensionnaire, il m'avoit répondu: „Que voulez-vous que je lui dise?" Que je lui avois dit, que je ne voyois pas d'autre parti que de lui dire les choses précisément comme elles sont dans la situation présente, et que Holdernesse m'ayant dit alors, de quelle façon il lui parleroit, à lui Mr. Steyn, et depuis de quelle façon il lui avoit parlé, aussi bien qu'au Greffier et à la Princesse, je savois de quelle manière et sur quel pied Holdernesse lui avoit parlé, et je m'étois par là trouvé en état de redresser le mésentendu, qu'il y avoit eu entre eux, sur le conditionnel ou le positif de la demande de secours de l'Angleterre à la République en vertu du traité de 1678; qu'il pouvoit avoir des soupçons

contre qui il lui plairoit, et que je croyois même la méfiance très à propos dans son poste, mais que cela devoit avoir ses bornes et que, si, parce que certaines gens le trompoient et le jouoient, il vouloit étendre sa méfiance sur tout le monde et même sur ceux qui n'avoient jamais manqué à eux-mêmes, ni à lui, et qui en étoient incapables, il se rendroit malheureux et par-dessus le marché inutile, parce que personne ne se fieroit plus à lui, s'il ne se fioit à personne; que pour moi, en mon particulier, je le lui répétois, que je mettrois sur le compte de son ignorance des faits et des caractères des personnes le soupçon, que je voyois qu'il avoit contre moi et dont il n'avoit pas bien approfondi lui-même la nature, ni les conséquences, qui étoient telles que, si j'y avois donné lieu, j'aurois joué un jeu à me ruiner et à me perdre sans ressource; que dans le poste où j'étois, je savois ce que je me devois à moi même et à mon souverain; que je ne traitois pas des affaires pareilles à la légère et sans la considération qu'elles méritent, et que le soupçon, qu'il témoignoit contre moi, seroit si injurieux et si fort, que rien ne le surpassoit, s'il étoit fondé; que sur ce dernier point j'en appellois à lui-même et à toute la suite de ma conduite dans les affaires et envers lui, depuis qu'il étoit dans son poste, et que, si j'étois taxé par quelque autre, je croirois devoir renvoyer à lui; qu'il savoit que dans les correspondances, que j'avois eues avec le comte de Kaunitz et avec le Duc de Newcastle, je lui avois montré à lui, et à lui seul, le dessous des cartes; que je n'avois rien fait que de concert avec lui et que l'événement le lui avoit montré; que je lui avois toujours de suite dit mon opinion et mon avis sur la situation des affaires, et que, quand j'avois différé de lui, j'avois même remarqué avec peine, qu'il avoit reçu des

impressions de gens moins bien au fait et bien moins encore de ses amis, que je ne l'étois; que le parti que je devrois naturellement prendre, le voyant dans la disposition où il étoit, seroit provisionellement de me taire, de le laisser faire et de ne me mêler de rien avec lui, jusqu'à ce que ses soupçons se fussent évanouis d'eux-mêmes, et s'ils continuoient, d'aviser à ce que j'aurois à faire; mais que j'étois si persuadé qu'il n'y avoit pas pensé à fond, que je le pouvois assurer, que je n'en avois pas la moindre inquiétude. Tout ce discours, dont je ne puis répéter que la substance et où j'étois animé, parce que j'étois piqué, fit beaucoup d'impression sur lui, et il fit l'apologie de ses sentiments à mon égard et de la confiance, qu'il savoit que je méritois de sa part, disant qu'il savoit fort bien distinguer les gens, en qui il devoit mettre sa confiance et qui par la continuation d'une conduite vraie, soutenue et égale la méritoient, et ceux qui ne lui parloient que pour lui tirer les vers du né et pour en faire après cela leur profit, en agissant sur leur propre plan qu'ils lui cachoient, ou bien qui manquoient de jugement et, par une conséquence du défaut de jugement, manquoient quelquefois de secret et de discrétion. Par le premier il entendoit surtout Larrey et par le second le Greffier, car il s'est expliqué de lui même très au long sur l'un et sur l'autre, sans que je le lui aie demandé, et puis il m'a parlé sur moi-même, et après cela du Prince Louis, comme des deux seules personnes en qui il avoit une confiance parfaite, avec qui il osoit parler sans crainte d'être commis ou trompé et avec qui il n'auroit jamais de difficulté de dire son opinion, quand même il sauroit, qu'elle est diamétralement opposée au leur, parce que cela ne pourroit donner occasion qu'à des discussions ou à un nouvel examen, mais

non à aucune appréhension de sa part. Et à cette occasion il m'a dit ce que j'ai écrit sur un papier à part [1]), ce qui fit changer la conversation, qui, de particulière qu'elle étoit, tomba sur les affaires publiqués; et je prins cette occasion pour lui montrer mes idées sur la situation présente, consistant en deux mots en ceci: c'est que nous délibérons sans avoir de choix; que les affaires de l'Europe vont leur train et que nous arriverons trop tard, soit pour la guerre, soit pour la paix; que ce manque de choix se répand autant sur la négociation que sur toute autre chose; que si nous voulons nous y mêler, nous serons renvoyés et siflés et moqués par nos amis et ennemis; que la France est moderée, parce qu'elle n'est pas prette; que, si elle l'étoit, elle vangeroit l'affront qu'elle à reçu, qu'elle ne peut pas avaler et dont il faut qu'elle se ressente tôt ou tard, et que plus elle différera, plus le coup sera grand; que l'Angleterre joue son jeu, juge pour elle-même, n'a que faire de conseils, n'en veut point et feroit fort sottement d'en demander ou d'en prendre, étant la plus forte sur mer et pouvant se faire justice à elle-même; que, si la France veut commencer la guerre en Europe, nous n'aurons pas de choix d'être neutres ou non, et que les circonstances extérieures, indépendantes de nous, nous forceront à prendre parti d'un côté ou d'autre, et que par conséquent le seul parti, que nous ayons à prendre est celui, que la prudence dicte, de nous mettre en état de nous soutenir nous mêmes, d'être de quelque poids de l'un ou de l'autre côté de la balance et de n'être pas réduits, à la clôture d'une nouvelle paix, à être mis hors de toute considération, en perdant par dessus le marché tous les avantages,

[1]) Jeudi 11 Sept. 1755. (ci-après).

que nous avons acquis ou conservés dans des tems précédents, auquel cas il ne nous resteroit que ceux, que la jalousie de nos voisins entre eux nous laisseroit, parce qu'ils ne pourroient pas s'accorder entre eux. Le Conseiller-Pensionnaire haussoit les épaules, ne savoit que dire, parloit de l'état déplorable des finances, de l'arrangement qu'il y avoit mis, par lequel en peu d'années elles seroient si considérablement améliorées, que la République pourroit refigurer en Europe, de la mauvaise conduite de la Princesse, par laquelle son crédit alloit toujours en diminuant, de son mécontentement contre lui, par lequel il se trouvoit entre deux selles à terre; qu'elle croyoit ou qu'on lui faisoit accroire, qu'il étoit livré à Messieurs d'Amsterdam; que rien n'étoit plus faux; qu'il savoit ce qu'il devoit au Stadhouder et ce que son instruction lui prescrivoit à cet égard, et que les sentiments, que la Princesse ou ceux qui la souffloient (die H. K. H. in 't oor blaasen) lui attribuoient, [y étaient contraires]; mais que, quand il ne le feroit pas par honneur et par devoir, la prudence seule l'empêchoit de se livrer à Messieurs d'Amsterdam, qui ne sont pas liés entre eux et avec lesquels il ne sait pas à qui s'adresser; que, si les affaires venoient encore plus à s'embrouiller, il ne sauroit du tout dire, comment ni par qui elles seroient conduites, sans confiance, sans concert; et à ce propos il me fit tout le détail de l'affaire de Haerlem (pour autant qu'il la sait) et me parla de Van der Mieden, Mauricius [1]), Larrey, Grovestins, Van den Broek, Van Sanen, revenant après cela sur le chaos général, que je lui avouai en le déplorant, mais revenant de mon côté à ce que je lui disois sur la situation extérieure. Surquoi

[1]) Probablement J. J. Mauricius, ancien-gouverneur de Suriname.

il me dit: „als het dan soo wesen moet, soo moet „het wesen, maar ik beklaag de Republicq."

Jeudi, 11 Sept. 1755.

Le Conseiller-Pensionnaire me dit, que la semaine passée, jeudi ou vendredi passé, si je ne me trompe, Larrey avoit été chez lui et lui avoit parlé de l'affaire de Wartensleben, et qu'ayant débuté par là il lui avoit dit, que la Princesse étoit piquée contre lui, à cause de ce qui s'étoit passé à l'occasion de la délibération sur l'augmentation, la lettre des Etats Généraux, etc., mais que S. A. R. n'avoit pas mauvaise opinion de lui pour cela; qu'elle le croyoit honnête homme et étoit persuadée de sa probité et de son attachement pour la constitution présente, etc.; qu'elle ne vouloit pas se brouiller avec lui, ni faire aucun éclat; que ce que la Princesse souhaitoit étoit de voir passer l'augmentation, où son honneur étoit intéressé; que du reste il ne devoit pas appréhender, que la Princesse voulut entraîner la République dans une guerre; qu'il pouvoit ajouter de sa part, à lui Larrey, et dans la plus étroite confidence, à lui Conseiller-Pensionnaire, avec instance de n'en ouvrir la bouche à personne sans exception, que la Princesse avoit demandé à lui, Larrey, ce qu'il pensoit sur le point d'une neutralité en cas de besoin; qu'il avoit répondu à S. A. R., qu'il étoit fort porté pour cette mesure; que la Princesse lui avait demandé si, en cas que la chose en vint là, il pourroit fournir à S. A. R. des arguments et des matériaux pour justifier une neutralité; qu'il avoit répondu à la Princesse qu'oui et qu'il s'en chargeoit. M[r]. Steyn me dit, qu'il avoit laissé tenir tout ce discours à Larrey, sans l'interrompre, pour en voir le fil, et qu'il ne lui avoit rien répondu que des généralités, d'où Larrey ne pouvoit

rien conclure ni former aucun jugement sur sa façon de penser sur cette matière, sur laquelle Larrey avoit tout d'un coup mis la conversation, sans que Mr. Steyn y eut donné aucune occasion et sans qu'il eut nommé une neutralité à Larrey, ni même indiqué l'idée directement ni indirectement, sur laquelle il me dit, en passant, qu'il n'étoit pas du tout déterminé lui-même et dont il s'étoit d'autant plus gardé de parler à Larrey, qu'il n'a aucune confiance dans le petit homme (het mannetje), et que ce qu'il venoit d'entendre de sa bouche, l'avoit si fort frappé, qu'il avoit moins parlé qu'il n'auroit dû faire pour cacher à Larrey sa surprise; que lui Conseiller-Pensionnaire me disoit ceci dans la plus grande confidence, avec prière de n'en parler à personne sans exception. Je le lui promis, en lui disant que je croyois pourtant, qu'il étoit nécessaire que le Prince Louis le sut, afin qu'il vit clair sur un point aussi important que c'est la conduite de Larrey. Surquoi le Conseiller-Pensionnaire me dit que, quand il me recommandoit le secret, le Prince Louis etoit excepté une fois pour toute, et que non seulement il me permettoit mais me prioit de le dire au Prince Louis, à condition que le secret seroit logé entre nous trois, mais qu'il ne devoit absolument pas aller plus loin, ni être dit à personne autre au monde.

CDLIX.

Notes de W. Bentinck. La Gouvernante rejette la faute de l'affaire de Haarlem sur Van Wesele et le conseiller-pensionnaire. Intrigues de la Gouvernante.

—

Mardi, 30 Sept. 1755.

Le Conseiller-Pensionnaire [m'a dit] que Van Wesele lui avoit dit, qu'il avoit été chez la Princesse, qui lui avoit dit, que lui et Mr. Steyn étoient les auteurs de ce qui s'étoit passé à Haarlem; que si Mr. Steyn avoit voulu écrire un mot à Deutz, tout cela ne seroit pas arrivé; que cela ne venoit que de leur passion contre Van der Mieden, qui correspondoit avec Van den Broek et Van Sanen, et qu'elle avoit ajouté, que, si Van Wesele vouloit rompre toute cette liaison à Haerlem et culbuter ceux qui l'avoient formée, elle aideroit son gendre Scholten [1]), à quoi il avoit répondu, que ce seroit acheter trop cher et qu'il aimoit mieux laisser Scholten ce qu'il est, ajoutant Van Wesele au Conseiller-Pensionnaire, qu'il n'avoit pas vu ni su si bien ces liaisons entre ces Messieurs et Van der Mieden, mais que cela le déterminoit à persister. Bleyenburg [2]), à qui la Princesse s'étoit aussi plainte sur Haerlem, avoit dit que, si elle continuoit ainsi ailleurs, elle se perdroit ailleurs aussi; que pour un ami elle se faisoit 20 ennemis en allant contre les usages reçus dans les villes, et que, quand même elle le voudroit continuer aux Gecommitteerde Raden, il ne le voudroit pas.

[1]) Christ. Scholten. Cf. *Krämer, op. cit.* I, p. 59.

[2]) W. Blydenbergh, bourgmestre de Purmerend, membre des „Gecommitteerde Raden van het Noorderkwartier."

Van der Does[1]) doit recevoir par Catwijk une demande de la Princesse de se joindre à Haren[2]) et Lamsing[3]), pour soutenir Haren et lui donner la direction à l'Amirauté d'Amsterdam.

Les conséquences de ceci. Avertissement du parti pris en conséquence.

LETTRE CDLX.

Yorke à la Gouvernante. L'Angleterre semble se désintéresser des affaires du continent.

Hague, October 3^{d}, 1755.

Madam.

If your Royal Highness had sent a hundred times, I could not have found in my heart to wait upon You to night, nothing but force could have drawn me out of my house, and therefore I plead guilty to the frequent and impudent denials given at my door, which were indeed by my order. The truth of the matter is, that I have nothing from England, that I would not wish to hide, I mean no chance of my receiving any comfort to the friends of England upon the Continent, which in the present moment it seems resolved to leave to itself. I will have the honor of executing the King's orders as soon as I am in a condition to do it, and in the mean while I implore Your Royal Highness's goodness to forgive my im-

[1]) Probablement B. van der Does, membre de la régence de Gouda, député à l'amirauté d'Amsterdam.

[2]) O. Z. van Haren, député de Frise à l'amirauté d'Amsterdam.

[3]) J. C. Lampsins, député de Zélande à l'amirauté d'Amsterdam.

pertinence; had I had any thing agreable, I would have prevented the first message, but what I have may keep cold; I hope I shall be better able to morrow to satisfy Your Royal Highness' just impatience, but after this account you will not expect much satisfaction.

If I did not experience every day the effects of Your Royal Highness's goodness and indulgence, I should be tempted to wish, any body else had the honor of my commission, but it will always be some comfort to me, if I am able to convince Your Royal Highness of the inviolable attachment and the profound veneration and respect, with which I shall ever have the honor to be....

JOSEPH YORKE.

CDLXI.

Holdernesse à Yorke. La République voudrait-elle prêter immédiatement 6 à 8000 hommes au roi d'Angleterre?

—

Private and secret.

Whitehall, Oct. 31th, 1755.

Sir.

I have this day received the favor of your several letters [1]) of the 21, 24 and 28 instant, but not having had time as yet to lay them before the King, I must deferr till next post answering the most material parts of them. But in the mean time I am to acquaint you with the King's pleasure, that you should talk seriously to the Princess Royal and the ministers of confidence in Holland, as to the sending the stipulated succour of six thousand men in case of

[1]) Manquent.

any attempt upon these Kingdoms. Whatever difficultys may attend other measures in the Republick, people of all ranks and of all denominations there have hitherto thought themselves so much interested in the preservation of these Kingdoms and in the maintenance of the Protestant succession, that I hope, there is no doubt but these succours would be sent immediately upon the requisition; and I wish, you could find out, what corps wou'd probably be pitched upon for this service. However, you may be sure that the requisition will not be made, till the Casus Foederis actually happens. But as it is both safer and perhaps easier to prevent than to remedy so great an evil as that of an descent upon any part of these Kingdoms, and as nothing would so effectually contribute to deterr the French from taking so desperate a step as having a considerable body of land-forces in the Kingdom, I have the King's leave to throw out some crude hints to you, without sending you any express command, and which you will make the best use of, you can, without loss of time.

Might not the Dutch be tempted to lend the King six or eight thousand men immediately, to serve in England, either paying them as auxiliaries or replacing them by other corps, to be hired from some of the Protestant Princes of Germany and paid by His Majesty? Or if this should not be practicable, could you chalk out any means of procuring some foreign Protestant troops, that might soon be landed in England, Scotland, or Ireland, as the King might hereafter determine? And this, without interrupting His Majesty's right to the six thousand men stipulated by treaty. The King is well apprized, that apprehensions of this kind will be treated in Holland as chimerical, but if you consider the preparations,

actually making in several of the seaports of France opposite to our coasts, and the excessive resentment, which the French express towards His Majesty, you will perhaps join in opinion with me, that some advices, the King has lately received, of an intended invasion, are well worth attending to. Besides, in this country the very apprehension of an invasion is almost of as much consequence as an actual attempt would be in any other state. Publick credit is our very being, and there is no answering for the effects, which a panick, taken here, might have upon those objects, which are the basis of our strength and grandeur. I will not in this letter lay as much stress as I might do upon an argument, which, however, I am sure will weigh with Her Royal Highness and all our friends in Holland. You know, that the inability of the Dutch to be of use in the system of Europe is one great reason, urged against entering into measures for the preservation of the continent. If Holland could now shew themselves both willing and able to succour this country effectually in the day of danger, it would most certainly have the best effect in this country.

I write my own thoughts to you with the utmost freedom and without orders from the King; and I am to desire, you would open as much of this matter, as you think proper, to Prince Louis and Mr. Bentinck, and let me know their thoughts and your own upon what I have suggested. But will, at the same time, give them to understand, that, if certain advices are confirmed, they must expect to be applied to in form for the succour of six thousand men, to which the King is entitled by treaty. I have the pleasure to acquaint you, that I have this day received the Russian treaty, signed in due form and

without the separate articles, to which His Majesty had objected [1]). I shall send you farther particulars next post. I am ....

HOLDERNESSE.

CDLXII.

Notes de W. Bentinck. Réprimande donnée à Larrey, qui se mêle de choses, qui ne le regardent pas du tout.

15 Novembre 1755.

Le Samedi, 15 Novemb. 1755, j'eus avec Mr. de Larrey une conversation, qui dura depuis deux et demi jusqu'après de sept heures du soir. Il avoit depuis près de 15 jours insisté, que je vinsse un jour diner chez lui tête à tête, et me l'avoit répété plusieurs fois; à quoi je lui avois toujours répondu, que ce seroit quand il voudroit. Mais voyant que huit, dix jours se passoient, sans qu'il m'en reparlât, et ayant appris d'ailleurs, qu'il laissoit paroître à d'autres quelque mécontentement de ce que je n'étois pas allé à ce diner, j'envoyai le Samedi 15 Nov. lui demander à diner. Il m'accepta et j'y allai à deux heures et demi. Il est impossible de mettre sur le papier tout ce qui s'est dit entre nous. Mais il me montra un papier, qu'il eut bien soin de ne me pas laisser toucher, qui contenoit des idées, qu'il avoit couchées sur ce qu'il faloit faire à l'occasion de l'arrivée de Mr. D. Affry [2]). Ce papier de 4 feuilles in folio, écrit à demi feuille.

[1]) Cf. *Martens, Recueil,* t. IX, p. 175, et aussi *R. Waddington, op. cit.* p. 152.

[2]) Cf. *Bijdr. en Meded. van het Hist. Genootschap te Utrecht,* t. XXVII, p. 269.

A peine eut-il lu une feuille ou deux qu'on aporta le diner, desorte que la lecture fut interrompue. Et pendant le diner la conversation tomba sur toutes sortes de conversation; il m'accabla de protestations de reconnoissance, d'amitié, de confiance, d'attachement, me dit à propos de bottes, comment il avoit toujours parlé au feu Prince et à la Princesse sur mon sujet et comment il n'avoit négligé aucune occasion de leur déclarer, que son attachement pour moi étoit inviolable [1]); qu'il étoit bien arrivé, que la Princesse avoit cherché à l'animer contre moi et lui avoit fait des histoires sur mon compte, en lui disant: voilà votre ami, votre ami; mais qu'il étoit persuadé, que ce n'étoit que l'effet de faux rapport faits à la Princesse, et qu'il avoit toujours pris alors le ton sérieux avec elle, jusqu'au point qu'il avoit plus d'une fois risqué de se brouiller avec elle sur mon sujet. Il continua pendant tout le diner à parler de cela ou sur des sujets indifférents jusqu'au dessert, que les domestiques furent renvoyés, et alors il reprit la lecture de son papier, qui avoit été interrompue par l'arrivée du diner. Je l'avois laissé tout le diner conduire la conversation, et pendant la lecture de sa pièce je n'avois rien dit, parce que j'en voulois premièrement voir la fin, et que j'appréhendois que des réflexions prématurées ne lui fissent mettre son papier en poche. Mais quand il eut achevé et qu'il me demanda mon opinion, je lui dis tout net, que les principes, dans lesquels ce papier étoit écrit, n'étoient pas les miens, ni ne l'avoient jamais été, qu'il devoit bien le savoir et que je ne les lui avois jamais cachés. Il fut un peu embarrassé et me demanda en quoi nous différions, me relisant quelques morceaux détachés. Mais je lui dis que ces

1) Cf. p. 348, note.

pièces détachées du tout ne signifioient ni ne prouvoient rien; qu'en lisant tout de suite je voyois son plan, qui commençoit par poser pour base de toute délibération ce qu'il faloit répondre à la France, avant qu'elle eut parlé, au lieu que, selon moi, il faloit premièrement et avant toutes choses être déterminés sur ce que nous voulions faire avec l'Angleterre et avoir même nos idées rangées sur la réponse à donner à Mr. Yorke, avant de pouvoir prendre aucun parti sur ce que nous ferions par rapport à la France, et que jusqu'à ce que ce point-ci fut déterminé, qui étoit dépendant du premier, il n'étoit pas possible de rien fixer sur le dernier; qu'il renversoit l'ordre des idées, aussi bien que de la délibération; qu'il mettoit la charrue devant les boeufs, et qu'outre cela il y avoit dans son écrit nombre de choses que je n'admettois pas, d'autres que je niois absolument etc. Il rougit et avoit la tête enflée comme un ballon. Il commença à faire des apologies et dit, qu'il croyoit bien faire et être obligé de mettre sur le papier des idées pour servir de canevas et que ceci n'étoit qu'un canevas. Je lui dis, que c'étoit un canevas qui ne pouvoit jamais servir à rien. Il me dit, que ce n'étoit que pour la Princesse et pour la conduire peu à peu. Je lui dis, que c'étoit tant pis et que son canevas ne pouvoit servir qu'à faire aller la Princesse sur de faux principes, à l'abuser et à la mettre dans la suite dans un embarras, dont elle ne se tireroit jamais. Il dit qu'il étoit embarassé, qu'il ne savoit de quel côté se tourner ni que faire; qu'au bout du compte il étoit au service et au serment de la Princesse; que, quand elle lui disoit de lui donner son avis, il faloit bien qu'il le fit. Je lui dis, que cela étoit vrai, mais qu'il faloit que ce fût sur des choses qu'il entendoit; mais que pour ceci, je lui demandois tout net, de quoi,

Diable, il se mêloit, de vouloir régler la conduite de la Princesse dans sa qualité de Gouvernante, et cela de son propre petit chef et sans avoir pris des mesures ni des arangements avec les personnes, de qui cela est requis et qui doivent être les exécuteurs de ce qui seroit arrangé. Il se rabattoit sur les ordres de la Princesse et me fit une longue kyrielle de choses, où elle le pressoit de donner son avis et qu'il ne pouvoit refuser, et me demanda ce qu'il devoit donc dire, quand elle lui demandoit son avis. Je lui répondis, qu'il faloit répondre, qu'il n'y entendoit et que S. A. R. feroit mieux de s'addresser à des gens, qui avoient plus de connoissance et d'expérience d'affaires que lui, et qui étoient placés de façon à pouvoir exécuter ce qu'ils auroient concerté avec S. A. R. Il dit, que, quand la Princesse étoit embarassée, elle s'addressoit pourtant toujours à lui, qu'elle lui donnoit même la plupart du tems les papiers qu'elle recevoit, pour en savoir son avis, sans les avoir lus elle-même, et qu'elle se déterminoit sur ce qu'il lui disoit. „C'est à dire, monsieur", lui repondis-je „que vous vous chargez du Stadhoudérat des Sept Provinces et de la Généralité; mais sachez, que ce paquet est trop pesant pour vos petites épaules." Nous étions déjà debout, car il étoit venu pendant la conversation un message de Mr. Yorke, demandant à lui parler, et ce message si mal à propos avoit achevé de le rendre capot. Desorte que nous nous séparames sans rien conclure, tous deux très animés, et lui excessivement étonné et embarrassé [1]).

[1]) La pièce, lue par Larrey à Bentinck, se trouve dans les archives de celui-ci, avec l'en-tête suivant: *Mémoire dressé le 12 Novembre 1755 par Mr. Larrey et communiqué par lui au Duc de Brunsvic le 4e Décembre 1755.* Il y a de plus un *Mémoire dressé par Mr. Larrey le 18 Novembre, communiqué au Duc de Brunsvic ce 4 Décembre 1755*, qui

CDLXIII.

Mémoire, remis à la Gouvernante par W. Bentinck. Avis sur la conduite à tenir envers l'Angleterre et la France [1]).

—

Le 20e Novembre 1755.

Dans la situation, où nous nous trouvons, et dans l'incertitude, où nous sommes à tous égards avec nos voisins, il s'agit d'avoir ses idées rangées d'avance, afin d'être en état de prendre son parti et de se résoudre à tems, et avant qu'il soit trop tard, sur ce qui convient à la sûreté de la République. Pour cet effet il faut voir ce qui peut et doit naturellement arriver en peu de semains, peut-être en peu de jours.

La France ne nous dit encore rien, et Mr. d'Affry, annoncé depuis plusieurs mois, va arriver. Le Parlement d'Angleterre s'est assemblé, et l'incertitude, qui a régné dans ce païs-là, va finir bientôt. Si la crainte d'une invasion, fondée ou non, s'empare des esprits en Angleterre, et que l'Angleterre nous demande les secours stipulés par les Traités, ou bien exige de nous de les tenir prêts pour la première réquisition, afin de les pouvoir donner d'abord quand ils seront demandés, il faut savoir d'avance que leur répondre, ou du moins faut il savoir, vers quel but diriger les délibérations sur ce point. Ces délibérations ne peuvent pas être longues, sans tomber dans de grands et très dangereux inconvénients, égaux à ceux d'un refus. Il est, selon moi, absolument nécessaire d'être déterminé sur cette question, avant que de délibérer

traite de la lettre de Holdernesse à Yorke du 31 Oct. 1755 et de la réponse à Yorke. Les deux mémoires furent communiqués à Bentinck par Brunsvic.

[1]) Apparemment Bentinck a écrit ce mémoire pour combattre les idées de la pièce, lue à lui par Larrey.

même sur ce que l'on pourroit ou devroit répondre à ce que pourroit dire Mr. d'Affry, supposant que l'on sçut ce qu'il dira [1]. Et on l'ignore; du moins tout ce que j'en ai entendu ne sont que des soupçons, des illations et des conclusions hasardées sur des combinaisons de circonstances incertaines ou sans aucune authorité.

Je dis, qu'il faut commencer par se résoudre sur la question, si l'on veut donner ou non les secours à l'Angleterre en cas d'une invasion, parce que la décision de cette question, soit dans l'affirmative, soit dans la négative, change entièrement la nature de la délibération; parce que, dans le cas de l'affirmative, l'on pourra délibérer sur ce que l'on pourra répondre à ce que Mr. d'Affry pourra dire; au lieu que, si la négative a lieu et que l'on se détermine à ne pas donner le secours à l'Angleterre, il n'y a plus de délibération sur aucune négociation avec Mr. d'Affry, et il en faudra passer par tout ce que la France voudra. Si cette question est décidée négativement, toute liaison entre l'Angleterre et la République non seulement cesse mais est entièrement rompue. Je ne crois pas, que personne au monde ose entreprendre de soutenir, que la sûreté de la République puisse se trouver dans un parti pareil. Jusqu'à présent le pavillon de la République a été respecté par l'Angleterre, et les vaisseaux Anglois n'ont pris que des vaisseaux François. L'Angleterre dans cette querelle avec la France avoit deux partis à prendre, l'un de déclarer la guerre à la France, avec la clause générale et usitée de courir sus, l'autre d'ordonner aux vaisseaux Anglois de prendre les François. Elle a pris le dernier parti.

Je ne prétens pas examiner, moins encore décider,

[1] C'était précisément ce que Larrey avait fait dans son mémoire.

jusqu'à quel point ce parti convient avec la jurisprudence. Mais ce qui en résulte pour la République est, que l'Angleterre reste la maîtresse de prévenir toute infraction de sa part au traité de 1674, ce qui auroit été très difficile dans l'exécution, non obstant les ordres les plus rigoureux, si l'Angleterre avoit donné des lettres de marque, qui sont une suite naturelle d'une déclaration de guerre. Il est plus que probable, que l'Angleterre, qui sent l'importance pour elle-même de l'alliance avec la République, et par conséquent de la conservation de la République même, prendra par continuation les précautions nécessaires, pour que le commerce de la République, qui est sa subsistance, ne soit pas perdu et ruiné. Mais si la République déclare, qu'elle ne peut pas ou qu'elle ne veut pas donner à l'Angleterre les secours, stipulés en cas d'invasion, le commerce de la République sera exposé aux insultes et aux violences des Anglois, sans que d'aucun côté elle aye aucune protection à attendre; car la seule Puissance, à qui la République pourroit s'adresser, seroit la France. Or la France n'est pas actuellement en état de protéger son propre commerce. Et si elle en avoit le pouvoir et les moyens, nous n'avons ni ne pouvons avoir aucune sûreté qu'elle en aye la volonté. Mais quand même elle en auroit le pouvoir et la volonté, son propre commerce seroit le premier objet de la protection de ses flottes, celui de la République ne seroit jamais que le second. L'exemple des années 1665 et 1666 fait voir, comment elle employe ses flottes pour la République contre l'Angleterre. De sorte que la sûreté de la République ne peut pas avoir lieu en cas de refus de secours à l'Angleterre.

Si au contraire la République déclare vouloir donner le secours stipulé et de tenir ses engagements défensifs, la querelle présente entre l'Angleterre et la

France doit être un moyen certain d'enrichir les sujets commerçants de la République. Car de deux choses l'une. Les choses resteront sur le pied incertain où elles sont, ou bien il y aura une délaration de guerre. Au premier cas, nous restons dans l'état où nous sommes. Au second, la protection du pavillon Anglois nous vaudroit beaucoup, celle de la France rien. Et conclusion: le grand but, savoir la sûreté de la République, qui fait le principal objet de la délibération, comme elle est celui de tous les traités, ne peut pas être obtenu en abandonnant l'Angleterre et en se jettant du côté de la France.

La chose est si claire, que tout le monde en seroit également frappé, s'il n'y avoit une idée générale, répandue avec beaucoup d'art et encore plus de malice, comme si l'Angleterre cherchoit à attirer la République dans sa querelle avec la France. Jusqu'à présent, je ne vois aucun fait, sur lequel une opinion pareille puisse être fondée, ni qui puisse y avoir donné lieu. Je ne puis pas non plus voir, quel seroit le but d'une idée pareille en Angleterre, ni quel avantage elle en retireroit. Tant que la guerre reste en Amérique ou sur mer, l'Angleterre n'a pas besoin de notre secours. Peut-être même lui serions nous un embarras. L'Angleterre n'auroit aucun avantage à porter la guerre sur le continent d'Europe. Elle y perdra même et seroit obligée de partager ses forces. En un mot, je ne vois aucun fait, qui découvre un pareil dessein actuel dans les conseils d'Angleterre, ni aucune raison de croire, que l'Angleterre puisse former à l'occasion de ces troubles-ci un dessein pareil.

Une remarque générale, que je ne puis passer, c'est que non seulement l'Angleterre n'a fait jusqu'à présent aucune démarche préjudiciable à la République, mais les nouvelles alliances, qu'elle a formées depuis

peu, sont toutes à l'avantage de la République dans le cas, que la France trouvat à propos de porter la guerre sur le continent de l'Europe. Mais alors le cas change du blanc au noir, et c'est une délibération d'une toute autre nature.

La bonne politique, ou la sûreté de la République (car ce sont des synonymes), exige, non seulement pour le moment présent mais pour l'avenir, que l'on se détermine incessamment, si l'on veut secourir l'Angleterre ou non. Je suis si déterminé sur ce point, que, quand même l'Angleterre feroit (ce qu'elle n'a pas fait) quelque faux pas, qui put donner lieu à une discussion, si elle est l'agresseur ou non, l'intérêt essentiel de la République, de religion, de liberté, de commerce etc. ne permettroit jamais à la République de voir envahir, ni même attaquer, la terre ferme d'Angleterre, d'Ecosse, ni d'Irlande par la France.

Quant à la neutralité (qui est à présent le mot à la mode) nous l'avons à présent en effet. Mais de faire une convention de neutralité avec la France dans la situation, où sont les affaires de l'Europe, ou bien de prendre avec la France et avec les couronnes du Nord des arrangements pour le commerce maritime des Puissances neutres, sont des points, qui demandent la plus sérieuse et la plus mûre considération [1]). Une convention pareille pourroit attirer la guerre en Europe.

[1]) Larrey avait dit dans son mémoire: .... „Je ne conseillerois cependant jamais des démarches, qui puissent nous attirer de justes reproches d'avoir abandonné l'Alliance. Pour les éviter il faudroit tout communiquer à nos Alliez, aller même de concert avec eux s'il est possible, et tâcher d'obtenir une neutralité pour les Pais-bas Autrichiens aussi bien que pour la République, si de pareilles mesures sont jugées convenables après de mûres délibérations." Sur la possibilité d'une ligue des neutres il s'était étendu assez longuement.

Mr. d'Affry sera certainement très pressé, tant parce que sa Cour est dans l'embarras que pour d'avoir d'autant plus d'honneur de sa négociation. Mais ce ne sont pas des raisons, pour que nous allions plus vite d'un pas. Personne n'a prié Mr. d'Affry de venir; l'on étoit fort content de Mr. de Bonnac. Et quand Mr. d'Affry aura montré le fond de son sac, on en délibérera.

Avant de finir, je dois ajouter encore une observation; c'est, que les nouvelles alliances défensives, que l'Angleterre a faites pour prévenir les desseins ambitieux de la France en Europe et qui sont toutes à l'avantage de la République, tant qu'elle reste dans la dénomination génerale d'Alliés de l'Angleterre, ces mêmes alliances, dis-je, tourneroient toutes contre la République, si elle rompt ses alliances avec l'Angleterre.

W. BENTINCK.

CDLXIV.

Notes de W. Bentinck. Conversation du conseiller-pensionnaire avec Deutz, bourgmestre d'Amsterdam, sur la conduite à tenir envers d'Affry.

Jeudi, 27 Novembre, 1755.

Le Conseiller-Pensionaire m'a dit, que la veille le bourguemaître Deutz s'etant rendu chez lui, Mr. Steyn, pour lui parler de l'affaire des Postes et de la dispute touchant leurs „bodes", Mr. Steyn avoit pris cette occasion de lui parler touchant la grande affaire et lui avoit [dit], que Mr. D'Affry alloit donc venir, soit plus tot ou plus tard (komen of niet komen), mais qu'il lui paroissoit, qu'il ne convenoit pas à la République de se précipiter à entrer dans aucun enga-

gement, qui put être contraire à nos alliances, particulièrement avec l'Angleterre; que, si nous manquions au Traité de 1678, l'Angleterre ne se tiendroit pas au Traité de 1674 [1]), et qu'alors nous nous trouverions dans un furieux embarras par rapport à notre navigation et notre commerce; que l'on pourroit objecter, que, si l'Angleterre est l'aggresseur, nous ne sommes pas tenus de donner le secours stipulé dans le Traité de 1678, mais que nous ne pouvons pas décider la question, puisque l'Angleterre dit que c'est la France, et la France que c'est l'Angleterre, qui est l'agresseur; que bien plus il ne nous conviendroit pas d'examiner scrupuleusement le fait, quand même nous le pourrions, parce que, si nous allions disputer sur ce point, l'Angleterre seroit en attendant la maîtresse de déranger et de nuire à notre commerce et que la France ne pourroit pas nous protéger, étant déjà ellemême embarrassée; qu'en attendant il sembloit donc, que notre jeu étoit de ne rien précipiter et de voir venir, sans prendre aucun engagement. Il ajouta, que Mr. Deutz lui avoit parlé d'une façon, qui lui faisoit [présumer], que ces Messieurs avoient déjà parlé entre eux et pensé sur la même matière de la même façon. Je ne lui demandai pas plus en détail, ce que Mr. Deutz lui avoit dit, mais lui dis simplement, que cela cadroit parfaitement avec ce que j'avois montré à lui et donné par écrit à la Princesse; et que l'intérêt de la République étoit si clairement et si manifestement d'aller bride en main et de ne rien précipiter avec la France, que j'étois persuadé que Messieurs d'Amsterdam ne pouvoient pas être d'une autre opinion, personne n'y étant plus immédiatement intéressé qu'eux pour leur navigation.

[1]) Cf. n°. CCCXXXIV.

CDLXV.

Projet d'une note de Yorke pour la Gouvernante. Le roi, pourrait-il être sûr de l'envoi du secours stipulé?

—

Note pour Son Altesse Royale Madame la Princesse Gouvernante.

A la Haye ce 4e Decembre, 1755.

L'Angleterre, ayant été forcée par la conduite de la France de repousser les hostilités commises par les François en Amérique, a régulièrement fait part à Son Altesse Royale et par son canal aux ministres de la République, de toutes les mesures qu'elle a prise, tant pendant la négociation, qui a précédé le départ précipité du Duc de Mirepoix de Londres [1]), que depuis que la correspondance entre les deux Cours a été interrompue. Son Altesse Royale a dû sans doute remarquer la modération de l'Angleterre, en opposition à la hauteur de la France, qui a été poussée si loin que d'avoir même refusé jusqu'à la fin de traiter sur un contre-projet, que le Roy avoit fait dresser dans la vue de constater les prétentions réciproques dans leur plus grande étendue, afin de pouvoir traiter la matière à fonds.

Le Roy a toujours eu en vue d'éloigner la guerre de l'Europe, toutes ses démarches le prouvent clairement. On n'en citera qu'une, qui est notoire à tout le monde, c'est que Sa Majesté n'a point fait attaquer la flotte de France en Europe (malgré sa supériorité), quoique tout le monde savoit, qu'elle étoit destinée à attaquer ses possessions en Amérique; Sa Majesté en a les preuves en main. Pendant le courant de cette année, le Roy a été informé de très bonne part, que

[1]) Cf. R. Waddington, op. cit. p. 104.

la France formoit des desseins pour attaquer ses Royaumes, et que pour cet effet elle faisoit rassembler dans tous les ports vis à vis des côtes d'Angleterre un grand nombre de vaisseaux pour transporter des trouppes; la chose ne se révoquoit point en doute ni à Paris ni dans les ports de France; Son Altesse Royale Elle-même doit en avoir reçu souvent des avis. Sa Majesté sur ces nouvelles n'a pas cru pouvoir se dispenser de prendre toutes les précautions possibles, pour prévenir de pareils desseins. Il a été jugé indispensable, en conséquence de ces avis, d'arrêter tous les vaisseaux François destinés pour les ports de France, qui auroient pu servir à faciliter une descente. Dans l'exécution de cette résolution, Sa Majesté a eu tous les égards pour les Puissances neutres, que le droit des gens ou les traités exigeoient; on ose s'en rapporter à ces mêmes Puissances.

Malgré le grand nombre de vaisseaux François déjà arrêtés par ceux de Sa Majesté, il est constant que la France continue ses préparatifs, qui font appréhender qu'elle n'a pas renoncé à ses projets d'invasion; et le Roy ne peut se dispenser plus longtems d'en informer Son Altesse Royale, et de lui pressentir à tems, que Sa Majesté se croit en droit de réclamer les secours, que la République est obligée de lui fournir en vertu des traités défensifs, qui subsistent entre Sa Majesté et les Etats-Généraux. Leurs Hautes Puissances ont toujours pensé jusqu'à présent, qu'elles étoient si essentiellement intéressées dans la conservation de la Grande Bretagne et dans le maintien de la succession Protestante, qu'on ne sauroit douter un instant en Angleterre, qu'elles ne se prêtent à l'envoi des secours à la première réquisition, qui en seroit faite en forme par Sa Majesté. C'est que le Colonel Yorke a eu ordre de communiquer à

Son Altesse Royale, et de demander en même tems au nom du Roy une réponse positive et catégorique, savoir, „si, en cas que Sa Majesté s'addressât en forme aux Etats-Généraux pour réclamer les secours susmentionnés, Elle pourra compter, qu'ils seroient envoyés immédiatement et sans délai, pour aider à la défense de ses Royaumes."

Monsieur Yorke attend très humblement le résultat des sages réflexions et délibérations de Son Altesse Royale et la supplie de le mettre en état le plustôt possible de répondre à Sa Majestè [1]).

[1]) Ce projet fut communiqué par Yorke à L. de Brunsvic, qui à son tour en donna connaissance à W. Bentinck, y ajoutant la lettre suivante: „Monsieur. Mr. Yorke est venu chés moi à 3 heures et m'a communiqué la note, dont je vous envois ci-joint copie, ayant renvoyé l'orginal à l'auteur. Il m'a prié de vouloir l'examiner encore et de lui dire naturellement, si je trouvois qu'il dut y faire quelques changemens. Pour moi, il me semble que cette pièce peut passer, et je lui marque que je n'y trouve rien à redire et je l'avertis que je vous envoye la copie de cette note. Si vous y trouvés des remarques, je vous prie, Monsieur, de le lui dire au plus tost, soit en allant chés lui ou en le faisant venir chés vous, car il m'a dit, vous sachant de bonne heure à la cour, qu'il n'étoit pas sorti de la maison pour attendre vos ordres, afin de ne vous point manquer en cas que vous souhaitiés à le parler, et qu'il avoit pris le parti, un moment avant trois heures, de se rendre chés moi pour me communiquer cette pièce, sachant qu'il ne vous manqueroit pas alors, parce que vous étiez aux Etats. Yorke m'a dit encore, qu'il avoit écrit un billet au Pensionaire pour lui demander une heure pour le parler ce soir, mais qu'il n'avoit pas sa réponse. Il a intention, si cette note est approuvée, de la lire au Pensionaire avant que de la donner à la Princesse, et il dit, qu'il ne peut pas s'adresser par mémoire aux Etats-Généraux, n'en ayant pas d'ordre pour

CDXLVI.

Notes de W. Bentinck. Discussion avec le conseiller-pensionnaire sur la conduite à tenir envers l'Angleterre.

—

Mercredi 22 Déc. 1755.

Le Conseiller-Pensionnaire me pria après les affaires aux Gecommiteerde Raden de venir à son bureau. Etant assis auprès du feu il me dit, qu'il avoit été chez la Princesse, à qui il avoit montré une lettre interceptée d'Affry (sans chiffre), dans laquelle il y avoit quelque chose touchant les contradictions, que d'Affry trouvoit ici et qu'il souffroit impatiemment, et que le Conseiller-Pensionnaire n'entendoit pas bien, ne sachant si ces contradictions regardoient Bonnac, dont il était fait mention dans la lettre, ou bien ceux avec qui d'Affry parloit. Il en avoit demandé l'opinion de la Princesse, qui lui avoit expliqué la chose relativement aux gens du pais, et avoit dit, qu'il en faloit aussi demander l'avis de Larrey, qui se trouvait dans l'antichambre. (N.B. Il s'y trouve tous les mercredis matins sans faute, pour savoir d'abord ce qui se passe entre la Princesse et le Conseiller-Pensionaire, qui y va tous les mercredis matins entre neuf et dix heures) [1], et Larrey

cela, mais il sent bien aussi, que la Princesse ne pourra pas prendre seule sur elle de donner une réponse cathégorique, et c'est pourquoi il a dressé cette note de cette façon. Voilà tout ce que je puis vous dire fort à la hâte.

L. DE BRUNSVIC.

Ce 3 Déc. 1755.

[1]) Il est encore à noter que Larrey s'y étoit trouvé ce matin là de concert avec la Princesse et par son ordre. Il l'a avoué au Prince Louis, chez qui il est allé au sortir de chez la Princesse (Note de W. Bentinck.)

l'avoit entendu comme la Princesse. Puis il me parla sur la situation des affaires, et sur ce qu'il pensoit que l'on devoit faire en suivant des principes, qu'il posoit comme vrais et que je ne pouvois admettre, et sur des suppositions très fausses et très hazardées selon moi; mais le tout d'une façon si confuse, si embrouillée et si contradictoire, qu'il n'est pas possible de le mettre sur le papier. Mais ce que j'en ai tiré et conclu sur le total, c'est que la République doit absolument avoir une neutralité de la part de la France; que l'on ne doit pas se brouiller avec l'Angleterre; mais que de peur d'être dans le cas de devoir déclarer la guerre à la France selon la stipulation du Traité de 1678, à quoi l'on pouvoit ici être obligé, au cas que l'on reconnût le Casus Foederis, ou bien, en termes généraux, notre obligation à tenir les engagements de ce Traité, que de peur, dis je, d'être dans ce cas là, il ne faloit point s'expliquer, si nous sommes tenus ou non à ce Traité, ne le pas nier, ne le pas avouer non plus, mais faire savoir à l'Angleterre, que nous donnerons, s'il le faut, les 6000 hommes sans rien de plus, stipulant encore par-dessus le marché à cette occasion de l'Angleterre l'exacte observation de sa part du Traité de 1674. Il appuyait ce sentiment sur des raisons toutes tirées de la façon de penser et de raisonner des gens du gouvernement, avec qui il avoit parlé, sans penser à ce que l'on pouroit objecter ou répondre de la part de l'Angleterre sur une proposition de notre part, de tenir nos engagements comme nous le trouverions utile pour le moment ou pour faciliter la conclusion de la négociation, que l'on est si pressé de conclure avec d'Affry pour une neutralité quovis modo, et en même tems d'exiger de la part de l'Angleterre de tenir exactement et à lettre leurs engagements avec

nous. Et quand je le pressois là-dessus, je n'en pouvois tirer autre chose, sinon que l'Angleterre ne devoit pas nous presser de donner rien de plus que les 6000 hommes, parce qu'elle avoit déjà assez de vaisseaux et qu'elle ne devoit pas souhaiter de nous faire faire une dépense, qu'il étoit absolument impossible que nous fissions, et nous mettre par là hors d'état de lui pouvoir jamais être utile à l'avenir. Il me dit, qu'il en avoit été question de cela chez la Princesse et qu'il avoit communiqué [son avis] à S. A. R^le^., qui souhaitoit de savoir les avis des personnes de la Conférence, et s'il ne seroit pas bon de préparer d'avance M^r^. Yorke sur tout ceci et lui parler de façon, que l'Angleterre sut, de quelle manière l'on pense ici sur ce sujet; qu'il avoit ordre de la Princesse de m'en parler, et en cas que je fusse de cette opinion, il écriroit à la Princesse, pour qu'une Conférence extraordinaire fut convoquée ce soir-là même à sept heures, ou bien qu'il n'y en auroit point, si j'étois d'un avis contraire. Je ne pus m'empêcher alors de lui témoigner ma grande surprise de ce que j'entendois, et lui dis que je ne pouvois comprendre, comment l'on pouvoit avoir une idée si haute et si extraordinaire de moi, que de vouloir faire dépendre de moi la tenue ou non d'une conférence chez la Princesse; que j'étais prêt à y aller tous les jours et toutes les heures que S. A. R. ordonneroit, et que je ne pouvois ni voulois m'en dispenser, mais que j'y dirois mon avis; que, quand M^r^. Yorke avoit donné à la Princesse sa Note, la Princesse l'avoit portée à la Conférence, où il avoit été décidé, que la Princesse n'y pouroit n'en décider et que lui, Conseiller-Pensionaire, parleroit du contenu aux membres notables de la Province de Hollande; que les Etats de Hollande s'étant rassemblés (après

avoir été séparés 7 jours [sous] prétexte [de] l'affaire de Delft[1]), lui, Conseiller-Pensionaire, avoit fait rapport, que les membres, à qui il avoit parlé, n'étoient pas prêts sur la matière; que là-dessus les Etats s'étoient séparés tout de bon Samedi passé, pour ne se rassembler qu'après le nouvel an; que la Princesse avoit donné à Mr. Yorke connaissance de l'un comme de l'autre; que par-dessus le marché Mr. Yorke ne demandoit pas le sentiment de la Princesse ni de sa Conférence, mais le sentiment de la République, de sorte que je ne pouvois voir, à quoi serviroit de donner du tout de la part des membres de la Conférence une réponse à Mr. Yorke; que je doutois même très fort qu'il l'acceptât, et que pour parler net, en sa place je ne l'accepterois pas; que quant à la grande presse, où l'on sembloit être de donner à présent une réponse à Mr. Yorke, et surtout de la donner sur le pied qu'il venoit de me dire, je n'en voyois aucune raison, qui me put convaincre de l'utilité d'un pas pareil; que la chose me paroissoit d'une si grande importance et conséquence, que l'on pouvoit bien encore y penser jusqu'à la prochaine assemblée de Hollande; que ce que je voyois clairement, étoit que ceci tendoit à se défaire tellement quellement de Mr. Yorke (den Heer Yorke af te schepen), pour pouvoir aller en avant plus à son aise avec Mr. d'Affry et précipiter la République dans les filets de la France, et que je n'y donnerois jamais les mains ni mon aveu. J'ajoutai que, si la Princesse vouloit une Conférence extraordinaire, je m'y rendrois très volontiers et y dirois mon avis tel que je venois de le dire, et que j'appuyerois de raisons; mais que je ne pouvois cacher à lui, Conseiller-Pensionaire, que je trouvois qu'il en faloit donner connoissance au Prince

[1]) Il y eut un conflit sur le pouvoir juridictionnel entre la ville de Delft et la Cour de Hollande.

Louis et s'avoir aussi ce qu'il en pensoit: que cette presse de tenir une Conférence me montroit clairement un dessein, formé par la Princesse et par Larrey, de surprendre; que je ne voulois pas être surpris ni qu'on surprit personne; que par-dessus le marché je voulois réserver la liberté de mon suffrage à la première assemblée des Etats, comme les choses seroient alors: et que je regardois comme un bonheur, qu'il y eut autant de tems pour peser, pour penser et pour voir ce que pourroit arriver d'ici à ce tems-là. A quoi le Conseiller-Pensionaire dit, que les choses ne changeroient pas d'ici à ce tems-là; qu'au bout du compte il n'étoit pas décidé, que les Anglais n'étoient pas aggresseurs du moins en Europe; que l'on ne pouvoit pas faire la guerre, que l'on étoit épuisé, ruiné, et que l'on iroit pourtant en avant avec la négociation avec la France; qu'il tiendroit la besogne commissoriale sur la papier de d'Affry au commencement de l'assemblée, et qu'il faudroit [être] prêt pour donner un préavis, le tout fort ému et fort échauffé. A quoi je lui dis, qu'il étoit le maître; que je dirois alors mon avis et que je le donnerois par écrit, si je le jugerois à propos, aux principaux membres des Etats de Hollande; que l'on verroit alors, si j'y avois pensé ou non, et si mon avis étoit fondé sur le véritable intérêt de la République; que si après cela elle périssoit, faute de conduite, je périrois avec les autres, mais qu'absolument je ne voulois rien faire en ceci par complaisance et sans conviction. Je lui dis, que j'irois parler au Prince Louis. Il me pria d'y aller d'abord; je lui dis, que je le ferois, et que je le priois de m'attendre, ce qu'il dit qu'il feroit, et il le fit: car au retour de chez le Prince Louis, je le trouvai qui s'échauffoit en m'attendant. Nous entrames dans son bureau et je lui dis, que j'avois été chez le Prince Louis, et lui avois dit ce qui s'étoit passé entre nous,

et que le Prince étoit absolument de la même opinion et avoit dit quasi les mêmes choses à Larrey, avant que je fusse entré; que j'y avois trouvé Larrey, devant qui j'avois dit tout au Prince Louis; que, quoique le Prince Louis fut sur le fond de la chose aussi bien que sur la façon de la traiter de la même opinion que moi, il étoit pourtant prêt à se rendre à la Conférence au moment qu'il plairoit à la Princesse, et qu'il prioit que je l'entendisse bien sur ce point. Le Conseiller Pensionaire et moi rentrames alors en discours, et je lui dis que je ne pouvois comprendre, qu'il ne vit pas le rôle, que l'on lui faisoit jouer en tout ceci; que tout ceci étoït un jeu joué; que la Princesse, aidée et encouragée par Larrey, nous vouloit tous commettre les uns contre les autres et faire des disputes à sa Conférence pour s'en divertir et puis nous perdre tous; qu'au bout du compte il savoit aussi bien et mieux que moi le cas, qu'il devoit faire sur le pouvoir de la Princesse, dont il m'avoit trop souvent et trop clairement parlé, pour que je pusse l'ignorer; qu'à présent il vouloit être couvert par la Conférence dans ce cas-ci, et que dans d'autres il ne s'en soucioit pas; que la raison, que j'en pouvois deviner, étoit qu'il avoit été lui-même mené plus loin qu'il ne pensoit, et surpris par Larrey, dont les sentiments m'étoient connus, et que par ce que Larrey avoit dit, je jugeois que Larrey lui avoit parlé d'avance de la part de la Princesse. Alors il parut un peu embarrassé et dit, qu'il y avoit environ huit jours, que Larrey avoit été chez lui, et puis encore Dimanche passé; qu'il lui avoit voulu montrer son avis [1]) par écrit, mais que lui, Conseiller-Pensionnaire, n'avoit pas voulu voir cet écrit, se contentant d'écouter parler Larrey. Et quand je lui disois des choses, qui regardoient la manière de penser de

[1]) Cf. p. 640.

la Princesse et de Larrey sur son sujet personnellement, que je lui rappellois ce qu'il m'en avoit dit lui-même à d'autres occasions et surtout sa manière de penser sur le sujet de la Princesse, nommément à l'occasion de l'affaire de Gesler [1]), il fut fort interdit et confus, surtout quand je lui demandai, quelle confiance il pouvoit du tout avoir après cela, et s'il ne croyoit, que la Princesse se servirait de nous, si elle le pouvoit, comme de Gesseler, et de lui Conseiller-Pensionaire encore plus volontiers que d'un autre. Il étoit embarrassé. Mais je n'aperçus pas pourtant, qu'il changeat en rien de ton. Et je suis sûr que Larrey lui a promis une neutralité, en donnant à l'Angleterre de belles paroles, sans dessein de rien tenir, et cela de l'aveu de la Princesse et de concert avec elle, sur le pied mentionné de la lettre interceptée de Bonnac du .... [2]). Mais enfin il prit la plume et dit, qu'il écriroit donc à la Princesse, que je n'étois pas prêt et qu'ainsi il étoit inutile d'avoir une Conférence extraordinaire. Je lui répétai que j'irois très volontiers à la Conférence, et que je ne croyois pas que pour moi on la dut remettre, que j'y dirois mon avis, qui n'étoit au bout du compte que mon avis. Il dit, qu'il avoit ordre de la Princesse

[1]) Par une lettre interceptée de Bonnac on avait appris que Gesseler, député de Groningue aux Etats-Généraux, avait des relations avec celui-là et qu'il donnait des avis de ce qui se passait aux Etats-Généraux. Quand le conseiller-pensionnaire fit part de cette découverte à la Gouvernante, elle avoua, qu'elle en savait tout; avec l'aveu d'elle et à son instigation Gesseler voyait Bonnac tout les Vendredis, lui donnant des avis sans importance pour tirer de lui des lumières, qui pourraient être utiles à la Princesse. Bonnac avait offert de l'argent à Gesseler, que celui-ci avait refusé. (Archives de Bentinck, n°. 22 III).

[2]) Laissé en blanc.

de lui faire savoir ce que je pensois, et si j'approuvois l'idée de parler à Mr. Yorke comme il avoit été proposé, de le faire savoir à S. A. R., afin qu'elle convoquat la Conférence, mais que, si je n'approuvois pas cette idée, il n'y auroit pas de Conférence; que S. A. R. en étoit convenue ce matin ainsi, et qu'Elle attendait sa réponse. Sur quoi il écrivit un billet, qu'il me montra, où il disoit, qu'en conformité des ordres de S. A. R. il avoit parlé à Mr. de Rhoon, qui n'étoit pas prêt à dire si subitement son opinion sur une matière si importante, de sorte que lui, Conseiller-Pensionaire, étoit d'opinion, qu'il valoit mieux n'avoir pas de Conférence, que d'en avoir une infructueuse.

CDLXVII.

Notes de W. Bentinck. Entrevue avec le bourgmestre Hop; la politique de la République.

Mercredi, 31 Déc. 1755.

Un peu avant dix du matin, Mr. Hop, Bourgemaître d'Amsterdam, arriva à Halfwegen, où je m'étois rendu la veille de la Haye pour lui parler. Après un moment de conversation générale, il me dit qu'il s'étoit rendu là à ma réquisition, et qu'il n'en avoit parlé à personne qu'à Hasselaar. Je lui dis, que je croyois avoir lu dans sa lettre [1]), qu'il en avoit aussi parlé à un autre qu'il n'avoit pas nommé. Mais il me dit que j'avois mal lu, et qu'il y avoit à nul autre; que son appréhension étoit de donner de la jalousie à ses confrères; que je n'avois pas d'idée de la façon de traiter les affaires; que lui, Hop, par exemple

[1]) La lettre, par laquelle il avait accepté la proposition de se voir. Elle se trouve dans les archives de Bentinck, n°. 22 III.

étoit employé dans les commités des affaires étrangères, et même consulté de tems en tems, mais que, non obstant cela, il n'avoit pas le fil des affaires, et qu'on [1]) ne lui communiquoit les choses que quand elles venoient en délibération, de sorte qu'il y avoit toujours quelque chose qui lui manquoit, et qu'il étoit obligé à de grands ménagements dans sa ville pour s'y conserver; que cependant dans cette affaire-ci il étoit vrai, que les bourguemaîtres en charge et les anciens s'étoient parlés en particulier, sans porter l'affaire au Vroedschap, pour pouvoir rester les maîtres de diriger les délibérations de la ville; qu'ils n'avoient pas encore pris de détermination finale, et il me demanda ce que l'on pensoit à la Haye, et si je lui en pouvois dire des nouvelles; que pour lui il ne pouvoit comprendre, pourquoi les Etats de Hollande s'étoient séparés pour quelques jours, puis rassemblés pour trois jours, puis séparés de nouveau jusqu'à nouvelle convocation; que cela avoit un air d'inconsistence, qui ne lui plaisoit pas. Je lui dis, que le prétexte de la séparation (l'affaire de Delft) lui étoit connu, et que la seconde séparation avoit eu lieu, à cause qu'il n'y avoit plus d'affaires courantes, et qu'il n'y avoit plus rien à faire, les choses n'étant pas mûres pour une délibération sur la situation de la République par rapport au dehors; que j'avois souhaité de lui parler pour savoir, comment l'on pense à Amsterdam, et juger s'il n'y avoit pas moyen de former un plan concerté avec eux, sur lequel on put aller en avant; que le plan, sur lequel il sembloit qu'on vouloit aller en avant à la Haye, n'étoit pas mûri, calculé ni pesé dans ses conséquences, et qu'il menoit à rompre et à dissoudre à perpétuité l'alliance avec l'Angleterre,

[1]) C. a. d. les quatre bourgmestres régnants; Hop n'était pas en charge.

et à ruiner par là, non seulement pour l'avenir mais même pour le moment présent, la République, et que l'on me paroissoit si pressé de pousser la négociation avec Mr. d'Affry que, quand même on auroit raison dans le fond, on gâteroit l'affaire par la manière précipitée de la traiter. Il me demanda, quel homme étoit d'Affry. Je lui dis, qu'il avoit la physionomie d'un Liégeois. Il me dit qu'il avoit aussi ouï dire qu'il avoit l'air commun et bas, mais qu'il étoit bon compagnon dans la basse classe. Je lui dis, que je l'avois jusqu'à présent peu vu et que je ne pouvois point en juger par moi-même, mais qu'on disoit, qu'il étoit bilieux, haut et impatient, et que, s'il voyoit qu'il en imposoit, il en tireroit avantage, ce qui étoit fort à appréhender. Il dit, que cela devoit être soigneusement évité; que certainement on ne devoit rien faire, qui put entraîner une rupture avec l'Angleterre; qu'il posoit cela pour base de tout raisonnement et de toute politique, et qu'il n'y avoit pas d'extrémité, à laquelle il ne se voulut exposer plutôt qu'à celle-là; mais qu'il ne comprenoit pas ce que l'Angleterre vouloit de nous à présent, dans l'état où nous sommes, ni pourquoi elle exigeoit de nous une déclaration, qui étoit inutile, puisque qu'elle savoit par expérience, que nous n'avions jamais manqué au secours, et qui nous mettoit dans l'instant présent dans l'embarras. Je lui dis que, si la France n'avoit pas envoyé d'Affry ici, peut-être l'Angleterre n'auroit jamais pensé à nous demander une déclaration, mais qu'il paroissoit assez naturel que l'Angleterre, informée de la mission de d'Affry dans cette circonstance et comprenant quel devoit être son but, prit les devants: que lui importoit de savoir, si nous voulions rester dans l'alliance, et qu'au bout du compte, si l'on vouloit tenir les Traités, je ne voyois pas, pourquoi on n'osoit pas le

dire; et que si l'on ne vouloit seulement que profiter d'un reste d'égard, que la France témoigne à la République, il faloit paroître devant elle fermement et décidément liée avec l'Angleterre. Il convint avec moi que ce raisonnement étoit juste. Mais il me demanda, ce que disoit d'Affry et s'il ne parloit pas; que, s'il parloit, l'on verroit pourtant à peu près ce que pensoit la France. Je lui dis, que de mon su d'Affry n'avoit parlé à personne qu'au Conseiller-Pensionnaire [1]), et que lui, Hop, sauroit par le rapport des députés d'Amsterdam ce qui s'étoit passé entre Mrs d'Affry et Steyn; que je savois, que d'Affry avoit envoyé trois couriers en France, sans que je pusse deviner sur quel sujet, ni à propos de quoi, et que cela ne laissoit pas de donner bien de l'inquiétude; que du reste il auroit certainement vu ce que d'Affry avoit dit (verbalement par écrit) au Conseiller-Pensionnaire, et je lui montrai la copie, que j'en avois en poche. Il me demanda permission de copier la conclusion. Je lui dis: „le tout, si vous voulez". „Non", dit il, „la conclusion me suffit, le reste est du verbiage". Je pris occasion de lui demander, quel pouvoit être le but de la France, pourquoi elle s'addressoit à nous préférablement à d'autres pour la garantie, et je lui dis, que j'étois informé par l'ambassadeur d'Espagne, que la France n'a pas de plan fixe encore, qu'elle ne peut pas compter sur l'Espagne, et que je savois d'ailleurs qu'elle ne pouvoit pas disposer non plus du roi de Prusse, quoiqu'il fut à sa solde, puisque ni l'intérêt politique ni le caractère personnel du roi de Prusse ne lui permettroient pas de se décider, ni de prendre un parti final, jusqu'à ce qu'il vit les affaires plus en train, quels seroient les plus forts, et de quel côté il y auroit le plus d'avantage pour lui; et que sans

[1]) Cf. *Secr. Res. Holland* t. XII, p. 323.

le roi de Prusse les autres princes d'Allemagne, en liaison avec la France, ne pouvoient lui être de grande utilité; que l'envoi de d'Affry ici couvre dans le public l'incertitude et l'indécision de la France, dont la véritable cause est leur faiblesse intérieure, la division de leur ministère, le manque d'alliés etc.; que, si la France peut se flatter de nous séparer et de nous rendre inutiles à l'Angleterre, elle formera sans doute des plans, auxquels elle n'ose pas penser à présent; que la France étoit actuellement dans l'embarras, et qu'il ne me paroissoit pas, que ce fut à nous à l'en tirer. Je lui demandai, pourquoi se presser et si l'on risquoit quelque chose à attendre et à gagner du tems, ajoutant que j'étois persuadé, que l'Angleterre ne cherchoit pas à porter la guerre sur le continent d'Europe. Il dit, qu'il le croyoit aussi et que ce n'étoit pas l'intérêt de l'Angleterre, mais que toutes les mesures prises en Angleterre depuis peu sur le continent avoient pour but très marqué la sûreté de Hannovre, et que pour lui (Hop) il croyoit que la seule chose, que la France feroit sur le continent, seroit de donner de l'inquiétude à Hannovre, et que nous n'avions aucun engagement pour Hannovre. Je lui dis, que la France n'oseroit pas attaquer Hannovre sans être sûr du roi de Prusse, qu'elle avoit à la vérité des traités avec le Danemarc et avec d'autres princes d'Allemagne, mais que je ne savois pas, si les engagements de ces traités alloient jusqu'à permettre casu quo l'entrée d'une armée Françoise dans l'Europe, ce dont je doutois fort; mais de quelque façon que ce fût, le point, par rapport à nous, étoit toujours de savoir ce qui nous convenoit pour nous; et que soit un peu plus ou un peu moins de raison de l'un côté ou de l'autre, si la guerre s'allumoit sur le continent de l'Europe, nous devions savoir, s'il nous convenoit d'être séparés de

l'Angleterre et à la merci de la France. Il convint de tout cela, et il avoua que notre situation étoit critique et si dangereuse, qu'il ne savoit décider encore ce qu'il faloit faire. Il me demanda ce que je pensois, et quelle étoit mon opinion. Je lui dis, que je venois de la lui dire pour le moment présent; que je croyois que nous devions communiquer à l'Angleterre ce que nous venoit de d'Affry, et nous assurer de l'Angleterre avant de nous embarquer plus avant avec la France; que pour lui donner une idée plus claire des principes, sur lesquels je raisonnois, je lui montrerois ce que j'avois donné par écrit à la Princesse le 20 Novembre [1]). Je le lui montrai. Il le lut avec bien de l'attention et cela donna lieu à entrer plus en détail. Il commença par me dire, qu'un point fort essentiel n'y étoit pas touché, savoir la sûreté de la frontière de la République, que la France pouvoit attaquer, si elle vouloit, sans que nous pussions lui rien résister; que le roi de Prusse pouvoit venir faire valoir ses prétensions sur Zutphen et ses arrérages sur les péages de la Meuse. Je lui demandai, de quel droit la France nous attaqueroit, et si cela ne prouveroit pas trop contre la France, dont la mauvaise foi, la perfidie et l'injustice seroient alors si manifeste, que le simple soupçon de la possibilité seroit un argument, qui seul suffiroit pour nous engager à rechercher d'autant plus fortement l'appui de l'Angleterre. Et il avoua que cela étoit vrai. Mais il fut après cela question encore de la déclaration, (je ne me remets pas à quelle occasion) que l'Angleterre nous demande du casus foederis, de la question si l'Angleterre étoit agresseur ou non, sur le danger éminent où la République étoit, et qui la mettroit en droit de demander le secours de ses alliés, au lieu de le donner. Sur le

[1]) Cf. p. 641.

point de la déclaration demandé ce ne fut que répétitions; sur le casus foederis, Mr. Hop dit que, pour l'Amérique, cela ne nous regardoit en rien, et qu'en Europe l'on pouvoit dire que l'Angleterre avoit commis les premières hostilités en Europe, en prenant des vaisseaux sur la côte de France. A quoi je lui dis, que la première infraction aux traités avoit été faite par la France en travaillant à Duncerque, et qu'en tout cas la querelle, restant sur mer, ne nous regardoit pas, étant une suite de la querelle Amériquaine. Sur ce que la République étoit en droit de demander le secours, je lui dis que j'en convenois, et que je trouvois qu'en effet l'on pouvoit répondre à l'Angleterre, que l'on avouoit le Traité de 1678 en plein et qu'en vertu de ce Traité l'on sommoit l'Angleterre de nous donner les secours stipulés, que je n'avois aucune objection contre cela. Surquoi Mr. Hop ne put s'empêcher de sourire, sentant lui-même que cela faisoit contre ceux, qui vouloient éluder l'aveu du Traité de notre part à présent. Et alors je lui dis que le tout s'en réduisoit à ce point-ci, c'est qu'on vouloit savoir premièrement ce que vouloit la France, avant de répondre à l'Angleterre, au lieu que je croyois qu'il faloit s'assurer de l'Angleterre avant de s'embarquer avec la France. Il me dit, qu'il feroit pourtant bon savoir ce que pensoit la France, et s'il n'étoit donc pas possible de faire parler d'Affry, sans s'embarquer avec lui. Je lui dis que cela seroit difficile, et que je doutois, que ceux, qui lui parloient, fussent assez fins pour cela, ni assez versés dans la langue Françoise. Il me demanda, si le Greffier ne voyoit pas d'Affry. Je lui dis que non et que d'Affry ne sembloit pas chercher à parler au Greffier, mais s'attachoit au Conseiller-Pensionaire, où il croyoit mieux trouver son compte. Il me demanda, pourquoi je n'assistois pas le Conseiller-Pensionaire.

Je lui dis que je n'en avois pas été requis, et que je ne savois pas, si Mr. d'Affry seroit plus prêt à s'ouvrir à moi qu'à d'autres. Il me demanda ce que pensoit la Princesse. Je lui dis, que la Princesse ne donnoit pas aux affaires l'attention nécessaire et que cela faisoit, qu'elle recevoit de différentes personnes différentes impressions, qui l'embrouilloient et faisoient, qu'elle ne savoit pas elle-même ce qu'elle pensoit; qu'il y avoit toutes sortes de personnes autour d'elle, qui vouloient tous briller et être à la tête de tout. Il me demanda, s'il n'y avoit donc personne, en qui elle mit sa confiance. Je lui dis que non; que son secret étoit à elle seule, et qu'elle employoit tantôt l'un, tantôt l'autre pour telle ou telle chose; mais que de confiance elle n'en avoit, proprement dit, en personne. Là dessus il me fit beaucoup de questions sur les personnes à la Cour, sur les deux Princes de Nassau-Usingen et Weilbourg, qui sont à la Haye, sur Grovestins, dont il parla avec horreur et dans les termes les plus forts. Il me demanda ce que pensoit sur les affaires présentes Mr. de Catwijk, président pour la Hollande des Etats Généraux, et puis, sans attendre une réponse, il dit: il pense à la bouteille, à l'argent, et à gagner les petites villes de Hollande. Entre autres choses je lui dis, que parmi les gens, qui étoient autour de la Princesse et qui la souffloient, il y en avoit qui poussoient les choses si loin, qu'ils travailloient à rompre le système et l'Alliance, et à faire comprendre que, quand ce viendroit à fondre la cloche, il faloit plutôt embrasser un nouveau système, chercher chez la France contre l'Angleterre l'appui, que l'on avoit jusqu'à présent toujours cherché chez l'Angleterre contre la France. Il me dit, que ce n'étoit pas là son sentiment, ni ne le seroit jamais, et que plutôt de voir les choses réduites à cela, il n'y

avoit pas d'extrémité, à laquelle il ne crut devoir se soumettre, jusqu'a risquer même le siège d'Amsterdam par la France. Quand je l'assurai de nouveau, qu'il y avoit des gens qui pensoient ainsi et qui osoient, quand [on] les poussoit de conséquence en conséquence, l'avouer, il me demanda (ce qui me frappa beaucoup), s'il y avoit de la corruption et si la France distribuoit de l'argent, comme elle avoit fait en d'autres tems. L'idée de Gesseler me revint si fort dans l'esprit, et la question étoit si fort à brûle-pourpoint, que je ne pus d'abord me déterminer, si lui en savoit quelque chose et qu'il me le demandoit pour voir, si moi j'en savois quelque chose ou non. Mais dans l'incertitude, je restai dans des généralités et lui dis, que je ne pouvois pas précisément lui répondre à cette question, mais que certainement il y avoit des gens, qui, s'ils étoient payés par la France, ne pourroient pas faire autrement qu'ils font. Vers la fin de la conversation il falut venir à une conclusion. Elle fut que nous nous séparerions chacun aussi habile qu'il étoit venu. Je lui dis, que Messieurs de Frise vouloient nous montrer le chemin; qu'ils avoient trouvé une fort subtile distinction par rapport à l'exécution du Traité de 1678 de notre côté, assavoir de ne donner le secours qu'au cas du Prétendant et non pour une invasion sans le Prétendant. Mr. Hop traita cela avec un air de mépris, et quoique je regardasse avec la [plus] grande attention, je ne pus pas remarquer qu'il étoit de cette confidence-là. Mais il est encore revenu à l'Angleterre et a dit, que la Gazette parloit d'un seigneur Ecossais, dont il ne pouvoit retrouver le nom [1]), qui alloit à Berlin, et demandoit s'il y avoit quelque négociation ouverte avec le roi de Prusse.

[1]) Mylord Marchmont. (Note de W. Bentinck). Cf. *Pol. Corr. Friedr. d. Gr.* t. XII, p. 4, 21.

Je lui dis que je n'en savois rien de précis, mais que cela se pouvoit bien, et qu'il me paroissoit très naturel, que l'Angleterre cherchat à voir, ce que le roi de Prusse avoit dessein de faire dans ces tems-ci, et de traverser les négociations avec la France; mais qu'en tout cas ce seroit encore une raison pour nous de ne rien précipiter avec la France. Il me demanda aussi, s'il n'y avoit aucune espérance d'accommodement entre l'Angleterre et la France, et si nous ne pouvions pas y contribuer. Je lui dis, que, pour ce qui nous regardoit, je ne voyois pas que notre situation, et encore moins la disposition où nous étions, fussent du tout propres à tenter rien de pareil. Il dit, que les tems-là n'étoient plus, où la Républ. pouvoit s'entremettre pour concilier les rois, mais qu'il seroit fort à souhaiter, que quelque autre Puissance plus respectable voulut s'y employer, et il nomma l'Espagne et le Portugal. Je lui dis, que, pour le Portugal, je croyois qu'il n'en étoit rien, et que Melo [1]), dont on avoit parlé, n'étoit pas un homme propre pour cela; que pour l'Espagne, je n'en savois rien; que, si quelque médiation pourrait avoir lieu, je n'en voyois pas de plus naturelle que celle-là; que je n'en savois d'ailleurs rien; que le fond de la querelle étoit d'une nature à pouvoir être terminée sans aucune médiation, si la France vouloit et que les choses pussent passer par l'étamine nationale en Angleterre; mais que, s'il y avoit quelque chose de pareil sur le tapis, cela se sauroit bientôt et qu'alors nous saurions ce que fait et ce que pense l'Angleterre; que, si de notre côté nous donnions connoissance à l'Angleterre de ce qui se passe ici, cela contribueroit à la faire ouvrir à nous et à prendre des mesures convenables pour nous;

[1]) Martinho de Mello de Castro, l'envoyé portugais à La Haye.

mais qu'alors il ne faloit pas lui cacher, ni aller en avant sans elle, moins encore nier des engagements clairs ou en accrocher l'exécution à des conditions inacceptables, et par là faire une brèche, d'où il pourroit résulter une rupture totale et cela sans aucune nécessité. Il dit, que dans des cas compliqués comme celui ci, et dont les conséquences sont si étendues, il faloit bien peser et bien considérer, pour qu'on ne put se reprocher, en cas de besoin, de n'avoir pas prévu des cas, qu'on auroit pu et dû prévoir, si l'on y avoit donné l'attention requise; qu'il n'étoit pas étonnant que l'on différat d'opinion, même entre gens qui agissent de concert et sur les mêmes principes; qu'en 1702, quand il s'agissoit de déclarer la guerre à la France, les avis avoient été également partagés à Amsterdam; que dans le committé les voix avoient été égales, de façon que les commissaires n'avoient pu former de rapport; que la chose ayant été portée à la Chambre des Bourgemaîtres, il y avoit eu deux voix contre deux voix, mais qu'enfin le bourgemaître Corver par son crédit avoit décidé la chose, et que l'on avoit résolu la guerre; que nous étions alors dans une tout autre situation qu'à présent, et que nous osions faire ce à quoi nous n'oserions penser à présent. Je lui dis, que cela n'étoit que trop vrai, mais que le point étoit à présent de ne pas encore empirer notre condition par de fausses mesures; que, quoique je visse bien, que nous ne pouvions venir à une conclusion finale ensemble, j'étois pourtant charmé d'avoir eu le plaisir de le voir et de l'entretenir, parce que je voyois son sentiment sur les points fondamentaux et essentiels, et que j'en étois d'accord avec lui; que pour ce qui regardoit les moyens de parvenir au but et sauver la République du précipice, il faloit encore avoir des idées communes,

qu'on ne pouvoit avoir, à moins d'avoir plus de communication ensemble; que les principes, sur lesquels j'agissois, et les raisons, qui me déterminoient, étoient d'une nature à pouvoir toujours être communiqués, et que je souhoitois d'être convaincu, si je ne pouvois convaincre; que je serois bien aise d'avoir plus souvent occasion de parler ou à lui ou à quelque autre de sa ville, parce qu'au bout du compte on ne pourroit rien faire de solide sans eux, et qu'ainsi il ne seroit pas prudent ni décent de les passer. Cela ne seroit pas juste non plus, dit il, en m'interrompant. Je dis, que j'en convenois très fort, et que mon dessein étoit d'aller de tems en tems à Amsterdam; que depuis quelque tems je m'en étois, pour ainsi dire, banni moi-même. Il me dit, que j'avois tort en cela. Je lui dis, que je le sentois ainsi et que c'étoit pour cela que je voulois changer de conduite; que si les Etats de Hollande ne s'assembloient pas la semaine prochaine le 7 Janv., comme c'avoit été le dessein, je pourrois peut-être aller encore faire un tour à Amsterdam avant la tenue des Etats. Quand il entendit nommer le 7, il dit avec un air d'étonnement: „Wat duivel zouden wij nu nog weer bij malkander doen?" Et quand je lui dis, que c'avoit été le dessein, mais que je croyois que cela seroit remis au 15, il haussa les épaules et se mit à rire sans rien dire. Il me témoigna encore, combien il étoit en peine de la jalousie, que pourroit occasionner dans sa ville l'idée, que lui vouloit se mêler, pendant qu'il n'étoit pas bourguemaître, des affaires. Il avoit laissé son carrosse au cabaret, de l'autre coté des écluses. Il étoit venu à pied à la maison de Halfwegen, et quand il repartit, il me pria de ne le point accompagner, qu'il aimoit mieux aller seul. Il me demanda, à qui j'avois dit à la Haye que j'allois lui parler. Je lui nommai le Prince

Louis, le Conseiller-Pensionaire et le Greffier, et j'ajoutai que je n'en avois pas parlé à la Princesse, parce que je ne voulois pas que cela put être interprêté comme une demande de permission; que je n'avois pas recommandé le secret, parce que cela se sauroit pourtant; que le concierge de la maison, femme, enfans et domestiques, l'avoient vu entrer et le connoissoient, et que des précautions pour le secret seroient inutiles et ajouteroient un air de mystère, qui ne convenoit ni à lui ni à moi, et au-dessus duquel il me paroissoit qu'il faloit se mettre; que pour y parvenir, il faloit se voir plus souvent, et qu'alors on n'y prendroit plus garde. Il me dit que cela lui feroit beaucoup de plaisir, et nous nous séparames.

Sur le total je suis d'opinion que, Mr. Hop pense sur le maintien de l'Alliance et sur le système général bien et comme un homme, qui sait bien l'histoire du paÏs, son véritable intérêt, et qui a vu par lui-même et traité de grandes affaires. Mais dans la circonstance présente il n'est pas au fait. Tout ce qui est venu du côté de la France a été représenté à lui, comme à d'autres, du beau coté. Et de l'Angleterre, il ne sait rien et n'est au fait de rien. Je vois, qu'il ne se fie pas à la France; mais je vois aussi qu'il se méfie de l'Angleterre, et qu'il s'en méfie parce qu'il n'y voit goutte. Quand par exemple il a parlé de l'inconsistence en Angleterre, et de l'incertitude où étoient les affaires par les changements dans les grands emplois [1]), par la violence des partis, etc., je lui ai dit: que Diable cela vous fait-il, si l'homme, qui travaille en second, s'appelle Jean ou Jaques? Le même ministère reste à la tête, et la grande supériorité dans les deux chambres

[1]) Cf. *A. von Ruville, William Pitt*, t. I, p. 422 svv.

fait voir une consistence suffisante pour mener les affaires, et pour emporter les points qu'on n'a jamais auparavant osé nommer. Il dit tout net, qu'il l'avouoit mais que cela faisoit aussi, qu'il entendoit encore moins à leur conduite. Et conclusion, je suis d'opinion qu'à Amsterdam les choses ne sont point encore au point à devoir désespérer d'en tirer parti pour prévenir des mesures fausses et précipitées.

